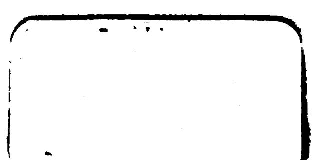

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08184793 5




ASF
(Condé)

HISTOIRE

DES

PRINCES DE CONDÉ

PENDANT LES XVIe ET XVIIe SIÈCLES

I


IMPRIMERIE J. CLAYE
RUE SAINT BENOIT 7
LABOR
PARIS



Gravé par J. François, sous la direction de Henriquel Dupont.
d'après un dessin original de Janet

HISTOIRE

DES PRINCES

DE CONDÉ

PENDANT LES XVI[e] ET XVII[e] SIÈCLES

PAR

Henri Eugène Philippe Louis d'Orléans

M. LE DUC D'AUMALE

TOME PREMIER



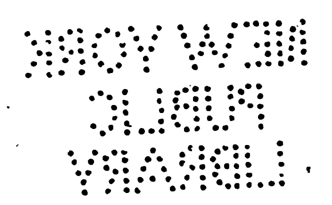
PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES ÉDITEURS

RUE VIVIENNE, 2 BIS, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15

A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

1863



En soumettant au jugement du public des pages qui déjà peut-être sont jaunies par le temps et que je n'ai même pas sous les yeux, tandis que j'écris ces lignes, je pourrais être tenté de donner quelques explications ; car sept années me séparent du jour où commença l'impression de ces deux volumes, et il est fâcheux pour un auteur de paraître devant un public «désheuré», comme disait le cardinal de Retz. Mais les

circonstances qui ont amené ce long retard sont assez connues; je n'y reviendrai pas.

Je n'ai pas fait, je ne ferai pas de préface, n'ayant aucun système nouveau à exposer, aucun désir, aucun droit d'occuper le lecteur de ma personne. L'esprit de parti ne m'a pas inspiré, quand j'ai eu la pensée de profiter de nombreux documents que le bienfait du dernier des Condés avait mis en ma possession, et de raconter la vie de quelques-uns de ses vaillants aïeux; j'ai essayé de rester fidèle à la devise de Montaigne, et je crois pouvoir répéter après lui : « Cecy est un livre de bonne foy. »

Aussi, viens-je seulement accomplir un devoir de reconnaissance; au moment de reprendre le cours d'un travail qu'une sorte de découragement m'avait fait interrompre,

je veux saisir la seule occasion où je puisse remercier hautement les illustres avocats qui m'ont remis la plume en main. Fidèles aux glorieuses traditions du barreau français, MM. Hébert et Dufaure ont, par leur talent et leur persévérance, fait une fois de plus triompher la vieille cause : le droit.

HENRI D'ORLÉANS.

Palerme, le 20 mars 1869.

LIVRE PREMIER

LOUIS DE BOURBON

PREMIER DU NOM, PREMIER PRINCE DE CONDÉ

NÉ LE 7 MAI 1530, TUÉ LE 13 MARS 1569

LOUIS DE BOURBON

CHAPITRE PREMIER

1530 A 1559

Origine des Capétiens et des Bourbons; situation de ces derniers au moyen âge; leurs services dans les guerres contre les Anglais. — Leur conduite aux guerres d'Italie; vertus et crime de Charles, troisième connétable de Bourbon, tué en 1527. — Les parents du connétable, malgré son exemple, restent fidèles au Roi. Réserve et soumission du duc de Vendôme. — Louis de Bourbon, souche de la maison de Condé, était le dernier des treize enfants du duc de Vendôme (1530); obscurité de sa jeunesse. — Son début modeste à la cour d'Henri II en 1549; situation de sa famille. — Par son mariage avec Éléonore de Roye, Condé s'allie aux Montmorency et aux Châtillon (1551). — Sa première campagne, comme volontaire, à l'armée d'Italie (1551). — Il prend part à la conquête des Trois Évêchés et à la défense de Metz (1552). — Campagne en Picardie (1553). Beau combat près de Doulens. Le Roi lui donne une compagnie d'ordonnance. — Campagne en Hainaut et en Artois (1554). Combat sur l'Escaillon; bataille de Renty. — Campagne en Italie (1555). — Malgré ses services, il se voit refuser le gouvernement de Picardie, que son père et son frère avaient exercé. — Trêve de Vaucelles (1556) rompue par Guise et Coligny. — Le duc de Savoie envahit la Champagne et la Picardie avec 47,000 hommes

(1557). Condé accourt à l'armée. Premières opérations. — Bataille de Saint-Quentin (10 août). — Condé, détaché sur la droite, ne peut défendre la chaussée de Rouvroy. Mort du comte d'Enghien, prise du connétable et déroute de l'armée française. — Condé se retire avec Nevers; il tient la campagne tout l'automne à la tête de la cavalerie légère, et rend les plus grands services. — Guise, nommé lieutenant général du Roi, prend Calais et Thionville. — Condé, laissé à l'écart, frustré de la charge de colonel général de la cavalerie légère, reçoit celle de colonel de l'infanterie par delà les monts. — Déplorable paix de Cateau-Cambrésis (1559).

Le XVIe siècle est le siècle des grands caractères, comme l'âge suivant est celui des beaux génies et des belles âmes. L'histoire en général se prête peu aux formules, et nous ne prétendons pas qu'on puisse attacher à cette définition, qui d'ailleurs n'est pas nouvelle, un sens rigoureux. Cependant, si l'on veut, sans se renfermer dans des limites de temps trop étroites, comparer un moment avec le règne de Louis XIV la période qui s'étend depuis l'avénement de François Ier et de Charles-Quint jusqu'à la fin de la guerre de Trente ans, on est frappé d'un contraste profond entre les hommes éminents de ces deux époques : d'une part l'indépendance des esprits, l'originalité des conceptions, l'exécution prompte et hardie des résolutions extrêmes, l'audace dans le crime ou l'héroïsme dans la vertu; de l'autre le génie mâle et noble, mais régulier, contenu, des contemporains du grand Roi.

Les figures historiques, dans la première époque, présentent chacune leur type à part ; dans la seconde, elles ont comme un air de famille, et l'on pourrait presque dire qu'elles semblent jetées dans un même moule.

Le plus illustre des princes dont nous allons retracer l'histoire, le grand Condé, marque la transition entre les deux âges. S'il visa haut d'abord, s'il tenta de jouer le rôle tout personnel des capitaines de l'âge précédent, il termina ses jours au milieu de cette société disciplinée, uniforme, qui certes ouvrait la carrière à de nobles ambitions, où l'on pouvait trouver la gloire d'un Turenne et d'un Colbert, mais où l'on ne pouvait plus rêver la fortune de Wallenstein, ni celle de Richelieu.

Son aïeul, Louis de Bourbon, le premier des Condé, mérite de figurer parmi les grands caractères du XVI[e] siècle. C'est à lui que commencera notre récit. Mais pour bien comprendre et juger cette vie courte, agitée, brillante, il convient d'abord de rappeler quelle était, quand il vint au monde, la situation des siens.

Le véritable chef de la dynastie capétienne est Robert le Fort, un soldat, mort sur le champ de bataille comme quarante-deux de ses descendants. Les généalogistes ont essayé de percer les nuages qui enveloppent son origine ; les uns l'ont fait des- Origine des Capétiens (866).

cendre de Witikind, d'autres de saint Arnoul ; aucun n'a réussi à éclaircir le mystère de sa naissance. Mais qu'il eût pour père tel ou tel Carlovingien, ou l'un des chefs transportés par Charlemagne des bords de l'Elbe jusqu'au fond de la Normandie, ou même un boucher de Paris, comme le prétendait le Dante ; en un mot, qu'il fût de sang gaulois, franc ou saxon, il dut son illustration, les honneurs dont il fut revêtu, à l'énergie dont il fit preuve au milieu d'un découragement général, à l'activité qu'il déploya pour organiser la résistance aux incursions des brigands du Nord. La tradition populaire, exprimée par le grand poëte italien, voulait qu'il fût de race plébéienne, et il est certain que l'avénement de son petit-fils au trône fut la substitution d'une royauté nationale au gouvernement fondé par la conquête [1].

Son dixième successeur fut saint Louis, et sous ce règne la France naissante (car l'empire de Charlemagne n'était pas la France), la France du moyen âge parvint à l'apogée de sa gloire. Jamais le nom de notre patrie ne brilla d'un éclat plus vif ni plus pur ; jamais souverain ne fut l'objet, dans ses états comme au dehors, d'un plus grand res-

1. Voyez la belle *lettre* de M. Augustin Thierry sur l'expulsion de la seconde dynastie franque.

pect ni d'une admiration mieux méritée. Plusieurs nations de l'Europe demandaient des chefs à sa famille ; le roi et les barons d'Angleterre le prenaient pour arbitre de leurs querelles, et les émirs sarrasins, alors qu'il était leur captif, avaient voulu le tirer de sa prison pour le mettre à leur tête. Les philosophes, les jurisconsultes ont loué ses « Établissements, » et la tradition du chêne de Vincennes rappela longtemps aux peuples qu'ils devaient au « bon Roy Loys » le premier essai d'organisation de la justice, la première tentative pour réprimer la tyrannie féodale. Aucune gloire ne manquait à son règne, même celles que l'état peu avancé de la société semblait rendre moins appréciables. La Sainte-Chapelle peut être considérée comme le chef-d'œuvre de l'architecture gothique, et le maître du Dante, négligeant le latin et le bel idiome toscan, empruntait notre langue, quelque informe qu'elle fût encore, pour écrire un livre qu'il voulait rendre universel [1]. Les erreurs que nous reprochons à saint Louis étaient celles de son temps, et ses malheurs mêmes ajoutent l'auréole du martyre à l'illustration de son nom. Devant cette belle et nationale figure, le cœur français et le bon

1. *Le Trésor de la connaissance des choses*, par Brunetto Latino.

sens de Voltaire imposent silence à son scepticisme railleur : l'*Essai sur les mœurs* contient le plus noble éloge qui ait été écrit de ce grand saint et de ce grand roi.

Origine des Bourbons (1256) ; leur situation au moyen âge ; leurs services dans les guerres contre les Anglais.

C'est de lui qu'était issue la maison de Bourbon par son dernier enfant mâle, Robert de France, comte de Clermont. Une baronnie antique, héritage de Béatrix, femme de ce prince, fut érigée en duché-pairie en faveur de Louis, son fils, et donna à sa postérité le nom qu'elle a conservé, celui de France étant exclusivement réservé à la branche royale[1]. Cependant, en suivant ainsi la

1. Les descendants de Robert le Fort occupaient le trône de France longtemps avant qu'on n'eût repris l'usage de désigner par un même nom, comme à Rome, les membres d'une même famille. C'est à l'époque des croisades que le besoin de se reconnaître au milieu de ces grandes agglomérations d'hommes fit adopter cette coutume; on appela *France* la famille qui avait l'honneur de donner des souverains à notre patrie. Mais nos rois, jaloux de l'éclat de ce grand nom, le réservèrent à leurs seuls fils et petits-fils; de là la désignation de *fils* et *petit-fils de France*. La postérité de chaque fils de France formait une branche cadette qui prenait son nom du titre porté par son chef, *Valois, Artois, Bourbon,* etc. Lors de l'avénement d'Henri IV, le nom de Bourbon resta aux Condé et aux Montpensier, branchés avant la mort d'Henri III; mais les enfants d'Henri IV, de Louis XIII et des rois leurs successeurs s'appelèrent *de France,* tandis que, conformément à la règle, les descendants du second fils de Louis XIII reçurent le nom *d'Orléans,* du titre porté par leur aïeul.

règle imposée aux branches cadettes, les descendants du comte de Clermont avaient retenu les lis sur leur écu. A cette époque de mysticisme, un symbole héraldique eût peut-être suffi pour leur assurer le prestige que les Courtenay et d'autres avaient perdu en changeant leurs armoiries. Mais ce ne fut pas le blason, ce furent de brillants services et de nombreux exploits qui sauvèrent les Bourbons de l'obscurité et de l'oubli. Leur cri « Bourbon, Notre Dame! » avait retenti dans toutes les actions importantes de nos guerres contre les Anglais, et leur sang avait coulé sur tous les champs de bataille. Jacques, premier comte de la Marche et connétable de France, ancêtre de tous les Bourbons aujourd'hui vivants, sauva la vie du Roi à Crécy, fut pris à Poitiers couvert de blessures, et périt avec son fils à la bataille de Brignais [1]. Un duc de Bourbon, Pierre Ier, avait été tué à Poitiers; un autre, Louis III, fut pris à Azincourt, tandis qu'il revenait sur l'ennemi au milieu de la déroute avec ses cousins, le comte de Vendôme, qui fut pris comme lui, et le sire de Preaulx, qui fut tué.

1. Livrée aux Tard-venus, en 1361. « Le premier titre des Capets est la mort de Robert le Fort à Brisserte; celui des Bourbons, la mort de Jacques à Brignais, tous deux tués en défendant le royaume contre les brigands. » (Michelet, *Histoire de France,* t. III, p. 438.)

Louis II, duc de Bourbon, surnommé la Fleur des Chevaliers, élève et compagnon de Duguesclin, passait pour un des plus grands princes de son temps. Sa renommée était telle que les Génois, voyant leur commerce ruiné par les Barbaresques, s'adressèrent à lui pour les délivrer de ces pirates. Dans une expédition brillante, organisée à ses frais, le duc, après avoir débarqué à Carthage, aux lieux illustrés par la mort de son saint aïeul, battit les rois de Tunis et de Bougie, leur imposa une paix honteuse et fit mettre en liberté tous les captifs; puis, à son retour, il s'empara de Cagliari, et détruisit la flotte arabe (1390). Six ans plus tard, son cousin Jacques, troisième comte de la Marche, succombait à Nicopolis en combattant contre les Turcs. Ainsi, quand la paix régnait dans le royaume, la guerre contre les infidèles occupait l'activité et la valeur des Bourbons. A l'éclat de leurs prouesses ils joignaient celui que donnent de grands revenus largement dépensés. Possesseurs de vastes domaines qu'ils devaient plutôt à des alliances de famille qu'à la générosité des rois, ils avaient su conquérir l'affection de leurs vassaux; leur hospitalité somptueuse attirait auprès d'eux une nombreuse et brillante noblesse. Aussi « l'hôtel » de ces princes braves et magnifiques, des « gracieux ducs de Bourbon, » comme les appelait

notre vieux poëte [1], passait-il pour la meilleure école où un jeune gentilhomme pût apprendre le métier des armes; l'ordre de l'Écu, fondé par l'un d'eux, avait été brigué et porté par les plus vaillants guerriers de France. Assez puissants pour être distingués de la foule des seigneurs, ils n'avaient cependant ni ces états considérables, ni ce pouvoir immense qui faisaient des ducs de Bourgogne, de Bretagne et d'autres grands vassaux, les rivaux ou les ennemis de l'autorité royale. Sans échapper aux entraînements de la vie féodale et aux habitudes turbulentes de la noblesse française, ils ne s'étaient jamais unis aux ennemis de la patrie durant cette longue lutte qui si souvent ressembla à une guerre civile. Mêlés aux déplorables et sanglantes rivalités de Bourgogne et d'Armagnac, on les trouva toujours du côté national. Si plus tard le duc Jean II prit une part active à « la Praguerie » et à « la guerre du bien public, » c'était après avoir plus que tout autre contribué à délivrer la France du joug étranger; il avait partagé avec Richemont l'honneur de notre dernière victoire de Formigny, et mérité l'épée de connétable avec le surnom. glorieux alors, de Fléau des Anglais.

Cependant un nouveau champ avait été ouvert à Leur conduite aux

1. Villon, *Ballade des seigneurs du temps jadis.*

guerres d'Italie. Vertus et crime de Charles, troisième connétable de Bourbon, tué en 1527.

l'ardeur française : Charles VIII avait envahi l'Italie ; les Bourbons y parurent avec éclat. Mathieu, dit le grand bâtard de Bourbon, était le premier des « neuf preux » que le Roi avait choisis pour combattre auprès de lui à Fornoue. Gilbert, comte de Montpensier, conduisait l'avant-garde à l'expédition de Naples et fut chargé de gouverner, comme vice-roi, cette magnifique, mais précaire et imprudente conquête. S'il ne se montra pas à la hauteur d'une situation bien difficile, il racheta ses fautes par son courage et ses malheurs ; il mourut à Pouzzoles, après avoir signé la capitulation d'Atella. L'aîné de ses fils fut aussi emporté par la maladie, après avoir pris une part honorable à la deuxième conquête de Naples (1501). Le second, Charles, ayant épousé Suzanne, fille unique de Pierre, dernier duc de la première branche de Bourbon, hérita du titre et des biens de ce prince, mort en 1503 ; il se trouva ainsi l'aîné de sa maison, et semblait fait pour éclipser la gloire de ses aïeux. Armé chevalier par Louis XII sur le champ de bataille d'Aignadel, il acquit promptement un tel renom que François Ier, même avant son couronnement, lui remit l'épée de connétable ; c'était la troisième fois qu'un prince de sa famille recevait cet insigne honneur. La charge de connétable n'était pas une

vaine dignité; elle donnait le commandement permanent de toute la cavalerie soldée, alors appelée gendarmerie, et à la guerre celui de l'avant-garde, c'est-à-dire de la moitié de l'armée, quand le Roi conduisait en personne le principal corps qu'on nommait la bataille; si le Roi n'était pas à l'armée, le connétable le remplaçait. Dès la première campagne de François Ier (1515), Bourbon se montra digne de ses hautes fonctions; ce fut grâce à ses manœuvres bien conçues, bien exécutées, que l'armée put passer les Alpes et descendre dans le Milanais; à Marignan, le premier jour, ses troupes soutinrent presque seules tout l'effort des Suisses; le lendemain, il décida le gain de la journée. Six princes de sa maison l'accompagnaient sur le champ de bataille; deux d'entre eux, le comte de Châtelleraut son frère, et le sire de Carency furent tués à côté de lui. Après le départ du Roi, il acheva la conquête du Milanais, qu'il défendit ensuite à ses frais et avec un succès complet contre une grande armée conduite par l'empereur Maximilien. Mais là s'arrêta son heureuse fortune. François Ier supportait impatiemment les services de cet habile général si passionnément aimé des gens de guerre, de ce vassal assez riche et assez hardi pour assister son suzerain de ses propres deniers; Henri VIII n'avait-il pas dit :

« Mon frère de France a là un sujet dont je ne voudrais pas être le maître? » Tout dans Bourbon déplaisait au Roi, jusqu'à cet air de commandement qui lui semblait naturel, jusqu'à cette fière et noble figure, dont le beau type italien[1] a été si admirablement reproduit par le pinceau du Titien. Il fut donc rappelé d'Italie, entravé dans l'exercice de sa charge, privé même du commandement de l'avant-garde dans la campagne de 1521 ; d'incapables courtisans lui furent préférés pour la conduite des armées. Enfin, sa femme étant morte (1521), la jouissance de ses biens lui fut contestée, tant par la couronne que par la mère du Roi, Louise de Savoie, qui en réclamait la plus grande partie de son chef. Cette double prétention était des plus iniques; malgré les efforts du chancelier Duprat, le parlement ne put l'admettre; mais il n'osa pas non plus donner gain de cause au connétable, et, sous prétexte que « le Roi ne pouvait plaider dessaisi, » le patrimoine des ducs de Bourbon fut provisoirement mis sous le séquestre. Dépouillé, abreuvé d'outrages, le connétable ne respira plus que vengeance, oublia tous ses devoirs, quitta la France et se donna à l'Empereur; depuis lors son roi et sa pa-

1. Sa mère était une Gonzague.

trie n'eurent pas d'ennemi plus acharné. Mais le jour même où il passa la frontière, le châtiment commença et son ardeur criminelle ne fut pas mieux récompensée par Charles-Quint que ses loyaux services n'avaient été reconnus par François Ier. N'obtenant aucune des faveurs qui lui avaient été promises, mal écouté des généraux qui lui avaient été associés dans le commandement, Bourbon, las de se plaindre et incapable de s'humilier, prit le parti de faire la guerre pour son compte, comme allié plutôt que comme lieutenant de l'Empereur. A son premier appel, une armée d'aventuriers de toutes nations accourut auprès de lui. Réduit à la misère, ayant vendu jusqu'à sa dernière pierrerie, il ne pouvait leur donner d'autre solde que l'espoir du pillage; mais son génie, son énergie sauvage inspiraient à ses soldats un enthousiasme qui lui survécut, et, longtemps après sa mort, les bandes qui parcouraient les campagnes dévastées de l'Italie répétaient encore leur refrain favori :

Calla, calla, Julio Cesar, Annibal, Scipion :
Viva la fama de Borbon!

Le connétable fut tué d'un coup d'arquebuse à l'assaut de Rome, le 6 mai 1527; un grand artiste, qui fut en même temps un spadassin fanfaron,

Benvenuto Cellini, a réclamé le triste honneur d'avoir mis fin à cette orageuse carrière.

Les parents du connétable, malgré son exemple, restent fidèles au Roi. Réserve et soumission du duc de Vendôme.

Le détestable exemple donné par l'aîné des Bourbons ne fut suivi par aucun des princes de sa famille; tous restèrent fidèles à la France et au Roi. Hector, sire de Lavedan, fut tué à Pavie, et dans la même journée, le comte de Saint-Pol, blessé grièvement, n'échappa que par miracle à la mort ou à la prison. Son frère, Charles, duc de Vendôme, resté dans le royaume pour défendre la frontière de Picardie, fut pressé de prendre la régence pendant la captivité de François Ier; mais il refusa par déférence aux volontés de ce monarque. Devenu premier prince du sang par la mort de tous ses aînés, Vendôme n'eut jamais l'autorité et l'influence que cette haute position semblait devoir lui donner; soit timidité ou insouciance, soit patriotisme, il chercha en quelque sorte à s'effacer lui-même, et se contenta de servir avec honneur, mais sans grand éclat, dans les armées. Cependant sa réserve et sa soumission ne purent vaincre les défiances du Roi : les biens du connétable furent définitivement enlevés à sa famille[1], et Vendôme ne

1. Des restitutions très-incomplètes, obtenues après de longues réclamations à la fin du règne de François Ier et au commencement de celui de François II, firent revenir quelques-uns de ces biens à la princesse de la Roche-sur-Yon, sœur du

recueillit pas l'héritage des ducs d'Alençon auquel sa femme avait droit. Il mourut le 25 mars 1538, laissant un mince patrimoine à sa nombreuse postérité; Françoise d'Alençon lui avait donné six filles et sept fils.

De ces six princesses, quatre entrèrent en religion, une autre mourut jeune, une seule fut mariée : Marguerite, née le 15 novembre 1516, épousa, le 19 janvier 1538, François de Clèves, duc de Nevers, et mourut le 20 octobre 1589.

Quant aux fils, cinq seulement atteignirent l'âge d'homme :

Antoine, duc de Vendôme, et plus tard roi de Navarre par suite de son mariage avec Jeanne d'Albret, né le 22 avril 1518, mort le 17 novembre 1562 des suites d'une blessure reçue au siége de Rouen;

François, comte d'Enghien, le vainqueur de Cerisoles, né le 23 septembre 1519, mort, le 23 février 1546, victime d'un accident selon les uns, d'un crime selon les autres;

Charles, cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, etc., *roi de la Ligue* après la mort d'Henri III, né le 22 décembre 1523, mort le 9 mai 1590;

connétable, et au fils de cette princesse, ancêtre de la grande Mademoiselle. La maison d'Orléans les possédait encore le 22 janvier 1852.

Jean, comte de Soissons, puis d'Enghien après la mort de son frère François, né le 6 juillet 1526, tué à la bataille de Saint-Quentin le 10 août 1557;

Louis, prince de Condé, né au château de Vendôme le 7 mai 1530, tué le 13 mars 1569 à la bataille de Jarnac.

Ainsi de ces cinq frères, trois tombèrent sur le champ de bataille, un autre avait été assassiné, disait-on, et le seul qui termina ses jours naturellement était d'église; encore mourut-il en prison. Ce rapprochement peint l'époque.

Louis de Bourbon, souche de la maison de Condé, était le dernier des treize enfants du duc de Vendôme (1530). Obscurité de sa jeunesse.

Deux de ces princes firent race : Antoine, père d'Henri IV, est l'aïeul de tous les Bourbons aujourd'hui vivants; Louis fut la souche de la maison de Condé et de toutes ses branches.

Il était donc le cadet de sa famille, et il avait à peine huit ans lorsqu'il perdit son père. Que devint-il alors? Comment passa-t-il ces années de transition qui séparent l'enfance de la jeunesse? Aucun indice n'a pu nous fixer sur ce point, que les contemporains se souciaient sans doute fort peu d'éclaircir. Sa mère, Françoise d'Alençon, était une princesse vertueuse et sévère, renommée pour le bel ordre qui régnait chez elle; mais la « discipline » qu'elle maintenait parmi les demoiselles attachées à son service, et qui excitait l'admiration

de son panégyriste[1], ne convenait sans doute pas à des fils qui approchaient de la virilité. Une veuve, vivant dans la retraite, ne pouvait guère terminer cette éducation chevaleresque, indispensable alors, et que la jeune noblesse venait jadis chercher à l'envi dans « l'hôtel de Bourbon. » Cependant les liens du sang, ceux de l'adoption chrétienne, plus intimes que de nos jours, unissaient les enfants du duc de Vendôme à plus d'un seigneur qui pouvait leur tenir lieu de père. Déjà le comte d'Enghien et probablement aussi le comte de Soissons[2] avaient été recueillis par leur oncle, le comte de Saint-Pol, auquel un riche mariage permettait de soutenir un état assez considérable. Or leur frère Louis avait pour marraine la généreuse sœur de François Ier, Marguerite, reine de Navarre, et pour parrain Charles d'Orléans, troisième fils du Roi. Ce dernier, mort à vingt-trois ans, et sans établissement.

1. Ch. de Sainte-Marthe, *Oraison funèbre de Françoise d'Alençon, 1550.*

2. Il est avéré que le vainqueur de Cerisoles fut élevé par son oncle, qui était en même temps son parrain. Nous pensons que son frère Jean passa aussi sa jeunesse dans l'hôtel de Saint-Pol; car nous possédons trois lettres adressées par ce dernier à sa tante, la duchesse d'Estouteville (veuve du comte de Saint-Pol), et où il lui parle avec une soumission toute filiale. Ces lettres ont été écrites en 1554 et 1556, lorsque Jean de Bourbon, devenu comte d'Enghien, était depuis longtemps hors de page, mais avant qu'il n'eût épousé la fille de la duchesse.

s'était fait représenter au baptême de son petit cousin par le chef d'une maison illustre dont l'histoire devait plus d'une fois se confondre avec celle des Condé, René, vicomte de Rohan. Faut-il croire que le jeune prince fut recueilli par un de ceux qui, en le portant à l'autel, avaient pris l'engagement de veiller sur lui? Devons-nous chercher dans les premières impressions de son adolescence l'explication de sa destinée, l'origine d'un penchant secret qui l'aurait entraîné plus tard à embrasser la réforme?

A la cour de Nérac, il eût trouvé dans le roi de Navarre, Henri d'Albret, le type des gentilshommes braves, aventureux, de l'époque, et il eût pu entendre, entre deux contes de *l'Heptaméron*, la voix, assez voilée encore, des premiers réformateurs. Quant au vicomte de Rohan, c'était un vaillant soldat; comme son père, il mourut en héros sur le champ de bataille. Malgré l'embarras de ses affaires, il menait un train de prince dans ses terres de Bretagne, et son château de Blain eût été une digne résidence pour le royal orphelin qu'il avait tenu sur les fonts. Là, comme à Nérac, les nouvelles idées religieuses avaient pénétré; la vicomtesse, Isabelle d'Albret, les avait même plus ouvertement adoptées que sa belle-sœur, la reine Marguerite, et les deux fils qu'elle élevait devaient être comptés un jour parmi les plus inébranlables

soutiens de la cause protestante[1]. Enfin, pour n'oublier aucun de ceux qui pouvaient être les guides et les protecteurs naturels de Louis de Bourbon, il faut encore citer le duc de Nevers, qui, dès 1538, avait épousé la fille aînée du duc de Vendôme. Nous avons des témoignages écrits[2] de l'intimité qui régna plus tard entre ce seigneur et son jeune beau-frère; la déférence respectueuse que ce dernier apportait dans ces rapports pouvait avoir sa source dans un souvenir reconnaissant. François de Clèves était riche, puissant, et il avait déjà un beau renom d'homme de guerre. Chez lui aussi la foi était vacillante; car, après quelque incertitude, il mourut calviniste, au dire de Bèze; et ses enfants, dont nous aurons occasion de parler dans la suite de cette histoire, « continuèrent l'exercice de la religion[3] » avec plus ou moins de fermeté et de persévérance.

1. Henri et René; ils se succédèrent dans le titre de vicomte de Rohan. Le premier fut presque toujours retenu dans ses terres par ses infirmités; le second fit activement toutes les campagnes de l'armée protestante; nous le retrouverons plus loin. — Voyez D. Morice, *Histoire de Bretagne*.

2. Le prince de Condé au duc de Nevers, 3 septembre 1559; à la duchesse de Nevers, s. d. Lettre originale, Bibl. imp. *Mémoires du roi Henri II*, 8643. Une de ces lettres a été imprimée parmi les *Négociations, etc., relatives au règne de François II*, publiées par M. L. Pâris (*Collection des documents inédits*).

3. Bèze, *Histoire ecclésiastique des Églises réformées de France*, liv. V.

Son modeste début à la cour d'Henri II (1549). Situation de sa famille.

Les événements qui s'accomplirent plus tard, le rôle que jouèrent quelques-uns de ces personnages, les relations qui existèrent entre eux donnent assez de vraisemblance aux conjectures qu'on peut fonder sur le rapprochement de ces noms. Toutefois, si l'on doit croire que Louis de Bourbon fut initié au métier des armes par quelque guerrier éprouvé, s'il est permis de supposer que son âme ait subi de bonne heure l'action de cette propagande mystérieuse, de ce mouvement d'idées qui, vers la fin du règne de François Ier, agitaient l'intérieur de tant de familles illustres ou inconnues, rien n'indique avec exactitude le nom du parent ou de l'ami qui prit soin de son éducation; et dans le joyeux compagnon dont nous allons suivre les premiers pas, rien ne faisait deviner le champion d'un parti austère, le chef futur des huguenots. Aucun fait précis, aucune pièce ne supplée au silence des chroniqueurs contemporains, qui semblaient ignorer l'existence de ce cadet obscur, et le plus ancien document où il soit fait mention du premier des Condé est l'état de la maison d'Henri II en 1549. Il y figure sous le nom de « Louis, Mr de Vendôme, gentilhomme de la chambre du Roi, aux gages de 1200 livres[1]; » certes, on ne saurait imaginer un

1. P. Anselme, *Histoire généalogique de France*. C'est sous ce même nom qu'il est désigné dans le récit de plusieurs céré-

début plus modeste. Perdu dans la foule des courtisans, ce jeune homme de dix-neuf ans ne se distinguait même pas par la haute et imposante stature qu'on remarquait chez ses ancêtres. Il était de très-petite taille et sans doute un peu voûté; car certains recueils d'anecdotes le représentent comme bossu et contrefait; mais cette tradition, dont il serait difficile d'indiquer la source, s'accorde mal avec la chanson bien connue, qui fut faite sur lui :

Ce petit homme tant jolly,
Qui tousjours cause et tousjours ry,
Et tousjours baise sa mignonne,
Dieu gard' de mal le petit homme!

D'ailleurs, il n'avait rien de chétif : leste, vigoureux, il excellait à tous les exercices du corps; nul, dans un jeu de paume, ne servait mieux la balle; nul ne maniait mieux ses armes dans un carrousel et ne faisait parader avec plus de grâce un cheval difficile. D'après des portraits authentiques, ses yeux étaient vifs et perçants; sa figure, agréable sans être régulière, s'encadra plus tard dans une de ces barbes fortes, d'un blond ardent, que reproduisent si souvent les maîtres du XVI[e] siècle.

monies des années 1547, 1548 et 1549. — Voyez Godefroy, *Cérémonial français*, et les nombreux registres manuscrits du cérémonial conservés dans les *archives de Condé*.

Son esprit était brillant et assez cultivé, sa parole facile, entraînante, avec une pointe de raillerie que sa bonne humeur faisait oublier; rien de puritain assurément; beaucoup de gaieté et d'ardeur, le désir et le don de plaire, le caractère résolu, l'âme fière, le cœur grand et généreux.

Mais d'heureuses dispositions et la plus haute naissance ne suffisaient pas pour briller au Louvre : il fallait la faveur ou la richesse; l'une et l'autre manquaient aux Bourbons, à peu près ruinés par les confiscations. Si par une salutaire inspiration François Ier, oubliant un moment ses défiances envers la famille du connétable, avait confié l'armée d'Italie à celui qui devait réparer l'affront de Pavie dans la glorieuse journée de Cerisoles, l'envie n'avait pas épargné le jeune général, et un secret dépit s'était mêlé à la satisfaction du Roi. D'ailleurs le comte d'Enghien n'avait guère survécu à son triomphe : la mort l'avait frappé (1546) avant qu'il n'eût pu diriger à la cour ou à la guerre les premiers pas de son frère. Son royal protecteur n'était plus, et les « Sires des fleurs de Lys » se voyaient plus que jamais laissés à l'écart; si bien qu'il avait fallu l'expression très-nette de la volonté d'Henri II pour surmonter la résistance de sa tante Marguerite à ce qu'elle semblait regarder comme une mésalliance, le mariage

de sa fille Jeanne d'Albret avec Antoine, l'aîné de la maison de Bourbon. Ce dernier, insouciant et léger, se tenait en Béarn, auprès de son beau-père, ou dans son gouvernement de Picardie, et la faveur du faible Henri II se partageait entre sa vieille maîtresse, la duchesse de Valentinois, et son vieil ami Montmorency. Tout le monde à la cour prenait parti pour l'une ou pour l'autre : le choix de Condé fut bientôt fait.

Parmi les alliés de la duchesse, les plus marquants étaient ces cadets de Lorraine dont François Ier avait dit qu'ils mettraient « ses enfants en pourpoint et son pauvre peuple en chemise. » Un d'eux, le marquis de Mayenne [1], venait d'épouser la fille de la favorite, et le nouveau duc de Guise [2] était devenu par le crédit de Diane, autant que par ses grandes qualités et des services déjà éclatants, un des conseillers les mieux écoutés du Roi. Or, malgré des alliances de famille [3], les Guise étaient profondément séparés des Bourbons. A la guerre, à la cour, une sorte d'antagonisme fatal les mettait sans cesse en présence; des questions

1. Plus tard duc d'Aumale, troisième fils de Claude, duc de Guise.

2. François de Lorraine. Son père mourut le 12 avril 1550.

3. Antoinette de Bourbon, mère du duc François de Guise, était sœur du duc de Vendôme, père de Condé.

d'étiquette avaient causé d'irritantes discussions, et cette rivalité était encore envenimée par un affreux soupçon. Nous avons déjà parlé de la mort du comte d'Enghien, enlevé à la fleur de ses ans et de sa gloire par un triste accident[1]; des rumeurs vagues, quoique très-répandues, avaient attribué son trépas à un crime; mais François Ier avait défendu toute poursuite, et l'on disait tout bas que le meurtre avait été commis à l'instigation du Dauphin et du duc de Guise, alors comte d'Aumale.

Par son mariage avec Éléonore de Roye, Condé s'allie aux Montmorency et aux Châtillon (1551).

Les relations naturelles de Condé étaient donc avec la faction contraire qu'on appelait le parti Montmorency. Sans grands talents militaires, mais très-vaillant et opiniâtre, Anne de Montmorency avait mérité, par sa belle défense de la Provence en 1536, l'épée de connétable et le surnom de

1. Dans l'hiver de 1546, le Roi étant à la Rocheguyon, les princes et seigneurs de la cour s'amusèrent à défendre et à attaquer à coups de boules de neige un fort improvisé. Le comte d'Enghien commandait une armée, le Dauphin et le comte d'Aumale commandaient l'autre. Une vive discussion s'éleva au milieu du jeu; on en vint presque aux coups de dague et la querelle fut difficilement apaisée. Avant de rentrer le comte d'Enghien s'était assis sur un banc contre le mur du château, lorsque d'une des fenêtres tomba un coffre qui le blessa grièvement. Il en mourut peu de jours après. L'Italien Bentivoglio, grand ami de ses adversaires, fut soupçonné d'avoir lancé volontairement le coffre sur la tête du prince.

Fabius français. Il était déjà grand maître de la maison du Roi; tout récemment il avait été nommé duc et pair (1551). Agé de près de soixante ans [1], courtisan émérite, très-fin sous une enveloppe de rudesse, il avait cependant moins d'action sur les hommes de cour que sur la noblesse militaire des provinces; ses charges, sa grande fortune lui permettaient d'exercer un large patronage; entouré de fils jeunes et braves, il comptait parmi ses principaux adhérents les Châtillon ses neveux, déjà signalés par leur ambition, par leur valeur, par l'indépendance de leur caractère, et pourvus, l'un, Coligny, de la charge d'amiral, l'autre, d'Andelot, de celle de colonel de l'infanterie deçà les monts. Bientôt un mariage unit étroitement Condé avec ces deux grandes familles de Montmorency et de Châtillon. Il épousa leur proche parente, Éléonore de Roye [2], héritière d'une maison plus noble que riche. Le mariage fut célébré (juin 1551) au

1. Il était né en 1492.

2. Éléonore de Roye, fille aînée et héritière de Charles, sire de Roye et de Muret, comte de Roucy, était née en 1535. Sa mère, Madeleine de Mailly, dame de Conty, était fille de Louise de Montmorency, sœur du connétable Anne, et cette même Louise de Montmorency avait épousé en secondes noces Gaspard de Coligny, maréchal de France, dont elle eut l'amiral de Coligny et ses deux frères, d'Andelot et le cardinal de Châtillon.

château du Plessier-lès-Roye par le cardinal de Bourbon, oncle et tuteur du prince; celui-ci ne portait pas encore le nom sous lequel il est connu dans l'histoire [1].

Cette alliance, qui n'améliorait guère la fortune de Condé, devait exercer une grande influence sur ses destinées; mais elle ne modifia pas son humeur galante, et toute sa vie « le bon prince ayma autant la femme d'autrui que la sienne [2]. » Cependant, s'il n'était pas insensible à l'attrait du plaisir, aux séductions et aux faciles amours d'une cour licencieuse, de plus nobles passions et l'exemple de ses ancêtres l'appelaient au milieu des gens de guerre. Là plus qu'au Louvre il devait retrouver vivant le souvenir des gloires de sa famille; les soldats ne pouvaient manquer de faire bon accueil au frère du vainqueur de Cerisoles. Dans leurs rangs la mémoire même du connétable était encore populaire; ses malheurs avaient presque fait oublier son crime; ses exploits, ses vertus guerrières étaient restés un objet d'admiration. De toutes les branches de la maison royale, celle de Bourbon avait toujours été la plus militaire; aussi était-ce une tradition acceptée de tous que Brantôme, mal-

1. Sur l'origine du titre de prince de Condé, voyez *Pièces et documents*, n° 1.

2. Brantôme.

gré son dévouement à un autre parti, exprimait par ces vives paroles : « De cette race de Bourbon, ils sont tous braves et vaillants, et n'ont jamais esté malades de la fiebvre poltronne. »

Sa première campagne, comme volontaire, à l'armée d'Italie (1551).

La France venait de soutenir une lutte gigantesque, marquée par de brillants succès, par des revers plus éclatants encore. Alors que l'Europe entière pliait sous le sceptre de fer de Charles-Quint, elle avait su conserver l'indépendance de son territoire et de sa politique; malgré des fautes de tout genre, malgré le déplorable état des finances, malgré l'infériorité de nombre et d'organisation de ses armées, elle avait tenu en échec la puissance colossale de la maison d'Autriche, et, sans cesse sur le point de périr, elle se relevait toujours avec une incroyable vitalité. Cette étrange alternative de faiblesse et d'héroïsme avait arraché au grand empereur ces paroles remarquables : « Il n'y a nation au monde qui fasse plus pour sa ruine que la françoise, et néantmoins tout luy tourne à salut, Dieu ayant en sa protection particulière le Roy et le royaume. » La lutte était suspendue et non terminée quand Henri II monta sur le trône; la paix de Crespy n'avait été qu'une trêve, et dès 1551 la guerre recommença en Italie, comme d'elle-même, sans déclaration préalable. Condé, bien qu'à peine marié depuis quelques jours, saisit l'occasion qui se pré-

sentait. Il n'avait aucun commandement à exercer, aucune troupe à conduire; mais il demanda et obtint la permission de servir comme volontaire.

Les armées étaient dans une période de transition : le grand développement déjà donné à l'emploi des armes à feu, le rôle tout nouveau de l'infanterie, les progrès du pouvoir royal et les guerres lointaines avaient détruit la vieille organisation féodale. Mais les forces régulières que la France entretenait, la cavalerie répartie en compagnies d'ordonnance, l'infanterie composée de bandes françaises et suisses [1], à peine suffisantes pour tenir habituellement la campagne en présence des Impériaux, toujours plus nombreux, mieux pourvus, ne pouvaient à elles seules, ni faire un effort décisif, ni soutenir un choc vigoureux. Quand on s'attendait à recevoir la bataille ou que le Roi avait permis de la donner, une foule de gentilshommes volontaires accouraient de toutes parts et venaient grossir les rangs de la gendarmerie soldée ou de la cavalerie légère; les plus pauvres se plaçaient

1. Nous ne nommons pas les légions de François Ier, dont la création constate cependant un progrès important dans l'organisation des armées. L'exécution était trop imparfaite, et ces milices, composées des éléments militaires les plus médiocres, parurent peu sur le champ de bataille, et n'y donnèrent que d'assez tristes résultats.

comme anspessades[1] au milieu des piques de l'infanterie.

Si ce concours d'hommes braves et habitués au maniement des armes était pour le général un renfort indispensable, l'absence d'une hiérarchie militaire, où leur place fût marquée, en rendait l'emploi difficile, et leur indiscipline, toujours gênante, souvent fatale le jour de la bataille, devenait un embarras sérieux quand, par une raison quelconque, la bataille n'avait pas lieu. C'est ce qu'on vit en Piémont en 1551. Le maréchal de Brissac avait déjà enlevé Chieri et San Damiano, lorsque arriva l'essaim des volontaires parmi lesquels se trouvait Condé. On savait les troupes impériales fort en mesure de combattre et bien commandées par Fernand de Gonzague. Une rencontre semblait imminente ; mais le temps s'écoulait sans qu'on en vînt aux mains, et cette martiale jeunesse s'indignait des lenteurs qui retardaient la journée tant désirée. Si les généraux hésitent, disait-on, nous les mettrons aux prises malgré eux, et ces folles têtes

1. Anspessades ou lanspessades, « lance spezzate, » lances rompues. On appelait ainsi originairement un chevau-léger qui, après avoir perdu cheval et armes en quelque honorable action, se jetait dans les rangs de l'infanterie, et prenait une pique en attendant mieux. Cette dénomination, venue des guerres du Piémont, s'étendit à tous les gentilshommes qui servaient dans l'infanterie.

rêvaient les entreprises les plus téméraires, les plus compromettantes pour le salut de l'armée, lorsque Brissac, informé de ces projets, réunit les volontaires. Dans une paternelle allocution, il invoqua leur patriotisme, leur montra leur devoir; son appel fut entendu : Condé, qui se distinguait déjà par sa facilité à manier la parole, répondit au nom de tous, quoiqu'il fût un des plus jeunes, remercia le maréchal avec effusion, et protesta de leur docilité; si bien que ce fut un « vray séminaire d'amour et de bienveillance [1]. » Pour entretenir cette bonne disposition, Brissac les chargea d'enlever le château de Saint-Baleing auprès de Vulpiano, mission dont ils s'acquittèrent heureusement. D'autres coups de main suivirent; le succès les couronnait presque toujours. L'armée d'Italie, quoique manœuvrant sur un théâtre restreint et bien déchue de l'importance qu'elle avait eue sous les règnes précédents, n'avait pas cessé d'être une excellente école de guerre. Brissac était un général sage, actif et vigilant, qui savait suppléer par les ressources de son esprit à l'insuffisance des moyens dont il pouvait disposer; ses lieutenants, presque tous Gascons, Dauphinois, Provençaux, étaient rompus au métier, audacieux, doués de ce génie

1. *Mémoires* de Boyvin Duvillars.

inventif propre aux hommes des provinces méridionales de la France; officiers et soldats excellaient dans les ruses de la petite guerre, si essentielles à une époque où les grandes combinaisons stratégiques étaient à peu près inconnues et presque toujours impossibles. C'est là que se formèrent la plupart de ces partisans ingénieux, infatigables, dont l'expérience allait trouver un si triste emploi dans nos luttes civiles. Parmi ces vieux routiers, Condé dut nouer d'utiles relations et trouver dans leur exemple de solides enseignements. Son dévouement, son ardeur furent remarqués; dans un des récits animés de ses commentaires, Montluc nous le fait voir, au milieu de l'hiver, travaillant deux nuits à monter les pièces sur les hauteurs escarpées qui dominaient le château de Lantz[1]. Mais il se montrait déjà d'une humeur moins accommodante qu'au début des opérations et on commençait à le trouver « un peu malaysé à manier[2] » quand la campagne s'acheva.

Elle s'était prolongée fort tard, et le prince, de retour à la cour, n'y fit qu'une courte apparition. Henri II rassemblait une armée sur les frontières de Champagne; Condé s'y rendit et suivit le Roi dans

Il prend part à la conquête des Trois Évêchés et à la défense de Metz (1552).

1. Sur la Stura.
2. Duvillars.

l'expédition célèbre qui nous donna, presque sans coup férir, la possession des Trois Évêchés (1552). Cette rapide conquête causa une vive émotion outre Rhin; l'Allemagne y vit comme une réaction de la race gauloise; toutes les passions germaniques se rallumèrent et les dissensions des princes de l'Empire furent un moment suspendues. Charles-Quint profita de cet accord imprévu; dès le mois d'octobre de la même année il parut devant Metz avec une énorme armée et un formidable équipage de siége. Mais la fermeté et le génie du grand duc de Guise sauvèrent le « boulevard de la France. » Condé et son frère Jean, comte d'Enghien, surmontant les répugnances et les antipathies de famille, étaient accourus se ranger sous ses ordres. Entrés avec les premiers renforts dans la place, les deux Bourbons furent chargés de la défense depuis la porte Saint-Thibaut jusqu'à la Seille; ils s'y comportèrent avec autant de valeur que d'intelligence militaire.

La conduite de Condé pendant ces dix-huit mois de service actif avait fixé l'attention sur lui; aussi fut-ce avec un commandement qu'il reparut à l'armée.

Campagne en Picardie (1553). Beau combat près de Doulens. Le Roi lui donne

La France n'avait tiré aucun parti du désastre infligé aux Impériaux sous les murs de Metz. C'était déjà un des plus tristes caractères du règne

de François Ier, que l'apathie qui succédait à tous les grands efforts, laissait les victoires sans résultat et préparait à l'ennemi de faciles succès sur des armées débandées et des frontières dégarnies. Henri II, qui avait les défauts de son père sans avoir toutes ses qualités, témoignait encore plus d'insouciance. Pendant qu'il dépensait en fêtes et en prodigalités l'argent nécessaire à l'entretien des troupes et des places, Charles-Quint hivernait en Belgique, s'apprêtant à renouveler par le nord de la France l'invasion qui avait échoué dans l'est. Avant qu'on n'eût pris aucune disposition défensive, il avait enlevé Thérouanne et Hesdin (1553); il venait de mettre le siége devant Doulens, lorsque le connétable arriva sur la Somme avec tout ce qu'on avait pu réunir. On commençait alors à employer utilement la cavalerie légère, et ce genre de service convenait parfaitement aux gentilshommes qui n'appartenaient pas aux compagnies soldées et n'étaient pas pourvus de l'armure des gendarmes. C'était la principale force de l'armée improvisée de Montmorency; il se hâta de la porter en avant. Condé en partagea la direction avec le duc de Nemours; le maréchal de Saint-André les soutenait avec cinq cents gendarmes. A la tête de huit escadrons, Nemours attaque les avant-postes ennemis sur les bords de

une compagnie d'ordonnance.

l'Authie. Bientôt il a sur les bras toute la cavalerie impériale, qui le ramène sur la réserve. Les gendarmes de Saint-André le dégagent; l'ennemi s'arrête; mais il n'est pas encore ébranlé par ce choc inattendu, lorsque Condé, débouchant sur son flanc avec quatre escadrons, le charge avec furie, et le met en pleine déroute. Le prince eut les honneurs de la journée, qui coûta aux Impériaux sept étendards, treize cents hommes tués et quelques prisonniers. Le Roi, ayant rejoint l'armée peu après, lui donna, comme récompense de ce fait d'armes, une compagnie d'ordonnance.

Ce commandement n'avait plus la même importance qu'au temps de Charles VII, lorsqu'à la création de « l'ordonnance » on ne comptait que quinze capitaines. Depuis, leur nombre s'était singulièrement accru. A l'époque qui nous occupe, chaque compagnie comprenait de vingt-cinq à cent lances, c'est-à-dire de soixante-quinze à trois cents combattants, une lance se composant d'un homme d'armes et de deux archers, sans compter les pages, couteliers, varlets et autres non-combattants; mais l'effectif était rarement complet, le recrutement beaucoup moins choisi que par le passé. Cependant le patronage que donnaient ces charges de capitaine, le profit même qu'on en pouvait retirer, les faisaient réserver à des princes et

personnages haut placés; le plus souvent la naissance y donnait plus de droit que les services, la direction réelle pouvant être laissée au lieutenant, qui était toujours un homme de guerre éprouvé. Condé, qui en voyait pourvoir, dès le début de leur carrière, nombre de seigneurs aussi jeunes que lui et d'un rang moins élevé, ne pouvait considérer cette nomination comme une faveur signalée; mais elle lui assurait dans l'armée une position dont il ne manqua pas de profiter.

Campagne en Hainaut et en Artois (1554). Combat sur l'Escaillon. Bataille de Renty.

Peu après le combat dont nous venons de parler, le connétable étant tombé malade, les opérations furent interrompues; les troupes prirent leurs quartiers d'hiver, et l'exécution du projet formé pour reporter la guerre en pays ennemi fut remise à l'année suivante. En effet, au printemps de 1554, Henri II réunit des forces imposantes pour envahir sur trois colonnes les états de l'Empereur. La compagnie de Condé fut dirigée sur Mézières, où le duc de Nevers rassemblait l'aile droite de l'armée. C'était une bonne fortune pour le prince d'être placé sous les ordres de son beau-frère, qui lui confia le commandement de sa cavalerie légère. Mais il ne paraît avoir trouvé aucune occasion de se signaler. Le corps de Nevers, marchant par la vallée de la Meuse, enleva Givet, Marienbourg, Dinant, tandis que l'aile gauche ravageait l'Artois,

et que Montmorency conduisait le centre entre la Sambre et la Meuse. Le Roi concentra l'armée devant Namur, qu'il comptait attaquer; mais la garnison de cette place avait été renforcée et le siége fut jugé impossible, en présence des Impériaux qui avaient eu le temps de se rallier. Les Français se retirèrent sur le Cambrésis; Condé passa sous les ordres du maréchal de Saint-André, chargé de couvrir la retraite avec quinze cents chevaux. Le poste était périlleux, et, près du Quesnoy, cette arrière-garde faillit être enlevée. Un brouillard épais cachait les manœuvres de l'ennemi; le gros de l'armée venait de franchir l'Escaillon, et s'éloignait. Au moment où Saint-André s'apprêtait à suivre le mouvement, il vit paraître à l'improviste un corps de cinq mille chevaux que conduisait le duc d'Albe. Sans se déconcerter, le maréchal envoie escarmoucher avec la tête de cette colonne, regravit avec une partie de son monde un mamelon qui masquait le passage, et le couvre d'un rideau de cavalerie. Le reste de sa troupe, massé dans le fond du vallon étroit et encaissé où l'ennemi ne peut l'apercevoir, traverse l'eau à la hâte et vient se déployer successivement sur un saillant de l'autre rive. Les Impériaux, voyant occuper cette position, croient que l'armée française se prépare à un retour offen-

sif et s'engagent avec prudence. Quand nos derniers cavaliers abandonnent au galop les hauteurs de la rive gauche, l'ennemi, qui ne connaissait pas les lieux, se trouve arrêté par le cours d'eau et fusillé par des arquebusiers[1] embusqués dans les broussailles. Le jour baissait ; grâce au sang-froid de Saint-André et de ses compagnons, l'arrière-garde rejoignit l'armée sans avoir été entamée.

Le Roi, continuant sa marche vers l'ouest, vint assiéger Renty, place assez importante alors par sa situation à la lisière du Boulonnais et de l'Artois. Nos troupes campent sur les deux rives de l'Aa, et se retranchent. L'Empereur vient aussi s'établir entre Merk et Fliembronne, à moins d'une lieue au nord, dans une forte position sur un affluent de l'Aa. Des hauteurs, bordées de bois, couvrent notre gauche, et s'étendent derrière elle; c'est par ces bois que l'ennemi peut secourir la place. Le 12 août, il y engage une colonne; mais le duc de Guise, qui commande de ce côté, y a caché trois cents arquebusiers dont le feu inat-

1. Ces arquebusiers appartenaient à une compagnie d'arquebusiers à cheval, création toute nouvelle du duc de Guise; ce grand capitaine avait compris tout le parti qu'on pouvait tirer des armes à feu et s'appliquait avec un soin tout particulier à les répandre, à les perfectionner. Nous verrons qu'il dut souvent ses succès à l'emploi judicieux qu'il en savait faire.

tendu arrête les Impériaux. Le lendemain l'attaque est renouvelée par toute leur armée; le bois est disputé quelque temps, puis abandonné par notre infanterie. Cependant la cavalerie française s'est concentrée sur la rive gauche; quand l'ennemi débouche sur les plateaux découverts, il est vigoureusement reçu; à la seconde charge il est mis en pleine déroute[1]. Malheureusement les Impériaux ne furent pas suivis comme ils auraient dû l'être, et l'on prétendit que « la retraite avait été sonnée par le souffle de l'envie [2]. » Charles-Quint rallia ses troupes et fortifia son camp. Après avoir vainement offert un nouveau combat à l'impassible Empereur, le Roi, manquant de vivres et de munitions, leva le siége, et licencia son armée au mois de septembre. La victoire de Renty fut donc sans résultat; mais elle n'en est pas moins très-glorieuse pour le duc de Guise : l'à-propos avec lequel il avait replié son infanterie avant qu'elle ne fût écrasée, la brusque

1. Entre autres trophées, on prit quatre petites pièces, très-légères et très-mobiles, montées sur quatre roues et traînées par des chevaux; on les appelait pistolets de l'Empereur. C'était un premier essai d'artillerie légère; cet excellent exemple ne paraît guère avoir été suivi jusqu'aux fameux canons de cuir de Gustave-Adolphe.

2. *La Conjonction des lettres et armes*. Voyez aussi l'*Histoire des ducs de Guise,* par M. de Bouillé.

attaque qui arrêta le déploiement de l'ennemi à la sortie des bois, méritent d'être admirés. C'était la première bataille à laquelle Condé assistait ; il prit part, avec ses gendarmes, aux belles charges de la cavalerie française.

Sa compagnie resta l'année suivante sur la frontière du nord ; mais la guerre languissait de ce côté ; de part et d'autre on s'observait sans vouloir combattre. Au contraire une bataille semblait imminente en Italie ; le prince y retourna comme volontaire. Depuis quatre ans qu'il avait quitté la brave armée de Brissac, la France avait perdu tous ses alliés par delà les Alpes ; les derniers défenseurs de la vieille indépendance italienne, les Siennois, avaient succombé après une des luttes les plus héroïques dont l'histoire ait gardé le souvenir ; tout l'effort de la guerre s'était porté en Piémont, et le duc d'Albe s'était vanté d'en chasser les Français en vingt jours. Passant le Tésin et la Sezia avec trente-cinq mille hommes, il avait dégagé Vulpiano, et mis le siége devant Santhia, qui couvrait la gauche de notre ligne. Brissac, hors d'état de tenir tête à un pareil orage, demanda du secours, et la foule des princes et seigneurs afflua de nouveau dans son camp. Mais l'arrivée de ces renforts servit de prétexte au général espagnol pour lever le siége de Santhia ; il y avait complétement échoué et dut

Campagne en Italie (1555).

ramener dans Verceil son armée décimée par la maladie et découragée par cet échec. Le duc d'Albe, esprit profond et d'une indomptable énergie, mais lent, froid et sans souplesse, ne put arrêter les rapides opérations des Français. Pendant qu'il réorganise ses troupes, les nôtres enlèvent Vulpiano et en rasent les défenses, puis, passant le Pô, s'emparent de Moncalvo; l'occupation de cette place complétait celle de Casal, nous rendait maîtres du Montferrat, et nous assurait la possession de tout le cours du Pô supérieur. Brissac ne put assister à la fin brillante de cette campagne, dont l'honneur cependant n'appartenait qu'à lui; sa santé le força à résigner le commandement, et dans cette circonstance, la présence des volontaires faillit encore, comme en 1551, compromettre le salut de l'armée. Le Roi avait désigné de Termes pour remplacer Brissac; ce choix excita une véritable émeute dans le camp : tout ce qui était venu de la cour refusa d'obéir à un simple gentilhomme qui n'était pas revêtu de la dignité de maréchal de France. De Termes dut céder; le commandement fut déféré au duc d'Aumale, frère du duc de Guise, et colonel de la cavalerie légère par delà les monts. Condé avait infructueusement soutenu de Termes et défendu ainsi les principes élémentaires de la

discipline; toutefois il est permis de croire que l'aversion du Bourbon pour le Lorrain ne fut pas étrangère à cette sage résolution.

Malgré ses services, il se voit refuser le gouvernement de Picardie, que son père et son frère avaient exercé.

Quel que fût le motif qui l'eût fait agir, il semble que le Roi devait lui savoir gré de sa conduite. Mais ni son respect pour la discipline, ni cinq années de bons et actifs services n'avaient pu lui mériter la bienveillance d'Henri II; les faveurs qui semblaient lui être le plus naturellement acquises lui étaient obstinément refusées. Le gouvernement de Picardie était depuis longtemps confié à des princes de la maison de Bourbon; son frère aîné l'avait reçu à la mort de son père. Or Antoine venait d'hériter du trône de Navarre, et la lieutenance générale de Guyenne lui ayant été accordée, il dut renoncer à celle de Picardie. En remettant cette charge au Roi, il le pria d'en investir Condé. Une sage politique eût sans doute commandé de ne pas laisser les gouvernements s'inféoder dans les familles, même et surtout peut-être dans une branche de la maison royale; mais on ne songeait alors à établir aucune règle de ce genre, et la demande des princes fut d'abord favorablement accueillie. Des assurances même furent données, et déjà le nouveau roi de Navarre s'apprêtait à céder à son jeune frère le titre de duc de Vendôme avec une partie des biens qu'il possédait dans le nord de la

France. Cependant une autre négociation avait été entamée par la cour pour acheter à Antoine la souveraineté du Béarn ; elle échoua ; par représailles, le gouvernement de Picardie fut subitement refusé à son frère et donné à Coligny ; Condé garda son nom et sa pauvreté.

Trêve de Vaucelles (15[illegible]) rompue par Guise et Coligny.

Ainsi, il se trouvait à vingt-six ans gentilhomme de la chambre et capitaine d'hommes d'armes, sans avoir obtenu aucune des charges et dignités qu'il voyait prodiguer autour de lui aux parents des favoris. Cette situation devait lui être d'autant plus pénible qu'aux yeux de beaucoup la guerre était terminée ou du moins suspendue pour longtemps. Charles-Quint avait quitté la couronne et le monde ; l'empressement avec lequel son successeur venait de conclure la trêve de Vaucelles (1556) semblait le prélude d'une paix générale. Du côté de la France, une rupture paraissait peu probable ; malgré beaucoup de fautes, l'ensemble des opérations qui s'étaient suivies depuis l'avénement d'Henri II avait produit d'heureux résultats ; nos succès étaient plus importants que nos revers, nos conquêtes que nos pertes, et la trêve, qui consacrait en quelque sorte ces avantages, nous donnait d'excellentes bases pour une négociation définitive ; contre toute attente, ce fut le contraire qui arriva. Le faible Henri II, subissant alternati-

vement l'influence des deux factions qui partageaient sa cour, détruisait d'une main ce qu'il faisait de l'autre : au moment où il signait la trêve par le conseil de Montmorency, il se mettait hors d'état de l'exécuter en se liant par un traité avec le pape Paul IV [1], et devenait le jouet de l'ambition coalisée des Guise et des Caraffa.

Le duc François fut chargé de diriger la désastreuse entreprise où son frère, le cardinal de Lorraine, venait d'engager la France. On épuisa le trésor, on désorganisa toutes les armées pour composer celle qu'il emmenait à Rome. Mais les Châtillon, non moins ambitieux, ne purent se résigner à voir leurs rivaux occuper seuls la scène; Coligny voulut inaugurer sa lieutenance générale de Picardie par quelque coup d'éclat. Rompant la trêve sans la dénoncer, il tenta un coup de main sur Douai ; il échoua, et ne put enlever que Lens, inutile et insignifiante conquête. Il était impossible de recommencer la guerre avec plus d'imprévoyance et moins de loyauté.

Le duc de Savoie envahit la Champagne et la Picardie avec 47,000 hommes (1557). Condé accourt

Cette conduite insensée porta bientôt ses fruits. Dans les premiers jours de juin (1557), le roi d'Espagne réunit à Givet trente-cinq mille hommes de pied, douze mille chevaux et une nombreuse

1. J. Pierre Caraffa, élevé sur la chaire de saint Pierre en 1555.

à l'armée. Premières opérations.

artillerie; le duc de Savoie, Philibert-Emmanuel, commande cette armée. La cour de France s'empresse de pourvoir les places les plus voisines, Marienbourg, Rocroy, Mézières, et tout ce que l'expédition d'Italie laissait de troupes disponibles est concentré en Champagne sous les ordres du duc de Nevers, gouverneur de la province. Condé n'avait pas pris part à l'expédition d'Italie, entreprise uniquement à la gloire de la maison de Lorraine; oubliant son juste mécontentement et heureux d'échapper à l'oisiveté de la cour, il accourut auprès de son beau-frère, dont l'armée d'ailleurs, composée d'éléments médiocres, put à grand'-peine atteindre un effectif de dix-huit mille fantassins et cinq mille chevaux.

L'ennemi, après avoir simulé une attaque sur les places qu'on venait de garnir, tourne brusquement, enlève la Capelle et Vervins et menace Guise. Nevers, marchant parallèlement au sud, gagne Notre-Dame-de-Liesse, où il est rejoint par le connétable qui venait prendre le commandement de l'armée. Là on sut que le duc de Savoie, négligeant Guise, avait continué sa marche vers la Picardie. Coligny veut être le premier à défendre sa province; il demande et obtient de Montmorency quelques troupes légères pour le devancer et s'y rendre immédiatement. Sur sa

route, il est informé que les Espagnols viennent d'être rejoints par huit mille Anglais débarqués depuis peu de jours à Calais, et qu'ils investissent Saint-Quentin ; il y court, et c'est à peine s'il a le temps de s'y jeter de nuit avec quelques cavaliers ; l'infanterie qu'il amenait s'égara et ne put le suivre. La place, très-mal pourvue, n'était pas même fermée ; il fallut exécuter sous le feu de l'ennemi quelques ouvrages indispensables. L'amiral n'avait amené ni un canon, ni une arquebuse ; mais sa présence était un puissant secours.

Montmorency avait suivi Coligny de près ; en arrivant à la Fère, il apprit à la fois et l'investissement de Saint-Quentin et l'entrée de son neveu dans la place. Il était d'une haute importance de secourir cette ville immédiatement, afin qu'elle arrêtât l'ennemi jusqu'au moment où l'armée française pourrait être sérieusement renforcée, et cependant il fallait éviter une bataille qui, dans les circonstances actuelles, ne pouvait être qu'un désastre. La configuration des lieux et les positions occupées par les Espagnols permettaient d'atteindre ce double but.

Saint-Quentin est sur la rive droite de la Somme, qui coule au sud de la place, au milieu de marais et de tourbières d'un accès difficile. Au sud-ouest.

un pont, que l'on avait coupé, unit la ville au faubourg de l'Ile, situé sur la rive gauche. Une demi-lieue plus haut, près du village de Rouvroy, les marais sont traversés par une autre chaussée, la seule qui existât alors dans le voisinage. L'ennemi avait investi la place à l'est, au nord et à l'ouest, négligeant le côté qui touchait aux marais réputés inabordables; sur la rive gauche il n'occupait que le faubourg de l'Ile et un moulin qui, couvrant l'extrémité de la chaussée de Rouvroy, assurait ainsi la communication du camp espagnol avec le faubourg.

Montmorency voulut reconnaître la position lui-même. Le 8 août, il venait, avec cinq mille hommes, à Issigny-le-Grand; dans la nuit, s'avançant jusque sous la place, il put se mettre en rapport avec Coligny, arrêter son projet sur les lieux de concert avec lui et l'expliquer à quelques officiers d'élite, qu'il avait amenés et auxquels il réservait un commandement dans la journée qui se préparait; Condé était du nombre.

Ce qu'il y avait de plus simple, de plus rationnel était de tenter le secours de nuit, et d'y employer seulement les troupes destinées à entrer dans la place; mais le connétable préféra faire concourir toute l'armée à cette opération. Son plan était d'arriver sur la Somme à la pointe du jour,

de rejeter dans le faubourg le corps espagnol de la rive gauche, d'occuper la tête de la chaussée de Rouvroy afin d'empêcher la communication entre les deux rives, et de détourner par une fausse attaque d'artillerie l'attention du duc de Savoie, campé à l'ouest de la ville près de la rivière ; en même temps, on devait mettre à l'eau, en un point reconnu par Coligny, des bateaux amenés de la Fère sur des charrettes, et introduire dans la place des munitions et un secours de deux mille hommes commandés par d'Andelot. On espérait que cette opération pourrait être exécutée et la retraite commencée, avant que l'ennemi ne fût remis de sa surprise et n'eût forcé le passage de la chaussée.

Tout fut prêt pour le 10 août, jour de saint Laurent ; malheureusement on n'apporta pas dans l'exécution de ce plan, assez bien conçu, la vigueur et la précision qui pouvaient seules en assurer le succès. On n'arriva sur la Somme qu'à neuf heures, au lieu d'y être à la pointe du jour. On avait négligé de laisser à la Fère tous les non-combattants, et l'armée était suivie par une masse de valets et de vivandiers qui devaient rendre la retraite très-difficile, et qui déjà encombraient les routes de charrois. Pourtant on surprit complétement les Espagnols, qui furent bientôt resserrés dans le fau-

Bataille de Saint-Quentin (10 août).



bourg. Condé, avec quelques troupes légères, s'empara des moulins sur la droite, vers Rouvroy. Le maréchal de Saint-André, chargé de la fausse attaque de gauche, foudroya les tentes du duc de Savoie, qui n'eut que le temps de revêtir sa cuirasse et de gagner avec ses régiments le camp du comte d'Egmont situé au nord de la ville. Mais les bateaux destinés à porter le secours, et qui auraient dû suivre l'avant-garde, étaient perdus au milieu des bagages : ils arrivèrent en retard [1]. Quand on voulut les mettre à l'eau, ils essuyèrent le feu de la garnison du faubourg et des troupes en retraite du duc de Savoie; hommes et munitions disparurent dans la vase; d'Andelot seul, avec moins de deux cents soldats, put gagner la place et porter à son frère l'appui de sa vaillante épée.

Condé détaché sur la droite ne peut défendre la chaussée de Rouvroy. Mort du comte d'Enghien, prise du connétable et déroute de l'armée française.

Cependant l'armée espagnole se réunissait derrière la chaussée de Rouvroy; le sort de la journée dépendait de la manière dont les Français défendraient ce passage; mais Montmorency le croyait beaucoup plus étroit qu'il n'était, et, au lieu de faire occuper fortement cette position capitale, il y avait seulement envoyé quelques reîtres. Condé, posté à quelque distance, voyait venir l'orage; trop

1. *Mémoires* de Mergey.

faible et trop dépourvu pour arrêter le mouvement qui se préparait, il ne pouvait qu'en donner avis et demander du renfort. Le connétable, d'abord fort confiant, rassurait ceux qui témoignaient quelque inquiétude et répondait plaisamment qu'il « montrerait à l'ennemi un tour de vieille guerre ; » puis, l'anxiété le gagnant et son caractère irascible reprenant le dessus, il traitait brutalement tous ceux qui lui apportaient quelque nouvelle ou venaient chercher quelque ordre. Enfin il se décida à faire soutenir Condé par le duc de Nevers avec trois compagnies d'ordonnance. Déjà les masses ennemies débouchaient de la chaussée. Condé, qui se maintenait avec la plus grande difficulté dans sa position, supplia Nevers de charger immédiatement avec lui avant que les Espagnols n'eussent achevé de traverser la rivière ; c'était peut-être le seul moyen de sauver l'armée. Mais Nevers était enchaîné par les ordres formels du connétable qui, n'appréciant pas les conséquences de déplorables retards et conservant l'espoir d'éviter un engagement général, lui avait défendu de charger sous peine de la vie [1]. Condé et Nevers furent bientôt débordés de toutes parts et hors d'état de rejoindre « la bataille [2]. » Montmorency commençait à se diriger

1. *Mémoires* de Tavannes.

2. Nous avons déjà dit qu'on appelait « bataille » le centre,

vers la Fère, toujours en ordre de combat; voyant l'ennemi arriver sur la ligne de retraite, il inclina à droite, espérant pouvoir s'appuyer aux bois de Gibercourt. Il n'en eut pas le temps. Les valets et goujats qui précédaient et retardaient l'armée dans sa marche rétrograde, atteints par la cavalerie espagnole, reviennent sur nos troupes qu'ils mettent dans le plus grand désordre. La panique est bientôt générale, et c'est en vain que quelques gens de cœur essaient de résister au torrent. Le premier, Jean, comte d'Enghien, frère aîné de Condé, s'écrie qu'il ne sera pas frappé par derrière; tournant vers l'ennemi, il se lance au milieu des escadrons victorieux, « répond à coups d'épée à ceux qui lui parlent de se rendre, et meurt en vrai Bourbon de cœur et de race[1]. » Le connétable combat aussi jusqu'à ce que, blessé et accablé par le nombre, il soit forcé de remettre

c'est-à-dire le principal corps de l'armée, où se trouvait en général le gros de la gendarmerie.

1. Lestoile. — Ce vaillant prince avait trente et un ans. C'était un homme accompli; ses lettres annoncent un esprit cultivé; sa noble et mélancolique figure, dont Léonard de Limoges nous a conservé la vivante image dans un magnifique émail, respirait la douceur et la résolution. Au moment où il fut tué, il y avait deux mois à peine qu'il avait épousé une jeune femme, belle et riche, sa cousine germaine, dont il était épris depuis plusieurs années. Il l'avait quittée presque au lendemain de ses noces pour voler à l'armée.

son épée. Le désastre fut immense; l'armée française était anéantie, le royaume « paroissoit être en proye [1], » et l'on prétend que le vieil empereur, apprenant dans sa retraite de Yuste le résultat de la journée de saint Laurent [2], s'écria aussitôt : « Mon fils doit être à Paris. » Mais les résolutions promptes et hardies n'étaient pas dans le caractère de Philippe II. Il préféra s'emparer des places qui étaient à sa portée, et tout d'abord il fit presser le siége de Saint-Quentin. Coligny était surtout grand dans la mauvaise fortune; sa ténacité, son intelligence et sa valeur prolongèrent la défense au delà des limites que l'on pouvait prévoir. Il fut d'ailleurs bien secondé par ceux qui avaient rassemblé les débris de l'armée du connétable.

Condé se retire avec Nevers. Il tient la campagne tout l'automne à la tête de la cavalerie légère, et rend les plus grands services.

Nevers et Condé, obligés de manœuvrer séparément dans la journée du 10, avaient pu gagner la Fère le même soir; il avait fallu toute leur énergie et la confiance qu'ils inspiraient pour maintenir leurs troupes en ordre et traverser les rangs pres-

1. *Mémoires* de Tavannes.

2. C'est sous ce nom que la bataille de Saint-Quentin est connue en Espagne. Aussi est-ce en souvenir de cette victoire et en l'honneur de saint Laurent, que Philippe II fit donner la forme d'un gril à cette masse de pierre glaciale et sombre comme son âme, qu'on appelle l'Escurial.

sés des vainqueurs. Le commandement était échu à Nevers, qui se rendit à Laon et pourvut de son mieux les places voisines. La gendarmerie était entièrement détruite ; mais la cavalerie légère avait moins souffert. Condé rallia quelques escadrons et reprit immédiatement la campagne. Il la tint tout l'automne, harcelant sans cesse l'ennemi, attaquant ses partis et ses convois; presque tous ces coups de main réussirent. C'est là une des belles pages de la vie militaire du prince. Tant d'activité et de vigueur au lendemain d'un tel revers étonnèrent les généraux espagnols; ils renoncèrent à toute entreprise importante, et semblaient si hésitants que Nevers crut pouvoir tenter de nouveau le secours de Saint-Quentin. Mais il avait trop présumé de la lassitude de ses adversaires; il fut repoussé et la place fut enfin prise : l'héroïque amira ne rendit au duc de Savoie qu'un monceau de ruines. Le Catelet, Ham, Chauny, Noyon eurent le même sort. Cependant la désertion diminuait rapidement l'effectif des troupes allemandes de Philippe II; les Anglais venaient de se retirer. D'ailleurs un véritable mouvement national agitait la France; l'attitude du Roi, excellente dès le premier jour, avait soutenu tous les courages; les levées d'hommes et d'argent se faisaient de toutes parts. Dès le mois d'octobre Philippe II partit pour Bruxelles, et son

armée se sépara. Au même moment le duc de Guise repassait les monts avec les vieilles bandes qu'il avait si follement emmenées en Italie. La nation l'accueillit comme un sauveur, et le Roi lui confia d'immenses pouvoirs avec le titre de son lieutenant général [1].

Guise, nommé lieutenant général du Roi, prend Calais et Thionville (1558).

On sait par quels succès éclatants Guise répondit à cette haute faveur. Voulant profiter de l'élan général, il mit ses troupes en mouvement au cœur de l'hiver. Trop faible pour attaquer les places où les Espagnols étaient cantonnés, il fit une démonstration par les frontières de Champagne et de Picardie, comme pour empêcher le ravitaillement de Ham et de Saint-Quentin; puis, marchant par sa gauche, il mena rapidement son armée sous Calais. En huit jours (janvier 1558), il enleva cette ville que l'intrépide Jean de Vienne avait défendue une année entière contre Édouard III après la bataille de Crécy, et que les Anglais gardaient depuis plus de deux cents ans. Au printemps, il est sur la Moselle devant Thionville, place d'une haute importance et dont l'occupation devait compléter celle

1. Le prince de Condé demanda les ordres du nouveau lieutenant général du royaume par lettre du 18 septembre 1557. (Bibl. imp., *Mémoires* du roi Henri II; orig., sign. autog.)

des Trois Évêchés[1] : la ville se rendit le 22 juin.

Condé laissé à l'écart, frustré de la charge de colonel général de la cavalerie légère, reçoit celle de colonel de l'infanterie par delà les monts.

Dans le récit de ces opérations brillantes, le nom de Condé est à peine prononcé; c'est à la suite du Roi qu'il avait reparu à l'armée, sans qu'aucun emploi, aucun commandement lui fût assigné. Sa rude campagne d'hiver avait été pour lui l'occasion d'un nouveau déboire. La charge de colonel général de la cavalerie légère, qu'il venait de conduire avec tant de distinction, s'était trouvée vacante; il avait cru pouvoir la briguer; mais le duc de Guise en avait besoin pour contenter un de ses amis; rien ne lui était refusé, et le duc de Nemours fut préféré à Condé, qu'on crut dédommager en le nommant colonel général de l'infanterie par delà les monts. Cette dignité n'était pas une compensation dans les idées du temps, et valut au prince plus d'un quolibet[2]. Cependant l'infanterie commençait à se relever de l'injuste

1. Ce siége fut difficile, sanglant et très-habilement conduit. Il fait époque dans l'art de l'ingénieur. C'est là que Montluc inventa les places d'armes dans les tranchées.

2. « Quand la Reine mère eut faict madame la Princesse de la Roche-sur-Yon sa dame d'honneur, le prince de Condé luy voulut remonstrer (voyre s'en moquer, car il s'en aydoit) le tort qu'elle s'estoit faict.... à quoy elle respondit qu'elle ne pensoit pas plus se faire tort en cela, ny aux siens, que luy en la charge qu'il avoit autrefois prise de couronnel de sa belle infanterie et piedz puants de gens de pied, par la succession encor de deux gentilshommes qui estoient moindres que

mépris où l'avait laissée le vieux monde féodal. François I[er] avait compris l'importance de la révolution qui s'opérait dans l'organisation militaire : il n'avait rien négligé pour en seconder et en régler les progrès. Entre autres mesures, il avait décidé que, dans chaque armée, les gens de pied seraient réunis sous les ordres d'un colonel, et comme il y avait deux armées permanentes, l'une en deçà, l'autre au delà des monts, c'est-à-dire en France et en Italie, il y avait aussi deux charges permanentes de colonel ou colonel général. D'illustres guerriers acceptèrent ces grades nouveaux; Bayard n'avait pas dédaigné de se mettre à la tête des bandes, et un Bourbon, le comte de Saint-Pol, avait des premiers suivi son exemple. D'ailleurs, de tout temps le danger anoblit, et nul commandement n'était plus périlleux que celui de l'infanterie : aux jours de bataille, le colonel, combattant à pied, au premier rang, une pique à la main, était plus exposé que ne le serait de nos jours le plus brave capitaine de grenadiers. Aussi Condé eût-il sans doute reçu cette charge avec joie si la guerre avait continué par delà les monts; mais, dans les circonstances où elle lui fut accordée, cette faveur était dérisoire. Depuis la

luy.... Ce fut à M. le Prince à se taire.... » (Brantôme, *Grands capitaines françois*, Discours 80e.)

triste issue de l'expédition du duc de Guise, la France entretenait à peine encore quelques garnisons en Piémont; elle n'y avait plus d'armée et bientôt, par la paix de Cateau-Cambrésis, elle abandonna aux Allemands et aux Espagnols cette Italie qui, depuis plus de soixante ans, lui avait coûté tant de sang et de si glorieux efforts.

Déplorable paix de Cateau-Cambrésis (1559).

La fin de la campagne de 1558 n'avait pas répondu à son brillant début. Le duc de Guise s'était subitement arrêté après la prise de Thionville, préoccupé des intrigues qui agitaient la cour. Rompant ses anciennes liaisons, Diane de Poitiers venait de s'unir aux Montmorency et travaillait à perdre les Lorrains dans l'esprit du Roi, qui commençait à s'alarmer de la popularité et de l'influence du vainqueur de Calais. Tandis que celui-ci cherchait à déjouer ces menées, la régence des Pays-Bas, profitant de cette inaction, avait reporté toutes ses forces vers l'ouest, et de Termes, surpris près de Gravelines, avait été complétement battu. Mais on ne songea pas à réparer ce grave échec, et on se borna à réunir un camp près d'Amiens; tout le monde voulait la paix, les Montmorency pour faire cesser la captivité du connétable, les Guise pour rétablir leur influence à la cour, veiller aux affaires intérieures du royaume et se rendre agréables au roi d'Espagne; un secret

instinct et leur profonde prévoyance les avertissaient que l'appui de ce monarque leur serait un jour nécessaire. Après de trop rapides négociations, le traité fut signé le 3 avril 1559. A l'exception des Trois Évêchés, de Calais (encore y avait-il pour cette ville une clause de restitution), de Turin, Pignerol, Chivasse, et de quelques autres petites places des états du duc de Savoie, que le Roi gardait comme gage de ses réclamations jusqu'à jugement arbitral, nous perdions toutes nos conquêtes récentes comme celles du règne précédent; tous les droits revendiqués par nos rois étaient abandonnés.

« Paix blâmable, s'écrie Tavannes, dont les flambeaux de joie furent les torches funèbres du roi Henri II! »

CHAPITRE II

—

1560

—

Situation intérieure de la France à l'avénement de François II; puissance des Guise. — Les mécontents et les réformés cherchent vainement un chef dans le roi de Navarre. — Griefs et attitude du prince de Condé. Mission qu'on lui confie; nouvelles injures. — Complot révélé au duc de Guise. — « Tumulte » d'Amboise (mars 1560). — « Le capitaine muet. » — Condé se rend auprès du Roi. — Mesures prises contre lui; son fier langage; il quitte la cour. — Caractère de la conspiration. — Nouvelles inquiétudes des Guise; Condé se rend à Nérac, auprès de son frère le roi de Navarre. — Les deux Bourbons refusent de venir aux conférences de Fontainebleau. — Le Roi prend un ton menaçant; révélations de la Sague. — Malgré l'arrestation du vidame de Chartres et les tentatives de Maligny, Montbrun et Mouvans, les deux princes quittent Nérac pour se rendre aux États d'Orléans. — Mesures prises par les Guise. — Efforts des amis de Condé pour le retenir. — Il se fie à la parole du Roi, et entre à Orléans; son arrestation (30 octobre). — Son procès; formes iniques. Sa fierté. Arrêts des 13, 15, 20 et 26 novembre. — Efforts infructueux pour le sauver; résolution des Guise; son exécution est fixée au 10 décembre. — Maladie et mort de François II (5 décembre 1560); Condé sauvé par le concert de Médicis et de l'Hospital.

Situation intérieure

Un besoin vague de changement agitait les

esprits; aristocratique ou populaire suivant les traditions des provinces, la réforme faisait de rapides progrès, et couvrait la France d'un réseau d'églises dont l'organisation puissante allait bientôt se révéler. L'avénement d'un roi presque enfant, l'humiliation de la patrie, les dettes énormes laissées par le feu roi, tout concourait à la propagation des idées nouvelles, et tandis que d'ardentes poursuites portaient à son comble l'irritation des sectaires, une révolution de cour augmentait encore le nombre des mécontents. Les Guise, mis à l'écart à la fin du dernier règne, devenaient tout-puissants sous François II, leur neveu [1]; la Reine mère, Catherine de Médicis, moins par calcul politique que par rancune de femme outragée, s'alliait à eux pour frapper dans le connétable l'ami de la duchesse de Valentinois; et les Lorrains, devenus seuls dépositaires de l'autorité royale, l'exerçaient avec une hauteur que leur qualité d'étrangers faisait impatiemment supporter à une nation toujours et si justement susceptible.

de la France à l'avénement de François II. Puissance des Guise.

1. Il avait épousé Marie Stuart, née le 7 décembre 1542, reine d'Écosse sept jours après sa naissance (14 décembre 1542) par la mort de son père, Jacques V. Marie de Lorraine, mère de cette princesse, et qui gouvernait alors ses états comme régente, était fille du duc Claude de Guise et sœur du duc François.

Les mécontents et les réformés cherchent vainement un chef dans le roi de Navarre.

Disgracié comme Montmorency, ayant à peu près ouvertement renoncé à la messe [1], froissé plus que tout autre par la paix de Cateau-Cambrésis, qui sacrifiait ses prétentions sur la Basse-Navarre, enfin premier prince du sang, Antoine de Bourbon se trouvait le chef naturel et l'espoir des mécontents ou des opprimés de toutes sortes. Les encouragements, les offres de service ne lui manquèrent pas, et les hardis conseils de ses amis parurent un moment l'emporter dans son esprit. Il se rendit à la cour, entouré de ses parents et suivi d'un nombreux cortége; on espérait qu'il y tiendrait le langage d'un homme fort de son droit et sûr d'être appuyé. L'accueil presque insultant qui lui fut fait à Saint-Germain eût excité chez tout autre une vive indignation; mais, quoiqu'il fût brave et qu'il eût la parole facile, il se laissa complétement déconcerter. Après deux jours d'une attente humiliante, le Roi lui signifia ses intentions; Navarre subit tout sans mot dire, et accepta la mission de conduire en Espagne la princesse Élisabeth, fiancée à Philippe II. Au retour de cette ambassade, où il fut encore abreuvé de dégoûts,

1. Bèze (*Histoire ecclésiastique*) nous apprend que le roi de Navarre était alors beaucoup plus « affectionné à la religion » que Jeanne d'Albret sa femme. Celle-ci « s'y portoit d'abord fort froidement. » Les rôles ne tardèrent pas à changer.

il reprit dans sa petite cour de Nérac l'existence dissipée et frivole à laquelle il était habitué.

Griefs et attitude du prince de Condé. Mission qu'on lui confie. Nouvelles injures.

« Descheus d'avoir pour leur chef le roi de Navarre, ceux que la nécessité animoit eurent bientôt l'œil sur Louys, prince de Condé, né grand, prudent, courageux et pauvre [1]. » Proche parent du connétable, il était, après le roi de Navarre, l'aîné des princes du sang [2]; trop sceptique pour avoir encore pris parti dans la querelle religieuse, il était cependant aimé des protestants, dont Éléonore de Roye, sa femme, avait chaudement adopté les doctrines, et dont les Châtillon, ses alliés et ses amis, étaient déjà les chefs reconnus. Chez lui pas d'hésitations ni de craintes, mais une ardeur extrême, l'amour de la gloire et le goût de la lutte; enfin un profond ressentiment de l'oubli où on avait laissé ses services militaires, et des affronts qui venaient raviver chaque jour d'anciennes antipathies.

A peine Henri II était-il mort que, sans attendre la fin des tergiversations de son frère, il protesta hautement, au nom de l'intérêt public et des anciennes lois du royaume, contre la concentration inique de l'autorité entre les mains de Catherine

1. D'Aubigné, *Histoire universelle*.

2. Un autre de ses frères aînés vivait encore, mais il était, nous l'avons dit, dans les ordres.

et des Guise. Le conseil, où on l'avait admis en quelque sorte pour la forme, entendit avec étonnement d'abord, puis avec quelque faveur, la parole animée et hardie de ce jeune homme qu'on ne croyait occupé que de guerre ou d'amour, et cette résistance ouverte, inattendue, fut souvent couronnée de succès. Ainsi l'opposition de Condé empêcha qu'on ne fît prendre à François II le titre de roi de France, d'Écosse, d'Angleterre et d'Irlande, comme les oncles de Marie Stuart avaient voulu le faire décider par surprise. Ceux-ci s'inquiétèrent; ils comprirent quelle influence le prince pourrait exercer sur les vieux serviteurs de la couronne, et ils saisirent la première occasion qui s'offrit de l'éloigner [1]. Philippe II était encore dans les Pays-Bas, et allait s'embarquer pour retourner dans la Péninsule. Condé fut envoyé en toute hâte à Gand, pour y féliciter le roi d'Espagne et prêter au nom du nouveau roi de France le serment d'observer la paix récemment conclue (août 1559). Au moment du départ, le cardinal de Lorraine lui remit une ordonnance de mille écus sur le trésor royal; c'était insulter

1. Dépêche de Throckmorton, ambassadeur d'Angleterre, du 13 juillet 1559. Voyez *A full view of the public transactions in the reign of Q. Elizabeth*, by D. Forbes. 2 vols., f°. London, 1740-41.

à la pauvreté notoire du prince; il dut engager ses terres pour soutenir l'éclat que cette mission lui imposait[1]. Au sacre de François II, nouveau grief. Si quelque chose avait pu consoler Condé du refus que le feu roi lui avait fait du gouvernement de Picardie, ç'avait été de le voir donner à Coligny, son parent et son ami. Il avait complétement renoncé à ses prétentions sur cette dignité, lorsque, pendant les cérémonies du sacre, le cardinal de Lorraine dit avec un air de mystère à l'amiral que le prince avait renouvelé ses sollicitations. Par cette fausse assertion, le prélat voulait amener Coligny à se dépouiller de son gouvernement et l'indisposer contre son cousin. Il ne réussit qu'à moitié. Après une explication où Condé n'eut pas de peine à prouver qu'il avait été calomnié, l'amiral offrit sa démission, et demanda pour son successeur celui auquel on l'avait jadis préféré. Le Roi répondit qu'il disposait de la Picardie en

1. Le 5 août 1559, Sébastien de Laubespine, alors ambassadeur, résident auprès de Philippe II, écrivait de Gand au duc de Guise, pour se plaindre de « l'infinie discommodité des hommes qu'amène mond. S^r le prince de Condé, qui ne sont pas en moindre compagnie de sept ou huit vingts. » (*Négociations sous François II*, publiées par M. Louis Pâris; Collection des documents inédits.) Le prince avait-il réellement un si grand train? ou Laubespine voulait-il amuser les puissants du jour par une raillerie sur la pauvreté de Condé?

faveur du maréchal de Brissac, et les deux amis se retirèrent plus unis et plus ulcérés que jamais.

Complot révélé au duc de Guise.

Les assemblées de mécontents se multiplaient sur divers points de la France; l'inquiétude devenait générale; elle gagnait la cour, où les avis ne manquaient pas, mais vagues et incertains, lorsque enfin, le Roi étant à Blois, le duc de Guise reçut des révélations importantes et précises. Un complot formidable était ourdi; un avocat de Paris, nommé des Avenelles, que l'on avait voulu y mêler, l'avait dévoilé au secrétaire du duc. Cet homme ne mérite pas d'être confondu avec les délateurs vulgaires dont la perfidie ou la vénalité inspire l'aversion et le mépris. Protestant sincère, il ne renonça jamais à sa religion; il n'obéissait ni à l'ambition, ni à l'avarice[1]; mais il était effrayé du caractère coupable et des résultats possibles de l'entreprise. La conduite désintéressée de cet avocat peut être regardée comme un des premiers symptômes de cet austère et patriotique respect de la loi, sentiment nouveau alors, qui allait trouver une si majestueuse personnification dans l'Hospital, et qui devait rester l'honneur et la tradition de la magistrature française. Des Avenelles, d'ailleurs, nommait peu de monde,

1. Voyez de Thou et même d'Aubigné.

et donnait peu de détails. Le cardinal de Lorraine voulait immédiatement rassembler des troupes et prendre des mesures imposantes. Mais son frère, plus calme et moins facile à effrayer, aima mieux attendre un commencement d'exécution ; il se contenta d'emmener le Roi au château d'Amboise, où les coups de main étaient moins à craindre, et d'y convoquer les gentilshommes dont il était le plus sûr : il eut bientôt réuni sans bruit près de trois mille cavaliers. Une nouvelle révélation lui permit d'agir à propos.

Dès les premiers mouvements de la cour, les meneurs de la conspiration, sans renoncer à leurs projets, avaient modifié leur plan et hâté le mouvement. Le jour fixé était le 17 mars; les dépôts d'armes étaient préparés, et chacun s'acheminait au rendez-vous, lorsque, dès le 15, des partis de cavalerie sortis d'Amboise tombèrent sur les premiers groupes de conjurés. Ceux-ci, arrivant épars, par petits détachements, de différents points de la France, sont partout surpris par des forces supérieures; les tentatives désespérées, mais sans ensemble, de quelques-uns sont facilement repoussées; le 18, tout était terminé. La plupart des soldats obscurs du complot avaient été passés par les armes, noyés ou pendus sans procès : le massacre fut effroyable. Les plus marquants avaient

« Tumulte d'Amboise (mars 1560).



été épargnés et conduits à Amboise : on avait besoin de les questionner.

« Le capitaine muet. » Condé se rend auprès du Roi.

On savait déjà que tout avait été organisé et conduit par un gentilhomme périgourdin, nommé la Renaudie, homme aussi brave qu'éloquent; il venait d'être tué dans une escarmouche près de Château-Renaud. C'était le chef avoué; mais il y avait aussi un chef mystérieux, un grand personnage qui n'était pas nommé et qu'on appelait *le capitaine muet*. Aux premiers indices, les Guise avaient soupçonné le prince de Condé. Grand fut leur étonnement quand on le vit arriver à Amboise peu après le Roi. Son attitude était si calme, et les soupçons qu'on avait étaient si peu appuyés de preuves, qu'il fallut l'accueillir comme de coutume. On lui confia même le soin de défendre la porte des Bons-Hommes, François de Lorraine se bornant, par prudence, à placer auprès de lui son frère le grand prieur et quelques amis dévoués. Il y « fit fort bonne mine, » au dire de ses ennemis. Cependant la question fit parler les captifs : la Bigue, secrétaire de la Renaudie, avoua que le capitaine muet n'était autre que le prince de Condé; d'autres confirmèrent cette déclaration. Sur ces entrefaites, un gentilhomme, que l'on regardait comme un des principaux complices de la Renaudie, et dont on comp-

tait faire une justice éclatante, Maligny le jeune [1], parvint à s'échapper d'Amboise. Or il était allié à Condé par les liens du sang et de l'amitié; il avait été guidon de sa compagnie, et c'était un des écuyers du prince, nommé de Vaux, qui l'avait fait évader sur un des meilleurs chevaux de son maître.

Mesures prises contre lui. Son fier langage. Il quitte la cour.

La fuite de Maligny causa une extrême irritation à la cour; des agents, des instructions, furent expédiés de divers côtés pour assurer son arrestation. En même temps, Condé reçut l'ordre de ne pas s'éloigner; ses papiers furent saisis par le grand prévôt; sa situation devenait chaque jour plus critique; mais son sang-froid et sa fierté ne l'abandonnèrent pas un instant. Tantôt, c'est à une insinuation du cardinal de Lorraine qu'il répond : « Ma qualité défend que je me cache, ni que vous interrogiez contre moi. » Tantôt c'est devant le Roi lui-même, irrité et menaçant, en plein conseil, en présence des deux reines, des chevaliers de l'ordre, des grands officiers de la couronne,

1. Edme de Ferrières Maligny, dit Maligny le cadet ou le jeune Maligny, né en 1540, guidon de la compagnie du prince de Condé en 1557, se noya dans le lac de Genève durant l'automne de 1560; son aïeule était une bâtarde de Bourbon, et par sa mère, Louise de Vendôme, il était allié à Condé, aux Montmorency et aux Châtillon. (Voyez la *Vie de Jean de Ferrières* par M. de Bastard. Auxerre, 1858.)

que, sortant du rôle d'accusé, il accuse à son tour : « Pource que je m'assure, s'écrie-t-il, avoir des ennemis près de la personne du Roi, qui cherchent ma ruine et celle des miens, je l'ai supplié me faire tant de faveur d'entendre ma responce en cette compagnie qui est ici. Or, je le déclare, sa personne exceptée, celle de messieurs ses frères, de la Royne sa mère et de la Royne régnante, ceux qui ont fait rapport que j'étois chef et conducteur de certains séditieux qu'on dit avoir conspiré contre sa personne et son état, ont faussement et malheureusement menti. Et quittant pour ce regard ma qualité de prince du sang, que je tiens toutes fois de Dieu seul, je veux leur faire confesser à la pointe de l'épée qu'ils sont poltrons et canailles, cherchant eux-mêmes la subversion de l'état et de la couronne, dont je dois procurer l'entretenement à meilleur titre que mes accusateurs. S'il est parmi les assistants quelqu'un qui ait fait ce rapport et le veuille maintenir, qu'il le déclare sur l'heure[1] ! » Le duc de Guise, se levant, protesta ne pouvoir supporter que l'on calomniât plus longtemps un si grand prince, et s'offrit à lui servir de second. Condé, profitant de l'effet produit par son fier langage, demanda et obtint congé

1. La Popelinière, *Histoire de France*, liv. VI.

de se retirer de la cour; il la quitta aussitôt.

La participation de ce prince au complot n'est pas douteuse, et cependant « tout ne venoit pas de luy, ny la moitié [1]. » C'est le parti protestant qui, déjà fortement et hiérarchiquement constitué, avait fourni une armée partout commandée, partout prête à agir; Coligny en était l'âme et le chef. Prudent et maître de lui, il n'avait pas été impliqué dans la conspiration; mais c'est lui qui, dans une réunion à la Ferté-sous-Jouarre, après le sacre du Roi, avait exposé à Condé l'organisation des églises, le nombre des réformés, leurs relations avec les princes luthériens d'Allemagne [2], et qui, échauffant son ardeur, tout en modérant l'impatience dont le remplissaient de récents et nom- Caractère de la conspiration.

1. Montluc, liv. VII.

2. Dans les instructions données à l'évêque de Rennes, envoyé en ambassade vers l'Empereur (23 mai 1560), le Roi chargeait ce prélat de visiter de sa part le comte Palatin, le landgrave de Hesse, et le duc de Wurtemberg, pour informer ces princes « d'une chose qui semble aulcunement les toucher, qui est que, es tumultes dernièrement survenuz en ce royaume, aucun des rebelles et séditieux qui, pour couleur et prétexte de leur conspiration, mectoyent en avant le faict de la religion, donnoyent ordinairement à entendre qu'ils avoyent intelligence avec eulx; ce que ledit sieur n'a jamais voulu croyre... » Mais le ton de la lettre prouvait que, dès 1560, ces relations existaient réellement et inquiétaient la cour de France. L'évêque de Rennes ne devait négliger aucun moyen pour les faire cesser. (Bibl. imp., collection Colbert.)

breux outrages, l'avait engagé dans une voie plus lente et plus sûre. Des rapports s'établirent alors entre le prince et les meneurs actifs de ce parti tout formé, qui seul pouvait donner un point d'appui sérieux dans la lutte qu'il faudrait soutenir. Le mécontentement général grossit le nombre des affiliés. Le but était de renverser le pouvoir des Guise, d'obtenir la liberté de conscience, tout au plus de placer le Roi en tutelle, et jamais les tortures n'ont pu arracher d'autre aveu aux conjurés. On a prétendu que les ministres protestants voulaient mettre en pratique les maximes républicaines et fonder en France un gouvernement à l'instar de celui de Genève; on a dit que le prince de Condé aspirait au trône, et que déjà des médailles étaient frappées avec cet exergue : « Ludovicus XIII, Francorum rex[1]. » Ces asser-

1. Ces médailles auraient été frappées, selon les uns lors de la conjuration d'Amboise, selon d'autres durant la troisième guerre civile en 1568. Fontanieu (vol. 320 de sa collection) prétend avoir vu la monnaie d'argent que M. le prince de Condé fit frapper à son nom et à son effigie. Leblanc, dans son traité des monnaies, la décrit comme un écu d'or, avec la tête du prince d'un côté, et de l'autre l'écu de France avec cette légende : *Ludovicus XIII. Dei grat. Francorum rex primus christianus.* — Mais les collecteurs et numismates modernes prétendent que cette monnaie n'a jamais existé, et réfutent l'opinion de Fontanieu et de Leblanc, qui auraient mal lu un *douzain barbare* du règne de Louis XIII.

tions paraissent peu fondées, et les Guise, malgré tous leurs efforts, ne purent réussir à les accréditer; François II seul resta persuadé qu'on en voulait à sa vie et à celle de ses frères. Il est certain que le jeune roi, faible et scrofuleux, était peu connu et peu aimé. On disait dans le peuple que, pour se guérir d'une maladie originelle, il faisait tuer des enfants et se baignait dans leur sang. Ses frères étaient en bas âge, et la perspective d'une succession de régences augmentait encore le malaise des esprits. Déjà à cette époque, dans maint cœur troublé par le doute, la foi politique n'était pas moins ébranlée que la foi religieuse, et il n'est pas impossible que de vagues aspirations se soient mêlées à des projets arrêtés. On ne saurait donc indiquer ce qui aurait pu advenir si le « tumulte » d'Amboise avait eu une autre issue; le but, si on l'eût atteint, aurait bien pu être dépassé. Telle qu'elle fut en réalité, cette tentative reste un acte coupable, quoiqu'on lui puisse trouver quelque excuse. Si la répression n'eût atteint que les chefs, on aurait pu les plaindre, sans blâmer ceux qui les frappaient; mais on ne saurait trop flétrir les cruautés atroces dont cette échauffourée devint l'occasion, et le cœur se soulève au récit de ces exécutions sanglantes offertes en spectacle à deux reines de France. Le

résultat fut d'envenimer toutes les haines, de porter à son apogée la puissance des Guise, et de creuser le fossé qui les séparait des Bourbons.

Nouvelles inquiétudes des Guise. Condé se rend à Nérac auprès de son frère, le roi de Navarre.

En partant de la cour, Condé se rendit à la Ferté-sous-Jouarre. Chemin faisant, près de Montlhéry, il rencontra Damville[1], fils du connétable, que son père envoyait auprès du Roi; sans descendre de cheval, les deux cousins causèrent longuement; l'attitude assez fière que prit Damville après cette conférence donna à penser aux Guise. D'autres symptômes les inquiétaient. Montmorency avait été chargé d'annoncer au parlement de Paris l'issue de la conjuration d'Amboise, et le rusé vieillard, tout en s'exprimant en termes sévères sur les rebelles, avait eu soin de restreindre leur tentative aux proportions d'un complot contre les ministres et amis du Roi : ce n'était pas là ce qu'on lui avait mandé. En même temps, l'ambassadeur d'Espagne, Chantonnet, frère du cardinal de Granvelle, engageait fortement la Reine mère à rappeler aux affaires les princes du sang, et l'on attribuait ce

1. Henri de Montmorency, second fils du connétable Anne, duc de Damville, et plus tard duc de Montmorency après la mort de son père et de son frère aîné, devint lui-même connétable en 1595, sous le règne d'Henri IV, auquel il avait rendu de grands services et qui l'appelait son compère. Il était né en 1534 et mourut le 2 avril 1614. Une de ses filles fut la mère du grand Condé.

conseil à l'influence que le connétable avait conservée sur Philippe II. Enfin Coligny, d'Andelot, le vidame de Chartres[1], tous les suspects s'étaient éloignés sous divers prétextes. Les Guise commençaient à craindre de n'avoir atteint à Amboise que d'obscurs ennemis, et se repentaient d'avoir laissé échapper les plus redoutables. Ils mirent tout en œuvre pour ressaisir au moins le prince de Condé.

Celui-ci, ne se sentant pas en sûreté dans ses terres, s'était décidé à rejoindre son frère; sans tenir compte des invitations et des bonnes paroles qu'on lui envoyait de la cour, il s'achemina vers le Béarn, assurant le Roi de son obéissance, mais éloignant avec adresse les émissaires qu'on lui expédiait. A partir de ce moment « l'opinion se conçut qu'il tailleroit bien de la besogne comme il fit depuis[2]. » Dès qu'il fut arrivé à Nérac, les mécontents y affluèrent de toutes parts; la réunion des Bourbons ranimait toutes les espérances. Les

1. François de Vendôme, vidame de Chartres, un des plus brillants seigneurs de l'époque et dernier rejeton mâle de son antique race. La branche aînée était éteinte depuis la fin du XIVe siècle, et le comté de Vendôme avait été porté dans la maison de Bourbon par Catherine, mariée, en 1364, à Jean Ier, comte de la Marche. Le vidame François était issu d'un cadet qui vivait vers 1310. Sa mère, Hélène de Gouffier, était cousine des Montmorency, des Châtillon, et d'Éléonore de Roye, princesse de Condé.

2. *Mémoires* de Castelnau.

lettres du Roi se succédaient rapidement, pressant Navarre d'amener lui-même son frère, pour qu'il se justifiât des accusations portées contre lui par « ces malheureux hérétiques qui le chargeoient merveilleusement. » Cependant le ton de ces dépêches voulait être rassurant et presque amical; on se disait convaincu que Condé prouverait facilement la fausseté des assertions de ces « bélîtres [1]. »

Les deux Bourbons refusent de se rendre aux conférences de Fontainebleau.

Il y eut un moment où les deux princes auraient pu déférer aux ordres de François II sans courir trop de risques. Les notables du royaume se réunissaient à Fontainebleau. Les Bourbons comptaient plus d'un ami dans cette assemblée; ils pouvaient s'y rendre bien accompagnés, et il ne manquait pas autour d'eux de gentilshommes prêts à les suivre. Montmorency les engageait fortement à profiter de cette occasion, et lui-même, prêchant d'exemple, y conduisit ses neveux les Châtillon; seulement il eut soin de se faire suivre par huit cents lances. Navarre et Condé prétextèrent qu'ils avaient été avertis trop tard; bref ils ne vinrent pas.

Les conférences de Fontainebleau furent aigres. Pour la première fois Coligny porta la parole au nom des protestants: il présenta et appuya chau-

1. Diverses lettres de Charles IX. Voy. *Mémoires* de Condé.

dement une requête des réformés de Normandie. Puis on entendit de longues harangues des évêques de Vienne et de Valence contre les désordres et l'immoralité du haut clergé et de la cour. A ces pétitions, à ces discours, Guise et son frère répondirent avec hauteur. Cependant il fallut céder quelque chose au mouvement de l'esprit public : le Roi décida que les États généraux seraient convoqués et désigna Meaux pour le lieu de leurs séances; il promit que, si le concile général se faisait attendre, un concile national en tiendrait lieu.

Le Roi prend un ton menaçant. Révélations de la Sague.

Avant de quitter Fontainebleau, le Roi écrivit de nouveau à Navarre (30 août), pour le sommer encore de lui amener son frère. Cette fois la lettre était moins bienveillante : « je seroye très-desplaisant, disait le Roi en terminant, que au cœur d'une personne de si bonne race et qui me touche de si près, si malheureuse volonté fust entrée; vous pouvant assurer que là où il refusera de m'obéyr, je sauray fort bien faire cognoistre que je suis roy[1]. » Évidemment on avait de nouvelles preuves entre les mains. L'arrestation du vidame de Chartres, subitement mis à la Bastille, expliqua tout.

Condé avait envoyé de Nérac un de ses domes-

1. *Mémoires* de Condé.



tiques, nommé la Sague, porter des lettres au connétable et à Éléonore de Roye, qui était alors auprès de son oncle. Cet homme, traversant Fontainebleau à son retour d'Écouen, rencontra dans un cabaret un ancien officier, appelé Bonval, avec lequel il avait servi dans l'infanterie par delà les monts. Comme il pensait que ce Bonval avait à se plaindre des Guise et qu'il le connaissait pour un homme résolu, la Sague crut pouvoir l'engager dans le parti de son maître, et lui raconta tout ce qu'il savait ou croyait savoir des projets ourdis par les mécontents. Bonval feignit de l'écouter, puis s'en alla tout redire au duc François, qui fit aussitôt poursuivre l'émissaire des princes : il fut arrêté à Étampes. On trouva sur lui des lettres de Montmorency et du vidame de Chartres; celles du connétable étaient vides de sens; quant au vidame, il promettait de suivre Condé dans tout ce qu'il entreprendrait pour le service du Roi. Menacé de la torture, la Sague avoua : que les princes devaient se mettre en marche avec grand nombre de gens de guerre, sous prétexte de se rendre à la cour où les appelaient les ordres du Roi; qu'en même temps le connétable occuperait Paris, et que d'autres seigneurs s'empareraient des principales places du royaume. Enfin, il indiqua une lettre insignifiante que Fremyn d'Ardoys, secrétaire du

connétable, adressait à Condé; des caractères tracés avec une encre sympathique devinrent lisibles sous l'action de l'eau; on y vit que Montmorency persistait dans ses résolutions, qu'il engageait les princes à venir en force aux États, que là il faudrait obtenir de cette assemblée une sorte de condamnation des Lorrains, et qu'on la ferait ensuite ratifier de gré ou de force par le Roi et la Reine mère. Fremyn ajoutait que beaucoup de leurs amis trouvaient ce projet inexécutable, qu'il valait mieux renoncer à la coopération toujours incertaine des États, et attaquer immédiatement les Guise les armes à la main dès qu'on serait à la cour; une fois l'affaire entamée, les Montmorency suivraient. Voilà du moins ce que de Thou raconte, et malgré notre confiance dans la véracité de ce grand historien, nous devons avouer que la lettre écrite avec l'encre sympathique nous inspire quelques doutes. Peut-être de Thou, dans son désir de justifier la part que prit son père aux procès qui suivirent, a-t-il accueilli un peu légèrement la version répandue par la cour pour justifier ses rigueurs.

Toujours est-il que la Sague avait parlé, et que les amis de Condé cherchèrent à pénétrer le mystère des révélations, vraies ou fausses, de « son basque. » Les Châtillon eurent avec la

Reine mère une conférence à Saint-Germain; la dame de Roye les avait chargés de supplier Catherine de faire connaître les accusations portées contre son gendre. Quelques lettres furent échangées après cette entrevue, et la dame de Roye finit par déclarer que le prince viendrait, mais bien accompagné : « le Roi le sera encore mieux, » lui répondit-on.

Malgré l'arrestation du vidame de Chartres et les tentatives de Maligny, Montbrun, et Mouvans, les deux princes quittent Nérac pour se rendre aux États d'Orléans.

Bientôt, en effet, Antoine de Bourbon et son frère quittèrent Nérac et s'acheminèrent lentement vers Orléans, nouvelle place choisie pour être le siége des États. Cette détermination était surprenante, car la face des choses avait bien changé depuis le moment où le connétable conseillait aux princes de se rendre à Fontainebleau. Sans doute ils ne connaissaient pas toute la portée des secrets arrachés à la Sague; mais Montmorency avait écrit à Navarre pour se justifier d'avoir pris part à l'arrestation de cet émissaire, ou d'avoir fait aucune déclaration qui pût charger les Bourbons, et les termes de sa lettre devaient donner à réfléchir : « vous pouvez bien penser à quelle fin tout cela se fait, » ajoutait-il[1]. Les princes devaient encore savoir qu'un conseiller au parlement, nommé la Haye, chargé des affaires particulières de Condé,

1. *Négociations sous François II.*

avait été arrêté, conduit à Saint-Germain, soumis à un interrogatoire minutieux (22 septembre[1]), et qu'il était resté détenu. Enfin, ils savaient surtout que le vidame, parent, ami, grand confident du prince, était en prison (fin d'août), et que son procès était conduit avec la plus alarmante précipitation. Comme on n'avait pu refuser à ce seigneur de le laisser juger par les chevaliers de l'ordre, on fit exprès une promotion pour rendre la condamnation certaine, et dans cette scandaleuse fournée qui achevait de décrier « le collier à toutes bêtes, » on ne craignit pas de comprendre l'Italien Bentivoglio, que la voix publique accusait de l'assassinat du comte d'Enghien[2]. D'autres événements plus graves s'étaient succédé rapidement.

Maligny, ce même gentilhomme que Condé avait aidé à se sauver d'Amboise, venait de tenter sur Lyon, avec quelques hommes armés, un coup de main qui avait failli réussir. En même temps, deux capitaines intrépides, Mouvans et Montbrun, à la tête de bandes huguenotes, agitaient la Provence et le Dauphiné. Tous ces mouvements, commencés

1. Interrogatoire d'un agent de M. le prince de Condé. Bibl. imp., fonds Béthune, 8675. — Imprimé dans les *Archives curieuses*, 1re série, t. IV; la date qui se trouve sur l'original est omise dans cette publication.

2. Voyez chapitre Ier, p. 26.

sans ensemble, furent facilement réprimés; Maligny et Montbrun s'échappèrent, mais plusieurs compagnons du premier furent arrêtés. Comme on voulait à tout prix établir la complicité du prince dans cette entreprise, on n'épargna pas la question à ces malheureux; un d'eux, tout jeune homme, appelé la Borde, qui avait été page de Condé, fut soumis aux plus cruelles tortures sans qu'on pût lui arracher un mot contre son ancien maître[1]. Cependant d'autres parlèrent, et le misérable[2] qui avait trahi Montbrun passait pour un témoin écrasant contre Condé[3].

Mesures prises par les Guise.

Le duc de Guise, bien averti, prit ses précautions avec la fermeté qu'on pouvait attendre d'un homme de son caractère, son frère le cardinal se chargeant de négocier et de tromper au besoin. La garde du Roi, déjà doublée après la conjuration d'Amboise, reçut un nouveau renfort d'hommes

1. Dans l'arrêt rendu plus tard par le Parlement pour reconnaître l'innocence du prince de Condé, la cour vise le procès-verbal des « questions et tortures baillées et répétées audit de la Borde. »

2. D'Aubigné l'appelle d'Antoine; Allard (*Histoire de Montbrun*) le nomme d'Antriné (?). Peut-être bien est-ce Antoine Bonym, dont la déposition est visée par le même arrêt du parlement.

3. Les anabaptistes essayèrent aussi de soulever la Normandie au nom de leurs sauvages doctrines; mais protestants et catholiques se réunirent contre eux : ils furent écrasés.

d'élite tiré des bandes qui revenaient d'Écosse. Les compagnies de gendarmes furent rappelées à l'intérieur, réparties sur divers points du royaume, et réunies sous le commandement de chefs résolus dont le dévouement aux Guise était connu; tous ceux dont on soupçonnait la faiblesse ou les tendances hostiles furent remplacés, et d'Andelot rencontra tant d'entraves dans l'exercice de sa charge de colonel général de l'infanterie, qu'il dut renoncer à la remplir : il s'éloigna de la cour. Le maréchal de Saint-André fut envoyé à Lyon, la Mothe-Gondrin en Dauphiné; de Termes fut posté vers Poitiers avec deux cents lances d'élite pour observer les mouvements des deux princes.

Enfin le Roi, passant à Paris avant de se rendre aux États, déclara dans un discours au parlement que la tentative d'Amboise était dirigée contre sa personne, et en rejeta formellement la responsabilité sur les Bourbons. Il partit ensuite pour Orléans, où l'avait précédé Cypierre, bien connu pour son énergie et sa dureté. La ville fut fortement occupée[1]; Cypierre[2] y exerça toute l'auto-

1. On réunit à Orléans jusqu'à quatre mille hommes de pied, sous douze enseignes. Le jour de son entrée, le Roi était escorté par quatre cents archers de son ancienne garde, deux cents gentilshommes, un nombreux corps de Suisses, et les arquebusiers de la nouvelle garde.

2. Philibert de Marcilly, sieur de Cypierre, gentilhomme du

rité sous le commandement nominal du prince de la Roche-sur-Yon, que sa qualité de prince du sang rendait suspect, mais que son caractère inoffensif et soumis rendait peu dangereux.

Efforts des amis de Condé pour le retenir.

Tout ceci était, en grande partie du moins, connu des princes, et tous leurs amis sincères les suppliaient de renoncer à leur folle entreprise. Comme ils approchaient du terme de leur vovage, le ciel leur envoya un dernier avis : Montpezat leur ferma, comme à des ennemis publics, les portes de Poitiers.

Mais tous les familiers d'Antoine de Bourbon étaient achetés par la cour et le poussaient en avant, lui faisant sentir au besoin qu'il n'était pas en cause, que refuser de se rendre à la sommation du Roi, c'était commencer la guerre civile, qu'elle n'avait pas de chances de succès, et qu'il serait insensé de se compromettre à ce point pour les intérêts de son frère. Celui-ci, moins accessible à ces perfides influences, était vivement sollicité de ne pas accompagner Antoine si ce dernier persistait à venir; on lui répétait, non sans raison, que

Mâconnais, avait servi avec beaucoup d'éclat dans les guerres du règne précédent; aussi Henri II l'avait-il nommé gouverneur de son second fils, le duc d'Orléans (Charles IX). Il mourut aux eaux de Liége en 1565. Il ne faut pas le confondre avec René de Savoie, aussi seigneur de Cypierre, dont nous aurons à parler plus loin, et qui appartenait au parti huguenot.

les Guise ne tenteraient rien contre le roi de Navarre si Condé restait pour le venger. Mais il était dans sa nature de marcher droit au danger, et puis son âme loyale ne pouvait croire à un parjure du Roi : il se fiait à sa parole sacrée, à celle de son propre frère, le cardinal de Bourbon; car on n'avait négligé aucun mensonge pour atténuer dans l'esprit des princes l'effet de la lettre sévère du 30 août et des paroles menaçantes prononcées au parlement. Que faire d'ailleurs? On était à bout de prétextes pour éluder des ordres formels : la résistance armée était seule possible désormais, et en présence des dispositions imposantes prises par les Guise, il fallait des ressources qui manquaient; la pénurie du prince était telle que, pour lui faire parvenir mille écus d'or, sa belle-mère avait dû engager au connétable son château de Germiny. Quelques esprits avaient bien songé à organiser la lutte. Marillac, archevêque de Vienne[1], dans une lettre adressée à la duchesse de Montpensier, qui comme lui inclinait aux idées nouvelles, avait tracé en termes éloquents le tableau de la situation

1. Charles de Marillac était grand ami de l'Hospital. Comme lui, il était fils d'un ancien serviteur de la maison de Bourbon; c'était un négociateur habile et un esprit éminent. Condé choisit son frère pour son avocat quelques jours plus tard.

et tout un plan de conduite pour faire face à ces périls. Il montrait les projets des Guise dirigés contre la maison de Bourbon entière, dont tous les membres seraient facilement effacés quand les deux aînés seraient frappés. Il suppliait la duchesse d'écarter toute considération secondaire, de mettre tout en œuvre pour arrêter le voyage de Navarre et de son frère, ou au moins celui de Condé, et cependant d'agir sur Montmorency, de lui faire sentir combien il était compromis par les aveux de la Sague, que si on le ménageait aujourd'hui, c'était pour le frapper ensuite plus sûrement, enfin de l'exciter à sortir de son inaction pour appeler aux armes la noblesse, sur laquelle il avait une grande influence; en même temps elle devait écrire au duc de Bouillon, son gendre, l'entraîner dans leur parti, faire assurer dans ses états un asile à la femme et aux enfants de Condé, et obtenir par cet intermédiaire l'assistance des princes allemands[1]. La duchesse de Montpensier fut vivement frappée de cette lettre; elle fit quelques démarches auprès du duc de Bouillon, mais il était trop tard : les choses en restèrent là; Marillac, dit-on, en mourut de douleur.

La cour se hâta de réparer la maladroite inso-

1. Thuanus, lib. XXVI.

lence de Montpezat. En effet, cet officier avait mal compris ses instructions. Il n'avait qu'à surveiller les Bourbons, sans leur témoigner aucun mauvais vouloir. S'ils se déclaraient en état de révolte, ou seulement s'ils voulaient rebrousser chemin pour s'éloigner de la cour, il fallait, non pas leur fermer les portes d'une place, mais leur courir sus, les traiter en ennemis publics, et sans faire quartier : à cet égard les ordres du Roi étaient formels. Mais tant que les deux frères continuaient pacifiquement leur voyage, il fallait au contraire les combler d'égards et ne rien négliger pour les rassurer : les recommandations sur ce point n'étaient pas moins pressantes[1]. Aussi de Termes, qui avait Montpezat sous ses ordres, accourut-il à Poitiers pour y recevoir les princes avec tous les honneurs qui leur étaient dus. Ils poursuivirent leur route. La prudence intempestive qui les avait éloignés de Fontainebleau quand il fallait y venir, les conduisit à Orléans quand leur perte y était certaine[2].

1. Ce double rôle, prescrit à tous les officiers échelonnés sur la route que devaient suivre Navarre et son frère, est parfaitement tracé dans les dépêches adressées par le Roi à Burie, de Termes, Montpezat; septembre, octobre 1560 (*Négociations sous François II*).

2. Un de nos meilleurs écrivains contemporains, à qui nous devons tant d'études vraies et piquantes sur le seizième siècle, M. Vitet, a cru trouver l'explication de cet inexplicable voyage

Condé se fie à la parole du Roi, et entre à Orléans. Son arrestation (30 octobre).

A Blois, le cardinal de Bourbon vint trouver ses frères et leur garantit encore la sûreté de la parole royale; le lendemain (30 octobre), ils entraient à Orléans. Dès lors on jette le masque. Pas un des officiers de la couronne ne vient recevoir les princes; aucun honneur ne leur est rendu; les rues sont désertes, silencieuses et gardées militairement. Conformément à l'usage, Navarre se présente à cheval devant la grande porte du logis royal; elle reste fermée. Il fallut subir l'insulte et passer à pied par le guichet, entre une double haie de gentilshommes à l'attitude insolente. Le Roi attendait les princes dans sa chambre; derrière lui se tenaient les Guise et les principaux seigneurs; pas un mot, pas un salut de leur part. Après un accueil glacial, François II conduisit les deux frères chez sa mère. Là il interpella durement Condé; mais ce dernier, « doué de grand courage et qui disoit aussi bien que prince ou gentilhomme qui fust au monde, ne s'étonna point; ains deffendit sa cause avec beaucoup de bonnes et fortes raisons[1], » protestant de son innocence, accusant les Guise de calomnie; et comme il rappelait avec hauteur la

dans une passion violente et payée de retour de Condé pour Marie Stuart. Le fait n'aurait rien d'incroyable, mais il reste encore à l'état de simple conjecture.

1. Castelnau.

parole qui lui avait été donnée, le Roi l'interrompant, fit un signe : les deux capitaines des gardes, Brézé et Chavigny, entrèrent et prirent l'épée du prince. On le conduisit dans une maison de la ville, près des Jacobins, qui fut aussitôt grillée, crénelée, entourée de soldats et transformée en véritable bastille. Il fut mis au secret le plus absolu; on lui retira ses serviteurs; sa femme, qui était accourue à Orléans, ne put obtenir de le voir. Le roi de Navarre avait vainement sollicité qu'on lui confiât son frère; il n'obtint qu'un brutal refus; lui-même, séparé de son escorte, fut gardé à vue dans son appartement. Le même jour, Grolot, bailli d'Orléans, accusé de favoriser et de professer la nouvelle religion, fut mis en prison; les sieurs de Carouges et de Bailleul furent expédiés avec une lettre de cachet pour aller arrêter la dame de Roye, belle-mère de Condé, et la conduire à Saint-Germain.

Son procès; formes iniques. Sa fierté. Arrêts des 13, 15, 20 et 26 novembre.

Le procès du prince commença immédiatement; une commission de magistrats, la même qui avait informé contre le vidame de Chartres, présidée par Christophe de Thou (père de l'historien), fut mandée de Paris et chargée de l'instruction; les arrêts devaient être prononcés par le conseil privé. Rien n'était plus contraire aux précédents et au droit de l'ancienne monarchie : comme prince du

sang, comme chevalier de l'ordre, l'accusé n'était justiciable que de la cour du parlement, suffisamment garnie de pairs, et des chevaliers de l'ordre. La présence du Roi, qui présidait en personne le conseil, donnait un caractère encore plus odieux à ces formes iniques. Aussi Condé refusa-t-il de répondre; il en appela « du Roi mal conseillé au Roi mieux conseillé. » Du reste, ni l'appareil menaçant de l'arrestation, ni la rigueur de la captivité, ni la précipitation et l'illégalité de la procédure ne purent abattre la fermeté du prince; ses ennemis ne surprirent pas une faiblesse, et comme un intermédiaire officieux lui faisait entendre qu'un appointement n'était pas impossible avec le duc de Guise, « Appointement! s'écria-t-il; entre lui et moi, il ne s'en peut faire qu'à la pointe de la lance. »

Cependant il finit par consentir à discuter les accusations que l'on portait contre lui, en présence de Claude Robert et de François de Marillac, avocats au parlement de Paris, qu'on lui avait permis de prendre pour conseils. On tenait beaucoup à ce qu'il eût répondu, même ainsi, pour avoir une apparence de procès contradictoire. Ce point gagné, l'affaire semblait devoir aller vite; la terreur était générale; tout pliait devant les Guise, et pas une voix dans le conseil privé n'osa s'élever pour

défendre les jours de Condé. Son appel, ses protestations successives avaient été repoussés par arrêts du conseil des 13, 15 et 20 novembre. Les interrogatoires de la Sague, de la Haye et du vidame, les procès-verbaux des dépositions obtenues à Lyon par la torture, les dénonciations de deux misérables, un ancien receveur nommé Capolette, et un certain Borianne, prêtre dégradé, tous deux détenus pour leurs dettes et leurs crimes, et qui s'étaient portés témoins afin de sortir de prison, furent examinés sommairement et à peine discutés. Le 26, le prince fut condamné « à perdre la tête sur un échafaud. »

Efforts infructueux pour le sauver. Résolution des Guise. Son exécution est fixée au 10 décembre.

Toutefois, quand il fallut signer la sentence de mort, le vieux comte de Sancerre, Louis de Bueil, refusa nettement d'y mettre son nom, et le chancelier de l'Hospital, qui ne pouvait rompre ouvertement avec les puissants du jour, prétexta quelque vice de forme pour différer sa sanction. Le conseiller d'état Duportail suivit son exemple. Ces résistances inattendues faisaient gagner du temps; elles irritaient les Guise, mais ne pouvaient les arrêter; ils étaient décidés à passer outre.

François de Lorraine nourrissait-il cette ambition suprême que lui supposaient ses ennemis, et dont ses partisans ne faisaient pas mystère quand ils l'appelaient descendant de Charlemagne? Vi-

sait-il à ce but élevé que son fils faillit atteindre? Un changement de dynastie n'était pas chose facile : le droit de succession était bien mieux établi en faveur des branches collatérales dans la troisième race que dans les deux premières, et la maison royale était bien nombreuse[1]. Mais, les rameaux vigoureux une fois arrachés, on pouvait espérer que le vieil arbre tomberait sans trop d'efforts : les derniers rejetons des deux premières races n'avaient-ils pas été étouffés dans l'obscurité des cloîtres?

Quels que fussent d'ailleurs les projets plus ou moins arrêtés qui traversaient l'esprit du duc de Guise, qu'il suivît l'entraînement de sa passion ou les inspirations du cardinal de Lorraine, « qui

1. Elle comptait alors quatorze princes vivants, outre le roi François II, savoir :

Les trois frères du Roi, Monsieur (Charles IX), le duc d'Anjou (Henri III), le duc d'Alençon;

Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et son fils le prince de Béarn (Henri IV);

Louis de Bourbon, prince de Condé, et ses trois fils, Henri, qui hérita de son nom, Charles, mort jeune, et François, marquis de Conti;

Charles de Bourbon, cardinal, frère des précédents;

Louis de Bourbon, duc de Montpensier, cousin des précédents, et son fils, le comte Dauphin (d'Auvergne);

Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, frère du duc de Montpensier, et son fils Henri, marquis de Beaupréau, qui mourut peu de jours après François II.

n'avoit pas l'âme si pure, mais fort barbouillée » (dit un écrivain catholique [1]), il était bien décidé à renverser violemment tous les obstacles qu'il pouvait rencontrer, et à soutenir contre tous l'autorité dont son frère et lui, nouveaux maires du palais, se trouvaient seuls dépositaires. L'exécution de Condé fut fixée au 10 décembre, jour où les États devaient s'ouvrir.

C'est en vain qu'Éléonore de Roye se dévouait au salut de son époux : ni ses démarches, ni celles de la duchesse de Montpensier, qui n'avait pas oublié les conseils de Marillac, ni les reproches sanglants que la vieille duchesse de Ferrare [2] adressait à son gendre, ne pouvaient détourner le coup fatal. Les espérances que l'on avait pu fonder d'abord sur la clémence du Roi, et qu'à la cour même on avait un moment encouragées [3], s'étaient entièrement évanouies. La perte du prince

1. Brantôme.

2. Renée de France, fille de Louis XII et belle-mère du duc de Guise; elle avait embrassé le protestantisme.

3. Le lendemain de l'arrestation de Condé, l'évêque d'Orléans, Morvilliers, en annonçant cet événement à son neveu, l'évêque de Rennes, ambassadeur à Vienne, ajoutait : « On assure que le Roy ne fera que rester à ce poinct, et que là où il y auroyt quelque faulte de jeunesse, que la clémence du Roy la lui remectra gracieusement. » (Bibl. imp., collection Colbert, Imprimée dans les *Additions* de le Laboureur aux *Mémoires* de Castelnau).

était certaine, et si son supplice était retardé, si les jours ou la liberté de Navarre étaient encore respectés, c'est sans doute que l'on espérait pouvoir faire les choses plus sûrement et plus complétement après l'ouverture des États. Ne fallait-il pas d'ailleurs laisser aux Montmorency le temps d'arriver?

Condé, toujours calme, attendait patiemment son sort. Il jouait avec des officiers de garde auprès de lui lorsqu'un de ses serviteurs, auquel on avait permis de le rejoindre, feignant de s'approcher pour ramasser une carte, lui dit dans l'oreille: « Notre homme est croqué! » Maîtrisant son émotion, le prince achève sa partie; il trouve ensuite moyen d'être un moment seul avec ce serviteur, et il apprend de lui que François II était mort.

Maladie et mort de François II (5 décembre 1560). Condé sauvé par le concert de Médicis et de l'Hospital.

Le 17 novembre, le Roi allait monter à cheval et se rendre à la chasse pour éviter, disait-on, d'assister à l'exécution du bailli Grolot, lorsque subitement il se trouva mal. On fut fort inquiet tout d'abord; cependant il parut se rétablir et put même intervenir aux derniers arrêts rendus contre Condé. Le 27 survint une nouvelle crise; on voulut en dissimuler la gravité; on attribua ces défaillances à une indisposition légère. Mais ni les oncles de François II, ni sa mère, ne s'étaient mépris sur son état; le Roi n'avait plus que peu de jours à

vivre; une minorité légale allait succéder à la minorité de fait. Catherine, depuis longtemps délaissée, se vit entourée d'hommages; l'orgueil des Guise s'humilia devant elle; ils la saluèrent régente, et lui promirent leur concours. Seulement il fallait frapper des rivaux communs; avant que le Roi ne fût mort, il fallait que la tête de Condé tombât et que Navarre prît sa place en prison.

Mais l'Hospital veille. Probité du magistrat, souvenirs de famille[1], principes de l'homme d'état, convictions ou sentiments, tout dans ce grand esprit et dans ce noble cœur était également révolté par cet odieux procès. Déjà, par d'habiles lenteurs, il en avait retardé l'issue; aujourd'hui, il atteindra le but. Il court chez Catherine; il lui montre qu'en sauvant les Bourbons, elle assurera l'indépendance de la couronne, de ce pouvoir royal qu'elle-même va exercer. Une commune politique unit ces deux âmes si différentes, et ce concert entre l'astuce et la vertu sauva le prince de Condé.

La Reine cependant ne découvre rien; elle donne aux Guise quelques paroles encourageantes et fait resserrer la captivité de Condé. Mais elle reçoit secrètement Navarre, et en même temps

1. Son père avait été médecin du connétable de Bourbon et l'avait suivi dans sa fuite.

elle écrit au connétable de hâter sa marche. Mandé depuis longtemps à Orléans, mais sachant bien quels desseins on y nourrissait contre lui, ce *cunctateur* [1] s'acheminait aussi lentement qu'il pouvait, toujours bien accompagné d'ailleurs, selon son usage. Sur la lettre de Catherine, il accourt; il trouve des soldats aux portes de la ville, il les renvoie en les menaçant de la potence; tout le monde obéit; il entre, et reçoit dans ses bras sa nièce, la princesse de Condé. Le Roi venait de rendre le dernier soupir (5 décembre 1560).

1. D'Aubigné, *Histoire universelle.*

CHAPITRE III

1561 A 1563

Condé se rend à la Fère après la mort de François II. — Il revient à la cour; sa réhabilitation par une déclaration du Roi (15 mars 1561) et par un arrêt du parlement (13 juin); sa réconciliation officielle avec le duc de Guise (24 août). — Attitude du duc de Guise; Catherine se rapproche de lui. — Montmorency, menacé par les États et dégoûté des novateurs, s'unit avec ses anciens adversaires; formation du triumvirat. — Les triumvirs s'assurent le concours de Navarre. La Reine mère se rapproche des protestants et de Condé. — Édit de janvier (1562), premier édit de tolérance. — Irritation et préparatifs des partis. — Efforts des triumvirs pour détacher Condé des réformés. — Massacre de Vassy (1er mars); Guise entre à Paris (16 mars); Condé est obligé d'en sortir, après avoir donné rendez-vous à Catherine à Orléans (24 mars). — Il rassemble ses amis à la Ferté-sous-Jouarre, entraîne l'amiral, et arrive à Saint-Cloud avec quinze cents chevaux (30 mars). — Le Roi et sa mère enlevés à Fontainebleau par les triumvirs et conduits à Paris. — Condé se saisit d'Orléans. — Manifestes des protestants; leur soulèvement dans les provinces. — L'armée royale, forte de sept mille hommes, s'avance jusqu'à Châteaudun (1er juin). — Condé sort d'Orléans avec huit mille hommes; sa tristesse et ses hésitations. — Négociations nouées par Catherine; « parlement » de Thoury et entrevue de Talsy; parole imprudemment donnée par Condé et bientôt retirée. — Tentative peu loyale pour don-

ner une *camisade* aux royaux (3 juillet). — Prise et sac de Beaugency. — Désordres commis par les protestants; déclin rapide de leurs affaires. — L'armée royale renforcée soumet la Touraine et le Poitou. — Triste situation de Condé dans Orléans; il sépare ses troupes et presse les négociations avec les princes étrangers. — Siége et prise de Bourges par les catholiques (août). — Orléans mis en état de défense. — Les Anglais au Havre; désastreux traité conclu avec eux par les protestants (20 septembre). — L'armée royale va assiéger Rouen. — D'Andelot réussit à lever sept mille hommes en Allemagne; retards. — Prise de Rouen (25 octobre); mort du roi de Navarre. — Déroute de Duras à Ver, et autres échecs. — Exécutions à Orléans. — Condé et Coligny résistent seuls au découragement. — D'Andelot et la Rochefoucauld parviennent à gagner Orléans. — Condé marche immédiatement sur Paris avec 14,000 hommes (11 novembre). — Il s'arrête à des opérations insignifiantes; échec devant Corbeil. — Il arrive auprès de Villejuif (23 novembre); négociations; « parlement » du Port-à-l'Anglais. — Combat sous les murs de Paris (28 novembre); les protestants s'établissent de Vaugirard à Montrouge. Trêve et négociations infructueuses. — Vaines tentatives pour surprendre Paris (5 et 7 décembre). — L'armée royale est ralliée et renforcée; Condé se retire (10 décembre). — Projets divers de Condé et de ses lieutenants; sur l'avis de l'amiral, on marche vers la Normandie pour se rapprocher des Anglais. — L'armée marche très-mal; elle arrive près de Dreux, où les catholiques l'ont devancée. — Après une prise d'armes inutile le 18, les protestants se trouvent, le 19, en présence de l'armée royale. Erreurs de l'amiral. — Bataille de Dreux (19 décembre); disposition de l'armée royale. — L'armée protestante ne peut refuser le combat, qui s'ouvre par des feux d'artillerie sans autre escarmouche. — Condé, engagé le premier avec la cavalerie de la « bataille », traverse le bataillon suisse et rompt les escadrons de d'Aumale et Danville. — L'amiral, avec la cavalerie de l'avant-garde, défait la gauche royale. Le connétable blessé et pris. — Les Suisses ralliés défont les lansquenets protestants. — Seconde et infructueuse charge de Mouy et des reîtres contre les Suisses. — Guise engage l'avant-garde catholique; il lance Saint-André sur les reîtres et défait le bataillon français des réformés. — Condé et Coligny veulent soutenir les reîtres; ils sont entraînés; Condé est pris. — Saint-André s'arrête; Guise achève l'infanterie protestante. — Ter-

rible retour offensif de l'amiral; mort de Saint-André; les vieilles bandes françaises assurent la victoire au duc de Guise. — Résumé de la bataille de Dreux. — Courtoisie du duc de Guise envers Condé. — L'attitude de Condé donne quelques espérances pour la paix; efforts infructueux de Catherine pour la conclure. — Captivité assez étroite du prince. — Opérations de l'amiral. — Guise assiége Orléans. — Tentatives pour délivrer Condé; sa fermeté. — Mort de Guise (18 février 1563). Conférences de l'Ile-aux-Bœufs (6 et 7 mars). — Malgré l'opposition des ministres, la paix est conclue; édit d'Amboise (19 mars). — Vif mécontentement des ministres et de l'amiral; l'édit est maintenu.

Condé se rend à la Fère après la mort de François II.

Lorsqu'on vint annoncer à Condé qu'il était libre, il refusa d'abord de quitter sa prison, voulant attendre, disait-il, qu'on y eût renfermé ses accusateurs. On lui répondit que tout avait été fait par le commandement exprès de Sa Majesté : c'est ce que François II mourant avait voulu déclarer lui-même à Navarre. Il se décida enfin à partir pour la Fère, place qui appartenait à Antoine de Bourbon et où il devait attendre les ordres du Roi; des soldats l'entouraient encore; mais c'était plutôt une escorte d'honneur que la garde d'un captif. On avait pensé qu'une absence momentanée de la cour était commandée par les égards dus à la mémoire du feu roi, et d'ailleurs Condé ne voulait y reparaître qu'avec tout l'éclat d'une réhabilitation solennelle.

Il revient à la cour. Sa réhabilitation par une

En effet, dès le mois de février 1561, il quittait la Fère et s'acheminait vers Fontainebleau;

déclaration du Roi (1er mars) et par un arrêt du parlement (15 juin 1561).

ses amis, accourus pour le féliciter à son passage à Paris, lui faisaient un nombreux et brillant cortége. A quelque distance de la demeure royale, le prince, laissant sa suite, s'avança seul avec la Rochefoucauld, son beau-frère[1], et le sieur de Senarpont[2], lieutenant général de Picardie.

Cette fois, il fut reçu avec les honneurs d'usage; tous les seigneurs de la cour, et parmi eux le duc de Guise, étaient venus au-devant de lui. Le lendemain (15 mars), il fut admis au conseil privé. Le chancelier de l'Hospital ayant affirmé, sur sa demande, qu'on n'avait trouvé aucune preuve contre lui, le Roi reconnut son innocence par une déclaration signée de tous les membres du conseil. Un jugement du parlement de Paris, siégeant comme cour des pairs, confirma cette déclaration. L'arrêt fut rendu le 13 juin en séance solennelle, sur le rapport de quatre conseillers et à la requête du prince, qui porta lui-même la parole, le procureur général défendeur. Étaient à leurs siéges : à droite, le roi de Navarre, le cardinal de Bourbon, le duc de Montpensier, le

1. François IIIe du nom, comte de la Rochefoucauld et de Roucy, avait épousé en secondes noces (1557) Charlotte de Roye, comtese de Roucy, sœur puînée d'Éléonore de Roye, princesse de Condé.

2. Jean de Mouchy.

prince de la Roche-sur-Yon, le connétable, les ducs de Guise et de Nevers, les maréchaux de Montmorency et de Saint-André ; à gauche, les cardinaux de Lorraine, de Châtillon et de Guise[1].

Sa réconciliation officielle avec le duc de Guise (24 août).

Mais l'adhésion tacite que par sa présence le duc François avait donnée à ces actes solennels ne semblait pas à Condé une réparation suffisante : il voulait, de sa part aussi, une déclaration publique, une réconciliation éclatante. Elle eut lieu à Saint-Germain le 24 août, en présence du Roi, de la Reine mère, des princes et de la cour ; tout avait été réglé d'avance. Le Roi parla le premier ; Guise protesta ensuite « qu'il n'avait ni ne voudrait avoir mis en avant chose qui fust contre l'honneur du prince, et qu'il n'avait esté ni auteur ni instigateur de sa prison. — Monsieur, repartit Condé, je tiens pour meschant et malheureux celuy ou ceulx qui en ont esté cause. — Je le crois ainsy, monsieur, et cela ne me touche en rien. » Sur ce, ils s'embrassent, et les secrétaires d'état dressèrent procès-verbal de « l'appointe-

1. Le jugement s'appliquait aussi à la dame de Roye, belle-mère du prince, qui avait été arrêtée en même temps que lui, et à la mémoire du vidame de Chartres, qui était mort en sortant de prison très-peu après François II (22 décembre 1560). On attribuait le traitement rigoureux dont le vidame fut victime au ressentiment de Catherine de Médicis, dont il aurait méprisé l'amour.

ment, » afin que rien ne manquât au caractère froid, compassé, essentiellement officiel, de la cérémonie.

Comme elle s'achevait, le maréchal de Montmorency[1] arriva avec une nombreuse troupe d'amis et de serviteurs qu'il avait rassemblés pour faire cortége à Condé. Cela causa quelque émotion parmi les courtisans ; mais tout se calma quand on entendit le connétable déclarer qu'ayant l'honneur de tenir de si près aux princes de Bourbon, son fils eût été blâmable s'il eût agi autrement.

Ces paroles étaient une sorte d'adieu courtois que le vieillard adressait à Condé ; leurs intérêts, longtemps confondus, avaient cessé de l'être. C'est bien lui qui avait négocié cette réconciliation ; l'honneur de sa famille lui paraissait engagé à la mener à fin. Mais après avoir accompli ce qu'il croyait devoir à ses anciennes relations, il se regardait comme entièrement dégagé vis-à-vis de son neveu et libre de suivre la nouvelle voie qu'il avait adoptée. Guise, son allié du jour, le savait bien ; il sentait aussi qu'après cette démarche sa

1. François de Montmorency, fils aîné du connétable, pair, grand maître et maréchal de France, duc de Montmorency après la mort de son père, né en 1530, marié à Diane, légitimée de France, fille naturelle de Henri II, mort sans postérité le 6 mai 1579.

propre situation serait plus nette et plus forte : il faisait preuve de modération, ôtait à ses adversaires le droit de le dénoncer comme ennemi de la maison royale, et diminuait l'intérêt qui s'attachait à Condé ; l'avantage réel était donc pour lui et non pour son rival. Il avait fallu ces motifs pour faire subir à un tel homme ce que cet acte pouvait avoir d'humiliant ; car son âme ne connaissait pas la faiblesse.

Attitude du duc de Guise. Catherine se rapproche de lui.

Le lendemain de la mort de François II, Guise s'était mêlé à la foule des courtisans avec le calme de Sylla descendant sur le Forum après sa dictature. Ses ennemis triomphaient : un accident fatal lui arrachait le pouvoir au moment où il allait l'exercer avec une audace inouïe pour assurer le triomphe de sa politique et de sa race. Mais il avait le cœur trop grand pour se laisser abattre, et l'esprit trop dispos pour ne pas se prêter à des circonstances nouvelles. Il attendit ; ceux qu'un mécontentement commun avait unis contre lui ne pouvaient rester d'accord, une fois son autorité renversée : les coalitions ne survivent pas au succès.

Catherine fut la première à se rapprocher de lui. Elle s'alarmait des dispositions des États qui voulaient conférer la régence au roi de Navarre. Malgré le refus de ce prince d'élever aucune prétention à cet égard, malgré son exactitude à ob-



server les engagements qu'il avait contractés avec la Reine mère auprès du lit de mort de François II, un parti nombreux le poussait au pouvoir. La jalousie de Catherine s'éveilla. Le duc de Guise avait conservé les clefs du palais et le commandement de la garde du Roi, comme grand maître de sa maison. Antoine de Bourbon prétendit que c'était une usurpation sur la charge du connétable. La Reine décida en faveur du grand maître. Navarre répliqua qu'il quitterait la cour. Le duc de Montpensier, tous les Montmorency et les Châtillon devaient partir avec lui. Déjà il était tout botté et prêt à monter à cheval, quand on vint lui dire que le connétable acceptait la décision de la régente et restait auprès du Roi. Cette résolution inattendue changeait tout : il fallut céder.

Montmorency, menacé par les États et dégoûté des novateurs, s'unit avec ses anciens adversaires. Formation du triumvirat.

La Reine avait fait appel à la fidélité et au dévouement de Montmorency; elle l'avait trouvé d'autant plus docile, que ses intérêts étaient d'accord avec son devoir. Les États provinciaux avaient été convoqués, et bien que les États généraux leur eussent formellement interdit de connaître de l'administration du royaume, ceux de Paris, nommés sous l'empire de la réaction qui suivit la mort de François II, s'étaient occupés des dilapidations du trésor. Ils avaient demandé que l'on rendît compte des dons faits par Henri II

comme par son fils, et que le produit de ces prodigalités fût restitué; ils encourageaient en même temps les autres États provinciaux à présenter les mêmes demandes.

Ces délibérations d'assemblées, bien peu puissantes par elles-mêmes, mais auxquelles la disposition des esprits prêtait une certaine importance, suffirent pour rapprocher les anciens rivaux; car, hormis les Bourbons et les Châtillon, tous ayant été comblés des largesses de leurs souverains, tous étaient également menacés. On s'entendit donc pour obtenir une déclaration royale, qui contenait, avec quelques autres prescriptions, une nouvelle défense aux États de s'occuper de ces matières. Il ne fut plus question de ces recherches qui avaient d'ailleurs été de tout temps la première préoccupation de nos assemblées; mais l'avertissement porta ses fruits. Le connétable resta frappé des intentions que les États provinciaux avaient manifestées pendant leur courte session; inquiet, alarmé, il s'éloigna définitivement des novateurs politiques et religieux qu'il avait d'abord semblé protéger, et parmi lesquels il comptait ses plus proches parents. L'intérêt, d'ailleurs, ne parlait pas seul dans son âme. Le vieillard ne se piquait pas d'être théologien, mais il tenait sincèrement à la foi

catholique, parce qu'elle était l'ancienne religion et la religion du Roi : ceux qui voulaient la changer devenaient à ses yeux ennemis de l'État. Ce sentiment était alors dans bien des cœurs[1]. et si cet attachement à la tradition était défiguré par la violence et la cruauté, c'est que dans cet âge impitoyable il appartenait à bien peu d'esprits de comprendre et surtout de pratiquer la tolérance. Ah ! nous pouvons regretter que la France, sans briser avec son passé, ne soit pas dès ce moment entrée dans la voie du progrès et des réformes ; car quelques pas faits dans ce sens à cette époque critique auraient peut-être permis à notre patrie de marcher vers l'avenir par un chemin où les secousses eussent été moins rudes et les épreuves moins cruelles. Mais s'il y avait la liberté à conquérir, il y avait aussi l'unité nationale à sauver, et nous ne pouvons blâmer sans réserves ceux dont la résistance, souvent égoïste, toujours étroite et exagérée, arrêta pourtant la dissolution de la monarchie française.

Montmorency renonça donc à ses anciennes affections. Sa femme, Madeleine de Savoie, catholique ardente et secrète ennemie des Châtillon, sa vieille amie, la duchesse de Valentinois, ré-

1. Voyez Montluc.

cemment rapprochée des Guise par son gendre le duc d'Aumale, lui conseillaient cette attitude nouvelle. C'est en vain que son fils aîné, esprit sage et modéré, cherchait à le retenir; il conclut avec le duc de Guise et le maréchal de Saint-André ce pacte resté célèbre sous le nom de triumvirat. Le successeur de François II n'était pas encore sacré que déjà le grand parti qui s'était formé contre les Guise, quand ils régnaient sous le nom de ce prince, était entièrement dissous.

Les triumvirs s'assurent le concours de Navarre.

Cet accord de trois hommes qui semblaient représenter la noblesse guerrière, les catholiques ardents et les gens de cour, était plus dangereux pour l'autorité de la Reine mère que le fantôme de la régence du Navarrais. Mais les évolutions politiques n'embarrassaient guère Catherine. Sans affections, sans principes et sans scrupules, cette princesse tendait successivement la main au parti le plus faible pour échapper à la domination du plus fort. Elle revint aux Bourbons. Antoine avait reçu des États le titre de lieutenant général du Roi et le commandement de la gendarmerie; il avait les sympathies des protestants et n'inspirait aucune aversion aux catholiques modérés. Mais il était dans la destinée de ce prince de toujours ramener son frère cadet sur le premier plan. Catherine le trouva livré aux triumvirs, qui n'avaient rien négligé



pour le rattacher à leur cause. Ils avaient assez facilement gagné sa maîtresse, Louise de la Béraudière[1]; ils avaient eu plus de peine à obtenir du roi d'Espagne un concours efficace. Jamais Philippe II n'avait voulu prononcer les paroles d'encouragement qu'on lui demandait, ni laisser entrevoir la moindre disposition à reconstituer le royaume de Navarre en faveur du légitime héritier de cette antique couronne. « Nous en parlerons, répondit-il à toutes les insinuations, quand il aura exterminé tous les hérétiques de France et son frère avec eux. » Cependant il finit par donner à entendre qu'après de bons services rendus à la cause catholique il pourrait concéder la Sardaigne à « M. de Vendôme; » on y joignait Tunis et d'autres provinces barbaresques dont on pouvait disposer facilement tant qu'il ne fallait pas les conquérir. Tout cela formait un beau royaume imaginaire, qu'on peignit à Antoine comme le paradis terrestre, et ce rêve de bosquets d'orangers, de riant climat, de vie molle et sensuelle, lui fit

1. Louise de la Béraudière, demoiselle du Rouet, fille de Louis de la Béraudière, seigneur de l'Isle Rouet en Poitou, et de Madeleine du Fou du Vigean. Elle était fille d'honneur de Catherine de Médicis; elle eut du roi de Navarre un fils, qui fut nommé Charles de Bourbon et devint archevêque de Rouen.

pour un temps oublier l'âpre et montagneuse Navarre ; il semblait avoir sacrifié toute ambition plus noble à la poursuite de cette chimère[1]. Bien d'autres offres lui avaient été faites ; mais celle-ci fut en quelque sorte la plus sérieuse. Ainsi on lui avait parlé de la couronne d'Angleterre, qu'un bref du pape, lui disait-on, pourrait bien faire passer de la tête d'Élisabeth sur la sienne. Enfin on lui offrit la main de Marie Stuart ; Jeanne d'Albret étant hérétique, le divorce aurait pu se régler facilement. Mais, disons-le à son honneur, malgré la passion qu'il ressentait, assure-t-on, pour la jeune et belle veuve de François II, il repoussa ce honteux marché. Toujours est-il que de vagues espérances et de perfides conseils avaient suffi pour décider sa « revolte[2] ; » les triumvirs avaient atteint leur but et s'étaient assuré l'appui du chef légal de l'armée.

Le Navarrais devenu l'instrument de la faction catholique, il fallut bien que Catherine cherchât à s'appuyer sur les protestants. Elle eût bien voulu ne pas aller si loin ; son caractère, ses intérêts l'éloignaient des partis extrêmes ; elle subissait d'ailleurs alors la salutaire influence de l'Hospital.

1. On le badine ainsi, luy promettant encor
Des règnes, des chasteaux et des montagnes d'or.
(Satire du temps.)

2. D'Aubigné, *Histoire universelle*.

Mais ce grand homme devançait les temps : ce parti modéré, purement national, qu'il cherchait vainement à grouper autour de la Reine, n'existait pas encore. Ce n'est pas au début des crises que les idées saines et justes parviennent à se faire jour. Adoptées par des hommes éclairés, mais timides et quelque peu égoïstes, à peine avouées d'abord, longtemps bafouées, elles finissent par devenir le drapeau du plus grand nombre. Que de railleries, que d'injures accueillirent ceux qu'on appelait politiques, ceux qui voulaient le bien et l'unité de l'État, qui repoussaient et les bouleversements révolutionnaires et les réactions exagérées! Mais, après plus de trente ans de guerres et de malheurs, ce furent eux qui triomphèrent avec ce grand prince qui abjurait le protestantisme en donnant l'édit de Nantes, avec Henri IV, dont le bon sens et la vaillante épée conquirent et sauvèrent la France.

La Reine mère se rapproche des protestants et de Condé.

Médicis n'avait ni le bras, ni le cœur, ni la haute intelligence du Béarnais; elle était plus fourbe qu'habile, et sa politique tortueuse n'eut jamais de but élevé. La voici aujourd'hui toute aux réformés; l'évêque de Valence prononce devant elle des sermons d'une orthodoxie plus que douteuse. Bèze est accueilli à la cour [1], et tandis que

1. Il y avait été présenté le 23 août 1561, ainsi qu'il le raconte lui-même dans une lettre adressée à Calvin. Cette

l'office catholique se chante dans une chapelle presque vide, la foule des jeunes femmes et des courtisans se presse dans l'appartement de l'amiral ou de M. le Prince pour écouter un prédicateur huguenot; car depuis son voyage à Nérac, après l'échauffourée d'Amboise, Condé faisait publiquement profession de la religion nouvelle; pendant sa captivité à Orléans, il refusa nettement d'entendre la messe, et il ne parut pas au sacre de Charles IX pour se dispenser d'assister au saint sacrifice. Du reste, il prit peu de part aux divers débats de l'année 1561, ne refusant pas sa protection à ses coreligionnaires là où elle pouvait s'exercer légalement, mais avec mesure et sans en faire parade[1]; il semblait surtout occupé des soins et des démarches qu'exigeait sa réhabilitation. Il fut présent, sans mot dire, aux séances des États transférés d'Orléans à Pontoise. Les discussions y avaient été animées, quoique assez stériles. On

curieuse pièce est conservée dans la bibliothèque de Genève; nous la citons parmi les *Pièces et documents* (n° II). On y voit percer, dans le passage qui regarde Condé, la défiance dont ce prince était l'objet de la part des ministres protestants, défiance que nous aurons occasion de faire ressortir plusieurs fois et qui exerça une grande influence sur plusieurs de ses actes.

1. Voir sa lettre au lieutenant de Roye du 11 novembre 1561. (*Pièces et documents,* n° III.)

avait, selon l'usage, beaucoup disserté contre le luxe et longuement critiqué les abus sans remédier sérieusement à aucun. En matière de religion, les idées nouvelles avaient été plutôt en faveur ; le peu d'empressement que mettait le pape à convoquer le concile général, joint à tant d'autres causes, favorisait le mouvement. On voulait maintenant un concile national présidé par le Roi : c'eût été un schisme. Par composition, on s'arrêta à l'idée d'un synode, où les ministres réformés seraient admis à exposer et à discuter leurs doctrines [1]. Cette transaction, blâmée par beaucoup de catholiques, fut cependant soutenue par le cardinal de Lorraine, qui avait de grandes prétentions à l'éloquence et qui espérait faire briller sa science de théologien et son talent d'orateur. Le colloque de Poissy eut donc lieu ; chacun en sortit plus aigri contre ses adversaires, et plus compromis par les opinions émises dans la chaleur de la discussion. Cependant la législation restait très-dure pour les protestants.

1. Sur le sujet du concile et du colloque de Poissy, la bibliothèque impériale (collect. Colbert, 390 v[c]) possède les copies d'une curieuse correspondance entre la Reine mère et l'évêque de Rennes, ambassadeur de France près de l'empereur d'Allemagne. On y voit combien peu il s'en fallut que le concile national ne fût convoqué, même sous François II. Quelques-unes de ces lettres ont été imprimées dans les *Additions* de le Laboureur aux *Mémoires* de Castelnau.

A l'édit de Romorantin, rendu en 1560 et qui donnait aux évêques la connaissance du crime d'hérésie [1], venait de succéder l'édit de juillet, qui punissait de mort toute réunion, avec ou sans armes, sous prétexte de religion, défendait d'administrer les sacrements autrement que selon le rite catholique, et renvoyait les hérétiques devant les tribunaux ecclésiastiques; seulement, les coupables, livrés au bras séculier, ne pouvaient être punis d'une peine supérieure au bannissement.

Mais, dès le mois de janvier 1562, les députés des parlements furent mandés à Saint-Germain. Après quelques mots du Roi, et une longue et belle harangue de l'Hospital, on décida que l'édit de juillet serait modifié. Il resta interdit aux protestants de se réunir dans les villes et d'administrer les sacrements. Mais jusqu'à décision du concile il leur était permis de s'assembler hors des villes, sous le contrôle de l'autorité civile. Il était défendu aux magistrats de les inquiéter, tant qu'ils respecteraient les lois et s'abstiendraient de toute démonstration contre le culte catholique.

Édit de janvier (1562). Premier édit de tolérance.

1. On reprocha vivement à l'Hospital d'avoir prêté son nom à cet édit; mais cet acte lui avait paru le seul moyen de détourner de la France le fléau de l'inquisition, et il essaya de l'adoucir dans la pratique par les instructions qu'il donna sur l'application.

Irritation et préparatifs des partis.

Telles furent les principales dispositions du célèbre édit de janvier; pour la première fois les principes de la tolérance étaient posés dans un acte émané de l'autorité royale. Dans le conseil, l'opposition n'avait pas été très-vive; Catherine avait fait valoir avec art la disposition qui soumettait tout à la décision du concile et celle qui prohibait les réunions dans les villes. Aussi un des agents du gouvernement pontifical[1] écrivait-il: « Dans six mois ou tout au plus une année, si les résolutions sont exécutées, il n'y aura plus un huguenot. » Mais hors de la cour, et loin de son influence, l'impression fut tout autre; la Sorbonne s'agita; le parlement de Paris refusa l'enregistrement; il fallut deux lettres de jussion pour le faire passer outre. Le roi de Navarre, qui avait signé l'édit comme lieutenant général, le défendit mollement d'abord, puis, se laissant entraîner, finit par le désavouer et le condamner. En même temps, pour punir sa femme de l'attachement qu'elle portait à la réforme, il voulut lui enlever la garde de son jeune fils, et fit chasser tous les ministres protestants de Saint-Germain, où se trouvait la cour; enfin il prit une attitude si violente

1. Lettre de Prosper Sainte-Croix, évêque d'Albe (depuis archevêque d'Arles et cardinal), au cardinal Borromée, du 15 janvier (*Archives curieuses*).

que Jeanne d'Albret et les Châtillon se préparèrent à quitter la résidence royale.

Catherine elle-même s'effraya et fit appeler Condé en toute hâte. Il venait d'être fort malade à Paris et dut se faire conduire en litière. Lorsque en arrivant à Saint-Germain il connut mieux les dispositions de son frère et le ressentiment de ses propres amis, il entrevit toutes les conséquences d'une situation pareille, et son émotion fut si vive d'abord qu'il eut une grave rechute[1]. Mais bientôt il se rétablit, et comprimant les agitations de son cœur, il accepta franchement la lutte avec Navarre. Chaque pas que ce dernier fait dans la voie de réaction où il s'est engagé met Condé plus haut dans la faveur de la régente. Il est devenu le plus intime conseiller de cette princesse; il est sans cesse auprès d'elle. S'il quitte un moment la cour, c'est pour paraître dans les rues de Paris avec cinq ou six cents cavaliers, le pistolet au poing, escortant lui-même un ministre qui se rend au prêche; car il faut cet attirail de guerre pour protéger les réunions protestantes; l'irritation du peuple de Paris, resté catholique, est extrême; on l'a bien vu après le « tumulte » de

1. Sir Nicolas Throckmorton, ambassadeur d'Angleterre, à la reine Élisabeth, 16 février 1562. (*State paper office.*)

Saint-Médard[1], qui vient d'ensanglanter le faubourg Saint-Marceau, sinistre prélude de la guerre civile.

La guerre civile! chacun y songeait et s'y préparait : les Châtillon retirés dans leurs terres, les Guise en Lorraine. Ceux-ci, prévoyant qu'ils pourraient avoir à lutter contre les dépositaires de l'autorité royale, cherchaient des points d'appui hors de France. Leurs relations avec le pape étaient naturelles et personne ne doutait de leur accord avec le roi d'Espagne; mais ils voulaient aussi rendre toute alliance impossible à leurs adversaires. Ils pratiquaient avec adresse les princes protestants d'Allemagne, exploitant les dissensions des luthériens et des calvinistes, faisant entendre qu'on

1. Le 27 décembre, les protestants réunis au Patriarche, dans le faubourg Saint-Marceau, au nombre de trois ou quatre mille, pour entendre le ministre Malo, envoyèrent prier les catholiques réunis dans l'église Saint-Médard de faire cesser le bruit des cloches qui couvrait la voix de leur pasteur. Cette requête fut fort mal accueillie, et un des huguenots fut tué, assure-t-on. Aussitôt ses compagnons se ruent sur l'église, la dévastent, profanent le tabernacle et les saintes hosties; plusieurs personnes sont massacrées, et tout ce désordre s'accomplit en quelque sorte sous la protection du guet et des officiers de robe courte, qui favorisèrent ouvertement les assaillants. L'agitation fut très-vive à Paris, quand ces faits furent connus; et pour la calmer on dut faire arrêter les fonctionnaires que l'on accusait de partialité pour les réformés; quelques-uns furent exécutés plus tard.

pourrait s'entendre sur la confession d'Augsbourg, et présentant les sacramentaires comme des ennemis communs. Le cardinal de Lorraine et son frère firent tout exprès un voyage en Alsace, et le roi de Navarre dut écrire une lettre très-pressante au duc de Wurtemberg.

Les triumvirs ne désespéraient même pas de détacher Condé des réformés. Comment croire que ce brillant seigneur, si ardent au plaisir et au combat, se résignât à si maussade société? Pour les Chatillon, cela convenait à leur humeur sombre et taciturne. Mais lui, si enjoué, si bon compagnon, ne devait-il pas être déjà fatigué du pédantisme et des sermons des ministres? L'ambition, la colère l'avaient jeté de ce côté; mais le mal ne pouvait être sans remède, et l'on mit tout en œuvre pour soustraire le prince à la fatale influence de ses cousins. Le vieux connétable rappela son affection presque paternelle, si souvent éprouvée; le maréchal de Saint-André évoqua les souvenirs de guerre, des dangers bravés ensemble, souvenirs toujours chers aux hommes de cœur. Tout fut inutile. On essaya alors du moyen qui réussissait si bien avec Navarre; on parla de la souveraineté du comtat Venaissin, dont le pape aurait investi le prince. Mais Condé n'était pas aussi malléable que son frère et ne se laissait pas

Efforts des triumvirs pour détacher Condé des réformés.



prendre à de si grossières amorces : ses anciens compagnons de guerre et de cour ne savaient pas quelle âme fière, quel caractère ferme il cachait sous ces dehors brillants et frivoles; il demeura inébranlable.

Massacre de Vassy (1er mars). Guise entre à Paris (16 mars).

Cependant Navarre, le seul de tous les meneurs catholiques qui fût resté à la cour, avait peine à défendre le terrain; en vain demandait-il des modifications à l'édit de janvier, en vain réclamait-il le prompt châtiment d'un archer et d'un chevalier du guet, arrêtés après le « tumulte » de Saint-Médard pour avoir assisté et dirigé les huguenots : ses avis n'étaient pas écoutés; la position n'était plus tenable; il appela ses amis. Guise partit de Joinville; c'est sur sa route qu'eut lieu l'échauffourée appelée le massacre de Vassy[1]. Cette étincelle embrasa tout.

C'est Bèze qui apporte à la cour la lugubre nou-

1. Le 1er mars, le duc de Guise passant par la petite ville de Vassy, foyer de la réforme dans cette région, ses gens se prirent de querelle avec les huguenots réunis dans une grange. Le duc accourut, soit pour faire fermer le prêche, soit, comme il l'a prétendu, pour calmer le tumulte; mais il fut atteint d'un coup de pierre, et ses gens ne se possédant plus firent main basse sur tout ce qu'ils purent atteindre; environ soixante personnes furent tuées et deux cents blessées. Il est du reste fort difficile de démêler la vérité sur le motif et le début de cette sanglante collision, au milieu des relations si nombreuses et si contradictoires dont elle a été l'objet.

velle; Condé l'a chargé de ses messages pour la Reine[1]; il demande que l'entrée de Paris soit interdite au « massacreur » de Vassy. Navarre défend son ami; il s'emporte contre Bèze, qui lui répond froidement : « Monseigneur, c'est la coutume de l'Église de Dieu d'endurer les coups; mais prenez garde, c'est une enclume qui a déjà usé bien des marteaux. » Sans se prononcer, la Reine écrivit à Guise de venir « peu accompagné » la rejoindre à Monceaux en Brie, où elle avait conduit le jeune roi. En même temps, pour disséminer les chefs catholiques, elle veut envoyer Saint-André dans son gouvernement de Lyon; elle avait eu soin, deux jours avant, afin de motiver cet ordre, de faire partir Montluc pour la Guyenne et Crussol pour le Languedoc. Saint-André déclara insolemment qu'il croyait sa présence à Paris plus utile au service du Roi.

Guise répondit avec plus d'égards, mais dans le même sens : il donna quelque excuse, dit un mot d'un voyage qu'il pourrait bien faire en Guyenne; bref, il annonça qu'il ne lui était pas loisible d'exécuter les ordres de la Reine. Celle-ci ne s'y méprit

1. Condé avait insisté auprès des syndics et conseil de Genève pour que Bèze fût autorisé à prolonger son séjour auprès de lui. Voyez sa lettre du 24 novembre 1561. (*Pièces et documents*, n° IV.)

pas ; elle essaya de conjurer l'orage par des concessions. Le connétable, rendu depuis peu de jours à Paris, se montrait fort mécontent de son fils le maréchal, gouverneur de la ville, que l'on accusait de grande partialité pour les huguenots. Après avoir inutilement essayé d'agir sur lui, il manda au roi de Navarre qu'il ne pouvait répondre de son fils. Catherine consentit à remplacer le maréchal par le cardinal de Bourbon : c'était un choix agréable aux catholiques, et cependant Condé aurait pu craindre pis.

Le cardinal n'était pas encore en possession de son nouveau gouvernement[1] que déjà celui qui allait vraiment y commander en maître y avait fait une entrée solennelle et quasi royale. Le 16 mars, François de Lorraine était arrivé en ville, suivi de quinze cents gentilshommes ; le connétable et Saint-André étaient allés au-devant de lui avec tous leurs amis ; la foule remplissait les rues et poussait avec fureur le cri de : « Vive le duc de Guise ! » il semblait que l'on accueillît un sauveur. En débouchant dans la rue Saint-Honoré, cette brillante compagnie se croisa avec une troupe de cinq cents cavaliers : c'était le prince de Condé qui revenait d'assister au prêche dans la rue Saint-

1. Il y entra le 17 mars.

Jacques. Les deux cortéges frémissaient; mais, après l'effet produit par le massacre de Vassy, les Lorrains voulaient avoir les apparences de la modération, et la partie eût été trop inégale pour que Condé songeât à l'agression. Les deux rivaux échangèrent un salut courtois et gagnèrent sans collision leurs hôtels.

Le roi de Navarre vint à son tour prêter aux triumvirs l'appui de son caractère officiel; et pour ne laisser aucun doute sur son attitude, il suivit avec eux la procession du dimanche des Rameaux, qui s'accomplit avec un grand éclat (22 mars). Ces pompes, ces fêtes religieuses ne faisaient qu'animer le peuple de Paris; l'excitation était à son comble. Marles, prévôt des marchands, fut expédié à la Reine pour lui exposer l'état des esprits. Il la pria de ramener le Roi à Paris, et de permettre la distribution des armes déposées chez le gouverneur. Catherine, persévérant dans son système de demi-mesures, refusa le premier point, et concéda le second : il est vrai que l'on se serait passé de sa permission.

Condé est obligé de sortir de Paris après avoir donné rendez-vous à Catherine à Orléans (24 mars).

La situation de Condé devenait chaque jour plus critique. Si, dans quelques provinces, le parti protestant se recrutait dans la noblesse guerrière et dans la partie active de la population, à Paris c'était en général parmi les habitants les plus pai-

sibles que la réforme comptait ses adeptes, d'ailleurs peu nombreux. C'est donc avec une poignée d'amis qu'il fallait faire face à tout ce peuple armé et hostile. « Je cuide, dit Lanoue, que si les novices des convens et les chambrières des prêtres seulement se fussent présentés à l'impourvue avec des bastons de cotterets es mains, que cela leur (aux réformés) eust fait tenir bride. » Toutefois, le prince avait promis à la Reine mère un appui efficace; il tenait à paraître capable de le lui donner, à ne pas débuter par un aveu de faiblesse; au moins voulait-il ne pas quitter la place sans s'être concerté avec elle. Il lui envoya donc Hangest, sieur d'Ivoy, avec une lettre pressante pour lui proposer de se rendre à Orléans, où il la rejoindrait et où serait ainsi transporté le siége légal du gouvernement.

La Reine, effrayée des projets que l'on prêtait aux triumvirs contre elle, avait déjà quitté Monceaux pour gagner Melun. La proposition de Condé l'embarrassa. Il lui coûtait de renoncer à la capitale et de se livrer entièrement au prince. Chaque jour cependant elle lui écrivait dans les termes les plus pathétiques, le suppliant de « conserver les enfants et la mère et le royaume[1]; » mais au fond

1. Lettre de la Reine mère au prince de Condé (Bibl. imp.,

elle hésitait à lui donner ouvertement son concours; elle espérait pouvoir tirer encore parti des intrigues et de la politique à double face. Elle prit de nouveau un moyen terme, et conduisit le Roi à Fontainebleau; c'était se rapprocher d'Orléans sans s'éloigner de Paris. Mais déjà Condé avait dû quitter cette dernière ville.

Laissé outrageusement à l'écart par ses frères, exclu avec affectation des conseils auxquels son rang l'appelait, obligé de subir chaque jour de nouveaux affronts ou d'engager une lutte dont l'issue ne pouvait être douteuse, il voulut du moins sauver les apparences et sortir de Paris honorablement. Le cardinal le pressait depuis longtemps de s'éloigner dans l'intérêt de la paix publique; il offrit de partir, pourvu que M. de Guise partît aussi. L'offre fut acceptée; chacun tint sa parole. Mais tandis que Condé court à la Ferté-sous-Jouarre réunir les plus notables protestants pour voler avec eux auprès de la Reine, Guise, dont les dispositions sont déjà prises, marche immédiatement sur Fontainebleau; ses alliés le suivent avec quatre mille chevaux. Des deux côtés on comprenait de quelle importance était la personne du Roi: l'avoir avec soi, c'était marquer ses adversaires

Saint-Germain, 171), imprimée dans les *Mémoires* de Condé avec plusieurs autres.

du sceau de la rébellion[1]. Les catholiques furent prêts les premiers.

Condé rassemble ses amis à la Ferté-sous-Jouarre, entraîne l'amiral, et arrive à Saint-Cloud avec quinze cents chevaux (30 mars).

Condé cependant avait fait toute la diligence possible. C'était le 24 mars qu'il avait quitté Paris; le 29 il faisait la cène à Meaux avec Coligny et quelques autres. On avait eu quelque peine à entraîner l'amiral; ses anciens amis, réunis chez lui à Châtillon, l'avaient trouvé peu pressé de répondre à l'appel du prince. Retiré depuis quelque temps dans ses terres, n'étant pas animé comme Condé par tous les incidents des derniers jours, d'ailleurs naturellement froid et réfléchi, peu porté aux décisions promptes, se défiant et des forces des protestants et de la parole de la Reine mère, répugnant à agir contre son oncle, agité d'honorables scrupules qui lui faisaient envisager avec tristèsse le début de la guerre civile, peut-être aussi rempli d'un secret dépit en se voyant relégué au second rang dans son propre parti, il eût voulu attendre et gagner du temps. Mais les choses étaient trop avancées; sa femme et ses amis le pressèrent; il finit par « monter à cheval » et rejoignit Condé.

Le lendemain, 30 mars, le prince et l'amiral

1. « Quippe qui sic judicarent utri parti se rex et regina adjungerent, alteram quam desererent detestandæ rebellionis infamia notari. » (Thuanus, lib. XXIX, 12.)

étaient sous les murs de Paris; mille gentilshommes et trois cents argoulets défilaient en bon ordre, trois à trois, le long des remparts, depuis la porte Saint-Martin jusqu'à la porte Saint-Honoré. L'émotion fut vive dans la capitale, où l'on ne s'attendait pas à un si prompt retour; on s'empressa de fermer les portes, on simula des préparatifs de défense; enfin, et c'était le plus sérieux, on fit immédiatement entrer une garnison de quinze cents hommes, dont les magistrats avaient toujours refusé l'admission au maréchal de Montmorency, quand il s'agissait seulement de maintenir l'ordre.

Condé ne songeait guère à une tentative sur Paris. Répondre à l'appel de la Reine mère, s'appuyer de son autorité et de la présence du Roi, tel était le but qu'il se proposait et qu'il avait hâte d'atteindre. Il ne s'arrêta pas devant la grande ville, et déjà il était au pont de Saint-Cloud quand il apprit qu'il était devancé et que les triumvirs étaient à Fontainebleau. Cependant il continua sa route sur Orléans, espérant toujours que Catherine tiendrait bon et trouverait quelque moyen de le rejoindre, ou du moins de s'entendre avec lui. Et puis sa troupe grossissait au delà de ses espérances; partout, à la nouvelle du massacre de Vassy et de l'agitation de Paris, les nobles réformés s'étaient spontanément mis en route avec quel-

ques serviteurs; en arrivant auprès de leurs amis, ils étaient bien quelque peu déconcertés de savoir la capitale perdue et les Guise auprès de la Reine; mais quand ils se voyaient si nombreux et trouvaient à leur tête un prince du sang, les Châtillon, des la Rochefoucauld, des Rohan, des Soubise, ils reprenaient courage, et leur confiance gagnait leurs chefs.

Le Roi et sa mère enlevés à Fontainebleau par les triumvirs, et conduits à Paris.

Condé rallia deux cents cavaliers au pont de Saint-Cloud, et environ cinq cents du côté d'Étampes : cela lui faisait deux mille chevaux; ce n'était pas assez pour attaquer les triumvirs, mais c'était déjà une force respectable. Enfin on se croyait assuré d'Orléans, que sa situation géographique faisait juger, après Paris, la plus importante place du royaume. Tripier, sieur de Monterud, y commandait au nom du prince de la Roche-sur-Yon; informé de l'accord qui existait entre les protestants et la Reine mère, il avait annoncé des dispositions favorables. Condé se borna donc à détacher d'Andelot avec deux cents chevaux pour occuper la ville. Quant à lui, il poursuivit lentement sa marche, attendant avec impatience les ordres de la Reine. Bientôt il apprit que Catherine avait dû céder. Après trois jours de négociations, de prières, après avoir épuisé, pour gagner du temps, toutes les ressources de sa finesse, elle avait dû plier

devant la volonté de fer du duc de Guise. Habile à se ménager, laissant volontiers aux autres les apparences du pouvoir dont il n'aimait que la réalité, François de Lorraine s'était peu mêlé aux discussions ; il préférait faire agir le roi de Navarre, qui ne suivait que les inspirations de son allié, mais qui, tout gonflé d'un semblant d'importance, couvrait par la dureté du langage l'irrésolution de son caractère, et acceptait volontiers le rôle quelque peu odieux qu'il fallait jouer. La Reine mère et ses fils furent d'abord conduits à Melun, dont le château étroit et sombre, mais facile à garder, servait depuis longtemps de prison. Puis, sur l'avis de la marche de Condé et de l'accroissement de sa troupe, on fut en un seul jour à Vincennes ; les larmes du jeune roi attestaient assez quelle violence lui était faite. Le lendemain on le conduisit au Louvre ; le connétable, précédant la cour à Paris, avait fait saccager en sa présence les lieux de réunion que l'édit de janvier accordait aux protestants; ce qui lui valut le sobriquet de « capitaine Brûle-Bancs. »

Ces nouvelles rendirent Condé fort perplexe, d'autant plus que les dernières lettres de la Reine prêchaient la paix et le désarmement. Les triumvirs avaient bien manœuvré; l'appui de l'autorité royale enlevé, on n'avait plus de prétexte pour rester en

armes. D'autres incidents firent cesser toute incertitude.

Condé se saisit d'Orléans.

En apprenant le retour du Roi à Paris, le gouverneur d'Orléans, Tripier, avait changé d'avis ; il introduisit dans sa place des soldats envoyés par Cypierre. Cependant, grâce à un déguisement et à quelques intelligences, d'Andelot surprit la porte Saint-Jean, s'y logea et repoussa les premiers efforts du gouverneur. Mais sa situation était fort critique ; les bourgeois hésitaient ; il envoya des messages pressants au prince. D'autre part, ce dernier savait que le grand maître de l'artillerie, d'Estrées, marchait en toute hâte au secours d'Orléans. Condé prend aussitôt son parti. Il congédie Gonnor[1] et de Fresnes[2], qui venaient d'arriver de la cour, lui apportant l'ordre de se rendre immédiatement auprès du Roi avec son train ordinaire. Il leur déclare « qu'il est l'humble sujet et serviteur de Sa Majesté, que néanmoins, ayant l'honneur d'être de son sang, il ne peut croire que le Roi ait si peu de bonté pour lui qu'il lui ordonne de séparer ses forces quand son ennemi le duc de Guise a le premier pris les armes et reste en ce même état à la cour ; en conséquence le prince, considérant ce qui se passait comme un complot de

1. Frère du maréchal de Brissac.
2. Un des secrétaires du Roi.

ses ennemis, ne comptait pas séparer ses forces avant que le duc de Guise n'eût désarmé[1]. » Puis il fait monter tout son monde à cheval et part aussitôt. Il était à Artenay. Les six lieues qui le séparent d'Orléans sont franchies au galop. Bagages et cavaliers roulaient dans la poussière, sans que personne s'arrêtât, au milieu des éclats de rire de cette folle jeunesse, et au grand ébahissement des voyageurs paisibles qui ne se doutaient de rien. « C'est la réunion de tous les fols de France, » s'écriaient les passants. Tripier ne se défendit pas et évacua la ville; les bourgeois accueillirent Condé au cri de « : Vive l'Évangile! » Les protestants étaient maîtres du « nombril du royaume[2], » et, comme l'ajoute plaisamment le vertueux Lanoue, dont la gravité se déride à ce joyeux souvenir de ses jeunes années, « de l'estape des plus délicieux vins de France. »

C'était beaucoup que d'être établi dans une place de cette importance, de tenir le principal passage de la Loire, et de pouvoir opposer à la capitale catholique une sorte de capitale protestante, placée presque à égale distance des pro-

1. Throckmorton à Élisabeth, 10 avril 1562. (*State paper office.*)

2. « In Orliens quasi nell' umbilico del reame di Francia. » (Davila.)

vinces dont on pouvait attendre quelque secours. La base d'opération conquise, il fallait, pour agir, des soldats et de l'argent; Condé n'avait que deux à trois mille hommes, et seize cents écus. Il envoie une circulaire aux deux mille cent cinquante églises pour réclamer leur concours. Il charge l'amiral de s'adresser à Cecil pour obtenir, par l'intermédiaire du puissant secrétaire d'état, l'appui que la reine Élisabeth avait déjà fait espérer[1]. Un autre émissaire porte à Genève une lettre de Condé à « ses bons amys, les syndiques et conseil[2]. » Les ministres réunis à Orléans écrivent de leur côté; des agents sont expédiés sur divers points pour faire rassembler des gens de guerre, obtenir des subsides, ou tout au moins organiser le refus de l'impôt. Mais il n'importait pas moins de calmer les scrupules qui agitaient bien des consciences honnêtes, d'écarter le reproche de rébellion, d'indiquer le but avouable, d'avoir pour soi les apparences de la bonne cause. Quel est le parti qui, dans les discordes civiles, ne se prétend pas seul défenseur des droits et des intérêts de la patrie?

Manifeste des protestants. Leur soulèvements

C'est dans cette vue qu'un manifeste fut aussitôt publié. Le prince de Condé, l'amiral, les seigneurs

1. L'amiral à Cecil; Orléans, 11 avril 1562. (*State paper office.*)

2. *Archives de Genève.* (*Pièces et documents*, nº V.)

dans les provinces.

et chevaliers de l'ordre réunis à Orléans exposaient l'objet de leur alliance. S'ils sont « contraints de prendre les armes, c'est pour l'honneur de Dieu et la délivrance des majestés du Roy et de la Reyne, » c'est pour assurer l'exécution des édits et des dispositions prises par les trois ordres du royaume, pour empêcher que l'argent destiné par les États à l'acquittement de la dette publique ne soit employé à tout autre ûsage. Ils protestent de leur respect pour le roi de Navarre, et se déclarent prêts à retourner en leurs maisons si l'on y renvoie ceux qui ont pris les armes de leur propre autorité. Ils ont choisi pour leur chef M. le prince de Condé.

En même temps, afin de justifier ce que cet acte, malgré sa modération apparente, avait d'insolite et d'audacieux, ils faisaient répandre un prétendu pacte conclu entre les triumvirs, le saint-siége et les rois et princes catholiques, avec l'approbation du concile de Trente, qui venait à peine de s'ouvrir : le roi d'Espagne était chef de la ligue ; si le Navarrais ne se prêtait promptement aux mesures les plus énergiques, ses états seraient donnés au duc de Savoie; Guise et Philippe II se chargeaient de l'exécution; l'Empereur, les cantons suisses catholiques devaient écraser leurs vassaux ou alliés protestants; les richesses du clergé d'Italie et le

produit des confiscations opérées en France pourvoiraient aux frais de l'entreprise. La destruction de toutes les sectes et l'extinction de la maison de Bourbon, tel était le but de la ligue.

Cette pièce n'était qu'une machine de guerre; rien ne prouve son authenticité, mais elle caractérise bien les projets que les réformés prêtaient à leurs adversaires.

A ces publications passionnées, les chefs catholiques et le gouvernement royal, qui était entre leurs mains, ne répondirent que par une nouvelle promulgation de l'édit de janvier; on y avait introduit une seule disposition nouvelle, assez motivée par l'état des esprits dans la capitale : l'exercice de la religion prétendue réformée était interdit dans Paris et sa banlieue. Après avoir marqué tant de décision dans leurs premiers actes, il convenait aux triumvirs de paraître modérés : il fallait rassurer les princes d'Europe et les esprits sages de France, que l'enlèvement du Roi avait mécontentés et alarmés.

Les protestants cependant se montraient plus forts qu'on ne l'avait supposé et recueillaient les fruits de l'organisation donnée aux églises. Partout où ils étaient quelque peu en nombre, ils s'étaient soulevés; le mois d'avril n'était pas terminé que, soit par force, soit par connivence des autorités, ils

occupaient Dieppe, le Havre, Rouen, Caen, le Mans, Blois, Tours, Poitiers, Bourges et Lyon. Ces places, toutes importantes, distribuées dans les provinces où la réforme avait le plus d'adhérents, se reliaient entre elles comme une chaîne, et assuraient les communications entre ces provinces et Orléans. Sur le vaste territoire qu'elles couvraient, et plus au sud, en Gasçogne, en Languedoc, en Dauphiné, la lutte était commencée.

Mais c'était au cœur du royaume que la question semblait devoir se vider entre les deux grandes armées qui se réunissaient à Paris et à Orléans. En attendant qu'elles fussent prêtes, la guerre de plume continuait; les réformés surtout se montraient féconds et prolixes : déclarations, professions de foi, formules de prières, protestations adressées aux cours de parlement, lettres de Condé à la Reine mère, au roi de Navarre, au duc de Savoie, aux princes luthériens d'Allemagne, à l'Empereur, toutes ces pièces roulaient sur le même thème avec quelques variantes. Rédigées par Bèze ou d'autres ministres, rarement par Condé lui-même [1], elles étaient presque toutes imprimées à Orléans, et les exemplaires en étaient répandus

1. Quelques-unes même, assurait-on, par l'évêque de Valence, grand confident de la Reine mère. (Voyez *Pièces et documents*, n° VI.)

en grand nombre. Jamais, depuis la découverte de l'imprimerie, on n'avait fait pareil usage de ce puissant levier.

Les triumvirs, à leur tour, modifiant leur langage, présentèrent une « requête » à la Reine mère : c'était plutôt un arrêt contre les protestants, court, précis, dur; ils réclamaient l'éradication complète des sectes et la révocation de l'édit de janvier, s'engageant d'ailleurs, eux aussi, à retourner chacun en leur maison, dès que les intérêts de la religion seraient assurés; ils demandaient qu'au contraire « M. le Prince fût retiré du lieu et compagnie où il est, et appelé à la cour, ne voulant espérer d'un tel prince que chose digne du sang d'où il est issu. »

On persévérait à ménager Condé : ce n'était pas seulement parce qu'on espérait le détacher des huguenots; c'était aussi un moyen de le rendre suspect aux siens, et de désunir les chefs du parti.

L'armée royale, forte de sept mille hommes, s'avance jusqu'à Châteaudun (1er juin).

Les actes succèdent bientôt aux paroles. Les protestants sont chassés de Paris[1], et l'armée royale (1er juin) s'avance jusqu'à Châteaudun. Elle comptait quatre mille fantassins, presque tous appartenant aux bandes régulières, et trois mille lances, dont dix-huit cents faisaient partie de la

1. Le 27 mai; aussi bien l'exercice du culte catholique était suspendu à Orléans depuis plus d'un mois.

gendarmerie soldée[1]; quinze enseignes de Suisses, marchant pour la rejoindre, étaient déjà en Bour-

1. La gendarmerie était la grosse cavalerie répartie en compagnies d'ordonnance, nous avons déjà eu occasion de le dire; nous avons expliqué aussi ce qu'on entendait par une lance et donné quelques notions sommaires sur l'organisation des armées au XVI[e] siècle (chap. I[er]). Mais afin de faciliter l'intelligence des récits qui vont suivre, il convient peut-être d'indiquer ici les divers sens qu'avaient alors plusieurs mots de la langue militaire. Nous regrettons de ne pouvoir apporter dans ces explications toute la clarté et la précision désirables : l'absence de règles fixes et d'une subdivision méthodique du commandement rend ces sortes de définitions très-difficiles.

Au moment où commencèrent nos guerres de religion, le capitaine d'infanterie et de cavalerie était un véritable chef de corps, presque indépendant, n'ayant au-dessus de lui que des chefs temporaires, recrutant sa troupe lui-même et l'administrant à sa fantaisie. Sa « compagnie » ou « bande » était en quelque sorte sa propriété et constituait l'unité de commandement. Le mot de bande était plus habituellement appliqué à l'infanterie, celui de compagnie à la cavalerie. Chaque capitaine avait son drapeau ou étendard, que l'on appelait « enseigne » dans l'infanterie, « cornette » dans la cavalerie légère, « guidon » dans la gendarmerie ou grosse cavalerie. Le capitaine avait généralement sous ses ordres un lieutenant, et un autre officier qui portait son étendard et qui en tirait son nom, soit enseigne pour l'infanterie, cornette pour la cavalerie légère, guidon pour la gendarmerie. Les mots d'enseigne et de cornette servent encore aujourd'hui à désigner les sous-lieutenants d'infanterie ou de cavalerie dans l'armée anglaise.

Puis l'usage s'établit de donner à une troupe le nom de la bannière qui la précédait. On désignait bien encore sous le nom de bande un corps nombreux d'infanterie; mais la

gogne, et Rockendorf amenait douze cents reîtres recrutés en Allemagne; enfin elle attendait aussi quelques compagnies espagnoles que par l'ordre de Philippe II la régence des Pays-Bas dirigeait sur Paris. Le titre de lieutenant général du royaume assure le commandement au roi de Navarre; mais la véritable action politique et militaire appartient au connétable et au duc de Guise, surtout à ce dernier.

Condé sort d'Orléans avec huit mille hommes; sa tristesse et ses hésitations.

A la nouvelle de ce mouvement, l'armée protestante sort d'Orléans et vient camper à deux lieues de la ville. On y trouvait des fantassins gascons sous Gramont, dauphinois et languedociens sous le vicomte de Rohan, français (c'est-à-dire du nord et du centre de la France) sous d'Andelot, en tout environ six mille hommes, parmi

compagnie d'infanterie, la troupe commandée par un capitaine, s'appela habituellement enseigne, la compagnie de cavalerie légère, cornette. Seule, la gendarmerie retint toujours le vieux mot de compagnie. Ainsi quand on disait qu'une armée se composait, par exemple, de quarante enseignes, trente cornettes et dix compagnies, cela signifiait qu'il y avait quarante compagnies d'infanterie, trente de cavalerie légère, dix de grosse cavalerie.

En résumé, le nom d'enseigne appartenait indifféremment au drapeau de la compagnie d'infanterie, à l'officier qui le portait, à la compagnie elle-même; celui de cornette, à l'étendard de cavalerie légère, à l'officier qui le portait, à la compagnie elle-même; celui de guidon, à l'étendard de la com-

lesquels un certain nombre de bons et vieux soldats. Supérieure en infanterie à l'armée royale, elle avait une cavalerie moins nombreuse, moins bien équipée et moins bien montée, mais généralement composée de gentilshommes braves et aguerris. Les négociations entamées pour obtenir un secours de soldats étrangers étaient jusqu'ici restées sans résultat, et il n'y avait plus guère de contingents à attendre des provinces. Les chefs avaient donc tout intérêt à en venir promptement aux mains; il fallait profiter de l'étonnement produit par les premiers succès de leur cause, de l'ardeur qui animait leurs troupes, de l'excellente discipline qui y régnait, de leurs forces égales en nombre et presque supérieures en qualité à celles de l'ennemi, plutôt que d'attendre le moment où celui-ci serait renforcé, où le pre-

pagnie de gendarmerie et à l'officier qui le portait. Le mot de compagnie, employé seul, indiquait la compagnie de gendarmerie.

Les mots de « régiment, bataillon, escadron » apparaissent aussi dans les récits militaires de cette époque, pour désigner indistinctement une réunion temporaire de cornettes ou d'enseignes placées sous le commandement d'un même chef pendant une campagne, ou destinées à manœuvrer ensemble en un jour de bataille.

Nous verrons plus loin quand et comment l'organisation régimentaire, telle que nous la comprenons aujourd'hui, fut appliquée à l'infanterie française.

mier feu du zèle serait éteint, la discipline relâchée, l'argent épuisé. Condé était homme à comprendre cette nécessité. S'il n'avait pas comme Guise, et même comme Montmorency, l'habitude des grands commandements, il avait assez vu la guerre, il avait le caractère assez ferme et le jugement assez sûr pour concevoir et exécuter une résolution énergique.

Mais, dans tous les siècles, même les plus rudes, que le fanatisme domine ou que le doute agite les esprits, ce n'est jamais sans hésitation qu'un homme d'un grand cœur fait le dernier pas dans cette funeste voie de la guerre civile. Il a tout pesé, tout résolu d'avance; il est convaincu de la bonté de sa cause, ou aveuglé par l'ambition et la colère; cependant il ne peut étouffer la voix intérieure qui lui parle; il a devant les yeux cette image de la patrie en pleurs que le poëte fait surgir en face de César aux bords du Rubicon[1], et son cœur se remplit d'incertitude et de tristesse.

Ces nobles mouvements agitaient l'âme généreuse de Condé. Lui aussi d'ailleurs il avait eu ses visions et de lugubres pronostics. On parlait d'apparitions singulières qu'il avait rencontrées, de

1. Ingens visa duci patriæ trepidantis imago.
(Lucani *Pharsalia;* lib. I, v. 186.)

songes terribles qui troublaient son sommeil : « Au passage d'un ruisseau, une vieille femme en l'eau jusqu'à la ceinture et semblant en sortir, horrible de visage et ridée, marcha droit au prince, l'arresta par la bride pour le contempler à son aise, puis le laissant s'écria : « Prince, tu souffriras, « mais Dieu sera avec toi et te délivrera. » Il respondit : « Priez-le pour moi, ma mie, » et resta merveilleusement pensif.... Depuis il eut un songe qu'il raconta à plusieurs, entre autres à Bèze et à mon père; c'estoit qu'il pensoit faire en mesme jour trois combats, et qu'il demeuroit au quatriesme sur un monceau de corps morts[1]. » Enfin sa femme avait failli succomber à un affreux accident. Partie de Meaux en même temps que lui pour se rendre à Moret, elle avait rencontré une procession sur sa route; quelques jeunes gens de son escorte ayant insulté le saint cortége, les paysans s'ameutèrent et poursuivirent la petite troupe à coups de pierres. La litière de la princesse en fut criblée; elle n'eut que le temps de gagner Gandelu, où elle accoucha avant terme de deux jumeaux[2]. Elle arriva presque mourante à Orléans avec son fils aîné.

1. D'Aubigné, *Histoire universelle.*

2. De ces deux enfants, nés le 30 mars 1562, l'un mourut

Négociations nouées par Catherine. « Parlement » de Thoury.

C'est sous l'empire de ces tristes impressions que Condé reçut de nouveaux messages de la Reine. Catherine s'était rendue avec le Roi au quartier général des catholiques; elle ne voulait rien négliger pour empêcher la guerre, non par horreur du sang versé, mais parce que, la lutte une fois commencée, et quel que dût être le vainqueur, elle perdait tout espoir de ressaisir l'autorité. La Reine fit donc offrir à Condé une conférence avec elle et le roi de Navarre. De l'avis de tous ses amis, à l'exception peut-être de l'amiral, le prince accepta. Loin des hautes régions et des passions locales, il y avait au fond si peu d'exaspération, que, malgré les mesures prises pour prévenir une collision et tenir les deux escortes séparées, elles se mêlèrent amicalement; on eût cru voir une halte de troupes d'une même armée. L'entrevue avait lieu à Thoury; elle fut sans résultat. Condé réclamait toujours l'éloignement des triumvirs, et Navarre, qui avait sa leçon faite, répondit si durement que l'entretien dut cesser. Les deux armées se rapprochèrent et n'étaient plus qu'à deux lieues l'une de l'autre; le choc paraissait inévitable, lorsque les négociations recommencèrent. On était parvenu à renouer des relations

l'année suivante, l'autre fut élevé plus tard dans la religion catholique et devint le troisième cardinal de Bourbon.

un peu meilleures entre les deux Bourbons; quelques lettres assez cordiales avaient été échangées. Condé consentait à livrer à son frère la ville de Beaugency, comme une espèce de place neutre, et offrait de se rendre lui-même au camp royal. Le roi de Navarre promettait que les triumvirs s'éloigneraient et que Beaugency serait restitué si les négociations n'aboutissaient à rien. Guise se prêta à cet arrangement de meilleure grâce qu'on ne l'espérait; il entraîna le connétable et Saint-André, qui, moins pénétrants que lui, témoignaient assez d'humeur, et tous trois quittèrent l'armée; il est vrai qu'ils n'allèrent pas plus loin que Châteaudun. Le duc voyait bien qu'au point où en étaient les choses, on ne pouvait pas s'entendre; au moins ne saurait-on l'accuser d'être un obstacle à la paix.

Entrevue de Talsy. Parole imprudemment donnée par Condé, et bientôt retirée.

Les triumvirs à peine partis, Condé arrive à Beaugency; on le conduit à Talsy, où Catherine, quoique blessée d'une chute de cheval, s'était rendue de son côté. Après les premiers compliments, l'évêque de Valence le prit à part; tout le monde, et Condé ainsi que les autres, croyait ce prélat dévoué à la cause des réformés; il n'était que l'homme de la Reine, et comme elle il espérait réussir à éloigner tous les meneurs, catholiques et protestants, pour assurer à Médicis un pouvoir sans partage.



Son langage fut insinuant, mais peu précis : il conseillait au prince de se prêter aux volontés apparentes de la Reine, dont les intérêts étaient les siens. Le lendemain, Condé fut rejoint par les principaux officiers de son armée, Coligny, le prince Portien[1], la Rochefoucauld, Genlis[2], le vicomte de Rohan[3], Soubise[4], Gramont[5] et quelques autres. Catherine les reçut avec beaucoup de bienveillance, protestant de ses bonnes dispositions, mais insistant sur la difficulté de rien régler avant la majorité du Roi : l'exaspération des catholiques était grande ; il fallait faire des sacrifices à la paix

1. Antoine de Croy, prince de Portien ; son père avait quitté les Pays-Bas pour se fixer en France. Il avait épousé une nièce de Condé, Catherine de Clèves, fille de François, duc de Nevers, et de Marguerite de Bourbon. Il mourut en 1564, et, malgré ses recommandations expresses, sa veuve épousa, six ans après, Henri, duc de Guise.

2. François d'Hangest, sieur de Genlis, fils d'Adrien d'Hangest et de Françoise du Mas. Cette illustre famille de Picardie s'éteignit avec cette génération. Le titre passa plus tard aux Sillery.

3. René, vicomte de Rohan et de Léon, comte de Porrhoet, cousin de Jeanne d'Albret.

4. Jean Larchevesque, seigneur de Soubise, dernier rejeton mâle de la maison de Parthenay. Sa fille unique Catherine épousa, en 1575, le vicomte de Rohan, dont nous venons de parler, et eut de lui le grand Henri, duc de Rohan.

5. Antoine, comte de Gramont et de Guiche, aïeul du maréchal duc de Gramont. Il mourut en 1576. Il était beau-frère du vidame de Chartres, François de Vendôme.

du royaume et renoncer pour quelque temps à l'exercice de la nouvelle religion. Tout cela était dit avec force ménagements et avec tant d'art que Condé, entraîné, finit par déclarer que lui et ses amis aimeraient mieux quitter la France que vivre sans religion, qu'ils suppliaient Sa Majesté de le trouver bon, et de leur donner congé, s'il n'y avait autre moyen de mettre le royaume au repos. Il fut aussitôt pris au mot : l'époque de la majorité du Roi fut marquée comme le terme de leur exil volontaire.

Grande fut la surprise ; mais il n'y avait rien à répliquer. Les chefs protestants rentrèrent à leur camp fort tristes et abattus. La nouvelle du résultat de la conférence y fut accueillie avec stupeur ; bientôt cependant l'insouciance de la jeunesse reprit le dessus. On se mit à plaisanter sur les différents états qu'il faudrait embrasser pour vivre à l'étranger. Mais les têtes graves n'y voyaient pas matière à rire. Lorsque Condé communiqua officiellement aux principaux chefs réunis en conseil ce dont la plupart avaient été les témoins silencieux, un murmure improbateur s'éleva dans l'assemblée. « Qui quitte la partie la perd, disait l'un. — La terre de France nous a engendrés, disait un autre ; elle nous servira de sépulture. » D'un concert unanime, on déclara que la convention

était inexécutable, et le secrétaire d'état, Robertet, venu le soir au camp de la part de la Reine, reconnut « qu'il faudrait autre chose que du papier pour mettre les huguenots dehors. » Au fond, Condé était enchanté qu'on lui forçât la main; l'émigration ne pouvait convenir aux caractères énergiquement trempés du XVIe siècle. Il s'agissait de trouver un prétexte pour dégager la parole donnée, et l'on dut se contenter d'assez pauvres raisons. Le lendemain, le prince se rendit près de Catherine, exposa ce qu'avaient décidé ses amis, et pour expliquer sa soumission à leur volonté, argua de la présence du duc de Guise à Châteaudun et de prétendues lettres qu'on disait avoir interceptées; puis, sans autre discussion, il rompit brusquement l'entretien.

Ce fut le dernier mot de cette bizarre et factice tentative d'accord. Il y eut bien encore quelques échanges de messages. Un des gentilshommes attachés à la personne de Condé, Bouchavannes[1], vint quelque jours plus tard trouver la cour à Vincennes avec un passe-port de la Reine mère; mais sa mission, qui n'eut aucune suite, paraît avoir eu surtout pour objet de lui procurer un entretien avec l'ambassadeur d'Angleterre et de faire par-

1. Antoine de Bayencourt, sieur de Bouchavannes, Picard, lieutenant de la compagnie du prince de Condé.

venir par cette voie à la reine Élisabeth une pressante demande de subside[1].

Personne n'avait été de bonne foi dans la négociation ; mais il est certain que les apparences de la loyauté n'étaient pas du côté des protestants, et ce qui suivit fut encore plus grave.

Tentative peu loyale pour donner une *camisade* aux Royaux (3 juillet).

Il y avait plus d'un mois que « la Beauce avoit deux armées pour lui aider à faire la récolte[2]; » le pays s'épuisait, et la difficulté de vivre avait décidé les chefs catholiques à séparer leurs quartiers : on était en trêve. De plus, les triumvirs étaient absents avec leur suite assez nombreuse. Les réformés, voulant profiter de ces dispositions avant que la nouvelle de la rupture définitive ne les eût fait modifier, résolurent de donner au plus tôt une « camisade[3] » à l'armée royale. Dans la journée du 2 juillet, ils vinrent à la Ferté-Alais ; au coucher du soleil, leurs soldats revêtirent une chemise blanche par-dessus leurs armes, afin de se reconnaître, et s'ébranlèrent en deux corps. Le premier était aux ordres de l'amiral; il marchait en tête avec huit cents lances qui devaient renverser les avant-postes de cavalerie ennemie; douze

1. Throckmorton à Élisabeth. Paris, 23 juillet 1562. *State paper office;* papiers de France. (*Pièces et documents,* n° VII.)

2. Castelnau.

3. Surprise de nuit.

cents arquebusiers et deux gros bataillons de piques devaient se saisir de l'artillerie. Condé dirigeait la « bataille, » composée de mille chevaux, en quatre escadrons, et du reste de l'infanterie. Le pays était ouvert et facile. On espérait donner sur le camp ennemi vers trois heures du matin et le surprendre avant la diane. Mais pour ne pas avoir de mécomptes dans ces sortes d'opérations, il faut des troupes bien exercées et rompues à la marche. Il est rare d'y réussir au début d'une campagne, avec des soldats neufs ou récemment réunis. Les réformés en firent l'expérience; on chemina lentement; il y eut quelque désordre; plusieurs précautions avaient été omises; les guides, troublés ou mal choisis, s'égarèrent. Au point du jour, on était encore à une lieue du rendez-vous. D'Anville, qui commandait les grand'gardes catholiques, était à cheval avec sa cavalerie légère, et le bruit du canon apprit au prince que l'ennemi rassemblait ses quartiers : la surprise était manquée. Condé se replia sur Lorges, et les deux armées restèrent en présence sans en venir aux mains. Au bout de deux jours, des pluies abondantes les forcèrent à reprendre leurs premières positions.

Prise et sac de Beaugency. Désordres commis par les protestants.

Pour occuper ses troupes, qu'il ne pouvait payer, le prince résolut de leur faire attaquer Beaugency; les catholiques refusaient de restituer cette place,

prétendant, non sans quelque raison, que, la trêve n'étant pas encore dénoncée le 2 juillet, la tentative de camisade était une véritable trahison. Beaugency fut enlevé d'assaut; mais ce facile et assez mince succès fut plus nuisible qu'utile aux réformés.

Dans leur première ferveur religieuse, ils s'étaient soumis à la plus sévère discipline et à des habitudes d'une austérité inconnue dans les armées; on n'entendait dans leurs rangs ni blasphèmes ni impiétés; rien n'était pris sans être payé; au camp, pas de jeux, pas de femmes; la prière matin et soir : la vie était moins régulière dans les couvents. Et voici qu'entrés dans Beaugency par la brèche, les Provençaux se mettent à piller et à saccager, les Gascons suivent leur exemple, les Français renchérissent sur tous : aucun excès ne fut omis; les habitants qui étaient de la religion ne furent pas plus épargnés que les autres.

Déclin rapide de leurs affaires.

On revint à Orléans fort en désordre; tous les liens de la belle discipline dont on était si fier étaient rompus pour ne plus se renouer. En même temps, les mauvaises nouvelles affluaient des provinces. Les protestants avaient dû leurs succès à leur audace et à la surprise de leurs adversaires; mais, le premier étonnement passé, on les compta, et la majorité ne se trouva pas de leur côté. La réaction fut vive : ils ne purent conserver l'avan-



tage qu'en Dauphiné et en Languedoc, où ils étaient plus nombreux; encore ne purent-ils se saisir de Toulouse; mais ils avaient Lyon et Grenoble, ils avaient surtout le baron des Adrets [1], homme sans conviction aucune, poussant la cruauté jusqu'aux plus odieux raffinements, mais doué d'une surprenante activité et des plus remarquables qualités de l'homme de guerre. Partout ailleurs le déclin était rapide; l'acharnement des huguenots à détruire, sous le nom d'images, les monuments de l'art et de l'histoire, « ancien retenail du commun peuple en la piété [2], » excitait la colère des masses d'abord indifférentes. Les meneurs sentaient tout le tort que faisait à leur cause cette fureur barbare et puérile; mais, dans les rangs inférieurs du parti, le courant de l'opinion était trop fort. A Orléans même, au moment où chefs et ministres venaient de désavouer et d'anathématiser les nouveaux iconoclastes, accusant les triumvirs d'exciter ces sacriléges agitations, on vint informer Condé que ses propres soldats saccageaient l'église Sainte-Croix. Il y court, sa voix est méconnue; exaspéré, il

1. Sa campagne de 1562 est des plus brillantes; mais sa carrière fut celle d'un météore. S'étant brouillé avec les huguenots pour je ne sais quel froissement d'amour-propre ou quel intérêt de vénalité, il devint un médiocre et obscur partisan.

2. *Lettres* d'Est. Pasquier.

saisit une arquebuse et couche en joue un homme grimpé sur le portail pour renverser une des statues qui le décoraient : « Monsieur, crie le soldat, ayez patience que j'aie abattu cette idole, et puis que je meure s'il vous plaît. » L'arme tomba des mains du prince; il crut voir le doigt de Dieu [1].

L'armée royal renforcée soumet la Touraine et le Poitou.

Ce n'est pas seulement dans les provinces lointaines que les choses allaient mal pour la cause protestante. L'armée royale, dont le noyau était déjà composé de troupes régulières et bien soldées, venait de recevoir le renfort attendu : le colonel Freulich lui avait amené six mille Suisses; le Rhingrave, vingt enseignes de lansquenets; Rockendorf, six cornettes de reîtres. Dès le 4 juillet, elle enlevait Blois; un détachement envoyé au duc de Montpensier, qui se soutenait avec peine en Anjou, lui permettait de reprendre Angers, et tandis que la « bataille, » sous Guise et le connétable, marchait sur Tours, l'arrière-garde, aux ordres de Saint-André, traversait la Loire pour investir Poitiers.

Triste situation de Condé cloué à Orléans.

Cette brillante armée avait passé devant Orléans, sans que Condé pût rien faire pour l'arrê-

1. H. Martin, *Histoire de France.* — Nous avons eu constamment sous les yeux cette grande et belle histoire. Alors même qu'on ne partage pas sur tous les points les opinions de l'auteur, on ne peut trouver un guide plus consciencieux et plus clairvoyant.

ter; ses troupes étaient hors d'état de reprendre la campagne. Un même enthousiasme avait réuni autour de lui, des points les plus éloignés de la France, les plus zélés ou les plus ambitieux des protestants. Ils étaient accourus aux cris de « Dieu est bon capitaine! » comptant sur de rapides succès, presque sur des miracles. Les « parlements » de Thoury et de Talsy avaient bien refroidi cette ardeur; les « pilleries » de Beaugency lui avaient donné le dernier coup. Depuis lors, chaque courrier qui arrivait des provinces était une nouvelle cause d'angoisses; chacun tremblait pour sa famille, brûlait de la rejoindre et de la protéger. Les fantassins du midi furent les premiers atteints par une sorte de nostalgie; ils s'en allaient par grosses bandes. Plus d'une fois Condé sauta à cheval et galopa jusqu'à deux lieues d'Orléans pour joindre une de ces troupes de déserteurs. A sa voix ceux-ci s'arrêtaient; comme le prince était, « à la vérité, bien disant et d'une contenance agréable, » ils se décidaient à revenir; mais l'effet du discours passait vite, ils repartaient le lendemain. Bientôt le découragement gagna les chefs. L'argent manquait complétement; on avait battu monnaie au coin du Roi avec tout ce qu'on avait pu se procurer de métaux par la spoliation des églises ou d'ailleurs; cela fut vite épuisé. On essaya de ven-

dre les biens ecclésiastiques, mais sans trouver d'acquéreurs, même à vil prix. Les rivalités de professions, l'éternelle lutte de la robe courte et de la robe longue, de la toge et de l'épée, compliquaient tous ces embarras. Les ministres étaient fort nombreux à Orléans; ils prétendaient tout gouverner dans une guerre faite au nom de Dieu, et supportaient impatiemment la suprématie du prince, dont ils ne pouvaient se passer, mais dont ils eussent voulu faire un simple instrument. N'étant pas aux prises avec les difficultés pratiques, ils raillaient ou critiquaient la froideur religieuse des gentilshommes, leur simplicité dans les négociations, leur mollesse dans l'action. Pour comble de maux, la peste se mit à sévir dans Orléans. Il devenait aussi impossible de contenir et de faire vivre l'armée dans la ville que de l'employer au dehors.

Il sépare ses troupes, et presse les négociations avec les princes étrangers.

Obligé de composer avec tous les intérêts particuliers, de calmer d'impérieux mécontentements, privé d'action réelle sur des hommes qui se croient ou se sentent tous nécessaires, un chef de parti est sans cesse arrêté dans l'exécution de ses desseins; pour éviter la ruine ou l'abandon dont on le menace, il doit céder souvent à des volontés peu intelligentes ou renoncer à obtenir des efforts et des sacrifices qu'il ne saurait exiger. Condé se trouvait aux prises avec toutes ces difficultés



inséparables de sa situation, même à une époque où la guerre était dans les mœurs, où ses conséquences étaient généralement comprises et acceptées. Il transigea et sépara ses troupes; du moins, en agissant ainsi, il conservait une apparence d'autorité; ceux qu'il congédiait, devenus ses lieutenants dans les provinces, pouvaient y soutenir la cause, sauver quelques places importantes qu'on y conservait encore, et organiser des ressources pour reconstituer l'armée. Soubise fut envoyé à Lyon, Portien en Champagne, la Rochefoucauld à Angoulême, Duras[1] en Guyenne, Montgomery[2] en Normandie, où déjà Morvilliers[3] l'avait précédé. En même temps une nouvelle activité fut imprimée aux négociations avec les princes étrangers. Le nouveau vidame de Chartres, Jean de Ferrières[4], avait déjà été député vers Élisa-

1. Symphorien de Durfort, seigneur de Duras, colonel des légionnaires de Guyenne, tué en mars 1563.

2. Le même qui, dans le tournoi de la porte Saint-Antoine, avait blessé mortellement le roi Henri II. Pris dans Domfront en 1574, il périt victime de l'injuste vengeance de Catherine de Médicis.

3. Louis de Lannoy, seigneur de Morvilliers, gouverneur de Boulogne-sur-Mer.

4. Jean de Ferrières, frère aîné du jeune Maligny dont nous avons parlé dans le chapitre précédent, cousin germain et héritier du vidame François de Vendôme, un des plus infatigables négociateurs du parti protestant. Fait prisonnier en guerroyant

beth, et malgré les démarches contraires de l'ambassadeur résident, Paul de Foix, et du maréchal de Vieilleville, ambassadeur extraordinaire, il avait obtenu de cette princesse des paroles favorables. On lui adjoignit Robert de la Haye, le même magistrat qui, en 1560, avait partagé la captivité de Condé. Il leur fut prescrit de ne reculer devant aucun sacrifice pour assurer au parti l'appui actif de l'Angleterre. Enfin on jugea avec raison qu'il fallait un homme aussi important et aussi résolu que d'Andelot pour décider le départ et diriger la marche des lansquenets et des reîtres attendus d'Allemagne. Condé restait dans Orléans avec l'amiral et une forte réserve, dont il fallut bientôt tirer un gros détachement afin de donner à d'Ivoy [1] le moyen de défendre Bourges.

Siége et prise de Bourges par les catholiques (août).

En effet, cette place allait être assiégée par les catholiques; toutes les villes de la Touraine, de la basse Loire et du Poitou avaient été enlevées, et le gouvernement d'Orléans, isolé ainsi de la Saintonge et de la Gascogne, n'avait plus que Bourges pour communiquer avec le Lyonnais et le

sur mer contre les catholiques, il fut mis au fond de la cale d'une galère, et y mourut enchaîné à la soute (1586). Il avait plus de soixante-cinq ans.

1. Jean de Hangest, quatrième fils d'Adrien de Hangest, et frère de François, seigneur de Genlis.

Dauphiné. Toute l'armée royale fut bientôt réunie devant cette place; mais elle manquait de munitions, et Condé, qui ne pouvait la combattre, essaya de lui couper les vivres. La cavalerie restée dans Orléans se mit en campagne. Une nuit l'amiral attaqua, près de Châteaudun, un grand convoi bien accompagné que Cypierre conduisait aux assiégeants; l'escorte fut mise en déroute; la poudre et les approvisionnements furent détruits. Ce ne fut pas le seul succès de cette expédition : les chevau-légers huguenots ramenèrent en triomphe un personnage dont l'arrivée dans la capitale protestante semblait annoncer une coopération active de l'Angleterre, sir Nicolas Throckmorton. Sir Nicolas n'avait plus le caractère d'ambassadeur dont il avait été revêtu pendant plusieurs années[1] : au mois de juillet, sous prétexte qu'il n'était plus en sûreté à Paris, il avait demandé à

1. Il était arrivé en France comme ambassadeur aussitôt après la paix de Cateau-Cambrésis, en mai 1559. C'était un homme actif et passionné. Chargé plus tard de diverses missions en Écosse, il fut touché des malheurs de Marie Stuart, et se dévoua à ses intérêts avec un courage qui l'honore d'autant plus qu'il n'était inspiré ni par l'amour, ni par la sympathie religieuse. Plusieurs de ses parents périrent sur l'échafaud. Lui-même, brouillé avec Cecil, était « en grand danger de perdre sa fortune et sa vie, » dit l'annaliste du règne d'Élisabeth (Darcies), lorsqu'il mourut subitement à la suite d'un souper chez Leicester, avec grand soupçon de poison.

Élisabeth et obtenu son rappel ; son audience de congé lui fut donnée le 3 août[1]. Malgré les grandes inquiétudes qu'il avait d'abord manifestées, il ne quitta Paris qu'à la fin du mois, et il choisit si bien sa route qu'au bout de peu d'heures il tomba au milieu des cavaliers protestants ; ceux-ci n'eurent pas grand'peine à s'en faire suivre. Personne ne voulut croire à la violence qu'il prétendait lui avoir été faite, et comme on ignorait ou qu'on feignait d'ignorer qu'il ne représentait plus la reine d'Angleterre, on lui rendit de grands honneurs à Orléans. Il prit logis chez l'amiral, et malgré les vives réclamations du gouvernement français, malgré les ordres, officiels au moins, de sa souveraine[2], il trouva toujours des raisons pour ne plus quitter l'armée réformée, qu'il suivit jusqu'à la bataille de Dreux.

On attendait de l'heureux coup de main de Coligny un résultat décisif pour le salut de Bourges. La place était bonne, assez bien pourvue, et d'Ivoy avait la réputation d'un homme énergique ; mais il était sans nouvelles récentes et quelque peu découragé par les derniers revers de son parti.

1. Throckmorton à Élisabeth, 23 juillet et 5 août 1562. Élisabeth à Throckmorton, 28 juillet. *State paper office*. (*Pièces et documents*, n° VII.)

2. Papiers de France ; *State paper office*, passim.

Les triumvirs voulaient éviter un échec à tout prix; ils lui offrirent à propos d'excellentes conditions (peut-être plus). D'Ivoy accepta, et le jour même où l'amiral battait Cypierre, il capitulait (31 août).

Orléans mis en état de défense.

Le siége d'Orléans semblait la conséquence naturelle de la prise de Bourges. La ville n'était fermée que d'un mauvais mur, sans flancs, sans bon fossé ni contrescarpe; si l'on se hâtait, avant que d'Andelot n'eût réussi dans ses négociations, on pouvait espérer d'écraser d'un coup la tête du parti.

Mais ceux qui tenaient Orléans n'étaient pas restés inactifs : le mur avait été garni de force ravelins et autres travaux; les îles de la Loire avaient été soigneusement fortifiées. Les défenseurs ne manquaient pas à ces ouvrages improvisés; Orléans renfermait : vingt-deux enseignes de gens de pied, donnant trois ou quatre mille soldats d'élite, restés comme volontaires après la séparation de leurs régiments; six cents hommes de la garnison de Bourges, qui avaient accepté le bénéfice de la capitulation; quatre ou cinq cents gentilshommes bien montés, vaillants et aguerris; trois mille bourgeois armés, en état de garnir les parapets; enfin cette garnison assez respectable était commandée par Condé et Coligny, que l'on ne comptait pas trouver d'aussi facile composition

que d'Ivoy. L'amiral surtout avait montré à Saint-Quentin comment il savait soutenir un siége, et il répétait « qu'il n'y avait si mauvaise place qu'on ne pût défendre quand on pouvait mettre trois mille hommes dans une sortie. »

Les Anglais au Havre. Désastreux traité conclu avec eux par les protestants (20 septembre).

D'ailleurs on avait reçu de Normandie des nouvelles graves. Les Anglais étaient au Havre, à Dieppe, et se préparaient à occuper Rouen. La reine Élisabeth avait signé un traité avec les huguenots et annoncé, par une proclamation [1], ses projets sur tous les ports de la province (24 septembre). Ambitieuse, mais prudente, cette princesse avait longtemps hésité avant de prendre une part active et directe aux affaires de France. Dès le début des troubles, son ambassadeur, Throckmorton, avait ouvertement avoué (et c'était assez naturel) ses sympathies pour les réformés; il avait annoncé à sa cour et fort grossi l'appui que le roi d'Espagne donnait à la faction contraire; il avait avancé que, si l'Angleterre ne voulait voir Philippe II maître de Calais et tout-puissant en

1. *State paper office*. Envoi de cette proclamation à sir Adrian Poynings pour la faire publier à Portsmouth. Du reste Élisabeth, dans cette pièce, désavouait toute intention de conquérir la Normandie pour elle-même. Il y eut plus tard, entre les chefs protestants et les ministres de la reine d'Angleterre, de grandes discussions sur la valeur des termes de cette proclamation. (Voyez *Pièces et documents*, n° XIV.)

France, il fallait se hâter de donner aux huguenots des secours effectifs et se faire livrer en garantie Calais, Dieppe et le Havre[1]. Cependant Élisabeth, se méfiant des illusions de son ambassadeur, menacée à l'intérieur par des conspirations, peu soucieuse d'augmenter, pour un résultat incertain, les difficultés de sa propre situation et surtout de compromettre ses droits sur Calais[2], Elisabeth accueillit d'abord assez froidement les ouvertures de Throckmorton ; peut-être aussi pensait-elle qu'en gagnant du temps elle aurait meilleur marché des prétentions des réformés. Elle se borna donc à donner des paroles d'encouragement à Condé et à l'amiral, accrédita ses ambassadeurs auprès d'eux (ce qui était déjà assez grave), et reçut avec bienveillance leurs lettres et leurs émissaires[3]. Mais elle faisait dire à Philippe II qu'elle

1. Throckmorton à Cecil, 14 mars, 10, 17 avril ; à la reine Élisabeth, 17 avril. *State paper office.* (*Pièces et documents*, n° VII.)

2. Par le traité de Cateau-Cambrésis, la restitution de cette place lui était assurée dans un délai qui expirait en 1567, si dans l'intervalle elle n'avait commis aucun acte d'hostilité contre la France. Un article assez embrouillé laissait au roi très-chrétien la faculté de se racheter de cette obligation, moyennant le payement d'une forte somme d'argent.

3. Élisabeth à Throckmorton, 31 mars, 10 mai ; à Condé et à Coligny, 10 mai. *State-paper office.* (*Pièces et documents*, n° VII.)

ne leur prêtait ni hommes ni argent [1], et se berçant de l'espoir que, sans rien aventurer, sans bourse délier, sans risquer un soldat, elle pourrait devenir l'arbitre des destinées de la France, elle dépêchait successivement à Paris deux ambassadeurs extraordinaires, sir Harry Sidney et sir Peter Meautys : ils devaient assurer la Régente de l'amitié de leur souveraine et lui offrir les bons offices de « sa sœur » pour le rétablissement de la paix, tout en excluant la médiation « d'aucun autre prince ou potentat. » Ces deux missions furent sans résultat : Sidney et Meautys eurent grand'peine à traverser la France, furent plusieurs fois arrêtés et n'arrivèrent pas à la cour sans péril. Catherine refusa d'admettre que la reine d'Angleterre pût s'interposer entre le roi de France et ses sujets ; elle annonça qu'au besoin le roi d'Espagne assisterait puissamment son fils et l'aiderait à rétablir l'ordre dans le royaume, si Condé et Coligny ne se montraient pas plus raisonnables [2]. Resté seul à Paris, qu'il allait quitter bientôt, et de plus en plus animé, Throckmorton reprit ses instances avec une

1. Cecil à sir Thomas Challoner, ambassadeur à Madrid, 8 juin. *State paper office;* papiers d'Espagne.

2. Élisabeth à Throckmorton, 28 avril, 16 juillet. — Instructions à Sidney, avril. — Throckmorton à Élisabeth, 8 mai, 5 août. — Meautys à Cecil, 27 juillet. *State paper office.*

nouvelle ardeur. Au lieu d'exagérer les forces des huguenots, comme il l'avait fait jusqu'alors, il exagéra leurs revers : « il leur faut maintenant, ajoutait-il, autre chose que des paroles. » Si la Reine ne se décidait à les secourir promptement, ils perdraient leurs places de Normandie, et les portes de la France seraient fermées aux Anglais. Si au contraire Élisabeth adoptait une résolution prompte et énergique, la carrière d'Édouard III s'ouvrait devant la reine d'Angleterre[1]. Ce langage passionné, où quelques vérités se mêlaient à beaucoup d'erreurs et de faussetés, ne laissait pas de produire un certain effet à Londres : les agents huguenots, le vidame de Chartres avec son énergique persévérance, la Haye avec ses formes insinuantes, ne cessaient de presser les ministres de la Reine. Élisabeth fit un pas de plus et rappela de Paris son ambassadeur[2]; puis, comme effrayée de l'effet produit en France par cette mesure, elle l'expliqua par des raisons personnelles à Throckmorton[3], et annonça le prochain départ d'un

1. Voyez toute la correspondance de Throckmorton, conservée au *State paper office;* papiers de France, année 1562. — Nous publions plusieurs de ses lettres parmi les pièces justificatives, nº VII.

2. 28 juillet. *Ibidem.*

3. Ce dernier se plaignait depuis longtemps que ses jours n'étaient pas en sûreté à Paris : nous l'avons déjà dit.

nouvel envoyé[1]. Mais déjà son parti était pris : dès le mois d'août une première convention était arrêtée entre Cecil et le vidame[2]; des officiers anglais allaient reconnaître l'état des fortifications de Dieppe et du Havre[3]; la Haye écrivait à Condé pour lui annoncer le prochain envoi de six canons et d'un tiers de la somme qu'il avait demandée[4]. Enfin, la situation des réformés devenant de plus en plus critique, et sous la pression des circonstances Cecil ayant amené leurs agents à céder tout ce qu'il demandait, il signa avec eux le traité de Hamptoncourt (20 septembre). La Reine promettait de mettre trois mille hommes au Havre, et, si cela était nécessaire, de fournir trois mille soldats de plus pour défendre Rouen et le château de Dieppe; elle s'engageait aussi à payer aux réformés cent quarante mille écus d'or. Mais la place du Havre lui était entièrement livrée, et celui qui y commanderait pour elle avait le pouvoir de limi-

1. 17 août. Le nouvel ambassadeur, sir Thomas Smith, fut expédié le mois suivant. *State paper office.*

2. *Ibidem.* Minute sans date de jour. (*Pièces et documents,* n° VII.)

3. Dépêches de sir H. Killigrew, du Havre, 5 et 11 août; de sir W. Woodhouse, de Dieppe, 11 août. Instructions à Horsey et à Vaughan, du 30 août, etc. *Ibidem.*

4. Août, sans date de jour. *Ibidem.* Voyez le recueil de Forbes.

ter le nombre des Français, même ceux de la religion, qui seraient admis à résider dans cette ville. Elle ne pouvait être tenue de la rendre qu'après la restitution de Calais et le remboursement des cent quarante mille couronnes[1].

Condé accepta ce honteux marché. Il n'est pas toujours donné aux hommes de s'arrêter dans la voie où leurs passions les entraînent. Que devenaient les accusations véhémentes portées contre les triumvirs qui s'appuyaient sur l'assistance étrangère? Les Suisses et les Allemands qui servaient dans l'armée royale étaient de ces soldats capitulés que l'on trouvait dans toutes les armées françaises depuis cinquante ans; aucune cession de territoire n'avait payé les subsides du pape, ni le concours des bandes espagnoles qui venaient d'entrer en Gascogne et à Paris; et si l'on avait évacué les places de Piémont, ce n'était que l'abandon, bien douloureux sans doute, peut-être nécessaire, d'une prétention que l'on ne pouvait plus soutenir. Mais ouvrir les portes de la France aux Anglais! abandonner à ces vieux ennemis un

1. Dumont, *Corps diplomatique du droit des gens*, t. V, 1re partie; texte en latin; la minute en anglais, corrigée de la main de Cecil, est conservée au *State paper office*, et l'expédition, signée par le vidame de Chartres, est au *British Museum*. (Cotton, Caligula, E. V., endommagé par le feu.)

coin de ce sol de la patrie qu'ils avaient dévasté pendant cent ans ! leur livrer l'embouchure de la Seine quand ils venaient à peine de sortir de Calais ! c'était remonter aux plus mauvais souvenirs des guerres de Bourgogne et d'Armagnac. Condé et Coligny essayèrent plus tard d'effacer la tache que ce traité inflige à leur mémoire : ils prétendirent n'avoir pas connu la portée des engagements pris en leur nom envers Élisabeth, et accusèrent le vidame de Chartres d'avoir outrepassé leurs instructions. Mais au moment même où le traité se signait, ils avaient la conscience de leur mauvaise action, et ils voulaient en atténuer les conséquences. « Ils m'ont expressément prié de dire à Votre Majesté, écrivait Throckmorton à sa souveraine, que cela leur serait une grande note d'infamie et qu'ils seraient bien mal vus dans ce royaume, si Votre Majesté était par leur moyen introduite dans le Havre, Dieppe et Rouen avec six mille hommes, uniquement pour garder ces places et chasser ainsi le Roi, leur souverain, de la fleur du duché de Normandie. » Selon eux, leur seule justification serait dans la conduite de la reine d'Angleterre : si les forces de cette princesse s'unissaient à celles que Briquemault et Montgomery avaient déjà réunies en Normandie pour marcher immédiatement sur Paris, l'occupation du

Havre n'aurait plus ce caractère égoïste et si exclusivement anglais qui désolait les chefs huguenots[1]. Il est permis de croire que le remède eût été peut-être pire que le mal. En tout cas il n'entrait nullement dans les intentions d'Élisabeth de suivre ces conseils, et Condé ne s'était pas mépris sur l'effet que produirait en France l'exécution du traité de Hamptoncourt. L'indignation fut générale : parmi les protestants eux-mêmes, les ministres seuls, qui se piquaient d'une sorte de cosmopolitisme chrétien, avaient approuvé et exigé la ratification du traité ; mais chez les laïques, la douleur et l'humiliation étaient profondes. Quelques-uns même renoncèrent à servir une cause ainsi déshonorée : Morvilliers, auquel les huguenots devaient tant de succès en Normandie et qui avait déjà introduit un secours dans Rouen serré de près par le duc d'Aumale, se retira dans ses terres et devint simple spectateur d'une lutte à laquelle

1. Throckmorton à Élisabeth, 24 septembre. *State paper office*. Cependant, quand la nouvelle de la signature du traité fut connue à Orléans, Condé voulut témoigner sa gratitude à Élisabeth, et, malgré sa pauvreté, il fit décorer richement une litière qu'il comptait lui envoyer avec deux magnifiques mulets. Pour que le présent fût tout à fait galant, il fit demander à Cecil par Throckmorton « quelles couleurs seraient les plus agréables à Sa Majesté. » Throckmorton à Cecil, 15 octobre. *Ibidem*. (*Pièces et documents*, n° VII.)

son patriotisme ne lui permettait plus de prendre part; Rouault de Gamaches et d'autres suivirent son exemple. Les écrivains du parti essayèrent de détruire cette impression; mais leur embarras perce, au milieu de verbeuses dissertations, dans les innombrables pamphlets, lettres, manifestes, dont ils continuaient d'inonder la France. D'abord, on prétendit qu'on avait réclamé, non le concours, mais la médiation des princes étrangers, et puis, comme les faits parlaient trop haut, on expliqua, avec une naïveté hypocrite, que les Anglais n'étaient pas avec M. le Prince, mais au Havre, « où il a plu à la Majesté de la royne d'Angleterre de les envoyer pour le bon zèle qu'elle a à la gloire de Dieu, et l'affection qu'elle porte au royaume ainsi troublé! »

L'armée royale va assiéger Rouen.

Grâce à l'arrivée de ce secours si chèrement acheté, grâce aux hésitations du duc de Bouillon et à sa propre activité, Montgomery, qui avait succédé à Morvilliers, avait relevé les affaires des réformés en Normandie. Cette situation nouvelle fit cesser l'incertitude de Navarre et des triumvirs. Avant de s'occuper d'Orléans, il fallait empêcher les Anglais de prendre tout à fait pied en France, et faire en sorte que leur reine ne devînt pas le chef unique et véritable du parti huguenot : c'était une sage et patriotique résolution. On jugea qu'un corps de quinze cents chevaux et de trois



mille cinq cents fantassins suffirait pour arrêter d'Andelot et observer la garnison d'Orléans. Ce soin fut confié au maréchal de Saint-André et au duc de Nevers[1], gouverneur de Champagne, et l'armée catholique s'achemina vers Rouen.

D'Andelot réussit à lever sept mille hommes en Allemagne. Retards.

D'Andelot était arrivé à Francfort au moment où l'empereur Ferdinand y présidait la diète pour le couronnement de son fils, Maximilien, roi des Romains. Les dispositions étaient peu favorables aux réformés de France, non-seulement chez les princes catholiques, mais aussi chez les luthériens. Rien n'avait été négligé pour enlever aux huguenots les sympathies qui semblaient leur être le plus naturellement acquises. Le 27 août, pendant le siége de Bourges, le sieur de Rambouillet avait quitté le camp royal pour se rendre en Allemagne en toute hâte, et faire avorter à tout prix les négociations entamées. Ses instructions, signées par le roi de Navarre et les autres princes, l'autorisaient même à sacrifier le concile et à offrir de lui substituer un colloque qui aurait été présidé par un des

1. François de Clèves, duc de Nevers, fils de celui qui prit une si belle part à la campagne de 1557, et neveu de Condé par sa mère, Marguerite de Bourbon. Très-lié avec son oncle, il avait promis d'abord de le rejoindre à Orléans; mais, changeant d'avis brusquement, il devint un des plus ardents catholiques. Il fut tué par accident à la bataille de Dreux.

grands souverains de l'Europe, l'Empereur, le roi d'Espagne ou le roi de France; là on pourrait « chercher les moiens de venir à ung bon accord et saincte reformation..., instituer une paix publicque et chrestienne[1]. » De son côté, le cardinal de Lorraine avait continué ses pratiques, et il avait été si loin dans ses avances aux partisans de la confession d'Augsbourg, qu'il en était devenu suspect au pape, et qu'il fut très-froidement reçu à Trente par les prélats romains. Les envoyés calvinistes durent faire devant la diète de Francfort une profession de foi; elle fut prononcée par Jacques Spifame, évêque apostat de Nevers, homme profondément méprisable, déjà décrié dans son propre parti dont les défiances devaient lui coûter la vie[2], mais habile, souple, éloquent, et particulièrement chargé de conduire la négociation, dont le succès pouvait être compromis par la rudesse et la violence de d'Andelot. Après quelques jours d'attente et de discussions, la levée d'hommes fut autorisée; mais l'exécution de la mesure fut difficile : les agents du triumvirat multipliaient les obstacles,

1. Instruction baillée au S[r] de Rambouillet, envoyé en Allemagne; du camp de Bourges, 27 août 1562. — Bibl. imp.; Brienne, 88.

2. Il fut décapité à Genève le 23 mars 1566, après un procès de trois jours.

l'argent et les chefs manquaient; enfin tout fut aplani par le concours actif du landgrave de Hesse, qui fournit cent mille écus d'or et son propre maréchal, Rolthaufen, pour commander la petite armée. Cependant ce ne fut que le 10 octobre, et non le 1er, comme cela avait été stipulé, que d'Andelot put passer sa revue de départ à Bacharach. Il emmenait neuf cornettes de reîtres faisant trois mille trois cents chevaux, et quatre mille lansquenets sous douze enseignes.

Prise de Rouen (25 octobre). Mort du roi de Navarre.

Ces retards étaient funestes. Sans renforts Condé ne pouvait bouger d'Orléans, et sans un prompt secours ou une forte diversion Rouen ne pouvait être sauvé. Cette place avait été investie dans le courant de septembre : la défense fut énergique et se prolongea au delà de tout espoir; mais enfin, le 25 octobre, la ville fut prise d'assaut. Condé reçut avec cette nouvelle celle de la mort de son frère, le roi de Navarre. Antoine de Bourbon finit comme il avait vécu, brave, indécis et voluptueux. Frappé dans la tranchée au poste le plus périlleux, il expira dans les bras de Louise de la Béraudière, après avoir écouté les exhortations d'un prêtre et d'un ministre, sans que personne pût savoir s'il était mort catholique ou protestant.

Les relations des deux frères étaient de telle nature que Condé dut être peu affecté de cette perte;

ce qui le frappa le plus sans doute était le changement apporté à sa situation. Il se trouvait par cet accident l'aîné des princes du sang qui ne fussent ni enfants, ni engagés dans les ordres, et il acquérait ainsi le droit de réclamer une part dans le gouvernement du royaume. Mais pour le moment, la mort du roi de Navarre ne faisait qu'augmenter le pouvoir des triumvirs, ôtait à la Régente le seul et faible appui qui pût permettre de leur tenir tête, et leur donnait la disposition libre de toutes les ressources de l'État. Condé restait chef de parti, et d'un parti fort abattu.

Déroute de Duras à Ver et autres échecs.

Au moment où Rouen succombait, Burie et Montluc battaient et dispersaient à Ver les levées que Duras venait de faire dans le midi, et qu'il voulait conduire à Orléans. Toute résistance aux chefs catholiques cessait en Gascogne ainsi qu'en Guyenne, et les protestants de cette région ne trouvaient de refuge que chez trois femmes énergiques, Jeanne d'Albret en Béarn, Jeanne de Genouillac, mère de Crussol, en Quercy, et Anne de Bonneval, mère du célèbre Armand de Biron, en Agénois. Le siége de Montauban était commencé; celui de Grenoble poussé avec vigueur. En Saintonge, la Rochefoucauld avait pu, grâce à l'avis d'un synode, calmer les scrupules des réformés qui hésitaient à prendre les armes contre le



Roi ; il avait rassemblé du monde et remporté quelques avantages. Déjà il avait investi Saint-Jean-d'Angely, lorsque la nouvelle de la bataille de Ver le força à lever ce siége pour aller recueillir les débris des bandes de Duras. Le culte catholique fut rétabli dans la Rochelle, et tout le pays compris entre la basse Loire et la Gironde soumis par le duc de Montpensier.

Exécutions à Orléans.

Ces revers éclatants, appris coup sur coup à Orléans, y excitèrent cette irritation fébrile que l'on prend parfois pour la résolution et l'audace, mais qui précède plus souvent le désespoir. De sanglantes exécutions avaient eu lieu à Rouen ; on voulut des représailles. Le maître des requêtes de Selve, qui allait en ambassade en Espagne, venait d'être enlevé par un parti et conduit à Orléans avec l'abbé de Gastines et Sapin, conseiller au parlement de Paris, qui l'accompagnaient : on les prit pour victimes, faute de mieux. Selve, qui avait un frère dans l'armée protestante, fut épargné ; les deux autres furent pendus comme « complices de la conspiration ourdie contre le Roi et le royaume [1]. » La signature de Condé était au bas

1. Déjà dans le mois d'août, on avait exécuté, pour cette même complicité, le curé de Sainte-Croix d'Orléans, vieillard de soixante-quinze ans, qu'on avait trouvé caché dans un grenier. (Voyez Th. de Bèze, *Histoire des Églises réformées*.)

de la sentence, et d'Aubigné répète, en rapportant le fait, ces paroles de son père : « On dit que l'ire est une demi-follie, et je dis qu'aux princes elle est follie entière ! » Ce n'était cependant pas la colère qui avait poussé Condé à cette inutile et froide cruauté : les ministres l'avaient exigée, et il fallait désarmer les défiances de cette « race soupçonneuse [1]. » Les chefs catholiques, toujours habiles à fomenter les divisions qu'ils savaient exister dans le parti protestant, traitaient Condé avec des égards affectés, et dans une série d'arrêts rendus contre les Châtillon et leurs adhérents (juillet), le parlement de Paris avait formellement exclu de sa sentence la personne du prince, déclaré prisonnier des rebelles. En livrant au bourreau un magistrat de cette cour, on répondait à ces ménagements; Condé semblait plus compromis : triste nécessité que celle d'acheter la confiance par de si coupables faiblesses !

Un petit succès avait, sinon remonté le courage, au moins égayé la tristesse de la garnison d'Orléans. Dampierre, sorti avec cinquante chevaux, avait capturé les bagages du légat qui se rendait au concile; le cardinal, s'appuyant de son caractère diplomatique, les fit réclamer par un trompette.

1. « Genus hominum suspicax. » (Thuanus, XXXIII.)

Condé répondit qu'un appareil si guerrier et si magnifique convenait peu à un ministre de paix, à un successeur du pauvre Pierre, et que ces richesses seraient beaucoup mieux employées aux frais de la guerre entreprise pour la religion ; qu'au reste, si le légat faisait rendre par les triumvirs les deux cent mille écus d'or que le pape leur avait prêtés, et s'il faisait rappeler leurs auxiliaires italiens, il renverrait les bagages intacts.

Condé et Coligny résistent seuls au découragement.

C'était une mince ressource et une bien faible compensation pour tant de revers. Une nouvelle inquiétude agitait les esprits. On était sans nouvelles de d'Andelot ; on savait que Nevers l'attendait avec l'armée de Champagne, composée de quatorze compagnies de gendarmes, seize cornettes d'argoulets[1] et vingt-cinq enseignes de gens de pied. Saint-André venait d'amener à Troyes neuf compagnies de gendarmes, treize de cavalerie légère et les légionnaires de Picardie. Que deviendrait, en présence de telles forces, la petite troupe allemande ? On s'attendait à chaque instant à apprendre sa destruction. Condé et Coligny, dont la fermeté ne se démentait pas, avaient seuls envisagé de sang-froid cet événement probable. Ils étaient convenus très-secrètement que, si ce malheur ar-

1. Sorte de cavalerie légère.

rivait, le prince, laissant l'amiral dans la place, partirait déguisé et, voyageant de nuit, irait lui-même implorer l'assistance des luthériens. Il était prêt à exécuter cette résolution extrême, lorsqu'on apprit que d'Andelot n'était plus qu'à trente lieues[1].

D'Andelot et la Rochefoucauld parviennent à gagner Orléans.

Malade de la fièvre et porté dans une litière, cet homme énergique avait cependant dirigé lui-même la marche de ses soldats. Après avoir traversé la Lorraine, il se jeta dans les montagnes, passa près des sources de la Seine, et arriva sur l'Yonne par la Bourgogne, laissant Nevers et Saint-André continuer leurs dispositions pour l'arrêter en Champagne. Le 6 novembre, il entrait à Orléans. Les événements heureux se succèdent à leur tour : la Rochefoucauld arrivait en même temps avec trois cents gentilshommes et les restes des bandes de Duras. L'armée protestante pouvait reprendre la campagne. « Nos ennemis ont pris nos deux rocs[2], s'écria Condé; mais j'espère bien qu'à ce coup nous aurons leurs chevaliers. »

Condé marche sur Paris avec quatorze mille hommes (11 novembre).

Il sortit immédiatement avec toutes ses troupes françaises, et fit jonction avec les reîtres sous Pithiviers, qui fut enlevé (11 novembre). Cette

1. La Noue.

2. Bourges et Rouen; allusion au jeu d'échecs : on donnait alors le nom de rocs aux tours.

prompte détermination était nécessaire, car on ne pouvait songer à nourrir les Allemands dans Orléans, et l'argent manquait pour les payer. On avait d'abord espéré en obtenir du bon zèle des riches bourgeois de Genève; mais ils avaient « craint d'exposer leur ville outre leurs facultez, » et s'étaient bornés à « une honneste responce, » sans envoyer un sou [1]. Il fallut s'adresser alors aux habitants d'Orléans : une souscription fut ouverte. mais suivant la destinée commune de ces contributions volontaires, celle-ci avait été peu productive. et d'ailleurs les dilapidations étaient extrêmes. Toutes les ressources dont on croyait pouvoir disposer encore avaient été gaspillées; il fallait vivre sur le pays. Cette nécessité s'accordait peu avec les recommandations des ministres sur l'observation de la discipline et la régularité des habitudes; aussi la licence fut-elle extrême : le bel ordre qui n'avait duré que quelques jours dans la première sortie ne devait plus reparaître. On résolut de marcher sur Paris, qui était déjà, pour me servir d'une expression de la langue militaire moderne, le point objectif de la guerre civile. Condé n'avait que six mille cavaliers, la plupart français, bons et éprouvés, et huit mille fantassins, la plupart

1. Voyez *Pièces et documents*, n° VIII.

allemands; nul ne savait encore ce qu'ils vaudraient : en tout quatorze mille hommes. L'artillerie comptait huit bouches à feu, cinq canons de campagne et trois pièces de siége. C'était en somme un léger équipage. Mais l'armée royale, qui était de vingt-huit mille hommes au commencement du siége de Rouen, se trouvait fort réduite, et par les pertes qu'elle avait essuyées, et par le désordre qui avait suivi la prise de cette place. Elle était encore dans sa conquête et ne la quitta que sur la nouvelle des mouvements du prince. Celui-ci devait donc arriver avant elle sous Paris; la capitale, mal pourvue, mal fortifiée, occupée par une faible garnison, était exposée à un coup de main. Le succès était cependant très-douteux, et d'ailleurs lorsque l'armée royale se serait approchée, les protestants étaient trop peu nombreux pour conserver cette grande ville restée très-catholique. On pouvait, il est vrai, l'insulter et la frapper de terreur, ruiner les environs, et, si cela était nécessaire, livrer bataille avant que l'ennemi n'eût reçu les renforts qu'il attendait. Il fallait en tout cas marcher promptement et directement au but qu'on voulait atteindre.

Il s'arrête à des opérations insignifiantes. Échec devant Corbeil.

Mais quand il s'agit d'affaires de guerre, comment espérer qu'un conseil dirigeant adopte une résolution simple, énergique et efficace? Tout plan

qu'on met en délibération est presque toujours amoindri et dénaturé. Le chef de l'armée protestante était, nous l'avons dit, loin d'être libre : il devait consulter sans cesse les principaux de sa troupe, et ceux-ci n'entendaient pas donner un avis modeste, tel qu'en ouvre un officier de confiance consulté par son général; c'était tout un plan, qu'ils développaient d'un ton presque menaçant et dont il fallait bien tenir compte. Pour ménager des hommes difficiles et importants, on prenait un peu de chaque opinion, et de ce mélange de projets résultait rarement une combinaison heureuse. Ainsi, faute d'accord sur l'opportunité de l'attaque de Paris, on convint de marcher vers cette ville, mais par la voie la plus longue et en s'arrêtant à toutes les bicoques qui se présentaient sur la route : c'était réunir toutes les mauvaises chances en perdant les bonnes. Étampes, la Ferté-Alais, Dourdan, Montlhéry sont successivement occupés et rudement traités. Puis on tourne sur Corbeil, où Pavan se défend bien derrière de bonnes murailles. Saint-André, accouru de Champagne à marches forcées quand il avait connu le passage de d'Andelot, mais arrivé trop tard pour sauver Étampes, se jette dans Corbeil. Le siége n'avançait pas, et le temps s'écoulait, lorsque Condé reçut un message ami-

cal de la Reine. De retour à Vincennes depuis le 19, cette princesse l'engageait à se rapprocher d'elle pour conférer de la paix. On fut heureux de trouver cette raison pour se tirer d'une malencontreuse entreprise. Le feu cessa devant Corbeil, au grand déplaisir de l'ambassadeur d'Angleterre[1], et l'armée protestante se mit en marche, le 23 novembre, en suivant la rive gauche de la Seine, pendant que les troupes de Saint-André regagnaient Paris par la rive droite; quelques coups d'arquebuse furent échangés entre les deux rives, mais sans grand dommage de part ni d'autre. Le 25 novembre, Condé coucha à l'abbaye de la Saussaye, entre Juvisy et Villejuif. Médicis lui avait donné rendez-vous pour le lendemain au Port-à-l'Anglais.

Il arrive près de Villejuif (25 novembre). Négociations. « Parlement » du Port-à-l'Anglais.

La mort d'Antoine de Bourbon avait servi de prétexte à ces négociations nouvelles : la Reine s'était empressée de saisir le seul terrain où elle pût retrouver la direction des affaires. Son premier écuyer, Saint-Mesmes, offrit de sa part au prince la lieutenance générale du royaume pour lui, et pour les siens le rétablissement de l'édit de janvier avec des modifications que l'on devait débattre dans l'entrevue[2].

1. Throckmorton à Élisabeth, 22 novembre, d'Essone. *State paper office.*

2. Throckmorton à Élisabeth, 22 novembre. Un premier

Condé répondit au messager qu'il saurait bien prendre l'autorité de son frère, mais « sans en tenir la place et sans en aimer l'exemple, » faisant allusion à la faiblesse avec laquelle Navarre avait subi la domination des ennemis de sa maison. Quant à l'entrevue, il l'accepta et s'y rendit; cependant, comme la Reine tardait un peu, il rentra à son quartier, disant qu'il se sentait mal, mais laissant voir qu'il se méfiait de quelque tentative contre sa personne, et au fond redoutant de se laisser prendre à quelque piége, comme il avait fait à Talsy. L'amiral et le connétable se virent seuls au Port-à-l'Anglais, et le lendemain, 27 novembre, Montmorency vint avec le duc de Nevers visiter M. le Prince à la Saussaye. La conférence fut froide et sans résultat, Condé prétextant, pour éviter la discussion, que son indisposition ne lui permettait pas de parler; ce qui ne l'empêcha pas de reprocher amèrement à Nevers, son neveu, le manque de foi dont il l'accusait.

Combat sous les murs de Paris (28 novembre). Les protestants s'établissent de Vaugirard à Montrouge.

Les protestants commençaient à sentir qu'il fallait se hâter. Déjà Guise était arrivé de Rouen; s'il laissait négocier la Reine, c'était pour prendre le temps de rallier l'armée royale, dont une partie

message, plus vague, avait été apporté par Gonnor, le 11. (Le même à la même, 20 novembre.) *Ibidem*.

avait déjà rejoint ; le reste suivait. Montpensier et Lanzac amenaient à marches forcées les bandes espagnoles et la cavalerie victorieuse à Ver. Condé résolut de « tâter » immédiatement ses ennemis. Le 28, dans l'après-midi, son avant-garde se déploya devant le faubourg Saint-Victor, que l'on avait couvert à la hâte de quelques ouvrages en terre et de tranchées. On fit sortir de Paris environ douze cents arquebusiers et six cents lances. Après une assez grosse escarmouche, M. le Prince commanda une charge générale, qui réussit parfaitement. Les catholiques ployèrent partout ; ils se comportèrent si mal que le duc de Guise, d'habitude bien maître de lui, ne put contenir sa colère : il insultait ses gendarmes, disant qu'il leur faudrait des quenouilles au lieu de lances. Cependant Strozzi se jeta avec six cents arquebusiers d'élite [1] dans l'enclos d'un moulin, et arrêta l'élan des vainqueurs. Le jour baissait, les huguenots d'ail-

1. Ces arquebusiers étaient ceux de la nouvelle garde du Roi, qui devaient devenir le noyau du régiment des gardes françaises. Philippe Strozzi appartenait à cette famille des Strozzi, illustrée par son dévouement à l'indépendance italienne ; son père, l'héroïque défenseur de Sienne, avait été honoré du bâton de maréchal de France. Lui-même était né en 1541, et fut tué dans un combat naval en 1582. C'était un bon homme de guerre, et c'est lui qui créa définitivement l'organisation régimentaire de l'infanterie.

leurs étaient plus préparés pour une forte reconnaissance que pour une attaque à fond. La retraite fut sonnée, et ils se bornèrent à prendre position : l'infanterie avait sa gauche à Vaugirard et sa droite à Montrouge, qui était occupé par Genlis; Portien tenait Gentilly avec l'avant-garde; le prince et l'amiral étaient à Arcueil avec la cavalerie de la « bataille, » les reîtres derrière eux à Cachan et « autres lieux commodes. »

Le 29 et le 30, les protestants se mirent en ligne devant leurs quartiers, mais sans tenter d'assaut, et comme les catholiques ne sortirent pas, il n'y eut qu'une canonnade nécessairement insignifiante, vu la faiblesse réciproque de l'artillerie.

Si Condé eût fait soutenir plus vivement l'attaque du 28, ses troupes se fussent certainement emparées du faubourg Saint-Victor; reste à savoir ce qu'eût pu être le lendemain. Plusieurs de ses lieutenants pensaient avec raison que le succès serait devenu funeste, et que l'armée, débandée par le pillage, eût été facilement écrasée. Mais alors pourquoi entreprendre, si on ne voulait pas réussir? Quoi qu'il en fût, l'occasion manquée ne se présenta plus. Les renforts affluaient dans Paris; la terreur, si vive le premier jour que le président Lemaître en était mort, s'était rapidement calmée. Le peuple parisien s'était fait à la

situation avec sa traditionnelle mobilité : on riait, on se moquait du prince qui, ayant échoué au siége de Corbeil, espérait enlever Paris (de là le proverbe populaire : « Il prend Paris pour Corbeil[1] »); les boutiques étaient rouvertes, les cours du pays latin avaient recommencé, et le bruit du canon, qui retentissait encore de temps à autre ne changeait rien aux habitudes de la grande ville.

Trêve et négociations infructueuses.

Ces canonnades ne provenaient d'ailleurs que d'alertes sans gravité données par les reîtres, dont la raison était parfois troublée par l'usage immodéré du vin de France ; car une suspension d'armes avait été conclue le 1er décembre, et le 2 il y avait eu « parlement » entre la Reine et le prince près d'un moulin, au bout du faubourg Saint-Marceau. Ces négociations causèrent une certaine irritation à Throckmorton, qui, ne bougeant d'auprès de Condé et l'observant sans cesse, redoutait chez lui les élans du patriotisme. S'il surprenait dans le langage du prince quelque velléité de se dégager des entraves qui le tenaient dans la dépendance de l'étranger, il lui rappelait aussitôt les engagements avec l'Angleterre et le ranimait de son mieux[2]. Élisabeth, informée des incertitudes

1. *Lettres* d'Est. Pasquier.

2. Throckmorton à Élisabeth, 20, 22 novembre, 5, 13 décembre. *State paper office.*

de Condé, lui écrivit à propos de la mort du roi de Navarre, et l'engagea à se montrer plus déférant envers l'amiral, qui était toujours l'appui de Throkcmorton[1]. Condé dut s'excuser assez humblement, envoyer un long mémoire explicatif, et protester « qu'il n'eust jamais entièrement conclu aucune chose en ce faict sans prévenir Sa Majesté pour sur ce suivre son conseil[2]. »

Les inquiétudes de l'ambassadeur d'Angleterre n'étaient pourtant pas fondées. De part et d'autre, on ne cherchait qu'à gagner du temps. Sans doute Médicis était, dans son désir de la paix, aussi sincère qu'il lui était possible de l'être. Sans doute aussi les gentilshommes obscurs souhaitaient ardemment d'être rendus à leurs affaires et à leurs familles quand l'honneur le permettrait; on les voyait dans l'intervalle des trêves se rencontrer et causer sans distinction de parti, avec une liberté que les Allemands surpris prenaient pour un commencement de défection. Mais, parmi ceux dont l'opinion avait quelque poids, personne ne voulait poser les armes avant de s'être plus sérieusement mesuré avec ses adversaires : les catholiques né-

1. Élisabeth à Condé, 4 décembre. *State paper office.* (*Pièces et documents,* nº IX.)

2. Condé à Élisabeth, 16 décembre. *Ibidem.* (*Pièces et documents,* nº IX.)

gociaient pour attendre leurs troupes de Guyenne, les protestants pour reconnaître les défenses et préparer une attaque de nuit.

Vaines tentatives pour surprendre Paris (5 et 7 décembre).

Aussi, le soir même de la rupture des trêves (5 décembre), tout était prêt pour un coup de main sur le faubourg Saint-Germain, quartier généralement habité par les protestants, et où, malgré l'expulsion de ceux-ci, leur armée avait encore quelques intelligences. Le duc de Guise, pénétrant ce dessein, avait eu soin de bien garnir les retranchements et de recommander la vigilance. Mais il faisait très-froid, l'attente paraissait longue; les rangs s'éclaircirent peu à peu, et deux ou trois heures après minuit il ne restait plus que la garde ordinaire. Si les huguenots eussent donné alors, leur succès momentané était certain. Heureusement pour leurs adversaires, ou peut-être pour eux-mêmes, ils s'égarèrent; le jour les ayant surpris dans la campagne, ils s'empressèrent de regagner leurs quartiers.

On se reprit à négocier sans plus de succès ni de loyauté. Condé, malaisé à décourager, voulait recommencer la « camisade » (7 décembre); le mot était donné. Ses soldats avaient déjà revêtu la chemise blanche, lorsqu'une fâcheuse rumeur se répandit : Genlis, qui depuis quelques jours inspirait quelque défiance et qui avait été involontairement

mis dans le secret, venait de passer à l'ennemi[1]. Il sembla prudent de renoncer à l'entreprise; mais l'émotion fut grande dans le camp huguenot. On crut à un complot. Tous ceux qui étaient liés avec le fugitif devinrent l'objet de soupçons mal dissimulés. Gramont, qui avait donné pourtant de si grandes preuves de son dévouement à la cause, fut obligé de se justifier, de déclarer son horreur de la conduite de son ancien ami et d'offrir de le combattre en champ clos[2]. A toutes les difficultés qui entouraient déjà le chef de l'armée protestante se joignaient les méfiances, les récriminations amères entre ses lieutenants.

L'armée royale est ralliée et renforcée. Condé se retire (10 décembre).

La position n'était plus tenable. Montpensier et Lanzac, après avoir traversé le Vendômois et le Perche, avaient passé la Seine à Mantes; le 8 au soir, ils entraient dans Paris avec sept mille hommes. Guise à son tour prit l'offensive : dès le 9, il repoussa les avant-postes des protestants,

1. Genlis soutint toujours qu'il n'avait rien révelé du projet qu'il connaissait, et donna, pour expliquer sa désertion, toutes les raisons d'amour de la paix, de dévouement à la patrie, qui ne manquent jamais aux défectionnaires. On doit d'ailleurs reconnaître qu'il ne reprit pas de service, et se retira dans ses terres. Il reparut dans les rangs des protestants pendant la seconde guerre civile.

2. Throckmorton à Élisabeth, 13 décembre. *State paper office.*

et il se proposait de tomber sur eux avec tout son monde le 11, à la diane. Condé le prévint. Le 10 au matin, il commença sa retraite en bon ordre, se dirigeant sur Palaiseau, où il coucha le soir. Lui-même commandait l'arrière-garde, qui ne fut pas attaquée. Mais sa présence et ses efforts ne purent empêcher ses troupes d'incendier leurs quartiers et les villages sur la route. C'étaient les Allemands qui avaient donné ce bel exemple : l'alliance de l'étranger porte toujours ses fruits. Ils avaient mis le feu à Montrouge, sous le singulier prétexte de se venger ainsi de Genlis, qui y avait son logis. Tout le monde les imita. Il fallut faire pendre quelques hommes le soir, et on ne parvint à faire cesser ces désordres que le lendemain.

Projets divers de Condé et de ses lieutenants. Sur l'avis de l'amiral, on marche vers la Normandie pour se rapprocher des Anglais.

L'armée protestante suivait la route de Chartres sans qu'on sût trop pourquoi. Le 14, elle séjournait à Saint-Arnoult[1]; ses chefs discutaient leurs opérations ultérieures. Quelques-uns voulaient qu'on assiégeât Chartres, mais cette idée fut promptement écartée. Condé proposa une résolution plus haute et plus hardie.

Les catholiques, sortis le 11 de Paris, étaient arrivés devant Étampes. Le prince voulait renforcer la garnison de cette place, dans l'espoir qu'ils

1. Village à environ huit lieues de Chartres, et à dix de Paris.

l'assiégeraient et qu'elle les arrêterait quelques jours ; en même temps, il aurait marché sur Paris, vide de troupes, avec toutes les siennes, se serait emparé des faubourgs de la rive gauche et s'y serait fortement logé. Les triumvirs, pour rentrer dans la capitale, auraient dû passer sur la rive droite, et avant qu'ils ne fussent en mesure il espérait profiter des intelligences qu'il avait dans la ville et de la terreur qu'il aurait inspirée, pour traiter avec de bonnes conditions; tout au moins pensait-il pouvoir se retirer intact après avoir causé à ses ennemis un grand dommage matériel et un sérieux échec moral.

Ce projet, qui n'était pas sans quelques chances de succès, rencontra l'inévitable opposition de l'amiral. En supposant, dit-il, qu'on s'empare des faubourgs avant le retour des triumvirs, ceux-ci ont assez de monde pour mettre Paris en sûreté, et cependant tenir la campagne derrière nous, couper nos communications avec Orléans, peut-être nous enlever toute retraite. Plutôt que de nous jeter dans ce traquenard, que ne gagnons-nous la Normandie? Nous y trouverons l'argent de la reine Élisabeth, qui nous est si nécessaire pour payer nos reîtres; enfin le comte de Warwick pourra nous amener du Havre l'artillerie dont nous avons besoin pour prendre des places, et surtout un bon ren-

fort d'infanterie anglaise, qui nous permettra de livrer bataille avec avantage.

L'amiral n'ajoutait pas que, pour réussir, il fallait devancer les Royaux sur la basse Seine, où l'on ne possédait aucune place, s'y établir et attendre, sans être forcé au combat, les secours de l'Angleterre. Au reste, son opinion l'emporta, et Condé se soumit. Il expédia aussitôt une lettre au comte de Warwick pour l'informer de la résolution prise, le presser de passer la Seine à Honfleur et de venir le joindre[1]. Throckmorton, qui avait fort conseillé la marche sur la Normandie et qui s'en faisait un titre à la satisfaction de sa souveraine, écrivit aussi à Warwick et à Élisabeth[2]. Après avoir exposé à la Reine et appuyé auprès d'elle les demandes des réformés, il ajoutait que ceux-ci s'excusaient fort de leur conduite dans les dernières négociations, et promettaient d'être plus circonspects à l'avenir, plus fidèles à leurs engagements; s'ils prenaient des places sur les bords de la Seine, ils les remettraient aux Anglais comme gage de leur bonne foi et comme garantie des sommes qui leur seraient avancées. C'était donc pour frayer le passage à l'étranger et l'établir soli-

1. 14 décembre. *State paper office*. (*Pièces et documents*, nº IX.)

2. 13 décembre. *Ibidem*.

dement sur notre sol, qu'on allait prodiguer tant de sang et de courage !

L'armée marche très-mal. Elle arrive près de Dreux, où les catholiques l'ont devancée.

On quitta la route de Chartres pour se diriger vers Dreux. L'armée marchait très-mal ; à défaut d'argent, il fallait donner aux Allemands l'avant-garde et les bons logements; la façon dont ils s'y comportaient n'était pas de nature à concilier les populations déjà hostiles. Comme ils ne parlaient pas français, ils n'éclairaient pas, et l'on était sans nouvelles. De plus, ils avaient une masse énorme de voitures dont rien ne pouvait les séparer, qui encombraient les routes et n'avançaient guère. Enfin la petite artillerie était si mal attelée et si mal installée qu'il fallait s'arrêter sans cesse pour réparer son équipage.

Le 17, on passa l'Eure à Maintenon, et le prince coucha à Ormoy (trois lieues et demie au sud de Dreux). A chaque instant on subissait les conséquences d'une mauvaise organisation; faute de bons maréchaux des logis[1], l'avant-garde et les troupes légères commandées par l'amiral se trouvaient à Néron, en arrière du logis de la « bataille, » et un peu plus loin de l'Eure.

Or de l'autre côté de cette rivière était l'ennemi ; les catholiques avaient suivi l'armée protes-

1. Officiers qui remplissaient une partie des fonctions de nos états-majors modernes.

tante, et, côtoyant la Voise et l'Eure, étaient déjà à la même hauteur malgré la difficulté des chemins. Le 18 au matin, ils avaient devancé leurs adversaires : ils étaient à Mézières [1] et occupaient Dreux.

Après une prise d'armes inutile le 18 décembre, les protestants se trouvent, le 19, en présence de l'armée royale. Erreurs de l'amiral.

Le prince, apprenant que les coureurs de l'armée royale avaient été vus sur la rive gauche de l'Eure, fit prendre les armes à tout son monde; l'avant-garde se remit à sa place, et l'on marcha dans la direction de Mézières, avec l'espoir d'écraser l'ennemi pendant qu'il passait la rivière. Mais on ne trouva devant soi que des enfants perdus; l'amiral soutenait qu'il n'y aurait pas de bataille, et imposait son opinion comme d'habitude. L'armée rentra dans ses logements de la nuit sans occuper les villages qu'elle avait devant elle, sans même s'éclairer. Il eût au moins fallu gagner du pays, si l'on ne voulait pas combattre.

Le 19, deux heures avant le jour, Condé était à cheval à la tête de la « bataille, » attendant avec impatience que l'avant-garde le dépassât, et lui envoyant messages sur messages pour lui prescrire de se hâter. Mais l'amiral, toujours convaincu qu'il n'y avait pas chance de combattre, s'inquiétait peu de ces ordres, et n'arriva que longtemps après avec sa

1. Environ une lieue est-sud-est de Dreux.

troupe, « sans harnois sur le dos ny armes en teste. » Les gros bagages et les maréchaux des logis furent dirigés sur Tréon, où l'on comptait coucher, et l'on se mit en marche. L'effectif de l'armée était, à quelques centaines d'hommes près, le même qu'à l'attaque de Paris, environ treize mille hommes, dont huit mille fantassins et cinq mille cavaliers[1].

Au bout d'une heure, les coureurs de l'amiral l'avertirent qu'ils voyaient une grosse troupe de ce côté de l'Eure ; Condé et Coligny firent faire halte et « haut le boys[2], » puis s'avancèrent sur une hauteur pour reconnaître l'ennemi. D'Andelot. quoique tremblant de la fièvre et enveloppé dans une robe fourrée, voulut venir avec eux. Ils découvrirent toute l'armée du connétable établie derrière le village de Nuisement, sur les versants boisés qui, auprès de Dreux, séparent l'Eure de la Blaise ; c'était à environ une lieue sur la droite de la route qu'ils suivaient. Comme cette armée semblait postée dans un lieu très-avantageux, les

1. Personne n'ignore qu'il n'est rien de plus difficile, encore aujourd'hui, que de connaître l'effectif exact d'une armée à un moment donné, même pour le chef le plus vigilant, malgré l'organisation très-perfectionnée et de puissants moyens de contrôle. Que devait-ce donc être alors ?

2. Dresser les lances ; ce qui reviendrait de nos jours à commander « le sabre à la main, » ou « la baïonnette au canon. »

chefs protestants jugèrent qu'il n'y avait pas à marcher contre elle, et l'opinion de l'amiral prévalant toujours, on reprit la direction de Tréon.

Bataille de Dreux. Disposition de l'armée royale.

Mais Biron[1], qui éclairait l'armée catholique, ayant vu les huguenots s'arrêter et les lances se dresser, avertit le connétable que, si M. le Prince ne logeait là où il était, à quoi il ne voyait guère d'apparence, ils auraient la bataille dans une heure. Sur ce, Montmorency, quittant la position resserrée qu'il occupait d'abord, s'avança sur le plateau découvert qui s'étend au sud de Dreux, et vint déployer ses troupes entre deux villages, Épinay et Blainville, que sépare une distance d'environ deux mille mètres. Il avait dix-huit mille hommes et vingt-deux canons. Comme sa cavalerie était peu nombreuse, il ne la réunit pas en corps, et répartit ses deux mille chevaux entre ses bataillons d'infanterie.

L'aile droite ou avant-garde, commandée par le maréchal de Saint-André, s'appuyait au village d'Épinay, que l'on barricada avec des charrettes, et

1. Armand de Gontaut, baron de Biron, depuis maréchal de France, et tué au siége d'Épernay, en 1592. Il était le premier des maréchaux de camp présents à la bataille. Les opinions de sa mère et ses propres tendances le rendaient suspect. C'est son fils, également maréchal de France, qui fut décapité en 1602.

refusait sa gauche, le terrain choisi se trouvant encore trop étroit pour le déploiement de toute l'armée[1]. Cette aile se composait de dix-neuf compagnies de gendarmes, quatorze enseignes d'Espagnols, vingt-deux de vieilles bandes françaises et onze de lansquenets; quatorze canons couvraient son front. Un des fils du connétable, Danville, et un des princes lorrains, le duc d'Aumale, soutenaient la gauche de l'avant-garde avec leurs deux

1. Pour comprendre comment des armées assez considérables pouvaient être, au XVIe siècle, rangées dans un petit espace, il faut se rappeler combien l'ordre de l'infanterie était profond alors. Le plus souvent une même troupe, quelque nombreuse qu'elle fût, ne formait qu'une seule masse compacte. Les piquiers ou corselets, qui faisaient la principale force, se plaçaient sur plusieurs rangs et combattaient en rectangles ou carrés à peu près pleins, dont le centre était réservé au « rang des enseignes. » S'il y avait des arquebusiers, ils étaient répartis en « manches, » se rangeaient derrière lès premiers rangs, sortaient pour tirailler, et rentraient ensuite. Quelquefois aussi les arquebusiers formaient des troupes séparées; leur nombre et leur importance augmentèrent singulièrement pendant les guerres de religion, surtout dans les corps français, et l'on commençait à sentir le besoin de multiplier les unités de manœuvre, souvent même d'étendre les lignes, quoique tout soit resté bien confus jusqu'à Gustave-Adolphe. Mais les Suisses, fidèles aux traditions de Granson et de Morat, se fiaient surtout à la pique et à leur grosse phalange; il semble qu'à Dreux ils ne formaient qu'un seul bataillon, et qu'aucun d'eux n'avait d'armes à feu. — Sur la manière de combattre alors, voyez Montluc, Tavannes et autres, *passim*, et surtout les *Discours politiques et militaires* de la Noue.

compagnies d'ordonnance et la cavalerie légère.

La grosse phalange des six mille Suisses, sous vingt-deux enseignes, formait le centre, et débordait légèrement la gauche de l'avant-garde; huit canons leur étaient confiés. Le connétable, avec ses gendarmes, se tenait entre eux et dix-sept enseignes de Picards et de Bretons (probablement légionnaires), que flanquait la cavalerie de Sansac formant l'extrême gauche.

Le duc de Guise n'avait voulu pour lui-même aucun commandement dans l'armée, afin d'établir qu'elle ne combattait pas pour sa cause, et aussi pour ne pas servir de lieutenant à Montmorency. Il se plaça avec ses gentilshommes au centre de l'avant-garde, entre les Espagnols et les vieilles bandes : le poste était bien choisi.

L'armée protestante ne peut refuser le combat, qui s'ouvre par des feux d'artillerie sans autre escarmouche.

Pendant que les catholiques occupaient ces positions, leurs canons envoyèrent quelques volées aux argoulets qui couvraient la droite du prince. Ceux-ci tournèrent bride immédiatement, et une cornette de reîtres, que les boulets atteignaient, appuya prudemment à gauche pour s'abriter dans un pli de terrain. Il n'était plus possible de continuer cette marche de flanc : malgré les prévisions de l'amiral, un engagement devenait inévitable, et ni lui, ni Condé, n'étaient hommes à le refuser. D'ailleurs une bataille leur présentait de meilleures

chances, dans cette plaine ouverte, qu'au milieu des défilés et des bois, où, en continuant leur route, ils se seraient enfoncés le soir, et où la supériorité de l'infanterie du connétable lui donnait un avantage certain.

L'artillerie protestante s'avance la première, pour essayer de répondre à l'artillerie catholique; faiblement, car elle se composait de quatre pièces, les autres ayant été envoyées à Tréon avec les bagages. Bientôt elle se tait pour laisser passer la cavalerie. Il n'y eut pas d'autre escarmouche avant l'action générale, pas de ces sortes de duels où nos aïeux aimaient à faire briller leur valeur et leur dextérité en présence de deux armées. « Chacun se tenoit ferme, dit la Noue, repensant en soy-mesme que les hommes qu'il voyoit venir vers soy n'estoient Espagnols, Anglois ni Italiens, ains François, voire des plus braves, entre lesquels il y en avoit qui estoient ses propres compagnons, parens et amis, et que dans une heure il faudroit se tuer les uns les autres; ce qui donnoit quelque horreur du fait, néantmoins sans diminuer du courage. »

Condé, engagé le premier avec la cavalerie de la « bataille, » traverse le bataillon suisse, et rompt les escadrons

Il n'avait pas été aussi facile qu'on pourrait le croire de fairé faire un à-droite à l'armée protestante, quoiqu'elle fût en ordre de combat. On savait bien peu manœuvrer alors, et les chefs ne remuaient guère leurs troupes que pour les con-

duire à la charge. Il fallut donc quelque temps pour exécuter ce mouvement et reprendre les rangs. Encore, comme la direction qu'on suivait n'était pas parallèle à la ligne des Royaux, il se trouva qu'après l'évolution le prince et la « bataille » étaient plus près de l'ennemi que l'amiral et son avant-garde.

de d'Aumale et de Damville.

Il était plus de midi : impétueux et bouillant, Condé ne peut attendre que Coligny soit en ligne; il adresse quelques mots à ses gendarmes : « Compagnons, s'écrie-t-il, je veux la première part des coups à donner ou à recevoir; je prie Dieu qu'il vous fasse aller tous aussi résolûment à la charge que je vous en montrerai l'exemple. » Puis, laissant la Rochefoucauld avec cent chevaux pour soutenir son infanterie, il s'avance au trot avec quatre cents lances françaises et, passant sous le feu de l'avant-garde ennemie qui ne bouge [1], il

1. Davila (*Guerre civile di Francia*) prétend que Condé n'avait pas vu l'avant-garde, dont la droite était masquée par le village d'Épinay et la gauche par la phalange suisse; le prince, en chargeant les Suisses, aurait cru attaquer la droite de l'armée royale. Cette assertion, qui n'a pas grande importance, est peu fondée et ne se retrouve pas dans les relations contemporaines qui sont parvenues jusqu'à nous. Davila est du reste excellent à consulter sur les opérations militaires, qu'il comprenait bien et qu'il avait entendu apprécier par de bons juges. Il les raconte, sinon plus exactement, au moins plus clairement que le président de Thou.

fond sur les Suisses. Mouy[1] et d'Avaret les attaquent de front; lui-même les prend à revers. La phalange est traversée. Le prince court alors à ses reîtres et les divise en deux corps. Il lance les uns sur cette tour vivante où lui-même vient d'ouvrir une large brèche; les longs pistolets des Allemands continuent l'œuvre de destruction commencée par la *furia francese*. Il oppose les autres à Damville et à d'Aumale, qui viennent au secours des Suisses; les gros escadrons des reîtres renversent les gendarmes catholiques formés « en haies[2]. » D'Aumale tombe grièvement blessé; Dam-

1. Louis de Vaudray, seigneur de Mouy en Beauvoisis, puîné de la maison des seigneurs de Saint-Phale, et pour ce généralement appelé Mouy-Saint-Phale. C'était un des plus vaillants hommes de ce temps. Il fut assassiné de la façon la plus perfide, en 1569, par le trop fameux Morvel ou Maurevert, « le tueur du Roi. » Son fils, Artus de Vaudray, fut tué en le vengeant dans la rue Saint-Denis.

2. C'est-à-dire formés sur deux ou trois rangs très-espacés, tandis que les reîtres étaient formés sur plusieurs rangs très-serrés. Cette dernière cavalerie, récemment créée en Allemagne, et la première qu'on eût munie de pistolets, armes toutes nouvelles alors, chargeait habituellement au trot, le pistolet à la main; chaque rang déchargeait ses armes, puis « vire-voltait, » découvrait le rang suivant, et venait se reformer en arrière de l'escadron ; l'épée n'était employée que pour le combat individuel. Telle était du moins la véritable tactique des reîtres. Mais comme cette troupe était en général d'une composition médiocre, souvent ils faisaient feu tous ensemble, et la plus grande partie tirait en l'air. D'autres fois, sous prétexte de se

ville se rallie à l'avant-garde toujours immobile; un de ses frères, Montberon[1], a été tué près de lui.

L'amiral, avec la cavalerie de l'avant-garde, défait la gauche royale. Le connétable blessé est pris.

Aussitôt que Coligny avait vu le combat engagé, il avait prescrit à son infanterie de se réunir à celle du prince. Quant à lui, tournant à droite avec quatre cents lances françaises et six cornettes de reîtres, qui étaient sous ses ordres, il charge la gendarmerie du connétable. Celle-ci ne résiste pas au choc. Le bataillon des légionnaires est également rompu, ainsi que la troupe de Sansac. Montmorency essaye d'arrêter le désordre; mais son cheval est tué sous

servir plus efficacement des pistolets, l'escadron entier changeait de direction à gauche avant d'aborder l'ennemi, faisant feu à droite, et tournait bride immédiatement. Aussi les reîtres essuyèrent-ils de fréquents revers. Cependant, comme ils avaient eu quelques succès et que cette façon de combattre était fort commode, la gendarmerie ou grosse cavalerie allemande, tout en gardant la lance, leur avait déjà emprunté la charge au trot et l'ordre profond. La gendarmerie française repoussa plus longtemps cette innovation : pendant le XVIe siècle, et surtout lorsqu'elle était peu nombreuse, comme la cavalerie catholique à Dreux, elle conserva l'ancienne formation sur deux ou trois rangs espacés. L'exemple des reîtres fut peu à peu suivi par toute la cavalerie, et sous le règne de Henri IV, la lance fut complétement abandonnée en France. C'est l'immortel Sedlitz qui rendit à la cavalerie toute sa puissance, la forma sur deux rangs et la fit charger à fond le sabre à la main.

1. Gabriel de Montmorency, baron de Montberon, quatrième fils du connétable. Il fut tué, dit-on, par un écuyer du prince de Condé, avec lequel il avait eu querelle à l'attaque de Paris.

lui. Remonté par d'Oraison[1], lieutenant de ses gendarmes, l'intrépide vieillard retournait au combat, lorsqu'un coup de feu à la mâchoire le renverse une seconde fois. Il est enveloppé et forcé de se rendre. Le hasard de la guerre le fait tomber aux mains de Portien, qui, bien que son ennemi personnel, lui tend généreusement la main et l'arrache aux mauvais traitements des reîtres pour le conduire en sûreté loin de la mêlée.

Les Suisses ralliés défont les lansquenets protestants.

Le centre des catholiques est en pleine déroute; la cavalerie protestante s'acharne à la poursuite des fuyards : les uns font des prisonniers, les autres poussent jusqu'aux bagages, dont le pillage attire et retient longtemps les reîtres. Mais ces troupes victorieuses ont laissé derrière elles le gros bataillon suisse qui, percé, décimé, reste ferme à son poste.

Saluons en passant ces soldats héroïques, ces modèles de l'honneur et de la fidélité militaire, qui, pendant plus de trois cents ans, ont mêlé leur sang au nôtre sur tous les champs de bataille[2]. Bon nombre de ceux qui combattaient à Dreux pour les catholiques étaient protestants : pas un ne déserte ou n'hésite, comme plus tard leurs fils, nés dans une république, devaient les derniers mourir pour la

1. Antoine, baron d'Oraison, comte de Cadenet.

2. On a calculé que de 1480 à 1830, 750 000 Suisses servirent sous les drapeaux français.

royauté qu'ils servaient. Un choc terrible a bouleversé leurs rangs que les balles ont ravagés; dix-sept de leurs capitaines sont frappés à mort; tout fuit autour d'eux, pas un ne songe à fuir. Ils se rallient à la voix des officiers qui survivent, ramassent les tronçons sanglants de leurs piques, et s'avancent pour reprendre les huit pièces qui leur ont été enlevées.

L'infanterie protestante, restée en arrière, s'était réunie par nation, sans distinction d'avant-garde ou de « bataille ». Les lansquenets allemands, au nombre de quatre à cinq mille, arrivaient en face des Suisses; mais les princes luthériens n'avaient pas choisi l'élite de leurs soldats. Déjà leur attitude trahit l'hésitation. La Rochefoucauld, laissé par Condé auprès d'eux avec sa compagnie d'ordonnance, veut leur montrer le chemin ; mais il est repoussé. « Il est malaysé, dit avec humeur dans ses mémoires un de ceux qui tentèrent cette charge [1], il est malaysé d'enfoncer tels hérissons. » D'Andelot, que la violence de la fièvre avait forcé de mettre pied à terre et de rester simple spectateur de l'action, voit flotter, incertains, ces soldats que lui-même avait amenés à travers tant d'obstacles : il remonte à cheval, et, sans armes, se jette au milieu d'eux pour les entraîner au combat. Il n'y peut réussir :

1. Mergey.

le cœur leur manque avant d'avoir donné un coup de pique. Sans attendre le bataillon français fort de trois à quatre mille hommes, qui les suit avec l'artillerie, ils lâchent pied et se dispersent : environ quinze cents gagnent en désordre le village de Blainville. « De cinquante ans, s'écrie Bèze, il n'entra en France plus couards hommes, bien qu'ils eussent la plus belle apparence du monde. »

Seconde et infructueuse charge de Mouy et des reîtres contre les Suisses.

Les Suisses n'étaient pas au bout de leurs épreuves; mais leur valeur ne devait pas se lasser. Le premier engagé de l'armée protestante, Mouy avait le premier rallié sa troupe : il revint sur eux avec ses gendarmes. Le maréchal de Hesse, Rolthaufen, qui, lui, soutint dignement l'honneur de la nation allemande, conduit à côté de Mouy plusieurs cornettes de reîtres. Ils pénètrent encore une fois dans l'épais bataillon. Le grand carré est rompu; mais ces braves gens se reforment en petits groupes serrés. Quand leurs hallebardes sont brisées, ils prennent des pierres dont leurs robustes mains savent faire de terribles armes, et, se retirant à petits pas, ils viennent s'aligner à gauche de l'avant-garde. Biron s'avance pour les couvrir avec la cavalerie légère; Mouy et Rolthaufen sont forcés de lâcher prise et de regagner Blainville. Ce village, que touchait le matin la gauche de l'armée royale, était devenu le point de

ralliement de la cavalerie de Condé et de l'amiral. Comme on félicitait ce dernier sur le succès, il étendit le bras vers l'aile droite des catholiques : « Vous ne faites donc pas attention, dit-il, à ce gros nuage qui va fondre sur nous. »

Guise engage l'avant-garde catholique.

A part quelques coups de canon qu'elle avait envoyés, au commencement de l'affaire, aux escadrons du prince, il avait semblé jusqu'ici que cette aile droite était étrangère au combat qui se livrait devant elle. Guise ne la commandait pas, mais il en était l'âme. Le maréchal de Saint-André attendait ses inspirations et ses ordres. Impassible et silencieux, Guise suivait de l'œil tous les détails de l'action, sans répondre aux exhortations, sans même se soucier des sarcasmes de ceux qui l'entouraient. On murmurait qu'il voulait laisser écraser le connétable. Damville, qui avait eu son frère tué à ses côtés, et qui, n'ayant plus à ses ordres qu'une poignée de cavaliers maltraités, assistait, impuissant, au désastre de son père, Damville suppliait le duc de charger, et comme il insistait : « Mon fils, répondit celui-ci froidement, il n'est pas temps. » Enfin, quand il vit les lansquenets battus, les reîtres et les gendarmes ennemis épuisés par la résistance des Suisses, un éclair de joie anima son mâle visage. » Maintenant, amis, donnons dedans, s'écria-t-il ; ces gens-là sont à nous ! »

Il lance Saint-André sur les reîtres, et défait le bataillon français des réformés.

A ce signal si impatiemment attendu, Damville et Saint-André enlèvent leur cavalerie et marchent vers Blainville, poussant devant eux Mouy et les reîtres. Guise, toujours prévoyant, les fait appuyer par les lansquenets royaux; il place les vieilles bandes en réserve, prend avec lui les Espagnols et deux cents chevaux qu'il a gardés, et s'avance contre le bataillon français des protestants. Il veut, avant de suivre ses ardents compagnons, enlever à Condé le secours de son artillerie et de sa dernière infanterie. Cette troupe n'a pas encore été engagée; mais son isolement dans la plaine et la déroute des Allemands l'ont déjà ébranlée; après la première décharge des canons et des arquebuses, elle s'enfuit en abandonnant ses pièces. Guise laisse aux Espagnols le soin d'achever ce facile succès et va joindre Saint-André.

Condé et Coligny veulent soutenir les reîtres; ils sont entraînés. Condé est pris.

Condé était blessé à la main et soutenait avec peine son cheval atteint aussi d'une arquebusade; séparé de son écuyer par les incidents de la journée, il n'avait pu relayer. Cependant, dès les premiers mouvements de l'aile droite catholique, il s'était élancé avec l'amiral au secours des reîtres, sans compter ceux qu'il conduisait. Il n'avait pu rallier que deux cents gendarmes dont les lances étaient brisées et les chevaux bien las; c'étaient d'ailleurs les hommes les plus solides, ceux qui

avaient abandonné les prisonniers à ramasser ou les bagages à piller pour retourner au combat. Mais les Allemands refusent de s'arrêter; les « ritmeistres » déclarent qu'ils ne peuvent faire volte-face avant d'avoir rechargé leurs pistolets et continuent leur retraite au trot. Les Français sont entraînés ; le prince et Coligny ne peuvent résister au torrent ; l'allure s'accélère, on passe au galop, et on se jette en désordre dans les bois qui sont au sud de Blainville. La cavalerie royale les presse vivement, tuant ou prenant ceux qui restent derrière. Mouy est le premier atteint. Bientôt Condé roule sous son cheval qui s'abat : il est aussitôt entouré par les gendarmes de Damville, ardent à venger les siens, et se voit forcé de lui remettre son épée.

Saint-André s'arrête. Guise achève l'infanterie protestante.

Avant de continuer la poursuite à travers les bois, Saint-André veut laisser reposer un moment sa troupe et attendre le duc de Guise. Celui-ci est allé s'emparer de Blainville, où s'étaient jetés quelques-uns des lansquenets battus par les Suisses. D'Andelot les a ralliés dans les censes du village; mais il ne peut les décider à combattre : ils mettent bas les armes; lui-même s'échappe avec peine, et gagne miraculeusement Tréon. Guise retourne auprès du maréchal; la journée leur semble terminée : le général ennemi est pris, son



artillerie est en leur pouvoir; son infanterie est prisonnière ou en déroute; sa cavalerie est rompue. Mais tandis que les vainqueurs s'apprêtent à lancer leurs chevau-légers sur les fuyards, une troupe « d'écharpes blanches[1] » débouche tout d'un coup sur leur flanc droit.

Terrible retour offensif de l'amiral. Mort de Saint-André. Les vieilles bandes françaises assurent la victoire au duc de Guise.

Après avoir traversé le bois à l'entrée duquel Condé avait succombé, puis le vallon qui est derrière, la cavalerie protestante, ne se voyant plus serrée par les Royaux, s'était arrêtée sur le coteau qui domine ce vallon. Là on rétablit quelque ordre; les reîtres rechargent leurs pistolets; en quelques mots, l'amiral a ranimé les courages; l'énergie qu'on retrouve dans ses yeux et dans sa voix se communique à ses soldats. Ils retournent à la charge, les Français au centre, les Allemands aux deux ailes, et paraissent à l'improviste de l'autre côté du bois. Au premier moment les catholiques croient que ces gens viennent se rendre. Mais à peine les a-t-on découverts qu'ils sont aux mains : ce fut la plus furieuse rencontre de la journée. Les chefs veulent faire tête à cet orage inattendu. Saint-André accourt le premier :

1. Les protestants avaient conservé l'écharpe blanche qui, avant la guerre civile, était généralement en usage dans l'armée française; les catholiques, pour se distinguer, avaient eu la fâcheuse idée d'adopter l'écharpe rouge espagnole.

il est pris et tombe au même moment, victime d'une vengeance particulière. Guise lui-même ne peut retenir sa cavalerie ; elle ploie. Mais il recueille le fruit de sa prévoyance. Les vieilles bandes françaises, qu'il a tenues tout le jour en réserve, s'avancent au pas de course; leur front est couvert par de nombreux arquebusiers dont le feu bien nourri et bien dirigé décime et arrête les protestants. Il faisait nuit : on ne pouvait plus distinguer les écharpes rouges des blanches. L'amiral se retire vers Neuville, d'ailleurs en bon ordre, laissant à l'arrière-garde, au poste d'honneur, les débris de la compagnie de Condé, et Bouchavannes son lieutenant. Guise le suit quelque temps, moins pour l'entamer que pour constater sa propre victoire ; mais hommes et chevaux étaient accablés de fatigue : il revint coucher à Blainville.

Résumé de la bataille de Dreux.

La bataille de Dreux dura cinq heures; de toutes celles qui furent livrées dans nos guerres de religion, ce fut la plus longue, la plus sanglante[1], la plus contestée. On y remarque trois

1. Plusieurs écrivains contemporains prétendent qu'il y périt neuf mille hommes, d'autres disent cinq mille. Ce second chiffre est probablement encore exagéré. De Thou, qui parle de huit mille morts dans les deux armées, ajoute que les protestants n'avouaient que trois mille manquants, sans compter, il est vrai, quinze cents lansquenets que le duc de Guise avait pris dans Blainville et qu'il renvoya chez eux. De son côté,

phases, ou, comme disaient nos pères, trois charges distinctes.

A la première, la cavalerie protestante, très-supérieure, enfonce le principal corps de l'armée royale; le connétable est pris. Mais l'aile droite catholique est intacte; l'infanterie des réformés est isolée; les Suisses se rallient, défont le bataillon allemand, et, chargés une seconde fois par la cavalerie, se replient sur l'avant-garde. Le reste de l'armée catholique se trouve avoir fait un changement de front en arrière sur sa droite qui est à Épinay; la cavalerie protestante se rassemble à Blainville.

L'aile droite des Royaux s'ébranle, disperse le bataillon français des réformés, enlève leur artillerie, culbute leur cavalerie fatiguée, reprend Blainville, et fait mettre bas les armes aux restes des lansquenets. Le prince de Condé est pris, et l'action semble terminée. Voilà la seconde charge.

La troisième est le beau retour offensif de l'amiral. La cavalerie catholique s'est arrêtée trop tôt;

l'amiral, écrivant au comte de Warwick et à Élisabeth presque aussitôt après la bataille (21 et 22 décembre), n'accusait qu'une perte de quatre-vingts à cent chevaux (lettre originale, *State paper office ;* voyez *Pièces et documents,* n° X); mais ici l'exagération est tellement évidente dans un autre sens, qu'on ne saurait tenir compte de cette assertion.

le terrible choc qu'elle reçoit à l'improviste compromet son succès. Mais l'attitude et le feu bien dirigé des vieilles bandes françaises arrêtent les protestants et les forcent à la retraite. Les trophées de la victoire, les étendards et les canons, restent aux catholiques. De part et d'autre, d'ailleurs, les pertes sont à peu près égales ; les deux généraux en chef sont prisonniers ; les deux armées quittent le champ de bataille.

L'honneur de la journée appartient d'abord à l'infanterie royale, dont la solidité répara les constants échecs de la cavalerie. Il est partagé entre les Suisses et les vieilles bandes françaises. Cette dernière troupe, reste de l'infanterie qui, depuis cinquante ans, faisait la guerre en Italie et sur nos frontières du Nord, était l'objet de la prédilection particulière du duc de Guise, « qui s'entendait à l'infanterie autant qu'homme du monde[1] ». Déjà il en avait singulièrement amélioré l'organisation, en subdivisant le commandement du colonel pour grouper les bandes sous plusieurs mestres de camp. C'était l'ébauche de l'organisation régimentaire, qui ne fut définitive qu'en 1569, et cette poignée de braves soldats fut le noyau des « vieux régiments, » ces aînés de l'ancienne infanterie

1. Brantôme.

française, qui restèrent jusqu'à la fin de leur glorieuse carrière l'orgueil de nos armées et la terreur de nos ennemis [1].

Le duc de Guise, qui avait fait de ces bandes un si judicieux emploi, fut vivement blâmé par ses contemporains pour avoir attendu, avant de donner, que toutes les troupes placées sous le commandement direct du connétable fussent complétement battues. Dieu seul sait ce qui se passe

1. Au printemps de 1569, la mort de Condé et de d'Andelot, ainsi que celle du comte de Brissac, ayant laissé Philippe Strozzi seul colonel général titulaire et effectif de toute l'infanterie française de l'armée royale, cet habile homme de guerre en profita pour répartir définitivement les « vieilles bandes » en quatre régiments.

Presque au même moment les chefs huguenots, en proclamant pour leur général le jeune prince de Béarn, lui constituaient une garde de deux cents hommes d'élite, choisis dans l'infanterie réformée, et de préférence parmi les anciens soldats qui, au commencement de la guerre civile, avaient suivi la fortune de d'Andelot, leur colonel.

L'un des quatre régiments de Strozzi devint celui des gardes françaises. Les trois autres s'appelèrent, en l'honneur des vieilles bandes, Picardie, Champagne et Piémont. Lors de l'avénement de Henri IV à la couronne de France, son régiment des gardes protestant reçut le nom de Navarre, et prit rang après Picardie.

Telle fut l'origine des « vieux régiments ». Ils conservèrent la droite de l'infanterie française jusqu'à l'organisation républicaine en demi-brigades, et terminèrent glorieusement leur longue existence dans les champs de Valmy et de Jemmapes, où ils surent montrer à nos jeunes bataillons ce chemin de l'honneur qu'ils parcouraient depuis plus de deux cents ans. Ils

dans le cœur de l'homme; mais ce sentiment mesquin sied mal à la grande âme de François de Lorraine. A ces critiques, que la jalousie pouvait bien inspirer, il répondait avec raison : qu'il n'était pas le chef; que l'aile droite ne devait pas s'engager avant que Montmorency ne l'eût ordonné; que laissé ensuite, par la fortune de la journée, seul juge de ce qu'il y avait à faire, il avait agi de manière à assurer le succès de l'armée

avaient conservé jusqu'à la fin les traditions de leurs premiers jours. J'entendais hier encore un vétéran de 92 raconter leurs derniers exploits, et, malgré tant d'épreuves traversées, tant de grandes choses accomplies, les yeux du noble vieillard se mouillaient de larmes quand il évoquait ce souvenir de ses jeunes années. C'était un épisode de la bataille de Jemmapes. Le duc de Chartres, qui commandait le centre de l'armée, conduisait l'infanterie à l'attaque du bois de Flenu; cette infanterie était composée d'anciens bataillons de ligne et de bataillons de volontaires, qui n'avaient pas encore été amalgamés, suivant l'expression du temps, et que distinguait la couleur blanche ou bleue de leurs uniformes. Au moment de faire battre la charge, le colonel du 5e de ligne, vieil officier à cheveux blancs, se retournant vers sa troupe et se dressant sur son cheval, s'écria, l'épée haute : « En avant, Navarre sans peur! » et le régiment de répéter : « En avant! Navarre sans peur! » C'était un souvenir du chevalier Bayard, « sans peur et sans reproche, » qui avait commandé, aux guerres d'Italie, une des premières bandes d'infanterie française, noyau des vieux régiments. Le 17e de ligne, qui marchait à quelque distance, répondit immédiatement par son cri de guerre : « Toujours Auvergne sans tache! » Le 17e de ligne était le régiment de d'Assas, le héros de Clostercamp.

royale; et l'issue de la bataille prouvait la justesse de son coup d'œil. Le seul reproche fondé qu'on pût lui faire était de s'être trop acharné à détruire les restes de l'infanterie protestante, et d'avoir ainsi permis à l'amiral d'exécuter le mouvement qui coûta la vie à Saint-André et faillit compromettre la victoire.

La cavalerie protestante fit preuve d'une grande valeur; les reîtres ne pouvaient se lasser d'admirer la série de combats qu'elle avait pu soutenir : « Nous disons, répétait Rolthaufen, que pour argent on doit aller à la charge une fois, pour son pays deux, et pour sa religion trois; mais à Dreux j'ai bien chargé quatre fois pour les huguenots de France. » Condé avait communiqué à ses gendarmes l'impétuosité qui l'animait et qui devait chez son petit-fils s'élever jusqu'au génie. Mais le vainqueur de Rocroy eût choisi avec plus de discernement son point d'attaque, serait resté dans l'action plus maître de lui et de sa troupe, et n'eût pas laissé « le gros nuage » de l'aile droite crever sur une armée dispersée. Néanmoins le bouillant courage du prince et la résolution, aussi opportune qu'audacieuse, avec laquelle il avait pris l'offensive, tirant ainsi tout le parti possible d'une armée moins nombreuse, mais supérieure en cavalerie, furent justement admirés.

Le duc de Guise, le premier, reconnut le mérite de son rival avec une courtoisie habile qui rehaussait l'éclat de sa victoire. Ce fut par un tribut d'éloges qu'il accueillit l'illustre captif lorsque, le soir même de la bataille, Damville le conduisit à son quartier. Il affecta même de témoigner au prince du sang, vaincu et prisonnier, des égards que sa fierté eût peut-être refusés à un adversaire heureux et puissant. Il mit à la disposition de Condé l'humble maison de paysan où il était descendu, s'excusant de recevoir si mal un hôte de cette condition; mais la perte de ses bagages et la pauvreté du lieu ne lui permettaient pas de mieux faire. Il attendit même l'invitation réitérée du prince pour partager avec lui les modestes ressources du logis. Une même table réunit les deux rivaux à un grossier souper; une même botte de paille leur servit de couche : leur animosité semblait n'avoir pas survécu à l'ardeur du combat; l'un ne paraissait pas plus enflé de sa victoire que l'autre abattu de sa défaite; et l'on ne savait qu'admirer le plus, de la générosité chevaleresque du vainqueur ou de la force d'âme du vaincu. Ils causèrent longuement « en bons parents; » ils parlèrent des incidents si divers de la journée et de la situation de la France. Soit désir de reconnaître par sa modération les bons procédés de son ad-

Courtoisie du duc de Guise envers Condé.

L'attitude de Condé donne quelques espéran-

ces pour la paix. Efforts infructueux de Catherine pour la conclure.

versaire, soit mécontentement de son propre parti, Condé montra des dispositions conciliantes qu'on ne lui supposait pas ; aussi le lendemain, en expédiant de Losse à la Reine mère pour lui rendre compte de la bataille, Guise manda que le prince semblait porté vers la paix. Deux jours après (22 décembre), le prince de Melphe, évêque apostat de Troyes, arrivait d'Orléans et remettait à Catherine une lettre du connétable, qui se louait fort de l'accueil à lui fait par sa nièce, la princesse de Condé, et « de la bonne volonté qu'il y a en cette compagnie d'avoir une bonne paix[1]. »

Médicis se garda bien de négliger ces avis. L'issue de la bataille de Dreux était un rude coup pour son autorité. Resté seul à la tête d'une armée dont il avait changé la défaite en victoire, délivré le même jour par le hasard de la guerre du plus dangereux de ses ennemis et du plus incommode de ses amis, Guise était tout-puissant. L'ouverture de négociations nouvelles permettait à Catherine de se mêler encore aux affaires, et, sinon de conserver une influence véritable, au moins de se préparer les moyens de la ressaisir : elle partit donc immédiatement avec le jeune roi. Après s'être arrêtée à Rambouillet, où le duc de Guise avait conduit l'ar-

1. Voyez *Pièces et documents*, nº XI.

mée et où il fut officiellement déclaré lieutenant général du royaume, elle se rendit à Chartres; déjà, par ses ordres, Condé avait été amené de Dreux en cette ville : les conférences commencèrent immédiatement.

Dès le 5 janvier (1563) la Reine, écrivant au parlement de Paris, se félicitait des bonnes dispositions dans lesquelles elle avait trouvé le prince, et le 11 elle mandait à Gonnor[1] « qu'elle était en termes d'assembler le prince de Condé, le cardinal son frère, le connétable et le duc de Guise pour conférer de la paix. » Mais ces espérances, un peu légèrement conçues, ne se réalisèrent pas. Le duc de Guise ne voulait pas s'éloigner de l'armée; ceux d'Orléans exigeaient qu'on leur livrât d'importants otages avant de laisser sortir le connétable; enfin on s'apercut que Condé, très-conciliant dans la forme, restait très-ferme au fond. Il persistait à réclamer que le libre exercice de la nouvelle religion fût accordé, et déclarait que, sans cette condition essentielle, il n'y avait pas de paix possible; il demandait encore qu'on l'abouchât avec le connétable, qu'on le mît en liberté sur parole, etc. La Reine était bien forcée de répondre qu'elle ne tolérerait jamais l'exercice de deux reli-

1. Lettres originales conservées à la Bibliothèque impériale et publiées dans les *Mémoires* de Condé.

gions et ne laisserait la liberté au prince qu'après la restitution de toutes les places occupées par les rebelles[1]. Il fallait, en effet, qu'elle donnât quelque satisfaction aux catholiques ardents, fort mécontents d'elle : on n'ignorait pas de quel air indifférent et presque joyeux elle avait accueilli les premières nouvelles de la bataille de Dreux, lorsqu'on croyait à Paris la journée perdue pour l'armée royale; ce mot célèbre qui peint si bien et son caractère et l'époque : « Eh bien ! nous prierons Dieu en français, » avait été entendu et répété. On craignait « qu'elle ne séduisît le roy très chrestien ; » on critiquait fort ses égards et sa condescendance pour Condé : « elle fuyt la voysinance de Paris affin qu'elle n'aye occasion de le mettre à la Bastille, et cependant elle le laisse en pays mal seur et fraischement réduict... Elle lui faict ceste faveur, opiniastre comme il est jusques aujourd'huy, de luy envoyer toutz ceulx du conseil ensemble, pour luy remonstrer en forme de supplication qu'il voulust avoir pitié des affaires de ce royaulme... Il semble, ajoute l'ambassadeur d'Espagne dans la lettre dont nous venons de citer quelques passages, il semble que M. le Prince n'est prison-

1. Audience donnée par la Reine mère le 20 janvier aux députés du parlement (*Mémoires* de Condé).

nier, ains qu'il tient les aultres en captivité[1]. »

Captivité assez étroite du prince.

Condé cependant était gardé, et soigneusement gardé. Dès le lendemain de la bataille, il avait été de nouveau remis à Damville; ce dernier ne s'était dessaisi de son prisonnier que par un acte de pure déférence pour le duc de Guise, acte auquel les usages du temps ne l'obligeaient pas et dont son général n'avait pas voulu abuser. Un pouvoir spécial du Roi avait ensuite légalement préposé Damville à la garde du prince : qui pouvait mieux surveiller ce glorieux captif que celui auquel il servait en quelque sorte de caution pour la vie de son propre père? Trois compagnies d'hommes d'armes et deux de gens de pied étaient affectées à ce service; la faction se faisait constamment à la porte et dans la chambre de Condé; mais il pouvait communiquer librement avec ses valets de chambre; on le laissait écrire, et le ministre, Perucel, qui avait été pris avec lui à Dreux, prêchait tous les jours en sa présence. C'est ainsi que le duc de Saxe et le landgrave de Hesse avaient été traités par ordre de l'empereur Charles, lorsqu'ils étaient ses prisonniers après la bataille de Mühlberg : ce précédent fut exactement appliqué au cas du prince de

1. Correspondance Chantonnay (*Mémoires* de Condé).

Condé[1]. La Reine régente le traîna après elle, ainsi gardé, de Chartres à Blois, de Blois à Amboise, puis finit par le faire enfermer dans le château d'Onzain, vieille forteresse féodale située à trois lieues de cette dernière ville, et où le comte de la Rochefoucauld avait longtemps retenu dans une étroite captivité un noble prisonnier anglais, lord Grey de Wilton[2].

Opérations de l'amiral. Guise assiége Orléans.

Le mois de janvier et les premiers jours de février s'écoulèrent ainsi en négociations infructueuses, sans que les opérations militaires eussent été d'ailleurs un moment interrompues. Coligny avait été proclamé chef de l'armée protestante, et la conduisait avec autant de vigueur que de prudence. Dès l'abord, il avait relevé les cou-

1. Smith au conseil anglais, 17 février 1563. *State paper office.*

2. *Ibidem.* — William Grey, baron de Wilton, avait bravement, mais malheureusement défendu Guines contre les Français en 1558; fait prisonnier dans cette place, il fut peu après mis en liberté sur parole, pour aller porter à Élisabeth les premières ouvertures pacifiques du duc de Guise. Rentré loyalement en France une fois sa mission terminée, il resta en captivité après la paix de Cateau-Cambrésis, ne pouvant payer l'énorme rançon exigée par le comte de la Rochefoucauld, dont il était le prisonnier et qui le traitait fort cruellement. Il ne put sortir de prison qu'en sacrifiant toute sa fortune. De retour en Angleterre, il eut un commandement sur les frontières d'Écosse, et mourut gouverneur de Berwick, en 1563. (*Darcies, Annals of queen Elizabeth.— Forbes, A full view of the public transactions,* etc.)

rages abattus et, le 20 décembre même, il remettait en ligne ses troupes étonnées, comme pour attendre une nouvelle attaque des Royaux. Ceux-ci ne s'étant pas présentés, il s'achemina à petites journées vers la Loire, la passa le 30 décembre, et vint cantonner son armée, pour la refaire, en Sologne et en Berry. Guise de son côté, sans s'occuper des mouvements de l'amiral, préparait le siége d'Orléans, et, voulant d'abord isoler cette place, il se mit à reprendre toutes les positions dont les huguenots s'étaient emparés au nord de la Loire, Étampes, Pithiviers, etc.; puis il vint devant Beaugency, qu'il enleva également, et traversa le fleuve pour continuer ses opérations sur la rive gauche. Coligny ne l'attendit pas : il lui restait trop peu de monde pour livrer bataille à l'armée catholique; il lui en restait trop pour s'enfermer dans Orléans. Laissant d'Andelot avec l'infanterie pour défendre cette place, et confiant à la princesse de Condé la garde du connétable, il gagna la Normandie avec la cavalerie française et allemande, afin de conquérir cette belle et riche province, où déjà il avait des intelligences, d'y assurer à son parti une base d'opération solide, et de se mettre en mesure d'y recevoir les secours d'hommes et d'argent qu'il attendait de l'Angleterre. Dans le courant de février, Guise

commença l'attaque d'Orléans par la rive gauche de la Loire.

Tentatives pour délivrer Condé. Sa fermeté.

Au moment où il prenait la route de Normandie, l'amiral avait lancé un parti qui avait fait mine de vouloir « recourir » Condé; cela n'aboutit qu'à faire resserrer la captivité du prince. Celui-ci parvint cependant à gagner deux de ses gardes; avec leur aide, il devait fuir en habit de paysan. Mais un de ces hommes dénonça le complot à Damville, et Condé apprit que tout était découvert en voyant pendre sous ses fenêtres le malheureux soldat qui devait le sauver. On lui retira ses serviteurs, on le mit au secret; ces mesures rigoureuses firent penser que les Lorrains n'avaient pas abandonné leurs projets contre la vie du prince et que le procès d'Orléans allait recommencer. Condé sembla le croire un moment, et comme il était dans sa nature généreuse de se roidir contre la persécution, son langage avec les agents de la Reine devint plus hautain, et sa correspondance avec sa femme, avec les ministres et les chefs restés à Orléans s'inspira de l'exaltation qui gagnait son esprit : « Je suis très-délibéré, écrivait-il le 16 février, à perdre une vie et espandre mon sang pour l'honneur de Dieu et le repos de ses enfans... Si mes ennemis me font mourir, Dieu suscitera un autre chef et favorisera jusqu'à la fin votre

cause qui est devenue la mienne... Continuez de servir pour voir le royaume de Dieu avoir paix en estui-cy et notre Roy demeurer honoré et obéy[1]. »

Mais Catherine connaissait trop bien le caractère du prince pour espérer de l'intimider, et elle avait trop besoin de lui pour le pousser à bout; d'autre part les Montmorency qui savaient que la sûreté du connétable dépendait de celle du prince eussent tout mis en œuvre pour sauver ce dernier; enfin Guise ne voyait pas avec déplaisir des négociations qui ne l'entravaient pas et qui ne pouvaient être qu'une source de divisions pour le parti protestant. Les conférences reprirent; l'évêque de Limoges fut envoyé à Orléans et deux officiers huguenots, Boucart et d'Esternay, se rendirent auprès de Condé. Il s'agissait toujours de régler l'entrevue de ce dernier avec le connétable; mais de nouveaux obstacles surgissaient à chaque instant : « Mon oncle, disait Éléonore de Roye à Montmorency, vous connaissez mal nos ennemis; ils veulent faire de vous et de mon mari ce que les Parisiens font des châsses de saint Marceau et de sainte Geneviève, lesquelles ils ne permettent jamais approcher trop près l'une de l'autre, de

1. La Popelinière.

peur que le parentage les fasse s'embrasser tellement qu'on ne les puisse ensuite séparer[1]. »

Mort de Guise (18 février 1563).

Cependant le siége d'Orléans était poussé avec vigueur[2]. A la prise des Portereaux avait succédé celle du fort des Tourelles; tous les dehors étaient enlevés, et on s'attendait, d'un jour à l'autre, à un assaut décisif, lorsque le 18 février au soir, en revenant de diriger les opérations de la journée, le duc de Guise tomba mortellement blessé : un assassin caché derrière une touffe de broussailles lui avait mis trois balles dans la poitrine. Au bout de six jours, ce grand homme expira dans les sentiments les plus chrétiens, après avoir adressé au Roi et à ses enfants les plus touchantes exhortations. Pour la seconde fois, un accident, une mort imprévue arrêtait la maison de Guise dans son ambitieuse carrière, au moment où elle semblait atteindre le but; mais cette fois la fortune lui en-

1. La Popelinière.

2. A propos du siége d'Orléans, voici un renseignement curieux que je trouve dans une dépêche de l'ambassadeur Smith au conseil anglais, et qui pourrait faire croire que quelque huguenot ingénieux avait inventé dès lors une sorte de balle-obus : « la garnison d'Orléans, à court de plomb, charge maintenant ses arquebuses avec des projectiles creux en cuivre ou métal de cloche, qui éclatent lorsqu'ils touchent la terre, soit de plein fouet, soit au premier ricochet; ce qui fait une destruction terrible et cause une grande crainte aux troupes royales qui viennent d'occuper les Portereaux. » (15 février 1563.)

levait le plus illustre, le plus vaillant de ses champions. De quelque façon que l'on juge la politique de François de Lorraine, on ne peut qu'admirer ses hautes qualités, et quiconque porte un cœur français honorera toujours la mémoire de celui qui sauva Metz et qui reprit Calais.

Médicis accorda d'hypocrites regrets à cette glorieuse victime, et témoigna un grand ressentiment de ce crime qui la servait si bien; affectant un grand dévouement à la cause catholique, elle donna l'ordre de presser le siége d'Orléans, et fit même renforcer la garde qui veillait sur Condé. En effet, quelques catholiques violents avaient voulu insinuer que ce prince n'était pas étranger à l'attentat de Poltrot; on prétendait qu'il avait plusieurs fois, dans ces derniers jours, demandé si M. de Guise n'était pas tué ou blessé [1]; mais cette calomnie ne put s'accréditer. Poltrot accusa formellement l'amiral, Bèze et quelques autres d'être les instigateurs de son crime; et, si la réponse de ceux-ci ne put effacer tous les soupçons qui pesaient sur eux, s'il resta prouvé, selon l'expression concise et énergique de d'Aubigné lui-même, que l'accueil par eux fait à l'assassin « sentoit le refus et donnoit le courage, » jamais aucun indice ne put

1. Correspondance Chantonnay. (*Mémoires* de Condé.)

être trouvé, aucun aveu obtenu à la charge de Condé : ni ses contemporains, ni l'histoire ne l'ont rangé parmi les complices actifs ou tacites du meurtrier.

Les ordres donnés par la Reine au sujet du siége d'Orléans et de la captivité de Condé ne firent illusion à personne; la prompte conclusion de la paix était l'inévitable conséquence de la mort du duc de Guise. L'armée catholique restait sans chef : le vieux maréchal de Brissac, à qui on avait voulu la confier, était dans un état de santé qui ne lui permettait pas d'accepter; la direction manquant, tout se relâcha, chacun se mit à l'aise; la plupart des troupes qui occupaient les Portereaux et les détachements envoyés sur la rive gauche s'en allèrent chercher des quartiers meilleurs et plus commodes; il n'y eut bientôt plus que les apparences d'un siége. D'autre part, Condé, si roide la veille encore, se montrait tout autre le lendemain : il semblait qu'il dût renoncer à la lutte, faute d'un adversaire digne de lui. « Je viens de parler à un petit homme, écrivait le cardinal de Bourbon le 5 mars, qui ne désire rien tant que la paix; ne tiendra pas à lui que nous n'en ayons une bonne. » En effet, on était déjà d'accord sur l'entrevue depuis si longtemps attendue; les détails en avaient été réglés dans une conférence que

la princesse avait eue avec la Reine, et où cette dernière avait témoigné à Éléonore de Roye beaucoup de bienveillance et d'affection [1].

Le 4 mars, Condé arriva à Blois sous l'escorte de dix enseignes suisses; on le fit coucher dans une petite auberge des faubourgs, où il fut traité et gardé comme un prisonnier; mais ceux qui le virent passer furent frappés de sa bonne mine, de sa gaieté, et même de son embonpoint [2]. Le 6, il fut conduit au camp de Saint-Mesmin, et le 7, Damville le mena en voiture jusqu'aux bords de la Loire, tandis que le connétable arrivait par l'autre rive sous la garde de d'Andelot. Le « parlement » se fit au milieu du fleuve, dans l'Ile-aux-Bœufs, un peu au-dessous d'Orléans. On avait disposé sur un bateau une chambre avec des tapisseries; mais l'oncle et le neveu préférèrent causer en se promenant : chacun pouvait les voir, mais personne ne pouvait les entendre. Au bout de trois heures, ils se séparèrent, et furent ramenés, le connétable à Orléans, Condé au camp catholique. Le 8, la conférence recommença, cette fois en présence de la Reine; les assistants remarquèrent à

Conférence de l'Ile-aux-Bœufs (6 et 7 mars).

1. Voyez aux *Pièces et documents*, n° XII, quelques lettres inédites relatives à cette négociation.

2. *Stowte and merrie.* Sir Th. Smith à Élisabeth, 12 mars. *State paper office.*

l'arrivée du prince qu'on lui avait rendu son épée[1]. Après une longue conversation, Montmorency demeura, et le prince partit pour Orléans, chacun sur sa parole. Une trêve de quelques jours était conclue, et les bases de la paix arrêtées; mais Condé ne voulait rien terminer sans l'avis de ses amis et partisans. En arrivant à Orléans, il convoqua les ministres et ses principaux officiers.

Malgré l'opposition des ministres, la paix est conclue.

Devait-il réclamer le maintien absolu de l'édit de janvier, et s'il ne pouvait l'obtenir sans modifications, pouvait-il transiger? Tel était le seul point important qui restât douteux, la seule question grave sur laquelle le prince voulût connaître l'opinion des chefs réformés. Soixante-douze ministres assemblés déclarèrent que l'on ne pouvait rien accepter de ce que l'on avait refusé avant la guerre, que toute modification de l'édit de janvier ferait un tort irréparable aux églises, que personne ne pouvait toucher à un édit qui exprimait la volonté des États et qui avait été rédigé dans une assemblée de tous les parlements; ils protestèrent contre tout changement qui y serait apporté. En vain Condé exposa-t-il l'épuisement du royaume, en vain fit-il remarquer que le principe essentiel, le libre exercice de la nouvelle religion, serait

1. *State paper office.*

maintenu, et qu'il fallait bien donner à la paix au moins l'apparence d'une transaction pour la rendre acceptable aux catholiques : les ministres furent inébranlables. Mais les gentilshommes, qui, eux, supportaient tout le poids de la guerre, furent d'un autre avis, et le prince, fort de leur sentiment, passa outre. Il retourna auprès de la Reine; l'accord fut conclu le 12 mars, et régularisé le 19 par l'édit d'Amboise. Le préambule indiquait l'espoir que tout serait réglé par un « saint et libre, général ou national concile. » Le Roi accordait le libre exercice de la nouvelle religion : « en les maisons de tous les seigneurs tenant fief de haubert et de tous les gentilshommes tenant fief, » sauf ceux dépendant des seigneurs haut-justiciers auxquels il plairait de le défendre; dans les villes où cette liberté existait avant le 7 mars 1562; dans les faubourgs d'une ville par bailliage; une exception était faite pour la ville, prévôté et vicomté de Paris. Tous les temples et biens ecclésiastiques devaient être restitués. Quittance était donnée de tous deniers pris dans les caisses publiques. Toute poursuite était abolie. La défense de s'assembler en armes était renouvelée. De part et d'autre, les étrangers devaient être renvoyés.

Édit d'Amboise (19 mars 1563).

Condé et d'Andelot figuraient dans la liste des princes et seigneurs « de l'aveu » desquels le Roi

Vif mécontentement des ministres

et de l'amiral. L'édit est maintenu.

avait rendu l'édit. Le nom de l'amiral ne s'y trouvait pas. Coligny avait conquis la Normandie presque entière, et il laissait reposer sa cavalerie quelques jours dans la grasse plaine de Caen, lorsqu'il apprit, par une lettre de Condé, que la paix était comme accordée; le prince le priait de rentrer promptement à Orléans pour intervenir dans les négociations. Parti de Caen le 14 mars, l'amiral s'achemina, mais sans se hâter, et sans négliger d'enlever les petites villes et les châteaux catholiques qui se trouvaient sur sa route. Quand il arriva à Orléans, le 23 mars, tout était terminé: on n'avait pas attendu son consentement pour signer la paix. Il trouva d'ailleurs toute la ville en émoi et les ministres exaspérés. Ceux-ci, connaissant les faiblesses et « l'amoureuse complexion » de Condé, l'accusaient d'avoir cédé aux séductions de la cour de Catherine et d'avoir « halèné[1] » ses filles d'honneur; « le traité, disaient-ils encore, est d'un homme qui a la moitié de son courage prisonnier. » Excitée par eux, la populace venait de détruire tous les temples qu'il fallait rendre aux termes de l'édit; l'église Sainte-Croix fut seule épargnée, « à cause du bagage des reîtres qui y estoit, » ajoute naïvement l'écrivain protestant[2].

1. D'Aubigné.
2. La Popelinière.

L'amiral s'associa aux clameurs des ministres et ne fit rien pour réprimer les violences populaires.

Il est peu de caractères, même parmi les plus fermes, peu d'esprits, même parmi les plus justes, que la pratique constante de l'opposition au pouvoir établi n'entraîne par moments à certains écarts démagogiques. Coligny n'échappait pas toujours aux fatales conséquences de son rôle, et son langage, dans cette circonstance, contrastait singulièrement avec ses habitudes et ses sentiments aristocratiques : « On a fait plus de tort aux églises par un trait de plume, s'écria-t-il, que les ennemis n'en eussent pu faire en dix ans de guerre; les villes ont été sacrifiées aux nobles; et cependant ce sont les pauvres qui ont montré le chemin aux riches; ceux-ci ne songeaient qu'à piller et à s'enrichir, et ne parlaient que de s'en retourner quand les choses ne tournaient pas à leur fantaisie...[1] » Ce discours violent se tenait en plein conseil, en présence de Condé. Bien que l'amiral eût fait plusieurs allusions à ce tempérament débonnaire qui ne pouvait résister à quelques flatteries, bien qu'il eût raillé « ceux qui se laissaient abuser aux simulées conditions de la paix, » le prince répondit avec modération, produisit de

1. La Popelinière. — Bèze.

nouveau les raisons qui l'avaient décidé à accepter l'accord, rappela qu'occupant aujourd'hui le « degré » du feu roi de Navarre, il pourrait beaucoup plus pendant la paix pour le bien de la religion; enfin il offrit d'accompagner Coligny auprès de la Reine pour tâcher d'obtenir quelques modifications à l'édit. De nouvelles conférences eurent lieu à cet effet; Catherine consentit à tolérer que l'on prêchât, non plus seulement dans les faubourgs, mais aussi dans l'intérieur des villes désignées, ainsi que dans les maisons particulières des gentilshommes de la vicomté et prévôté de Paris[1]; toutefois elle ne voulut pas admettre que ces concessions verbales fussent insérées dans l'édit, dont le texte devait être maintenu; des commissaires furent nommés pour le faire exécuter. Le 28 mars, on célébra une Cène générale à Orléans; cinq ou six mille personnes, hommes et femmes, reçurent le sacrement; le sermon fut prononcé par Bèze, qui avait pris une part active à la guerre et aux négociations. Il rappela à ses auditeurs « que douze mois plus tôt, jour pour jour, ils faisaient aussi la Cène à Meaux; ils venaient alors de se réunir pour défendre la religion; au-

1. Myddlemore, agent anglais près du prince et de l'amiral, à Cecil, 30 mars. *State paper office*. (*Pièces et documents*, n° XIV.)

jourd'hui ils recevaient le sacrement au moment de se séparer et de retourner dans leurs maisons jouir de la liberté que Dieu leur avait fait cette grâce de leur faire obtenir pour leurs consciences. Cette liberté n'était sans doute pas aussi ample qu'ils auraient pu l'espérer ; mais telle quelle, ils devaient remercier Dieu de la leur avoir accordée [1]. » Le lendemain Bèze partit pour Genève [2], beaucoup moins confiant et beaucoup moins résigné dans ses conversations particulières qu'il ne l'avait été dans ses sermons, annonçant que tout irait mal et qu'il ne reviendrait pas tant qu'on ne se serait pas amendé [3]. Les gentilshommes et les gens de guerre se séparèrent dans des dispositions moins sombres : la joie d'aller revoir leurs familles et leurs maisons l'emportait sur tout autre sentiment. Dès les premiers jours d'avril il ne restait plus un seul soldat huguenot à Orléans ; le Roi y fit son entrée solennelle.

1. Smith à Élisabeth, 31 mars. *State paper office*. (*Pièces et documents*, n° XIV.)

2. Voyez aux *Pièces et documents*, n° XIII, la lettre par laquelle Condé annonce le retour de Bèze au conseil de Genève.

3. Myddlemore à Cecil, 30 mars. *State paper office*. (*Pièces et documents*, n° XIV.)

CHAPITRE IV

1563 A 1568

Condé annonce à la reine d'Angleterre la conclusion de la paix (8 et 17 mars 1563). Élisabeth refuse de rendre le Havre. — Négociations avec cette princesse; attitude de Condé, de Coligny et de Catherine de Médicis. — Concessions tardives d'Élisabeth. Siége du Havre (28 juillet 1563); paix avec l'Angleterre (11 avril 1564). — Efforts et sacrifices de Condé pour faire sortir les reîtres du royaume. — Sa fidélité envers l'amiral, qui s'en montre d'abord peu reconnaissant. — Il défend toujours les intérêts des réformés. — Malgré l'Hospital, la Reine mère se livre aux catholiques ardents; voyage du Roi; édit de Roussillon (juillet 1564); protestation de Condé. — Il veut rester modéré et blâme aussi les excès des protestants; les deux partis sont mécontents de lui. — Entraînements de Condé; désordre de ses mœurs. Ses relations avec Calvin; avertissements de Genève. — Ses amours avec Isabelle de Limeuil et la maréchale de Saint-André. — Maladie et mort d'Éléonore de Roye (juillet 1564). — Inquiétude des protestants au sujet de Condé; bruits d'une alliance entre ce prince et les Guises. — Condé prend parti pour le cardinal de Lorraine dans sa querelle avec le maréchal de Montmorency (décembre 1564). — Il arrive à Paris (juin 1565); son attitude augmente les craintes des protestants. — Il reste en relations intimes avec les Châtillons et il épouse mademoiselle de Longueville (novembre 1565). — Il assiste en conciliateur aux petits États de Moulins (décembre 1565). — Nouvelles et très-vives inquiétudes des protestants; marche du duc d'Albe. — Condé,

pressé par les Genévois et par ses amis, demande et obtient l'augmentation de l'armée.—Ruses de Catherine pour tromper et perdre les protestants.—Faveurs accordées à Condé; le Roi parrain d'un de ses fils (juin 1567).—Après le baptême, Condé est mandé à la cour. Apparences d'union. — Altercation entre Condé et le duc d'Anjou; la cour jette le masque. — Réunion des chefs protestants; la prise d'armes est résolue.—Sécurité de la cour.—Occupation inattendue de Rozay et de Lagny par les protestants; le Roi quitte Monceaux et se rend à Meaux (26 septembre). — Il y est rejoint par les Suisses et en repart dans la nuit. Tentative de Meaux (28 septembre). — Le Roi gagne Paris; Condé couche à Claye; sa situation et son plan. — Son quartier général est à Saint-Denis (2 octobre). — Négociations infructueuses. Condé sommé par un héraut d'armes. Entrevue inutile avec le connétable. — Blocus de Paris. L'armée protestante, forte de six mille hommes, s'étend outre mesure. — L'armée catholique, forte de dix-neuf mille hommes, prend l'offensive et nettoie la rive gauche de la Seine (4 novembre). — Escarmouche dans la plaine de Saint-Denis (9 novembre). — Délibération des chefs protestants. Condé se décide à accepter la bataille. — Bataille de Saint-Denis (10 novembre). Disposition de l'armée protestante en avant de cette ville, entre Aubervilliers et Saint-Ouen. — L'armée royale sort de Paris. Projets du connétable pour envelopper l'armée protestante. — Montmorency donne prématurément l'ordre d'attaquer par la droite et par la gauche; ces attaques sont repoussées. — Le centre des Royaux est enfoncé par Condé; Montmorency est blessé mortellement. — Les catholiques reprennent partout l'avantage; mais le désordre produit par la chute du connétable permet aux protestants de rentrer en ordre à Saint-Denis. — L'issue du combat est glorieuse pour Condé. — Dans la nuit, les réformés reprennent leurs quartiers. — Condé décampe (13 novembre), met sa femme en sûreté à Orléans, et rallie les Poitevins à Montereau. — Réorganisation de l'armée royale commandée par le duc d'Anjou. Elle sort de Paris. — Les protestants passent la Seine et la Marne et s'arrêtent près de Châlons. Trêve. — Négociations entre la cour et les Allemands. — Les réformés marchent au-devant de leurs reîtres, passent la Meuse et la Moselle. Bel ordre de marche. Vives souffrances. Fermeté de Condé. — Jonction de Condé et du prince Casimir (11 janvier 1568); sacrifices pour payer les reîtres. — Inaction de l'armée royale; elle ne peut empêcher Condé de ramener ses troupes en Beauce. Ordre

très-remarquable de l'armée réformée. — Orléans dégagé. Condé rallie les Gascons et Dauphinois, et se trouve à la tête de trente mille hommes. — Il investit Chartres (23 février). Siége de cette ville interrompu par la paix (13 mars). Petite paix de Chartres, dite *paix fourrée*. — Elle est blâmée par l'amiral, et ratifiée par Condé. — Commencement d'exécution.

Condé annonce à la reine d'Angleterre la conclusion de la paix. Élisabeth refuse de rendre le Havre.

Lorsque le prince de Condé négociait la paix avec Catherine et le connétable, il pouvait s'attendre à une opposition moins vive, à des reproches moins amers de la part des ministres et de l'amiral; mais il avait d'autres alliés et il ne devait pas ignorer que ceux-ci seraient encore plus difficiles à contenter. Il était lié par un traité avec la reine Élisabeth, et bien qu'il n'eût jamais officiellement ratifié les engagements pris en son nom, bien qu'il prétendît n'en pas connaître toute la portée, il était bien forcé d'en tenir compte : ce n'était pas un mince embarras. Comment lui était-il possible de rester fidèle à toutes les obligations contractées envers la couronne d'Angleterre, quand il voulait se conduire en loyal sujet du roi de France ?

Aussitôt après l'entrevue de l'Ile-aux-Bœufs, le jour même où il était revenu libre à Orléans (8 mars), Condé avait écrit à Élisabeth pour l'informer de ce qui se passait, de son espoir de voir bientôt la paix rétablie et la liberté de conscience assurée. « Maintenant, ajoutait-il, vous

ferés cognoistre que autre occasion ne vous a menée à nous favoriser que le seul zelle que vous portés à la protection des fidelles qui desirent la publicacion de la pureté de l'Évangille[1]. » Et le 17 mars, quand déjà la négociation était presque terminée, et que la conclusion n'était retardée que par l'absence de l'amiral, il écrivait encore : « Nous avons fait l'arrest de tout le négoce jusques à l'arrivée de M. l'amiral, auquel temps j'ay remis à parler ce qui touche le bien de vos affaires particulières, n'ayant touttefois oublyé d'en entamer et ouvrir quelque propoz à Sa Majesté... Tous ensemble nous tinrons la main, en ce que la fidellité de notre devoir le pourra, de conseiller à Sa Majesté ce qui se devra légitimement octroyer[2]. » Ce langage parut de mauvais augure à Élisabeth, et elle prit fort mal les conseils de modération qui lui étaient donnés. Elle avait d'ailleurs d'autres sources d'information que les communications de Condé ou des autres chefs huguenots. Outre son ambassadeur officiel, sir Thomas Smith[3], qui n'avait pas cessé de suivre la cour, elle avait un agent spécia-

1. Original. *State paper office*. (*Pièces et documents*, n° XIV.)

2. *Ibidem*.

3. Issu d'une famille noble du comté d'Essex, élevé à Cambridge, puis envoyé aux universités d'Italie aux frais du Roi,

lement accrédité auprès du quartier général des réformés, Henri Myddlemore[1]; elle savait par eux qu'il n'avait été fait en sa faveur que des réserves très-vagues, et que le prince de Condé ne montrait rien moins que du zèle pour ses intérêts[2]. Elle prescrivit donc à ses envoyés de témoigner à Condé et à Coligny combien elle était mécontente de leur manque de foi, et de les sommer de tenir leurs engagements; quant à elle, elle ne consentirait à rendre le Havre qu'aux conditions suivantes : restitution immédiate de Calais;

Thomas Smith était devenu, par la protection du duc de Somerset, secrétaire du roi Édouard VI, doyen de Carlisle et prévôt d'Éton. Destitué de toutes ses charges par la reine Marie, il fut réemployé par Élisabeth et plusieurs fois envoyé comme ambassadeur en France. Il fut nommé secrétaire d'État en 1571, et mourut en 1577. Darcies l'appelle *wise and learned man*. Il est auteur du traité *De republica Anglorum* et de plusieurs ouvrages assez lourds.

1. Ancien serviteur de Throckmorton, accrédité auprès des chefs huguenots le 2 février 1563, assez souvent employé sous le règne d'Élisabeth à des négociations plus ou moins secrètes. Throckmorton lui-même, pris à Dreux, longtemps détenu, puis envoyé en Angleterre, en était reparti presque aussitôt avec une mission pour l'amiral. Il avait rejoint l'armée protestante le 1er mars; mais dès qu'on parla de paix il disparut, et, n'osant se rapprocher de la cour, il laissa tous ses pouvoirs à Myddlemore, le 15 mars. (Instructions à Myddlemore, 2 février; à Throckmorton, 11 février; Throckmorton à Cecil, 21 février, 1er mars; Myddlemore à la Reine, 30 mars. *State paper office*.)

2. Smith à la Reine, 12 mars. *Ibidem*.

envoi d'otages qui resteraient à Londres deux ans (temps reconnu nécessaire pour rétablir les fortifications de Calais); remboursement immédiat de toutes les sommes par elle avancées aux princes et seigneurs confédérés [1].

Négociations avec l'Angleterre; attitude de Condé, de Coligny et de Catherine de Médicis.

Dès que l'amiral fut arrivé à Orléans, Smith et Myddlemore eurent plusieurs conférences avec lui et le prince; ils remplirent les instructions de leur souveraine. Condé déclara qu'il était le plus malheureux des hommes, mais qu'il n'avait jamais connu les clauses du traité d'Hamptoncourt; que si de la Haye et le vidame de Chartres avaient fait en son nom les concessions exorbitantes qu'on lui opposait, il ne pouvait se considérer comme lié par les actes d'agents qui avaient abusé de son blanc seing. Il protesta qu'après le service de son roi il n'avait rien plus à cœur que les intérêts de la reine d'Angleterre : il était prêt à donner sa tête pour le lui prouver; mais, après avoir tant dit et répété que, si les troupes anglaises étaient venues au Havre, ç'avait été uniquement pour faciliter la délivrance du Roi et le triomphe de la vraie religion, il ne pouvait présenter à la Régente des conditions pareilles, qui n'auraient aucune

1. Myddlemore à la Reine, 30 mars; la Reine à Smith, 22 avril, etc. *State paper office.* (*Pièces et documents*, n° XIV.)

chance d'être admises, ni même discutées. Si la reine Élisabeth insistait, elle perdrait non-seulement le Havre, qu'elle ne pourrait jamais défendre contre toutes les forces réunies du royaume de France, mais encore tout droit de revendiquer soit Calais, soit une compensation pécuniaire; elle ferait un tort immense à la cause de ceux qu'elle avait appelés ses « frères » de France. Si, au contraire, elle abandonnait aujourd'hui le Havre et s'en tenait à la lettre du traité de Cateau-Cambrésis, elle fortifierait la position de Condé et de tout le parti huguenot; on obtiendrait que le Roi et les princes jurassent de nouveau la paix de 1559; d'autres otages, beaucoup plus importants, seraient envoyés à Londres, et peut-être même Calais serait-il restitué avant le délai, qui n'expirait légalement qu'en 1567. Ce qu'il fallait éviter à tout prix, c'était une rupture entre les deux couronnes, et pour prévenir ce malheur, Condé proposait un moyen qui ne laissait pas de paraître étrange : « Pourquoi, disait-il un jour à Smith, pourquoi votre souveraine n'épouserait-elle pas le roi très-chrétien? Il a plus d'inclination à l'Évangile qu'on ne pense, et l'union des deux couronnes serait un coup écrasant pour le papisme [1]. » Dans chaque

1. M. Mignet est le premier historien qui ait retrouvé dans le *State paper office* les dépêches relatives à cette étrange

conférence, le prince présentait ainsi une solution nouvelle, ou plutôt reproduisait les mêmes idées sous des formes différentes, avec des développements divers, et toujours avec une chaleur, une abondance, une éloquence même, qui ne s'appuyaient probablement pas sur une conviction bien ferme et bien sincère, mais que ses interlocuteurs ne pouvaient s'empêcher de remarquer[1].

Au reste, ceux-ci n'avaient jamais attendu de lui un concours bien actif. L'attitude de Coligny les surprit davantage : de tout temps les Anglais avaient beaucoup compté sur lui; il était plus engagé avec eux que Condé; il avait souvent écrit et répété qu'il n'y avait pas de paix possible sans le consentement de la reine Élisabeth[2], et naguère, lorsqu'il critiquait si amèrement le traité d'Amboise, il avait paru indigné de l'oubli où on laissait les droits de cette princesse. Mais il

proposition et qui les ait signalées dans son beau livre sur Marie Stuart. Quelque bizarre qu'il paraisse, le projet fut sérieusement remis sur le tapis vingt mois plus tard, et cette fois par Catherine de Médicis elle-même. (*Histoire de Marie Stuart*, t. I, p. 196; t. II, *Appendices*, p. 473.)

1. Smith à la Reine, 30, 31 mars, 1er avril; à Cecil, 19, 22 mai. — Myddlemore à la Reine, 30 mars; à Cecil, 30 mars, 14 avril, 3 mai 1563. *State paper office*. (*Pièces et documents*, n° XIV.)

2. L'amiral à Élisabeth, 24 janvier; Smith au conseil anglais, 17 février, 21 mars. *Ibidem*.

changea de langage dès qu'il eut obtenu quelques modifications verbales de l'édit[1]. Il soutint vis-à-vis des envoyés anglais la même opinion que Condé, avec une parole moins vive et moins entraînante, mais avec tout autant de fermeté dans le fond et plus de roideur dans la forme. Comme il ne pouvait pas plaider l'ignorance du traité d'Hamptoncourt, puisqu'il avait depuis signé un autre arrangement où ce traité était visé et confirmé[2], il accusait la parcimonie et les lenteurs de l'Angleterre : s'il avait reçu en temps utile et aux époques fixées l'argent et les hommes qu'on lui avait promis, disait-il, les réformés de France n'auraient pas été réduits à cette extrémité, de devoir accepter les conditions de la paix actuelle[3]. Et quand on le menaçait de publier les actes au bas desquels il avait mis son nom, et de faire ainsi connaître sa déloyauté à toute l'Europe, il déclarait ne pouvoir croire que les conseillers de la reine d'Angleterre lui fissent commettre une pareille faute; car la seule existence de ces actes

1. Myddlemore à la Reine et à Cecil, 30 mars. *State paper office*. (*Pièces et documents*, n° XIV.)

2. La Reine à Smith, 20 avril. *Ibidem*. Ce nouvel accord avait été signé à Caen, lors du dernier voyage de Throckmorton.

3. Smith à la Reine, 1er avril. *Ibidem*. (*Pièces et documents*, n° XIV.)

constituait de sa part une agression contre la couronne de France, cas prévu par le traité de 1559, et mettait à néant toutes ses prétentions sur Calais[1]. Il est en effet certain qu'Élisabeth avait fait trop ou trop peu en occupant le Havre et en limitant son intervention à la prise de possession de cette ville. Elle avait commis une infraction évidente de la paix, et elle n'avait pas assez activement soutenu les huguenots pour les mettre en état de prolonger la lutte, ni même pour que son concours témoignât d'une grande ferveur religieuse. C'est en vain que tous ses agents, diplomates ou soldats, Warwick et Paulett comme Smith, Throckmorton et Myddlemore, avaient déploré son indécision et l'avaient pressée d'envoyer plus d'hommes et plus d'argent, si elle voulait « voir les réformés de France à sa discrétion[2] : » elle n'avait jamais accordé que de petites sommes, toujours tardivement, toujours inférieures à celles qui étaient promises; elle avait sans cesse prescrit de rappeler les détachements qui étaient sortis du

1. Myddlemore à Cecil, 17 mai. *State paper office.* (*Pièces et documents*, n° XIV.)

2. Warwick et Paulett aux lords Dudley et Cecil, 26 octobre 1562, 3 et 21 janvier, 5, 8, 12, 15, 16, 26 février 1563; Throckmorton à Cecil, 30 octobre, 14 décembre 1562, 21 février 1563; Myddlemore à Cecil, 24 janvier 1563; Smith à Cecil, 18 février 1563, etc., etc. *Ibidem.*

Havre et de se borner à conserver cette place[1]; elle avait poussé l'économie à ce point, qu'ayant expédié mille pionniers, parce qu'on ne pouvait trouver de bras pour exécuter les travaux de fortification, elle avait ordonné qu'on lui renvoyât un nombre égal de soldats[2]. L'amiral, ne pouvant payer ses reîtres, avait dû tolérer leurs déprédations, qui exaspéraient le pays et dont s'indignaient les Anglais qui en étaient témoins[3]; il lui avait fallu plusieurs fois interrompre ses opérations pour aller chercher à l'embouchure de la Seine les subsides insignifiants qu'on lui faisait attendre si longtemps et qu'on lui concédait de si mauvaise grâce. La conduite même des commandants militaires du Havre était pour les protestants un juste sujet de grief : tous les navires français qui se trouvaient dans le port avaient été conduits à Portsmouth[4], et les consignes données à la garnison avaient été exécutées avec tant de rigueur que les malheureux huguenots de Fécamp, Harfleur, etc., traqués par le duc d'Aumale, demandèrent vainement, à

1. Instructions à Warwick, 8 octobre 1562; Warwick à la Reine et à Cecil, 21, 23 janvier, 4 février 1563; Beauvoir la Nocle à Warwick, 8, 10 février 1563, etc. *State paper office.*

2. La Reine à Warwick, 6 février 1563. *Ibidem.*

3. Myddlemore à Cecil, 1er mars 1563. *Ibidem.*

4. Warwick à la Reine, 4 novembre 1562; Smith à Cecil. 9 novembre. *Ibidem.*

deux reprises, à être reçus dans la place; ce cruel refus les livra sans défense à leurs persécuteurs[1]. Enfin Condé était demeuré trois mois dans une dure captivité qu'un procès criminel pouvait brusquement et tragiquement terminer d'un moment à l'autre, et les prières de ses parents, de ses amis, qui suppliaient Élisabeth de tenter un effort pour sa délivrance, n'avaient obtenu de cette princesse que de froids et stériles témoignages de sympathie[2]. Les réformés de France avaient bien quelque droit de s'étonner qu'on exigeât d'eux l'exécution littérale d'engagements que leurs alliés avaient remplis d'une façon si incomplète.

Quant à Catherine, elle paraissait s'amuser de ces discussions, auxquelles elle n'était pas mêlée, se bornant à augmenter les méfiances de l'ambassadeur d'Angleterre envers les huguenots lorsqu'elle s'entretenait avec lui[3]. Elle avait, au nom

1. Documents envoyés par Warwick, mars 1563. *State paper office.*

2. Madeleine de Mailly à la reine d'Angleterre, 4 janvier 1563; la princesse de Condé à la même, 5, 14 janvier; Coligny à la même, 24, 29 janvier; Condé à la même, 17 février; le vidame de Chartres et Briquemault au Conseil anglais, 22 janvier. — La reine d'Angleterre à la princesse de Condé et à Madeleine de Mailly, 26 janvier, etc. *Ibidem.* (Voyez la lettre de Condé, aux *Pièces et documents*, n° XIV.)

3. Smith à la Reine, 31 mars 1563; à Cecil, 12 mai. *Ibidem.* (*Pièces et documents*, n° XIV.)

du Roi son fils, sommé Élisabeth de restituer le Havre[1]; mais elle ne faisait pas de doute qu'on ne reprît facilement cette place, et elle préférait la reconquérir par la force que de la voir remettre à l'amiable, parce qu'elle se trouverait ainsi parfaitement libre de garder Calais. Briquemault lui ayant dit un jour qu'il se faisait fort de faire évacuer le Havre aux Anglais si elle voulait donner un de ses fils, le jeune prince de Béarn et le jeune duc de Guise pour otages de la restitution de Calais : « Je m'en donnerais garde, » répliqua-t-elle en riant; et Briquemault continuant, elle l'engagea à s'aller reposer chez lui[2]. Cependant elle consentit à envoyer à Londres un secrétaire d'état, le sieur d'Alluye[3], avec de nouvelles propositions. De la Haye et Briquemault firent aussi plusieurs voyages avec des lettres de Condé et de l'amiral[4]. Tous ces messagers furent fort mal reçus d'Élisabeth, qui demanda qu'on ne lui transmît plus

1. 30 avril 1563. *State paper office.*

2. Myddlemore à Cecil, 17 mai 1563. *Ibidem.* (*Pièces et documents*, n° XIV.)

3. Un des Robertet. Smith à Cecil, 22 mai; Myddlemore à Cecil, 24 mai, etc. *Ibidem.* (*Pièces et documents*, n° XIV.) Cf. correspondance Chantonnay, dans les *Mémoires* de Condé.

4. Myddlemore à Cecil, 30 mars; Condé à Élisabeth et à Cecil, 1er avril; Smith à Cecil, 28 mai; Condé à Cecil, 31 mai. *Ibidem.* (*Pièces et documents*, n° XIV.)

d'offres aussi dérisoires; elle s'emporta contre d'Alluye, et lui déclara même qu'en occupant le Havre, elle n'avait songé qu'à venger l'honneur anglais compromis par la perte de Calais[1]. Mais quand elle sut par son ambassadeur que les chefs huguenots avaient fort peu d'influence à la cour[2], et que d'ailleurs ils parlaient de désavouer publiquement le vidame pour se dégager de toute responsabilité dans le malencontreux traité d'Hamptoncourt[3], quand surtout Warwick lui eut fait part de ses inquiétudes, en lui annonçant que les environs du Havre étaient remplis de troupes, que déjà plusieurs escarmouches avaient eu lieu, que la garnison était à court de vivres, décimée par la peste, qu'enfin il ne répondait pas de pouvoir défendre la place jusqu'à ce qu'il pût être secouru[4], alors elle changea d'attitude et expédia en France

1. La reine d'Angleterre à Warwick, 4 juin; à Smith, 5 juin; Myddlemore à Cecil, 19 juin. *State paper office.* (Voyez pour cette dernière lettre les *Pièces et documents,* n° XIV.)

2. Myddlemore à Cecil, 24 mai; Smith à Cecil, 26 mai, etc. *Ibidem.*

3. Myddlemore à Cecil, 3 mai, etc. *Ibidem.* (*Pièces et documents,* n° XIV.)

4. Dépèches de Warwick des 18, 22, 27, 28 mai, 6, 7 juin, etc. Il faisait cependant strictement observer les jours de maigre et de jeûne, d'après les ordres de la Reine; mais cette observance n'augmentait pas beaucoup les ressources de la place.

un nouvel agent, Dannett, avec des pouvoirs fort étendus : elle consentait à rendre le Havre et à ne plus presser la restitution de Calais, pourvu qu'on lui donnât de bonnes garanties que cette place lui serait remise dans le délai fixé par les traités; elle ne demandait pour otages ni frères, ni conseillers du Roi, mais elle voulait avoir trois fils des princes protestants d'Allemagne, auxquels la France pouvait donner d'autres otages; elle se contentait du remboursement de la moitié de ses avances [1]. Ces conditions, présentées quelques mois plus tôt, auraient fort embarrassé la cour de France, et les huguenots n'auraient pas pu moins faire que de les appuyer chaudement; mais elles arrivaient trop tard. Dannett ne rapporta qu'une vague réponse de Condé [2], et donna sur la situation les renseignements les plus alarmants.

Concessions tardives d'Élisabeth. Siége du Havre. Condé y prend part (juillet 1563).

Élisabeth fit un pas de plus : elle prétendit n'avoir jamais dit qu'elle garderait le Havre jusqu'à ce qu'on lui rendît Calais, mais seulement jusqu'à ce qu'on lui eût rendu compte de Calais [3];

1. Instructions à Th. Dannett, 15 juin 1563. *State paper office.*

2. Condé à Élisabeth, 26 juin. *Ibidem.*

3. We never used such kind of speche as we wold never deliver Newhaven except we might have Callice presently, but the

elle ne précisait même plus les garanties qu'elle voulait avoir pour la restitution de cette place et n'exigeait plus de remboursement immédiat de tout ou partie de ses avances ; pour l'argent comme pour Calais, elle demandait seulement de bonnes sûretés. Throckmorton fut chargé de ce nouveau message : c'était un choix malheureux, car il était fort mal vu à la cour, et soupçonné d'avoir été un des plus grands fauteurs des derniers troubles. En tous cas, ni lui, ni Smith ne purent être reçus par le Roi, que sa mère avait mené à Fécamp pour le rapprocher du Havre[1]. Le canon grondait déjà devant cette ville, investie par le maréchal de Brissac ; les soldats des deux religions se pressaient dans l'armée assiégeante ; catholiques et réformés semblaient alors obéir à une même impulsion : « D'ici à Bayonne tout crie : vive France ! » écrivait Montmorency. Les deux enseignes colonelles de d'Andelot montaient la garde auprès des bandes de Charry, de Richelieu, de Sarlaboux, si dévouées au feu duc de Guise, et quand le vieux connétable prit le commandement des troupes (20 juillet), les nobles huguenots vinrent en foule se ranger sous

phrase of our speche hath been : except we had reason rendered us for Callice (La reine d'Angleterre à Smith, 6 juillet. *State paper office.*)

1. Smith à la reine d'Angleterre, 28 juillet. *Ibidem.*

ses ordres, rivalisant de zèle et de valeur avec leurs ennemis de la veille. Condé leur donnait l'exemple. Il avait longtemps hésité; il avait dit que jamais il ne tirerait l'épée contre la reine d'Angleterre[1]; il s'était vanté à Smith d'avoir refusé le commandement de l'armée, au risque de perdre l'espérance d'être proclamé lieutenant général du royaume et d'être promu un jour à la dignité de connétable[2]; mais quand il connut l'aveu que, dans un moment de colère, Élisabeth avait fait à d'Alluye, il se déclara libre vis-à-vis de cette princesse, et ne résista plus à l'élan national qui entraînait tout le monde autour de lui[3]. Tout en protestant de son désir de contribuer, dès qu'il le pourrait, au rétablissement de la paix entre les deux couronnes, il congédia, non sans peine, Myddlemore, qui avait ordre de le suivre partout[4], et rejoignit l'armée. Arrivé au camp, il faisait « logis dans la tranchée, » et s'y montrait à côté de son cousin le duc de Montpensier, le fougueux catholique. Les Anglais ne s'attendaient pas à

1. That his sword would never cutt against the queen's ma^tie^. Myddlemore à Cecil, 30 mars. *State paper office.* (*Pièces et documents,* n° XIV.)

2. Smith à Cecil, 12, 26 mai. *Ibidem.*

3. Myddlemore à Cecil, 19 juin. *Ibidem.* (*Pièces et documents,* n° XIV.)

4. Le même au même, 29 juin. *Ibidem.* (*Pièces et documents,* n° XIV.)

cette union subite et à cette ardeur générale. Dans une escarmouche, un de leurs capitaines, Leighton, reconnut un officier réformé nommé Monneins, avec lequel il avait servi à la défense de Rouen : « Comment ! s'écria-t-il, étant d'une même religion et combattant ensemble il y a quelque mois, ne devons-nous nous rencontrer que pour nous couper la gorge ! — Monsieur, reprit Monneins, vous êtes ici par le commandement de votre reine, et moi de mon roi ; le différend de la religion est vidé, et tous les Français de l'une comme de l'autre sont résolus à employer leur vie et leur puissance pour remettre le Roi en tout ce qui était sien. » Hélas ! le brave Monneins se trompait : le différend n'était pas vidé, et la concorde devait s'envoler avec la brise qui poussa les navires anglais loin des côtes de France après la reddition du Havre.

Capitulation du Havre (28 juillet 1563). Paix avec l'Angleterre (1er avril 1564).

Le siége avait été mené avec tant de vigueur que la garnison n'avait pu attendre le secours de la flotte expédiée par Élisabeth ; la capitulation fut signée le 28 juillet sans être suivie du rétablissement de la paix. L'état de guerre fut maintenu par une nouvelle proclamation royale[1],

1. Smith à Cecil, 16 août. La guerre avait été déclarée par une proclamation du 6 juillet, mais avec le seul but de reconquérir le Havre.

et tous les agents ou envoyés anglais, qu'on avait jusqu'alors laissés circuler librement en France, furent arrêtés[1]. Les pourparlers ayant recommencé peu de temps après, Smith et Myddlemore furent assez promptement relâchés[2]; mais Throckmorton, contre lequel le gouvernement français croyait avoir des griefs particuliers, ne fut mis en liberté que dans les premiers jours de novembre[3]; encore fut-il presque aussitôt renfermé à Saint-Germain, parce que les otages français qui se trouvaient en Angleterre en exécution du traité de Cateau-Cambrésis étaient toujours détenus à la Tour[4]. Cependant, tout en restant sous bonne garde, Throckmorton eut plusieurs conférences secrètes avec la Reine mère, qui le savait brouillé avec Smith et profitait habilement des divisions des deux ambassadeurs[5]. Smith, de son côté, essaya de se faire aider par l'amiral, qui argua des difficultés de sa situation et ne voulut se mêler

1. Dépêches de Smith, de Throckmorton, de Myddlemore, 17, 18, 19, 24 août, etc. *State paper office.*

2. Dépêches de Smith, 14, 23 septembre. *Ibidem.*

3. Throckmorton et Smith à la Reine, 10 novembre. *Ibidem.*

4. Les mêmes à la même, 8 décembre 1563; Élisabeth à Throckmorton, 3 février 1564. *Ibidem.*

5. Throckmorton à la reine d'Angleterre, 21 janvier, 29 février 1564, etc. *Ibidem.*

de rien[1]. Quant à Condé, il paraît n'avoir pris aucune part à cette négociation; depuis le siége du Havre, il avait rompu toute relation avec les agents anglais, et Myddlemore lui-même, que l'écossais Stuart, attaché à la personne du prince, avait amené un jour jusqu'à sa porte, n'avait pu être reçu par lui[2]. La paix ne fut conclue que le 11 avril 1564, à Troyes : la reine d'Angleterre perdit tous ses droits sur Calais et dut se contenter de cent vingt mille couronnes pour prix de la liberté des otages français[3]. Ne considérant pas cette somme comme un payement fait par les huguenots, Élisabeth rappela à son ambassadeur, par deux dépêches postérieures[4], de presser le prince et l'amiral au sujet des avances qu'ils avaient reçues d'elle. Mais il n'y a dans la correspondance aucune trace de réponse ni de suite donnée à ces instances, et l'affaire semble en être restée là.

Cependant les Anglais n'étaient pas les seuls Efforts et sacri-

1. Smith à la reine d'Angleterre, 15 janvier 1564. *State paper office.*

2. Myddlemore à Cecil, 19 juillet 1563. *Ibidem.*

3. La paix, conclue entre les deux couronnes, ne fut pas rétablie entre les ambassadeurs d'Angleterre : le jour même où fut signé le traité de Troyes, Smith et Throckmorton mirent l'épée à la main l'un contre l'autre. On eut grande peine à les séparer. (Smith à Cecil, 13 avril 1564. *Ibidem.*)

4. 26 avril et 2 mai 1564. *Ibidem.*

lices de Condé pour faire sortir les reîtres du royaume.

étrangers que, dans leur entraînement criminel, les protestants avaient introduits dans le royaume. Il y avait encore à mettre dehors les reîtres allemands, et ils ne voulaient sortir de France qu'après avoir reçu leur paye; or l'argent manquait au Roi plus que les soldats. L'édit de mai (1563), qui prescrivait de vendre des biens ecclésiastiques jusqu'à concurrence de cent mille écus de rentes, s'exécutait difficilement : le trésor était vide. En attendant leur solde, les Allemands ravageaient nos plus belles provinces. Condé se montra sensible aux reproches que lui attirait la conduite de ses alliés, et il ne négligea rien pour en délivrer sa patrie. Ses lettres pressantes au prince Portien, chargé de la conduite des reîtres, nous ont été conservées[1]. Mais les promesses ne suffisaient pas : il fallait donner à Strasbourg et à Francfort des cautions du payement; le prince n'hésita pas à faire des sacrifices personnels pour les trouver[2]; les Allemands, séduits d'ailleurs par un engagement

1. Bibliothèque impériale, collection Colbert. La plupart ont été imprimées dans les *Mémoires* de Condé (édition de Lenglet-Dufresnoy) et dans les additions aux *Mémoires* de Castelnau, par le Laboureur.

2. Sa fortune même fut insuffisante : il eut recours à celle de ses parents. La dame de Roye, sa belle-mère, fut obligée de contracter à Strasbourg un emprunt de six mille six cents florins (24 juin 1563). — En 1622, le prince de Condé, pour dé-

qu'on leur offrait aux Pays-Bas, quittèrent enfin la France.

Fidélité de Condé envers l'amiral, qui s'en montre d'abord peu reconnaissant.

Autant Condé mettait de loyauté et d'empressement à remplir les conditions de la paix, autant il se montrait fidèle à ceux qui l'avaient suivi dans la guerre, dévoué à défendre leurs droits, actif à soutenir leurs requêtes. Roide et fier avec des adversaires puissants, il savait oublier les torts de ses amis; c'est par de nouvelles preuves d'une affection courageuse qu'il répondit aux sarcasmes et aux reproches de Coligny. Dès le 15 mai 1563, informé que les Lorrains allaient venir à la cour pour demander vengeance de la mort du duc de Guise et accuser l'amiral absent, Condé prit la parole dans le conseil, et déclara qu'il regarderait comme une insulte personnelle toute attaque dirigée contre son parent et ami; secondé par François de Montmorency, il obtint que l'affaire fût retirée au parlement de Paris et appelée au grand conseil. Puis, apprenant que Coligny, sur une invitation de la Régente, avait quitté sa retraite de Châtillon et s'acheminait vers Saint-Germain, il courut au-devant de lui jusqu'à Essonne, et réussit à l'arrêter : « J'ai

charger la succession de la maison de Roye, composa de cette dette, qui, par les intérêts, était montée à quatre-vingt-un mille deux cent soixante-quatre livres.

plus soin de sa vie que de la mienne, disait-il à Myddlemore, et l'état des affaires est tel ici qu'il pourrait bien recevoir un coup de pistolet en pleine cour[1]. » L'amiral se montra peu reconnaissant de ce service : il refusa de voir le prince lorsque celui-ci partit pour le siége du Havre, et parla avec aigreur de sa « faiblesse et pusillanimité[2], » affectant en paroles, pour les intérêts d'Élisabeth, un retour de zèle, qui ne se traduisit par aucune démarche sérieuse, mais qui lui valut les éloges peu enviables de Throckmorton et de Myddlemore[3]. La magnanimité de Condé ne se lassa pourtant pas : les Guise ayant obtenu du Roi une réponse assez favorable, qui, sans condamner les Châtillon, laissait la menace suspendue sur leurs têtes, le prince proclama, dans une déclaration solennelle (30 août), que tout ce qui avait été fait par Coligny et d'Andelot l'avait été par ses ordres, et qu'il en acceptait la responsabilité. La mauvaise humeur de l'amiral se calma enfin, et l'intimité se rétablit entre les deux cousins.

1. Myddlemore à Cecil, 17 mai 1563. *State paper office*. (*Pièces et documents*, nº XIV.)

2. Smith à Élisabeth, 8 juillet 1563. *Ibidem*. (*Pièces et documents*, nº XIV.)

3. Smith à Cecil, 19 juillet 1563, etc. *Ibidem*. — Voyez aussi la Correspondance Chantonnay, dans les *Mémoires* de Condé.

Ce n'était pas seulement à des amis haut placés que Condé donnait son appui : les villes, les individus qui réclamaient contre les violations trop fréquentes de l'édit trouvaient en lui toujours un défenseur zélé. Les sujets de plainte ne manquaient pas : des citadelles s'élevaient à Lyon et à Orléans; d'autres villes attachées au parti voyaient leurs murailles renversées; des meurtres, des crimes de tous genres ensanglantaient les provinces, et les protestants obtenaient rarement justice des attentats dont ils étaient les victimes. Quelques gouverneurs avaient même pris à leur solde des bandes irrégulières et jusqu'à des soldats étrangers, dont les excès étaient intolérables; le Languedoc garda longtemps le souvenir des Albanais de Damville. Condé, sollicité de toutes parts, s'adressait à la Reine, présentait lui-même les députations, écrivait lettres sur lettres aux lieutenants de roi. Les recueils imprimés et les collections manuscrites conservent la trace de ses nombreuses démarches et renferment une partie de la volumineuse correspondance qu'il entretenait pour défendre les intérêts de ses coreligionnaires[1].

Il défend toujours les intérêts des réformés.

Ses efforts étaient souvent infructueux. Médicis,

Malgré l'Hospital,

1. Voyez aux *Pièces et documents*, n° XV, quelques-unes de ces lettres, restées inédites jusqu'à ce jour.

la Reine mère se livre aux catholiques ardents. Voyage du Roi. Édit de Roussillon (août 1564). Protestation de Condé.

sans avoir complétement renoncé encore à son système d'équilibre, penchait chaque jour davantage vers les catholiques ardents. Ce n'était pas la foi religieuse, ni un intérêt politique élevé qui la poussait vers ce parti, mais un calcul étroit d'ambition personnelle : depuis la mort de Guise, les chefs des protestants, Condé et l'amiral, lui portaient seuls ombrage. Les actes officiels du pouvoir royal répondaient à ces tendances. Un premier édit défendit aux huguenots de faire prêcher à moins de cinq lieues des endroits où s'arrêterait le Roi pendant le voyage qu'il faisait alors à travers la France. Le changement était complet, et l'on semblait être déjà loin de cette époque, assez récente pourtant, où l'on craignait de voir « la Reine séduire le jeune roi, » où le chant des psaumes de Marot retentissait plus souvent dans la demeure royale que celui de l'office catholique. Les agents les plus confidentiels de la Reine mère[1], qui, partis au commencement de la guerre civile avec des instructions si différentes, rencontraient maintenant la cour dans les provinces, n'en pouvaient croire leurs yeux, et s'empressaient d'ac-

1. Entre autres Crussol, lieutenant de roi dans une portion du Languedoc. Voyez aux *Pièces et documents*, n° XVI, ce qu'il écrivait à M. de Gordes aussitôt après avoir salué la Reine à Toulouse (10 mars 1565, post-scriptum autographe).

commoder leurs actes et leur langage à ces dispositions nouvelles. L'Hospital seul résistait; mais son étoile pâlissait; son influence, qui avait encore pu empêcher la promulgation publique du concile de Trente[1], fut impuissante à prévenir la publication de l'édit de Roussillon (août 1564); sous prétexte d'interpréter l'édit de paix, cette dernière ordonnance le modifiait profondément.

Condé ne put laisser passer un acte semblable sans adresser une protestation à la Reine (31 août), et, pour bien marquer le caractère de cette pièce, il la fit aussitôt imprimer et répandre, en l'accompagnant d'une déclaration solennelle. Il demandait que l'on s'en tînt à l'exécution de l'édit de paix, que l'on renonçât à en changer l'esprit et la lettre par de fausses et inutiles interprétations, enfin que l'on cessât de laisser impunis les crimes les plus graves. Et ici il faisait allusion à un événement qui avait ému à bon droit, non-

1. Voyez la lettre dans laquelle le Roi, invité par les princes catholiques à venir à Nancy pour jurer avec eux l'observation des décrets du concile, refuse de se rendre à cette espèce de sommation et développe les motifs de sa conduite. Rien de plus noble et de plus patriotique : la main de l'Hospital se reconnaît à chaque ligne. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que les décisions souveraines du concile de Trente sur les questions de dogme étaient tout à fait en dehors de cette discussion.

seulement les protestants, mais tous les honnêtes gens de France : un gouverneur de province, le sieur de la Curée, gentilhomme protestant et lieutenant de roi en Vendomois, venait d'être assassiné par des catholiques du pays; les meurtriers n'étaient pas poursuivis.

Il veut rester modéré et blâme aussi les excès des protestants.

Le ton des lettres de Condé était ferme et net, mais modéré; il faisait toujours appel à la conciliation et ne cachait pas son vif désir, sa volonté de maintenir la paix dans le royaume : il avait à cœur de se montrer fidèle aux engagements qu'il avait pris lors de la paix d'Amboise. Ses actes étaient d'accord avec son langage : s'il s'élevait avec énergie contre le meurtre de la Curée, contre les violations de l'édit et les excès des catholiques, il savait blâmer aussi les violences de ses coreligionnaires, et lorsqu'un de ceux-ci, dans un transport de fanatisme, arracha la sainte hostie des mains d'un prêtre qui célébrait la messe dans l'église Saint-Médard, le prince approuva le châtiment de ce malheureux. Mais il n'est guère possible de viser impunément à l'impartialité, et comme il arrive souvent à ceux qui essayent de se poser en modérateurs au milieu des passions déchaînées, Condé se trouvait en butte aux reproches de tous les partis.

Les deux partis extrêmes sont mécontents de Condé.

D'une part sa persévérance à défendre les droits garantis aux réformés, à pratiquer la nouvelle

religion, à éviter d'assister aux cérémonies de l'ancienne, entretenait contre lui l'irritation des catholiques ardents. Le peuple de Paris surtout ne lui pardonnait pas; les magistrats municipaux ne négligeaient rien pour échauffer l'esprit public. La guerre civile fournissait le thème de ces pantomimes militaires qui, de tout temps, ont animé les fêtes populaires en France, et ces représentations en plein vent se terminaient, au milieu d'applaudissements universels, par l'exécution du prince et des autres chefs protestants[1]. Durant plusieurs mois Condé ne put paraître dans la càpitale, même à la suite du Roi, et il dut plus d'une fois rester presque seul à Vincennes et à Saint-Germain dans une situation ridicule, obligé d'attendre la Régente aux barrières lorsqu'il avait à conférer avec elle[2]. Enfin, fatigué de ces humiliations, il partit de Vincennes avec le Roi le jour d'une grande fête catholique et l'accompagna jusqu'à Notre-Dame. La foule s'émut quand elle vit le prince, arrivé au parvis, saluer le Roi et se retirer sans entrer à l'église; le même soir, une bande de plusieurs centaines d'hommes armés se

1. Myddlemore à Cecil, 24 mai 1563. *State paper office.*
2. Smith à Cecil, 19, 22, 26 mai 1563. *Ibidem.* (*Pièces et documents,* n° XIV.)

réunit dans le faubourg Saint-Antoine avec les plus sinistres intentions. Heureusement Condé, pour retourner à Vincennes, se joignit au cortége de Charles IX, et quand les assassins l'aperçurent à cheval auprès du Roi, ils n'osèrent rien tenter contre lui ; ils se jetèrent alors sur la litière de la princesse, qui passa peu après : elle fut sauvée par la présence d'esprit de son cocher; mais un des gentilshommes de son mari fut tué à la portière. plusieurs furent maltraités[1]. Tout était mis en œuvre pour combattre le prince huguenot, l'intrigue comme la violence : ainsi on avait demandé au pape de permettre que le cardinal de Bourbon se mariât, afin de « tenir son frère en bride, » disait-on, mais au fond parce que des astrologues avaient prédit que les enfants de la Reine mère ne vivraient pas, et qu'on craignait de voir Condé trop rapproché du trône[2]. Cette singulière négociation avorta ; mais elle ne resta pas secrète et trahissait les sentiments qu'on nourrissait contre le prince.

1. Myddlemore à Cecil, 17 juin 1563. *State paper office.* Cet incident est mentionné avec moins de détails et présenté sous un autre jour dans la correspondance de Chantonnay, ainsi que dans le *Journal* de Bruslart. Voyez *Mémoires* de Condé.

2. Lettres de Prosper Sainte-Croix au cardinal Borromée. — Correspondance Chantonnay.

D'autre part, les zélés protestants ne lui pardonnaient pas sa froideur. Ils l'accusaient de ressembler de tous points à son frère le roi de Navarre [1], « de naviguer entre deux eaux, et de jouer au Machiavel [2]. » Ce n'était pas des appels à la conciliation qu'ils attendaient de lui, mais un langage passionné, peut-être des excitations à la révolte, tout au moins une profession de foi éclatante [3]. A leurs yeux, ce grand amour de la paix n'était autre chose que l'indifférence de l'ambition satisfaite ou l'oubli du devoir dans l'ivresse du plaisir. Il faut le dire, si les actes publics de Condé ne méritaient pas ces reproches, sa conduite privée justifiait les appréhensions des protestants.

Entraînements de Condé. Désordre de ses mœurs.

Jeune encore, sevré depuis trois ans de toute distraction, exposé, après deux captivités, après

1. Myddlemore à Cecil, 14 avril 1563. *State paper office.* (*Pièces et documents*, n° XIV.)

2. Smith à Cecil, 19 et 22 mai 1563. *Ibidem.* (*Pièces et documents*, n° XIV.)

3. Dans une lettre adressée à Condé après la paix d'Amboise, le 10 mai 1563, Calvin insistait pour que Condé signât et promulguât en quelque sorte « une briefve confession » qu'il avait dressée pour que d'Andelot la lût à la diète de Francfort. Tout enflammé de sa lutte avec les luthériens, Calvin craignait surtout que « l'on ne cessast de tendre des filetz pour envelopper Condé dans la confession d'Augsbourg, qui n'est ni chair ni poisson. » (*Lettres de Calvin,* publiées par M. Jules Bonnet. Paris, 1854. II, 507.)

tant d'épreuves, à toutes les séductions de la cour la plus corrompue du monde, il se livrait, sans frein, à tous les entraînements de sa nature ardente. Comment croire qu'il pût s'occuper sérieusement des intérêts de la religion, alors qu'il était sans cesse à la chasse, au jeu de paume, y mettant une telle fougue que sa santé en fut souvent compromise[1]? Comment croire à la fermeté de sa foi, déjà et non sans raison réputée assez vacillante, quand on le voyait mêlé à toutes ces fêtes profanes, bals, tournois, spectacles, courses de bagues et de barrières, brillant entre tous par sa dextérité d'écuyer[2], ses grâces mondaines, son bon air, son « bel gigneto[3]; » entouré de « l'escadron[4] » perfide des filles d'honneur de la Reine mère, oubliant sa noble et fidèle épouse dans les bras de ces faciles beautés?

Ses relations avec Calvin. Avertissements de Genève.

Il n'était bruit que de ses amours; Genève s'en émut. Calvin était toujours resté en relation avec Condé. Après l'édit d'Amboise, adoptant le point de vue des ministres français, il avait blâmé hautement les conditions de la paix, et n'avait

1. Correspondance Chantonnay.
2. Voyez dans les *Mémoires* de Castelnau, liv. v, ch. vi, le récit des divertissements de Fontainebleau.
3. *Dio mi guarda del bel gigneto del principe di Conde!* (Proverbe italien du temps.)
4. Brantôme.

pas caché son sentiment à la dame de Roye[1]. Mais il comprenait que le prince était nécessaire à son parti; craignant l'effet produit sur cet esprit irritable par les injures des siens, il l'avait prié « de ne pas trouver estrange que beaucoup d'autres ne souhaitent la paix meilleure, » et dans une longue lettre fort remarquable[2], il n'avait rien négligé pour le ménager et soutenir son courage. Aujourd'hui il lui écrit encore, mais en termes tristes et sévères; Bèze signe la lettre avec lui; c'est au nom de leur église affligée qu'ils lui parlent : « Au reste, Monseigneur, nous ne pouvons aussy omectre de vous prier en général, non-seulement d'avoir la cause de Nostre Seigneur Jésus-Christ recommandée à ce que le cours de l'Évangile soit advancé et que les pauvres fidelles soient en seureté et repos, mais aussy de monstrer en toute vostre vie que vous avez profité en la doctrine du salut, et que vostre exemple soit tant d'édifier les bons que de clorre la bouche à tous médisants; car d'aultant plus que vous estes regardé de loing, estant eslevé en si hault degré,

1. *Lettres de Calvin*, II, 497. — Dans le premier emportement que lui causèrent les conditions de la paix, Calvin, écrivant à Soubise, avait traité Condé de « misérable. » (*Ibidem*, II, 495.)

2. Du 10 mai 1563; déjà citée, p. 259.

tant plus devez-vous estre sur vos gardes qu'on ne trouve que redire en vous. Vous ne doubtez pas, Monseigneur, que nous n'aimions vostre honneur, comme nous désirons vostre salut; et nous serions traistres en vous dissimulant les bruits qui courent. Nous n'estimons pas qu'il y ait du mal où Dieu soit directement offensé; mais quand on nous a dict que vous faites l'amour aux dames, cela est pour déroger beaucoup à vostre autorité et réputation. Les bonnes gens en seront offensés; les malins en feront leur risée. Il y a là une distraction qui vous empesche et retarde à vaquer à vostre debvoir; mesmes il ne se peult faire qu'il n'y ait de la vanité mondaine, et il vous fault surtout donner garde que la clarté que Dieu a mise en vous ne s'estouffe et ne s'amortisse. Nous espérons, Monseigneur, que cest advertissement vous sera agréable quand vous considérerez combien il vous est utile. — De Genève, ce 13 septembre 1563. — Vos très-humbles frères, Jean Calvin et Théodore de Besze[1]. »

Amours de Condé avec Isabelle de Limeuil et la maréchale de Saint-André.

Cette lettre resta sans effet : Condé semblait comme enlevé par le tourbillon des plaisirs, et le scandale fut grand, même à cette époque de licence et de cynisme, quand à Dijon[2], pendant le voyage

1. Bibliothèque impériale, collection Dupuy, 102, copie.
2. Et non pas à Lyon, comme l'ont dit ceux qui avant nous

du Roi, dans la garde-robe même de la Reine, une de ses filles d'honneur, Isabelle de Limeuil, donna le jour à un fils dont elle nommait hautement le père (mai 1564). Catherine de Médicis, « qu'on disoit pourtant avoir commandé à cette fille d'obéyr aux volontés du prince, car elle avoit affaire de luy et désiroit le gagner, » dut renvoyer la Limeuil « hors de la troupe[1], » et déploya même une sévérité qui ne lui était pas habituelle. La pauvre Isabelle fut enfermée sous bonne garde dans un couvent d'Auxonne, et particulièrement recommandée au gouverneur de cette place. Comme elle était de grande naissance et même parente de la Reine mère[2], il fallut chercher un prétexte à ce traite-

ont parlé de cette aventure. La cour n'arriva à Lyon que le 9 juin 1564. Or, des pièces inédites que nous publions (*Pièces et documents*, nº XVII), il résulte qu'Isabelle de Limeuil fut arrêtée à Dijon pendant le séjour qu'y fit Charles IX du 22 au 29 mai de la même année. L'arrestation ne peut avoir précédé l'accident qui en avait été la cause.

1. Brantôme. — Voyez aussi de Thou, le *Journal* de Bruslart, les *Additions* aux *Mémoires* de Castelnau, etc.

2. Elle était de la maison de la Tour-d'Auvergne, de la branche des vicomtes de Turenne, ducs de Bouillon, etc. Son grand-père, Antoine de la Tour, dit le Vieil, vicomte de Turenne, chambellan de Charles VIII, était mort le 14 février 1527, laissant plusieurs enfants d'Antoinette de Pons. De François, fils aîné du précédent, est venu, à la cinquième génération, le grand maréchal de Turenne. Du cadet, Gilles de la Tour, seineur de Limeuil, et de Marguerite de la Cropte, dame de Lan-

ment rigoureux et insolite, et l'on ne trouva rien de mieux qu'une accusation capitale.

Isabelle de Limeuil avait la parole libre et hardie; elle ne brillait pas moins par l'esprit que par la beauté, et la vivacité de ses reparties lui attirait autant d'ennemis que ses charmes lui amenaient de serviteurs. Elle repoussait vertement les hommages qu'il ne lui convenait pas de recevoir, et n'épargnait pas les railleries : Brantôme raraconte comment elle rabroua un jour celui qui rabrouait tout le monde (Montmorency). Depuis quelque temps le point de mire de ses attaques était le prince de la Roche-sur-Yon qui, malgré sa goutte et son âge assez avancé, pouvait bien être un ancien adorateur maltraité, mais contre lequel elle avait un grief tout particulier. Ce prince était marié à la dame d'honneur de la Reine mère[1]; il trouvait, non sans raison, la maison royale fort mal gouvernée, et il pressait sa femme d'y intro-

guais, sont issus : trois fils morts sans lignée, Isabeau ou Isabelle, qui fait l'objet de cette note, et quatre autres filles. La mère de Catherine de Médicis était de cette même maison, Madeleine de la Tour, mariée à Laurent, duc d'Urbin.

1. Philippe de Montespedon, veuve du maréchal de Montejean, avait épousé en secondes noces Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon. Les princes du sang trouvèrent fort mauvais qu'après ce mariage elle acceptât la charge de dame d'honneur. Elle mourut en 1578.

duire quelque « réformation. » Limeuil lui reprochait de « faire tout le pis qu'il pouvait aux filles » et de l'avoir fait elle-même tourmenter et rechercher dès qu'il avait soupçonné sa grossesse; elle témoignait hautement son antipathie pour lui. Un des seigneurs les plus assidus à la cour, Charles de la Marck, comte de Maulevrier[1], reçut, ainsi que bien d'autres, les confidences très-peu mystérieuses de Limeuil; mais soit qu'il eût aussi quelque secrète rancune contre elle, soit par habitude de « goguenarder » sur tout, il donna une étrange portée aux paroles que l'impétueuse Isabelle laissait échapper dans son dépit, et les répéta avec force exagérations. On ne fit d'abord aucune attention au récit de Maulevrier, tenu pour grand hâbleur et peu digne de foi, puis tout à coup on parut prêter l'oreille à ces propos, et la malheureuse fille se vit accusée d'avoir voulu empoisonner un prince du sang.

Deux membres du conseil, deux graves évêques, Messieurs d'Orléans et de Limoges, habituellement

1. Né en 1538, mort en 1622, second fils de Robert de la Marck, maréchal de France et duc de Bouillon, dit « le jeune adventureux. » Voyez ce qu'en dit Brantôme (VII, 387) et le récit d'un de ses tours dans les *Additions* aux *Mémoires* de Castelnau. Il est bizarre qu'il ait plus tard épousé en secondes noces Antoinette de la Tour, sœur cadette d'Isabeau.

employés aux plus importantes négociations, reçurent commission du Roi pour procéder à l'instruction. Évidemment on voulait remonter plus haut que Limeuil et compromettre Condé dans une méchante affaire. Catherine n'avait recueilli qu'un scandale pour fruit de sa tolérance intéressée : elle voulait se venger. Déjà on prétendait que la Roche-sur-Yon n'était pas la seule victime destinée au poison; on laissait entendre que le même crime devait enlever aussi le vieux Montmorency et servir ainsi l'ambition de Condé, qui aspirait à recevoir l'épée de connétable. Mais malgré la persistance de Maulevrier dans ses déclarations, on ne put élever la faute de la Limeuil jusqu'à la hauteur d'un crime d'état. On se borna à la traîner pendant deux ou trois mois d'Auxonne à Mâcon, de Mâcon à Lyon, de Lyon à Vienne, en prenant de grandes précautions pour empêcher qu'elle ne fût délivrée; car on croyait ou on feignait de croire que son intrépide amant mettrait tout en œuvre pour l'enlever. Cependant le prince se borna à lui écrire des lettres fort tendres; il avait fait recueillir l'enfant et promettait de le reconnaître[1]; mais il semble qu'il avait quelques doutes à cet égard et quelque jalousie d'un sieur du Fresne, secrétaire

1. Cet enfant mourut peu après.

du Roi[1]. D'ailleurs il était en ce même temps engagé dans une autre intrigue avec Marguerite de Lustrac, veuve du maréchal de Saint-André, qui s'était éprise pour lui d'un violent amour. Tel était le désordre qui régnait alors dans les idées comme dans les mœurs, que l'on vit, sans s'étonner et presque sans médire, un homme du rang de Condé, un prince qui passait à bon droit pour porter si haut le sentiment de l'honneur, accepter un présent quasi royal d'une de ses maîtresses avouées. La maréchale de Saint-André lui donna la terre et le magnifique château de Valery[2], que

1. Un des Robertet, Florimond, sieur du Fresne, secrétaire d'état, mort en 1567. Un autre Robertet, Florimond, sieur d'Alluye, son cousin, était secrétaire d'état en même temps que lui, et mourut en 1569. — Le public partageait les doutes de Condé :

. . . .
At multi dicunt quod pater
Non est princeps, sed alter
Qui Regi est a secretis;
Omnibus est notus satis.
. . . .

(Libelle cité dans les *Additions* aux *Mémoires* de Castelnau.) — Voyez, pour tout cet épisode, les *Pièces et documents*, nº XVII.

2. Valery est situé dans le département de l'Yonne. Ce château resta une des habitations favorites des princes de Condé, et reçut les restes des plus illustres d'entre eux. Néanmoins, dès le milieu du siècle dernier, il échut en partage à une princesse, Mlle de Sens, par laquelle il fut vendu.

son fastueux époux avait rebâti et décoré avec cette richesse et cette élégance dont nos précieux monuments du XVI[e] siècle portent presque tous l'empreinte. Il faut ajouter que la fille de la maréchale était promise au fils de Condé[1], ce qui modifie le caractère du présent, mais ce qui montre aussi combien certaines nuances de délicatesse pouvaient échapper alors, même à des natures supérieures.

Maladie et mort d'Éléonore de Roye (23 juillet 1564).

En étalant ainsi publiquement l'irrégularité de ses mœurs, Condé ne violait pas seulement ces règles éternelles dont personne n'a le droit de s'affranchir, et dont la licence même des temps ne saurait excuser l'oubli : il se montrait ingrat. Il devait au moins du respect et des égards à la femme dont le dévouement ne lui avait jamais fait défaut au milieu des circonstances les plus périlleuses. Éléonore de Roye était sortie épuisée d'Orléans; sa santé, soutenue jusqu'alors par son courage, mais minée par tant d'émotions et de fatigues, ne put résister au chagrin que lui causait la conduite de son époux. Retirée dans ses terres, toujours malade des suites de l'accident

1. L'acte de donation ne fut passé définitivement qu'après la mort de M[lle] de Saint-André; il comprenait non-seulement Valery, mais les autres biens qu'avait possédés cette jeune fille. Voyez, à ce sujet, aux *Pièces et documents,* n° XVIII, une lettre du cardinal de Châtillon du 4 juillet 1564.

qu'elle avait éprouvé au commencement de la guerre civile, elle fut encore atteinte de la petite vérole, qu'on ne put guérir complétement. Au bout de quelques mois son état ne laissait plus d'espoir. Condé, informé du péril qui la menaçait, accourut enfin auprès d'elle ; son cœur n'était pas corrompu : devant ce lit de douleur il comprit et regretta ses fautes. S'il ne put réparer le mal qu'il avait fait, du moins l'émotion sincère qu'il témoigna, les soins assidus et affectueux qu'il prodigua à la mourante durent adoucir ses derniers moments[1].

Inquiétudes des huguenots au sujet de Condé. Bruits d'une alliance entre lui et les Guise.

Éléonore de Roye fut vivement regrettée des protestants. Ses vertus privées et ses qualités héroïques étaient admirées de tous ; mais les réformés aimaient surtout en elle une prosélyte ardente qui n'avait pas peu contribué à entraîner et à maintenir son époux dans leur parti : sa mort rompait un des liens qui les unissaient à Condé. Que deviendrait ce prince quand le premier élan de la douleur serait calmé ? Ses impressions, on le savait, étaient plus vives que durables, et ses amis craignaient que, ses habitudes voluptueuses ne reprenant bientôt le dessus, le désordre croissant

1. Elle mourut le 23 juillet 1564. (*Epistre d'une damoiselle françoise à une sienne amie, dame estrangère, sur la mort d'excellente et vertueuse dame Léonor de Roye, princesse de Condé.* 1564, petit in-8°.)

de ses mœurs n'éteignît dans son cœur tout reste de ferveur religieuse. Bientôt en effet on sut qu'Isabelle de Limeuil avait été mise en liberté [1] et que Condé avait renoué ses relations avec elle. recevant fort mal les conseils que Coligny lui avait donnés à cette occasion, et se moquant des ministres qui avaient parlé d'excommunication [2]. Mais ce que les réformés redoutaient surtout, c'était qu'une nouvelle alliance de famille ne vînt changer la situation de leur ancien chef, et l'entraîner dans une autre voie; leurs inquiétudes à cet égard furent bientôt très-vives.

La tombe de la princesse était à peine fermée, que l'on répandait mille bruits sur les projets de son époux et sur les sollicitations dont on le disait assiégé. Tout d'abord la voix publique fiança le marquis de Conti, fils aîné de Condé, et sa sœur [3], avec la fille et le fils du feu duc de Guise [4]. Le marquis de Conti avait bien été promis, nous l'avons

1. Ou enlevée par quelque ami du prince de Condé, si l'on en croit l'ambassadeur anglais. (Smith à Cecil, 10 avril 1565. *State paper office.*)

2. Voyez aux *Pièces et documents*, nº XIX, une lettre italienne tirée du fonds de Simancas. (Archives de France.)

3. Marguerite de Bourbon, née en 1556, morte jeune.

4. Catherine de Lorraine, née en 1552, plus tard duchesse de Montpensier; Henri de Lorraine, duc de Guise, né en 1550. — Voyez la correspondance Chantonnay. Lettre du 16 juin 1564.

dit, à Catherine d'Albon, fille du maréchal de Saint-André; mais celle-ci venait de mourir subitement, et l'on attribuait cette brusque fin à un crime infernal de sa mère : en rompant par un empoisonnement l'union projetée entre les deux enfants, elle aurait voulu, croyait-on, faciliter le succès de ses propres prétentions sur la main de Condé. Rien ne s'opposait donc à la double combinaison que les faiseurs de nouvelles avaient inventée ou propagée, si ce n'était le bas âge des futurs époux : le moins jeune n'avait pas quatorze ans. Cependant ces premières rumeurs trouvèrent peu de crédit, et quand on vit d'autres partis offerts au jeune Henri de Lorraine, elles tombèrent complétement; mais déjà il en circulait d'autres plus importantes et peut-être mieux fondées. Cette fois il s'agissait de Condé lui-même, et on le mariait, tantôt avec la fille du feu duc de Guise [1], tantôt avec sa veuve, Anne d'Este, encore fort belle [2]; d'autres enfin lui faisaient épouser la jeune et séduisante reine d'Écosse, qui avait laissé tant de souvenirs à la cour de France [3].

1. Lettre de M. de Losse, gouverneur de Lyon, à M. de Gordes, lieutenant de roi en Dauphiné, 12 mai 1565. (Archives de Condé). — Voyez *Pièces et documents,* n° XVI.

2. De Thou. — D'Aubigné, etc.

3. Elle (Marie Stuart) me dit les recherches que lui faisoient plusieurs princes...; encore quelques-uns de ses sujets avoient

Condé prend parti pour le cardinal de Lorraine dans sa querelle avec le maréchal de Montmorency (décembre 1564).

Il n'y avait pas à en douter : les Guise, privés d'autorité par la mort du chef illustre de leur maison, cherchaient à se lier avec Condé, et lui-même, toujours sans fiel contre des ennemis abattus, semblait assez disposé à un rapprochement. A son retour du concile de Trente (décembre 1564), le cardinal de Lorraine était passé par Soissons, où le prince vivait retiré, depuis son veuvage, auprès de sa sœur Catherine, abbesse de Notre-Dame; l'entrevue avait été, assurait-on, très-cordiale. En quittant Soissons, le cardinal se rendit à Paris. A peine y était-il arrivé que le maréchal de Montmorency, gouverneur de l'Ile-de-France et son

voulu mettre en avant le prince de Condé, qui estoit pour lors veuf, afin d'unir la maison de Bourbon en meilleure amitié et intelligence avec celle de Lorraine... (*Mémoires* de Castelnau, liv. v, chap. xi.)

. . . . Le cardinal brigue
Trafiquer une fausse ligue
Avec le prince de Condé.
. . . .
Il fait au prince avoir envie
D'épouser la reine d'Escosse,
Et toujours de promesse fausse,
Il paist ce prince débonnaire.
. . . .
Il faisoit mener cette affaire
Par deux moinesses sœurs du prince.
. . . .

(*Épistre du coq à l'âne,* dans les *Additions* de le Laboureur aux *Mémoires* de Castelnau.)

ennemi personnel, l'expulsa brutalement de la ville, sous prétexte que le prélat avait violé les édits en se faisant accompagner d'une bande d'hommes armés. Cela causa un grand émoi; les soldats du maréchal avaient fort maltraité la suite du Lorrain; un de ses serviteurs avait été tué. D'Aumale vint rejoindre son frère à Meudon; de son côté Montmorency appela ses amis, et Coligny accourut des premiers. Condé, au contraire, prit parti pour le cardinal et blâma hautement Montmorency : « C'est trop pour une plaisanterie; c'est trop peu si c'est sérieux, » dit-il tout d'abord.

Condé arrive à Paris (juin 1565). Son attitude augmente les craintes des protestants.

Ce langage, auquel on ne s'attendait pas, donna à penser. On crut y voir le symptôme d'une politique nouvelle, la confirmation des rumeurs déjà propagées et le premier résultat de la mystérieuse entrevue de Soissons. Bientôt on répandit dans Paris que Condé arrivait avec une grosse troupe pour ramener de vive force le cardinal de Lorraine et le duc d'Aumale, « ses cousins, » avait-on soin d'ajouter. Le maréchal de Montmorency crut devoir sortir avec tout son monde, comme pour livrer bataille (juin 1565); mais il ne rencontra que le prince seul, suivi d'une faible escorte, n'ayant d'autre projet que de traverser Paris pour se rendre auprès du Roi à Bayonne et y saluer la

reine d'Espagne. Condé se montra fort blessé de ce déploiement de forces, et le maréchal embarrassé, prétendant n'avoir songé qu'à lui faire honneur, s'empressa de licencier son imposant cortége. Pendant son séjour dans la capitale, qui dura sept ou huit jours, le prince fut visité par les principales autorités, et l'on remarqua le ton de ses réponses. L'évêque de Paris reçut de lui l'assurance qu'il protégerait l'état ecclésiastique, et qu'il regrettait ce qui s'était passé à l'entrée du cardinal de Lorraine. Au parlement, qui se plaignait de ce qu'on avait prêché dans sa maison par contravention à l'édit, il déclara que ces prêches n'étaient pas autorisés par lui, et qu'il n'y assistait pas.

Les réformés témoignèrent « une grande jalousie » de cette attitude ; « beaucoup se sont distraits ou pour le moins ont rabattu quelque chose de la volonté qu'ils avoient de luy faire service [1], » et leur humeur se donna cours dans de sanglantes satires [2]. Ils étaient, nous l'avons déjà dit, injustes

1. M. de Cadenet à M. de Gordes, 14 juin 1565, archives de Condé. — Cette lettre contient la plus grande partie des détails que nous avons donnés. Nous en citons encore quelques passages un peu plus loin. Le point de vue de M. de Cadenet était juste, et son intimité avec la maison de Montmorency lui permettait d'être bien informé. (Voyez *Pièces et documents*, n° XVI. Voyez aussi le *Journal* de Bruslart.)

2. « Qui n'a vu les sonnetz qu'ils ont publiés contre le feu

et ingrats. Rien ne prouve que Condé ait sérieusement songé à s'unir par un mariage à la maison de Lorraine; mais en tous cas, s'il « se reliait » avec ses anciens rivaux, s'il refusait de prendre parti dans toutes les querelles et de partager toutes les passions qui s'agitaient autour de lui, c'est qu'il voulait travailler sincèrement à effacer les traces, à empêcher le retour de la guerre civile, « estant si gentil prince qu'il ne favorisera jamais que la raison et le repos des sujets du Roy. »

Condé reste en relation intime avec les Châtillon. Il épouse Mlle de Longueville (6 novembre 1565).

Il se montrait équitable et bienveillant pour tous, cherchait à protéger tous les opprimés, et, quoique justement blessé des soupçons dont il était l'objet[1], il restait fidèle à ses affections. Ainsi, au moment même ou les protestants se récriaient le plus contre ses harangues, contre ses entrevues avec le cardinal de Lorraine, on le voyait en conférences intimes avec d'Andelot, et « faisant démonstra-

prince de Condé? L'accusent-ils pas d'estre un Sardanapale, et bref un homme qui trahissoit leur cáuse, estant mancipé à toute volupté? » (*Advertissement des càtholiques anglois aux François catholiques, 1586*, pamphlet très-violent, mais très-remarquable, de l'avocat ligueur, Louis Dorléans.)

1. On le voit dans une lettre qu'il adressait au vidame de Chartres, le 6 novembre 1565, au moment de son second mariage : il s'y plaignait amèrement de la méfiance du vidame et de « la charité des discoureurs. » (Bibl. imp., Collection Dupuy; imprimée dans la *Vie de Jean de Ferrières,* par M. de Bastard, Auxerre, 1858.)

tion de vouloir entretenir inviolablement l'amytié d'entre luy et messieurs de Chastillon ; » le maintien de ces relations eût dû rassurer les protestants, ou tout au moins diminuer leur aigreur. Bientôt d'ailleurs un nouvel incident vint mettre un terme à toutes les suppositions : Condé, cédant aux représentations de ses amis et aux conseils de Jeanne d'Albret, rompit avec Isabelle de Limeuil et avec la maréchale de Saint-André, qui se consolèrent assez facilement[1], et choisit une nouvelle épouse, Françoise-Marie d'Orléans-Longueville[2] ; on vit alors combien étaient désintéressés les actes qu'on lui avait si durement reprochés ; car, après avoir pris cette résolution, il persévéra dans la même ligne de conduite impartiale et conciliante.

Il assiste en

Nous avons dit que Condé se rendait auprès du

1. Isabelle de Limeuil épousa Scipion Sardini, baron de Chaumont-sur-Loire. Sardini était Lucquois : c'était un des partisans italiens qui firent fortune en France par la faveur de Catherine de Médicis.

La maréchale de Saint-André se remaria avec Geoffroy de Caumont. Toutefois Condé se chargeait encore en 1568 de recommander ses intérêts aux juges. (Voyez sa lettre à M. de Morvilliers, du 17 mai 1568. *Pièces et documents*, n° XX.)

2. Fille posthume de François d'Orléans, marquis de Rothelin, cadet de la maison de Longueville, et de Jacqueline de Rohan. Son frère, Léonor d'Orléans, avait hérité du duché de Longueville depuis 1551. Elle survécut longtemps à son mari, et mourut en 1601.

Roi lorsqu'il traversa Paris au mois de mai 1565; mais un nouvel ordre contremanda son voyage, soit qu'il fût réellement, comme on le disait, trop tard pour qu'il pût voir la reine d'Espagne, soit plutôt qu'on voulût éloigner de l'entrevue de Bayonne un témoin incommode. Le prince ne rejoignit la cour qu'à Niort (21 septembre 1565): il venait faire part au Roi de son prochain mariage et demander l'agrément de Sa Majesté. Il fut très-cordialement reçu, et comme il voulait repartir avec sa fiancée pour aller faire bénir leur union, selon le rite de leur commune religion, dans une maison de Jeanne d'Albret, la Reine mère le retint[1], et décida que les noces seraient célébrées à la cour (8 novembre). Cela ne laissa pas de surprendre; mais Catherine alla plus loin. Jeanne d'Albret, la duchesse de Ferrare, le prince et la nouvelle princesse de Condé ayant fait prêcher un de leurs ministres dans la résidence royale, le cardinal de Bourbon s'en plaignit vivement et d'amères paroles furent échangées entre lui et son frère. La Reine mère donna raison à Condé, et le prêche fut autorisé à la cour, pourvu qu'il eût lieu portes closes et que les princes protestants n'y amenassent que

conciliateur aux petits États de Moulins (décembre 1565).

1. Journal de l'ambassadeur Smith du 19 septembre au 15 octobre 1565. *State paper office.*

leur suite[1]. Médicis préludait ainsi à la série de ruses qui devaient dissiper les inquiétudes des réformés et endormir leur vigilance. Les esprits se préoccupaient des projets qui avaient pu être arrêtés avec les ministres de Philippe II et des mesures successivement prises pour désorganiser et comprimer les huguenots : il fallait détourner l'attention publique. Depuis près de deux ans le Roi parcourait la France, et son passage n'avait semé partout que de nouvelles défiances. Catherine voulut faire oublier les conséquences réelles de ce voyage, le terminer avec une pacifique solennité, lui donner pour résultat apparent la réconciliation générale et la réforme des abus : tel fut le but des « petits États » de Moulins (décembre 1565). Tous les membres de la famille royale, les Guise, les Montmorency, les Châtillon, les délégués des cours souveraines, les trésoriers généraux et les principaux officiers de finances, ainsi que d'autres personnages importants, furent convoqués dans cette ville. On cassa quelques compagnies, on supprima quelques pensions; l'Hospital prononça une belle harangue et fit de courageux efforts pour « le règlement de la jus-

1. Smith à Cecil, 11 décembre 1565. *State paper office.*

tice[1]; » enfin Coligny échangea le baiser de paix avec Anne d'Este[2], et le cardinal de Lorraine « s'accommoda » avec le maréchal de Montmorency. Condé avait été un des plus empressés à ménager cet accord, dont beaucoup d'esprits, plus confiants que clairvoyants, attendaient un grand bien « pour la paix et union du royaume. »

Nouvelles et très-vives inquiétudes des protestants. Marche du duc d'Albe.

« Pourvu qu'il n'y ait fourrure! » écrivait un des témoins de cette scène[3]. On avait remarqué, en effet, le silence et l'expression de la physionomie du jeune duc de Guise lors de l'entrevue de sa mère avec l'amiral; ses « oncles d'épée » avaient eu soin de n'y pas assister. Bientôt on s'aperçut que l'accord ne produisait pas les résultats espérés. L'émotion répandue dans toute la

1. Ce discours fut un des plus beaux triomphes oratoires de l'Hospital, et la célèbre « ordonnance de Moulins, » un des fondements de notre jurisprudence, suffirait à illustrer son nom. Mais son influence politique était déjà presque nulle, et les sceaux lui furent retirés après la seconde guerre civile. Déjà à Moulins il était abreuvé de dégoûts, et il disait tristement à un magistrat qui se plaignait de quelque dénonciation : « En ce reigne, je l'ay cogneu par expérience, les gens de bien seuls sont calomniés. » (Lettre du sieur de Brianson à M. de Gordes, 21 janvier 1566. Archives de Condé. — Voyez *Pièces et documents*, n° XVI.)

2. Veuve du duc François de Guise.

3. Montjay, gentilhomme attaché au cardinal de Châtillon. (Lettre du 17 janvier 1566 à M. de Gordes. Archives de Condé. — Voyez *Pièces et documents*, n° XVI.)

chrétienté par les incursions des Turcs et par le siége de Malte avait plus contribué au maintien momentané de la paix intérieure que cette réconciliation théâtrale et peu sincère. Le feu couvait sous la cendre et se faisait jour quelquefois; les violences et les luttes avaient recommencé dans le comté de Foix et ailleurs, donnant lieu, comme toujours, à des récriminations réciproques et passionnées. Les huguenots croyaient ou feignaient de croire à un vaste complot ourdi contre leurs chefs, et les apparences leur donnaient raison. Jeanne d'Albret, d'Andelot avaient été successivement menacés; et voici qu'on venait d'arrêter un voleur de grand chemin, nommé Simon de May, que l'on disait avoir été payé pour assassiner Coligny. Ce misérable fut exécuté; mais la défiance des protestants était réveillée. Ils observaient avec inquiétude les actes des puissances catholiques. Le pape, ayant renoncé aux mesures imitées du XIIe siècle qu'il avait voulu prendre contre Jeanne d'Albret, essayait de la frapper d'une autre manière, en scindant l'évêché de Bayonne et en consacrant ainsi la séparation des deux Navarres. Enfin, dans les premiers mois de 1567, on apprit qu'une très-forte armée se rassemblait en Italie et qu'elle s'acheminait à travers la Savoie, sous les ordres du duc d'Albe.

Condé, pressé par les Genevois et par ses amis, demande et obtient de Médicis l'augmentation de l'armée.

Condé était allé passer quelques jours chez d'Andelot, à Tanlay en Bourgogne, lorsqu'il reçut un message pressant de Genève. Le boulevard du calvinisme était, disait-on, menacé par le duc d'Albe, et l'on s'adressait à lui pour avoir promptement des secours[1]. Les craintes des Genevois se dissipèrent ; l'armée espagnole continua sa marche vers la Flandre à travers la Franche-Comté ; mais ses mouvements continuèrent de préoccuper les protestants français.

On savait que la révolte des gueux était vaincue et comprimée : ce n'était donc plus les affaires de Flandre qui réclamaient cette imposante démonstration, mais bien plutôt quelque secret dessein contre la France, tout au moins contre les réformés. Ces mouvements n'étaient-ils pas concertés avec Médicis, et n'assistait-on pas au commencement d'exécution des projets arrêtés à Bayonne?

Poussé par les vives instances de ses amis, Condé se rendit auprès de la Reine, afin d'éclaircir les doutes qui, malgré son humeur confiante, commençaient à remplir son esprit. Il demandait que l'on mît le royaume en état de défense, que l'on réorganisât l'armée, que l'on conclût un nou-

1. Thuanus, lib. XLI.

veau traité avec les Suisses[1], et que l'on se disposât à soutenir ou même à commencer la guerre contre l'Espagne. Les réponses de Catherine furent très-rassurantes : elle consentait à tout. Les bandes de Brissac, déjà dirigées sur le marquisat de Saluces, furent arrêtées en Lyonnais et en Dauphiné ; les ordres furent donnés pour une prompte levée de six mille Suisses, et un corps d'armée se forma sur les frontières de Champagne. « Pour oster toute jalouzie, » d'Andelot en reçut le commandement, et « il fit battre le tambourin dans Paris pour remplir ses bandes. Il ne se parlait que de guerre[2]. »

Ruses de Catherine pour tromper et perdre les protestants.

Davila énumère, avec une complaisance mêlée d'admiration, toutes les ruses qu'inventait Médicis pour tromper et rassurer les reformés, tandis qu'elle préparait leur ruine. Au moment où elle conspirait leur perte à Bayonne, elle accueillait avec bienveillance la députation des protestants de Bordeaux, laissait tenir à l'Hospital son langage

1. Calvin avait toujours recommandé l'alliance avec les Suisses. Dans sa lettre du 10 mai 1564, il disait : « Pour ce aussy, Monseigneur, que j'ay entendu qu'on traite de quelqu'alliance où les Suisses sont compris, je vous prie, pour le bien du Roy, veillez à ce qu'on y poursuive vivement... » Il insistait pour qu'on y comprît Genève.

2. Diverses lettres adressées à M. de Gordes. (Voyez *Pièces et documents*, n° XVI.)

tolérant et digne, et faisait valoir la protection accordée à Jeanne d'Albret. Elle refusait avec éclat d'ouvrir les passages du Dauphiné aux « tercios » du duc d'Albe; mais elle avait soin que ce général trouvât des dépôts de vivres échelonnés le long de la frontière. D'Andelot recevait d'elle un commandement d'armée sur le papier; mais il était sans cesse entravé dans l'exercice de sa charge de colonel général de l'infanterie, et un autre obtenait le bâton de maréchal. Enfin la Reine parvint à faire demander par les huguenots eux-mêmes la réunion des troupes qui devaient les écraser. La violence de son fils avait cependant failli la trahir : lorsque l'amiral et les envoyés des princes luthériens d'Allemagne vinrent prier Charles IX de concéder définitivement la liberté de conscience à ses sujets, le jeune roi avait répondu avec une hauteur et un emportement bien significatifs; mais Catherine réparait ces étourderies avec tant d'art que les yeux des plus clairvoyants se fermaient, et Condé, « *di natura assai pronta a ricevere la varietà dell' impressioni*[1], » se laissait prendre mieux qu'aucun autre.

Faveurs accordées à Condé. Le Roi

Ce prince d'ailleurs était l'objet de ménagements constants et d'attentions particulières. Le gouver-

1. Davila.

parrain d'un de ses fils (juin 1567).

nement de Picardie, dont le refus l'avait si fort blessé jadis, lui avait été donné aussitôt après la paix d'Amboise. D'autres faveurs peu importantes, mais accordées de manière à en faire sentir le prix, avaient permis de l'éconduire lorsqu'il présentait des demandes plus sérieuses. Le comté de Rotrou fut érigé en sa faveur en duché-pairie sous le nom d'Enghien-le-Français, afin de conserver dans sa famille ce nom déjà illustré par ses deux frères[1]. Enfin, sa seconde femme ayant donné le jour à un fils, le Roi consentit à être le parrain de cet enfant, et se fit représenter par l'amiral à cause de la différence de religion.

Le baptême fut célébré (juin 1567) à Valery, où le prince avait réuni les principaux seigneurs et gentilshommes réformés; « tellement que la compagnie estoit fort honorable et fut bien festoyée du dit sieur prince et récréée de plusieurs honnestes passe-temps. » On s'entretint au milieu des chasses et des plaisirs, des « remuements de Flandre » et des mesures prescrites par le Roi; chacun se préparait à la guerre, mais à la guerre extérieure, « qui pourroit bien nous causer quelque meilleure union; » et si quelques-uns laissèrent

1. Le comté d'Enghien, situé dans les Pays-Bas, appartenait alors à son neveu, le prince de Béarn (Henri IV), par qui il fut vendu peu après.

voir leurs soupçons et leurs craintes sur la manière dont « se résoudroient toutes ces menées, » du moins ne prit-on aucune résolution [1].

Ces fêtes duraient encore lorsque Condé fut de nouveau mandé à la cour. Les Montmorency, les Guise, les Châtillon s'y trouvaient aussi; le Roi les avait tous convoqués, disait-on, pour aviser avec eux à repousser les entreprises de l'Espagne. Jamais le prince ne fut mieux accueilli, jamais l'union entre tous les grands n'avait paru plus complète. « J'ay ce jourd'huy veu le Roy, écrivait un magistrat qui venait d'arriver à Saint-Germain [2], j'ay ce jourd'huy veu le Roy qui tenoit la teste de mond. seigneur le prince à la main gauche, et celle de Monseigneur le cardinal de Bourbon à la main droite, et par jeu les vouloit faire heurter leurs fronts ensemble. Monseigneur d'Aumale caressoit madame la connestable, et madame la mareschale de Montmorency y assistoit, Monseigneur le mareschal faisant et recevant chère réci-

Après le baptême, Condé est mandé à la cour. Apparences d'union.

1. Ces détails et les passages cités sont extraits d'une lettre écrite à M. de Gordes par le comte de Sault à son retour du baptême, le 30 juin 1567 (archives de Condé). C'était un gentilhomme protestant qui fut des premiers à prendre les armes deux mois après. Il fut tué à Saint-Denis. (Voyez *Pièces et documents*, n° XVI. Cf. Castelnau, la Popelinière.)

2. Truchon, premier président du parlement de Grenoble. Lettre à M. de Gordes, du 4 juillet 1567. (Archives de Condé.) Voyez *Pièces et documents*, n° XVI.

proque à l'endroit de mond. seigneur d'Aumale. Monseigneur le cardinal de Chastillon n'en estoit loing. Somme, tous, sans distinction, me sembloient sy d'accord que je souhaitte ne veoir jamais plus grande division en France. » Quatre jours après, le bon président eût assisté à une scène toute différente, et dont il eût rapporté sans doute moins de satisfaction et d'enthousiasme.

Altercation entre Condé et le duc d'Anjou. La cour jette le masque.

Lors des négociations d'Orléans, Catherine avait promis à Condé le « degré » du feu roi de Navarre, c'est-à-dire le rang et l'autorité de lieutenant général du royaume, et cette assurance était un des principaux arguments que le prince avait fait valoir pour faire accepter à ses coreligionnaires les conditions de la paix. L'édit d'Amboise rendu, Condé réclama l'exécution de cette promesse : la Reine répondit qu'on ne pouvait s'occuper de rien avant d'avoir mis les Anglais dehors, et le Havre repris, elle s'empressa de faire déclarer le Roi majeur. Les prétextes manquaient pour s'opposer à cette résolution; Condé dut s'incliner, et prêta serment avec les autres princes. Depuis, la France avait été agitée sans doute; mais il n'y avait pas eu de prise d'armes, pas d'armée à mettre sur pied, et le Roi gouvernant ou étant censé gouverner lui-même, l'état du royaume ne réclamait pas

la nomination d'un lieutenant général. Mais aujourd'hui une guerre extérieure était imminente; Condé fit revivre ses prétentions; il demanda l'épée de connétable que Môntmorency, en raison de son grand âge, semblait disposé à remettre au Roi, ou tout au moins le commandement d'une armée, auquel ses fonctions de gouverneur d'une des provinces les plus exposées, la Picardie, semblaient l'appeler naturellement. La Reine ne donna qu'une réponse évasive; mais le soir même, son second fils prit le prince à part, et lui demanda fort haut de quel droit il voulait usurper une charge qui ne devait appartenir qu'à lui; puis, après quelques phrases débitées du ton de la menace, il se retira sans attendre la réplique. Le duc d'Anjou sortait à peine de l'enfance, et, quoiqu'il fût déjà l'objet des funestes prédilections de sa mère, rien encore n'avait révélé chez lui une ambition si vive et si précoce. Évidemment la leçon lui avait été faite. Condé, surpris et irrité de cette sortie inattendue, demanda quelques explications; mais déjà on avait jeté le masque; il n'était plus question de guerre contre l'Espagne, ni d'armée à former. « Que ferez-vous donc des Suisses? » demanda-t-il. « Nous trouverons bien à les employer, » lui répondit-on.

Le prince quitta immédiatement la cour (10 juil- Réunion des chefs

protestants. La prise d'armes est résolue.

let) sans cacher son profond mécontentement[1]; le bandeau était tombé de ses yeux. Les Châtillon le suivirent; quelques notables protestants furent appelés. On se réunit deux fois à Valery et à Châtillon; les avis furent d'abord peu favorables à une prise d'armes : malgré tant de griefs, on voulait attendre encore. Condé avait reçu une lettre rassurante et presque cordiale de la Reine mère; elle lui affirmait, « sur la foi d'une princesse et d'une femme de bien, que ni lui, ni ses amis n'avaient rien à craindre tant que son fils écouterait ses avis[2]. » D'ailleurs on se sentait mal préparé; les intentions des princes luthériens d'Allemagne étaient peu connues, et si l'ambassadeur d'Angleterre soufflait le feu comme toujours, s'il

1. « Monsieur le prince de Condé est party ce matin pour s'en retourner à sa maison. Plusieurs murmurent qu'il a heu ung grand mescontentement, ce que je laisse à ceulx qui en savent plus que moy. Tant y a que je ne pense estre à reprendre quand après mille personnes je dys qu'il est party fort triste et fasché... » (Guyon à M. de Gordes, Saint-Germain-en-Laye, 11 juillet 1567. Archives de Condé. Voyez *Pièces et documents*, nº XVI.) — « The prince of Conde went this IX of July miscontentyd from the courte. (Norreys à Cecil. Paris, 10 juillet. *State paper office.*) — Ce Norreys avait remplacé Smith et avait été reçu par le roi de France comme ambassadeur d'Angleterre au mois de février 1567. — Voyez la note sur ce personnage, p. 331.

2. Norreys à Cecil, 23 août 1567. *State paper office.* (*Pièces et documents*, nº XXI.)

excitait les huguenots à la résistance ouverte[1], il n'avait donné aucune espérance de secours au nom de sa souveraine. On devait croire que cette princesse n'avait pas oublié les résultats de sa première intervention : de stériles dépenses, un nouvel échec infligé à ses armes, le sacrifice définitif de ses prétentions sur Calais, une peste effroyable qu'avait rapportée la garnison du Havre et qui avait dévasté l'Angleterre[2] : c'étaient, il faut en convenir, des souvenirs peu encourageants. Les chefs réformés de France n'avaient donc guère à compter sur un appui actif de ce côté. Mais de plus fraîches nouvelles reçues de la cour changèrent leurs premières dispositions : les Suisses marchaient toujours; deux mille d'entre eux devaient être dirigés sur Paris, deux mille sur Orléans, deux mille sur Poitiers; ces places une fois garnies, l'édit de janvier devait être rapporté et remplacé par une ordonnance draconienne; les protestants devaient s'attendre aux mesures les plus violentes. L'émotion fut vive dans la petite assemblée; mais on hésitait encore, et Condé témoignait une grande répugnance à rompre le premier la paix. Quelques-uns proposèrent de s'établir sans violence

1. Le même à la reine Élisabeth, 29 août. *State paper office*. (*Pièces et documents*, nº XXI.)

2. Darcies, *Annals of queen Elizabeth.*

à Orléans ; de là on adresserait au Roi de respectueuses requêtes, en même temps qu'un manifeste ferait connaître la situation ; on serait à l'abri de tout danger, et cependant on éviterait les apparences de la rébellion. Mais Coligny fit remarquer que l'occupation pacifique d'Orléans n'était plus possible ; car la ville était dominée par une citadelle construite depuis les derniers troubles, et dont il faudrait s'emparer de vive force, sous peine de ne pas entrer dans la place ou d'en être immédiatement délogé. Selon l'amiral, il n'y avait qu'un parti à prendre : attaquer les Suisses, les défaire, puis chasser de France le cardinal de Lorraine. Et comme on rappelait que ce prélat ne quittait guère le Roi, que bientôt les Suisses entoureraient Sa Majesté : « Qu'importe ! s'écria le bouillant d'Andelot ; qui peut nous soupçonner de vouloir attenter à la personne sacrée du Roi ? Du moins serons-nous ainsi plus près de lui, mieux en mesure de l'instruire de toutes choses et d'obtenir les conditions d'une paix sérieuse. » On se rangea à cet avis, et rendez-vous fut donné pour la Saint-Michel (29 septembre), à Rosay en Brie.

Le moment et le lieu furent choisis par suite des renseignements recueillis sur les projets de la cour et sur la marche des Suisses. On es-

pérait ainsi être à temps et à portée d'arrêter ceux-ci par un combat et de les devancer auprès de Charles IX, qui devait passer l'automne chez sa mère, à Monceaux, non loin de Rosay. Se saisir de la personne du Roi était toujours la première préoccupation des partis; réussir dans cette tentative, c'était, en quelque sorte, donner à la rébellion un caractère légal; les protestants se rappelaient quel profit leurs adversaires avaient tiré d'un coup de main de ce genre au commencement de la première guerre civile, et, malgré la différence des circonstances, ils espéraient être aussi habiles et aussi heureux.

Sécurité de la cour.

Le secret le plus absolu était la condition indispensable du succès. Les précautions pour le garder furent assez bien prises : les chefs du complot se séparèrent; il n'y eut d'appel adressé qu'à des hommes parfaitement sûrs, et tout fut mené mystérieusement. Mais il est impossible que rien ne perce d'une entreprise de ce genre, préparée près de deux mois d'avance et nécessairement connue de tant de monde. Des avis arrivèrent de différents côtés à la cour; on les méprisa d'abord : les huguenots semblaient si abattus, et on disposait de telles forces, qu'on croyait n'avoir rien à craindre de leur part. Cependant les avertissements se multipliaient : les routes présentaient une activité inac-



coutumée ; plusieurs personnes attachées à la maison royale avaient rencontré par les chemins des gentilshommes de la religion cachant avec embarras leurs cuirasses et leurs armes sous un manteau de voyage. Ces renseignements causèrent quelque inquiétude ; on envoya voir ce qui se passait à Valery : Condé était seul, tout occupé de ses lévriers et de ses chasses ; à Châtillon, l'amiral ne songeait qu'à ses vendanges, et d'Andelot traçait pacifiquement des allées dans son parc de Tanlay. La sécurité revint à la cour ; ceux qui avaient sonné l'alarme furent traités d'esprits turbulents[1], et le 23 septembre le Roi écrivait à un gouverneur de province[2] : « Il est impossible de vivre plus doucement que nous faisons, sans qu'il soit aucun bruit de remuement de mesnaige. »

Rosay et Lagny occupés par les protestants.

Trois jours après, la plus vive anxiété succédait à cette confiance : quatre cents gentilshommes

1. ... « Je ne faiz point de doubte que au lieu où vous estes vous n'ayez eu vostre part des alarmes qu'on nous a ces jours passés voulu faire de deçà, et que vous n'en soyez sorti avec telle résolution que nous, qui est que avec ung peu de temps nous avons cogneu clairement que ce n'estoit que mensonges et inventions de quelzques turbulentz espritz qui ne demandent qu'à nous reveoir ès troubles d'où nous sommes sortiz... » (Robertet, secrétaire d'état, à M. de Gordes, lieutenant de roy en Dauphiné. Monceaux, 21 septembre 1567. Archives de Condé.)

2. M. de Gordes (Archives de Condé).

protestants étaient arrivés à Rosay; Condé et l'amiral avec une troupe nombreuse venaient d'occuper Lagny (26 septembre). Le Roi quitta aussitôt Monceaux, château de plaisance isolé au milieu de la campagne, pour se jeter dans Meaux; on y appela en toute hâte les Suisses, qui avaient dû coucher à Château-Thierry, et le maréchal de Montmorency fut expédié vers les chefs protestants pour connaître leurs desseins et tâcher d'arrêter leur marche. Il les trouva tous réunis à Torcy (27 septembre), fut accueilli en ami, mais ne put les faire renoncer à leurs projets. Cependant cette conférence avait retenu les confédérés assez longtemps, et quand, vers le soir, Condé voulut se remettre en route pour aller au-devant des Suisses, il était trop tard : ceux-ci allaient entrer à Meaux.

Le Roi quitte Monceaux et se rend à Meaux (26 septembre).

A la cour toute la journée s'était passée en discussions et en conseils. Le connétable insistait fortement pour que le Roi restât à Meaux : il n'avait rien à y craindre, ayant avec lui les Suisses et pouvant y appeler promptement d'autres troupes; la retraite serait peu digne et probablement accompagnée d'un combat dont les conséquences seraient incalculables; car les confédérés, ayant une fois croisé le fer avec l'escorte de Sa Majesté, ne pourraient jamais espérer le pardon d'un pareil attentat. La Reine parut d'abord se ranger à cet avis;

mais, soit faiblesse, soit calcul perfide, elle céda aux instances du cardinal de Lorraine, et sur le soir elle rassembla un nouveau conseil chez le duc de Nemours. On feignit d'avoir appris que la troupe de Condé grossissait, qu'une attaque était imminente, et le départ fut résolu. En vain le courageux chancelier s'écria-t-il que c'était exposer les jours du Roi, trahir la cause de la patrie, fermer toute issue pacifique; on passa outre et ce langage ne fut jamais pardonné à l'Hospital.

Il est rejoint par les Suisses et en repart dans la nuit (28 septembre). Tentative de Meaux. Le Roi gagne Paris. Condé couche à Claye.

Les Suisses étaient arrivés dans la nuit. Après trois heures de repos, on leur fit prendre les armes, et on les prévint que le Roi comptait sur leur fidélité et leur courage pour lui ouvrir le chemin de Paris. Ces braves gens répondirent par des cris de joie; bien qu'ils eussent fait douze lieues la veille, ils repartirent en chantant, et d'un si bon pas qu'à la pointe du jour ils étaient déjà à quatre lieues de Meaux[1]. Ils marchaient à côté

1. D'après Castelnau et le duc de Bouillon, le Roi n'aurait quitté Meaux que le 29; de Thou dit le 28. Or j'ai trouvé dans la correspondance de M. de Gordes, déjà citée, une lettre du Roi qui lui annonce « la malheureuse conspiration et entreprise de ses sujets. » Cette lettre, commencée à Meaux le 28 septembre, se termine par un post-scriptum daté de Paris le même jour et tracé avec une encre différente. La même lettre est expédiée le 29 en duplicata. (Voyez *Pièces et documents*, nº XXII.)

de la route, afin de ne pas se former en files et de conserver l'ordre de combat; le Roi était au milieu d'eux avec une partie de ses gentilshommes; d'autres cavaliers éclairaient en avant et sur les flancs; toute cette noblesse n'avait pas d'armes de guerre et ne portait que la cape et l'épée. Vers le lever du soleil, deux cents cavaliers parurent sur la gauche; le prince de Condé sortit de leurs rangs et s'approcha, la tête nue, demandant à parler au Roi. Il ne reçut pas de réponse; mais un certain mouvement se fit dans la colonne: le connétable avait fait passer Charles IX sur le flanc droit, et au bout de quelques instants le prince n'eut plus en face de lui que le front, hérissé de piques, des Suisses.

D'Andelot rejoignit Condé peu après; entre eux deux, ils n'avaient pas plus de cinq ou six cents chevaux. Que faire, avec cette troupe, contre six mille fantassins, les meilleurs de la terre, soutenus par près de huit cents cavaliers? Le départ du Roi et surtout l'arrivée des Suisses avaient dérangé toutes les combinaisons des conjurés: ils n'avaient pas la moitié de leur monde. Néanmoins, soit par entraînement, soit par dépit, ils se divisèrent en quatre troupes et semblèrent se préparer à charger le gros bataillon. De part et d'autre, quelques gentilshommes se mirent à escarmoucher,

« mais plus de paroles que de coups. » Cependant on s'animait ; les Suisses commençaient « à baiser la terre et à faire les cérémonies habituelles, marque de leur résolution au combat général ; » enfin le jeune Roi, plein d'ardeur et de colère, tirait l'épée et voulait s'élancer avec ses gentilshommes. Montmorency l'arrêta, et tandis qu'il « faisait ferme » avec les Suisses, Charles IX et sa suite s'avançaient par un chemin de traverse qui conduisait à Paris. Bientôt le Roi rencontra d'Aumale, Vieilleville et quelques autres, qui accouraient avec tout ce qu'ils avaient pu réunir, et, son escorte ainsi grossie le mettant à l'abri de tout péril, il gagna la capitale en quelques heures.

Les Suisses reprirent leur marche, harcelés plutôt qu'attaqués par la cavalerie protestante ; le soir, ils arrivèrent au Bourget, n'ayant laissé depuis Château-Thierry que trente hommes en arrière. Condé revint coucher à Claye sans avoir obtenu aucun résultat positif, mais ayant compromis sa cause par une grave insulte à la royauté. Charles IX n'oublia jamais que les protestants lui avaient « fait faire la traitte de Meaux à Paris plus viste que le pas[1]. »

1. Montluc. — A partir de ce moment, la haine de Charles IX contre les huguenots éclate dans ses lettres comme

Les confédérés demeurèrent trois jours à Claye, attendant, disaient-ils, une réponse au placet qu'ils avaient remis au maréchal de Montmorency, mais au fond ralliant leur monde et s'organisant pour l'action. Le plan de Condé avait été promptement formé : il voulait tenir la campagne le plus près possible de Paris, arrêter les approvisionnements de la ville et les détachements qui rejoignaient l'armée royale, en un mot bloquer la capitale et la cour. Il espérait que la faim inspirerait d'autres sentiments aux Parisiens, et que, sous la pression d'une nouvelle opinion populaire, le Roi serait amené à lui accorder une bonne paix ; sinon il tâcherait de livrer un combat qui pouvait être heureux avant que la réunion de toutes les troupes catholiques ne fût accomplie. Avec la faible armée dont il disposait, cette résolution était pleine de périls pour lui et pour la portion militante de son parti ; cependant c'était la meilleure, peut-être la seule qu'il pût prendre. Tandis qu'il fixait ainsi l'attention de ses adversaires et qu'il les contraignait à ramener vers Paris toutes les forces dont la royauté pouvait disposer, les routes restaient libres pour le passage des renforts qu'il avait demandés à l'Allemagne ou qu'il attendait du midi de la

Situation et plan de Condé. Son quartier général est à Saint-Denis 2 octobre).

dans ses actes et ses paroles. (Voyez aux *Pièces et documents,* nº XXII, sa lettre du 8 octobre 1567 à M. de Gordes.)

France ; enfin les huguenots pouvaient saisir quelques forteresses importantes, qui seraient d'un grand secours si son armée essuyait un revers.

Comme le prince se souvenait qu'aux premiers troubles, de tant de places occupées d'abord, ses amis n'en conservaient pas douze au bout de deux mois, il avait recommandé de ne songer qu'aux principales. Le succès fut complet à Orléans et à la Rochelle. La dernière guerre avait fait connaître l'importance de la première de ces deux villes ; quant à la seconde, elle donnait une excellente base d'opération dans l'ouest, et des ressources maritimes très-précieuses. Montereau pris arrêtait les arrivages de l'Yonne et de la haute Seine ; Lagny fermait la route de Brie ; une petite armée, que Montgomery et le vidame de Chartres amenaient du Poitou, occupait Étampes et Dourdan, et s'acheminait vers le pont de Saint-Cloud, interceptant la Beauce. Enfin Condé vint mettre son quartier général à Saint-Denis (2 octobre) : tous les moulins au nord de Paris furent brûlés.

Négociation infructueuse. Condé sommé par un héraut d'armes. Entrevue inutile avec le connétable.

Le connétable avait appelé à Paris les bandes de Strozzi, qui était en Picardie, et celles de Brissac, qui avait déjà quitté Lyon. Il avait réclamé aussi le concours du duc d'Albe ; un régiment de volontaires se recrutait dans Paris. Temporiseur par

nature et par principe, il tenait à mettre toutes les chances de son côté ; les forces dont il disposait étaient déjà supérieures à celles de l'ennemi ; mais il ne comptait pas en faire usage avant l'arrivée des renforts qui lui étaient annoncés, « tenant pour imprudence notoire de vouloir, par un combat incertain contre des fols qui n'ont maintenant pour conseil que le désespoir et pour richesse que leurs armes et chevaux, hazarder tout le corps de l'État[1]. » D'ailleurs il négociait ; il avait blâmé la retraite de Meaux ; il en regrettait les conséquences ; il eût voulu les réparer et empêcher le Roi « de devenir tout à fait guisard[2]. » Par son influence, l'Hospital, Vieilleville et Morvilliers furent chargés de porter aux confédérés des paroles de paix ; mais, après deux conférences, ils ne purent obtenir qu'une longue et confuse requête, où les prétentions aristocratiques et les demandes de réformes politiques tenaient autant de place que les plus justes réclamations, où les priviléges de la noblesse étaient revendiqués avec la liberté de conscience et la convocation des États généraux, le tout mêlé à de violentes diatribes contre les Guise et contre « ces Italiens qui, comme des vautours, suçaient le sang de la

1. Lanoue.
2. D'Aubigné.

France. » C'était désigner assez clairement la Reine. Elle le comprit et ne l'oublia pas. Les plus zélés avocats de la paix durent se taire : il ne fut pas question de la requête. Mais un héraut d'armes à la cotte fleurdelisée fut envoyé à Saint-Denis, et s'y présenta avec un appareil auquel on n'était plus habitué. Là, à haute voix, au milieu de la surprise générale, il somma, de par le Roi, le prince et « autres chefs et principaux conducteurs de certaine assemblée en armes de se rendre immédiatement devant le Roi, pour lui rendre l'obéissance commandée et ordonnée de Dieu, ou de déclarer et avouer promptement leur sinistre et mauvaise entreprise, pour, ladite déclaration par eux faite, y être avisé par le Roi. »

La solennité de cette sommation émut les confédérés : ils n'avaient pas craint d'attaquer l'escorte même du souverain, mais il leur coûtait de s'avouer ennemis de la couronne; ils ne s'étaient pas arrêtés devant un attentat à la majesté royale, et une formalité les faisait hésiter. Ils redoutaient l'effet que produirait cette démarche en France et à l'étranger; peut-être bien pourrait-elle arrêter les reîtres. Aussi dès le lendemain une lettre fut portée au Roi, bien différente de celles qui l'avaient précédée. Cette fois on avait renoncé à réclamer pompeusement une réforme radicale du

gouvernement : les protestants se bornaient à exposer leurs griefs en termes respectueux et à en demander le redressement. Les partisans de la paix reprirent quelque espoir ; le connétable offrit à ses neveux une entrevue qui eut lieu à la Chapelle. Mais quoique Montmorency fût loin de vouloir pousser les choses à l'extrême, la violence de son tempérament le rendait parfaitement impropre à une mission de conciliation. Aux premiers mots proférés par Condé, il s'écria que le Roi ne souffrirait jamais deux religions. On se sépara immédiatement : les protestants avaient retrouvé le droit de dire qu'ils ne luttaient que pour la liberté de leurs consciences.

Blocus de Paris. L'armée protestante, forte de six mille hommes, s'étend outre mesure.

Cependant les opérations du blocus continuaient et les effets s'en faisaient sentir dans Paris. Les réformés avaient reçu des renforts. Quelque entrave que d'Andelot eût rencontrée pendant la paix dans l'exercice de sa charge de colonel général d'infanterie, il n'en avait pas moins repris une certaine action sur les vieilles bandes : à son appel, bon nombre d'arquebusiers quittèrent Paris, Metz et autres garnisons pour venir le joindre. Quelques levées faites en Normandie arrivèrent aussi heureusement. Enfin, Montgomery et le vidame, après avoir simulé une attaque sur le pont de Saint-Cloud, avaient surpris tous les ba-



teaux de la Seine, et avaient pu débarquer à Saint-Ouen (24 octobre).

La petite armée atteignit ainsi un effectif de quatre mille fantassins et de deux mille cavaliers. Condé était à Saint-Denis, couvert sur son front par Genlis, qui occupait Aubervilliers. Clermont[1], après avoir enlevé Charenton, avait rempli la rivière de pieux et d'obstacles, et s'était replié sur le Bourget, où était l'extrême gauche. L'amiral avec la droite tenait Saint-Ouen, et communiquait par un pont de bateaux avec les détachements envoyés sur la rive gauche jusqu'à Argenteuil et même jusqu'à Dampierre. Tout réussissait si bien aux protestants, et l'exécution de leur plan rencontrait si peu d'obstacles, qu'ils crurent pouvoir s'étendre davantage : d'Andelot fut envoyé avec cinq cents chevaux et un bon corps d'arquebusiers pour occuper Pontoise. On espérait par ce mouvement resserrer encore le blocus, arrêter Strozzi, qui arrivait de Picardie, enfin protéger l'armée contre une chimérique entreprise des Espagnols. Mais le duc d'Albe ne parut pas; Strozzi était déjà passé; le coup de main sur

1. Antoine de Clermont, marquis de Resnel, ajouta à son nom celui d'Amboise, que portait sa mère. Il était frère utérin du prince Portien. Il fut tué à la Saint-Barthélemy par son cousin, le fameux Bussy.

Pontoise échoua, et l'absence d'un si gros détachement faillit coûter cher aux réformés.

L'armée catholique, forte de dix-neuf mille hommes, reprend l'offensive et nettoie la rive gauche de la Seine (4 novembre).

Les vivres n'entraient plus à Paris; on y murmurait hautement, et non sans raison, contre l'inaction du connétable, qui, avec des forces dix fois supérieures, se laissait bloquer impunément. L'occasion d'ailleurs était bonne pour agir : Strozzi et Brissac venaient d'amener leurs bandes; le régiment parisien était sous les armes, et l'armée royale se trouvait portée à seize mille fantassins sous quatre-vingts enseignes, soutenus par trois mille cavaliers; enfin on connaissait la faute grave commise par l'ennemi : Montmorency résolut d'en profiter.

Le 4 novembre, une colonne, sortie de Saint-Cloud, enleva le corps de garde qui couvrait le pont de bateaux de Saint-Ouen, brûla ce pont, reprit Argenteuil, et nettoya toute la rive gauche de la Seine au-dessous de Paris. L'approvisionnement de la capitale était assuré.

Escarmouche dans la plaine Saint-Denis (9 novembre).

Le 9, l'avant-garde catholique occupa la Chapelle. Une reconnaissance fut poussée dans la plaine, attaqua et culbuta la grand'garde protestante. Dampierre, lieutenant des gendarmes de l'amiral, fut tué dans cette escarmouche. Toute la nuit, des partis de cavalerie légère vinrent donner des alertes aux quartiers des réformés, afin de les



tenir sur pied et de les harasser. Le connétable voulait donner la bataille le lendemain 10 novembre, vigile de la fête de saint Martin, un des protecteurs de la couronne de France.

Délibération des chefs protestants. Condé se décide à accepter la bataille.

Condé était décidé à accepter le combat; la question avait été vivement débattue parmi les chefs de son armée. Les uns voulaient que l'on évacuât toutes les positions avancées pour se replier sur Saint-Denis et s'y maintenir en escarmouchant jusqu'au retour de d'Andelot. D'autres opinaient pour la retraite immédiate. Ils rappelaient: qu'ils n'avaient pas un canon; que leur infanterie se composait de trois mille hommes, presque tous arquebusiers, sans un seul corps de piquiers qui pût tenir en plaine; que le détachement de d'Andelot avait réduit leur cavalerie à dix-huit cornettes, ne donnant que quinze cents combattants; encore étaient-ils montés sur des « courtauds ou chevaux de basse taille, » et fort mal équipés; car, si l'on n'avait pas eu l'idée d'arracher des gonds et des grilles pour faire garnir de fer par les maréchaux les perches destinées aux tentes de la foire du Landit[1], on aurait eu grand'peine à mettre quelques lances en ligne. Était-ce avec un semblable équipage qu'on espérait tenir tête aux

1. Ancienne et célèbre foire qui se tient à Saint-Denis.

vingt mille hommes et à la belle artillerie de l'armée royale ?

Mais le prince avait répondu qu'à peine repliés sur Saint-Denis, ils y seraient resserrés et enveloppés par l'ennemi, séparés de d'Andelot et pris infailliblement. Quant à la retraite immédiate, ils ne pouvaient l'exécuter vers le Nord, où ils n'avaient aucune place ; il leur faudrait ou tirer au Sud vers Orléans, ou remonter la vallée de la Marne pour aller au-devant des Allemands ; or, dans l'un ou l'autre de ces mouvements, ils prêteraient nécessairement le flanc à l'armée royale, qui ne manquerait pas de les attaquer alors, et cela en plaine ouverte, dans les conditions les plus défavorables pour eux : leur défaite était certaine. Au contraire, en restant sous les murs de la capitale, ils profitaient de tous leurs avantages : une armée aussi nombreuse et aussi peu homogène que celle du connétable ne pouvait sortir d'une grande ville comme Paris avec ordre et ensemble ; les différents corps n'entreraient en ligne que tard et successivement ; avec quelques charges heureuses et bien conduites, on pourrait les battre en détail ; les jours étaient courts, et le soleil serait couché avant que l'ennemi ne pût tirer parti de son immense supériorité numérique. Le succès pouvait n'être qu'éphémère ; mais il leur donnerait un grand

prestige ; tout au moins il diminuerait les inconvénients et les dangers de la retraite. Cet avis, adopté par l'amiral, l'emporta.

Bataille de Saint-Denis (10 novembre). Disposition de l'armée protestante en avant de cette ville, entre Aubervilliers et Saint-Ouen.

La résolution avait été prise dans la nuit du 9 au 10, et on délibérait encore « le cul sur la selle[1], » lorsque, peu après le lever du jour, les coureurs vinrent avertir que l'armée royale débouchait du faubourg Saint-Denis : les chefs protestants n'eurent que le temps de se rendre en grande hâte à leurs postes. Laissant dans Saint-Denis sa petite troupe de piquiers, Condé déploya la « bataille » en avant de cette ville, entre Aubervilliers et Saint-Ouen, faisant en quelque sorte une courtine vivante entre deux bastions. Comme il avait peu de monde et qu'il voulait remplir un espace très-étendu (environ trois mille cinq cents mètres), il avait formé sa cavalerie « en haye » sur une seule ligne. Quelques « manches » d'arquebusiers couvraient ses flancs et se reliaient avec ceux qui tenaient les deux villages. L'amiral était adossé à Saint-Ouen avec la cavalerie de l'avant-garde, ayant sa droite protégée par de petits bois et des jardins garnis d'infanterie. La cavalerie de l'arrière-garde, sous Vardes et Genlis, était devant Aubervilliers ; le terrain ne leur offrant de ce côté

1. D'Aubigné.

aucun point d'appui, ils avaient occupé un moulin un peu en avant de leur gauche ; un fossé avec épaulement, creusé entre ce moulin et le village, cachait une ligne d'arquebusiers.

L'armée royale sort de Paris. Projets du connétable pour envelopper l'armée protestante.

Cet ordre de bataille fort simple correspondait si bien à la disposition des logements, que la petite armée était établie longtemps avant que les troupes royales, qui sortaient de Paris sur une seule colonne, eussent achevé leur déploiement.

Le connétable ne s'attendait pas à voir les protestants accepter la bataille dans cette plaine découverte, coupée par une simple chaussée pavée que ne bordait aucun fossé : il supposait qu'alarmés par la reconnaissance de la veille, ils se seraient resserrés dans leurs quartiers et chercheraient tout au plus à s'y maintenir. Son dessein était d'enlever simultanément les deux villages qui appuyaient la droite et la gauche des réformés, puis d'attaquer Saint-Denis avec toutes ses forces. Quelques compagnies d'ordonnance et quelques « manches » d'arquebusiers, appuyées par le régiment parisien, avaient paru suffisantes pour déloger l'amiral de Saint-Ouen ; cette aile gauche était commandée par les ducs de Nemours et de Longueville, par Thoré et plusieurs autres. Aubervilliers, qu'on pensait devoir être mieux défendu, devait être foudroyé par

l'artillerie, que soutiendraient, à gauche les Suisses, et à droite les bandes françaises, ainsi que les gendarmes de Cossé et de Biron. Plus à droite, Damville et d'Aumale, avec leurs compagnies d'ordonnance, devaient tourner Aubervilliers et marcher immédiatement sur Saint-Denis. C'est aussi Saint-Denis qui devait servir de point de direction à un gros escadron que le connétable, accompagné de son fils aîné, conduisait en personne. Il comptait s'avancer entre les deux attaques, et rallier ensuite à lui les troupes victorieuses aux ailes.

Montmorency donne prématurément l'ordre d'attaquer par la droite et par la gauche. Ces attaques sont repoussées.

Déjà la cavalerie catholique prenait position en avant de la Chapelle et de la Villette; les grands et beaux chevaux des gendarmes, les armures éclatantes, les habits et les bannières chargés de croix contrastaient singulièrement avec l'équipement modeste des réformés, leurs casaques blanches toutes simples, et leurs montures de chétive apparence. Déjà quatorze pièces, mises en batterie sur les hauteurs de la Villette, avaient ouvert leur feu contre Aubervilliers, lorsque Montmorency, surpris et comme irrité de l'attitude où il voyait l'ennemi, sans attendre l'inévitable effet de cette canonnade, sans attendre son infanterie, ni même toute sa cavalerie, donna l'ordre d'attaquer immédiatement.

Cossé et Biron s'avancent les premiers vers Au-

bervilliers, mais le fossé creusé devant ce village les arrête; Genlis choisit ce moment pour les charger, et les ramène en désordre, sans que leur artillerie, masquée par ce mouvement, puisse leur être d'aucun secours. Damville et d'Aumale, qui remplacent les premiers escadrons, ne sont pas plus heureux.

Du côté de Saint-Ouen, les troupes de l'amiral avaient reçu avec le même succès l'attaque des catholiques. Coligny, en poursuivant les gendarmes repoussés, rencontre le régiment des Parisiens qui, « bien dorez comme calices [1], » cherchaient à prendre leurs rangs avec l'inexpérience de guerriers improvisés sortis le matin de leurs maisons. Ce fut l'affaire d'un moment : les volontaires, qui ne s'attendaient pas à pareille fête, ne purent résister au choc des vieux soldats protestants; ils s'enfuirent en désordre et « s'en souvinrent longtemps [2]. »

Le centre des Royaux est enfoncé par Condé. Montmorency est blessé mortellement.

Au centre, le connétable avait formé sa cavalerie sur deux lignes : la première était conduite par son fils aîné; il dirigeait la seconde, et s'avançait dans cet ordre contre le prince de Condé; lorsque celui-ci, laissant un tiers de son monde pour faire tête à la première ligne des catholiques,

1. D'Aubigné.
2. La Popelinière.

la dépasse avec l'élite des siens, et, fondant à l'improviste sur le flanc gauche de la seconde ligne, la charge avec tant de furie qu'en un instant le gros escadron est rompu. Le cheval du connétable est renversé; l'écossais Stuart lui crie de se rendre; mais pour toute réponse, Montmorency, « abandonné des siens et non de sa vertu[1], » lui casse la mâchoire avec le pommeau de son épée brisée; au même moment le vieillard tombe mortellement blessé d'un coup de feu au travers du corps.

Les prévisions de Condé se réalisaient; le succès couronnait la valeur des protestants. « Si mon maître, s'écriait l'ambassadeur turc, qui assistait à cette terrible mêlée du haut de Montmartre, si mon maître avait seulement mille de ces casaques blanches pour mettre en tête de chacune de ses armées, l'univers ne lui durerait pas deux ans. »

Les catholiques reprennent partout l'avantage; mais le désordre produit par la chute du connétable permet aux protestants de rentrer en ordre à Saint-Denis.

Mais une victoire complète eût tenu du prodige, et déjà la bataille changeait d'aspect. Genlis et Vardes, épuisés par trois engagements, ne pouvaient plus bouger devant Aubervilliers, et recevaient, immobiles, les décharges de l'artillerie, qui avait rouvert son feu; les gendarmes catholiques se ralliaient autour des Suisses et des vieilles bandes qui venaient d'entrer en ligne, et prépa-

1. D'Aubigné.

raient une nouvelle et décisive attaque du village. D'autre part, l'amiral avait poussé trop loin la poursuite des Parisiens : pris en flanc par Chavigny avec une cavalerie fraîche, il venait d'être complétement battu. Lui-même, entraîné par un cheval à bouche dure, avait été perdu de vue par les siens, si bien qu'on le crut prisonnier ou caché par quelque ami : pendant trois jours on fit des perquisitions pour le trouver dans Paris. Enfin le maréchal de Montmorency avait rompu les compagnies protestantes qui lui étaient opposées, et faisait déjà face à l'escadron victorieux du prince.

Condé allait être écrasé, quand, sur toute la ligne de l'armée royale, le bruit se répandit que le connétable était blessé et pris. A cette nouvelle, ses fils, Damville et Thoré, accourent à son secours, entraînant tous les gendarmes qui combattaient avec eux aux deux ailes. Aucun ordre n'était donné, personne avant l'action n'ayant été désigné pour servir de lieutenant à l'ombrageux connétable, et le duc de Guise n'étant plus là pour le remplacer et réparer ses fautes. Les débris de l'avant-garde protestante cessent d'être poursuivis et rejoignent la « bataille; » l'infanterie catholique, restée seule pour l'attaque d'Aubervilliers, ne peut empêcher Genlis de se retirer presque intact du village. Toute la cavalerie des réformés

se trouve ainsi réunie au centre, et tandis que l'ennemi s'empresse à relever Montmorency, on parvient à dégager Condé, au moment où son cheval, percé d'un coup de lance, tombait mort sous lui. La chute du jour surprend l'armée royale au milieu d'une inexprimable confusion. A la faveur de la nuit et de ce désordre, les protestants se retirent au pas sur Saint-Denis.

L'issue du combat est glorieuse pour Condé.

Les catholiques restaient maîtres du champ de bataille : les protestants ne pouvaient se regarder comme vainqueurs; mais, avec la disproportion des forces, le fait seul d'avoir accepté le combat honorait leur valeur, et il était glorieux de se retirer en ordre, après avoir infligé à l'ennemi une série d'échecs partiels. Sans doute ils avaient été servis par les fautes de leurs adversaires et par la fortune, qui frappa le connétable au moment le plus critique; mais ils avaient su profiter des faveurs de la Providence, et là est souvent le secret du succès. Condé pouvait réclamer la première part dans l'honneur de la journée, et répéter avec orgueil le vieux dicton latin : « *Audentes fortuna juvat.* »

Dans la nuit les réformés reprennent leurs quartiers.

Un peu après minuit, le silence qui se fit dans la plaine apprit aux réformés que l'ennemi venait de rentrer dans Paris. Aussitôt ils remontent à cheval, et avant le jour ils avaient repris leurs

quartiers de la veille. Le 11 au matin, d'Andelot, qui était revenu de son expédition le soir de la bataille, parcourait la plaine avec cinq cents chevaux, insultait le corps de garde catholique à la Chapelle, et brûlait jusque contre les murs de Paris, sans que personne en sortît pour le repousser. Le connétable n'avait pas survécu à ses blessures; sa mort, en laissant le commandement vacant et le champ libre à toutes les intrigues, paralysait l'armée royale.

Aussi, cette première démonstration faite, et le découragement de l'ennemi constaté, le prince ne voulut pas prolonger une situation inutilement périlleuse. Profitant de l'inaction forcée des catholiques, il s'éloigna de Paris, et se hâta de marcher au-devant des renforts que lui envoyait l'Allemagne.

Condé décampe le 13, met sa femme en sûreté à Orléans, et rallie les Poitevins à Montereau.

Il partit le 13 novembre[1], se dirigeant d'abord vers Montereau, où il avait donné rendez-vous à un contingent de dix-huit cornettes et de vingt-sept enseignes que venaient de fournir le Poitou et la

1. Les historiens disent le 15 novembre; mais, dans une lettre datée du 14, le Roi annonçait que le prince de Condé avait commencé sa retraite le 13, à sept heures du soir (Archives de Condé; voyez *Pièces et documents*, n° XXII). Il est parfaitement vraisemblable que les protestants n'aient pas inutilement prolongé leur séjour sous Paris.

Guyenne. Cette marche avait encore un autre objet : avant de s'enfoncer dans l'Est, les chefs protestants, voulant mettre en sûreté ce qu'ils avaient de plus cher sans multiplier les détachements inutiles, avaient résolu de rassembler leurs familles dans Orléans et de ne pourvoir que cette seule place, où devaient affluer aussi les troupes attendues de Provence, de Dauphiné et de Gascogne. Mais il fallait gagner Orléans. La princesse, l'amirale et les femmes des gentilshommes qui habitaient le nord ou l'est de la France ne pouvaient se rendre dans cette ville sans s'approcher de Paris et s'exposer à être enlevées par quelque bande catholique. Toutes ces dames se réunirent donc pour former une sorte de convoi. dont le mouvement sur Montereau facilitait le passage. On les rencontra le second jour de route. En revoyant sa femme, Condé apprit une fâcheuse nouvelle : sa belle-mère, la marquise de Rothelin, méprisant tous les avis et se fiant aux solides murailles de son château de Blandy, avait refusé de quitter cette résidence, et avait retenu auprès d'elle trois des enfants du prince ainsi que plusieurs de ses amis. Elle venait d'être traîtreusement surprise par son neveu d'Entragues[1] : sa

1. François de Balzac, marié à Jacqueline de Rohan, dame de Gyé, nièce de la marquise de Rothelin. Il épousa en

maison avait été saccagée; elle-même, ses petits-enfants, tous ceux qui étaient auprès d'elle avaient été conduits prisonniers au Louvre.

La Rochefoucauld rejoignit les confédérés; il amenait quatre canons [1] et près de dix mille hommes tirés du Poitou et de la Guyenne. Pont-sur-Yonne fut enlevé, et l'armée remonta vers la Seine, laissant dans Montereau une arrière-garde de sept enseignes, commandée par Renti, pour disputer quelque temps aux catholiques ce poste important et les détourner du siége d'Orléans, qui n'était pas encore en état de résister.

Réorganisation de l'armée royale commandée par le duc d'Anjou. Elle sort de Paris.

En effet les troupes royales étaient sorties de Paris. On s'était bientôt remis à la cour de l'émoi causé par la mort du connétable. Cet événement, en assurant aux catholiques ardents une prépondérance incontestable, servait en même temps les desseins que Catherine nourrissait en faveur de son fils chéri. Aussi s'était-on assez facilement

secondes noces Marie Touchet, et fut père de la marquise de Verneuil.

1. L'artillerie protestante se trouvait ainsi composée de six pièces : « deux gros doubles canons, une grosse coulevrine que le commun appelle la Royne-mère, et troys pièces de campagne qu'ils appellent les demoyselles de la Royne ou ses mignonnes. » (Journal des mouvements de l'armée du prince de Condé, etc. *State paper office.*) — Nous avons fait plusieurs emprunts à ce document curieux, que ses dimensions ne nous ont pas permis d'insérer parmi les *Pièces et documents*.

consolé de n'avoir obtenu aucun résultat dans la journée de Saint-Denis : le succès, pour être retardé, pensait-on, n'en serait que plus sûr et plus complet; car cette fois il ne serait pas compromis par l'esprit de conciliation. La gloire de détruire les hérétiques était réservée à Monsieur : le 17 novembre, il fut nommé lieutenant général du Roi. Médicis avait démontré avec art la nécessité de couper court à toutes les rivalités qui divisaient les principaux de l'armée en plaçant à sa tête un fils de France, et l'on espérait que de sages conseils pourraient remédier à l'inexpérience complète du jeune général. D'ailleurs il annonçait d'heureuses dispositions et même des qualités brillantes. Quoiqu'il eût déjà en lui le germe de la dépravation profonde qui devait si honteusement souiller le trône de France, il serait injuste de confondre la figure assez séduisante du duc d'Anjou avec le triste portrait de Henri III. Enfin les soldats ne devaient pas lui manquer : le marquis de Bade envoyait des reîtres d'Allemagne, et d'Aumale venait de partir pour la Lorraine, afin de leur ouvrir le chemin en arrêtant ceux qu'attendait l'ennemi; Nevers amenait les vieilles bandes de Piémont et quelques troupes italiennes; d'Aremberg était à quelques lieues de Paris avec un contingent fourni par le duc d'Albe. Mais on pouvait encore se pas-

ser de ces renforts, et, sans les attendre, Monsieur mit son armée en route sur la trace des protestants.

Les protestants passent la Seine et s'arrêtent près de Châlons. Trêve.

Suivi, quoique encore d'assez loin, par les troupes royales, Condé se voyait menacé de rencontrer de nouveaux obstacles sur sa ligne de retraite et de trouver les passages de rivière fortement gardés. Le duc de Guise avait rassemblé une petite armée dans Troyes, et s'apprêtait à défendre la Seine. Les confédérés simulent alors une attaque sur Sens, et, tandis que Guise s'avance au secours de cette place, ils gagnent rapidement les bords de la Seine, s'emparent de Bray et de Nogent avec beaucoup d'audace et de bonheur, franchissent le fleuve, replient sur Bray le détachement qui occupait Montereau, coupent les ponts et se dirigent vers la Marne. Dès qu'ils furent sur la rive droite, ils rappelèrent leur arrière-garde, rallièrent tout leur monde à Épernay, puis, sans s'éloigner de la rivière, s'avancèrent lentement dans la plaine à l'est de cette ville, afin de ne pas être tournés par Châlons [1]. Cependant des ouvertures

1. Il y a à la Bibliothèque impériale plusieurs lettres de Condé au Roi, à la Reine et au duc d'Anjou, relatives à ces négociations, entre autres une datée de Bray le 7 décembre, une de près d'Épernay le 16, et deux de Saint-Martin le 17. (Voyez *Pièces et documents*, nº XXIV.) — Saint-Martin est sur la Marne, à vingt-deux kilomètres environ d'Épernay, et à onze



pacifiques avaient été faites, et depuis plusieurs jours déjà quelques communications avaient été échangées par l'intermédiaire d'un certain capitaine Combault, pris à Bray où il commandait pour le duc de Nemours; enfin des propositions qui semblaient plus sérieuses venaient d'être apportées de la cour par la marquise de Rothelin; la Reine, afin de disposer favorablement Condé, avait mis en liberté sa belle-mère et ses enfants. Une trêve était conclue, et les chefs du parti délibéraient.

Négociation avec la cour et les Allemands.

Attendrait-on sur place l'issue des conférences, en courant la chance d'avoir à livrer bataille dans les plaines de Châlons avec les forces actuellement disponibles? L'infanterie resterait-elle enfermée dans les places qui bordaient la Seine et la Marne, tandis que toute la cavalerie irait lestement chercher les Allemands? Marcherait-on avec toute l'armée au-devant de ceux-ci? Tels étaient les trois plans entre lesquels il fallait choisir. Mais, pour apprécier la résolution qui fut adoptée, il faut savoir où en étaient les négo-

au-dessous de Châlons. Sarry, où l'extrême gauche des réformés fut surprise quelques jours après, est aussi sur la Marne, à six kilomètres au-dessus de la dernière ville. Il est donc probable que, tout en négociant, et sans avoir encore de projet arrêté pour leurs opérations, les protestants marchaient lentement vers l'Est, afin de dépasser Châlons, qui n'avait pas cessé d'être occupé par une garnison royale.

ciations avec les princes luthériens d'Allemagne.

C'est à l'Électeur palatin, leur ancien allié, que les confédérés s'étaient adressés. Il avait fort hésité à leur envoyer du secours. Les députés du Roi avaient produit des lettres écrites par plusieurs réformés, qui se louaient de la bonne exécution de l'édit de paix; ils avaient accusé l'ambition de Condé et de l'amiral, affirmant que la religion n'était pour rien dans la prise d'armes, et que c'était pure rébellion. L'Électeur, fort perplexe, envoya à Paris pour connaître le fond des choses, et au retour de son ambassadeur, convaincu que la question religieuse n'était pas si étrangère qu'on le disait à la querelle, il fit partir ses troupes et les dirigea vers la Lorraine, sous les ordres de son second fils, Casimir. C'était un bien jeune général, il n'avait que vingt-six ans; mais il était plein de mérite et d'ardeur et parlait le français comme l'allemand[1]. L'évêque de Rennes ayant voulu faire de nouvelles représentations, le Palatin avait répliqué que son fils était majeur et qu'il ne pouvait le retenir, que d'ailleurs Condé et ses associés étaient en armes pour soutenir la majesté du roi

1. « Industrius et acer, gallicæ linguæ et maternæ ex æquo peritus. » (N... à Cecil. Strasbourg... 1567. *A collection of State papers... left by W. Cecil... from Hatfield. London, 1740, f°.*)

très-chrétien et assurer le bonheur de ses peuples; en allant à leur secours, son fils restait fidèle aux traditions de sa famille, toujours si affectionnée à la couronne de France [1].

Ces détails étaient connus des confédérés : ils venaient d'arrêter le jeune Lanssac, qui avait accompagné l'envoyé de l'Électeur lors de son voyage en France, et qui revenait à la cour avec des dépêches où ce qui précède était relaté. Dans cette situation, y avait-il à hésiter? Si l'on n'allait pas promptement au-devant des Allemands, leur ardeur pourrait bien se refroidir, et on perdrait le secours si ardemment désiré. Livrer bataille? Il n'y fallait songer qu'après avoir reçu des renforts. Attendre l'issue des conférences? C'était se montrer bien simple : la cour ne négociait que pour retarder les protestants et donner à Monsieur le temps de les joindre et de les envelopper. Tandis qu'on promenait le cardinal de Châtillon de ville en ville, sans lui donner une réponse, sans lui faire une offre précise, Nevers amenait près de dix mille hommes au duc d'Anjou, et déjà des partis de l'armée royale, débouchant de Châlons, paraissaient sur la rive droite de la Marne. Enfin, le dernier jour de l'armistice. et

1. *Hatfield's papers.*

avant qu'il ne fût dénoncé, Brissac enlevait par surprise le château de Sarry, qui couvrait la gauche des confédérés : aussi étaient-ils en route dès le lendemain.

Les réformés marchent au-devant de leurs reîtres, passent la Meuse et la Moselle. Bel ordre de marche. Vives souffrances. Fermeté de Condé.

Ils avaient renoncé au désastreux projet de laisser leur infanterie sur la Marne : c'était la vouer à une destruction certaine et inutile. L'amiral, auteur de cet avis, avait cédé aux excellentes raisons par lesquelles Condé l'avait combattu. Seulement, pour assurer la rapidité des mouvements, le prince avait eu soin de faire réunir depuis plusieurs jours tous les chevaux qu'on avait pu enlever, et les avait fait distribuer dans les compagnies d'infanterie; les meilleures montures avaient été réservées à une troupe d'arquebusiers d'élite, que d'Andelot avait formée et dirigeait en personne. On put ainsi atteindre la Meuse à grandes journées et en fort bon ordre : Condé ouvrait la marche avec la « bataille; » l'amiral suivait avec son corps; la cavalerie légère, sous Mouy, formait l'extrême arrière-garde; elle était soutenue par les arquebusiers à cheval de d'Andelot.

L'armée passa la Meuse à Saint-Mihiel et continua sa route vers la Moselle. Le froid était intense, les vivres rares, les souffrances vives : l'espoir de joindre les reîtres avait soutenu les courages; mais voici qu'on arrivait en Lorraine, et

personne n'avait de nouvelles des Allemands. La tristesse et l'inquiétude commençaient à gagner les plus braves; les désertions étaient imminentes. Déjà Clermont d'Amboise et Genlis avaient disparu, le premier « sans dire adieu et avec assez peu d'occasion, » le second « en demandant congé pour aller en Picardie, où il ferait beaucoup de service, » mais de ce ton qui n'admet pas le refus : c'étaient de fâcheux exemples. Condé et Coligny luttaient seuls contre le découragement, ce dernier toujours grave, réprimant sévèrement le moindre murmure; l'autre toujours aimable, ranimant la gaieté éteinte par ses joyeux propos, par ses reparties toujours prêtes[1]. Un jour qu'un officier de mauvaise humeur lui demandait où il les menait ainsi : « Nous allons joindre nos alliés, répondit le prince. — Et si nous ne les trouvons pas? — Alors nous soufflerons dans nos doigts, car il fait grand froid. » Et tous les assistants de rire aux dépens de l'indiscret questionneur.

Jonction de Condé et du prince Casimir (11 janvier 1568). Sacrifices pour payer les reîtres.

On venait de traverser la Moselle à Pont-à-Mousson, lorsque des éclaireurs vinrent avertir Condé qu'ils avaient vu une grosse troupe en marche. Le prince s'empressa de l'envoyer reconnaître. Était-

1. «. .. Quæ tamen Condæi, ut erat natura læta, humanis ac festivis sermonibus, inde gravibus Colinei increpationibus repressa sunt. » (Thuanus, lib. XLII.)

ce, par hasard, l'armée royale, dont il n'avait pas de nouvelles depuis plusieurs jours? A tout hasard il prenait ses dispositions pour le combat, lorsqu'il vit accourir vers lui le jeune comte palatin et ses principaux officiers. Les deux armées se côtoyaient depuis quelques heures sans le savoir. Casimir amenait à Condé six mille cinq cents chevaux, trois mille fantassins et quatre pièces de campagne (11 janvier 1568).

Les protestants des deux nations se firent grande fête; mais, après les premières accolades et les premiers transports de joie, une triste réflexion assombrit de nouveau les visages français : leurs frères d'Allemagne, en gens prudents, déclaraient qu'ils ne bougeraient pas avant d'avoir reçu un à-compte sur la somme qui leur était promise; or la caisse de l'armée était vide, et les bourses n'étaient guère mieux garnies. Cependant l'élan était tel et le besoin si urgent, que personne ne garda ni un bijou ni un écu : depuis le prince, qui le premier donna ses chaînes d'or et sa vaisselle, jusqu'au dernier goujat qui apportait sa pauvre obole, tout le monde voulut s'associer au sacrifice, « et cette brave gueuserie[1] » produisit plus de cent mille livres : les Allemands consentirent à marcher.

1. D'Aubigné.

Inaction de l'armée royale. Elle ne peut empêcher Condé de ramener ses troupes en Beauce. Ordre très-remarquable de l'armée réformée.

L'armée royale n'avait rien fait pour empêcher cette jonction. Quand les réformés avaient commencé leur retraite d'Épernay, les flatteurs n'avaient pas manqué de dire à Monsieur qu'il avait chassé les huguenots de France[1], et ce prince, déjà enclin à une mollesse d'habitudes peu compatible avec le rude métier des armes, s'était arrêté à Châlons pour y fêter son facile triomphe. Quand on sut à la cour que la petite troupe protestante s'était retirée intacte, et que Condé revenait renforcé de près de dix mille hommes, on s'indigna de l'inaction de l'armée royale. On s'en prit aux conseillers du duc d'Anjou, et on lui en donna d'autres, qu'on supposait plus capables de faire observer la discipline et d'imprimer une direction salutaire aux opérations. Les nouveaux chefs catholiques pensaient que les protestants tireraient par la Bourgogne, afin d'éviter le pays qu'ils avaient déjà épuisé. Monsieur pourvut donc les places de la Marne et de la Seine, et se prépara avec le reste de ses troupes à marcher parallèlement aux réformés, attendant pour leur livrer bataille que le manque d'argent et de vivres eût dissous leur armée. Mais ceux-ci, pour échapper à la disette, avaient pris des mesures presque

1. La Noue.

inouïes pour l'époque et de tout temps difficiles à maintenir. C'est à Coligny que revient cet honneur : esprit logique et organisateur, il avait coutume de dire, quand il s'agissait de mettre une armée sur pied : « Commençons de former ce monstre par le ventre [1]. » Il avait donc rassemblé un assez grand nombre de chevaux de bât, réparti les uns entre les compagnies pour le transport des bagages, affecté les autres au service des subsistances ; la défense de dépasser un certain chiffre de bêtes de somme était rigoureusement observée ; des distributions régulières de vivres avaient lieu à certains jours dans une proportion déterminée, et l'approvisionnement était complété toutes les fois qu'on le pouvait. Un ordre régulier avait aussi été fixé pour les logements : l'infanterie était toujours au centre, divisée par grosses masses ; la cavalerie était cantonnée dans les villages à l'entour ; chaque soir ces cantonnements étaient barricadés, retranchés ; des détachements d'arquebusiers y étaient mêlés à la cavalerie ; enfin un lieu de rendez-vous était assigné en cas d'alerte. En route, l'armée était toujours précédée au loin par une avant-garde de douze cents cavaliers, dont la moitié portait l'arquebuse.

Grâce à cet ensemble de dispositions, très-bien

1. La Noue.

combinées et très-remarquables pour l'époque, grâce à la fermeté et à la prévoyance que l'on mit à en assurer l'exécution, les protestants purent traverser sans trop souffrir un pays dont toutes les populations leur étaient hostiles, marcher toujours serrés, presque en vue de l'ennemi, sans désordre et sans maraude, et sans s'exposer à aucune surprise par l'éparpillement de leurs quartiers. Ils arrivèrent ainsi intacts dans la Beauce, après avoir franchi la Marne vers sa source, la Seine au-dessus de Châtillon, puis gagné Orléans par Auxerre, Bléneau et Montargis. Les places ennemies ne les avaient pas arrêtés. Ils avaient soigneusement évité les entreprises inutiles, et la seule qu'ils eussent risquée n'aboutit qu'à les faire repousser à Crevant; il est triste d'ajouter qu'ils se vengèrent de cet échec, en massacrant la population inoffensive d'Irancy. Quant à l'armée royale, malgré sa supériorité numérique, elle n'avait pu ou n'avait osé nulle part leur offrir le combat, et un seul engagement avait signalé cette longue et belle marche. La garnison italienne de Châtillon-sur-Seine attendait un grand effet de quelques chausse-trapes qu'elle avait semées dans les gués; mais cette ruse fut bientôt éventée, et causa peu de dommage. Cependant cela amena quelques retards, et les Italiens en

profitèrent pour attaquer assez vivement l'arrière-garde. Condé était déjà établi à Ancy-le-Franc; averti par le bruit de la mousqueterie, il envoya sur le lieu de l'action quelques cornettes de reîtres, et l'allemand Schomberg revint peu après avec deux enseignes qu'il avait enlevées. Pour le récompenser et encourager ses compatriotes, le prince lui mit au cou la seule chaîne d'or qu'il eût conservée et qu'il portait comme insigne de son rang.

Orléans dégagé. Condé rallie les Gascons et les Dauphinois, et se trouve à la tête de trente mille hommes.

Orléans avait été sérieusement menacé pendant l'expédition de Lorraine. Mais, ainsi que Condé l'avait prescrit et prévu, les Gascons et les Dauphinois, conduits par Mouvans et « les sept vicomtes[1], » étaient arrivés à temps pour dégager la place;

1. Les vicomtes de Bourniquet, Moutclar, Paulin, Caumont, Serignan, Rapin et Montagut, généralement appelés « les sept vicomtes, » parce qu'un accord parfait les unissait, étaient les principaux chefs du parti protestant en Rouergue, Quercy et Albigeois, comme Mouvans l'était en Provence, Montbrun en Dauphiné, et d'Acier, frère cadet de Crussol, en Languedoc. Tous ces partisans avaient pris les armes dès le début de la seconde guerre civile, et malgré les efforts des gouverneurs des provinces, ils étaient parvenus à faire leur jonction. Après quelques opérations conduites avec beaucoup d'intelligence, et mêlées de quelques échecs, ils avaient séparé leurs troupes sur les vives instances de la princesse de Condé. Montbrun et d'Acier restèrent pour soutenir la fortune du parti dans le Midi; Mouvans et les sept vicomtes s'acheminèrent vers Orléans.

non contents de ce premier succès, ils avaient fait une incursion en Touraine. Ils avaient déjà pris Blois et Beaugency, et ils assiégeaient Montrichard, lorsqu'ils reçurent l'ordre de rejoindre l'armée, qui venait de se cantonner en Beauce et dont l'effectif se trouva ainsi porté à plus de trente mille hommes.

Il n'y avait pas cinq mois que Condé avait commencé les hostilités avec dix-huit cents chevaux. Chef d'un parti pauvre et peu nombreux, menacé par une coalition formidable des cours de France et d'Espagne, il avait ouvert la campagne par une tentative téméraire et comme désespérée. Elle échoue sans que ce revers abatte l'audace du prince : pendant un mois il brave avec une poignée d'hommes une armée nombreuse et régulière, lui livre une bataille héroïque qui le couvre de gloire, puis saisit l'occasion que la fortune lui donne pour sortir d'une situation critique, et recule jusqu'à la Moselle sans se laisser entamer. Cette longue et pénible retraite, la marche bien conduite et bien ordonnée qui le ramène ensuite au cœur de la France, eussent été remarquées dans tous les temps. Enfin une direction intelligente a été imprimée au soulèvement des provinces : au lieu de laisser l'insurrection s'épuiser en efforts isolés, les chefs du mouvement ont reçu l'ordre de chercher,

avant tout, à réunir leurs forces pour les conduire vers un centre commun. Voilà comme, au mois de février 1568, Condé se trouvait à la tête d'une belle et nombreuse armée.

Condé investit Chartres (23 février). Siége de cette ville interrompu par la paix.

C'était à lui maintenant de désirer une bataille, c'était à Monsieur de l'éviter. Ce dernier d'ailleurs n'avait pas traversé la Seine, et, tandis que les protestants gagnaient Orléans, il était rentré à Paris, continuant d'attendre que l'armée ennemie se séparât d'elle-même faute d'argent et de vivres. Condé serait bien venu l'y chercher, s'il n'eût écouté que son ardeur. La prise de cette grande Babylone était toujours le rêve des protestants, et dès cette époque, comme nous l'avons dit, semblait devoir être le succès décisif, la fin de toute guerre civile. Aussi est-ce directement sur la capitale que le prince eût voulu marcher après sa jonction avec les Allemands; la difficulté du retour à travers la Champagne, la nécessité de rallier les Gascons, l'avaient fait renoncer alors à cette entreprise, et cette fois encore il la jugea prématurée. Il préféra adopter une combinaison qui lui permît de porter un rude coup aux Parisiens et à la cour, ou de forcer Monsieur à se remettre en campagne et à accepter le combat. Franchissant vingt lieues en deux jours, il arriva sous les murs de Chartres avec trois mille chevaux, et investit la place



(23 février) ; mais il ne put empêcher d'Ardelay d'y introduire un détachement qui porta la garnison à quatre mille hommes. Les opérations commencèrent rapidement : Condé voulait brusquer le siége, et, malgré l'insuffisance de son artillerie (il n'avait que neuf pièces), la brèche parut praticable au bout de six jours. On allait donner l'assaut, quand on reconnut qu'un retranchement solide avait été construit derrière la brèche et armé de canons. Les assiégeants travaillèrent alors à détourner le cours de l'Eure qui mettait en mouvement les moulins de la ville, et bien que Linières, qui défendait la place avec beaucoup de vigueur et d'intelligence, eût fait établir des moulins à bras, il se trouva bientôt à bout de ressources. Pressé plus que jamais de sollicitations et de reproches, Monsieur ne pouvait laisser enlever sans coup férir la clef du grenier de Paris. Cependant il crut suffisant d'y envoyer la Valette avec huit cents chevaux et quelques compagnies d'infanterie italienne. Condé, informé de ce mouvement, lui opposa l'amiral avec toute la cavalerie : la division de secours fut surprise à Houdan et taillée en pièces. Il semblait que Chartres n'eût plus qu'à capituler, lorsqu'on apprit que la paix était signée (13 mars).

Petite paix de

Le Roi remettait en vigueur l'édit d'Amboise et

supprimait les restrictions introduites dans l'intervalle des deux guerres civiles. Le prince et ses adhérents étaient rétablis dans tous leurs biens, charges et honneurs. Condé était « tenu et réputé bon parent, fidèle sujet et serviteur du Roi. » Les réformés devaient se séparer, restituer les places qu'ils occupaient et renvoyer immédiatement les Allemands. Le Roi avançait les cent mille écus d'or qui étaient dus à ces derniers. Il s'engageait, par un article secret, à congédier *plus tard* ses troupes étrangères et une partie des troupes françaises. Chartres (13 mars 1568).

Telles étaient les principales dispositions arrêtées à Lonjumeau entre les négociateurs des deux partis, sous la médiation de Norreys, ambassadeur d'Angleterre[1]. Quand ce traité fut soumis Elle est blâmée par l'amiral.

1. Sir Harry Norreys, créé lord Norreys en 1589. Son père, soupçonné d'être bien vu d'Anne Boleyn, avait été exécuté sous Henri VIII. Son petit-fils, créé comte de Berkshire, mourut sans laisser d'hoir mâle. La baronnie de Norreys passa dans la famille Bertie, et donne aujourd'hui le titre de courtoisie porté par le fils aîné du comte d'Abingdon. De Thou dit que les médiateurs de la paix de Chartres furent Sackville lord Buckhurst, et le florentin Guido Cavalcanti. Mais ces deux personnages ne furent envoyés en France qu'en 1571, pour porter à Charles IX les félicitations d'Élisabeth à l'occasion de son mariage : c'est alors qu'ils commencèrent à négocier l'union du duc d'Anjou (Henri III) avec leur souveraine, négociation promptement interrompue par la Saint-Barthélemy. Darcies (*Annals of queen*

aux chefs des protestants, l'amiral l'attaqua vivement, et cette fois avec toute raison. C'était folie à eux, disait-il, de poser les armes et de rendre les places sans garder, sans obtenir d'autre garantie qu'une vaine promesse. La tentative de Meaux, leurs succès, ne pouvaient qu'avoir envenimé les haines nourries depuis longtemps contre eux, confirmé les résolutions de la cour et resserré les trames qu'ils avaient voulu rompre par la guerre : cette paix n'était qu'un moyen de les écraser plus sûrement. Etait-il donc si nécessaire de s'y soumettre? Sans doute, la désertion diminuait les rangs des Gascons, les Allemands n'étaient pas soldés et, par leurs ravages, qu'il fallait bien tolérer, exaspéraient les populations; mais on était sûr de prendre Chartres, et cette conquête eût ranimé les courages, procuré d'abondantes ressources, peut-être permis d'entreprendre le siége de Paris. Ce n'est pas au moment de remporter de tels avantages qu'on pouvait accepter un pareil traité.

Condé la ratifie et les premières conditions sont exécutées.

Cependant Condé le ratifia. Malgré Coligny et malgré l'évidence, la voix publique, dans son camp, était loin d'être défavorable à la paix, et il

Elizabeth) et d'autres historiens anglais nomment positivement Norreys comme le médiateur, et cette assertion est confirmée par les correspondances conservées au *State paper office*. Cette médiation fut d'ailleurs assez insignifiante.

lui semblait difficile de maintenir plus longtemps son armée. D'ailleurs, le Roi ayant remis l'édit d'Amboise en vigueur, les prétextes manquaient pour continuer la guerre, et il répugnait au prince de la prolonger ainsi sans raisons apparentes; car « il aymoit sa patrie, et avoit pytié du peuple, » a dit de lui un contemporain assurément peu « pytoyable » et peu favorable aux huguenots[1]. Il sacrifia ainsi les résultats qu'il pouvait attendre de sa belle campagne à une sorte d'entraînement généreux et au désir de soulager les maux de sa patrie. Certes, ce n'est pas nous qui blâmerons ce noble mouvement; mais c'est avant de commencer la guerre qu'il faut songer aux souffrances qu'elle engendre : s'arrêter, dans la situation où se trouvaient placés et l'armée et le parti protestant, en face des influences qui dominaient à la cour, ce n'était pas assurer la paix, c'était préparer une nouvelle lutte plus longue et plus sanglante. Il faut donc le reconnaître, Condé « fit un pas de clerc[2]; » il semble qu'il y avait dans sa nature, comme dans sa destinée, quelque chose d'incomplet : il ne se laissait jamais abattre, mais il ne pouvait ou ne savait jamais être vainqueur. Ferme, plein de ressources et vraiment grand dans les re-

1. Montluc.
2. Idem.

vers ou les circonstances critiques, il se montrait indécis et imprévoyant dans les temps ordinaires ou quand la fortune lui souriait, et, quelque bien doué qu'il fût, on doit dire qu'il n'avait pas l'esprit aussi grand que le cœur.

Les ministres de son culte pouvaient donc se plaindre à bon droit, dans cette conjoncture, de sa légèreté et de son insuffisance comme chef de parti; mais ils se montraient injustes quand ils l'accusaient encore d'avoir sacrifié à son goût pour les plaisirs les intérêts de la cause qu'il servait. Cette fois, les prétextes même manquaient à cette calomnie, car il n'y eut pas de fêtes, pas de réjouissances : le traité signé, les négociateurs se retirèrent en silence, et « la petite paix de Chartres, la paix fourrée[1], » comme on l'appelait, fut ratifiée sans éclat par un édit du 23 mars. Les filles d'honneur n'y pouvaient être pour rien : Condé ne parut même pas à la cour, et se borna à remercier le Roi de la paix dans une lettre respectueuse, mais courte, froide, et presque ironique lorsqu'il ajoutait : « Espérant que Votre Majesté se rendra curieuse de la faire observer[2]. » Après avoir

1. On l'a quelquefois appelée « boiteuse et malassise » ; c'est une confusion : cette dénomination fut donnée à la paix de 1570, négociée par le sire de Malassise et Biron le Boiteux.

2. Lettre du 30 mars. — Voyez *Pièces et documents*, nº XXV.

congédié ses troupes françaises, il se rendit à Orléans pour achever d'y régler le départ des Allemands, la restitution des places et l'envoi des commissaires protestants qui, avec les commissaires royaux, devaient assister dans les provinces à l'enregistrement de l'édit. Au bout de quelques jours, les reîtres soldés et engagés par le prince d'Orange s'acheminaient vers la frontière. Toutes les places que les huguenots occupaient sur la Loire et dans l'Auxerrois étaient remises aux officiers du Roi, et Condé se retirait dans ses terres.

FIN DU PREMIER VOLUME.

PIÈCES

ET

DOCUMENTS INÉDITS

N° I

NOTE SUR L'ORIGINE DU TITRE DE PRINCE DE CONDÉ.

Le contrat de mariage de Louis Ier, prince de Condé, et d'Éléonore de Roye, existe en copie dans les archives de la maison de Condé. Le prince y est appelé Louis de Bourbon, et rien n'indique exactement ni d'où lui vint, ni à quelle époque il prit le titre qu'il a laissé à sa race. Le premier acte officiel où, à notre connaissance, ce titre lui soit donné est le procès-verbal du lit de justice du 15 janvier 1557[1]. Quant au nom même de Condé, il se rencontre fréquemment et sur la carte de France et dans le Père Anselme : Condé-sur-l'Escaut, Condé-en-Brie, Condé-sur-Noireau, Condé-en-Barrois, etc.; il a appartenu à plus d'une famille, soit comme titre, soit comme nom patronymique, sans être accompagné le plus souvent d'une désignation bien claire. Parmi toutes ces seigneuries de Condé, deux étaient positivement échues à la branche de Bourbon-Vendôme; l'une venait de l'ancienne maison de Châtillon-sur-Marne, l'autre de la famille de Luxembourg.

1. Du Tillet, *Recueil des Roys de France*.

Marie d'Avesnes, fille unique et héritière de Guy d'Avesnes, seigneur de Condé, etc., épousa, vers 1225, Hugues de Châtillon, comte de Saint-Paul. Ses héritiers furent Guy, Jacques, Hugues, Jeanne de Châtillon; cette dernière épousa Jacques de Bourbon, premier comte de la Marche. Jean de Bourbon, issu de cette union, eut la seigneurie de Condé dans sa part d'héritage; devenu comte de Vendôme par son mariage, il laissa ce titre à son second fils, Louis, aïeul paternel du prince qui nous occupe.

Il n'est pas dit explicitement que la seigneurie dont nous venons de parler fût celle de Condé-sur-l'Escaut; mais toutes les possessions de Marie d'Avesnes étaient dans la même région. Enfin le Père Anselme mentionne un acte de 1326, passé à Condé-sur-l'Escaut par Jeanne d'Argies, femme de Hugues de Châtillon, seigneur de Condé.

D'autre part, la seigneurie de Condé-en-Brie, après avoir appartenu à la maison de Coucy, puis à celle de Châtillon, échut à Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Paul, dont la fille et héritière, Marie, épousa en secondes noces François de Bourbon, et donna le jour à Charles, duc de Vendôme.

Ce dernier prince paraît donc avoir possédé les deux seigneuries de Condé-sur-l'Escaut et de Condé-en-Brie. Laquelle des deux a fourni le titre porté par son cinquième fils ? Les historiographes de sa maison ne sont pas d'accord à cet égard.

Le plus connu d'entre eux, Desormeaux, dans des notes manuscrites que j'ai sous les yeux, déclare « incontestable que le premier prince ait tiré son nom de Condé-en-Brie. » En effet, dans le contrat de mariage de Louis Ier, que nous visons au commencement de cette note, la seigneurie de Condé-en-Brie figure dans la liste des propriétés du prince. Il y possédait un château où il a souvent résidé et passé des actes authentiques, tandis que nous ne connaissons aucune pièce officielle qui le concerne où il soit fait mention de Condé-sur-l'Escaut.

Mais un autre bibliothécaire des Condé, Lhuillier, écrivain

diffus et fort médiocre, toutefois auteur de plusieurs mémoires historiques et généalogiques restés manuscrits, dont Desormeaux a souvent tiré parti, se prononce pour Condé-sur-l'Escaut, et la Convention paraissait être de son avis lorsqu'elle donnait à cette place le nom de « Nord-libre ».

Nous laisserons à de plus habiles généalogistes le soin de résoudre cette question, peu importante sans doute, mais que notre amour de l'exactitude historique ne nous a pas permis de négliger complétement[1]. Nous nous bornerons à enregistrer ici :

1° L'analyse du contrat de mariage du premier prince de Condé avec Éléonore de Roye. Il y est appelé, comme nous l'avons dit, « haut et puissant prince, Louis de Bourbon, fils de feu bonne mémoire Charles, en son vivant duc de Vendôme, et de dame Françoise d'Alançon, son épouse. » Il était assisté de :

Ses frères, « Anthoine, duc de Vendôme, avec Jeanne, princesse de Navarre, son épouse; Jean de Bourbon; »

Son oncle et tuteur « Louis, cardinal de Bourbon, primat de France, archevesque de Sens, évesque duc de Laon. »

Les seigneur et dame de Roye assignaient à « leur fille aînée, Léonor, douze mille livres de rente, pour en jouir par le dit futur époux de six mille livres pour le jour des espousailles, et des autres six mille livres après le décès desdits seigneur et dame... Et où il ne surviendra aucuns enfants mâles desdits seigneur et dame, en ce cas, ladite demoiselle Léonor de Roye et ses enfants viendront à leur succession comme aînés et principaux héritiers... Et en ce cas, le second enfant masle issu de ce mariage, et après son décès le tiers, et consécutivement tant qu'il y aura aucun enfant mâle après ce premier sera tenu de porter le nom et tiltre de Roye, et ses armes écartelées avec celles de Bourbon... Et sur ce, a ledit seigneur

1. Voyez l'*Histoire généalogique de France* et celle *de la Maison de Châtillon-sur-Marne,* par Duchesne, *passim.*

duc de Vandosme dit et déclaré que, par le partage puis naguères accordé entre luy et lesdits seigneurs, Jean et Louis, ses frères, audit Louis sont écheues les terres et seigneuries qui s'ensuivent. C'est à sçavoir : la Ferté-au-Coul et vicomté de Meaulx, Condé-en-Brye, Ailly-sur-Noye, Sourdon et Braye, la Basecque, les transports de Flandres, trois cens trois livres huit sols deux deniers tournois, qu'il est tenu par ledit partage assigner en fonds de terres... » Un douaire de quatre mille livres était garanti à la future épouse, et assigné sur lesdites terres, « et spéciallement sur lesdites terres et seigneuries de Condé et la Ferté-au-Coul... Fait et passé à Nisy-le-Chastel, par-devant nous, etc... » (s. d.). Copie tirée d'une levée en papier, signée des notaires qui l'ont reçue, le 1er juillet 1664.

2° Les titres assignés au même prince dans un bail concédé par lui « au chastel de Condé en Brye, » le 1er novembre 1558 : « Loys de Bourbon, prince de Condé, comte de Roucy, vicomte de Meaulx et seigneur de la Ferté-au-Coul, chevallier de l'ordre du Roy Monseigneur, capitaine de cinquante lances de ses ordonnances, capitaine et colonnel général des bandes françoises estant pour le service de Sa Maiesté delà les monts. » (*Archives du département de la Marne.*)

N° II

THÉODORE DE BÈZE A CALVIN.

Saint-Germain, 25 août 1561.

Monsieur et père, j'arrivay en ceste cour il y a deux jours, où je vous puis asseurer que j'ay esté receu avec un fort grand accueil de tous les plus grands, qui ne me baillèrent loisir de souper pour les aller trouver. A l'entrée, je trouvai le chance-

lier que sçavez [1], qui vouloit avoir l'honneur de m'avoir introduict. Force me fut de le suyvre, mais ce fut avec un tel visage qu'il congnut assez que je le congnoissois. Cela ne dura guères, car il n'y avoit que trois pas d'un cabinet à l'entrée duquel je trouve Monsieur, que je n'eus pas le loisir de saluer, que voicy le roi de Navarre et Monseigneur le prince de Condé, qui se jettent sur moy avec une fort grande affection, ce me sembla; de là, je voy auprès de moy le cardinal de Bourbon et puis le cardinal de Chastillon qui me tendoient les mains.

Quant au roy de Navarre, la somme du propos fut que j'avois grand'peur que bientost il ne fust pas si joyeux de ma venue, s'il ne se délibéroit à faire aultrement. Il se print à rire, et je luy respondy que c'estoit à bon escient qu'il y falloit penser. Ce propos fut environ de demye heure, qu'il fut nuyct, et s'en allèrent chez la Royne, et moy avec ma troupe, cent fois plus grande que je n'eusse desiré, fut conduict chez madame la princesse et madame l'admirale, que je trouvay merveilleusement bien disposées. Le lendemain, qui fut hier au matin, je fis une exhortation au logis de Monsieur le Prince, en laquelle grande et honorable compagnie se trouva, mais non pas le prince, car il estoit empesché après son apoinctement avec celuy que sçavez [2], par le moyen de celle que pouvez penser [3]. Je ne sçavoys rien de tout cela, et ne le sceuz qu'il ne fust faict. Après dîner, estant mandé par luy en son cabinet, il m'en faict tout le discours et m'en monstre l'acte par escrit, portant en somme que sa partie luy a desclairé en présence de la Royne et du conseil qu'il n'estoit aulcunement cause ny motif de la détention d'iceluy. Sur quoy, le prince a dict qu'il tenoit pour meschants tous ceulx qui en auroient esté cause. « Je le

1. L'Hospital. Cet homme de bien était jugé avec la même injustice par les deux partis extrêmes.

2. Le duc de Guise.

3. La Reine régente.

croy ainsy, a respondu l'aultre, et cela ne me tousche en rien.» — Voylà tout. Estant enquis qu'il m'en sembloit, je respondis que les responses me sembloient ambigues, mais qu'en telles affaires je me rapportoys à ceulx qui entendoient mieux ce qui concernoit l'honneur de son rang; quant à sa querelle particulière, qu'il sçavoit assez à qui il en falloit remestre la vengeance, mais que nul ne pouvoit estre tenu pour amy de Dieu, s'il ne se desclairoit ennemy des ennemys jurés d'iceluy et de son Église en ceste qualité. Sa response fut telle que nous aurions occasion de louer Dieu de tout! Mais que cela soit ferme! Au faict, il fust sorti de grands maulx de ces privées affections, et pourveu que ce ne soit occasion de passer plus oultre, je ne suis point marry que tels mystères ne soyent meslés parmy ce que nous pourchassons. Voylà donc l'issue de toute ceste esmeute que nous craignions, sinon qu'elle tire après soy quelque queue..

Vostre entier et humble serviteur en Nostre-Seigneur,

TH. DE CHALONNAY.

(*Bibliothèque de Genève*. Ms. 117. Original.)

Je dois la communication de cette pièce et de plusieurs autres à mon savant ami, M. Jules Bonnet.

N° III

LE PRINCE DE CONDÉ AU LIEUTENANT DE ROYE.

Saint-Germain-en-Laye, 11 novembre 1561.

Monsieur le lieutenant, je croy que n'ignorez poinct combien de peines et de temps le Roy et son conseil ont emploié pour remédier et pourvoir aux séditions qui pourroient adve-

nir touchant le faict de la Religion, ne les édictz passez sur ce faictz, prohibitifz à tous, d'une part et d'aultre, de se mesfaire ou mesdire, mais vivre en union et paix; toutesfois, à ce que j'entens, ces édictz ont eu bien peu de lieu en la ville de Roye, par la négligence ou affection d'aulcuns des principaulx ministres de la justice, qu'il n'est à craindre qu'il ne sorte beaucoup d'inconvéniens, si de bonne heure n'y est pourveu, pour la mauvaise volunté d'aulcuns tendans à sédition, qui font plusieurs injurieuses menaces à ceulx qu'ilz pensent estre de la Religion, ce qui ne se feroit (comme il est aisé à croire) s'ilz n'estoient portez ou favorisez de ceulx qui ont la principalle authorité en la ville; et d'aultant que cela est plus à craindre, aussi est-il besoing y obvier promptement, et partant veulx-je bien vous faire, sur ce, entendre l'intention et volunté du Roy, suivant ses édictz et ordonnances, qui est que s'il se trouvoit qu'il y eust aulcuns si téméraires ou adventageux de faire prescher ou assembler ès rues ou lieux publicz, ou qui prennent temples ou abbatent images, que incontinant et sans vous enquérir de quelle religion ilz sont, ne avoir esgard à personnes quelz qu'ilz soient, ayez à user contre eulx de toutes les voies de rigueur qu'on pourra; si toutesfois ilz sont ou estoient en leurs maisons, n'aiez à vous en enquérir d'aventaige, mais cloyez l'œil, gardant, au surplus, les édictz et ordonnances faictes sur la correction des séditieux. Et afin que les aultres officiers du Roy, gouverneurs et eschevins de la ville y puissent de leur part faire leur debvoir, leur communiquerez la présente, pour fin de laquelle, etc.

(Bibliothèque impériale. Mss. *Mémoires du règne du roy Charles IX*. 8696, f° 3. — Original).

N° IV

(LE PRINCE DE CONDÉ) A MESSIEURS ET BONS AMYS MESSIEURS LES SYNDIQUES ET CONSÉIL DE GENÈVE.

Saint-Germain-en-Laye, 24 novembre 1561.

Messieurs et bons amys, congnoissant le sain et vertueux zèle que vous portez à l'avancement de la gloire de Dieu et le desir que vous avez que sa pure doctrine puisse prendre pied et racine en ce royaume, ainsi que desjà nous commençons à en voir les apparences claires et grandes, j'ay pensé, puisque Nostre-Seigneur a faict si heureusement prospérer le voiage que y a faict Monsieur de Besze, duquel il s'est servy comme de son instrument à l'édification de son Église, que pour la conservation d'un tel et si savoureux fruict, vous ne trouverés mauvais que nous l'ayons retenu encore pour environ quatre mois auprès de la Royne ma seur[1]; et pour ce qu'en luy proposant ce retardement, il a faict vertance grande sur l'obéissance qu'il vous doibt et veult rendre, affin de luy lever de ma part toutes les difficultés et excuses qu'il pourroit sur ce alléguer et prendre. Je vous en ay bien voulu escrire ceste lettre pour vous prier très-affectueusement au nom de Dieu, Messieurs et bons amys, non-seulement luy permettre tel séjour par deçà, mais expressément le luy ordonner et onjoindre. Ce faisant, oultre le bien et profict commun que vous moiennerez à la France, laquelle s'en sentira infiniment gratiffiée de vous, je le tiendrai si estroittement et particulier en moy que jamais je n'en oublieray le plaisir et l'obligation, pour le recongnoistre généralement envers le corps de vostre république, ou en privé envers les membres d'icelle, par tous les bons et dignes offices

1. Jeanne d'Albret.

dont vous me vouldrez requérir et emploier, ce que je feray tousjours d'aussy bon cueur que je supplie le Créateur, etc.

(*Archives de Genève.* — Original.)

N° V

(LE PRINCE DE CONDÉ) A MESSIEURS ET BONS AMYS, MESSIEURS LES SYNDIQUES ET CONSEIL DE GENÈVE.

Orléans, 11 avril 1562.

Messieurs mes bons amys, vous ne trouverés estrange s'il vous plaist si non-seulement les bruicts des choses advenues en ce roiaume depuis trois sepmaines en ça, mais aussi quelques lettres sous le nom des Majestés du Roy et de la Royne ou d'autres, ont prévenu les présentes. Car ce qui nous a retardé n'a esté par faulte d'asseurance que nous avons de vostre desir et affection d'entendre tels affaires et de nous y ayder aussi, mais nous avons mieulx aymé estre tardifs en actendant que Dieu apaisast ces troubles par quelque moyen plus aisé, que d'estre trop légers à espandre les estincelles d'un feu si dangereux. Or, Messieurs, quant au discours de toute la matière, nous vous prions la vouloir entendre par la déclaration que nous en avons faicte à la vérité, et laquelle nous vous envoions pour estre bien pesée et considérée, comme nous desirons que toute la crestienté en ayt la congnoissance, en quoy faysant nous espérons que vous trouverez notre cause si juste, estant conjoincte avec la religion que nous avons commune avec vous, et touchant de si près la conservation de la couronne et maison de France, de laquelle vous estes anciens amys et alliez, que au lieu d'adjouster foy aux bruicts qui courent au contrayre, mesme aux lettres que nos ennemys font expédier à toutes heures selon leur apétit, d'autant qu'ils tiennent le Roy et la

Royne en captivité, vous ne ferez difficulté de favoriser à ceux qui sont tout injustement oultragez, pour vouloir maintenir l'honneur de Dieu et les édicts du Roy, vostre ancien amy et allié. Voyla pourquoy nous vous avons envoyé expressément ce gentilhomme présent porteur, et de vostre nation, pour vous prier autant qu'il vous est possible de l'ouyr et bien entendre, et sur ce nous octroyer ce que nous vous demandons, et que nous espérons obtenir de vous comme juste et raisonnable, et comme concernant mesme vostre estat, pource que l'ambition de nos ennemys connue nous asseure que ce n'est pas à nous seuls qu'ils en veulent, mais que plus tost ils ont embrassé tout le monde par leur insatiable cupidité. Messieurs nos bons amys, nous nous recommandons à vos bonnes prières et de toutes vos Églises, après avoir prié, etc.

(*Archives de Genève.* — Original.)

N° VI

On trouvera, soit dans le Père Lelong (*Bibliothèque historique de France*), soit dans le *Catalogue de l'Histoire de France,* récemment publié par l'administration de la Bibliothèque impériale, la liste, assez incomplète, des pièces imprimées par les réformés dans le cours de cette année 1562. Ces petites brochures sont rares ; mais les plus importantes ont été reproduites dans les *Mémoires de Condé* ou dans d'autres recueils. Nous nous bornons à insérer ici deux lettres autographes et inédites du prince de Condé, écrites pendant les premiers mois de son séjour à Orléans : elles feront connaître le tour de son esprit et sa façon originale d'écrire.

LE PRINCE DE CONDÉ A LA REINE.

Orléans, 19 avril 1562.

(Dans les premiers jours de ce mois, la populace de Sens s'était soulevée, à l'instigation, assurait-on, du cardinal de Lorraine, archevêque de ce diocèse; une centaine de protestants qui habitaient la ville avaient été égorgés, leurs maisons pillées et leur temple rasé. Le prince de Condé écrivit à la Régente pour lui demander justice de ce massacre. Cette lettre est imprimée dans les *Mémoire de Condé* (III, 300) avec quelques variantes. Elle est, dans l'original, suivie du post-scriptum suivant, quī n'a pas été publié.)

Madame, la connesance que jé de vostre bon naturel me donne asurrance que si estes an lyberté, comme il plait à Vostre Magesté nous faire antandre, que ne léserés ynpuny le fait sy ynhumain quy sait esséqulé à Sans; vous asurrant quy let besoin dan faire une bonne jeustysse pour faire conestre à tous vos seuges que senet pas vostre vouslonté, mas campt nestes tres fachée, et pour sela que leur faires connestre la fauste quyl lon fait de si cruelemant tué vos seuges et ronpre vos esdis pour satifaire à leur pasion trop donmagable pour ce reosme, au regar de l'inportance caporte après soy telle essemple.

Vostre très-humble et très-obéyssant seuget et servyteur,

Loys de Bourbon.

(*Archives de Condé.* — Original autogr.)

LE PRINCE DE CONDÉ AU ROI DE NAVARRE.

(Lettre sans date, mais écrite évidemment avant le commencement ou tout au début des hostilités.)

Monsieur, campt je nores jamays eu connessance de lonneur et bien quy vous plait me porter, la lestre quy vous a pleu

m'escryre par Mons[r] de Losse [1] man rande ases bon témonnyage. puys que je vois la pene que portes de celle cator jendure. Sy par le passé jé resu tant de faveur de vous davoyr fait connestre mon ynnosance, à plus forte résont jespère que médres à faire parrestre que ne pance faire chose quy fut contre mon onneur, lequel jespère conserver plus cher que ma vie propre. Campt à lanvye caves de me voyr, je vous an remersie très-humblement; car je vous prommes domme de bien que ne seres a mon esse fin à tant que me trouve auprès de vous, jouyssant de vostre bonne grace. Je vous suplie de crere que la boue, où pances que suys tonbé, ne m'a soullié la réputasion quy deut vous donner quelque mecontanteman; car an pancée ny annefait, je ne commys chose qui fust constre le Roy et la Rènc et vous; quy me fait tenyr pour asurrer que me trouveres net et desireus de vous faire servyce aussy fidel que serviteur que ores jamays. Dieu veuille, Monsieur, que bientot nous puyssions voyr Mons[r] lamyral et moy auprès de vous ou bien cheu nous, sy set lieu quy vous soit plus agréable; car vous connestres que préferres vos commandemans à mes vouslontés, et pour gage sy vous plaist me faire tant donneur de prandre de mes anfans pour mestre an sacryfice, pour vous faire conestre que vous veus randre parfaite obéyssance et contanter. Sy vous crères se que vous dira Mons[r] de Losse, auquel je dit des moiens bons pour vous mestre an repos.

Vostre tres-humble et très-obéyssant frère et serviteur,

LOYS DE BOURBON.

Archives de Condé. — Original autogr.)

1. Jean de Beaulieu, seigneur de Losse, capitaine des gardes du roi de Navarre, l'assista en ses derniers moments. Il resta à l'armée après la mort de ce prince en qualité de maréchal de camp, fut chargé par le duc de Guise d'aller annoncer à Paris la victoire de Dreux, et reçut, à cette occasion, le commandement d'une compagnie d'ordonnance. Il prit part à la conférence de l'Ile-aux-Bœufs, où l'on arrêta les préliminaires de la paix en mars 1563. Après le siége du Havre, il obtint la compagnie écossaise des gardes du corps du Roi, commanda à Lyon en 1565, etc. Il mourut en janvier 1576.

N° VII

Sous ce numéro, nous avons réuni diverses dépêches et pièces tirées du *State paper office* de Londres (*Papiers de France*) et appartenant à la période qui commence le 1er mars et finit le 1er novembre 1562. Nous les publions dans l'ordre chronologique et sans avoir égard à l'ordre suivant lequel elles ont pu être visées dans le texte de notre ouvrage.

Rappelons ici que sous le titre de *A full view of the public transactions in the reign of queen Elisabeth*, le Dr Forbes a fait imprimer en 1740 une grande partie des pièces relatives à notre sujet, que contient ce riche dépôt. Nous ne donnons ici que ceux des documents inédits qui nous ont paru les plus curieux.

THROCKMORTON A CECIL

14 mars 1562.

(EXTRAIT)

Heere be strange discourses and great expectations what shall become of the world heere. The king of Navarre, the duke of Guyse, the constable, the cardinall Ferrare, the three marshalles of Fraunce, St-André, Brysac and the Thermes, the cardinall of Tournon, and all their favereurs and followers be conjoynid fermelie together to overthrowe the protestant religion, and to exterminate the favereurs thereof, whiche enterprise and desirid pourpose is pousshyd forwardes by th'ambassadeur of Spayne

Il y a ici d'étranges discours et une grande attente de ce que deviendra le monde ici. Le roi de Navarre, le duc de Guise, le connétable, le cardinal de Ferrare, les trois maréchaux de France, Saint-André, Brissac et de Thermes, le cardinal de Tournon, ainsi que tous leurs partisans et leur suite, sont ligués fortement ensemble pour renverser la religion protestante et en exterminer les fauteurs, laquelle entreprise et dessein arrêté sont encouragés par l'ambassadeur d'Espagne ici, et les menaces et l'attitude de

heere, and Spanishe treateninge and countenances. The Quene mother, assistid with the quene of Navarre, the chauncelor, the prince of Condé, the cardinall Chastillon, the admirall, Monsieur d'Andelot and their followers and favereurs, do get countenance the matter on our syde. I praye God the Quene mother do not stripp her coller : she will the better persiste in her good devotion if Mons. de Foix there may understand nowe and then at the Quenes majesties handes, that Her Majestie dothe allowe and lyke this godlie inclination in the Quene mother...

Sir, I do assure youe it is high tyme that the protestantes be countenancyd and sustaynid, lest all quaylé, and of this be youe assuerid, that the favereurs of the protestant religion do make as greate accompte of the Quene my mistresse favour and supporte as the papistes in this realme do as moche feare the Quenes Majestie and her force, as they do presume upon the king of Spaynes ayde. The kinge of Spayne makith this accompte for his proffitte to norishe and countenance the papistes heere as his faction, and therefore it importeth the Quenes Majestie, to do the lyke to the protestantes heere and so to make them her faction.

. . . .

l'Espagne. La Reine mère, assistée de la reine de Navarre, du chancelier, du prince de Condé, du cardinal de Châtillon, de l'amiral, de Monsieur d'Andelot, et de leurs partisans et suite, incline fortement de notre côté. Je prie Dieu que la Reine mère n'ôte pas son collier (*ne change pas de bannière*) : elle persistera d'autant mieux dans sa bonne disposition, si là où vous êtes on peut, de temps à autre, faire comprendre à Mons. de Foix que Sa Majesté notre reine approuve et aime cette pieuse inclination dans la Reine mère...

Monsieur, je vous assure qu'il est grand temps que les protestants soient appuyés et soutenus; sinon tout faiblira; et soyez assuré de ceci, que les espérances fondées par les partisans de la religion protestante sur la faveur et l'appui de la Reine, ma maitresse, sont égales à la crainte que Sa Majesté la Reine et sa puissance inspirent aux papistes de ce royaume, et à la confiance qu'ils ont dans l'aide du roi d'Espagne. Le roi d'Espagne trouve son compte et son profit à entretenir et appuyer ici les papistes comme son propre parti; en conséquence il importe à Sa Majesté la Reine de faire de même pour les protestants d'ici, et d'en faire ainsi son parti à elle.

. . . .

LA REINE ÉLISABETH A THROCKMORTON.

31 mars 1562.

(EXTRAIT DE LA MINUTE)

Right trustee and well beloved, we grete you well.

We have of late had some consideracion of the proceedings in that state, and havinge founde by your advertisements the same to tende to such a perilloose change, we could not but have good regard therto in tyme, and therfor have we delated the matter with the french ambassador here, who could not tell us certenly of any such particularities as you have advertised, but saied that he had cause to feare the change of some persons there. We required him to advertise the Quene mother and the prince de Condé how well we allowe of there constancy, and how dangeroose we think it to be to the kinge of Navarre to separate himself from them, and to wyne which those that have sought his ruyne, and can take no proffitt but by his decaye. We have touched to him a late example in this realme of the overthrowe of the last duke of Somersett by dissention with his brother; we have also required him in our name to comefort and encourage the Quene mother, the quene of Navarre and the prince of Condé to shew their wisdome and con-

Notre amé et féal, salut.

Nous avons pris dernièrement en considération ce qui se passe dans cet état, et ayant trouvé par vos avis que tout tendait à un changement fort dangereux, nous ne pouvions laisser d'y donner à temps l'attention convenable; en conséquence nous avons traité ce sujet avec l'ambassadeur de France ici; il n'a rien pu nous dire de certain sur telles circonstances dont vous avez donné avis; mais il a dit qu'il avait des raisons de craindre le changement de quelques personnes de delà. Nous l'avons prié de faire connaître à la Reine mère et au prince de Condé quelle estime nous faisons de leur constance, et combien nous croyons qu'il est dangereux pour le roi de Navarre de se séparer d'eux et de s'unir avec ceux qui ont cherché sa ruine et ne peuvent trouver de profit que dans son abaissement. Nous lui avons cité un récent exemple dans ce royaume, la ruine du dernier duc de Somerset, causée par sa querelle avec son frère; nous l'avons aussi prié en notre nom d'affermir et d'encourager la Reine mère, la reine de Navarre et le prince de

stancyes, and not to gyve the adversaries power or comeforte by their declyning. And for that we meane to assure them and the admirall of our intent to stand constantly, and therby to comefort them in their good intents, we have thereon mete that you shuld sete occasion to speke with the Quene mother, the prince de Condé, and the admirall apart, acertening them that we have also imparted our mynd to the embassador here resident, and to the Quene mother you shall saye that... as longe as she shall not meane any other partialitie, but the weale of hir sonne, and quyetnesse of the realme, it is not to be feared, but she shall avoyde all the practises and devises of such as shall seke but their owne glorye and wealth, with ambytion. Finally, as you shall fynde it mete, ye shall make hir assured of our amytie and asistance by all good meanes possyble. You shall do the like to the prince of Condé, and advise him from us that he in no wyse yelde in so good a cause as he hath, to adjoygne himself to such as he knoweth shall take benefytt by his decaye, and lett him remember that in all affaires, second attempts be ever more dangeroose than the first; how he hath escaped once he knoweth therein Goddes goodnesse, and now the same God shall assyste him, if he yelde not to practises, wherewith we

Condé à montrer leur sagesse et leur constance, et à ne pas donner à leurs adversaires puissance ou courage par leur faiblesse. Et à cette fin nous voulons les assurer, ainsi que l'amiral, de notre intention de les soutenir constamment, afin de les affermir dans leurs bonnes intentions; nous trouvons là-dessus à propos que vous fassiez naître l'occasion de parler en particulier avec la Reine mère, le prince de Condé et l'amiral, les assurant que nous avons aussi fait part de notre résolution à l'ambassadeur résidant ici; vous direz à la Reine mère que... aussi longtemps qu'elle n'aura rien d'autre en vue que le bien de son fils et la tranquillité du royaume, il n'y a rien à craindre, pourvu qu'elle évite toutes les pratiques et les desseins de ceux qui, par ambition, ne cherchent que leur propre gloire et richesse. Finalement, comme vous le trouverez à propos, vous l'assurerez de notre amitié et assistance par tous les moyens possibles. Vous ferez de même au prince de Condé, et lui conseillerez de notre part de ne se laisser entraîner en aucune manière, ayant une aussi bonne cause, à se joindre à des gens qu'il sait devoir tirer avantage de sa ruine; qu'il se rappelle que, dans toutes choses, les secondes tentatives sont toujours plus dangereuses que les premières; la façon dont il a échappé une fois lui fait voir

thinke suerly he shall be plentifully assalted, as well with flatery and vayne promyses, as with threatenings.

Lykewyse you shall in our name, affectuously salute the admirall, and assure him that his wisdome and constancy hetherto in all his manners and actions hath desserved and hat great commendacion in the world, and therefore he may not now in Goddes cause (wherof his conscience beareth him so good wytnesse) forynte, but use his wisdome towards the furtherance therof, and to lett him understand that one of the causes, why we did not presently follow the advice of the Quene mother opened by him to you for sending to Trydent, was for that untyll we might understand the meaning of the princes of Almayne, we wold do nothing to discorrage them or to comeforte the adverse parte, but after we shall heare from them, we will omytt nothing that may furder the common tranquillitie of christendom. We wold you should make him as assured of our good will towards him as though he were our owne naturall kinsman, and because the courte is not neare Parys, so as ye must of purpose make a journey thither, you shall take occasion of your going to the

la bonté de Dieu, et maintenant le même Dieu l'assistera, s'il ne se laisse point aller aux pratiques dont nous croyons sûrement qu'il sera assailli de toutes parts, aussi bien par flatteries et vaines promesses que par menaces.

De même vous saluerez affectueusement l'amiral en notre nom, et l'assurerez que la sagesse et la constance dont il a fait preuve jusqu'ici et tout l'ensemble de sa conduite ont mérité d'être et sont en grande recommandation dans le monde; en conséquence il ne peut maintenant négliger la cause de Dieu (dont sa conscience l'assure qu'il est un si bon témoin); mais il doit employer sa sagesse au progrès de cette cause; faites-lui comprendre que l'une des causes pourquoi nous n'avons pas suivi maintenant l'avis de la Reine mère (qu'il vous a communiqué) d'envoyer à Trente, est parce que, jusqu'à ce que nous puissions connaître l'intention des princes d'Allemagne, nous ne voulons rien faire pour les décourager ou encourager la partie adverse; mais après que nous aurons eu de leurs nouvelles, nous n'omettrons rien de ce qui peut amener la tranquillité commune de la chrétienté. Nous voudrions que vous l'assurassiez autant de notre bon vouloir envers lui que s'il était notre propre parent; et parce que la cour n'est pas à Paris, s'il vous faut faire pour cela un

courte upon this occasion as followeth, etc.

voyage exprès, vous prendrez occasion de vous rendre à la cour sur le motif qui suit, etc.

THROCKMORTON A CECIL [1].

17 avril 1562.

Sir, by that tyme you have redde and well perused this my dispatche to Hir Majestie, I thinke you will be of mynde not to thinke meete that Hir Majestie make any *long progresse from London*, but rather you will thinke convenient to intende and give order *for warly preparacion in tyme*, then to apply pleasures and hunting matters, wherunto I knowe for your parte you are not greatly dedicate. You muste bothe *besturre you* at home, but specially *abrode*, and so worke which all your frendes which speede, and in tyme, that *the king of Spaine* againe may be well occupied, and have *his hand full*, in cace *he will ayde the papist of this country*, for there liethe our daunger. It may so chance as the Quenes Majestie may make *her profit of these troubles, as the king of Spaine dothe* and intendeth to do, for if they fall *to catching on his side and the duke of Savoye* on his side, the Quenes Majestie may not be *idle*, nor be laste ready. I know assuredly *the king of Spaine doth* greathly eye and practise *to put*

Monsieur, à cette heure que vous avez pu lire ma dépêche à Sa Majesté et vous en bien pénétrer, je pense que vous serez d'avis de ne pas trouver bon que Sa Majesté s'éloigne beaucoup de Londres, mais que vous jugerez plutôt à propos de donner ordre et attention à des préparatifs de guerre opportuns, avant de songer aux plaisirs et à la chasse, à quoi je sais que, pour votre part, vous n'êtes pas fort adonné. Il faut vous hâter à la fois à l'intérieur, mais spécialement à l'extérieur, et travailler activement et en temps utile avec tous vos amis, de façon que le roi d'Espagne soit de nouveau bien occupé et ait les mains embarrassées au cas où il voudrait aider les papistes de ce pays ; car là est pour nous le danger. Il peut arriver que Sa Majesté puisse faire son profit de ces troubles, comme le roi d'Espagne fait et se propose de faire. Car si ceux d'ici et le duc de Savoie viennent à se jeter de son côté, Sa Majesté la Reine ne doit pas rester oisive ni être prête la dernière. Je sais assurément que le roi d'Espagne tient l'œil ouvert

1. Les passages imprimés en italiques sont en chiffres dans le texte original.

his foote in Calais: our frends the protestants in this countrey must be so handeled and dandeled as in case *the duke of Guise, the conestable, the marshall Saint-André, and that secte* do minde, as I feare they do, *to bring in the king of Spaine into this countrey, and to give him possession of some port* and forts, that then the protestants, eyther for their owne surety and defence, either for despite and desire of revenge, or for good will and affection *to the Quenes Majestie and hir religion, may be moved and induced to give the Quenes Majestie either* possession of Calais, Dieppe or Newhaven, all whiche these, or any of the whiche I care not thoughe we had. But this mater must in no wise *be moved either directly or indirectly* to any of them or their ministers, as yet *whosoever* shall come and treate which youe, for the matter will fall out more aptly and conveniently of itself *upon their demands of aide, such purse and contenance, and the more metely when the prince of Condé and the protestants* shall perceive that the *papists do mynde to bring in strangers into this realme, and to gyve the king of Spaine interest in all things.* I wold rather it shulde so come to passe *that the prince or the protestants shuld offer the Q. Ma^te^ entrey or possession of any of their places, then that it shuld be by us de-*

et manœuvre pour mettre le pied dans Calais. Il faut de notre côté pratiquer et flatter nos amis les protestants de ce pays. Dans le cas où le duc de Guise, le connétable, le maréchal de Saint-André et toute cette secte penseraient, comme je le crains, à faire entrer le roi d'Espagne dans ce pays, et à le mettre en possession de quelque port et forteresse, il faudrait alors que les protestants, soit pour leur propre sûreté et défense, soit par dépit et désir de vengeance, ou par bon vouloir et affection pour Sa Majesté la Reine et sa religion, pussent être poussés et amenés à mettre Sa Majesté la Reine en possession de Calais, Dieppe ou le Havre, des trois places ensemble si on peut, ou au moins d'une des trois, n'importe laquelle, pourvu que nous l'ayons. Mais cette question ne doit être touchée ni directement ni indirectement avec aucun d'eux ou de leurs ministres, quel que soit celui qui viendra traiter avec vous, parce que l'occasion s'en présentera plus naturellement et convenablement d'elle-même lorsqu'ils nous demanderont assistance, soit d'argent, soit d'appui, et le plus à propos quand le prince de Condé et les protestants s'apercevront que les papistes pensent à introduire les étrangers dans ce royaume, et à donner un intérêt au roi d'Espagne dans toutes les affaires. J'aimerais mieux que cela se passât de cette

syrel. Remember, I pray you, what good Her Ma[te] discret and sincere proceedings did worke *in Scotland,* and this we have for avantage that we shall deale which true and faithfull men, I meane *the protestants; and they* which double and crafty men, *I meane the papists.* I tkink, er it be long, a *gentleman of good credit, very honest, and one that doth know you well, shall be sent thither to the Queenes Maj[te] shortly, from the prince of Condé, th' admirall and Mons[r] d'Andelot,* and shall have *commission and instructions to treate which the Quenes Maj[te] further* in these *maters.* You must bethink you where to bestow *him secretly when he comith thither that he may so do his businesse,* as it may *be kept secrett.* Harry Middelmore shall, upon *his arrywall,* gyve you knowledge of yt; *he is a gentleman of the King's privy chamber, and the same that the bisshop of Orléans and Mons[r] de Cy did demannd of Q. Mary to be sendrid to the Fr. king,* who was then *fled into England for religion.* S[r] Peter Meautes *was his harbinger and his host when London was searchid for him.* He can tell you his name, but he saith he hath good cause to know yours.

manière, que le prince ou les protestants offrissent à Sa Majesté l'entrée ou la possession d'une de leurs places, et que la demande ne vînt pas de nous. Souvenez-vous, je vous prie, quel bien les discrets et sincères procédés de Sa Majesté ont fait en Écosse. Or nous avons cet avantage que nous aurons affaire à des gens vrais et fidèles, je veux dire les protestants, et nos adversaires à des gens doubles et rusés, je veux dire les papistes. Je pense qu'avant peu un gentilhomme de grand crédit, très-honnête, qui vous connaît bien, sera envoyé à Sa Majesté la Reine par le prince de Condé, l'amiral et M. d'Andelot, et aura commission et instructions pour traiter avec Sa Majesté la Reine plus à fond sur ces matières. Il faut que vous songiez où vous pourrez le recevoir secrètement quand il arrivera pour qu'il puisse ainsi faire son affaire, car elle doit être tenue secrète. Harry Myddelmore, à son arrivée, vous en donnera connaissance. C'est un gentilhomme de la chambre du Roi, et le même que l'évêque d'Orléans et M. de Cy demandèrent à la reine Marie d'envoyer au roi de France; il était alors réfugié en Angleterre pour cause de religion. Sir Peter Meautes l'avait recueilli lorsqu'on faisait des perquisitions dans Londres pour le trouver. Il pourra vous dire son nom, mais il dit qu'il a de bonnes raisons pour connaître le vôtre.

Sir, I have written a few words to the Q. Ma^te to be pleasd for her owne service to send *me credict either by Mr Gressams meanes, or by Mr Guido Calvacanti, for the some of fyve or six thousand crownes, of the somme of wish money I will take employ, and bestow so much from tyme to tyme*, and no more then shal be necessary and convenient for Her Maj^te service. It were verie necessary that the Q. Maj^te shuld sent unto me which speede *her letters, addressed to the Q. mother, to the king of Navarre and the prince of Condé*, and the subject of therin so conceyvid in general termes as may serve for this tyme, and for Her Maj^te purpose, *referring the credence and furder declaracion of her mynde to be by me* unto them, and to every of them, *and the delivery of the same letters*, and declaracion of the same credict *to be referred to my discretion*, declared in Her Maj^te letter unto me, *to be delyvered or not delyvered, and to be spoken and not spoken* as I shall see occasion heere offred. I have appointed my cosin Middelmore to attend upon you for the dispatch of the said *billes of credict.*

Monsieur, j'ai écrit quelques mots à Sa Majesté pour qu'il lui plaise m'envoyer crédit, ou par le moyen de M. Gressam, ou par M. Guido Cavalcanti, pour la somme de cinq ou six mille couronnes, somme dont je trouverai l'emploi en donnant tant de temps en temps, et pas plus qu'il ne sera nécessaire et convenable pour le service de Sa Majesté. Il serait bien nécessaire que Sa Majesté m'envoyât en diligence ses lettres adressées à la Reine mère, au roi de Navarre et au prince de Condé, et qu'elles fussent conçues en termes généraux, afin de pouvoir servir selon le temps et le dessein de Sa Majesté, indiquant à chacun d'eux de s'en rapporter à moi pour la plus ample déclaration des intentions de Sa Majesté; la délivrance desdites lettres et la déclaration du crédit ci-dessus devraont aussi être laissées à ma discrétion, la lettre de Sa Majesté pour moi spécifiant que je pourrai les délivrer ou ne pas les délivrer, parler ou ne pas parler, selon que je trouverai ici l'occasion favorable. J'ai chargé mon cousin Middelmore de vous aller trouver pour l'expédition desdites lettres de crédit.

THROCKMORTON ET SYDNEY A LA REINE ÉLISABETH.

8 mai 1562.

It may please Your Maj^te, by my letters of the seconde of

Plaise à Votre Majesté, par ma lettre du 2 mai, vous avez pu

maye youe might perceive that the bushopp of Orleans and Mons[r] de l'Aubespine were not retourned from the prince of Condé hither, sence whiche tyme, the IIII[th] of this present, the sayd busshopp and secretarie l'Aubespine retournid to the courte, who brought which theim for answer that the prince wold neither disarme nor dispose his forces, but uppon suche condicions as Your Majeste, by my former advertisements dothe understande, and hereuppon betwixt these parties more rigoreus actes be shewid in sondrie partes of this realme to the faverours of either syde...

And having written this farre, minding to dispatche the same to Your Maj[te], I was advertisyd the said III[de] daye of this monethe that sir Harrys Sydney was arryvid in this towne, and come as farre onwardes on his waye towards my lodging as Saint-Marceaux gate (not farre distant from my sayd lodging), wher by the garde of the sayd porte (being towns men) he was detaynid and not sufferid to passe anie further, but was there the space of two longe howers, kept in suche sorte as neither he might come to me nor send to me. Hereby Your Majeste may perceyve the furious and malicious insolencie of this people, the small consideracion they have of the honnour, privilege and libertie due to ambassadeurs. Immediatlie, as sone as I knewe

voir que l'évêque d'Orléans et M. de l'Aubespine n'étaient pas revenus de leur mission auprès du prince de Condé. Depuis lors, le 4 du présent, lesdits évêque et secrétaire l'Aubespine revinrent à la cour, apportant avec eux pour réponse que le prince ne voulait ni désarmer, ni disperser ses forces, sinon à des conditions que Votre Majesté comprend, d'après mes premiers avis; et là-dessus les deux partis vont en venir à des mesures plus rigoureuses l'un contre l'autre, dans divers endroits de ce royaume.....

J'avais écrit ce qui précède, et je pensais envoyer cette lettre à Votre Majesté, lorsque je fus averti ledit 3[e] jour de ce mois que sir Harry Sydney était arrivé dans cette ville : il se dirigeait vers mon logis, et il était déjà parvenu à la porte Saint-Marceau (peu éloignée de mondit logis), lorsque la garde de ladite porte (composée de gens de la ville) l'arrêta et l'empêcha de passer plus avant; il y fut l'espace de deux longues heures, gardé de telle sorte qu'il ne pouvait ni venir, ni envoyer chez moi. Par là, Votre Majesté peut voir la furieuse et maligne insolence de ce peuple, et le peu de considération qu'il a pour l'honneur, le privilége et la liberté des ambassadeurs. Immédiatement, aussitôt que je sus son arrivée à ladite porte, j'envoyai un

of his arryvall at the sayd gate, I sente one of my servants to the courte, to declare to the Quene mother and the kinge of Navarre that Your Maj[te] ambassadeur, being arryvid in this towne, was otherwise usid and entreatid then was agreable to the good amytie betwixt Your Maj[te] and the Kinge, or agreable to the King honnour to treate one ambassadeur, otherwise then the conte of Russy and their ministers were usid in Englande. Further and without delaye, as sone as my servant could speake which the kinge of Navarre, and that the sayd kinge had signified the matter to the Quene mother (who were together in councell), the sayd kinge and Quene mother sent the mareschall Momorencie, gouverneur of this towne, to take ordre in this matter, and to punishe suche as were cheifs of M[r] Sydneys empeachements. In the meane tyme, the ambassadeur of Portugall, coming to take his leave of me (passing by the sayd gate), founde sir Harrys Sydney there, and so handled the matter that sir Harrie Sydney and he, the sayd ambassador together came to my lodging from the sayd gate a horseback, not being sufferid to bringe his carriage nor any of his staff with him, untell the sayd mareschal Momorencie arryvid there, who toke ordre that his trayne and carriage was immediatlie sufferid to passe, and also

de mes serviteurs à la cour, pour déclarer à la Reine mère et au roi de Navarre que l'ambassadeur de Votre Majesté, étant arrivé en cette ville, était reçu et accueilli autrement qu'il ne convenait à la bonne amitié entre Votre Majesté et le Roi, ou qu'il ne convenait à l'honneur du Roi de traiter un ambassadeur, autrement que le comte de Roussy et leurs envoyés n'étaient traités en Angleterre. Là-dessus et sans délai, aussitôt que mon serviteur eut pu parler au roi de Navarre, et que le dit roi eut fait connaître ce qui se passait à la Reine mère (ils étaient ensemble en conseil), ledit roi et la Reine mère envoyèrent le maréchal de Montmorency, gouverneur de cette ville, pour mettre ordre à cette affaire et punir ceux qui étaient les auteurs de la détention de M. Sydney. Pendant ce temps, l'ambassadeur de Portugal venant pour prendre congé de moi (passant par ladite porte), trouva là sir Harry Sydney, et fit en sorte que sir Harry Sydney vînt avec lui (ledit ambassadeur) à cheval, de ladite porte chez moi; il n'avait pu obtenir qu'on laissât passer avec lui sa voiture ni personne de sa suite; mais ledit maréchal de Montmorency arriva, et donna ordre qu'on laissât passer immédiatement sa voiture et sa suite; le maréchal emmena aussi avec lui deux des principaux, et les mit en prison.

. . . .

toke two of the principalls with him, and commyttid theim to prison.

. . . .

Mr Sydney and I accompaynid with Mr de Carres and these gentlemen, went to the courte (beinge at the Louvre) the Vth daye in the after none. And being brought unto the King presence (who was accompaynid with the Quene his mother, the duke of Orleans, the king of Navarre, the prince of Roche-sur-Yon, the duke of Guyse, the constable and manie other greate personnages as well women as men), I, Your Majte ambassador resident, declarid to the Kinge and the Quene his mother together that Your Majte, his good suster, being desyrous to let him, your good brotker, and the Quene his mother, your good suster, understande, in this tyme when his realme was troublid with garboyles, your good affection and sincere amytie howe to reduce the same to repose and tranquillitie, and therefore had sent this gentleman sr Harris Sidney, in greate diligence, to testifie the same Your Majte good will unto them bothe, as it shuld appeare more at large by his lettres and creance. Then I, sr Harrie Sidney, presentid Your Majte lettres to the Kinge and the Quene his mother, and declarid so farre furthe unto theim according to my instructions, as tendid to the declaration of Your

M. Sydney et moi, accompagnés de M. de Carres et de ces messieurs, allâmes à la cour (qui était au Louvre) le 5 dans l'après-midi. Et, étant amené en la présence du Roi (qui était accompagné de la Reine sa mère, du duc d'Orléans, du roi de Navarre, du prince de la Roches-ur-Yon, du duc de Guise, du connétable et de beaucoup d'autres grands personnages aussi bien hommes que femmes), moi, ambassadeur résident de Votre Majesté, déclarai au Roi et à la Reine sa mère ensemble que Votre Majesté, sa bonne sœur, désirant faire connaître à lui, votre bon frère, et à la Reine sa mère, votre bonne sœur, dans ce temps où son royaume est agité par des troubles, votre bonne affection et sincère désir de donner à ses états le repos et la tranquillité, vous aviez en conséquence envoyé ce gentilhomme, sir Harry Sydney, en grande diligence, pour témoigner ledit bon vouloir de Votre Majesté envers eux deux, comme il paraîtra plus clairement par ses lettres de créance. Alors moi, sir Harry Sydney, j'ai présenté les lettres de Votre Majesté au Roi et à la Reine sa mère, et leur ai notifié, dans la mesure indiquée par mes instructions, la déclaration de l'amitié de Vo-

Majte good will and affection to appease these troubles, divisions and tumultes in his realme, and for as moche as I, and sir Nicholas Throkmorton, Your Majte ambassadeur resident, consulting together uppon our instructions, haiving regarde to the present tyme and state of things heere, thought good for the better advancement of your service, that it shuld be better to differe the opening of the points of your advise for an amiable composition of the great difference bewixt these parties, and for reducing this realme to repose and quyetnes, untill we might perceyve howe the generall declaracion of your good minde in these matters were accepted at the Quene mothers hande, and wether there wold appeare in her anye desyre to understande the particularities of Your Majte opinion in that behalfe. Uppon whiche respects I procedid no further then is before sayd, saving that Your Majte had given me and my collegue in charge to employe ourselves in this affayre, as faythfullye and diligentlie as if it were Your Majte owne cace.

The Quene mother answerid "I thanke the Quene my good suster, for the shwres of her good will and assueryd amytie to the Kinge my sonne, and to me in this tyme now, when his realme is vexid with troubles, and a frendshipp nowe shewid is more wortie a great deale good

tre Majesté, et de sa bonne volonté d'apaiser les troubles, divisions et tumultes qui agitent ce royaume. Toutefois, sir Nicolas Throkmorton, ambassadeur résident de Votre Majesté, et moi, nous étant consultés sur nos instructions, ayant considéré la situation et l'état des affaires ici, nous avons jugé bon, pour le plus grand bien de votre service, de remettre l'ouverture détaillée de votre avis pour l'amiable composition de ce grand différend entre les partis, et pour rendre à ce royaume le repos et la tranquillité, jusqu'à ce que nous ayons pu voir comment la déclaration générale de votre bonne intention, en ces matières, était accueillie du côté de la Reine mère, et si elle laissait paraître quelque désir d'entendre les détails de l'opinion de Votre Majesté sous ce rapport. C'est pourquoi je n'allai pas plus loin que je ne viens de dire, me bornant à certifier que Votre Majesté nous avait chargés, moi et mon collègue, de nous employer à cette affaire avec autant de fidélité et de diligence que si c'eût été l'affaire propre de Votre Majesté.

La Reine mère a répondu : « Je remercie la Reine, ma bonne sœur, du témoignage de son bon vouloir et amitié assurée pour le Roi mon fils et pour moi, en ce temps où ce royaume est agité de troubles; une amitié qui se montre maintenant est beaucoup plus digne d'être bien accueillie

acceptation, then when things be calme, and when there is not so great neede thereof: whiche kindnesse, I truste, neither my sonne nor I for my parte will ever forgett. I have, sayd the Quene mother, understande by the Quene your mistress ambassador resident heere, sence the beginning of these troubles, the Quene my good suster's affection and sincere amytie to the Kinge my sonne and me, and nowe do by your legation finde the same bothe well confirmid and well augmentid; therefore the Quene my good sustor may be well assuerid she shall finde, at the Kinge my sonne's handes and myne good correspondencie of this good will, and albeit we have good cause to take verie thankfullie the Quene your mistress procedings, and friendlie offers towards us in this tyme for the appeasing of these inconveniences, yet we truste (sayd she) that we shall not have neede to employe my good suster's healpe and her ministers in this matter, for the prince of Condé beinge the King's neere kinsman and the admirall being the King's councelor and good servant, will, I truste, be so well advised that they will condiscende to reason, when it is offerid, and not obstinatlie persiste in suche opinions and procedings as may occasion the troble of the Kinge my sonne's realme, their own ruyne and dishonnour. The King hathe sent

que lorsque l'État est calme, et qu'elle n'est pas aussi grandement nécessaire. Je vous assure que ni mon fils, ni moi pour ma part, nous n'oublierons jamais cette bonté. J'ai, continua la Reine mère, reçu par l'ambassadeur de la Reine votre maîtresse résident ici, depuis le commencement de ces troubles, l'assurance de l'affection et de la sincère amitié de la Reine, ma bonne sœur, pour mon fils et pour moi, et maintenant je vois par votre ambassade cette assurance à la fois bien confirmée et bien augmentée. En conséquence la Reine, ma bonne sœur, peut être bien assurée qu'elle trouvera du côté du Roi mon fils et du mien une bonne volonté correspondante à la sienne, et quoique nous ayons de bonnes raisons pour accueillir avec grande reconnaissance la démarche de la Reine votre maîtresse et ses offres amicales de nous aider à calmer les maux actuels, cependant nous espérons que nous n'aurons pas besoin d'employer l'aide et les ministres de ma bonne sœur dans cette affaire, parce que, le prince de Condé étant le proche parent du Roi et l'amiral étant son conseiller et son bon serviteur, ils seront, j'en ai confiance, assez bien avisés pour entendre raison sur ce qu'on leur a offert, et pour ne pas persister avec opiniâtreté dans des opinions et une conduite capables de causer du trou-

thither latelie unto theim suche condicions as they can not but accepte, if they be well advised, and therefore I do not doubte but all shall be well and amyablie endid, but for as moche as the kinge of Spayne (having married my sonne's suster and my daughter and therefore my sonne's good brother and allie) hathe offerid, to represse these desordres and troubles, to ayde the Kinge my sonne, and to recouvre again due obedience unto him, XXX thousands foetman and VI thousande horse payd of his owne charge, and lykewise the duke of Savoye and other our allies, hathe offerid greate ayde and succour in this cace, all which their offres and kindnesses we have good cause to take in good parte, though we shall have, I truste, no neede to use theim, nor employe theim, so in like manner for the good opinion we do conceyve of the Quene, your mistress' good devotion towards us, the King my sonne and I wold be glad to hear her advise and offre in this matter howe to stande us insteade upon all eventes, and therefore I pray you, said the Quene mother, Messieurs les ambassadeurs, open the same unto us."

Then I, Your Ma[te] ambassadour resident, sayd unto the Quene mother :

" Madame, albeit some other

ble dans le royaume de mon fils, et leur propre ruine et déshonneur. Le Roi leur a envoyé dernièrement des conditions qu'ils ne peuvent qu'accepter s'ils sont bien avisés, et par conséquent je ne doute pas que tout ne finisse bien et amiablement; mais pour autant que le roi d'Espagne (ayant épousé la sœur de mon fils et ma fille, il est le bon frère et allié de mon fils) a offert, pour réprimer ces désordres et troubles, pour aider le Roi mon fils et pour rétablir l'obéissance qui lui est due, trente mille hommes de pied et six mille chevaux payés de ses propres deniers, et que de même le duc de Savoie et nos autres alliés ont offert dans cette circonstance aide et secours, toutes offres et amitiés que nous avons de bonnes raisons de prendre en bonne part, quoique j'espère n'avoir pas besoin d'en faire usage et emploi, de même, à cause de la bonne opinion que nous concevons du zèle de la Reine votre maîtresse pour nos intérêts, le Roi mon fils et moi serions bien aises d'entendre son avis et ses offres de prendre nos intérêts en tout événement dans cette affaire, et par conséquent je vous prie, dit la Reine mère, Messieurs les ambassadeurs, de nous les faire connaître. »

Alors moi, ambassadeur résident de Votre Majesté, j'ai dit à la Reine mère :

« Madame, quoique d'autres

princes, frendes and allies to the kinge your sonne and youe, have offerid nowe when your realme is vexid with troubles and partialities, risen as well for matters of religion as for particular causes, ayde and succours of men of warre in greate nombres with advice to proceede by force of armes in these matters, the Quene our mistress, your good suster geving place to none in good affection and sincere amytie to the Kinge her good brother and youe, dothe not thinke good to followe these other princes your frends steppes in this matter, nor to make offre to youe at this tyme of anye ayde and succours of men of warre to ende these trobles; but Her Ma[te] thinketh rather the beste waye is, and moste profytable for the Kinge her good brother, for youe and for his realme, to seeke the waye of composicion amyablie, and not to proceede against your subjects, as youe wold do against your enemies, and howe so ever other princes do grounde their judgements and opinions to advise the Kinge and youe to use rigour in this cace, the Quene our mistress dothe thinke that the better and more sounde councell is neither to employ strangers against your own subjects, nor your subjects against themselves, if the matter may be any other wise compromidid....."

The Quene mother answerid :

princes, amis et alliés du Roi votre fils et de vous, aient offert, maintenant que votre royaume est agité par des troubles et des dissensions provenant aussi bien de motifs de religion que de causes particulières, l'aide et le secours de gens de guerre en grand nombre, avec l'avis de procéder en ces affaires par la force des armes, la Reine notre maitresse, votre bonne sœur, ne le cédant à personne en bonne affection et sincère amitié pour le roi son bon frère et vous, ne pense pas bon de suivre l'exemple des autres princes vos amis dans cette affaire, ni de vous offrir en ce moment aucune aide et secours de gens de guerre pour terminer ces troubles; mais Sa Majesté pense qu'il vaut mieux et qu'il est plus profitable pour le Roi son bon frère, pour vous et pour ce royaume, de chercher la voie d'une amiable composition, et de ne pas procéder contre vos sujets comme vous feriez contre vos ennemis; et sur quelques raisons que les autres princes basent leurs jugements et opinions pour conseiller au Roi et à vous d'user de rigueur en ce cas, la Reine notre maitresse pense que le meilleur et plus sage conseil est de n'employer ni les étrangers contre vos propres sujets, ni vos sujets contre eux-mêmes, si l'affaire peut être arrangée de quelque autre manière..... »

La Reine mère a répondu :

"I can not but allowe verie well of these, my good suster's advises, and to be playne with youe, her councill in this matter is agreeable to the articles and condicions whiche we have sent latelie to the prince of Condé and th'admirall, trusting they will be so well advisid as to accepte theim, for hitherto I have taken theim for good servants to the Kinge; but if they refuse these reasonables condicions, I must be inforcid to think otherwise of theim, and the Kinge, my sonne, muste be compellid to proceede by waye of force to have obedience of his subjects, for it is not to be lykid, nor to be sufferid that these outrages and insolence whiche be daylye commyttid, shuld have anie longer continewance, as the killing of one of the king's gouvernours of his provinces, being a knight of th'ordre, the taking of his towne and keping therein as they do daylie in all partes of this realme; the spoiling of churches and breaking of images, contrarie to their own promesse. It shall therefore be meete that all these insolences be laid down, and the force out of all mens handes but the Kings my sonnes, that he may have th'autoretie and obedience which is due unto him. Some of these greate personnages which the prince of Condé dothe desyre shulde retyre from this courte, have bene counsailours to the Kinge my

« Je ne puis qu'approuver ces avis de ma bonne sœur, et, pour être franche avec vous, ses conseils en cela sont conformes aux articles et conditions que nous avons envoyés dernièrement au prince de Condé et à l'amiral, espérant qu'ils seront assez bien avisés pour les accepter, car jusqu'ici je les ai regardés comme de bons serviteurs du Roi; mais, s'ils refusent ces conditions raisonnables, je serai forcée d'avoir d'eux une autre opinion, et le Roi mon fils sera obligé de procéder par les voies de rigueur pour réduire ses sujets à l'obéissance; car on ne peut approuver ni tolérer plus longtemps les outrages et insolences qui se commettent tous les jours, tels que le meurtre du gouverneur royal d'une province, qui était chevalier de l'ordre, la prise de sa ville et la détention d'icelle, ce qui se fait chaque jour dans toutes les parties de ce royaume, le pillage des églises et la destruction des images, contrairement à leur propre promesse. Il sera donc convenable d'abattre toutes ces insolences et d'ôter la force des mains de tous autres que des serviteurs du Roi mon fils, pour qu'il ait l'autorité et reçoive l'obéissance qui lui est due. Quelques-uns de ces grands personnages que le prince de Condé désire voir s'éloigner de la cour ont été les conseillers du Roi mon père, du feu Roi mon fils, et sont les conseillers de mon

father, to the Kinge my late sonne and be counsailours to my sonne the King that is nowe. All which and everie of theim hathe done great service to this realme, and have great estates in the same as they are well worthie, and therefore not meete to be commandid to retire theimselves from the courte. Neverthelesse they be so wise, so honnorable and so well affected to the quyet of this realme, that of theimselves they have offerid and have desyrid me that they may retyre theimselves to their own houses. Now on th'other side, if the prince of Condé will not accepte reason when it is offerid, and content him with enough, the Kinge must be dryven to employe all his frendes, as well strangers as others, to compell these men to reason and to their dutie. "

. . . .

fils le Roi actuel. Tous et chacun d'entre eux ont rendu de grands services à ce royaume, et y ont de grandes situations dont ils sont bien dignes; en conséquence ils ne méritent pas qu'on leur commande de se retirer de la cour. Néanmoins ils sont si sages, si honorables et si attachés au repos de ce royaume, que, d'eux-mêmes, ils ont offert et m'ont demandé de se retirer dans leurs propres maisons. Maintenant, de l'autre côté, si le prince de Condé n'accepte pas la satisfaction qu'on lui offre et ne se contente pas de ce qui est juste, le Roi sera forcé d'employer tous ses amis, aussi bien les étrangers que les autres, pour réduire ces hommes à la raison et au devoir. »

. . . .

Then I, Sir Harrie Sydney, did Your Ma^{te} commendacions to the duke of Orleans, who askid me hartelie howe Your Ma^{te} did, in whom there did appere to me verie greate towardness for his age.

Alors moi, sir Harry Sydney, j'ai fait les compliments de Votre Majesté au duc d'Orléans, qui m'a demandé avec cordialité comment se portait Votre Majesté. Il m'a paru avoir beaucoup d'aisance pour son âge.

This done we toke our leave of the Kinge, the Quene mother and the duke of Orleans. Then we repayrid to the kinge of Navarre, who was not farre from the Kinge, unto whom I, sir Harrie Sydney, presented Your Ma^{te} letters and hartie commendacions, and declairid unto the sayd kinge in ef-

Cela fait, nous prîmes congé du Roi, de la Reine mère et du duc d'Orléans. Ensuite nous allâmes au roi de Navarre, qui n'était pas loin du Roi, et moi, sir Harry Sydney, je lui présentai les lettres de Votre Majesté avec ses compliments sincères. Je fis audit roi les mêmes déclarations

fecte the same matter, which I had before declairid to the Kinge and the Quene his mother, having respecte to the sayd king of Navarre person as the King's principall counsailor.

The sayd king of Navarre thankid Your Ma[te] for your gentle visitacion and aknowledgid that he was readie and willing to do Your Ma[te] service, bounde thereunto, as he sayd, for the good amytie and susterlie love it pleased you nowe to shewe to the King his souverayne in this tyme of trobles, and also for the honnour and favour youe had manie wayes and manie tymes, and nowe lastlie of all shewed unto him for his particuler, and in th' ende of this talke, the sayd kinge seemid to taxe more bytterlie (though not by name) the prince of Condé, and his doings, saying that the Kinge his souverayn shuld be dryven to use his force against suche insolent doings as wold no otherwise be reformid.

Then I, Your Ma[te] ambassadeur resident, declarid unto the said kinge that in as moche as we had declarid at good lengte Your Ma[te] opinion and advise for the best quyeting and ending these troubles, to the Quene mother, who we are sure wold declare it unto him, we wold put it unto his choice whether we shuld reittcrate the same unto him agayne, for Your Ma[te] had geven us in charge to communicate the matter onlie unto the Quene mother and

que j'avais auparavant faites au Roi et à la Reine sa mère, considérant ledit roi de Navarre comme le principal conseiller du Roi.

Ledit roi de Navarre remercia Votre Majesté de son aimable attention et se déclara prêt et disposé au service de Votre Majesté, s'y reconnaissant obligé, dit-il, pour la bonne amitié et l'affection de sœur qu'il vous plaisait de témoigner au Roi son souverain, dans ce temps de troubles, et aussi pour l'honneur et la faveur que vous lui avez faits en son particulier, souventes fois et de beaucoup de manières; à la fin de ce discours, ledit roi parut blâmer très-aigrement (quoique sans le nommer) le prince de Condé et sa conduite, disant que le Roi son souverain serait forcé d'employer la force contre des procédés si insolents qu'on ne pouvait autrement les réprimer.

Alors moi, ambassadeur résident de Votre Majesté, j'ai déclaré audit roi que, en tant que nous avions déduit tout au long à la Reine mère l'opinion de Votre Majesté sur le meilleur moyen d'apaiser et terminer ces troubles, ce que nous étions certains qu'elle lui dirait, nous lui demandions s'il voulait que nous lui répétassions la même chose, parce que Votre Majesté nous avait donné l'ordre de faire cette communication seulement à la Reine mère

to him, onles by their ordre we shuld declare it unto others.

The Kinge of Navarre answerid: "In as moche as you have declarid it unto the Quene mother, it shall suffice and I shall take an other tyme to talke further with youe at more commoditie."

Then I, sir Harrie Sydney, saluted on Your Ma^{te} behalf the prince of Roche-sur-Yon, principall gouvernour to the Kinge, who gave Your Ma^{te} his most thankes with offre of his services.

The like, I, sir Harrie Sydney, did to the constable...

Then I, adressid myselfe unto the duke of Guise, unto whom I did Your Ma^{te} hartie commendacions, and told him that I had from the same in charge to saye unto him, that as well in respecte he was the quene of Scotland, your good suster and cousin's uncle, unto whom Your Ma^{te} professid assuerid amytie and frendshipp, as also for that he was a nobleman and of Your Ma^{te} good brothers pryvey councell, with whom you had professed also lyke amytie and mutuall intelligence, youe were desyrous to let him knowe that Your Ma^{te} did repute him in the nombre of your good frendes, and in like manner was desyrous that he and his shuld make accompte of youe and your friendshipp, as of one that he and they did repute well affected unto theim.

et à lui, à moins que par leur commandement nous dussions la faire à d'autres.

Le roi de Navarre répondit : « Puisque vous l'avez dit à la Reine mère, cela suffit, et je prendrai un autre temps pour en reparler avec vous plus à loisir. »

Alors moi, sir Harry Sydney, j'ai salué de la part de Votre Majesté le prince de la Roche-sur-Yon, principal gouverneur du Roi, qui fit à Votre Majesté tous ses remerciments et offres de service.

Moi, sir Harry Sydney, j'ai fait la même chose au connétable...

Ensuite, je m'adressai au duc de Guise, à qui je fis les sincères compliments de Votre Majesté, et lui dis que j'étais chargé de même de lui dire qu'aussi bien par le motif qu'il était l'oncle de la reine d'Écosse, votre bonne sœur et cousine, pour laquelle Votre Majesté professe une amitié et un attachement assuré, que parce qu'il était un homme noble et du conseil privé du bon frère de Votre Majesté, pour qui vous professez aussi une semblable amitié et bonne intelligence, vous vouliez lui faire savoir que Votre Majesté le comptait au nombre de ses bons amis, et désiriez aussi que lui et les siens fissent état de vous et de votre amitié, comme d'une personne que lui et eux peuvent considérer comme bien disposée pour eux.

The duke of Guyse humbly thankid Your Ma[te], and sayd that your favour and good affection unto him and his was rather of your grace then of their deserving, but there was nothing to him more acceptable then that he did perceave your susterlie love and amytie to the Quene his niece, unto whom he had the honnour to be uncle, and so requyrid me, sir Harrie Sidney, that I wolde assertayn Your Ma[te] that he was readie and willing to do your service and pleasure. . . . .

Le duc de Guise remercia humblement Votre Majesté, et dit que votre faveur et bonne amitié pour lui et les siens étaient plutôt un effet de votre grâce que de leur mérite, mais qu'il n'y avait rien qui lui fît plus de plaisir que d'apprendre votre amitié de sœur et attachement pour la Reine sa nièce, dont il avait l'honneur d'être l'oncle, et me pria, moi, sir Harry Sydney, d'assurer Votre Majesté qu'il était prêt et disposé à votre service et bon plaisir. . . . .

THROCKMORTON A CECIL.

8 mai 1562.

Sir, you may perceave by thys dyspatche the state of thyngs here, and how perhapps M[r] Sydney and I may be employed yn the matter of the composicion of these trobles; therfore I pray you, uppon all events, lett us have sent hyther, with some dilygence, Hyr Ma[tes] commyssion or instruction, to auctorise us, and to instructe us of owr dutie and procedyngs, together with Hyr Ma[tes] letters of creance to the prynce of Condé and the admirall of Fraunce, in case the Kyng and the Quene hys mother so employ us in thys affaire : uppon whatt grownd we be lett to imagyne any suche matter you may perceave by owr letter to Hyr M[te]. . . . . .

Monsieur, vous pouvez voir par cette dépêche l'état des choses ici, et comment peut-être M. Sydney et moi pourrons être employés à l'affaire de l'apaisement de ces troubles ; c'est pourquoi je vous prie, à tout événement, de nous envoyer ici, en diligence, une commission ou instruction de Sa Majesté, pour nous autoriser et nous instruire de notre devoir et de la conduite à tenir, ensemble des lettres de créance de Sa Majesté pour le prince de Condé et l'amiral de France, en cas que le Roi et la Reine sa mère nous emploient en cette affaire ; sur quel fondement nous sommes conduits à imaginer cette possibilité, vous le verrez par notre lettre à Sa Majesté. . . . .

Whatt somever the conte of Roussy hathe their reaportyd of all the prince of Condé weaknes, and of the likelyhode of his defeat, I can assur you att thys dyspatche he ys the strongest partie, and in suche state his matter stadeth, that these men wold fayne have a reasonable end, thoughe yt were with some dishonnour. Sir, I pray you, hold to your hand to kepe Hir Ma[te] in good opinion with the prynce of Condé, and th' admyrall, for, when all hys don, theyr might be her welfare... Thys I am süer of, that all other pryness, mynysters, wyll empeache what they can to lett that nether the Quens Ma[te], nor none for hyr shuld deale any thyng in the accord and composicion of thyse dyfferents. By our nexte you shall perceave more.

Quoi que le comte de Roussy ait rapporté là-bas de la faiblesse du prince de Condé et de la vraisemblance de sa défaite, je peux vous assurer qu'au moment où j'écris il est le parti le plus fort; ses affaires sont en tel état que ces gens-ci voudraient bien trouver une issue raisonnable, quand elle ne serait pas tout à fait honorable. Monsieur, je vous prie, tenez la main à maintenir Sa Majesté en bonne opinion du prince de Condé et de l'amiral; car, lorsque tout sera fini, elle peut y trouver son avantage... Je suis sûr de ceci, que les ministres de tous les autres princes empêcheront autant qu'ils le pourront que, ni Sa Majesté la Reine, ni personne pour elle, se mêle en aucune manière de l'accord et composition de ces différends. Vous en apprendrez plus long par notre prochaine dépêche.

LA REINE ÉLISABETH A THROCKMORTON ET A SYDNEY.

10 mai 1562.

(MINUTE DE LA MAIN DE CECIL.)

Right trusty and wel beloved, we grete you well. We have receaved II pacquetts of lettres, the one dated the second of this month from you, our ambassador resident, the other the VIII[th] of the same from you both. By the latter we perceave how dis-

Amés et féaux, salut. Nous avons reçu deux paquets de lettres, l'un daté du deux de ce mois, de vous, notre ambassadeur résident, l'autre du huit du même, de vous deux. Par le dernier, nous voyons avec quelle discrétion vous avez rempli votre

cretly you have discharged your dowties in communicatyng of our mynd to the Quene mother and how wisely you have proceded to procure to yourselves, as our ministers, the creditt of entermeddlyng in this matter, if otherwise it shall not be compounded by there owne messengars, and if it shall to come to pass that you shall be used herin, than we wold ye shuld circonspectly behave yourselve, to kepe our creditt and your owne on both partes, and to prescribe you any particular negociation with the one parte or the other we can not directly from hence, because the particulareties ar not knowen to us, and though they wer at this instant wryting, yet the same ar subject to such variation from howre to howre, that we can not express any direct and particular waye for you to procede, but generally we referr you to se your discretion to bend all your actions to bryng the matter to an end rather by your mediation, than to permitt any stratagem, prince or potentat, to intermeddle in it, and as you fynd the cause so to furder that which is most agreable for our weale and service, whereof we know there needeth not any large declaration. We have herewith sent you lettres of creditt for you and the prince of Condé, and another to the admirall, and if you shall by order of the

charge en donnant à la Reine mère communication de nos intentions, et avec quelle sagesse vous vous êtes ménagé, comme étant nos ministres, le crédit nécessaire pour intervenir en cette affaire, si elle ne peut être arrangée autrement par leurs propres agents; s'il arrive que vous veniez à y être employés, alors nous désirons que vous agissiez avec assez de circonspection pour conserver notre crédit et le vôtre des deux côtés; quant à vous prescrire aucune négociation particulière avec un parti ou avec l'autre, nous ne le pouvons directement d'ici, parce que nous ne connaissons pas les circonstances, et, quelles qu'elles soient au moment où nous écrivons, elles sont sujettes à changer tellement d'heure en heure, que nous ne pouvons préciser aucune manière directe et particulière de procéder; mais nous nous en rapportons à vous en général pour employer votre discrétion et tourner toutes vos actions à terminer cette affaire plutôt par votre médiation que de laisser aucun stratagème, aucun prince ou potentat y intervenir, et comme vous trouverez moyen d'arriver à ce résultat, qui est le plus agréable pour notre avantage et service, ce dont il n'est pas besoin de faire ici une plus ample déclaration. Nous vous avons envoyé ci-jointes des lettres de créance auprès du prince de Condé et auprès de l'amiral; si, par l'or-

Quene repayre to them, you may delyver with our harty commendacions, and assure them both that we are desyroose to have such an end as might tend best to the tranquillitie of christendom, and the restitution of Christ church. Of your doings and procedyng, and of occurrances there we require you to give us frequent advertisement by one meanes or other. . . . .

dre de la Reine, vous les allez trouver, vous pouvez les remettre avec nos sincères compliments, et les assurer tous deux que nous désirons voir une conclusion propre à assurer le mieux possible la tranquillité de la chrétienté et le rétablissement de l'église du Christ. Nous vous prions de nous donner, d'une façon ou d'une autre, de fréquents avis de vos actions et de vos démarches. . . . .

LA REINE ÉLISABETH AU PRINCE DE CONDÉ.

10 mai 1562.

(MINUTE.)

Très-cher et très-amé cousin. Au commencement de ces troubles-là advenuz entre vous et autres grans personnages du royaume, nous estions bien marrye; mais, voyant que tant de sages gens se trouvoient en chascune partye, il nous donna bonne espérance de ne pouvoir longuement durer. Touttefois, trouvant maintenant le vent de ce tout contraire (qui nous a donné cause de plus grant regret), avons envoyé expressément M. Henry Sydney, ch^lr^, un de noz féaux serviteurs et conseillers, président de nostre conseil au pays de Galles, devers nostre bon frère le Roy vostre souverain et la Royne sa mère, pour leur faire entendre nostre advis en quelle manière ces querelles et controversies d'entre vous se pourroient composer sans effusion de sang. Nous avons donné mandement exprès audict s^r^ de Sydney et à nostre ambassadeur là résident, de y employer en nostre nom le travail et sens selon ce que nous y avons advisé, par quoy eux, ou l'un d'eulx, auront occasion de traicter avecques vous en cest endroict. Vous requerons les vouloir croire et

d'interpréter et prendre les choses qu'ilz, en nostre endroict, vous mectront en avant, en telle part que nostre principalle intention en est, assavoir à l'honneur de Dieu très-puissant, secondement au repos et tranquillité du royaume de nostre dict bon frère en ce son jeune aage, et outre ce, au bien de vous et de vostre maison, estant si proche en sang à nostre bon frère le Roy très-chrestien. Quoy faisant, nous espérons que grand bien s'en suivra à toutes parties qui sont bien disposées.

LA REINE ÉLISABETH A THROCKMORTON.

16 juillet 1562.

(MINUTE.)

Right trusty and wel beloved, we grete you well. Uppon the alteration of the matters there in France, whereof both you by your letters of the XIIth of this month hath advertised us, and by the french ambassador yesterdaye we understande we have, by advise of our counsell entred into such consideration therof, as we have differed our jornaye northward, and have for satisfaction of the Quene of Scotts, our sistar, sent sir Herry Sydney, knight, in post with a sufficient assurance graunt und (*sic*) our hand and great seale, that we will, by God's leave, mete with her the next yere at Yorck or there about, at any tyme that she shall appoynt betwixt the XXXth of maye, and the last of august then following. We have also, partly uppon our owne consideration, partly uppon some indi-

Féal et amé, salut. Au sujet de la confusion des affaires en France, dont nous avons été informée, et par votre lettre du douze de ce mois, et hier par l'ambassadeur de France, nous avons, de l'avis de notre conseil, pris la chose en telle considération, que nous avons retardé notre voyage dans le Nord, et avons, pour la satisfaction de la reine d'Écosse notre sœur, envoyé sir Henry Sydney, chevalier, en poste, avec une assurance suffisante donnée sous notre seing et notre grand sceau, qu'avec la permission de Dieu, nous irons la rejoindre l'an prochain à York ou aux environs, au temps qu'elle indiquera entre le trente mai et la fin d'août suivant. Nous avons aussi, en partie sur votre considération, en partie sur un mot indirect de l'ambassadeur français, jugé convenable de choisir dans notre

rect speche of the french embassador, thought mete presently, to send an ambassador of II of our privee counsell of good authorite to the kyng there, to motion that theis troubles in France might rather take some end by treaty and colloquy than by sword and bloode, and yet before we will send the said embassade on there waye, we wold that you shuld fele the Quene mother's disposition therin, ether indirectly as a thyng wherof you ar advertised by your frends of creditt here, or if ye see nede, for more certenty of hir mynd, ye maye deale directly with her from us, to fele hir mynd, and if she shall not utterly mislyke it, you maye saye we will not forbeare to send thither such persons as shall have creditt for there authorite and indifferency with other part, onely to move a reiteration of treaty and colloquye.

Our meaning is that herin all hast possible be used to have knowledge, and therfore in any wise ritorn to us answer without any delaye of tyme. The french embaxador here hath informid us that the breach of the accord now at Bogancye shuld arrise of the prince of Condee's part in this sorte, that the admyrall and his brother, Monsieur d'Andelott, with sondre others coming to (of that part) speak at the Quene mother, wer content to yeld for quietyng of the realme

conseil privé deux personnes de grand crédit, et de les envoyer en ambassade auprès du roi de là-bas, pour proposer de mettre fin à ces troubles en France par traité et par conférence plutôt que par l'épée et par le sang; cependant, avant d'envoyer ladite ambassade, nous voudrions que vous sondassiez les dispositions de la Reine mère à cet égard, soit indirectement, comme sur une chose dont vous avez reçu avis de vos amis en crédit ici, ou si vous le jugez nécessaire pour connaître plus sûrement sa pensée, vous pouvez en traiter directement avec elle de notre part, et si elle n'y est pas tout à fait opposée, vous pouvez dire que nous ne négligerons pas d'y envoyer telles personnes qui seront dignes de crédit par leur autorité et leur indifférence pour l'autre parti, seulement pour renouveler la proposition d'un traité et d'une conférence.

Notre intention est que toute la diligence possible soit mise à se procurer ce renseignement, et en conséquence répondez-nous, de quelque manière que ce soit, sans aucun délai. L'ambassadeur de France ici nous a informée que la rupture de l'accord, survenue à Beaugency, venait du côté du prince de Condé de cette manière : l'amiral et son frère, M. d'Andelot, avec quelques autres de ce côté là, envoyés pour parler à la Reine mère, avaient consenti, pour la tran-

to depart out of the same, and so to remayn, untill the King shuld come to age, having licence to receive the prouffyts of their lands for ther sustentacion; and so returning to their camp, they founde the multitude so moche offended herewith, that the prince send her worde they could not performe that which had been yelded unto, whereuppon the Quene mother advertised the duke of Guyse and his parte; and so they proceded with the armie towards Bleise. He sayth also that the Quene mother offered to the prince that it shuld be permitted to hym and his partie to use their religion in their private houses, so as no preaching, nor other their actions in their religion wer used in any open assemblies or congregacions, either in churches or otherwere, wheruppon the prince wold not assente, so as by theis tales it shuld appere that the breache grewe on the parte of the admyrall, and therfor the Quene mother willed the embassadors to informe us that, uppon these occasions, she was compelled to bryng in force of strangers, as Switzers and others. Now how the truth of this matter is, indede we wold gladly have you to enquire and to advertise us as soone as you maye.

quillité du royaume, à le quitter, et à demeurer absents jusqu'à ce que le Roi fût majeur, avec permission de recevoir, pour leur entretien, le revenu de leurs terres; en rentrant dans leur camp, ils trouvèrent la foule si contraire à cet arrangement que le prince lui fit dire qu'ils ne pouvaient faire ce dont ils étaient convenus; sur quoi la Reine mère avertit le duc de Guise et les siens, et ceux-ci alors marchèrent avec l'armée vers Blois. Il me dit aussi que la Reine mère offrait au prince la permission pour lui et ceux de son parti d'exercer leur religion dans leurs maisons particulières, de manière qu'aucune prédication ni autre acte de leur religion ne fût exercé dans aucune assemblée publique ou congrégation, soit dans des églises ou ailleurs, ce à quoi le prince ne voulut pas consentir; de sorte que par ce discours il paraît que la rupture est venue du côté de l'amiral, et, en conséquence, la Reine mère a voulu que l'ambassadeur nous informât que dans ces circonstances elle était forcée d'introduire des troupes étrangères, comme Suisses ou autres. Maintenant, nous serions bien aise que vous vous informassiez de la vérité pour nous la faire connaître aussitôt que possible.

THROCKMORTON A LA REINE ÉLISABETH.

23 juillet 1562.

... The daly despyghts, injuries and threatenyngs put towards me and myne by the insolent ragyng people of thys towne dothe so assuer me of myn owne dystrucion as I am not ashamyd to declare unto your Ma[te] that I am afferd and amasyd, and by so moche the more as I do see that, nether auctoritie of the Kyng, Quene hys mother, nor other person can be saynctuary, ether for me or suche as these furyos people do malyce. I can not justly ley any laste to the Kyng, to the Quene hys mother, nether to all hys councelors, as thoughe they were careless of my saffety, havyng sene, by them, sondry expresse commandements, gevyne as well to the Marishall Brysacke (and by hym to others) for my suerty and good usage, as also to others havyng auctoryte yn thys towne, but all to no purpose, for, not only in my case, but in all others, the prynce's commandment ys daily despituously contemnyd and broken, not forbearyng to kill daly, yet almost howerly, bothe men, women and children, notwithstandyng any edict or defence to the contrary, under payne of deathe. I do therfore most humbly beseche Your Ma[te], lett yt not offend you, that I do

... Les outrages journaliers, les injures et les menaces qui sont adressés à moi et aux miens par le peuple furieux et insolent de cette ville, m'assurent de ma destruction au point que je ne rougis pas de déclarer à Votre Majesté que je suis effrayé et étonné, et d'autant plus que je vois que ni l'autorité du Roi, de la Reine sa mère, ni d'aucune autre personne, ne peut être un refuge ni pour moi, ni pour quiconque est en butte à la méchanceté de ce peuple furieux. Je ne puis justement accuser ni le Roi, ni la Reine mère, ni tous les conseillers de ne prendre aucun soin de ma sûreté; car j'ai vu des ordres exprès donnés par eux, aussi bien au maréchal de Brissac (et par lui à d'autres pour ma sûreté et bon traitement, qu'aussi à d'autres ayant autorité dans cette ville; mais le tout en vain, parce que, nonseulement pour ce qui me regarde, mais en tout autre cas, les ordres du prince sont journellement violés et bravés avec mépris, jusqu'à tuer tous les jours, je dirai presque à toute heure, hommes, femmes et enfants, malgré tout édit ou défense à ce contraire, sous peine de mort. Je supplie en conséquence très-humblement Votre Majesté, si

declare my feare and trewly the grownd thereof. Par avanture yf some wer ponysshyd for these murters and insolences (as theyr ys non) yt wold be a terror to others, not to commytte the lyke. But the King and the Quene hys mother, ar so farr from ponyshyng these ragyng people, as they are glad so to be gardyd at boy de Vyncennes for theyr owne suerty and advoyd the danger and bloddy hands of these Parysyens. The pryncipall offycer of thys realme, and yn my judgement the beste councelor (I meyne the cheanseler), ys as moche threatenyd and yn as grett danger of hys lyffe as I am, and yett he ys lodgyd at a village hard by the courte, wheare he ys forcyd to have the Kyng's gard of Swysses to gard him, whom the Parysyens have threatenyd to spoyle and kill in his lodgyng. The force in armes ys yn the people's hands, not only here, but yn all vylagis in other placis. The Kyng, nor the Quene hys mother, nether dare nor have meanes to rule them. The force of men of armes, souldyers and strangers, ys at the kyng of Navarr, the duke of Guise and constable's devotion, wyche be at Bloys to vanquyshe the prynce of Condé, and some do not lett to say that, with the provocation of the cardynal in courte of parlyament, these grett personagis before namyd do anymate this madd people, to do these excesses and

cela ne l'offense pas, de me permettre d'avouer ma crainte et d'en dire au vrai le motif. Si par aventure il y avait quelqu'un de puni pour ces meurtres et insolences (or il n'y en a pas), cela effraierait les autres et les empêcherait d'en commettre de semblables. Mais le Roi et la Reine sa mère, loin de punir ce peuple furieux, sont fort heureux d'être gardés au bois de Vincennes pour leur propre sûreté, et à l'abri du danger et des mains sanguinaires de ces Parisiens. Le principal officier de ce royaume, et à mon jugement le meilleur conseiller (je veux dire le chancelier), est aussi menacé et en aussi grand péril de la vie que moi-même, et cependant il est logé dans un village tout près de la cour, où il est forcé d'avoir la garde des Suisses du Roi pour le garder, les Parisiens l'ayant menacé de le dépouiller et tuer dans son logis. La force des armes est dans les mains du peuple, non-seulement ici, mais dans tous les villages et autres lieux. Le Roi, ni la Reine sa mère n'osent, ni ne peuvent en être maîtres. La force des gens d'armes, soldats et étrangers, est à la dévotion du roi de Navarre, du duc de Guise et du connétable, qui sont à Blois pour réduire le prince de Condé, et on ne laisse pas de dire qu'avec la provocation du cardinal en cour de parlement, ces grands personnages sus-nommés animent ce peuple féroce à ces

worse. Verely I do thynke they do use to grett connivance. . . . .

excès et à pis encore. Je crois réellement qu'ils sont en grande connivence. . . . .

SIR PETER MEAUTYS A CECIL.

27 juillet 1562.

... I arrived at Parys the XXVI of this present at night, and being theare strictlie examynid at myn entring, and also at my outgoing (as in tymes past hath not bene used), and so being accompaned with dyvers harquebusiers of the guarde unto the Quene's Ma[ties] ambassador's house, as it sholde then seme of courtesye. With whome having communycated my hole dispatche and negociation, he for many respects thought not good, being utterlie ignorant before of my commyssion, that I sholde go to the courte with my letters of creance directed to the King and his mother, and the rather because that Mons[r] de Vieleville is presentlie dispatched from hence into England in so amyable sorte as he is, nether dothe the said ambassador think good, both for the daungier of the weys and for the great suspition that may arryve if I wer intercepted, that I sholde goo to Orleans, and speciallie because that I have no letters of creance to the prince nor admyrall, wether because my leguation shall, as the case standeth, be nothing acceptable unto the prince of Condee, so as

... J'arrivai à Paris le 26 du présent au soir; j'y fus rigoureusement examiné à mon entrée et aussi à ma sortie (ce qui ne se faisait pas autrefois), et je fus accompagné par plusieurs arquebusiers de la garde à la maison de l'ambassadeur de Sa Majesté la Reine, comme si c'était par courtoisie. Lui ayant communiqué toute ma dépêche et négociation, il ne trouva pas bon pour beaucoup de raisons, ne sachant rien par avance de ma commission, que j'allasse à la cour avec mes lettres de créance adressées au Roi et à sa mère, surtout parce que M. de Vieilleville vient d'être envoyé d'ici en Angleterre d'une façon si amicale. Et ledit ambassadeur ne trouva pas bon non plus, à cause du danger des routes aussi bien que du grand soupçon que l'on aurait si j'étais arrêté en chemin, que j'allasse à Orléans, surtout parce que je n'ai pas de lettres de créance pour le prince ni l'amiral, et parce que mon ambassade serait, dans ces circonstances, peu agréable au prince de Condé, et que ma démarche pourrait être une occasion d'altérer les bons sentiments du

this my doings might be an occasion t'altre the prince's good devotion from the Quene's Matie, wherfor th'ambassador doth think good that I have sum letters of creance to the prince and admyrall, and also for all events, to serve an other tone, that I sholde also have Her Ma^tes^ letters to the duke of Guise, the king of Navar, and the conestable, that Her Majestie most earnestlie desireth them to take sum reasonable ordre with the prince of Condee, and also with th'admirall, as well for the cace of religion as for the amyable composition of all quarrels and differences amongst them, and I to use the lyke language on Her Maties behalf to the duke of Guise that Her Matie desired he sholde not entre into jalosye and suspition of her amytie to the quene of Scotland his nieace, albeit the entrevue agread upon to have taken place this summer was deferred to the next yeare, at what tyme the matter was fully accorded to taike place without any faile. . . . . .

prince pour Sa Majesté la Reine. L'ambassadeur pense donc nécessaire que j'aie des lettres de créance pour le prince et l'amiral, et aussi à tout événement, pour chanter sur un autre ton, que j'aie des lettres de Sa Majesté pour le duc de Guise, le roi de Navarre et le connétable, par lesquelles Sa Majesté les prie très-instamment de prendre des mesures raisonnables avec le prince de Condé et aussi avec l'amiral, tant pour le fait de la religion que pour l'amiable composition de toutes querelles et différends parmi eux, et que je tienne le même langage au duc de Guise de la part de Sa Majesté, à savoir que Sa Majesté désire qu'il n'entre point en inquiétude et en soupçon sur son amitié pour la reine d'Écosse sa nièce, quoique l'entrevue qui devait avoir lieu cet été soit différée jusqu'à l'année prochaine, époque à laquelle il est décidément convenu que la chose aura lieu sans faute. . . . .

Articles présentés à la reine d'Angleterre par le prince de Condé.

Août 1562.

Qu'il plaira à S. M. la Royne accorder à Mgr le Prince :

Premièrement, une déclaration en bonne formo :

Que pour la préservation des villes de Normandie S. M. mectra six mil hommes en terre;

Que S. M. prendra les villes du Havre et de Dieppe en sa protection et garde;

Que, s'il est possible, sa dicte Majesté mectra des hommes en la ville de Rouen, en remectant cela au jugement de son lieutenant, et au cas qu'elle n'y puisse mectre des hommes, fournira vingt mille escuz, oultre les cent quarante mil;

Qu'elle recevra aux villes du Havre et Dieppe et aux environs en sa protection les gentilshommes et autres fugitifs des églises réformées;

Qu'elle tiendra les subjects du Roy, tant des dictes villes que des environs, en leurs biens et libertez.

Qu'il plaise à S. M. pourveoir d'entretenement convenable aux gentilzhommes qui sont dedans le Havre selon leurs qualitez.

S. M. promect de ne se désemparer poinct de la ville du Havre sans le consentement exprès de Monseigneur le Prince, et sans que les gentilzhommes soient remiz en leurs biens.

On supplie très-humblement S. M. qu'entre les seuretez soit exprimé le cas que mondict S^r le Prince, ou Monsr l'admirall, vinssent entre les mains de leurs ennemys;

Que sa dicte Majesté ne fera accord sans le consentement de Monseigneur le Prince, et sans icelluy ne prendra Calais de la main de ses ennemys;

Qu'il sera loysible de tirer les marchandises qui sont au Havre et les vendre.

Articles entre la Majesté de la Royne et Monsr le vidame de Chartres, touchant la manière de délivrer la ville du Havre au sieur Adrian Poinings, cappitaine de Portsmeu.

Août 1562.

Monsieur le visdame s'en yra à Portsmeu, et de là s'en reviendra icy ou ira à quelque maison de quelque seigneur ou

gentilhomme là voisin, pour n'en bouger jusques à ce que tous les articles qui s'ensuivent ne soyent accompliz.

Premièrement, ledit sieur visdame donnera ordre que sitost que ledit S[r] Adrian Poinings arrivera devant ladite ville du Havre, que la principalle tour, qui est assise devant ladicte ville, à l'entrée du Havre, avecques toute l'artillerie et munitions à icelle appartenant, sera délivrée entre les mains et possession de telz capitaines et souldatz que ledict sieur Adrian Poinings assignera, que se fera en telle sorte que lesdicts capitaines et souldatz en auront paisible possession et en seront maistres. Item que le jour que ledict sieur Adrian et les souldatz anglois seront descendus en terre, ilz auront baillé entre leurs mains autant de boulevers et fortz de ladicte ville que le temps avant mitt le souffrira.

Item que le jour suivant que les gens de S. M. seront entrez en ladicte ville, les soldatz françoys ne se mesleront aucunement de la garde d'aucun boullevert, muraille, platte forme, fortresse, artillerie, ou d'aucune autre chose appertenante à la défense de ladicte ville, ains permectront les Anglois d'en avoir entièrement la possession et en user à leur volunté.

Item que toute l'artillerie et munition appertenant au Roy, estantz là pour la défence de ladicte ville, sera délivrées par inventaire audict S[r] Adrian, ou à celuy lequel il assignera, et ce d'estre faict dans XXIIII heures après l'arrivée là dudict sieur Adrian.

Item que tous les souldatz françoyz, qui sont dedans ladicte ville, partiront d'icelle dedans deux jours après l'entrée des souldatz anglois (si elle ne soit assiégée), pour aller secourir Rouan, ou faire quelque autre entreprinse, ou en cas qu'ilz ne pourront partir à cause de telle siége, de le faire aussitost qu'ilz le pourront.

S'en ira aussi avecques eulx quelque nombre des Anglois, si ainsi sera jugé nécessaire du lieutenant de S. M. ou dudict S[r] Adrian Poinings, à la voulenté desquelz le tout sera remis. Et quant aux habitans de ladicte ville, S. M. permectra leur

faire le mesme bon traictement qu'elle faict ordinairement à ses propres subgectz, et eulx, si elle vouldra, y feront serment de y rester fidelz.

THROCKMORTON A CECIL [1].

Orléans, 15 octobre 1562.

Sir, you maye perceave by my letters to Hir Majestie, uppon what respects *I have made somme difficulte at this time to accompanye sir Thomas Smithe to the corte* and to present him. You maye also understande in what tearmes things be here, and *how longe it will be before the prince of Conde can departe this towne to go to the fieldes,* therby you maye perceave *howe I am to seake what I shall do;* therfore yt maye lyke youe to move Hir Ma[te] that I maye knowe hir order and pleasure for my further proceadings, and weather *I shall remayne for some tyme in this towne* untyl you maye see *somme further progresse in these matters, or weather I shall accompanye the prynce of Conde to the fyelde when he shall departe hence, which will be a matter for me very dangerose if this case* spede not well, and so suche as be alreadye here en well affectyd unto me wolde my distruction (as there be inoughe) *may be these my doings have some coulor to execute their malice* upon me,

Monsieur, vous pouvez voir, par mes lettres à Sa Majesté, sous quels rapports j'ai fait difficulté en ce moment d'accompagner sir Thomas Smith à la cour et de le présenter. Vous pouvez aussi comprendre en quels termes sont ici les choses et combien il se passera de temps avant que le prince de Condé puisse quitter cette ville pour aller aux champs; par là vous pouvez voir combien je dois chercher ce que je dois faire; c'est pourquoi je vous prie d'obtenir de Sa Majesté que je puisse connaitre ses ordres et son bon plaisir pour ma conduite ultérieure : si je dois rester quelque temps dans cette ville, jusqu'à ce que vous puissiez voir quelque progrès dans les affaires; ou si je dois accompagner le prince de Condé en campagne lorsqu'il partira d'ici, ce qui sera pour moi une chose très-dangereuse, si l'affaire ne réussit pas bien, et tel qui est déjà ici et bien disposé pour moi voudrait ma perte (comme il y en a assez) pour peu que mes actions leur fournissent un prétexte de donner carrière à

1. Voyez p. 354, note 1.

or weather Hir Magestie pleasure shal be *that by hoke and by croke, and by as good meanes as* I can, I shall adventere to convey myselfe fourthe of this contrey secretly and by sleyght. . . .

And nowes, Sir, you see that the *protection, garde and defence of Diepe, Newhaven and Roan* (*if there be any hope left of Roan or that the same be gardable*) restithe only *in Hyr Majestie's hands.*

I trust there will be so good order gaven there redelye and in season *as the holde of the honor, suretye, profite and reputation, which is taken already and wonne by the possession of those peces,* shall not be lost for lacke of good conduct, wyllyngnes *and succoured in tyme.* I coulde wysh that everye noble manne, gentilmanne and *good Englishman were as redy and willing to employ their lifes, helpes and goods to prosecute this good enterprise* spedely, as many be amongst them to *enjoye the pleasures and ease of their contrey,* which be not accompanyed with so much honor, suertye and profett as the *achiving of this enterprise is, and then I myght trust that* forthe, without delaye, XII or XV thousands of our nation *should be* quickly on this syde, a horseback and on foote in good order, which power, by the grace of God, shulde, I ame suer, make a honorable ende of these matters. Sir, watsomever

leur malice contre moi ; ou si le plaisir de Sa Majesté est que, de manière ou d'autre, et du mieux que je pourrai, j'essaie de me tirer de ce pays secrètement et par adresse. . . . .

Et maintenant, Monsieur, vous voyez que la protection, garde et défense de Dieppe, le Havre et Rouen (s'il reste quelque espoir de Rouen ou s'il est possible de le garder) repose seulement entre les mains de Sa Majesté.

J'ai confiance qu'on donnera assez bon ordre, sans délai et à temps, pour que la garantie d'honneur, sûreté, profit et réputation qui est déjà prise et gagnée par la possession de ces places (?), ne soit pas perdue faute de bonne conduite, de résolution, et d'un secours en temps utile. Je voudrais que tout noble, gentilhomme et bon Anglais fût aussi prêt et disposé à employer sa vie, son assistance et ses biens à poursuivre cette utile entreprise avec diligence, que beaucoup d'entre eux le sont à jouir des plaisirs et de l'aisance de leur pays, ce qui ne leur rapportera pas autant d'honneur, de sûreté et de profit que l'achèvement de cette entreprise, et j'oserais avancer que si, sans délai, douze ou quinze mille hommes de notre nation étaient promptement transportés de ce côté, à pied et à cheval, en bon ordre, cette force, par la grâce de Dieu, pourrait, j'en suis sûr, terminer honorablement l'affaire. Mon-

any man saye, Hir Majestie nowe must in no wise *waxe colde, spare nor recule*, for therby dependethe bothe great honor and great perill. Suffer not *your papistes at home* to hoorde up rytches of what qualitye or estats somever they be, but lett them spende and *the protestants* have charge and serve. *Putt your shippes to the sea, command the navigation, lett the french men bothe upon the coast and at the sea smarte in any wise*... Looke about you for to advoyde *papisticall sedytion, accord practises at home, suffer no lyttle sparke thereof to emflambe: take hede of the Scottishe movings and practyses, admonishe th'erle of Mar and the lorde of Ledington to loke to themselves,* and well to beware of treason. *Th'erle of Sussex muste be provydend also, for the house* of Guise, *with the good advice of the cardinal Ferrare, have layed their baytes in England, Scotland and Ireland to move trouble* and sedytion, in which practises the cardinall Granvel, his brother the resident ambassador here, and the bushope of Aquila be conjoyned and associate. Sir, *the prince of Conde and the admirall hathe,* at this *dispatche*, sent a *cipphre to serve* betwixt *the Quene's Majesie and them*, upon all events, *which they do desier* maye eyther remayne in Hir Majestie coustodie or yours. *The sayd prynce and admirall* hathe desyerid me to

sieur, quoi qu'on puisse dire, Sa Majesté ne doit à présent aucunement se refroidir, épargner ni reculer, parce que de là dépend à la fois grand honneur et grand péril. Ne laissez pas vos papistes chez vous entasser des richesses ou des propriétés de quelque genre que ce soit, mais qu'ils paient, et que les protestants aient les emplois et servent. Mettez vos vaisseaux à la mer, commandez la navigation, faites souffrir les Français, et sur les côtes et en mer, de quelque manière que ce soit... Soyez attentif autour de vous pour éviter les séditions papistes; apaisez les intrigues à l'intérieur, ne souffrez pas qu'une petite étincelle allume le feu; prenez garde aux mouvements et intrigues d'Écosse; avertissez le comte de Mar et le lord de Ledington de prendre garde à eux et de bien se garder de la trahison. Le comte de Sussex doit aussi être prudent, car la maison de Guise, sur le bon avis du cardinal de Ferrare, a jeté ses appâts en Angleterre, en Écosse et en Irlande, pour faire naitre des troubles et des séditions; le cardinal de Granvelle, son frère l'ambassadeur résident ici, et l'évêque d'Aquila sont associés pour prendre part à ces menées. Monsieur, le prince de Condé et l'amiral ont, par ce courrier, envoyé un chiffre pour servir entre Sa Majesté la Reine et eux, à tout événement; ils désirent qu'il reste

make *their affectuouse comendacions* to you *and to my lorde Robert,* and to tell as the Q. Maj[te] shall durynge *their lives* have of them two willing servants, so you and my sayd lorde Robert shall have *two assuerydfrends of them whylest they lyve.* I do perceave the prince dothe mynde to provyde Hir Maj[te] a fayer litter with two beautifull moylettz, and a coche shall be sumptuouslye coveryd, and therfor *the sayd prince* dothe desier my lord Robert and you to advertise *him,* by me, what coullors in your opinions shall be moste agreable to Hir Maj[te]. I do perceave *by him and by the admirall, they do mynde to present you* with some thinge from hence, which they think you want there, and may be agreable to youe, and to conclude I will saye unto you both, and by you unto Hir Maj[te], not knowinge what *may become of me* in this casuall state and tyme wherin I am, that the amytie *of the sayd prince, admirall,* of the house of *Chatillon,* ys as worthye to be by Hir Majestie valuyd, embracyde and entertaynyd as *any frendsship in Fraunce of all the house of Bourbon.* I do *think him the wysest and the most sincere prince,* and amongest the noblemen I doo esteame the *admirall* and his *brotherne* the wysest, the most vertuous and most sincere men that be of any apparence in this realme. *The prince* and the noblemen before

entre les mains de Sa Majesté ou dans les vôtres. Lesdits prince et amiral m'ont prié de faire leurs compliments affectueux à vous et à mylord Robert, et de dire qne Sa Majesté aura en eux tant qu'ils vivront deux serviteurs dévoués, ainsi que vous et mylord Robert, deux amis assurés en eux tout le temps de leur vie. Je sais que le prince veut donner à Sa Majesté une belle litière avec deux beaux mulets, et la voiture sera somptueusement recouverte; en conséquence, ledit prince désire que mylord Robert et vous lui fassiez connaître par moi quelles couleurs, selon vous, seront les plus agréables à Sa Majesté. J'ai su par lui et par l'amiral qu'ils veulent vous faire présent de quelque chose d'ici, qu'ils pensent que vous n'avez pas là-bas et qui puisse vous être agréable; et, pour conclure, je vous dirai à tous deux, et par vous à Sa Majesté, ne sachant pas ce qui peut m'arriver dans le temps et les circonstances hasardeuses où je me trouve, que l'amitié desdits prince, amiral, et de la maison de Châtillon, mérite d'être estimée, embrassée et entretenue par Sa Majesté autant qu'aucune amitié en France de toute la maison de Bourbon. Je le regarde comme le prince le plus sage et le plus sincère, et, parmi les nobles, j'estime l'amiral et ses frères comme les plus sages, les plus vertueuses, et les plus

spoken of be also *most hatefull and most fearyd to the Spanyard and the papists*. . . . . .

sincères personnes de marque de ce royaume. Le prince et les gentilshommes dont je viens de parler sont aussi les plus odieux et les plus redoutables aux Espagnols et aux papistes. . . .

Nº VIII

Délibération du conseil de Genève, du 4 août 1562.

Ont esté receues lettres du prince de Condé dattées à Orléans du 23 de julliet, par lesquelles après s'estre asseuré de la bonne affection que Messieurs ont à soustenir la querelle de la religion, il les suplie de se déclarer à présent et vouloir adjouster foy à ce qui de sa part leur sera proposé par Mons[r] Calvin. Surquoy Messegneurs les syndiques ont raporté en avoir parlé avec Mons[r] Calvin, qui leur a remonstré que la volonté du prince est qu'on responde pour eux la paye de deux mille pistoliers pour troys moys ou qu'on presse l'argent. Aussi a communiqué les lettres que luy a escriptes ledict S[r] prince, par lesquelles il le prie de requérir Messieurs à la levée de gens qu'il fait en Allemagne, ou à tout le moings respondre la somme qui sera requise. Aussi a monstré autres lettres que luy en a escriptes Mons[r] l'admiral tendant à mesme fin. Et leur déclara que la somme pourroyt estre de plus de soixante mille escuz. Et luy en estant par eux demandé son advis, il se trouva fort perplexe, parce qu'il ne voudroyt pas qu'on le fist pour la grandeur de la somme, et aussi ne sçait comme on le pourroyt refuser. Toutesfois qu'il seroit d'advis qu'on fasse responce que si ceux de Basle veulent fiancer, Messieurs se constitueront rèrefiances, s'asseurant que ceux de Basle ne le voudront pas faire, et que par ce moyen on les pourra renvoyer honestement. Ce qu'estant entendu de tous, a causé grande facherie, tant

pource qu'il est impossible de fournir à telle somme, en cas qu'il la fallust amender, et que ce seroyt cause de la ruine de la ville, que aussi pource qu'on desire de leur pouvoir assister en tout ou partie. Par quoy a esté résolu qu'on ne se mettra point en telle peine et qu'on n'exposera point la ville en dangier outre noz facultés, et partant qu'on aye bon advis pour leur faire quelque honneste response.

(*Registres du conseil de Genève.* Volume de 1562, fol. 94, v°).

N° IX

Dépêches et pièces tirées du *State paper office* de Londres (papiers de France). — Période du 20 novembre au 16 décembre 1562.

LE PRINCE DE CONDÉ AU COMTE DE WARWICK

Du Plessis, 21 novembre 1562.

Monsieur le conte, ce m'a esté ung très-grand plaisir d'avoir entendu de voz nouvelles par la lettre que m'avez escripte du VIe de ce mois, et plus encore de la bonne affection en laquelle je vous retrouve disposé à vous employer en la querelle que maintenant je soustiens à l'encontre des ennemys de l'Evangille, usurpateurs de l'auctorité du Roy, mon seigneur, et perturbateurs du repoz publicq, de quoy je ne veulx oublier à vous en randre le condigne remerciement que vous méritez. Je puis vous dire que si l'incommodité des passaiges nous ont jusques icy empesché de recevoir lettres l'un de l'autre, j'espère maintenant que Dieu me faict la grâce d'estre en la campaigne et à huict ou neuf lieus de Paris, si bien pourveoir à rendre les chemyns faciles que les moiens nous seront aysez, non-seullement de nous visiter par lettres, mais aussi, s'il plaist à Dieu, de bientost

nous entreveoir. Cependant, d'aultant que c'est à ce coup qu'il nous fault à bon escient évertuer de rompre les desseings et entreprinses de noz dicts ennemys, où je m'attends de recevoir du costé de la Royne, vostre royalle maistresse, l'un des meilleurs secours, ainsi que desia elle a fort bien demonstré au très-bon commencement; je pous prieray de vostre part, Monsieur le conte, tenir la main envers Sa Majesté qu'elle continue en ung tel et si sainct vouloir, si que de brief et les hommes et l'argent que nous en attendons puissent bien arriver, luy faisant particulièrement entendre le besoing que nous en avons et l'utillité qui en proviendra, ainsi que je m'asseure vous vouldriez voluntiers faire, qui me gardera vous en faire plus longue persuasion.

LA REINE ÉLISABETH AU PRINCE DE CONDÉ.

4 décembre 1562.

Puisqu'il a pleu à Dieu tout-puissant de rappeller de ceste vie nostre bon frère, le feu roy de Navarre, de l'âme duquel Dieu vueille avoir mercy, nous sommes ejouye que la place que ledict feu roy tenoit pour le Roy très-chrestien, nostre bon frère, en ce son jeune âge, soit (comme il semble) par la providence divine, venue par nature et ordre à vous, ne doubtant rien que comme dès le commencement de ces troubles avez cherché d'avoir la personne dudict Roy très-chrestien et de la Royne sa mère mise en pleine liberté, et avec ce le royaume gouverné selon les loix et ordonnances d'icelluy, ainsy vueilliez maintenant, sur ceste présente augmentation d'authorité à vous dévolue, persister, continuer en ce mesme pourpos, et dresser tous voz actions à l'honneur de Dieu tout-puissant et au bien du Roy et de son royaume, en quoy nostre assistance ne vous fauldra point. Et nous vous advisons, en bon escient, d'avoir bon esgard de n'escouter à ceulx qui vous tiendront au-

cunes raisons ou persuasions de décliner de l'asseurer de stable conjunction de voz *fidelz et approuvez amis* et bons serviteurs dudit royaume, comme nous jugeons que *Mr l'admiral* et *ceulx de sa maison* sont; car nous pensons asseurément que quelconques qu'ilz soient qui vouldroient ce faire ne veulent user leurs raisons à autre fin que à vostre ruyne et destruction, et ce vous escrivons icy, non sans quelque raison: pour le reste nous vous prions donner crédit à nostre féal serviteur, messire Nicholas Throckmorton, qui sçait tout nostre intention en toutz noz affaires avecques vous.

LA REINE ÉLISABETH A THROCKMORTON.

(MINUTE)

14 décembre 1562.

...For your further information, we *send to you the copye of the articles concerning our possession of Newhaven*, as we have them *signed* and *sealed by the prynce of Conde*. Whereuppon ye maye, as you see can, use the matter towards the prynce, allegyng that we meane not to utter the same to any person *to doo* hym or his any dammage, but because he *sameth to take hold of the words of our protestation which be generall, and doo conteyne* sufficient matter *for us to demand Callais*. Ye may, as ye see meete, as of yourself, privatelye, deale with hym and the admyrall that they doo so use us, having for there sake adventured the breakyng of the treaty and entred into unkyndness both with the king of Spayne and the

...Pour plus ample informé, nous vous envoyons copie des articles qui concernent notre possession du Havre, tels que nous les avons signés et scellés par le prince de Condé. Là-dessus vous pouvez, si vous en voyez la possibilité, toucher ce point avec le prince, lui disant que nous ne voulons les faire connaître à personne pour lui faire aucun dommage à lui ou à son parti, mais parce qu'il semble s'attacher aux termes de notre protestation, qui sont généraux, et contiennent un fondement suffisant pour nous de demander Calais. Vous pouvez, si vous le jugez bon, comme de vous-même, demander en particulier à lui et à l'amiral qu'ils agissent avec nous, qui avons pour eux couru le risque de rompre le traité, et compro-

french kyng, as the world doo not condene them of ungratefulness, and hereafter occasion us to forbeare intermedlyng with any of there consels, in what nede so ever they shall be. If they shall thynck that there shall be any *blott in them, that by there meanes we shall recover Callais*, they may so use the matter as it may be delyvered to us by order of justice, because the treaty was broken in kyng Francis tyme, *and so lett the world to understand that the enterprises of the house of Guise wer the cause therof.*

On the other part, those men *shall* not conclude with there adversaryes, than we wold that ye shuld therein comefort them to persist, and uppon intelligence had from them, we will lett them playnely know in what sorte we may ayde them to bryng there adversaryes to some better reason... We have gyven sufficient order to Newhaven to have it garded ageynst all events. Wherin *the most perill is,* the contynuance of so *grete* a nomber of Frenchmen in that towne, whom we *heare whithall though dangerously,* because we wold *not offend the prynce* nor his frends, and therin we pray you have some conference *with the prynce, informing* hym of our gratuite towards his frends, who shuld utterly perish, *if by our*

mis nos bonnes relations à la fois avec le roi d'Espagne et le roi de France, de manière que le monde ne les accuse pas d'ingratitude, et à ne pas nous empêcher à l'avenir de nous mêler de leurs affaires, dans quelque nécessité qu'ils se trouvent. S'ils pensent qu'ils s'infligeront une tâche en nous aidant directement à recouvrer Calais, ils peuvent arranger cela de manière que cette ville nous soit rendue par sentence de justice, parce que le traité a été violé du temps du roi François; ils feront ainsi savoir au monde que les entreprises de la maison de Guise en ont été la cause.

D'un autre côté, avant que ces hommes ne traitent avec leurs adversaires, nous désirons que vous les encouragiez à persister, et, sur un avis reçu d'eux, nous leur ferons clairement savoir de quelle manière nous pouvons les aider à faire entendre raison à leurs adversaires... Nous avons donné bon ordre au Havre pour le faire garder contre tout événement. Là, le principal péril est de laisser un si grand nombre de Français dans la ville, ce que nous permettrons, quoique ce soit dangereux, parce que nous ne voulons pas offenser le prince ni ses amis, et là-dessus nous vous prions d'avoir un entretien avec le prince, l'informant de notre bonté pour ses amis, qui périraient complétement, si par nos soins ils n'étaient pas ga-

meanes they *wer not both preserved from the ennemy,* and ayde with victualles out of England.

rantis de l'ennemi et aidés de vivres fournis par l'Angleterre.

M. DE LA HAYE AU PRINCE DE CONDÉ.

14 décembre 1562.

Monseigneur, la peine où nous sommes est indicible pour n'avoir de voz nouvelles, veu le mescontentement qu'a Sa Majesté de n'avoir communication de voz affaires, ny par delà par la voie de son ambassadeur, ny par deçà par la vostre, comme il est raisonnable qu'il se fasse suivant les accordz qu'elle asseure garder de sa part, continuant à la démonstration de la bonne volunté qu'elle porte à la deffence de vostre cause, de laquelle on ne l'a peu demouvoir par quelques offres et conditions advantageuses qu'on luy ait sceu présenter d'ailleurs; s'asseurant aussi sa dicte Majesté que vous ferez le semblable en son endroict, et que vous ne conclurez rien en ceste cause qui luy est commune avecques vous sans l'en advertir. Parquoy, Monseigneur, nous vous supplions très-humblement de bien poiser la faveur de telz amys pour les inconvénients que doibt prévoir tout homme qui considère combien les choses qu'on pense le plus souvent bien asseurées sont subjectes à mutation. Nous vous en avons par plusieurs foys escript, et bien au long, et mesmement par une dernière depesche envoyée par Caen.

Monseigneur, nous vous supplions très-humblement penser en quel ennuy peuvent estre ceulx qui sont icy de vostre part.

LE PRINCE DE CONDÉ AU COMTE DE WARWICK.

Saint-Arnoul, 14 décembre 1562.

Monsieur le conte, attendant que la commodité se présente plus propre de vous pouvoir voir et deviser privément avecques vous, envoiant maintenant ceste depesche en Angleterre,

je n'ay voulu oublier à vous ramentevoir le besoing que nous avons de joïr de vostre secours, auquel j'espère, moïennant la grâce de Dieu, me joindre de brief, pour par après mectre quelque fin à tant de calamités. Si Monsieur le conte de Montgommry est de retour avecques quelques forces, je serois bien d'advis que, pour vous devancer, vous vous acheminissiez droit à Honnefleur pour plus faciliter le chemin et à l'une et à l'autre armée.

LE PRINCE DE CONDÉ A LA REINE ÉLISABETH.

Saint-Arnoul, 16 décembre 1562.

Madame, j'ai receu avec très-grand contentement les deux lettres qu'il a pleu à Vostre Majesté escrire, l'une du seziesme du passé, et l'autre du présent, ainsy que j'estois prest de vous *depescher ce porteur pour vous faire incontinent et bien au long entendre ce qui s'est négotié en l'abouchement qui est ces jours passez intervenu prez Paris entre la Royne mère et moy, bien que noz adversaires, desquelz ne procède que déguisement de vérité, ayans en main toutes commoditez et ministres propres pour exécuter toutes leurs volontez, n'auront pas failly, usans de leurs artifices accoustumez, de peindre ce faict de faulses couleurs et faire servir à leurs passions et advantage ; négotiation de paix laquelle vous pourrez, Madame,* entendre au vray simplement comme elle s'est passée, *par le discours que je envoye présentement, lequel vous démonstrera au doigt et à l'œil en quel devoir je me suis mis et me suis condescendu à toutes les plus douces et raisonnables conditions,* dont je me suis peu adviser pour essayer *mettre une bonne, ferme et seure paix en ce royaume et l'exempter des calamitez dont il est affligé, n'ayant demandé autre chose que la liberté des consciences avec la conservation de l'honneur et la seureté des biens et personnes de ceux qui se sont*

employez en ceste cause, sans avoir regardé du tout des advantages que je pouvois lors avoir sur mes ennemys pour le desir que j'avois de parvenir à ceste effect, sans aussy avoir voulu faire *instance du lieu qui de droict me apartient en ce royaume, et qu'on ne me peut tollir, ce qui servira pour le moins à justifier davantage mes actions, à découvrir la malice de noz.ennemyz et le but de leurs mauvaises intentions, et à nous esmouvoir de poursuivre ceux qui n'ont autre fin proposée que la ruyne de l'Église de Dieu et de la relligion de tous ceux qui en font profession,* et généralement de touts les subgectz du Roy; en quoy j'espère, avec l'ayde de la Majesté divine, *et de la vostre, m'employer tellement, sans m'arrester désormais à parlement et négotiation, que malgré eux Dieu sera servy par tout ce royaume et ses serviteurs exemptz de leur violence et cruautez; vous suppliant au reste très-humblement, Madame, vouloir rejecter la faulte de ce que vous n'avez plus souvent de mes nouvelles sur l'incommodité et difficulté des chemins et passages,* ensemble vouloir croire que je n'eusse jamais *entièrement conclue aucune chose en ce faict sans première n'avoir adverty Vostre Majesté, pour sur ce suivre vostre conseill. Et où cy aprèz telle négotiation interviendroit,* à quoy toutes fois je me suis résolu de n'entendre *aucunement si autre chose ilz ne vouloient mectre en avant, ceste lettre vous servira, Madame, de gaige et asseurance que je ne conclurai jamais rien sans en avoyr vostre advis, ny accorderay chose quelconque qui vous touche sans vostre consentement, estant en oultre bien* délibéré de me conduire tousiours *par le conseil de Mons[r] l'admirall et ceux de sa maison pour les cognoistre des plus gens de bien et plus affectionnez qui soyent de ce royaume,* aussy d'ajouster foy à tout ce que me fera entendre *maistre Nicolas Throgmorton de vostre part, duquel j'ai desia entendu ce que vous luy aviez donné charge de me dire, qui vous fera entendre ma response.*

N° X

L'AMIRAL DE FRANCE A LA REINE ÉLISABETH.

Auneau, 22 décembre 1562.

Madame, sinon qu'il nous fault recevoir patiemment tout ce qu'il plaist à Dieu nous envoyer et nous conformer en toutes choses à sa saincte volunté, je desirerois bien d'avoir ung meilleur subgect pour escrire à V. M. que celuy qui se présente, qui est que le XIX[e] de ce moys, Monsieur le prince de Condé, desirant mectre une fin aux troubles et désolations qui sont en ce royaume, aprocha de si prez noz ennemys, que sans regarder à l'advantage du lieu et au nombre des gens de pied et d'artillerie qu'ilz avoient, il leur donna la bataille, en laquelle Dieu a permis qu'il ayt esté pris, mais ce a esté avec si grande perte et ruyne de leur cavallerie que la plus grant part de leurs chefs et principaux capitaines ont esté pris, tuez et blessez, et la nostre, qui est demeurée entière et qui a faict l'exécution sans avoir perdu plus de quatre-vingts ou cent chevaulx, est en ceste résolution de poursuivre l'entreprinse présente de tout son pouvoir et de toutes ses forces. Et parce, Madame, que Monsieur le Prince vous a faict cy-devant entendre son intencion, et que nous vous avons tous telle asseurance en la vertu et bonté de V. M., au zèle que vous avez tousiours démonstré avoir à l'advancement de la gloire de Dieu, et aux grâces que Dieu a mis en vous, dont nous avons assez de cognoissance et expérience, je n'ay voullu faillir de vous suplier très-humblement, Madame, de vouloir, maintenant que la nécessité et l'occasion s'y présentent, nous donner le secours qui nous est nécessaire, selon que vous entendrez de M[r] de Briquemault, lequel il playra à Vostre Majesté ouyr, et le croire de ce qu'il vous

dira, tant de ma part que de toute ceste compaignie, qui espérons que, par vostre bon moyen et avec l'ayde de Dieu, qui marchera devant nous pour combatre pour sa querelle, l'yssue en sera si heureuse que il sera servy par tout ce royaume, et le Roy obéy de tous ses subgectz avec ung repos et tranquillité publique.

(*State paper office.* Papiers de France.)

N° XI

LE CONNÉTABLE DE MONTMORENCY « A LA ROYNE, MA SOUVERAINE DAME. »

Orléans, 22 décembre 1563.

Madame, Madame la Princesse, aiant esté advertie de la prinse de Monsieur le Prince son mary, m'a prié vous escripre et supplier très-humblement estre contente que Monsieur le prince de Melphe[1] voyse vers vous et que je luy baillasse une lettre à ce qu'il vous plaise estre contente de le veoir et l'ouyr, vous asseurant qu'elle est si travaillée et affligée qu'il est im-

1. Antoine Caraccioli, prince de Melphe, était issu d'une famille illustre et bien connue, qui existe encore aujourd'hui dans le royaume de Naples. Son père, Jean Caraccioli, ayant embrassé le parti de la France, quitta Naples avec notre armée, et reçut le bâton de maréchal en 1544, puis devint gouverneur du Piémont, et mourut à Suse en 1550. Lui-même, d'abord dominicain, puis chartreux, puis encore chanoine de Saint-Victor de Paris en 1538, abbé dudit lieu en 1543, devint évêque de Troyes en 1551. D'assez bonne heure il parut incliner à la réforme, mais il n'abjura qu'après le colloque de Poissy. De mœurs dissolues, d'un caractère changeant et incertain, il fut toujours soupçonné d'être peu sincère, et particulièrement de s'être conduit avec peu de loyauté dans les négociations dont il fut chargé après la bataille de Dreux et durant le siége d'Orléans. Il en convint plus tard dans une apologie qu'il adressa aux ministres protestants (*Mémoires de Condé*, V, 47). Bèze le juge sévèrement dans son histoire. Il mourut, en 1569, à Châteauneuf-sur-Loire.

possible de l'estre davantage. Et je suis prisonnier en sa maison, là où elle me faict si bon traictement que je tien ma vie du soing qu'il luy a pleu me faire. Par quoy je vous supplie très-humblement de vostre bonté accoustumée avoir extrêmement recommandé mondit seigneur le Prince, comme je sçay qu'il vous a pleu luy porter tousiours fort bonne et grande affection: et... que Nostre Seigneur a voulu que les charges de ceste bataille soient passées, en sorte que, j'espère, il en rëussira une bonne paix, qui est ce que plus vous desirez en ce monde. Madame, je suis blessé d'une harquebuze en la machouere et d'un coup de pistollet. J'espère en Nostre Seigneur estre bientost guery et en estat de vous pouvoir faire service là où je n'espargneray ma vie, vous suppliant, Madame, avoir la connestable extrêmement recommandée. . . . .

(*Autogr.*) Madame, Monsieur le prynce de Melfe vous fera antendre la bonne voullenté quy a an ceste compagnye d'avoyr ugne bonne pes. Je vous suplye, Madame, d'avoyr pour byen recommandé Monsyeur le Prince. — Vostre tres-humble et très-obéyssant subgect et servyteur,

MONTMORENCY.

Madame, je vous suplye que ce jantyllomme voye Monsyeur le Prince, vous aceurant que je suys sy byen trété que je vous suplye d'avoyr celles de Monsyeur le Prince pour recommandé.

(*Archives de Condé.* — Original; signature et dix lignes autographes.)

N° XII

Les Mémoires de Condé contiennent un grand nombre de pièces relatives à la négociation qui précéda la paix de 1563. Les quatre lettres suivantes sont inédites.

LA PRINCESSE DE CONDÉ « A LA RAYNE. »

Sans date.

Madame, n'ayant peu congnoistre mon oncle Dendelot et ceste compagnie avec moy, l'intansion et voulonté de Monsieur mon mary par la lectre quy la escrite à Vostre Magesté touchant Monsieur le prince de Guynvylle, c'est se quy nous faict suplyer très-humblemant Vostre Magesté ne trouver mauvelx que ne fasions nulle réponse que premyèremant ne ayons envoyé vers ledict seigneur sur se entendre résolumant son avys; et pour cest effect vous suplions très-humblemant, Madame, quy vous playse donner congé à se porteur, quy est à luy, que pryvémant et en partycullier il en puysse resevoyr sa voulonté. Car c'est une chose de sy grand importanse que ne povons passer plus avant à répondre iusque à se qu'ayons sa résollusion, et n'est pour prolonger le moyen d'avoyr une pays. mays seullemant pour randre les choses plus clères et assurée; car c'est se qu'en se monde desyrons plus que de la veoyr bien faicte, et par se moyan avoyr la liberté de Monsieur mon mary, pour luy et moy plus que jamays nous amployer à vous fayre très-humble servyse, supliant Dieu, Madame, que bien tost se bien tant desyré soit donné à Vos Magestés et à tous vos subjects avec très-heureuse et longue vye.

Vostre très-humble et très-obéissante subjecte et servante,

LÉONOR DE ROYE.

(*Archives de Condé.* — Original autographe.)

LE PRINCE DE CONDÉ « A LA RENE. »

Amboise, 28 février 1563.

Madame, vous avés peu voyr et connestre derremant mon yntansiont pour le partemant de Monsr le conétable par la

dernyerre lettre que jé escryte à Vostre Magesté et ausy à ma femme, quy me gardera, aient surssela toujours ungne opinyont, an fère long discours de ma vouslonté, vous supliant très-humblemant de crère comme je voys que lavès cru que je necrys deun et fais antandre daustre, et cossy peu voudres-je antretenyr Vostre Magesté à négosiasiont disversse, et quy plus ma fait pancer quy ne vousdre à se que leur é mandé, et pourres par saiste foys fère antandre sy condescendre : sait que disse quyl ne veullie tous y consantyr; quy me fait fort peu esperrer quyl le veullie permetre; vous supliant très-humblemant, Madame, crère do moy que ne desire rien tant au monde que davoyr de Vos Magestés les moiens pour vous fère connestre que ne soryes anploier homme en vostre reosme quy plus desire voir une bonne pais que je fais, et quy plus desire vous fere ung bon servyce que moy, suplient Dieu, Madame, quy me fasse la gràce que le puyssyez bien crère, et vous donne autant de contantemant que vous an desiré. Danboysse, se dernier jour de feuvryer.

Vostre très-humble et très-obéyssant suget et servyteur.

LOYS DE BOURBON.

(*Archives de Condé.* — Original autographe.)

LE PRINCE DE CONDÉ A LA PRINCESSE SA FEMME.

Amboise, 28 février 1563.

Veu les lettres cavés de moy resue, vous avés peu connestre mes yntantiont ; par coy sait à moy follie vous an fère antandre davantage ; car pour la mort de Monsr de Guysse quy a été tué sy myssérablemant, l'opynyon ne met nullement changée. et de vous an escryrre davantage se seret abus, veu la ressolution que seus d'Orléans on tous prysse de ne léser partyr Monsr le connetable ; vous prient tous de bien considérer les

meschanssetés que saiste guerre tire après elle, quy et bien ung suget pour tous desirer la pais; suplien seluy quy tyen les cuers des roys et des hommes quy les disposse an resevoyr les moyens et reculler seus quy vousdront aler au contrayrre et chatié seus quy n'y vousdront antandre. Car anvers Dieu et leur roy méryte grande punysiont. Je masurre que vous amployrés an tous se que pourrés, se que vous prye fère de toutte votre puysance; car sait une requête que vous an fais de tout mon cuer; car je ne desire ryen tant comme une bonne pays quyl ne soit point fainte et quy soit à loneur de Dieu et servyce du Roy proufitable; quy sera la fin de saiste lestre, après avoyr à tante et oncle pressenté mes bien afecsionnée recommandasion à leur bonne grace et quy vous doint à tous autant de contantemant que vous an desiré.

Danboyse, se dernyer jour de fevryer.

Votre bien afecsionné et bon mary,

LOYS DE BOURBON.

(*Archives de Condé*. — Original autographe).

LE PRINCE DE LA ROCHE SUR YON A LA REINE RÉGENTE.

Amboise, 3 mars 1563.

Madame, si je me trouvay en peyne, recevant votre commandemant, venir en ce lieu, encores plus quant je my suis veu, estant si peu instruit comme toutes choses estoit passées entre vous et mondit S[r] le Prince qu'il a fallu je l'aye apris de luy mesme. Car vostre lettre ne tandoit principalemant que pour la déclaracion de la sienne ambigue qui m'a montrée et a assuré n'a ryen mandé que de mesmes ce qu'il a escript à vous, Madame, et à Madame sa fame, et que la mort de Monsieur de Guise, qu'il a autant pris à cueur que de son propre frère, estant mort son amy, et qu'à son fils il ne le pardonne-

roit, desirant sa punition où ny espargnera sa propre vye au chastiment de sy meschant acte, m'assurant ladite mort ne l'a faict changer d'opinion, ne moins l'affection qu'il a à vous obéir en tout ce qui vous playra, soit pour l'aboucher avecques Monsieur le connestable ou aultrement, pour s'acheminer à la paix; mais il crint, come il avoit dit à Monsieur l'admiral quà lheure il apela à thémoin, et luy avoir dit, quant l'homme d'Orléans arrivast, que jamays il ne consentireɛt la sortie dudit connestable, mondit S^r le Prince n'y entrast, et que ce moyen tyroit toute choses en longueur; desirant tousiours avecques toutes seuretés, soit de son fils ou ce que choysires, de pover parler à ceux d'Orléans qu'il aseure ranger et manier de sorte que dedans dix jours il espère la paix; et au cas qu'il falle se randre où il sera ordonné au tembs, qu'il sera tenu incapable et indigne du nom qu'il porte, et permet à tous le tenir pour méchant, et sa vie en abandon, le faisant mourir comme poltron, pardonnant sa mort. Le tout que dessus.a dit devant mondit S^r l'admiral. Vela, Madame, ce que j'ay peu tirer de ce petit homme. Il n'y a rien de nouveo. La venue de Monsieur de Limoges nous aprendra quelque chose, mesmes si avés parlé à Madame la Princesse. Il demande fort à vous voyr si l'avyés agréable; il me semble que ne seret maulvays l'ouyr parler, mais davant partie du conseil y asseroit jugemant sur ces propos et asseurances et promesses, et davant tous on y adviseroit, et chacun parleroit pour congnoystre s'il y a tromperye. Quant à moy, Madame, je voy des langajes que je n'avoys jamays entendues. J'espère vous en dire davantage. Se n'est au serviteur an parler plus avant; en playne compagnye j'ose dire mon opinion, vous assurant, Madame, que le ferai en ma conscience pour l'honneur de Dieu et service de mon maistre, et utilité et advantage de ce posvre et affligé reaulme; notre Seig^r m'en doint la grace.

(*Archives de Condé.* — Original autographe.)

N° XIII.

LE PRINCE DE CONDÉ « AUX MAGNIFIQUES SEIGNEURS MESSIEURS LES SYNDICS ET SEIGNEURS DU CONSEIL DE GENÈVE. »

Orléans, 28 mars 1563.

Magnifiques Seigneurs, puisqu'il a pleu à nostre bon Dieu commancer à réduire les troubles et confusions dont si longtemps comme chacun sçait ce pouure Royaume a esté affligé pour le faict de la religion à une pacification et tranquillité, et qu'il semble, à voir l'acheminement des choses, que nous ne pouvons désormais attendre sinon une augmentation autant grande en l'avancement du règne de Jésus Christ par la pure prédication de son Évangile, comme les ennemys de sa vérité luy doient présomptueusement non-seulement la retarder ou empescher, ains plus tost la ruyner et abattre, et que pour cette raison Mons[r] de Besze a là-dessus prins argument, quoyque à mon regret, de se retirer de ce pays pour aller au vostre rendre en vostre endroict le devoir auquel sa vocation le tient obligé, Je ne l'ay voulu laisser partir sans l'accompagner de ceste lettre qui servira non pour témoigner les vertueux et louables offices qu'il a faicts en la poursuitte et défense d'une si saincte et juste querelle, d'aultant qu'ils sont si notoires et congneus que ce ne seroit que superfluitté de les déduire ou publier davantaige, mais pour premièrement vous remercier bien affectueusement de la faveur que j'ay receu de vous, me l'ayant laissé aussi longuement que luy-mesme a jugé sa présence estre requise, et à moy son bon conseil nécessaire à la conduicte et maniement d'une cause si importante, veu qu'elle regardoit à la gloire de ce grand Dieu et la conservation de l'auctorité de mon jeune roy, en quoy il a beaucoup servy à inciter les ungs et contenir les autres à l'exécution de leurs charges, et puis.

me remestant sur sa suffisance à vous découvrir et rapporter particulièrement les occurrences et événemens tant de la guerre que de ceste paix, et du bien qui s'en peult espérer, vous asseurer, Magnifiques Seigneurs, que toutes les gratifications et honnestes démonstrations de la bonne volonté que m'avez en ce faict offertes, tiendront toute ma vie tel lieu en ma mémoire que s'offrant occasion pour user envers vous d'une digne recongnoissance, vous congnoistrez par effect de quelle affection je m'y emploieray, et que par ce moyen je suis certain vous ne regretterez point les plaisirs que m'avez impartis, ainsi que j'ay prié ledict Seigneur de Besze vous le faire entendre.

(*Archives de Genève.* — Original.)

Nº XIV.

Dépêches et pièces tirées du *State Paper office* de Londres (*papiers de France*). — Période du 1er janvier au 24 juillet 1563.

LE PRINCE DE CONDÉ A LA REINE ÉLISABETH.

17 février 1563.

Madame, si la comisération des paouvres affligez pour la parolle de Dieu, si la recordacion des mesmes occasions passées ont aujourd'huy quelque lieu en vostre endroict, et si la continuacion de voz premières bonnes volontez à employer les moyens qu'il a pleu à ce grand Seigneur vous impartir, n'a aucunement altéré ou interrompu en mon endroict ce que desjà V. M. a tant et si vertueusement tesmoingné, il fault que maintenant je vous supplie considérer mon estat et condition, et ce que mon estat requiert à présent, qui est de vous supplier

pour ma délivrance, laquelle n'important moins que la pleine liberté des consciences fidelles et chrestiennes, la conservacion de l'authorité, du bien et du service de mon roy et le soulagement de toute la France, vous appelle et sollicite à vous encourager au secours de celluy qui, comme chef en ce royaume, vous supplie très-humblement, Madame, que, augmentant vostre affection, vous en hastez aussi l'effect, jugeant en cela combien les jours et les mois, et encore plus les années sont longs et insupportables. Aiant doncq esgard à ce que dessus, me confortant d'une bonne espérance de vostre bienveillance, je ne m'estendray plus avant en propoz, sinon prier le Créateur, Madame, conserver en longue prospérité V. M. saine et heureuse.

De la prison, le XVII février.

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

LOYS DE BOURBON.

LE PRINCE DE CONDÉ A LA REINE ÉLISABETH.

Orléans, 8 mars 1563.

Madame, tout ainsi que j'ay tousiours singulièrement desiré estre trouvé aussi véritable en mes effectz comme mes parolles en ont baillé la première asseurance, aussi desirant que mes actions rendissent ung clair et ouvert tesmoignaige de l'intérieur de mon cueur, je n'ay pas voulu oublier, incontinant que l'on m'a commancé à entamer quelque propoz d'entrer en une pacification des troubles esquelz la France est enveloppée pour le faict de la religion, de satisfaire à la promesse faicte de ma part à V. M. de sousdain vous en tenir advertye, qui est la principalle occasion de cette depesche; par laquelle vous entendrez comme depuis la mort de feu Mons[r] de Guise, il a pleu à Dieu tellement disposer les cueurs des personnes de l'un et

de l'autre costé, que, après avoir bien discouru, tantost sur la calamité qui afflige ce royaume, et tantost sur la commodité des remèdes, finallement la Royne, avecques la meilleure et plus saine partie des princes du sang, a advisé que M. le connestable et moy, qui estions tous deux prisonniers, nous entreverrions, affin que comme ceulx qui y avoient le plus de moyen, nous eussions à diligemment y vacquer et entendre, ce que cejourd'huy commençasmes, et n'y eut seulement qu'une visitation de passes et salutations, entremeslée de plainctes de veoir ainsi les François se précipiter d'eulx-mesmes à une piteuse ruyne. Et pour autant que la captivité et prison de l'un et de l'autre ne pouvoit comporter de librement conduire une chose si importante à quelque bonne et heureuse fin, nous délibérasmes de supplier très-humblement la Royne d'estre contente que sur nostre foy, chacun de nous seroit mis en liberté, ce que S. M. nous a cejourd'huy accordé, et à moy particulièrement ung saulf conduict pour la seuretté de ce gentilhomme qui s'en va vers la vostre, laquelle je supplieray très-humblement, Madame, que suivant les vertueux offices de piété, dont si sainctement vous avez usé à l'endroit de ceulx qui taschent de conserver la pure religion, et que Dieu a tant hounorez que de les faire instrumens de la gloire de son filz Jésus-Christ, du nombre desquelz il vous a appelée au premier rang, maintenant vous faictes congnoistre tant au Roy, vostre bon frère, que à ceulx que vous avez daigné tant favoriser que de les recevoir en vostre bonne grâce, combien cette cause vous est chère et affectionnée, et que autre occasion ne vous a menée à nous favoriser que le seul zelle que vous portez à la protection des fidelles qui desirent la publicacion de la pureté de l'Évangille, selon que la protestation que V. M. en a si manifestement faicte le porte et déclaire; vous avisant, Madame, que à mesures que nous entrerons au faict de ce négoce, je ne seray paresseux de continuer à vous faire entendre le plus souvent qu'il me sera possible, tant par mes lettres que parce que

j'en communiqueray avecques vostre ambassadeur de par deça comme les choses passeront.

LE PRINCE DE CONDÉ A SMITH.

Orléans, 11 mars 1563.

Monsieur l'ambassadeur, j'ay esté fort ayse d'entendre par mon oncle, Monsieur d'Andelot, le moyen qu'il avoyt de vous tenir seurement adverty de l'occurrence des affaires et de l'estat de quoy les choses passent pour la pacification de ces troubles, affin que, par ce que je vous en manderay, ce vous soyt plus juste occasion de le faire sçavoir au vray à la Royne vostre maistresse, et rendre capable S. M. de laquelle franchise et sincérité je me veulx conduire en toutes mes actions, et conséquemment rompre, s'il m'est possible, le cours des faux bruicts que l'on pourroit semer au préjudice de ma situacion en son endroict; qui me fera vous dire que, combien que auparavant la blessure de feu Monsieur de Guyse, il y eut quelque propoz de nous faire parler ensemble, Monsieur le connestable et moy, et regarder s'il se pourroit trouver quelque remède expédient pour esteindre ce turbulent feu de sédition, et faire respirer la France d'un repoz plus desiré que espéré ne attendu; toutesfois les obstacles des négociations passées avoient engendré telz soubzons et meffiances d'une part et d'autre, que les seurettez de cette entreveue seullement se retrouvans difficiles à accorder, rendoient l'accession de cest achemynement mal aisé, voire impossible. Mais depuis qu'il eut plu à Dieu appeler le feu seigneur de Guyse, duquel je ne veulx qu'en toute sobriété, modestement parler, il sembla que toutes les difficultés et doubtes eussent avecques sa vie prins fin; de façon que la Royne reprenant les premiers arretz de ses desseingz qui tendoient de parvenir à la paix, y a si vivement proceddé, que, ayant ordonné que sur la foy de l'un et de l'autre, nous nous entrever-

rions à l'Ille-aux-Bouviers, joignant presque les murs de ceste ville, dimenche dernier cela fut exécuté. Et de faict, après avoir devisé de prime face des choses plus communes, nous entrasmes sur celles qui causoient ce voyage et de ce qui se pouvoit faire pour contanter S. M. et restaurer les ruynes et calamitez de ce royaulme, et dont le discours des propoz seroit trop long à réciter, sinon pour conclusion nous arrestasmes que, pour plus librement y adviser, il estoit requis que moy d'ung costé, et luy de l'autre, devyons conférer, moy avecques ceulx de ceste ville, et luy à la Royne, de ce qui nous sembloit le plus propre. Et ainsy nous départismes jusques au lendemain, où ladicte dame vint au mesme lieu pour nous octroyer ceste licence, laquelle obtenue, tellement a esté disputté par l'espace de deux jours : de ma part, sur l'instance que je faisois pour l'observacion et entretenement des edictz du Roy, mon seigneur, et principallement de celluy que S. M. feist au moys de janvier cinq cens soixante ung (V. S.) avecques une très-notable et insigne assemblée, pour le faict de la religion; et de celle de Monsieur le connestable, sur l'impossibilité qu'il allégnoit de le pouvoir tollérer par les papistes, veu l'infraction que par violance en avoyt esté faicte; que finablement S. M. de son auctorité, nous envoya par escript ung mémoire, dont la coppie est cy-enclose, pour sur icelluy respondre de ce qui se pouvoit davantage requérir; à quoy, tant pour tesmoigner des effectz de nostre continuelle obéissance envers S. M. que pour ayder à la nécessité d'un temps si nubilleux (*nébuleux?*), après avoir protesté ne vouloir en rien nous départir de la substance de la loy de mon roy, synon en tant qu'il estoit besoing de prévenir le péril qui menaçoit sa couronne et son estat, je, par l'advis des seigneurs, gentilzhommes, et aussi des gens de bien qui sont icy, en dressay ung autre à peu près pareil, duquel semblablement je vous envoye la coppie pour vous faire congnoistre que tout ainsi que je ressens les grandes obligacions dont je suys redevable envers la Royne, vostre bonne

maistresse, m'ayant assisté de sa faveur en mes affaires et afflictions, aussy je ne veulx estre paresseux de la rendre participante du bien et consolation qui se prépare pour nous, premier que nous l'ayons receu; vous priant, Monsieur l'ambassadeur, luy faire fidellement entendre que l'inclination de mon naturelle est telle que mon cueur ne sçauroit comporter une ingratitude, comme le vice entre les plus énormes, qui m'est autant odieux et en horreur. Et quand Dieu permectra que j'aye les moyens en ce royaume de luy démonstrer par effect ce que je sens entyèrement beaucoup mieulx que je ne puis en apparence déclairer, alors S. M., s'il luy plaist, confessera qu'elle n'aura point regret d'avoyr obligé ung prince de sa bonne volunté, et de s'estre acquis ung tel serviteur.

P. S. Je vous prye, Monsieur l'ambassadeur, faites entendre à la Royne, vostre bonne maistresse, que comme je n'ay prins les armes que pour la gloire de Dieu et la conservacion des édictz du Roy, aussy ne m'en deppartiray-je point que je ne veroye son service premièrement estably, mon roy obéy, et ses subjectz en repoz et liberté de leurs consciences, au contantement de tous les princes chrestiens, et au soullagement des pauvres fidelles.

(*Cette dépêche et la précédente ont été assez incorrectement publiées dans le recueil déjà cité de Forbes : nous les reproduisons à cause de leur importance particulière.*)

LE PRINCE DE CONDÉ A LA REINE ÉLISABETH.

Orléans, 17 mars 1563.

Madame, je croy que vous aurez, de cette heure, receu la lettre que je vous ay dernièrement escripte, et par icelle entendu les préparatifz qui se dressoient pour la paciffication de

ces troubles, et pource que ce commancement a esté fort vivement poursuyvy par la Royne, comme chose à quoy S. M. ne pouvoit assez tost à son gré voir une fin heureuse et plus desirée, je n'ay voullu faillir, suivant ma promesse, d'advertir incontinent la vostre, comme ayant esté pressé d'y vacquer, et ne m'estant honnestement licite de refuser à y entendre, ou retarder l'effect d'une tant saincte et nécessaire négociation, nous avons résolu sur le poinct de la religion le contenu aux articles que je vous ay envoyez, par le béneffice desquelz la pure foy est sans viollance tellement enracinée en ce royaume, que si la malice des hommes ne s'oppose à la bonté de Dieu, nous espérons que en peu de temps, chacun verra l'accroissement du fruict qui en proviendra à son honneur et gloire et au repoz et seuretté des consciences et biens de tous les pauvres subjectz de la France. Et desià, Madame, je vous puis bien asseurer que pour la jouissance d'un si grand bien, nous craignons plus tost avoir faulte de ministres pour le distribuer, que des lieux et endroictz pour le recevoir, mais d'aultant que ordinairement ce grand Dieu suscite des moissonneurs scelon que la moisson est grande, aussi nous nous asseurons tout sur sa providence, et ce qu'il sçaura bien pourveoir à tout. Et combien que la principalle occasion qui nous a faict prendre les armes est maintenant levée, si est-ce que nous avons tousiours fait l'arrest de tout le négoce jusques à l'arrivée de Mons[r] l'amiral, ayant supplié la Royne ne trouver mauvais si, sans le consentement de luy et des seigneurs qui sont de sa compaignie, nous ne pouvons rien accepter ny conclure, auquel temps j'ay remys à parler ce que touche le bien de voz affaires particulières, n'ayant touteffois oublyé cependant d'en entamer et ouvrir quelque propoz à S. M., et principallement de l'obligation que je ressentois de la faveur et du secours que vous avez tant libérallement conféré pour la conservation de l estat et auctorité du Roy son filz, vostre bon frère, qui n'est seullement que pour aplanir le chemyn, et rendre d'une part et

d'autre les choses difficiles ains plus aysées et facilles, d'aultant que, ayant communiqué avec luy, qui entend très-bien ce qui sainement en cela se peült faire, tous ensemble, nous tenions la main, en ce que la fidélité de nostre devoir le pourra permettre, de conseiller à S. M. ce qui se devra légitimement octroier, où de ma part je vous supplie très-humblement, Madame, d'estimer que je n'obmettray chose en quoy consciencieusement je me puisse employer, et qui se peult attendre d'un loyal subject à son Roy, et à vous, Madame, très-affectionné serviteur.

L'AMIRAL DE FRANCE A LA REINE ÉLISABETH.

Brou, 21 mars 1563.

Madame, j'ay cejourd'huy receu une lettre de Monsieur le prince de Condé, par laquelle il m'advertit comment toutes choses sont concluttes et arrestées, pour la pacificacion des troubles de ce royaume, synon qu'il reste à prendre une résolution sur ce qui touche vostre faict, puys aussy de l'authorité qu'il aura, et quant est du contenu aulx articles de ce traicté, il ne m'eschet vous en dire aultre chose, Madame, synon qu'ilz sont (à peu près) suyvant ceulx desquels je vous ay envoyé une copie par le sieur de Chastellus. Au surplus, sur ceste occasion, je n'ay voulu faillir avecques la lettre que mon dict Sgr le Prince vous escript, de vous faire aussy la présente, pour supplyer très-humblement Vostre Majesté de croire que quant on sera sur la délibération de ce que touche vostre faict, Madame, laquelle on me mande avoir esté remise et différée jusques à ce que je me trouve au conseil, où l'on advisera de ce point, je ne fauldray poinct de m'acquitter de mon debvoir, suyvant la promesse que j'ay faicte à Vostre dicte Majesté.

MYDDLEMORE A LA REINE ÉLISABETH.

Orléans, 30 mars 1563.

It maye please Your Ma[te], the admyrall arryved at this towne the XXIII[d] of this present, leavinge his reystors in garisone fyve or VI leagues from the same. The morninge next after, I spake with the prince of Conde, and declaryd unto him as muche as was in my charge, by myne instructions, for the which he gave Your Ma[te] his most humble thanks, sayinge that next after God Your M[te] was the persone onlye that he dyd holde his lief of, and that, as he was most bownden, so he dyd most owe unto the same the best service he coulde doo, reservynge only his dutye towards the Kyng his master, with manie other fayer and goodlye words tendinge to Your Ma[te] great honor and praise, and to the declaration of the greatness of his, the prince's, bende towards youe, which being at an ende, he toke occasion, upon some wordes that I had sayd to him, to tell me howe muche the Queene mother seamyd to be for him and his partye at this daye, and that not longe before she had declaryd unto hime that the deathe of the duke of Guyse had no lesse redemyd hir out of prison than the same had sett him, the prince, at lybertye, and that as the prince beinge was captyve

Plaise à Votre Majesté : l'amiral arriva dans cette ville le 23[e] de ce mois, laissant ses reîtres en garnison à cinq ou six lieues d'ici. Le lendemain matin, je causai avec le prince de Condé, et lui dis tout ce que j'étais chargé de lui dire par mes instructions, ce pourquoi il fit à Votre Majesté ses plus humbles remerciements, disant qu'après Dieu Votre Majesté était la seule personne dont il tenait l'existence, et à qui, comme il y était obligé, il devait le plus de service qu'il pouvait, à la réserve seule de ses devoirs envers le Roi son maître. Ceci fut dit avec beaucoup de feu et de bonnes paroles tendant à l'honneur et à l'éloge de Votre Majesté et à la déclaration de son dévouement (du prince) envers vous; après quoi il prit occasion de quelques mots que je lui avais dits, pour me conter combien la Reine mère semblait être aujourd'hui pour lui et son parti, et que peu de temps auparavant elle lui avait dit que la mort du duc de Guise ne l'avait pas moins tirée (elle) de prison qu'elle n'avait mis lui (le prince) en liberté, et que, comme le prince était le captif du duc, ainsi, elle, par les forces qu'il avait autour du Roi et d'elle, n'était pas moins sa

by him, so she, by the forces he had about the Kinge and hir, was no lesse his prisonner, and depryvyd of lybertye by him; and tolde me further that the sayd Quene mother gave him advice to have always about him in the court a good troupe of gentylmen, by meanes wherof he shulde be both in suertye and obeyed, as the Kynge and she dothe desyer he shulde. And as touchinge Your Ma[tes] satisfaction, he sayd he had hitherto lefte the same unmovyd, avydinge the admirall's arrivall, without whom and whose advice he thought not good to deale with the Quene mother in yt, but nowe that the admyrall was come, they wolde not fayle, but forthwith go in hande with the same, and that in suche sort, as he trustyd, yt shulde be to the good contentation of Your Ma[te]. The prince and the admyrall have bene twise with the Quene mother since my commynge hyther, where the admirall hath bene very earnest for a further and larger lybertye in the course of religion, and so hath obtaynyd that there shall be preachings within the townes in every balliage, wheras before yt was accordyd but in the suburbs of townes only, and that the gentylmen of the visconte and provoste of Parys shall have in theyr houses the same libertye of religion as ys accordyd elzwhere, so as the sayd admyrall

prisonnière, et privée par lui de sa liberté; et il ajouta que ladite Reine mère lui avait conseillé d'avoir toujours autour de lui, à la cour, une bonne troupe de gentilshommes, et que par là il serait à la fois en sûreté et obéi comme le Roi et elle désiraient qu'il le fût. Et quant à ce qui regarde la satisfaction de Votre Majesté, il dit qu'il n'avait point encore touché cette corde, attendant l'arrivée de l'amiral, sans la présence et l'avis duquel il ne jugeait pas bon de traiter ce sujet avec la Reine mère, mais qu'à présent l'amiral étant arrivé, tous deux ensemble n'y manqueraient pas, et y allaient mettre la main, de telle sorte, comme il y comptait, que Votre Majesté en aurait bon contentement. Le prince et l'amiral ont été deux fois avec la Reine mère depuis mon arrivée ici; l'amiral a demandé avec beaucoup de chaleur une plus grande et plus étendue liberté dans l'exercice de la religion, et a obtenu ainsi qu'il y aura des prêches dans les villés de chaque bailliage, tandis qu'auparavant cela était seulement accordé dans les faubourgs des villes, et que les gentilshommes de la vicomté et prévôté de Paris auront, dans leurs maisons, la même liberté de religion qui est accordée ailleurs; de sorte que ledit amira. paraît maintenant assez aimer ce qu'il témoignait tant lui déplaire, à savoir les articles assez durs pour

doth nowe seame to lyke well inoughe that he shewyd by the waye to mislyke so muche, which was the harde articles of religion concludyd upon by the prince in his absence. The prince and admyrall wyll not be acknowledged unto me that they have as yet spoken or openyd Your Ma^{te} demands unto the Quene mother, otherwise then in generall tearmes, but I ame suer they have in cowncell togeather had great discourse of the same, and reasonyd at large of all the particularyties. . . . .

la religion que le prince avait admis en son absence. Le prince et l'amiral n'ont pas voulu reconnaître vis-à-vis de moi qu'ils aient encore parlé ou fait ouverture des demandes de Votre Majesté à la Reine mère, autrement qu'en termes généraux; mais je suis sûr qu'ils ont beaucoup discouru là-dessus en conseil ensemble, et longuement raisonné sur tous les détails. . . . .

The XXVIth of this prèsent, the prince of Conde declaryd unto me... that he wolde not suffer the peace concludyd here emongst them to be publyshyd, untill he hade made Your Ma^{te} prevy to yt, and so from thence came to requyre me to tell him the very demands of Your Ma^{te}, that he myght (as he wolde assueredlye, by the best meanes he coulde) satisfice Your Ma^{te} therin; which I dyd, accordinge to the instructions given me by myne old M^{r} sir Nicholas Throckmorton at Caen in Normandye the XV of marche. But before I came to declare the thre points wherupon Your M. demaunds doo specially stande, videlicet: to have Callis with the contrey adjacent renderyd presentlye unto you, accordinge as ys mentyonid in the treatye of Cambraye; that hostages for two yeres be geven to Your M., only to th'intent the

Le 26e du présent, le prince de Condé me déclara... qu'il ne souffrirait pas que la paix conclue ici parmi eux fût publiée, jusqu'à ce qu'il en eût prévenu Votre Majesté, et de là il en vint à me prier de lui dire les demandes réelles de Votre Majesté; pour qu'il pût (comme il le ferait assurément, par les meilleurs moyens qu'il pourrait) satisfaire là-dessus Votre Majesté, ce que je fis selon les instructions à moi données par mon ancien maître, sir Nicholas Throckmorton, à Caen en Normandie, le 15e de mars. Mais avant que j'en vinsse à déclarer les trois points sur lesquels se fondent spécialement les demandes de Votre Majesté, savoir : 1° que Calais et le pays adjacent vous soient incontinent rendus, selon les termes du traité de Cambrai; 2° que des otages soient donnés pour deux ans à Votre Majesté, seulement comme

peace maye be kept and observyd untyll Calles and the other places of force therabouts ruynyd and demolyshyd at the taking therof and since, maye be reedifyed and fortifyed; that all such somes of moneye as Your M. had lent to the prince, the admyrall and his associates, or shulde hereafter lende, might be repayed; I declaryd at good lengthe unto him what and howe muche Your M. had cause and in reason might demaunde, alledginge all particularytyes wherof there ys mention made in my sayd instructions, and tolde him further that yf Your M. had to deale in these your demaunds with any other, what somever he were, then wyth him and the admyrall, you would not content yourselffe with any lesse satisfaction then the hole of that I had particularlye namyd to him; but for his sake and upon consideration of the good wyll Your M. thinketh he beareth you, you had streyghtenyd your demaunds to the uttermost, consistinge in the first III poynts before rehersyd by me. His answer was that he was marvelouse sorye to here Your M[te] demands to be in that sort, and that yt was impossyble to have Callis renderyd before the tearme lymyted in the treatye; that the Quene mother wold never consent unto yt, and that he trustyd Your M. wolde stand to your protestation (which they doo always alledge against

garantie que la paix sera tenue et observée jusqu'à ce que Calais et les autres lieux fortifiés aux environs, ruinés et démolis à la prise de cette ville, soient rebâtis et fortifiés; 3° que toutes les sommes d'argent que Votre Majesté a prêtées au prince, à l'amiral et à ses associés, ou qui leur seraient ci-après prêtées, lui soient remboursées; je lui détaillai longuement combien Votre Majesté avait de motifs et de raisons pour appuyer ces demandes, alléguant toutes les particularités dont il est fait mention dans mes dites instructions, et lui dis de plus que, si Votre Majesté avait affaire en ces demandes avec aucune personne autre que lui et l'amiral, vous ne vous contenteriez pas d'une moindre satisfaction que de la totalité de ce que je lui avais détaillé; mais que pour lui, et en considération du bon vouloir que Votre Majesté croyait qu'il vous portait, vous aviez réduit vos demandes à l'extrême, consistant dans les trois premiers points ci-devant rappelés par moi. Sa réponse a été qu'il était merveilleusement fâché d'apprendre que telles étaient les demandes de Votre Majesté, et qu'il était impossible d'obtenir la reddition de Calais avant le terme limité dans le traité; que la Reine mère n'y consentirait jamais, et qu'il espérait que Votre Majesté s'en tiendrait à votre protestation (ce qu'ils allèguent toujours contre les de-

Your M. demands) and to that you had promisyd therin, which was that you came onlye to ayde and assiste the Kynge against suche as went about to usurpe upon him and to overthrow religion, and not for any particular proffitt or comodytye, wheras nowe in Your M. demaunds, sayinge youe wyll not depart with Havre-de-Grace untyll Calles be renderyd unto you, you shewe that neyther the Kyng's case, nor the cause of religion, hathe movyd you so to doo, but onlye to make your particular gayne and commodytye, which wyll be a great discredyt to Your M. honor and reputation, and a most great hynderance to the advancement of God's religion, and by these demands he sayeth Your M. doth undoo him, make him the most unfortunate prince that ever lyvyd, and utterly unable to doo you the service he desirethe; for yf yt wolde please Your M. to showe yourselff nowe accordinge to your protestation... you shuld not only gett great honor and reputacion in the worlde, but also bynd the Kynge, the Quene his mother (and by the meanes therof make him also able) to seake to gratifye Your M. in all that they coulde, and so might be wonne by the memory of suche a benefyt to render you Calles before the tyme lymytyd, yea, and soner per adventure then yt maye be imagyned, wheras to

mandes de Votre Majesté) et à ce que vous y aviez promis, qui était que vous veniez seulement pour aider et assister le Roi contre ceux qui cherchaient à usurper sur lui et à renverser la religion, et non pour aucun profit et avantage particulier, tandis que, maintenant, dans vos demandes, en disant que vous ne vous dessaisirez pas du Havre-de-Grâce avant que Calais ne vous soit rendu, vous montrez que ce n'était ni l'intérêt du Roi, ni la cause de la religion, qui vous ont porté à agir ainsi, mais que vous vouliez seulement obtenir un gain et avantage particulier, ce qui sera un grand discrédit pour l'honneur et la réputation de Votre Majesté et un très-grand obstacle à l'avancement de la religion de Dieu; il ajouta que, par ces demandes, Votre Majesté le ruine, le rend le plus infortuné prince qui ait jamais existé, et tout à fait incapable de vous rendre le service qu'il désire; au contraire, s'il plaisait à Votre Majesté de vous conformer maintenant à votre protestation... vous gagneriez non-seulement beaucoup d'honneur et de réputation dans le monde, mais vous obligeriez aussi le Roi, la Reine sa mère (et par ce moyen le rendriez, lui aussi, capable) de chercher à satisfaire Votre Majesté dans tout ce qu'ils pourraient; ils pourraient même, par le souvenir d'un tel service, être amenés à vous rendre Calais

go this waye to worke, ys the waye to brynge him, the prince, into such disgrace and dishonor as that he shall never be able to shewe his heade, nor to stand Your M. in any stede, and the way also to make you never to have Calles renderyd. The lyke language hathe bene usyd to me in every poynte by the admyrall. . . . .

The prince and admyrall tolde this daye that they wolde send Mr de Bricquemault well instructyd to Your M. as well most humbly to beseache you to have consideration of them, theyr honors and estats, as also to declare unto you particularlye theyr requests, desyers and opinions (which hitherto they wolde neither lett Your M. ambassador, nor me othervise, understand then in generall words) trustynge Your M. wyll take beleave and embrace them, as commynge from two suche as do think them most bownden to Your M. and do desyer to do you most agreable service. The sayd M. de Bricquemault ys the rather sent at this tyme, for that he hath heretofore negotiatyd in these affayres, and also for that he ys well knowen unto Your M. Hys speciall charge ys, as I canne learne, to persuade Your M., yf he canne, by any meanes, to chawnge your present demaunds for the present rende-

avant le temps marqué, et plus tôt peut-être qu'on ne pourrait l'imaginer, tandis qu'agir de la manière qu'on le fait est le moyen de le jeter (le prince) dans une telle disgrâce et un tel déshonneur, qu'il ne pourra plus jamais lever la tête, ni rendre aucun bon office à Votre Majesté, et le moyen aussi de faire qu'on ne vous rende jamais Calais. Le même langage m'a été tenu en tout point par l'amiral. . . . . .

Le prince et l'amiral ont dit aujourd'hui qu'ils enverraient M. de Bricquemault avec de bonnes instructions à Votre Majesté, pour vous supplier humblement d'avoir en considération leurs personnes, leur honneur et leurs biens, et aussi pour vous faire connaître particulièrement leurs demandes, désirs et opinions (que jusqu'ici ils n'ont dit à l'ambassadeur de Votre Majesté ni à moi autrement qu'en termes généraux), espérant que Votre Majesté y prendra créance et les accueillera comme venant de deux personnes qui se regardent comme les plus obligées à Votre Majesté, et désirent le plus vous rendre un service agréable. Ledit M. de Briquemault est expressément envoyé cette fois, parce qu'il a jusqu'ici été négociateur dans ces affaires, et aussi parce qu'il est bien connu de Votre Majesté. Sa charge spéciale est, à ce que je puis savoir, de persuader à Votre Majesté, s'il le peut, par

rynge of Callis, and to faulte into some other assuerance to have the same here after rendeeryd unto you. . . . . . .

The Emperour's ambassador presently in this court, maye, in my simple judgment, serve Your M[tie] to some pourpose to the obtaininge of your demands, by pressynge earnestlye and stoutlie the rendition of Metz, Toul and Verdun, but the same must be wrowght from Your M. by the waye of Almagne, and so farr forth yt maye please Your M. I maye speake my pore opinion, that I beleave at this daye and in this tyme there ys nothinge that canne or wyll prevayle more to have reason at these men's hands of that your demawnde, then to shewe yourselffe stoute and in deliberation to do yourselffe reason yf they wyll not.

The Spanishe humor ys now chayngyd and theyr good countynances doo nowe shyne upon us, by the open shewe of theyr ministers here, which ys to be taken no otherwise (as Your M. well knoweth) but for a declaration of theyr mislykinge of this peace and accorde; neverthelesse the same waye be wrestyd to serve Your M. torne someways.

If Your M. wyl be pleasyd to take words in payment, ye shall have inoughe, and these hope, I

tous moyens, de changer vos présentes demandes pour la reddition actuelle de Calais, et de vous contenter de quelque autre assurance que cette ville vous sera rendue plus tard. . . . . .

L'ambassadeur de l'Empereur près de cette cour peut, selon mon simple jugement, servir Votre Majesté en quelque chose pour vous faire satisfaire sur vos demandes, en pressant vivement et fortement la restitution de Metz, Toul et Verdun; mais cela doit être suggéré par Votre Majesté par la voie de l'Allemagne, et, s'il plaît à Votre Majesté que je dise mon humble avis, c'est que je crois qu'aujourd'hui et à cette heure il n'y a rien qui puisse faire plus pour décider ces gens-là à vous donner raison sur ce que vous demandez, que de vous montrer ferme et résolue à vous faire raison vous-même s'il ne vous la rendent pas.

L'humeur des Espagnols est maintenant changée : leurs ministres ici nous font maintenant et ouvertement la meilleure mine du monde; ce qui ne doit pas être pris autrement (comme le sait bien Votre Majesté) que comme une déclaration du déplaisir qu'ils ont de cette paix et accord; néanmoins ils déguisent cette arrière-pensée sous l'apparence de vouloir servir Votre Majesté.

S'il plaît à Votre Majesté de vous payer de paroles, vous en aurez assez, et ils espèrent, à ce

perceave, by words to wyne tyme of you.

I do here, and please Your M., that the Quene mother and the prince be secretly accordyd that he, the sayd prince, shall be conestable, after the Kyng's commynge to his maiorytie, to th'intent he maye be styll in creditt and authorytie, and that al though the conestable that now ys doo lyve, yet he shall resigne the sayd office of conestableship unto the prince of Conde, havinge nothwithstandinge the name and fee therof durynge hys lyffe. I have also bene tolde secretlye that the sayd prince wolde marvelouse gladlye enter into a partyculer allyance with Your M[te], doubtynge greatlye the enterprises of his ennymys here, but of those matters he hathe as yet sayd nothinge to me. The admyrall had before many ennymies, and by this imputinge of the duke of Guise's death to his occasion, the nomber ys marvelously encreasyd, and so he lyke to be in marvelouse dayngег of his person, unlesse God defend him from theyr dayngerous practises. The XXVIIth of this present, the peace was proclamyd in the pallays at Parys, " en la chambre dorrée, " in the presence of all the parliament, the cardynall of Bourbon and the duke of Montpensier being present and sent thyther b the Kynge for that pourpose, but the dores of the sayd chamber were fast shutt

que je vois, gagner du temps par ce moyen.

Plaise à Votre Majesté : J'ai appris que la Reine mère et le prince sont convenus secrètement que lui, ledit prince, sera connétable après que le Roi sera venu à sa majorité, pour qu'il soit encore en crédit et en autorité, et que, quoique le connétable actuel vive encore, cependant il se démettra de cet office de connétablie en faveur du prince de Condé, tout en gardant le titre et les émoluments durant sa vie. On m'a aussi dit en secret que ledit prince entrerait très-volontiers en alliance particulière avec Votre Majesté, craignant beaucoup les entreprises de ses ennemis ici; mais il ne m'a jusqu'ici rien dit de ces matières. L'amiral avait auparavant beaucoup d'ennemis, et comme on lui impute la mort du duc de Guise, le nombre en est merveilleusement augmenté, de sorte qu'il paraît être en un extrême danger de sa personne, à moins que Dieu ne le protége contre leurs dangereuses pratiques. Le 27 de ce mois la paix a été proclamée au palais à Paris, « en la chambre dorée, » en présence de tout le parlement, le cardinal de Bourbon et le duc de Montpensier étant présents et envoyés par le Roi pour cet effet; mais les portes de ladite chambre ont été vite fermées, de peur de quelque mutinerie du peuple pendant le temps de la proclamation de la paix, et depuis ce

for feare of some mutyn by the people durynge the tyme of the procleamynge of the same, since which tyme they dare not otherwise publyshe yt, the populace there do so muche mislyk yt. . .

moment ils n'osent pas la publier autrement, tant la populace ici y est contraire. . . . .

MYDDLEMORE A CECIL.

Orléans, 30 mars 1563.

...Sir, these men seame greatlye to mislyke Hir M[te] demande of the renderyng of Calles, forthwith, and have cast out words to me as thoughe Hir Ma[te] were lyke inoughe to lose all, yf she pressyd to comme by Calles in this sort and so hastelye, and that the other partye havinge their force nowe in a readyness, they could not tell what they wolde doo, when they shulde understand wherabouts the Queene's Ma[te] went, and what she dyd demande. Myne answer was that yf by force they sought to keape Hir Ma[te] from hir right and that dyd appertayne unto hir, she must defende both hir right and hirselffe as she coulde, and that per adventure those that first toke the matter in hand might honest repent them, mary in very dede, yt shulde be another waye of recompense then Hir M[te] dyd loke for at theyr hands, wherunto the prince answerid that his sworde would never cutt against the Quene's Ma[te]. Althoughe I knowe, Sir, you shall receive from my L.

...Monsieur, ces gens-là semblent goûter fort peu que Sa Majesté demande la restitution immédiate de Calais, et m'ont laissé entendre que Sa Majesté risquait de tout perdre, si elle pressait de cettem anière pour Calais, et que, l'autre parti ayant maintenant ses forces toutes prêtes, ils ne pouvaient pas dire ce qu'ils feraient quand ils sauraient bien où S. M. la Reine veut en venir et tout ce qu'elle demande. Ma réponse a été que si, par force, ils cherchaient à priver Sa Majesté de son droit et de ce qui lui a appartenu, elle devait défendre à la fois son droit et elle-même comme elle pourrait, et que peut-être ceux qui ont mis les premiers la main à cette affaire pourraient bien s'en repentir, tandis qu'en vérité Sa Majesté devait attendre d'eux une autre espèce de récompense. A quoi le prince a répondu que son épée ne se tournerait jamais contre S. M. la Reine. Quoique je sache, Monsieur, que vous recevrez de Monseigneur l'ambassadeur actuel le

ambassador at thys tyme th'effect of all such talke as hathe bene betwixt the prince, the admyrall and him, duryonge his beinge here, yet I have thought mete to shew you that howesomever you fynde the sayd prince and admyrall by my sayd lord ambassador's letters, affectionyd to the Q. Ma^te demands, I canne assuer Your Honor that at all tymes they have to me declaryd the contrarye and shewid most apparentlye to mislyke them. And nowe, Sir, what somever they promesse by Monsr de Bricquemault yf yt be not with dilygence and stouteness eartnestlie followyd, yt wyll prove to nothinge, and this you must beleave, Sir, that yf the prince inter ones into his governement and auctoritye, and so be quyetlye settelyd therin, before Her M^te be consideryd in hyr demandes as she dothe desyer, yt wyll afterwards be very harde to bryng the sayd prince to doo Hir Ma^te any reason; and as for the admyrall, I fynde him more mislyking with the Q. Ma^te demands since his commynge to this towne then he was by the waye.... The forces on the other syde be for the most dispercyd, at the least all retyeryd from before Orleans, but the prince's forces be yet hole and not dyschargyd. There goeth a great garison of the other syde to Calles, and very manye towards the contrey of Newhaven, as ys nowe reportyd, and whatsoever

récit de ses entretiens avec le prince et l'amiral pendant son séjour ici, j'ai jugé cependant convenable de vous faire connaître que, quand même les lettres de mondit sieur ambassadeur vous présenteraient lesdits prince et amiral comme favorables aux demandes de Sa Majesté, je puis assurer Votre Honneur qu'ils m'ont toujours témoigné le contraire, et m'ont fait voir très-clairement qu'ils étaient hostiles à ces demandes. Et maintenant, Monsieur, quoi qu'ils promettent par M. de Bricquemault, si cela n'est point suivi d'un prompt et réel effet, cela ne prouvera rien; vous devez croire, Monsieur, que si le prince prend part dans le gouvernement et l'autorité, et s'y établit sûrement avant que l'on ait fait droit aux demandes de Sa Majesté, comme elle le désire, il sera ensuite très-difficile d'amener ledit prince à rendre raison à Sa Majesté; quant à l'amiral, je le trouve plus opposé aux demandes de Sa Majesté depuis son arrivée en cette ville qu'auparavant.... Les forces de l'autre parti sont la plupart dispersées, au moins toutes retirées de devant Orléans; mais les forces du prince sont encore entières et non licenciées. On envoie de l'autre parti une grande garnison à Calais, et beaucoup de troupes du côté du Havre, à ce que l'on dit aujourd'hui; et quoiqu'on espère beaucoup de cette paix, les plus avisés pensent qu'elle ne produira qu'une mer-

many hope of this peace, the wisest sort beleave yt wyll prove to a marvelouse confusion. Lyons hath refused to have any masse within the towne, all the faithfull in Orleans have protestyd rather to leave the towne then to have masse within yt. Privat quarrels begynne alredy betwixt the gentylmen; Theodore de Beze doth so muche mislyke theyr doinges here nowe as that this daye he dothe retyer himselfe towards Geneva, and telleth me all wyl benaught, and that he wyll comme no more here untyll he se the worlde amendyd.

veilleuse confusion. Lyon a refusé d'avoir aucune messe dans ses murs; tous les fidèles à Orléans ont protesté qu'ils quitteraient la ville plutôt que d'y avoir la messe. Des querelles particulières commencent déjà entre les gentilshommes; Théodore de Bèze est si mécontent de la conduite de ceux d'ici qu'aujourd'hui il se retire vers Genève, et me dit que tout cela n'aboutira à rien, et qu'il ne reviendra plus ici jusqu'à ce que le monde se soit amendé.

SMITH A LA REINE ÉLISABETH.

Blois, 31 mars 1563.

. . . .

That night (27th of *March*) I cam to Orleaunce, where I was verie well enterteigned. After sowp I cam to the prince's lodging, who is now as governor of Orleans, and not that onely, but doth as I perceave command all, as well in th'one campe as th'other, as lieutenant generall to the ffrenche king, altho as yet that methincks is not fullye established. There, in a chamber, the prince, the admirall and I, we three onely, sat as it were in counsell, the prince, with a longue oracion, declaring how miche he was bound to Your Mte, how that he doth owe his lief and all that he hath

. . . .

Ce soir-là (27 *mars*) je vins à Orléans, où je fus très-bien reçu. Après souper je me rendis au logis du prince, qui est maintenant comme gouverneur d'Orléans; bien plus, je vois qu'il commande tout, aussi bien dans un camp que dans l'autre, comme lieutenant général du roi de France, quoique je pense que cela n'est pas encore complétement établi. Là, dans une chambre, le prince, l'amiral et moi, nous trois seuls, nous assîmes comme en conseil. Le prince, dans un long discours, dit combien il était obligé à Votre Majesté, comment il doit à Votre Altesse la vie et

to Your Highness, and what honor Your M[te] hath gotten to have taken such travaile, such costs and dangers for the word of God, and for delivering this realme and the King's Majestie out of captivitie, and the tyrannie of him who wold have destroied them all, with other such pleasant words, as one who is in his tongue verie redy and eloquent; at the last he cam to this that where as I desired particularities, he differed yt untill th'admirall was com, who having S[r] Niclas Throckmorton with him, and having had, by diverse messengers to and fro coming and goinge, conference with Your M[te], could declare better how things hath proceded, and more fresshelie then he could do, who, by reason of his emprisonment could little understand how things did go, and what accord, promises or agreaments was betwixt you two for Your Highness contentacion.

Uppon that, th'admirall toke the tale and shewid how furst M[r] Middlemore came, and after Sir Nicolas Throckmorton, and how ther had diverse letters and messages gone betwixt Your Ma[te] and him; Your Highness did still presse him to com to some honest accord with the Q. mother, and shewid how necessarie and how convenient it was at this tyme, and what charges it was to main-

tout ce qu'il a, et combien il était glorieux pour Votre Majesté d'avoir pris tant de peine, fait tant de dépenses, couru tant de dangers pour soutenir la parole de Dieu et pour délivrer ce royaume et le Roi de captivité et de la tyrannie de celui qui les aurait complétement détruits; avec d'autres propos très-agréables, comme peut le faire un homme qui a la parole facile et qui est très-éloquent; enfin il en vint à dire que, comme je désirais entrer dans les détails, il avait différé jusqu'à l'arrivée de l'amiral; car ce dernier ayant avec lui Sir Nicolas Throckmorton, et ayant eu, par divers messagers échangés de part et d'autre, conférence avec Votre Majesté, pouvait mieux dire comment les choses s'étaient passées, et plus fraîchement que lui, puisqu'à cause de son emprisonnement, il ne pouvait guère savoir comment allaient les choses, et quels accords, promesses ou conventions existaient entre vous deux pour la satisfaction de Votre Altesse.

Là-dessus l'amiral prit la parole et montra que d'abord vint M. Myddlemore et ensuite Sir Nicolas Throckmorton, et qu'il y avait eu diverses lettres et messages échangés entre Votre Majesté et lui; Votre Altesse le pressait d'en venir à quelque honnête arrangement avec la Reine mère, et montrait combien il était nécessaire et convenable de le faire alors, et quelle charge c'était de

teigne the warre, and that ye requirid but to be certefied of ther doengs at all tymes, and he said that both the prince when he could, and he at all tymes had certefied Your Ma[te] from tyme to tyme of the procedings and done nothing without Your Highness knowledge, and so had fulfilled all Your Ma[tes] requestes, and that which they had accordyd to and promissid to Your Highnesse.

This matter semed strange to me, and this manner of dealing and talke as muche unlokid for; for to tell Your Ma[te] the truth, I do not like long ploges and small matter; wherfore I went rowndlie to the matter, and shewyd them that I did understand all which thei have said. . . . . . .

The next daie, which was sonday, the prince and th'admirall and th'others went to the churche, where, after there order of praier and sermon of Theodore Beze there was also the communion or Cene celebrated, where the prince and all the rest of the gentlemen, and all other ladies, and all other men and women, I thinke to the nomber of V or VI[m], received at II tables, and as the preacher sayd, it was the daye XII moneth that thei received at Meaulx to conjoynge themself for the defence of the religion, and nowe yt is when they shall sever themselfes eche to his house and countrey, to suche libertie againe for the consciences and religion, as God had

maintenir la guerre, et vous ne demandiez que d'être informée de leurs actions en tout temps; il dit encore que le prince, quand il pouvait, et lui toujours, avaient tenu Votre Majesté au courant de ce qu'ils faisaient et n'avaient rien fait à l'insu de Votre Altesse, et avaient ainsi satisfait à toutes les demandes de Votre Majesté, et à ce qu'ils avaient promis à Votre Altesse.

Cela me sembla étrange, et cette manière d'agir et de parler fort imprévue; car, pour dire la vérité à Votre Majesté, je n'aime pas beaucoup de paroles et peu de faits; aussi j'allai rondement au fait et leur montrai que je comprenais tout ce qu'ils avaient dit. . . . .

Le lendemain, qui était dimanche, le prince, l'amiral et les autres allèrent à l'église; là, après leurs prières ordinaires et un sermon de Théodore de Bèze, on célébra la communion ou Cène, que le prince et tout le reste des gentilshommes, et toutes les autres dames, et tous les autres hommes et femmes, je pense au nombre de cinq ou six mille, reçurent à deux tables; le prédicateur leur rappela qu'il y avait ce jour-là douze mois, à Meaux, ils avaient reçu la Cène en se réunissant pour la défense de la religion, et qu'aujourd'hui ils allaient se séparer pour retourner chacun dans son pays et sa maison, ayant reconquis pour les consciences et la religion telle liberté que Dieu dans sa

given them of his great mercie, though not such nor so ample as per advanture they wold wishe, yet suche as thei ought to give God thancks for it.

Thad daie I dyned also with the prince, wheare th'admirall, Mr d'Andelot, Mr Rochfoulcauld and me; where, the table and chairs set, we, the said fyve, sat againe as in counnsell, they axing me yf I had the writings there, I shewid them, and so I red furst and explained my demaunds, standinge in those III points, religion, then ranks and offices, and the third Calais. Then red I the furst and second chapter of the treatye (of Cateau-Cambresis), wherin is the renderinge of Calais after VIII yeres, and after the XIIIth where yt is to be rendred immediately upon any attempt made upon Your Highnesse, your crowne or realme, which things beinge done, as I said, immediately after the treatie by the bearing of Your Highnes armes, by the poursuite at Rome, which shewid there extent, and by the sending of such force into Scotland, and the preparing and having in readynes of miche more, which declared there attempt to invade your realme, and to despoyle Your Mate of the crowne. The said treatie was broken, and the possession of Calais therfore imeadeately to Your Mate due.

grande miséricorde leur avait donnée, quoique pas aussi ample qu'ils l'eussent peut-être désirée, telle cependant qu'ils dussent en remercier Dieu.

Ce jour-là je dînai aussi avec le prince; l'amiral, M. d'Andelot, M. de la Rochefoucauld y étaient. Quand la table et les chaises eurent été rangées, nous nous assîmes de nouveau tous les cinq comme en conseil; ils me demandèrent si j'avais là les écrits; je les leur montrai, et d'abord je lus et expliquai mes demandes, qui roulent sur ces trois points : la religion, puis les rangs et les charges, et en troisième lieu Calais. Ensuite je lus le premier et le second chapitre du traité (de Cateau-Cambrésis), où est la restitution de Calais après huit ans, puis le treizième, où il est dit que cette ville doit être rendue immédiatement après toute tentative faite contre Votre Altesse, votre couronne ou royaume, ce qui a été fait, comme je le dis, immédiatement après le traité, par l'usurpation des armes de Votre Altesse, par la poursuite à Rome, qui montrait où l'on tendait, par l'envoi de tant de forces en Écosse et par les préparatifs faits pour en envoyer beaucoup plus, ce qui faisait voir leur intention d'envahir votre royaume et de dépouiller Votre Majesté de la couronne. Ledit traité était donc violé et la possession de Calais due par là immédiatement à Votre Majesté.

There was some replieng that you weare th'armes of Fraunce. That is no invasion, said I, and your auncestors hath of longe tyme done so, but this new bearing of th'armes, and this new taking of the stile doth declare a new entente more then before; as when king (*Edward*) the third did furst declare his armes with th'armes of Fraunce and use the stile, he did full declare his intent and enterprice to conquer it yf he could, and that great preparacion, doengs and words of many of the captaynes at that tyme in Scotland, beside other evident indices, doth plainly shew the attempt. . .

In the end th'admirall said to me: this is to be declared to the King, or to his hole counsell; we can not be judges here, and treaties be to be handlid of princes and emong princes. To that I sayd I did declare and shew this unto them, bicause I wold thei should not be ignoraunt of the Queene my sovereigne's right, and that thei might understand yf she moved warre, or deteined any other place untill that that which was his were restorid, she did not against conscience.

And, quoth I, yf you whom she takith for hir best freends, and of whom she hathe deservid no unkiendnes, do not let and hinder hir, she do not dowte but to re-

Ici on répliqua que vous portiez les armes de France. Ce n'est pas une invasion, répondis-je, et les ancêtres de ma reine ont longtemps fait de même; mais cette nouvelle action de porter des armes et de prendre un titre manifeste une nouvelle intention qui n'existait pas auparavant; c'est ainsi que, quand le Roi (*Édouard* III) commença à joindre à ses titres et armes les titres et armes de France, il déclara clairement son intention de conquérir ce royaume s'il pouvait. D'ailleurs les grands préparatifs, les actes et les paroles de beaucoup de capitaines alors en Écosse, sans compter d'autres indices évidents, démontrent clairement la tentative. . . . .

Enfin l'amiral me dit : il faut déclarer tout cela au Roi ou à son conseil assemblé; nous ne pouvons être juges là dedans, et les traités sont affaires de princes et entre les princes. A cela je répliquai que je leur avais dit et démontré cela parce que je voulais qu'ils n'ignorassent pas les droits de la Reine ma souveraine, et qu'ils pussent comprendre que, si elle faisait la guerre ou retenait quelque autre ville jusqu'à ce qu'on lui eût rendu celle qui lui appartenait, elle n'agissait point contre sa conscience.

Et, repris-je, si vous, qu'elle regarde comme ses meilleurs amis et dont elle a mérité l'affection, ne l'abandonnez pas ou ne lui faites pas obstacle, elle ne doute pas qu'elle

cover hir right, as well as hir auncestors hath done hertofore, but I think there bè som other paction, accorde or agreament more then not to hynder Hir Ma[tie], and me thinks now that ye have your demaunds, and are at quiet, the rest also should be done, that Hir Ma[tie] be likewise satisfied. Then th'admirall was verie earnest with me, and axid how the Queene's Ma[ties] forces entrid into Newhaven, and upon what pretence, and that it was onely for the defence of religion, and for the suretie of them that weare of the religion, and that this, which I spake of, was not contenied in the Q. Ma[ties] protestacion.

n'obtienne la reconnaissance de son droit, comme ses ancêtres ont fait jusqu'ici; mais je crois qu'il y a ici quelque autre pacte, accord ou arrangement que celui de ne pas faire obstacle à Sa Majesté, et il me paraît que maintenant que vous avez obtenu ce que vous demandiez et que vous êtes tranquilles, le reste aussi devrait être fait, et Sa Majesté également satisfaite. Alors l'amiral devint très-vif envers moi et me demanda comment les forces de Sa Majesté la Reine étaient entrées au Havre, et avec quelle prétention, et si ce n'était pas seulement pour la défense de la religion et pour la sûreté de ceux qui la pratiquaient; il ajouta que ce dont je parlais n'était pas contenu dans la protestation de Sa Majesté.

To that I answerid in Newhaven, I, myself, was never, and therfore I know not how Your M. forces entrid, nor what pretence was made betwixt them that delivered it up and them that toke it; I know not. As for the protestacion I had it delivered to me, and I deleverid it myself to the Queene mother, and I thincke I was som cawse of the making of it, ffor having but a small wyt and memorie and litle frenche, and so many and diverse thinges told me, I desirid that I might have yt in writing, and so I had. But I thinck there was some Frenchman who made it; but, quoth I, as I do remember, and as I did take it, the protestacion

A cela je répondis que je n'avais jamais été moi-même au Havre, et ne savais pas par conséquent comment y étaient entrées les forces de Votre Majesté, ni quelles conventions avaient été faites entre ceux qui livraient la ville et ceux qui en prenaient possession; quant à la protestation, qu'on me l'avait remise et que je l'avais remise moi-même à la Reine mère, et que je croyais avoir contribué à ce qu'elle fût faite, parce qu'ayant peu d'esprit et de mémoire, sachant peu de français et entendant dire tant et de si diverses choses, j'avais demandé à l'avoir par écrit, et je l'eus. Or je crois que c'est un Français qui l'a faite; mais, d'a-

contenieth in somme those III causes :

Th'one, the persecution for religion; th'other the greatenes of the house of Guyse; the third, that the Queene did feare by him, and his greatenes and malice to lose the fruit of the treatie of Cambresis, which was Calais.

Then th'admirall said he had your protestacion under the greate seale (wherat I do marvell), and so thei brought there books of the protestacion printed at Orleans; I said they and that protestacion, which I delivered up, did not agree in diverse points, and even in that point it lackith and alterith; ffor, where that which I delivered, hath : " par où ils eussent nécessairement mis en péril la continuacion de la paix, suivante la treatie qu'est entre son bon frère et S. M. pour la priver des fruictes de celle contre son intencion; " and upon the margent therof it maked thus : " la restitucion de la ville de Calais; " which declarith Your Ma[te] entent fully to demaund Calais, and wherupon I have alwais fownded my demaundes, to be agreable to your protestacion.

That which was printed in Orleans, hath : " par où ils eussent nécessairement mis en péril la continuation du traicté de la paix qui est entre son dict bon frère et Sa Majesté, " and nothing ells,

près mes souvenirs et selon ce que j'ai compris, la protestation contenait en substance ces trois points:

Le premier, la persécution pour la religion; le second, la grandeur de la maison de Guise; le troisième, la crainte de la Reine que la grandeur et la malice de cette maison ne lui fît perdre le fruit du traité de Cateau-Cambrésis, c'est-à-dire Calais.

Alors l'amiral dit que votre protestation était sous le grand sceau (ce dont je m'étonne), et ils apportèrent des imprimés de la protestation faits à Orléans; je dis que ces imprimés et la protestation que j'ai remise ne s'accordaient pas en quelques points, et que même dans ces points elle était tronquée et altérée; car celle que j'avais remise portait : « par où ils eussent nécessairement mis en péril la continuation de la paix, suivant le traité qui est entre son bon frère et Sa Majesté pour la priver des fruicts d'icelle contre son intention; » et en marge elle portait : « la restitution de la ville de Calais; » ce qui montrait que Votre Majesté entendait pleinement demander Calais, et là-dessus j'ai toujours fondé mes demandes pour rester toujours d'accord avec votre protestation.

Au contraire, celle qui a été imprimée à Orléans porte : « par où ils eussent nécessairement mis en péril la continuation du traité de la paix qui est entre son dict bon frère et Sa Majesté, »

with words more obscure and dowtefull . . . .

After this the prince began with an eloquent and copious oration to declare that Your Matie had now done such an acte as ye were worthie to be renownid for ever, and how that all the world doth nowe prayse and esteme you as a lady most excellent, and a princes who has taken upon you, and brought to passe such a thing for the glorie of God, for the benefit of the realme of Fraunce, for th'advauncement of true religion, for the delivery of a pore orphan prince from the power of a tyran, for saving of himself and so many noblemen, as no other prince was able to do, and that your fame should therfore be everlastinge. But yf ye should dysceyve this with a private matter of your owen, with a demaund of advantage, and under pretence of religion, seke your owen privat lucre and gayne, what dishonour yt should be unto Your Ma^te, and how evill the papists, yea, and all other wold speake of you, and that Your Ma^te hath said she sought nothing but the savegard of them of Fraunce, th'advauncement of true religion, and setting forward of the Gospell.

At this I must crave of Your Highnes pardon, yf, when thei touchid your honor, I waxid somewhat hot. I answerid that, for Your Highness honor, your dedes nor words did declare what

et rien de plus, avec des expressions plus obscures et douteuses. . . . .

Après cela le prince commença dans un long et éloquent discours à dire que Votre Majesté venait de faire un acte qui vous rendrait célèbre à jamais, et que tout le monde vous estime et vous loue maintenant comme une très-excellente dame, et une princesse qui a entrepris et accompli une très-grande chose pour la gloire de Dieu, pour l'avantage du royaume de France, pour l'avancement de la vraie religion, pour délivrer un pauvre prince orphelin du pouvoir d'un tyran, pour sauver avec lui tant de gentilshommes, ce qu'aucun autre prince n'était capable de faire; votre renommée en serait éternelle. Mais si vous vous démentiez sur une affaire à vous particulière, par une demande d'avantage, et si, sous prétexte de religion, vous cherchiez votre lucre et gain particulier, quel déshonneur cela serait pour Votre Majesté, et que diraient de vous les papistes et même les autres, alors que Votre Majesté avait déclaré qu'elle ne cherchait rien d'autre que le salut de ceux de France, l'avancement de la vraie religion et la propagation de l'Évangile!

Sur cela, je dois demander pardon à Votre Altesse si, lorsqu'ils touchèrent à votre honneur, je m'échauffai un peu. Je répondis que, pour l'honneur de Votre Altesse, vos actions et non des pa-

ye have done; how ye have neither sparid your men, your money, your care, your perill, by embassade, by lendinge, by sendinge men of warre, by adventuring, and the taking upon you of warre for ther sakes, and put in hasard, yf nede had bene, or so had chauncid, the displeasure of the greatest princes in all Europe; and ye have not ceasid till they have had ther willes, ther lives, lands and honors savid; the religion, though no so fullie as you wold, yet so much as thei are therwith contendid, propatid; and all this while till thei had ther purpose, ye had not entermeadlid your owen private cause, nor wold not that it should prejudicate ther commodities. . . .

Th'admirall said then that thei knew and did confesse how miche they weare bound to Your Ma^te, ther lives, goods, honors, wief, children, and all thei did owe unto you, but yf they should now deliver Calais, or yf ye should now kepe still Newhaven, what an infamye and slaunder it should be to them, not onely in this age, but in cronicles for ever they should be infamid persons, and all the world should speake evill of them; and that, as for Calais, we could never get againe, yt was now impregnable, and Newhaven was so chargeable and so costlie to kepe, and the comons and nobilitie of England was so wearie

roles témoignaient de ce que vous aviez fait; que vous n'aviez épargné ni hommes, ni argent, ni soins, ni dangers, par ambassades, par prêts, par envoi d'hommes de guerre, par le risque et la décision personnelle d'une guerre entreprise pour leurs intérêts; que vous aviez, au besoin, couru le risque d'encourir le déplaisir des plus grands princes de l'Europe, et n'aviez eu de cesse jusqu'à ce qu'ils eussent assuré leurs volontés, leurs vies, leurs terres et leurs honneurs, propagé la religion, sinon autant que vous le vouliez, du moins autant qu'ils l'ont pu obtenir, et que, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés à leurs fins, vous n'aviez mêlé à cela votre cause propre, ni voulu qu'elle pût préjudicier à leurs intérêts. . . . .

L'amiral dit alors qu'ils savaient et avouaient combien ils étaient obligés à Votre Majesté, qu'ils lui devaient leurs vies, leurs biens, leurs honneurs, leurs femmes, leurs enfants et tout; mais, s'ils vous livraient maintenant Calais, ou si vous gardiez encore le Havre, quelle infamie et quelle honte ce serait pour eux, non-seulement dans ce siècle, mais dans l'histoire! A jamais ils seraient réputés infâmes, et tout le monde parlerait mal d'eux. Quant à Calais, nous ne pouvions jamais le reprendre; cette place était maintenant inexpugnable; quant au Havre, il était si onéreux et dispendieux à

of the warres now, that it was reportid to him of one whom if he should name I wold think it true, that in the trois estatz, he ment our parlament house, rather then they wold for Calais sake be at suche charge as to kepe Newhaven thei wold rather acquit and renounce ther right they had to Calais; but yf yt were for the propagation of religion, they wold yet voluntary spend of ther owne II millions of gold.

To this I replied that I knew no infamie could come to them, more in rendring Calais according to the treatie, then to the rest who rendrid Piedmont according to the treatie.

Yea, but the tyme is not yet comme, said he.

Yes, that it is, said I, for you take but the VII[th] chapitre where VIII yeres is determined, I, the XIII[th], where the condicyon is expressid, which broken, Calais ys all readie due, as well as the cities of Piedmont was due, and yt is all in one treatie, and all of one like force : the VIII yeres terme, and the condicion enfringed. But, where ye speake of Calais impregnable, and the chargeable keepinge of Newhaven, and the evill will of men toward yt, what you have hard, I can not tell; what I knowe, I dare saye; there is V[c] gentlemen, yea thou-

garder, et les communes et la noblesse d'Angleterre étaient si fatiguées de guerres, qu'il lui avait été dit par quelqu'un, dont le nom, s'il le prononçait, me prouverait la vérité de son assertion, que dans les trois états (il voulait dire nos chambres de parlement), plutôt que de supporter une charge telle que la garde du Havre en vue de recouvrer Calais, ils renonceraient à tout droit sur cette ville; mais que, si c'était pour la propagation de la religion, ils dépenseraient encore volontiers deux millions d'or.

A cela je répondis que je ne voyais pas quelle infamie pouvait leur être imputée, s'ils rendaient Calais en vertu du traité, plutôt qu'à ceux qui ont rendu le Piémont en vertu du traité.

Oui, mais le temps n'est pas encore venu, dit-il.

Si, dis-je, il est venu : vous n'avez qu'à prendre le 7[e] chapitre, où le terme de huit ans est fixé, et moi le 13[e], où est exprimée la condition sur la violation de laquelle Calais doit être rendu, tout aussi bien que les villes du Piémont le devaient être; et cela est tout dans un même traité, et tout a la même force : le terme de huit ans et la condition violée. Mais, lorsque vous parlez de Calais comme imprenable, et de la garde onéreuse du Havre, et de la mauvaise volonté des gens à ce sujet, je ne sais pas ce qu'on vous a dit; mais ce que je sais et

sand in England, that, rather then the Queene's Ma[te] should not have hir right, and be thus elydid, will follow the warre one XII moneth upon ther owen charges, without one penie cost to the Q. Ma[te], and I am one of them myself, who will make ye such warre as ye never had the like in Fraunce.

And what our marchaunts of London and other cities and all Kent will do to have Calais againe, and what all the rest of the nobles and commons, yf this were propowndid, wold conclud upon it, I am in no dowte. But, who so ever should saye those words or such like, as you report, eyther in the parlament, or owt, in good ernest, I dare saye he should lose his head for it, and well worthie, and the hole parlament wold, without long respit, condempne him to yt, ffor we take Calais to be our pathway into Flaunders, and the Low-Countrey, and the verie treatie of Cambray doth give you but *possessionem et detentionem* of yt for the yers and upon condicions, not the proprietye, yf you loke upon it well.

Then said he that sir Nicholas Throckmorton did shew him, that Your Ma[te] was content to tarie for Calais the tyme lymyted in the treatie, and that Mons[r] de Bricq-

ce que j'ose affirmer, c'est qu'il y a cinq cents gentilhommes, que dis-je? mille, en Angleterre, qui, plutôt que de voir la Reine privée de ce qui lui est dû, et ainsi frustrée, continueront la guerre douze mois durant à leurs frais, sans qu'il en coûte un sou à Sa Majesté (et je suis moi-même un de ceux-là), qui vous feront une telle guerre que vous n'en aurez jamais eu de pareille en France.

Et je n'ai aucun doute de ce que feront nos marchands de Londres et autres villes et de tout le comté de Kent pour recouvrer Calais, ni de ce que tout le reste des nobles et des communes voteraient si le sujet leur était proposé. Mais quiconque aurait jamais dit sérieusement ces paroles ou d'autres semblables à celles que vous rapportez, soit dans le parlement, soit ailleurs, mériterait, j'ose le dire, de perdre la tête pour cela, et à juste titre, et tout le parlement l'y condamnerait sans long délai, parce que nous regardons Calais comme notre chemin pour la Flandre et les Pays-Bas; le traité même de Cambrai ne vous en donne que la possession et la détention pour un certain nombre d'années et sous conditions, et nullement la propriété, si vous y regardez bien.

Alors il me dit que sir Nicolas Throckmorton lui avait expliqué que Votre Majesté consentait à attendre pour Calais le temps marqué par le traité, et que M. de

mor and diverse others, which had bene there with Your Ma[te], did affirme that Your Highnesse for the zeale of religion could be content, not onely when that were agreed here, to leave Newhaven, but rather then that should hinder to acquite Calais.

In this I answerid that what sir Nicholas Throckmorton had said, or what Your Ma[te] had said to other there, I could not do with it; what Your Highnes had said to me, and what commission you had given me, willinglie nor wittinglie I neither had nor wold go from it, and I never did sith my furst coming fiend your Ma[te], but allwaies in one saing, and all at one pointe; that is that ye woold never recongnise that ye had your right or accownte, amitie, love or peace at ther hands, till ye had Calais rendrid, being your due. Yt is possible, quoth I, that sir Nicholas might say to you, or the Q. Ma[te] to som of your gentlemen, that she wold be content with the treatie, and in that matter no more do I, ffor ye see, I saie, and have provid unto you, and am at all tymes readie to prove that by the word of the treatie, Calais is to the Q. Ma[te] at this present due, and hath bene ever sith that the attempt made in the tyme of king François the seconde, and ought to be rendrid to Hir Ma[te] immediately.

Bricquemault et plusieurs autres qui avaient été avec Votre Majesté affirmaient que, par zèle pour la religion, Votre Altesse consentirait à abandonner le Havre, si cela était convenu ici, alors même que cela serait un obstacle à la restitution de Calais.

A cela je répondis que je n'avais pas à m'occuper de ce qu'avait dit sir Nicolas Throckmorton, ou de ce que Votre Majesté avait dit à d'autres; que sciemment ni volontairement je ne m'étais départi ni ne me départirais jamais de ce que Votre Altesse m'avait dit et de la commission que vous m'aviez donnée; que je ne l'avais jamais fait depuis mon arrivée ici, mais que j'avais toujours tenu le même langage et insisté sur un seul point, que vous ne reconnaîtriez jamais avoir votre droit et votre compte, que vous ne vous regarderiez pas comme en paix et en bonne amitié avec eux, tant que Calais ne vous serait pas rendu, comme il vous est dû. Il est possible, dis-je, que sir Nicolas ait pu vous dire ou que la Reine ait dit à vos gentilshommes qu'elle se contenterait du traité, et en cela je ne fais pas plus; car vous voyez, ajoutai-je, que je vous ai prouvé et suis toujours prêt à prouver que, par les termes du traité, Calais est dû à la Reine dès à présent et l'a toujours été depuis la tentative faite du temps du roi François II, et doit être immédiatement rendu à Sa Majesté.

Well, saith he, the Queene shall have hir demaund, she shall have Calais. Is it not possible she may be entreatid for a tyme, upon good assurance, to forbeare it, and to leave Newhaven? Yt shall be the ruyne of us all, and the discredite of the prince, and we shall be able to do no good, with such other words (I was yet in my heate). What assurance, quoth I, can we have of Frenchemen, whom no promis, accord, treatie, seale nor other can hold, as all princes strangers, and all ther ministers all most do certifie? I se no assurance but the sword, and in the meane while to kepe that we have.

To this they made no answer, but one of them lokid upon another. After the prince began: Monsieur l'ambassadeur, we must nedes satisfie the Queene, and we must not, nor can not be unkiend; but if ther might be som waie fownd that she might have hir desier, and yet we be put to no suche extremitie, or rather impossibilitie, were yt not mich better?

Sir, quoth I, I wold gladlie here that, ffor now thancks be to allmightie God, you have allready, or be very toward to have that which doth satisfie you. Yf the Queene also, my mistress, might be satisfied, I wold cownte my-

Bien, dit-il, la Reine aura ce qu'elle demande, elle aura Calais. N'est-il pas possible qu'on puisse lui demander d'attendre sous bonne assurance, de prendre patience pour cela, et cependant de quitter le Havre? Ce sera la ruine de nous tous, le discrédit du prince, et nous serons tous dans l'impuissance de rien faire de bon, et autres paroles semblables (J'étais encore tout échauffé). Quelle assurance, dis-je, pouvons-nous attendre des Français, que ni promesse, ni accord, ni traité, ni sceau, ni rien, ne peut engager, comme nous pouvons le certifier, nous autres princes étrangers et tous leurs ministres? Nous fier à nos épées, garder ce que nous avons, je ne vois pas qu'il y ait d'autre assurance pour nous.

A cela ils ne répondirent pas, mais se regardèrent l'un l'autre. Ensuite le prince commença: Monsieur l'ambassadeur, il faut que nous satisfassions la Reine, et nous ne devons, ni ne pouvons lui manquer de reconnaissance; mais s'il y avait quelque moyen de la contenter, sans en venir à à cette extrémité, ou, pour mieux dire, impossibilité, cela ne vaudrait-il pas mieux?

Monsieur, dis-je, cela me ferait plaisir, parce que maintenant, grâce à Dieu tout-puissant, vous avez déjà ou êtes très-près d'avoir ce qui doit vous satisfaire. Et si la Reine, ma maîtresse, pouvait aussi être satisfaite, je me croi-

self in heaven. Let us devise somwhat, said the prince, and as he was aboute to comme forth with som thing, th'admirall staied him and said : I se, Monsieur l'ambassadeur hath his commission, and past that, he will not go, nor agree to any other condicions.

Yet, said I, yf I do here them possible, I may saie som thing to them that should do no hurte, or par advanture tell some gesse of the Q. Matie miend upon them (for I was desirous to here ther devise).

The admirall answerid it was all one, for I wold but send to the Queene, and take hir answer, and so make it here, and aswell should it be at the furst to send a gentleman to negotiate with Your M. owenself; and so they said they wold send Monsr Brikmor the next daie with articles and condicions to know Your Highnes miend therin, and ones or twies I attempted them, for I wold faine have knowen when and how, and what they wold have done againe for Your Maties satisfaction to have shewid som pece of ther gratuitie towards you, but I could com by no particularities, but generall and faier words, whereof I see Frenchmen hath plentie enough and with them they went to paie all the world. . . . .

rais moi-même au ciel. Parlons-en un peu, dit le prince, et comme il allait avancer quelque chose, l'amiral l'arrêta en disant : Je vois que Monsieur l'ambassadeur a ses instructions, et qu'en dehors de cela il ne fera rien et n'écoutera aucune autre proposition.

Cependant, dis-je, si c'est quelque chose de possible, je puis y répondre sans que cela nuise, ou peut-être prévoir ce que Sa Majesté en pensera (car j'avais envie d'entendre ce qu'ils proposeraient).

L'amiral répondit que c'était tout un, parce que je n'avais qu'à envoyer à la Reine, et prendre sa réponse, et faire la chose ici, et que ce serait aussi bien de commencer par envoyer un gentilhomme pour négocier avec Votre Majesté elle-même, et ils dirent qu'ils allaient envoyer M. de Bricquemault le lendemain avec des articles et conditions pour savoir l'intention de Votre Altesse là-dessus. J'essayai une ou deux fois de savoir quand et comment (car j'en avais envie), et ce qu'ils voulaient faire pour satisfaire Votre Majesté, et vous montrer leur reconnaissance; mais je ne pus obtenir aucun détail, si ce n'est des paroles générales et belles, dont les Français ne manquent pas, et dont ils veulent payer tout le monde . .

SMITH A LA REINE ÉLISABETH.

Blois, 1er avril 1563.

(EXTRAIT.)

In my other letters, having at large declarid my negociacion touching my demands, I have thought good to write unto Your Mate the extrahordinarye matters, also when I cam to take my leave of the prince of Conde, after gentle and ordinarie words of salutation, he fell in talk with me of Myld Robert, praising him verie muche, and shewing the good affection which he bore towards him.

To whom I answerid againe with as much comendacion of my said lord, both for his personnage, his birth, his gentle and modest behaviour to all men, and other his vertues as I could, and yet not otherwise then my said lord doth deserve.

After that, he cam to Your Mate mariage, when and whom Your Highnesse should marie, and whither the Lords and Commons of your realme had not bene sutors unto you for to marie my said lord Robert.

To that I answerid that being absent, and here in France, of my owen knowledge I could saye nothinge, but by such advertizements as I had of my freends

Ayant, dans mes autres lettres, raconté ma négociation touchant mes demandes, j'ai jugé bon d'écrire aussi à Votre Majesté les choses étrangères à ce sujet. Quand j'allai prendre congé du prince de Condé, après les paroles amicales et ordinaires de salut, il vint à me parler de Milord Robert[1], le louant beaucoup, et montrant l'affection qu'il lui portait.

A quoi je répondis avec non moins d'éloges de mondit lord, vantant sa personne, sa naissance, ses manières aimables et polies avec tout le monde, ainsi que ses autres qualités, comme je pus, et cependant pas autrement que mondit lord le mérite.

Après quoi il en vint au mariage de Votre Majesté : quand et qui Votre Altesse épouserait, et si les lords et les communes de votre royaume ne vous avaient pas prié d'épouser mondit lord Robert.

A cela je répondis qu'étant absent et ici en France, je ne pouvais rien dire de ma propre connaissance, mais que, d'après les avis que j'avais de mes amis

1. Cécil.

in England, the request was earnest, and with great affection to Your Highnesse to marie, but generally, not onely, not particularly of my said lord Robert, but not so muche as specifieng any qualitie of persone, stranger or English, greate prince or meaner personnage. . . . Of any such promise to Myl. Robert, I was not privie, and if Your Ma^{te} had made any suche, I do not se what should let Your Highness to performe it, nor that any subject of yours would repyne at it.

Yt is not unknown, saith he, that Hir Ma^{te} doth beare a greate affection unto him, and his vertues and qualities doth deserve no les, and he is one whom I am verie muche beholding unto; but *par advanture,* Hir Ma^{te} beinge of a greate and roial cominge, will not abase hirself so miche to take one of hir subjectes, but yf Hir Highness mind were not to farre that way, we have here a goodlie prince, our king, a faier personage, gentle and wittie, and not alltogither abhorrent from the affection of the Gospell. Yf that Hir Ma^{te} could enclyne that way, she should have one of the greatest princes in Europa; she would governe Fraunce and England; she should cleane expell all papistrie, and set the Gospell so abrode that all christendomme

en Angleterre, la demande était sérieuse et accompagnée d'un grand désir que Votre Altesse se mariât, mais en général, et pas seulement, ni particulièrement avec mondit lord Robert, sans spécifier absolument la qualité de la personne, étranger ou Anglais, grand prince ou moindre personnage. . . Que je n'étais informé d'aucune semblable promesse à Milord Robert, et que si Votre Majesté en avait fait une, je ne vois pas ce qui pourrait empêcher Votre Altesse de la remplir, ni qu'aucun de vos sujets puisse le trouver mauvais.

On sait, dit-il, que Sa Majesté lui porte beaucoup d'affection, et ses vertus et ses qualités ne méritent pas moins, et c'est une personne pour qui j'ai beaucoup de considération; mais peut-être Sa Majesté, étant d'une race royale et grande, ne s'abaissera pas au point de prendre un de ses sujets; or si Son Altesse ne veut pas suivre cette route, nous avons ici un bon prince, notre roi, bien de sa personne, aimable et spirituel, et pas du tout éloigné de s'attacher à l'Évangile. Si Sa Majesté penchait de ce côté, elle aurait un des plus grands princes de l'Europe, elle gouvernerait la France et l'Angleterre, elle les purgerait de tout papisme, et étendrait tellement l'Évangile au loin que toute la chrétienté serait forcée de le prendre, et ferait tant de

should be faine to take it, and do so greate a good that hir name should be immortall; with other such words utterid in great eloquence and affection, axing me wither I could be content to help that wais, or to learne by some by means wither Your Ma[te] could enclyne any thing to here of it. To this I answerid that I could not tell what to saie, not durst not meadle in such matters, this were to greate for my capacitie, and at the first blush, and to speak rudely and plainely, the mariage semith to me very unequall. Yf there age weare tornid, that the king here were of Your Ma[te]'s and Your Ma[te] of his age, I wold think it a great deale more equall, and when he shall come to be of age, Your Ma[te] shall by course of nature wax old, and so he shall not set by you, but rather by others yonger, and shall be more grief then pleasure to Your Highnes, as was betwixt queen Marie and king Philippe; that his men did call hir the King's grand mother; and to marie this great prince, I do not se what it doth but bring greate trouble, as that of king Philippe did to us. Againe I said our men of Englande are proude, and disdainfull of strangers, and might as evill abdei that Frenchemen should be in England, as we se that you may abide that we should be here.

Ah! (saith he) there maye be

bien que son nom deviendrait immortel. Il parla encore dans le même sens avec beaucoup d'éloquence et d'affection, me demandant si je consentirais à servir ce projet, ou à m'informer par quelque voie si Votre Majesté consentirait à en entendre parler. A cela je répondis que je ne pouvais rien dire, ni n'osais me mêler de telles choses, que c'était au-dessus de ma capacité, et qu'au premier aspect, et pour parler sans feinte, ce mariage me semblait très-disproportionné. Si les conditions d'âge étaient retournées, que le roi d'ici fût de celui de Votre Majesté et Votre Majesté du sien, je le regarderais comme beaucoup plus assorti; mais quand il sera en âge, Votre Majesté sera, selon le cours de la nature, devenue vieille, et ainsi il ne s'attachera point à vous, mais à quelque autre plus jeune, et donnera plus de peine que de plaisir à Votre Altesse, comme il arriva entre la reine Marie et le roi Philippe, quand ses sujets l'appelaient la grand'mère du Roi; et quant à épouser ce grand prince, je ne vois pas ce que cela ferait sinon amener de grands troubles, comme fit chez nous le mariage avec le roi Philippe. Puis, dis-je, nos Anglais sont fiers et dédaignent les étrangers, et toléreraient aussi peu de voir les Français en Angleterre que nous voyons que vous tolérez de nous voir ici.

Ah! (dit-il) on peut faire des

lawes and articles made, that all the offices should be onely given to Englishmen; that none of your lawes and customes should be changed; that the furst begotten child, be he man or woman, should allevais remaine in England; that, of ther be two, the second to have England, and other such things wherby ye might be fully satisfyed, and this so greate a benefit be brought to all christendom; and what prince living weare able to resist theis II realmes thus joined togither? I wold replie no longer, but said their meaning was not evill towards us, when they offer the chief knot of love, which was mariage, but in that I could not meadle, either to allow or to desallow it; marie I wold furst thei wold offer us reason to let Your Ma[te] have that which is yours, and then that done, to enter into what amitie, freendshippe, love or allegiance as God should further offer to both the realmes. I wold be no hinderer, but a furtherer to the best of my power; and so with other words of course in taking of leave and thanks for his courtesie interteignement I departid. From him I went to th'admirall, likewise to take my leave of him, who had Monsieur d'Andelot and a great nomber of other lustie gentlemen in his lodging;

lois et articles, que toutes les charges seraient données aux Anglais seulement; qu'aucune de vos lois et coutumes ne serait changée; que le premier enfant né, mâle ou femelle, resterait toujours en Angleterre; que, s'il y en avait deux, le second aurait l'Angleterre, et d'autres choses telles que vous pussiez être pleinement satisfaits, et qu'un si grand bien fût acquis à toute la chrétienté; quel prince existant serait capable de résister à ces deux royaumes ainsi réunis? Je ne répondis plus, mais dis que leur intention n'était pas mauvaise pour nous, puisqu'ils offraient le lien le plus fort de l'affection, qui était le mariage, mais que je ne pouvais pas me mêler de cela, ni l'accepter ni le refuser; que cependant, je voudrais qu'ils offrissent d'abord de rendre raison à Votre Majesté en vous restituant ce qui est à vous, puis, cela fait, conclure telle amitié ou alliance que Dieu permettrait se faire entre les deux royaumes. Je ne m'y opposerais pas, mais y pousserais de tout mon pouvoir; et ainsi en d'autres termes, naturellement, en prenant congé et en le remerciant de sa courtoisie et de sa réception, je le quittai[1]. De là j'allai chez l'amiral pour prendre de même congé de lui, et j'y trouvai M. d'Andelot et

1. Ce bizarre projet de mariage fut repris plus tard, et donna lieu, en 1564 et en 1565, à une négociation directe entre les deux couronnes.

and taking me on one side : we do miend, saith he, to-morow or the next daie, to send Monsieur Brickmort to the Queene's Ma^{te}, yf ye will wryte by him.

I do dispatch a post myself (quoth I) so sone as I com at home, for I have receyvid even now a pacquet out of England, to the which I must answer. How be yt, I will send one lettre by him to the Quene's Majestie. Well, saith he, we do se yt is necessarie, and we be very desirous, and not we onely, but all here, to enter with your mistres in a more streight amitie and league for both the realmes. Yt is mete in dede (saith he) that furst we do you reason, and render you yours, and ye shall have it; for this league and amitie for your realme, and also this is, at this tyme, most necessarie : hath not the prince commonid with you of that matter? I do not know, quoth I, wherof ye do meane? He saith some thing to me of a mariage, and I to him declarid my douts as they cam sodenly into my head : of any thing els I hard not. Well saith he, I trust we shall have all cause to rejoyse, and the Queene your mistres shall have no occasion to thincke us unkind; Monsr Brickmor shall be dispatchid to-morrow, with articles and condicions which the Quenes Ma^{te}, I thincke, will allow and thincke reasonable.

un grand nombre de gentilshommes d'importance; et M. d'Andelot, me prenant à part : « Nous comptons, me dit-il, envoyer demain ou après-demain M. de Bricquemault à la Reine; voulez-vous écrire par lui? »

Je dépêcherai moi-même un messager, répliquai-je, dès que je serai rentré chez moi, car j'ai reçu tout à l'heure un paquet d'Angleterre à quoi je dois répondre. Quoi qu'il en soit, j'enverrai une lettre à Sa Majesté par lui. Bien, dit-il, nous voyons que c'est nécessaire, et nous sommes très-désireux (non pas nous seulement, mais tout le monde ici) de resserrer avec votre maîtresse nos liens d'amitié et d'alliance entre les deux royaumes. Il convient réellement (dit-il) que nous commencions par vous faire raison, et vous rendre ce qui vous appartient, et vous l'aurez; car cette alliance et amitié est en ce moment très-nécessaire, et pour votre royaume et pour celui-ci : le prince ne vous en a-t-il pas dit quelque chose? Je ne sais pas, répondis-je, ce que vous voulez dire. Il m'a dit quelque chose d'un mariage, et je lui ai fait part de mes doutes, comme ils me venaient en tête sur le moment. Je n'ai pas ouï parler d'autre chose. Bien, fit-il, j'espère que vous aurez tout sujet de vous réjouir et que la Reine, votre maîtresse, n'aura pas sujet de nous trouver ingrats; M. de Bricquemault sera dépêché

Sir, quoth I, of that I wold be right glad, but in the mean while, you had nede look well aboute you, for I here no man that liketh the accord, neither papist, nor protestant, nor that thincketh it will last XXI daies; what you, who are the heads and rulers, do, I can not tell, but every man thinckith that it is but a traine and a deceipt to sever the one of you from another, and all you from this stronghold, and then thei will talke with you after an other sorte.

Well, saith he, for that matter we shall do well enough with the grace of God; thei be not in that power now as thei were, as we indede be not now in the sorte as we were when the Guise lived, who tyrannically did governe the King. He wold saie: it should be thus (for though the King's name was addid, it was not the King, but the Guise), and therfore then we wold saie: it shall not be so thus; but now yt is contrary: we can have but that which we can obteigne by entreatie at the King's hands. Yf we could have the money at Newhaven but one XIII daies soner, we wold have talkid with them after an other sorte, and wold not have bene contented with this accord. We wold have driven him from his assiege, and

demain avec des articles et conditions que la Reine, je crois, acceptera et trouvera raisonnables.

Monsieur, répondis-je, j'en serais fort heureux, mais cependant vous devez bien regarder autour de vous; car je ne connais personne qui aime cet accord, ni papiste, ni protestant, ni qui pense qu'il durera vingt et un jours. Je ne puis dire ce que vous pensez, vous qui êtes les chefs et les maîtres; mais tout le monde pense que ce n'est qu'un artifice et une tromperie pour vous séparer les uns des autres et vous éloigner tous de cette forte place, après quoi on vous parlera d'une autre sorte.

Eh bien! dit-il, nous aviserons à cela avec la grâce de Dieu; ils n'ont pas à présent autant de puissance qu'ils en avaient, et nous ne sommes pas non plus dans l'état où nous étions du vivant du Guise qui gouvernait tyranniquement le Roi. Il disait: « Cela sera ainsi » (car bien qu'on mît en avant le nom du Roi, ce n'était pas le Roi, mais le Guise qui parlait), et par conséquent alors nous disions : « Cela ne sera pas ainsi; » mais à présent, c'est le contraire, nous ne pouvons avoir que ce que nous obtenons par nos prières de la bonté du Roi. Si nous avions pu avoir l'argent du Havre seulement treize jours plus tôt, nous leur aurions parlé d'une autre sorte, et nous ne nous serions pas contentés de cet ac-

made him glad to have taken such condicions as we wold have offerid, and then we could have answerid the Queene's Ma[te] and you for hir commands otherwyse then we do now, but I trust she will be content with our offers.

cord. Nous lui aurions fait lever le siége, et il aurait été heureux d'accepter les conditions que nous lui aurions offertes, et alors nous aurions répondu à la Reine et à vous, sur ses commandements, autrement que nous ne le faisons maintenant; mais j'espère qu'elle sera contente de nos offres.

LE PRINCE DE CONDÉ A LA REINE ÉLISABETH.

Orléans, 1er avril 1563.

Madame, ne doubtant poinct que ne receviez autant de plaisir et de contentement d'entendre l'heureux événement qu'il a pleu à Dieu envoyer, pour la cessation des troubles et divisions suscitez en ce roiaume pour le faict de la religion, veu la démonstracion d'amitié et bonne volunté que vous avez tousiours faicte envers le roy très-chrestien, Monseigneur vostre bon frère, et le desir que portez au bien et conservation de son estat, je suis certain que les calamitez et misères qui en sont procédées vous ont esté tristes et ennuyeuses. Je n'ai pas voulu faillir, suivant ce que j'ay tousiours promis et asseuré à Vostre Majesté, incontinent que les choses ont esté résolues et arrestées, vous en tenir advertie, et pour cest effect dépescher le sieur de Briqmault, que Vostre Majesté congnoit, pour vous aller rendre raison de ce qui s'est passé et de mes autres nouvelles, avecques charge expresse de vous remercier très-humblement du bien, du secours et de la faveur que en une si grande querelle vous avez tant vertueusement départy à ceulx que vous avez congneu défendre et soutenir l'équité.

S'il vous plaist doncques, Madame, Vostre Majesté luy aiant presté bonne et attentive audiance pour escoutter ce qu'il vous

dira de ma part, vous me ferez cest honneur que d'adjouster la mesme foy à ses propoz que vous feriez à ma propre parolle.

MYDDLEMORE A CECIL.

14 avril 1563.

(EXTRAIT.)

. . . .

Sir, I doo perceave, by words the prince of Conde hath had to me at twoo several tymes, since my last letters, that there ys nothynge lesse ment then the renderinge of Callice to the Quene's Mate before the tyme in the treaty be expyred, for the X of this present he sayd unto me, that the Q. Mate do persever in that her *opiniastreté* (which was the tearme he gave yt) to seake the some on this sorte, and to saye that she wyll not leave Newhaven untill Callice be rendered, that yt wyll bothe make hir loste hir rights, and all the reste she hathe, or may have in this contrey, wheras yf she wold shewe hirselfe accordyng to hir protestation, and as she had donne in the realme of Scotland, she shulde, wyth a lyttle forbearynge have that she nowe requyreth, and make him able to be a worker at all tymes for yt; where to I was so bolde as to saye that Hir Mte in askyng hir right and that dyd apertayne unto hir, dyd not goo against hir protestation. . . . . As to Hir Mte doings in Scotland, I sayd

. . . .

Monsieur, je vois, par ce que m'a dit le prince de Condé à deux reprises différentes, depuis ma dernière lettre, qu'on ne pense ici à rien moins qu'à rendre Calais à la Reine avant que le temps marqué au traité soit expiré; car le 10 du présent il me dit que la Reine persévère dans son opiniâtreté (c'est le terme dont il s'est servi) à poursuivre son dessein, et à dire qu'elle n'abandonnera pas le Havre que Calais ne soit rendu; que cela lui fera à la fois perdre ses droits et tout ce qu'elle a ou peut avoir dans ce pays, au lieu que, si elle se conformait à sa protestation et agissait comme elle a fait dans le royaume d'Écosse, elle aurait, avec un peu de patience, tout ce qu'elle demande à présent, et le mettrait à même de lui être toujours utile pour cela. A quoi je fus assez hardi pour répondre que Sa Majesté, en demandant son droit et ce qui lui appartient, ne contrevenait pas à sa protestation. . . . . Quant à la conduite de Sa Majesté en Écosse, je dis qu'il me semblait

yt seamyd to me that she had more favorably dealt towards them of this nation, first for that these warres had coste Hir Ma^te another manner of some of money (besyde that she had lent him and his) then all the warre in Scotland had donne, and were without comparison more dangerous unto hir, and then because Hir Ma^te havynge so great meanes and occasion offeryd hir to make hirselfe ladye of all Normandye, ye, and to have in Picardye also what she had wolde, hathe at no tyme seasyd, nor taken any on towne, post or place therof, nor troubelyd or sufferyd to be spoyled any on subject of the Kynge, but only hath kepte the Havre, which by him and his consent, and by the contract betwext Hir Ma^te and hym, was delyveryd unto his hands. . . . Therupon I toke occasion to desier him to consyder howe muche the Q. Ma^te had donne for him, howe muche the same touchyd him in honor, what opinion the wole worlde wolde have of him, howe muche God's enemyes, Hir Ma^te and his, wolde make theyr proffett of yt, with many other words. Wherunto he answeryd nothinge but that he was the most desyrous in the worlde to doo Hir Ma^te service, and to lett the same to understand how muche he felte himselfe bound unto hir, but that she toke awaye, by these her demaundes, all occasion from him to shewe

qu'elle avait traité plus favorablement ceux de cette nation, d'abord parce que ces guerres avaient coûté à Sa Majesté une autre somme d'argent (outre ce qu'elle lui avait prêté ainsi qu'aux siens) que n'avaient fait toutes les guerres en Écosse, et lui étaient en comparaison plus dangereuses, et ensuite parce que Sa Majesté, ayant si bien les moyens et l'occasion de se rendre maîtresse de toute la Normandie, et d'avoir aussi en Picardie ce qu'elle aurait voulu, n'avait en aucun temps saisi ni pris aucune ville, port ou place de ces provinces, ni troublé ou laissé dépouiller aucun sujet du Roi, mais avait seulement gardé le Havre, qui avait été remis entre ses mains par lui et de son consentement, et en vertu du contrat passé entre Sa Majesté et lui. . . . . Je pris cette occasion de le prier de considérer tout ce que Sa Majesté avait fait pour lui, combien son propre honneur était engagé, quelle opinion tout le monde aurait de lui, combien les ennemis de Dieu, de la Reine et les siens en profiteraient, avec beaucoup d'autres paroles. Là-dessus il répondit seulement qu'il était le plus désireux du monde de rendre service à Sa Majesté, et de montrer combien il se sentait obligé envers elle, mais que par ses demandes elle lui enlevait tout moyen de le faire voir; qu'il espérait, au retour de

himself accordinglye. He trustyd, at the reatourne of monsieur de Briquemault to here better newes from Hir Ma[te], and in so doinge he wolde, not only endevor himself by all the beste meanes he coulde to purchasse for Hir Ma[te] that she now desirethe, but also travaill to make suche a league offensiffe and defensyffe betwixt the two realmes of England and Fraunce, that bothe the prince and subjectz therof should have great occasyon to rejoyce.

There ys none here, Sir, as I am well enformyd, that is more against the rendering of Callice into the Q. Ma[te] handes then the king of Spayne and his ministers, and therfore to dissuade all that they canne therin, notwithstandinge the fayre shewe they make to us otherwyse.

Sir, the VIII of this present, the prince of Conde was establishyd in his estate of lieutenantship, to have and use the same in as ample and large manner as his decessyd brother the kyng of Navarre had and dyd use, and the IX followinge the sayd prince toke his othe, in the presence of the Kynge, to do him faithfull and true service. It ys here greatlye fearyd of his friends, lesse he will become, with the tyme, another kinge of

M. de Bricquemault, avoir de meilleures nouvelles de Sa Majesté, et alors non-seulement il s'efforcerait, par tous les meilleurs moyens possibles, d'acquérir pour Sa Majesté ce qu'elle désirait maintenant, mais aussi travaillerait à faire une telle alliance offensive et défensive entre les deux royaumes d'Angleterre et de France, que les princes et les sujets en auraient grande occasion de se réjouir.

Il n'y a personne ici, Monsieur, à ce que je sais de bonne source, qui soit plus opposé à la restitution de Calais à Sa Majesté que le roi d'Espagne et ses ministres, et ils en détournent autant qu'ils peuvent, malgré les belles démonstrations qu'ils nous font d'ailleurs.

Monsieur, le 8 du présent, le prince de Condé a été installé dans sa charge de lieutenance[1], pour l'exercer d'une manière aussi étendue que son défunt frère le roi de Navarre, et le 9 suivant, ledit prince prêta serment en présence du Roi de lui faire bon et loyal service. On craint beaucoup parmi ses amis qu'il ne devienne, avec le temps, un autre roi de Navarre, et si tous les rapports sont aussi vrais que quelques-uns dont je suis

1. Myddlemore se trompe ou fait allusion à l'investiture de quelque autre charge ou dignité. Le prince de Condé ne fut jamais proclamé lieutenant général du royaume.

Navarre, and yf all reports be true (as I am suer some be) there ys alredye evill presumptions of yt. . . . .

sûr, il y a déjà de fâcheuses présomptions de cela. . . . .

MYDDLEMORE A CÉCIL [1].

Amboise, 19 avril 1563.

(EXTRAIT.)

. . . I do fynd by the beste intelligence that I canne gett here, *that these ar resolvid to make you warre*, therfore yt maye please you *to looke* about you, and yet I see no reason *in it*, nor howe they *can well do it*, no nor in dede *do not beleeve it; for all* such as be of the religion were never more discontentyd; never thought themselffs in lesse suertye, nor were more lykly to growe into a broyle agayne; and as touchinge the late edict of the peace, there ys no papist towne in Fraunce that hathe or dothe as yet obey yt. Agayne such pryvatt quarrelz begynne to sprynge emongst the greatest here as that a man wolde beleave they *shuld first put order into theim*, and into the piteous state of this realme, *before they did take in hand any other matter, especially a thing of so great consequence* as this is. Neverthelesse, the greatest and best of this court do say it in gevinge

. . . Par les meilleures informations que je puisse avoir j'apprends qu'on est ici résolu à vous faire la guerre; veuillez en conséquence prendre garde à vous; cependant je ne vois ni pourquoi ni comment ils peuvent en venir là, et je ne puis en vérité le croire; car jamais tous ceux de la religion n'ont été plus mécontents; ils ne se sont jamais crus moins en sûreté, ni plus près, vraisemblablement, d'en venir à de nouveaux troubles; et quant au dernier édit de paix, il n'y a pas de ville papiste en France qui lui ait obéi jusqu'ici. En outre il commence à naître tant de querelles particulières entre les plus grands ici, qu'on croirait plutôt qu'ils doivent commencer par mettre ordre à cela ainsi qu'au triste état de ce royaume, avant d'entreprendre aucune autre chose, et surtout une chose d'aussi grande conséquence que celle-ci. Néanmoins, les plus grands et les meilleurs de cette

1. Voyez p. 354, note 1.

oute the brute that the Q. Mate wyll begyn the warres upon theim, and which maketh me most to marvaile, the prince de Conde hath sayd in playne tearmes this daye to two of the chifest, nearest and honestest *about him*, that they *have resolvid* (puttynge himselfe in the nomber) *to make warre upon the Q. M., if she do contynue* in her «opiniastreté,» and will not leave the Havre; wherunto was answeryd by them that he shoulde bothe *do and goo against that he had promysid Her Matie*, which considerynge howe muche and howe greatlye *she had done for him*, wolde be first a very displeasant thinge to God, and then a marvelouse *shame and dishonor* to him, with a great nomber of *other persuasions*, tendynge to dyvert him from the enterprisinge of *so unjust a quarrell;* but fyndinge him, *for all they could say*, to contynue in evell opinion, they sayde unto him these wordes : following that in their consciences they fownde that the warres shoulde be wrongfully made, and upon an unjust quarrell, and therfore they coulde not, nor wolde not fynde themselffs, nor serve in it, but leave him and all them that shulde take yt in hande to such issue as God shulde be pleased to send them, in retyerynge themselffs quyetly *home to theyr houses*, and in prayinge God to send them good

cour le disent, en faisant courir le bruit que Sa Majesté commencera la guerre contre eux, et ce qui m'étonne le plus, le prince de Condé a dit en propres termes aujourd'hui à deux des principaux, des plus intimes et des plus honnêtes de ceux qui l'entourent, qu'on a résolu (se mettant lui-même du nombre) de fair la guerre à Sa Majesté, si elle persévère dans son opiniâtreté et refuse de quitter le Havre; à quoi ils répondirent qu'il agirait en cela contrairement à ce qu'il a promis à Sa Majesté, et que, considérant tout ce qu'elle avait fait pour lui, ce serait d'abord une chose très-désagréable à Dieu, et ensuite une honte et un déshonneur incroyables pour lui; ils ajoutèrent beaucoup d'autres conseils pour le dissuader d'entreprendre une aussi injuste querelle; mais, voyant que, quoi qu'ils pussent lui dire, il persévérait dans son mauvais dessein, ils lui dirent ces paroles : que suivant leurs consciences ils trouvaient que la guerre serait entreprise à tort et sur un motif injuste, et qu'en conséquence ils ne pouvaient ni ne voulaient s'y trouver, ni y servir, mais le laissaient lui et tous ceux qui l'entreprendraient exposés à telles conséquences que Dieu permettrait; que quant à eux, ils se retireraient chez eux tranquillement, et prieraient Dieu de donner bon succès à ceux qui avaient le bon droit pour eux. Le prince

successe that had the best right. The prynce mislyked suche *this language*, but they assueryd him that not only they wold do so, but also many other gentilmen. . . . *The prince hath said sondry tymes*, and last of all to one Mr de *Bouchevannes*, a discret, wise and honest gentylman, that *if the visdame of Chartres had put into the contract betwixt the Q. Mate and him* any suche thinge *as that she might kepe the Haven, untill Callais wer rendrid unto her, that he shuld and wer to answer to it, and not he, for he had put what they wold into the said contract.* In the meane tyme, the confiscation of *the poore visdame's lyving is geven, and that sins* the conclusion of this peace.

n'aima pas ce langage, mais ils l'assurèrent que non-seulement eux, mais aussi beaucoup d'autres gentilshommes, agiraient ainsi. . . . Le prince a dit plusieurs fois, et la dernière à un M. de Bouchavannes, gentilhomme discret, sage et honnête, que si le vidame de Chartres avait mis dans le traité entre Sa Majesté et lui quelque chose comme « qu'elle garderait le Havre jusqu'à ce que Calais lui fût rendu, » ce n'était pas à lui (*le prince*) à en répondre, mais au vidame lui-même, qui avait mis dans ledit traité ce qu'on avait voulu. Cependant la confiscation des biens de ce pauvre vidame a été prononcée, et cela depuis la conclusion de cette paix.

LA REINE ÉLISABETH A SMITH.

22 avril 1563.

Trustie and well beloved, we grete you well. Although by your letters written to us the second of this moneth, we understode that Bricquemault was departed thence with message towards us, yet came he not hither before the XXVIth of the same, and coming with the french embassador, gave us letters from the prince and the admirall, pnly without any of the King, and said his charge was to gyve us thankes, which he did

Amé et féal, salut. Quoique par vos lettres écrites à nous le 2 de ce mois, nous eussions appris que Bricquemault était parti de par delà avec un message pour nous, toutefois il n'arriva point ici avant le 26 dudit mois; venant alors avec l'ambassadeur de France, il nous remit des lettres du prince et de l'amiral seulement, sans aucune du Roi, et dit qu'il était chargé de nous faire des remerciements (ce qu'il fit avec beaucoup de bon-

with many good woordes, and to make request that we wold be content to render Newhaven and to have the treaty for restitucion of Callicc newly ratified, and hostages to be given at our choice, excepting the King's brethern and the princes, both of the blood royal and all other princes of byrth. This was the somme of the request, which as it was in dede lytle to be estemed, so did we lykely regard yt, and gave him, as we have good cause, the shorter and rounder answer. For we told him as to the thanks, although we had deserved as many or more, yet they might have been either written or sent by somme other messenger that had delt lesse with us for the prince then he had, and for the overture, we sawe no cause why to renew the treaty, but rather to deliver us that which by the treaty is due unto us, and we so concluded for that tyme. The next daye he sought to speke with us aparte, without the embassador, but yet we thought not mete so to commune with him, but that some of our conscile might be present, for that he had, at his beyng with th'admyrall in Normandy, reported certen things of our speche touching the matter of Callice, untruly, as the admirall himself told S[r] Nicholas Trockmorton, and therein the visdame of Chartres and la Haye were sayd to be his witnesses,

nes paroles) et de nous prier de nous contenter, en rendant le Havre, du renouvellement du traité pour la restitution de Calais, et de recevoir des otages à notre choix, à l'exception des frères du Roi et des princes, tant du sang royal que des autres princes de naissance. Tel était le sommaire de la demande, que nous avons aussi peu considérée qu'elle méritait peu de l'être en effet, et nous lui avons fait, comme nous en avions juste motif, la réponse la plus brève et la plus franche. Car nous lui dîmes que, quant aux remerciements, quoique nous en eussions mérité autant ou plus, ils eussent dû cependant être écrits ou envoyés par quelque autre messager qui eût été moins souvent intermédiaire entre le prince et nous, et quant à l'ouverture, que nous ne voyions pas de raison pour qu'on renouvelât le traité, mais bien pour qu'on nous remît ce qui nous est dû aux termes de ce traité, et nous en restâmes là pour cette fois. Le lendemain il chercha à nous parler en particulier, sans l'ambassadeur; mais nous ne jugeâmes pas convenable de communiquer ainsi avec lui, sans que quelqu'un de notre conseil fût présent, parce qu'étant avec l'amiral en Normandie, il avait inexactement rapporté certaines de nos paroles sur la question de Calais, comme l'amiral le dit lui-même à S[r] Nicolas Trock-

who do playnely deny it. And we gave him privately to understand that for this respect we wold not speke with him aparte, whereupon he seamed to be much perplexed, and perceaving the particularitie of our offence, did utterly deny wherewith he had been charged, and seemest so earnest therein as he required some tryall of his parte; but we, knowing how the matter had passed, left of that particular matter, and hand him what he had furder to saye in the common cause; and therein we had little more then the day before, saving that he was told by the admirall, after he had departed from the courte, that the Quene mother had said to him, the admirall, that for more satisfaction and assurance of us, she wold be content that bondes were made to princes strangers for the observacion of the treaty and delivery of Callice: and finding no more matter of weight at his hande we made short work with him, and told him that our resolucion was that we liked none of these offers, and then he required us that we wold devise of some maner of waye of assurance for our contentacion, and we made plaine answer we knew of none better then to kepe that we had, untill we had that whereunto we had right. Many other things passed betwixt us, but the substance of the wholle was this before written, and now because

morton, et le vidame de Chartres et la Haye, qu'il avait pris à témoin, le démentent nettement. Et nous lui donnâmes à entendre officieusement que pour cette raison nous ne voulions pas lui parler en particulier, ce qui sembla l'embarrasser beaucoup; comprenant de quoi nous avions à nous plaindre, il nia formellement ce dont il avait été accusé, et le prit si vivement qu'il demanda une enquête sur sa conduite; mais nous, sachant comment les choses s'étaient passées, nous avons laissé ce sujet, et lui avons demandé ce qu'il avait de plus à dire sur la cause commune; et là-dessus nous n'en eûmes pas beaucoup plus que la veille, sinon que l'amiral lui avait conté, après son départ de la cour, que la Reine mère lui avait dit à lui, l'amiral, que, pour notre plus grande satisfaction et assurance, elle consentirait à prendre des engagements avec les princes étrangers pour l'observation du traité et la remise de Calais; et ne trouvant pas plus de poids de ce côté, nous coupâmes court avec lui, et lui dîmes que nous étions décidée à n'admettre aucune de ces offres; et alors il demanda que nous cherchassions quelque moyen de sûreté pour notre satisfaction; et nous lui répondîmes nettement que nous n'en connaissions pas de meilleur que de garder ce que nous avions jusqu'à ce que nous eussions ce à quoi nous avions droit.

he doth returne without our satisfaction, and wether he will make juste report or no of our answers, we wold that you should as sone as ye can speke with the prince, and the admirall, or either of them, declare breefly as we have writen, and that being doone, ye shall saye that we have comanded you to tell them that this manner of dealing with us, so contrary to there promissees, to there wrytyngs, there seales, there speeches, yea there privat letters, wherof we have good nomber, can not but move us to thynk our benefitts bestowed uppon them the worst that ever prince cold bestow, and that we thynck if the world shuld know how inwardly they have delt with us, for to furder ther enterprisees, there estymacyon shuld be greatly decayed through christendom, and you may saye that we now see howe, on some of ther parts, relligion served but a collor to bryng themselves to authorite, and to ridd out of the waye such as stode before there eies to lett them. Ye may therfor conclude that if there promisses be not better observed than of late they have bene, we shall be occasioned to notefy to the world what just cause we have to doo as we shall doo, for defence of our title and demands, and we dout not but God shall therin assist us, and confound the enterprisees of such as shall,

Il se passa plusieurs autres choses entre nous; mais la substance du tout est ce qui vient d'être écrit, et maintenant, comme il s'en retourne sans que nous soyons satisfaite, et soit qu'il rapporte fidèlement ou non notre réponse, nous voulons qu'aussitôt que vous le pourrez vous parliez au prince et à l'amiral, ou à l'un deux, pour déclarer en somme ce que nous avons écrit, et qu'après cela vous disiez que nous vous avons commandé de les prévenir que cette façon d'agir avec nous, si contraire à leurs promesses, à leurs écrits, à leurs signatures, à leurs discours, bien plus à leurs lettres particulières, dont nous avons bon nombre, ne peut que nous faire penser que les bons offices que nous leur avons rendus sont les plus mal placés que jamais prince pût rendre, et que nous croyons que, si le monde savait comment au fond ils ont agi avec nous pour appuyer leurs entreprises, leur réputation serait grandement diminuée dans toute la chrétienté; et vous pouvez dire que nous voyons maintenant que, de leur côté, la religion ne servait que de prétexte pour s'élever au pouvoir, et écarter de leur chemin ceux qui étaient devant eux pour leur faire obstacle. Vous pouvez en conséquence dire en finissant que si leurs promesses ne sont pas mieux observées qu'elles ne l'ont été dernièrement, nous en prendrons occasion pour faire

ether by force, or by engynes agaynst honor and fayth, deale agaynst us, that have had so great compassion of theyr misery, and in this matter ye shall not lett to extend our offense for this ther ingratitude, as the case deserveth, and to lett them thynk that we will notefy to the world in whom the fault is. Our meaning is that you shall not alter your former charge in demanding of Callice, by force of the treaty, as hitherto ye have done whensoever ye shall deale with that King or the Quene his mother; and of your doings and other the procedings there mete to be advertised unto us, we wold you should diligently advertise us, and not to impeache there divises in any other kinde of overtures to be made unto us, more likely for our satisfaction then, these have hitherto been, using the same nevertheless so as ye gyve them no occasion to thinck that you do allowe of any thing, but only of the restitution of Callise.

connaître au monde quel juste sujet nous avons d'agir comme nous ferons pour la défense de nos droits et de nos demandes, et nous ne doutons pas que Dieu ne nous y assiste et ne confonde les entreprises de ceux qui par force, ou par machinations contre l'honneur et la foi, agiront contre nous, qui avons eu si grande compassion de leur misère, et en cela vous ne laisserez pas de vous étendre sur le ressentiment que nous cause leur ingratitude, comme la chose le mérite, et de leur donner à penser que nous ferons connaître au monde qui est vraiment en faute. Notre intention est que vous ne changiez rien à vos précédentes instructions pour la revendication de Calais en vertu du traité, comme vous l'avez fait jusqu'ici, chaque fois que vous aurez affaire au Roi ou à la Reine sa mère, et nous désirons que vous nous avertissiez diligemment de vos actions et des autres choses qu'il serait à propos de nous faire savoir; ne mettez aucun obstacle à leurs projets de nous faire toute autre espèce d'ouvertures plus capables de nous satisfaire que celles qui ont été faites jusqu'ici, tout en évitant néanmoins de leur donner à penser que nous accéderons à rien autre qu'à la restitution de Calais.

MYDDLEMORE A CECIL.

3 mai 1563.

Right honorable, the second of may the count of Ryngrave cam to this court, the same beinge at Sainct Germayns. I do not certaynlye knowe what news he brought, nor the occasion of his comyng, but I am suer they were displeasant inoughe to he Queene mother, and as I canne learne, to this effect that the Quene's Ma[te] had great forces in a readynesse to send over, and that the same shulde come oute of hande to Newhaven, that there was daily labourynge at the sayd Newhaven for the fortifyinge of yt a thre or fower thousand persons, and that his Allemains wold not sturre nor marche till ther wer paye of that is due unto them. The same night, the prynce of Conde caulyd me unto hym, and askyd me yf I had of late receavyd any letters out of England, and I answeryd : I had not hard from thence since Mons[r] de Bricquemault's goinge, at what tyme he enteryd into his old manner of discoursing with me, and tolde me that he understode from his ministers there that Her Ma[te] was become his great ennemy, and woold him all the evil in the woorld. . . . .

Then he said he wold offer the Queene mother his hed to

Très-honorable, le 2 mai, le comte Rhingrave vint à cette cour, comme elle était à Saint-Germain. Je ne sais pas positivement quelles nouvelles il apportait, ni quelle était l'occasion de sa venue; mais je suis sûr qu'elles étaient assez désagréables à la Reine mère, et, autant que j'ai pu apprendre, revenaient à ceci : que Sa Majesté avait de grandes forces toutes prêtes à passer, et qu'elles devaient se tenir à portée du Havre; qu'on faisait travailler tous les jours aux fortifications de ladite ville, jusqu'à trois ou quatre mille personnes, et que ses Allemands ne voulaient pas bouger ni marcher qu'on ne leur eût payé ce qui leur était dû. Le même soir, le prince de Condé m'appela chez lui et me demanda si j'avais depuis peu reçu des lettres d'Angleterre. Je répondis que je n'en avais pas reçu depuis le départ de M. de Bricquemault. Alors il commença à me parler comme autrefois, et me dit qu'il avait appris de ses envoyés que Sa Majesté était devenue sa grande ennemie, et lui voulait tout le mal du monde. . . . .

Alors il dit qu'il offrirait sa tête à la Reine mère pour donner

satisfie Her Mageste with, the present rendringe of Callais, he knew she wold not do it, and therfore it wer but tyme lost to speke any more of it to her, for all Fraunce was not able to bring her willingly to it, and that he was not a littell sorye that Her Majestie's desire is so great to have it, and the Quene's mind here so contrarye to depart with it; for he dyd by all the beast meanes he coulde seake to keape them in peace and good amytye; but if Her M[te] did persever in that her demande to have Callais presently rendred, or to kepe Newhaven until it wer rendred, it woold cause her to lose both Newhaven and all the right she canne pretend to Callays, for that Newhaven was not long gardable for us; all theyr forces wer in readiness, and in short tyme being ones before it, wold render it impossible for Englande to ayde or succour, and, sayd he, you know that all places that cannot be succored, being besieged, must be taken.

satisfaction à Sa Majesté, qu'il savait qu'elle ne consentirait pas à la restitution actuelle de Calais, et qu'en conséquence c'était du temps perdu de lui en parler davantage (car toute la France n'était pas capable de l'y faire consentir), et qu'il n'était pas médiocrement fâché de ce que Sa Majesté désirait si vivement l'avoir, tandis que l'intention de la Reine ici était si opposée à s'en dessaisir; car il cherchait par tous les meilleurs moyens possibles à les maintenir en paix et bonne amitié; mais si Sa Majesté persévérait dans sa demande de la restitution actuelle de Calais, ou de garder le Havre jusqu'à ce que Calais fût rendu, cela lui ferait perdre à la fois le Havre et tous les droits qu'elle peut prétendre sur Calais; car le Havre n'était pas tenable longtemps pour nous. Toutes leurs forces étaient prêtes, et, une fois devant la place, rendraient en peu de temps impossible pour l'Angleterre de l'aider ou la secourir. Or, dit-il, vous savez que toute place assiégée qui ne peut être secourue doit être prise.

Sir, quoth I, I have herde it estiemed a place of greater force then you nowe make it, and I think those that be within it will not so easily quite it, neither yet the Quene's Majeste leave it unsuccoured when tyme shall requyre it, but if matters ones growe so farre, I canne assure

Monsieur, répondis-je, j'ai entendu estimer cette place plus forte que vous ne la faites maintenant, et je ne crois pas que ceux qui sont dedans l'abandonnent si aisément, ni que Sa Majesté la laisse sans secours quand le moment sera venu. Mais si les choses vont une fois si loin,

you, Sir, that Her M[te] is resolved to spend half her realme but she will kepe it against all those that shall come before it.

At what tyme there cam one for him to cum to the Quene and so he left me saying : we shall understand all when Mons[r] Bricquemault cometh.

Sir, I am tolde in great secrete, and therfore yt may pleas you to use it therafter, that, at this present, the prince of Conde hath written to the visdame of Chartres to persuade him by all the wayes that he can to do by the Quene's Ma[te] as he hath done, that is to saye, to denye that ever he was consentying to the article in the contract that speaketh of Her Magesties keping of Newhaven untill Callays be rendred, which if they here coulde bring to pass, they think to make them moost profit of it. This is the Quene mother devise, and the visdame is promised great things to do it; for Mons[r] de la Haye, they think he will playe the good fellowe and will be easely ynough brought to it; and if the visdame only consent to this foule act, then the prince hath written to him to conveye himself out of Englande, hither by the best, secretest and spedyest meanes that he can, or if he cannot so do, they will then devise sum way or other to have him thence, and being her, he

je puis vous assurer, Monsieur, que Sa Majesté est très-résolue à perdre la moitié de son royaume plutôt que de ne pas défendre cette ville contre tous ceux qui viendraient l'attaquer.

A ce moment, quelqu'un vint le chercher de la part de la Reine, et il me laissa en disant : Nous saurons tout quand M. de Bricquemault arrivera.

Monsieur, on m'a dit en grand secret (et par conséquent veuillez agir en conséquence pour le moment) que le prince de Condé a écrit au vidame de Chartres pour le persuader, par tous les moyens possibles, de se conduire comme lui vis-à-vis de la Reine, c'est-à-dire de nier qu'il ait jamais consenti à l'article du contrat où il est dit que Sa Majesté gardera le Havre jusqu'à la restitution de Calais; s'ils peuvent obtenir ici que cela passe, ils pensent en tirer grand profit. C'est le plan de la Reine mère, et on a fait de grandes promesses au vidame pour l'y engager; quant à M. de la Haye, on pense qu'il sera bon enfant et s'y décidera assez facilement. Si le vidame consent seulement à cette mauvaise action, le prince lui a écrit de se transporter alors hors d'Angleterre, de la manière la plus sûre, la plus secrète et la plus prompte qu'il pourra. S'il ne le peut, on avisera de façon ou d'autre à l'en tirer; une fois ici, il fera une protestation publique et l'enverra à Sa Majesté;

shall make open protestation, and sende it to the Quene's Majestie that he never knew of, nor was consentyng to the sayd article, and where he shall not receve and followe this godly advise of the prince he hath plainly written to him that he, for his part, will denye it utterly and charge him holy with all, wherby he shall for ever loose his lyving and countrey, and be reputed and estemed for a traitor all the dayes of his lyfe after, wheras yf he will deo this to content the Queene mother, ther was never man that shuld be better welcom than he, nor more made of, and this is a matter of greate consequence and so secretly practysed as that none but two besyds the prince knowith of it. The matter must be so handled as that, neyther by word nor visage, eyther of them may fynde that you know or suspect any suche thing untill suche tyme as you may take knowledge therof som other waye. In the meane tyme please you have an eye to them, and that they be not sufferid to departe from thence as yet. He that hath discoverid this matter to me is greate frend to the visdame, but more to Her Majestyes service, as yt doth well appeere; therfore yt may lik you so to use yt as that may not tourne to hys prejudice in any sorte; he is of opinion that the saide visdam will never be wonne to do a thing so much against honor, and that

il y dira n'avoir jamais connu ou consenti ledit article. S'il ne reçoit ou ne suit pas ce pieux conseil du prince, celui-ci lui a écrit ouvertement que lui, pour sa part, opposera une dénégation formelle et le chargera entièrement de tout, ce qui lui fera perdre pour toujours ses biens et son pays, et le fera regarder et réputer comme traître pour toute sa vie, tandis que s'il fait cela pour contenter la Reine mère, il n'y aura jamais homme mieux reçu que lui, ni plus estimé. C'est une chose de grande conséquence, et si secrètement menée qu'il n'y a que deux personnes outre le prince qui la connaissent. Il faut conduire cette affaire de façon qu'aucun d'eux ne puisse découvrir par un mot ni par un signe que vous sachiez ou soupçonniez rien de pareil, jusqu'au moment où vous pourrez en avoir eu connaissance par une autre voie. Cependant ayez, s'il vous plaît, l'œil sur eux, et qu'on ne les laisse pas partir encore de là-bas. Celui qui m'a révélé cela est un grand ami du vidame, mais plus encore du service de Sa Majesté, comme on le voit bien. En conséquence, veuillez en user de façon que cela ne puisse en aucune manière tourner à son préjudice. Il croit que ledit vidame ne se laissera jamais gagner à faire une chose si contraire à l'honneur, et qu'il suffit qu'il puisse découvrir cette manœuvre honteuse pour le prince, à Sa Ma-

yt is ynough he may discover this fowle practise to the prince's, to Her Matie and you, or it be long; to make you most proffit of the said visdame, is to use him with fayre words and gentle dealing, as I am given to understand.

Sir, I could be very glad, and I know yt wold serve well Her Ma^te turne many wayes, that ther wer a declaration made and set fourth in print, togyther with the contract betwext the Q. Majestie and the prince of Conde for the justification of Her Ma^te doengs, and to make knowen to all the world the greate and manifest wrong these doo her, so as it might not prove prejudiciall to the admirall, who, it is thought, will and must now for his owne suerty and well doing shew himselfe frind towards Her Ma^te, wherof, for all that I see by lyttle lykelyhode. But untill the admirall be throughly decypherid, the saide declaracion can not be effectually made, which will be soone don after his comming to the courte. In my letters of the XXII of aprill, I wrote unto you of one Mr Robert Steward here, a scottish gentleman, the same in effect which nowe I have wrytten unto you. Myn old M^r is well hable to tell you of the good parts in him, and of his long good will towards the Quene's Ma^te service, and my lord embassador now here can and hathe good cause to wyt-

jesté et à vous avant peu. Comme on me l'a donné à entendre, le meilleur moyen de réussir auprès dudit vidame, c'est d'user avec lui de bonnes paroles et de manières engageantes.

Monsieur, je serais bien aise (et je sais que cela servirait bien les intérêts de Sa Majesté de beaucoup de façons) qu'il y eût une déclaration faite et imprimée en même temps que le contrat entre Sa Majesté et le prince de Condé, pour la justification de la conduite de Sa Majesté et pour faire connaître à tout le monde le grand et manifeste tort qu'on lui fait, de façon à ne pas nuire à l'amiral qui, à ce que l'on croit, veut et doit maintenant, pour sa propre sûreté et conduite, se montrer ami de Sa Majesté, ce dont pourtant, par tout ce que je vois, il y a peu d'apparence. Mais ladite déclaration ne peut se faire efficacement jusqu'à ce qu'on puisse voir bien clair dans les dispositions de l'amiral, ce qui sera bientôt fait après son arrivée à la cour. Dans ma lettre du 22 avril, je vous parlais d'un M. Robert Stuart, gentilhomme écossais, qui est ici, qui est réellement tel que je vous l'ai écrit. Mon ancien maître est bien à même de vous dire ce qu'il y a de bien en lui, et de vous faire connaître sa bonne volonté ancienne pour le service de Sa Majesté, et Mylord l'ambassadeur actuel

nes of his good affection that waye, and for my parte, I must saye he hathe well shewed yt since myne arryvall in these parts. He is desyrous, yf the prince doo change and suffer himself to be wonne of his enemyes (wherof he hathe greate feare at this present), to retyre himself into England, and therin regarde of Her Ma^te greate favor towards the religion, and her good right in this quarrel to doo Her Highnes the best and most faithfull service he cann, as in the meane tyme, untill he see what in very deede will becom of the saide prince, he will not faile to do in this countrey.

peut, pour de bonnes raisons, attester ses bons sentiments de ce côté; pour ma part je dois dire qu'il les a bien montrés depuis mon arrivée ici. Il désire, si le prince change et se laisse gagner par ses ennemis (ce dont il a grand peur en ce moment), se retirer en Angleterre, et là, à cause de la grande protection que Sa Majesté donne à la religion et de son bon droit dans cette querelle, rendre à Son Altesse les meilleurs et les plus fidèles services qu'il pourra; en attendant, jusqu'à ce qu'il voie ce qui arrivera réellement dudit prince, il ne manquera pas d'en faire autant dans ce pays.

TH. SMITH A LA REINE ÉLISABETH.

12 mai 1563

It may pleas Your Ma^te. The IIII of this moneth Mr Killegrew arrived at Paris, with Your Highnes letters. The next day I cam to Poissy, and the VIth sending for audience, I had it appointid me the VIIth, but the sixth, not fiending myselfe well, the next day I was a greate deale more troublid with a catarre and a little fever, so that I was fayne to send myne excuse; and the saturday, fiending small amendement in myne health, and my most grief in my throte and my tongue, so that I could not well speake, understanding that M^r

Plaise à Votre Majesté. Le 4 de ce mois M. Killegrew arriva à Paris avec les lettres de Votre Altesse. Le lendemain j'allai à Poissy, et le 6, ayant fait demander une audience, je l'obtins pour le 7; mais le 6 je ne me trouvai pas bien; le lendemain je fus beaucoup plus souffrant d'un catarrhe et d'un peu de fièvre, de sorte que je fus forcé de me faire excuser; le samedi, trouvant peu d'amélioration dans ma santé, souffrant principalement de la gorge et de la langue, de façon à ne parler que difficilement, ayant entendu dire que

Bricquemault was, either allreadie come, or shortelye to arrive at the courte, and not knowing what ende my sicknes wold have, I thought best to send M[r] Middlemore thither, with myne excuse to the prince, and full instructions to declare to him, according to Your M. letter, for th'admirall is not yet come, nor Mons[r] Dandilot, and diverse other which he looked for. . . . .

And when he replied that yf ye weare thus dealte, which Your Ma[te] should be compellid to manifest to the worlde, the whole which hath passed betwixt you, that all men might perceave how syncerely and entierly ye have gon with them, and how little they do regard againe their promisses, contracts, writings, seaies and letters, etc.; he said for his parte he was contente that it should be published any thing that hath passed betwixt Your Ma[te] and him, and for the keping Newhaven till Callice were rendrid he did never consent to it; thei had blancke signid and selid by him, wherin his ministers were forcid to consent to the putting in of that article : he himself did know or agree to none suche.

He said also that Your Ma[tie] did take greate pleasure to speake evill of him, so that yf one should continually bring you money into your hand, he should do Your Highnes no greater pleasure

M. de Bricquemault était ou déjà arrivé ou tout près d'arriver à la cour, et ne sachant quel serait le terme de ma maladie, je jugeai bon d'envoyer M. Myddlemore, avec mes excuses pour le prince et des instructions complètes pour lui parler selon la lettre de Votre Majesté ; car l'amiral n'est pas encore arrivé, ni M. d'Andelot et plusieurs autres qu'il attendait. . . . .

Et quand Myddlemore dit que, si vous étiez traitée de manière que Votre Majesté fût forcée de faire connaître au monde tout ce qui s'était passé entre vous, tout le monde verrait combien vous aviez été sincère avec eux, et combien peu ils tenaient à leurs promesses, contrats, écrits, sceaux, lettres, etc. ; le prince répondit que pour lui il consentait à voir publier tout ce qui s'était passé entre Votre Majesté et lui, et que quant à vous laisser le Havre jusqu'à ce que Calais fût rendu, il n'y avait jamais consenti ; qu'on avait eu un blanc seing scellé de lui, dans lequel ses fondés de pouvoir avaient été forcés de laisser mettre cet article, mais que lui-même n'avait rien connu ni ratifié de semblable.

Il dit aussi que Votre Majesté prenait beaucoup de plaisir à mal parler de lui, de telle sorte que, si on vous apportait continuellement de l'argent dans la main, on ne ferait pas plus de

then to give you occasion to speak evill of him.

And when Mr Middlemore did saye he did not suppose that to be so, and could not thinck yt, he said, Monsr Bricquemault so told him. But in th'ende he praid Mr Middlemore to move me to write to Your Matie to have a better oppinion of him and that he was Your Highnes servaunt, and to entreate you to consider better of the matter, and to devise some gentill and good order, werby all theis matters might be appeasid without further troble, and he wold be therof most glad, and helpe to yt to the best of his power.

On sonday, feling myself somwhat better, and with extreme abstinence my ague gone, I did deliberate on monday to go to the courte, ffor I did perceive that I was lokid for daylie, sith the furst tyme I axid audience, and that of an other sorte, then I was at any tyme yet. And I was also desyrous, bicause I had not bene there of long tyme, to se the courte and to learne yf I could, by the speches and ther countenances, now in this hote preparacion to Newhaven and in this troblesom broiling and uncertaigne tyme emong themselves, something wherby to make some gesse. So, on monday, altho it was yet some payne to me to speake, when I am to the courte, being better enterteigned

plaisir à Votre Altesse que de vous donner occasion de mal parler de lui.

Et quand M. Myddlemore dit qu'il ne croyait pas que cela fût et qu'il ne pouvait le penser, il répondit que M. de Bricquemault le lui avait dit. Mais enfin il pria M. Myddlemore de me demander d'écrire à Votre Majesté d'avoir meilleure opinion de lui, et qu'il était serviteur de Votre Altesse, et de vous supplier de mieux envisager cette affaire, et de chercher quelque moyen bon et conciliateur d'apaiser tout cela sans plus de bruit, et qu'il en serait très-heureux, et y aiderait de tout son pouvoir.

Dimanche, me trouvant un peu mieux, et mon mal de gorge ayant cédé à une diète sévère, je me décidai à aller lundi à la cour; car je voyais qu'on m'attendait tous les jours depuis que j'avais demandé audience pour la première fois, et que d'un autre côté j'étais encore à temps. Et je désirais aussi, n'ayant pas été de longtemps à la cour, de pouvoir l'observer, d'y étudier les discours, les contenances, au milieu de toute cette chaleur, de ces préparatifs contre le Havre, de ces agitations, de ces intrigues, de ces incertitudes, enfin de tâcher d'apprendre quelque chose dont je pusse tirer des conjectures. Ainsi, lundi, quoique j'eusse encore quelque peine à parler, j'allai à la cour, étant

as before. The King, the Queene, the duke d'Orleauns, and Madame Marguerite being there, and the young prince of Navarre, and other there, the chamber full.

My mocion to the Queene was, that the naturall desier which I had to have peace and quietnes betwixt the two realmes, wherof I knew Hir Mageste and the cardinall of Ferrara, and all such as had had to do with me, at hir commandement, were witnesses, was th'occasion of my desyringe of audience, also now at this tyme; and that I had thought that Mr Bricquemault, goeng into England, should have done som good, but as I have lernid now, it hath done little, and as I se, it was not likely to do otherwise, for, furst the Quene my mistresse hat great cause to thynck yt strange that my man and he, both being dispachid at a tyme, which was aboute the second of aprill, my man (by whome I sent advertizements what the prince and we had negociated togither, and that the said Mr Bricquemaulte was to come ymmediately) should be there three hole wekes before he cam, and that he should come without the Queene or the King hir sonne's commission or letter, which should have bene his chief authoritie; and the third was that he especially being one of the doers hertofore, and who knew what the Queene my mistress did

un peu mieux qu'auparavant. Le Roi, la Reine, le duc d'Orléans et Madame Marguerite y étaient, et le jeune prince de Navarre, et d'autres; la chambre était remplie.

Je dis à la Reine que le désir naturel que j'avais de maintenir la paix et la tranquillité entre les deux royaumes, dont je savais que Sa Majesté et le cardinal de Ferrare, et tous ceux qui avaient eu affaire avec moi par son commandement, étaient témoins, était le motif de ma demande d'audience et m'animait encore à cette heure; que j'avais pensé que le voyage de M. de Bricquemault en Angleterre pourrait faire quelque bien, mais que, à ce que j'avais appris, cela en avait peu fait et n'en ferait probablement pas davantage, parce que la Reine, ma maîtresse, avait de bonnes raisons de trouver étrange : 1° que mon messager et lui étant dépêchés en même temps, c'est-à-dire vers le 2 avril, mon messager (par lequel j'envoyais avis de ce que le prince et moi avions négocié ensemble, et de la prochaine arrivée de M. de Bricquemault) fût arrivé trois semaines avant Bricquemault; 2° que celui-ci n'eût apporté aucune commission ni lettre de la Reine ou du Roi son fils, ce qui eût été sa principale autorité; 3° que Bricquemault, ayant été spécialement mêlé à tout ce qui s'est fait jusqu'ici, et sachant ce que la Reine, ma

requier as touching hir right, should come now and offer other and diverse things from ther promisses made heretofore, but according as he went without aucthoritie, and upon such requeste, such (as I understand) his answer was.

To the first, the Queene said in dede she knew of his goeng, but he went, not as from the King, not hir, but from the prince and admirall, to se what they could do, and therfore he had no letter from hir.

And to the promis, whie, saith the Queene, what promis have they made? Yt is they now that do call most upon me, and doth most encourage me to go against Newhaven.

That is strange, quoth I, Madame, but if they do, there promis shall appear when tyme is; and for the rest, not onely by them, but Your Ma[te] doth knowe and hath knowen at all tymes by me what the Quene my mistress hir demands be, and that not onely by word of mouth from tyme to tyme but also in writing signid with my hand.

Well, saith she, he saith he went but to putt the Quene, your mistress, in remembrance of his protestacion and promis. To that I replied, that Your Mageste did not go from your protestacion, and for that protestacion which was printed in Orleans, Your Ma[te] doth not take if for youres.

maîtresse, demande comme son droit, vint maintenant offrir autre chose que ce qu'on avait promis jusqu'ici. Mais comme il venait sans autorité et avec de telles propositions, il lui a été, à ce que je comprends, répondu en conséquence.

Sur le premier point, la Reine dit qu'à la vérité elle connaissait son départ ; mais comme il était envoyé, non par le Roi ni elle, mais par le prince et l'amiral, pour voir ce qu'ils pourraient faire, il n'avait pas de lettre d'elle.

Et quant à la promesse : Eh bien! dit la Reine, quelle promesse ont-ils faite? Ce sont eux maintenant qui me pressent le plus et m'encouragent le plus à marcher contre le Havre.

C'est étonnant, dis-je, Madame ; mais, s'ils le font, leur promesse sera connue quand il en sera temps. Au reste, Votre Majesté sait et a appris non-seulement par eux, mais en tous cas par moi, ce que demande la Reine, ma maîtresse, et cela non-seulement par parole de bouche, de temps en temps, mais aussi par écrits signés de ma main.

Bien, dit-elle, il dit qu'il n'est allé que pour rappeler à la Reine, votre maîtresse, sa protestation et sa promesse. A quoi je répondis que Votre Majesté n'a pas contrevenu à sa protestation, et, que, pour la protestation qui a été imprimée à Orléans, Votre Majesté ne la re-

connaissait point pour sienne.

And then she said that in your protestacion, which I delivered hir at Rouen, yt was that when the King his sonne's subjectz weare at accord for religion, ye wold retire your forces and render Hable-de-Grace.

I said I did not take any such promis to be there, but yt was there that ye wold not usurpe nor appropriate any towne or citie of the Kinge unto you, no more you did not, nor did not claim Newhaven as youres, but ye kepe yt as a pledge or caucion till ye had right done you, of that which by the treatie is youres. . . . .

In th'end I said : Madame, ye do se wheruppon we do stand, and what reason the Queene my mistress had to demand that which she doth demaund, and to pursue hir right as she doth, asking but to have reason done unto hir, and in my miend it weare better for Your Ma[te] to call som wise and grave men, lernid and others, such as will indeferently and without being to muche affectionate judge of our reasons, and so inform yourself therof, then to go to it by force, for that will but provoke force againe, and being *par adventure* many others inconveniences, which yet be not knowen, and hard it is to saie what will be th'ende of them.

To that she made answer she wold not come to force, she with

Et alors elle dit que dans votre protestation, que je lui ai remise à Rouen, il y avait que, lorsque les sujets du Roi, son fils, seraient d'accord pour la religion, vous retireriez vos forces et rendriez le Havre-de-Grâce.

Je dis que je n'y trouvais pas une telle promesse, mais qu'il y avait que vous n'usurperiez ni ne vous approprieriez aucune ville du Roi, et que vous ne le faisiez pas non plus, ni ne réclamiez le Havre comme vôtre, mais que vous le gardiez comme gage ou caution, jusqu'à ce qu'on vous eût fait droit de ce qui est à vous par le traité. . . . .

Enfin je dis : Madame, vous voyez où nous en sommes, et quelle raison la Reine, ma maîtresse, a de réclamer ce qu'elle réclame, et de poursuivre son droit comme elle fait, ne demandant que justice; selon moi, il vaudrait mieux pour Votre Majesté appeler des gens graves et sages, savants et autres, qui puissent, avec impartialité et sans trop d'intérêt, juger de nos raisons et vous éclairer ainsi, plutôt que de recourir à la force, parce que cela ne fera que provoquer la force, sans compter beaucoup d'autres inconvénients possibles, qu'on ne peut encore connaître ni prévoir; car il est difficile de dire quelle serait la fin de semblables embarras.

A cela elle répondit qu'elle ne recourrait point à la force, elle,

hir good will, but this manner of doeng wold but protracte the tyme, and be to long. . . . . .

This is the some of that which passid betwixt the Queene and me at that tyme, and this was the mannor without eyther storming words or any unkiend or angry countenances betwixt us; methought I did perceive that she did not lyke amys that Bricquemault's message nor himself was no better acceptid, which thinge conjectinge before that she wolde do, I took it for myne entry into the speache and communication with the Queene; methought the King all this while lokid heavelie and sadly upon the matter, or els as though he had bene half sick.

Streight from the Queene I went to the prince of Conde's chamber, who being occupied in the meane while, I was brought to the princesse's chamber, wheare, after salutacions accustomid to the princes, I began to declare unto hir that I hard that there was a rumor spred in the courte that the Queene my mistress should speak evill of the prince hir husband, and that she, the princess, should be persuadid that it was true, and that the Queene, my mistress should, not onely in words, but also in writing and by letters sent into this court of Fraunce, speak all the evill of the prince that might be.

For that matter, furst of wri-

de sa bonne volonté, mais que cette manière d'agir ne ferait que perdre du temps et serait trop longue. . . . .

Voilà, en somme, ce qui se passa cette fois entre la Reine et moi, de cette manière, sans paroles d'aigreur, sans aucun air d'inimitié ou de colère entre nous. Je crus remarquer qu'elle ne trouvait pas mauvais que le message de Bricquemault ni lui-même n'eussent pas été mieux reçus. Je l'avais bien pensé d'avance, et c'était pour cela que j'avais pris ce sujet de conversation pour entrer en matière avec la Reine. Il me parut que pendant tout le temps le Roi avait l'air ennuyé et contrarié de tout cela, ou tout au moins à moitié malade.

De chez la Reine, j'allai directement chez le prince de Condé, et comme il était alors occupé, je fus mené à la chambre de la princesse, où, après les saluts accoutumés pour les princes, je commençai à lui dire que j'avais appris que le bruit s'était répandu à la cour que la Reine, ma maîtresse, parlait mal du prince son mari, et qu'elle, la princesse, était persuadée que c'était vrai et que la Reine, ma maîtresse, non-seulement en paroles, mais encore par écrit et par lettres adressées à la cour de France, disait du prince tout le mal possible.

Sur ce sujet, d'abord pour les

ting, I did assure hir that this VII moneths, Your Ma[te] did sent never a letter into this courte that ever I could lerne, but to me, or by my meanes to be delivered; and in the letters to me, Your M. never made mencion of the prince, but honorable, as one whom Your M. did take for your good freend, which thing we have declarid, not onely in words, but in dedes, and for my part I neither did deliver nor know of delivraunce of any letter of Your Highnes to any person, sith the peace concludid at Orleans, and therfore she may well understand that that was but a devise of som who wold make strief and distore betwixt the prince hir husband and the Queene my mistres, to th'intent that she might lose suche a freend as the queene of England is, and the Queene my mistres all the benefitts and pleasurs which she hath shewid to the prince and his freends.

écrits, je l'assurai que depuis sept mois Votre Majesté n'avait, à ma connaissance, envoyé aucune lettre en cette cour qui ne me fût adressée ou qui ne dût être remise par moi, et que dans les lettres à moi adressées, Votre Majesté n'avait jamais parlé du prince que d'une manière honorable et comme d'une personne que Votre Majesté regardait comme son bon ami, ce que nous avons montré non-seulement par les paroles, mais par les actes, et que pour ma part je n'avais ni fait ni connu la remise d'aucune lettre de Votre Altesse à personne depuis la paix conclue à Orléans, et que par conséquent elle pouvait bien voir que ce n'était qu'une manœuvre de gens qui voudraient jeter de la brouille et de la division entre le prince, son mari, et la Reine, ma maîtresse, afin de faire perdre à lui une amie comme la reine d'Angleterre, et à la Reine, ma maîtresse, tous les bons offices et les services qu'elle a rendus au prince et à ses amis.

She made answer she had hard so, and so it was reportid and hir husband could tell more, but she took Your M[te] to be a ladie of such honor and vertue that ye wold not take pleasure in any such thing, and that the prince hir husband was your servaunt, and bound unto Your M[te] and wold be most sorie to gyve any cause that ye should

Elle répondit qu'elle l'avait entendu dire et qu'on le disait, et que son mari pouvait en dire davantage, mais qu'elle regardait Votre Majesté comme une dame de trop d'honneur et de vertu pour prendre plaisir à une telle chose, et que le prince, son mari, était votre serviteur, obligé à Votre Majesté, et serait très-fâché de vous donner aucun su-

write speak or think evill of him. Truth it is he could not do so much as he wold, but so sone as he were able, Your Highnes should se that he should be your devoute servaunt. Fayne wold I have pressid hir to have declared to whom that letter should be written, for it is reported that the Queene mother should show to the prince a letter written from Your M[te] *to hir*, wherin ye speke many injurious wordes of the prince, and herof the princess hirself had complained to a certeigne ladye in the courte, but in no wise I could drive hir to particularise any otherwise to me then before. . . . .

Thus as we were talking, the prince comith into the chamber, who furste made his excuse that he was at that tyme very miche busied, and therfore praid me to have him excused that he cam not streight to me, saieng that he was dispaching to th'admirall a thing which requireth very much haste, and then said he was sorie that I was sick, and that M[r] Myddelmore had bene with him and shewid him from Your Ma[te] for the which he was sory, and that he trustie Your Ma[te] should have no cause to conceive any evill opinion of him; when tyme and place wold suffer, he wold shew that he was your affectionate serviteur, with many such wordes. I said he should not marvell through Your

jet d'écrire ou de penser du mal de lui. Il est vrai qu'il n'a pu faire autant qu'il a voulu; mais, aussitôt qu'il le pourra, Votre Altesse verra qu'il est votre dévoué serviteur. Je l'aurais volontiers pressée de me dire à qui aurait été écrite cette lettre; car on dit que la Reine mère aurait montré au prince une lettre écrite à elle par Votre Majesté, où vous parliez du prince en termes fort injurieux, et dont la princesse s'était plainte elle-même à une certaine dame de la cour; mais je n'ai pu l'amener à me dire rien de plus particulier qu'auparavant. . . . .

Pendant cette conversation, le prince entra dans la chambre. Il commença par faire ses excuses de ce qu'il était en ce moment très-occupé, et me pria en conséquence de lui pardonner s'il n'était pas venu tout de suite à moi, disant qu'il était en train de faire à l'amiral une dépêche qui demandait une grande hâte; puis il dit qu'il était fâché que je fusse malade, et que M. Myddlemore avait été avec lui et lui avait montré quelque chose de Votre Majesté dont il était fâché, et qu'il croyait que Votre Majesté ne devait avoir aucun motif pour concevoir de lui une mauvaise opinion; que quand le temps et le lieu le permettraient, il ferait voir qu'il était votre serviteur

Mte did thinck much to have now such offers made to you, by them whose hands and seales weare at the contrarie. Still he denied that contracte be his.

I said his hand and seale was there, and yf yt were not his, he must take it upon those whome he most trustid, *ffor th'admirall and a great many more was at it,* who now againe, even at the last coming downe, did ratifie and affirme the same.

Well, saith he, and *th'admirall* is to be touchid in it then, for I was then prisoner yę know. But, saith he, there is nether he nor I, but what we can do will do, but at this tyme I meddle not, nor do nothing no more then the leest in this chamber, seynge they have begone it without me; thei shall go through it if they will; I will not meddle. Thei wold have me to be ther chief in it, but I have plainly and flatly refused it.

I pray youe, Sir, quoth I, and will thei avance streight *to Newhaven to beseage it?* I pray you, let me know that of you.

By my troth, saith he, I can not tell, I do assure you; for my parte, I wolde there weare som other way taken in the matter;

affectionné, et beaucoup de paroles semblables. Je dis qu'il ne devait pas s'étonner que Votre Majesté ressentît vivement de recevoir des offres semblables de ceux dont les signatures et les sceaux promettaient tout le contraire. Il nia encore qu'il eût pris de tels engagements.

Je dis que sa signature et son sceau y étaient, et que si ce n'étaient pas les siens, il devait s'en prendre à ceux en qui il avait le plus de confiance, car l'amiral et beaucoup d'autres en étaient, et de nouveau encore, même tout dernièrement, ils le certifiaient et l'affirmaient.

Eh bien! dit-il, c'est à l'amiral qu'il faut s'en prendre, car vous savez qu'alors j'étais prisonnier. Mais ce n'est ni lui ni moi. Toutefois nous ferons ce que nous pourrons; mais en ce moment, je ne me mêle de rien et ne ferai rien, pas plus que le plus petit, dans cette chambre : puisqu'ils ont commencé cela sans moi, ils s'en tireront s'ils veulent; je ne m'en mêlerai pas. Ils voulaient me prendre pour chef dans cette affaire; mais je l'ai refusé net et tout à plat.

Monsieur, dis-je, iront-ils droit au Havre pour l'assiéger? Je vous prie, laissez-moi vous le demander.

Par ma foi, fit-il, je ne peux le dire; pour ma part, je voudrais qu'on prît quelque autre voie dans cette affaire. Vous

you come new from the Queene, saith he, what doth she say?

venez récemment de chez la Reine; que dit-elle?

I answerid that I did not perceive that she was so hastie, me thought rather she might be persuadid yf any bodie had auctoritie with hir, *to let the matter be comonid of,* but she tellith me it is you that doth hasten hir to it.

Je répondis que je ne m'étais pas aperçu qu'elle fût si pressée; qu'il me semblait plutôt qu'elle pouvait être persuadée, si quelqu'un avait de l'autorité sur elle, de laisser la chose s'arranger de commun accord; mais elle me dit que c'était vous qui la pressiez sur cela.

I, saith he and smiled, doth she name me? Naie, quoth I, I will not saye she namid you, but she said, they whome hastings *the Q. M^tie* hath done most for, and whom she trustith most, and those of whome we take you to be the head.

Moi, dit-il en souriant, m'a-t-elle nommé? — Non, dis-je, je ne dis pas qu'elle vous ait nommé, mais elle a parlé de ceux pour les desseins desquels notre Reine a le plus fait, et en qui elle a le plus de confiance, et de ceux dont nous vous regardons comme le chef.

And doth she so in dede, saith the prince; I must and will move hir an other way, ye may be suer, yf I could have any rule or aucthoritie with hir; ye se how and in what case we stand here now.

Ah! parle-t-elle ainsi vraiment? dit le prince. Je la ferais pencher d'un autre côté, comme ce serait mon devoir, soyez en sûr, si j'avais la moindre autorité sur elle; mais vous voyez comment et sur quel pied nous sommes ici aujourd'hui.

Mary, quoth I, me thincks ye stand in case where ye had more nede to make freends then to lose any, for I can not perceive that ye stand very suer for religion.

Dame! dis-je, il me semble que vous êtes sur un pied où vous avez plus besoin de vous faire des amis que d'en perdre un; car je ne vois pas que vous soyez bien assuré pour la religion.

No, I do assure you, saith he.

Non, certes, répondit-il.

And I pray you, said I, what doth *the Parisians?* They *were here yesterdaye*, do they agree to the peace and shew themself conformable? I here say the promysse money a pace.

Et je vous prie, dis-je, que font les Parisiens? Ils étaient ici hier. Consentent-ils à la paix et s'y conforment-ils? J'entends dire que les promesses sont de la monnaie de passe.

That matter is not a point yet, saith he, they be in such order yet that neither the *Q. mother* do thincke ourselves suer yf we should come thither, and ye se here what gard and force we are fayne to kepe about the King. Thei speak and talke such things of the *Quene mother* and me that ye wold wonder to here it.

La chose n'est pas encore éclaircie, dit-il ; ils sont encore dans un tel état que la Reine mère ne croit pas que nous soyons en sûreté si nous y allons, et vous voyez quelle garde et quelle force nous sommes obligés d'entretenir ici autour du Roi. Ils disent de telles choses de la Reine mère et de moi que vous seriez étonné de les entendre.

Then I axid, how it chauncid that th'admirall comith not, being so lokid for.

Alors, je demandai : Comment se fait-il que l'amiral ne vienne pas, quand on a si besoin de lui?

He answerid that the Q. mother had sent for him, and wold have him here; but it was *the prince* that did let it and caused him so to linger, for I am afraid, saith he, that now emongst so many men of warre, which be here, some should *discharge a pistolet at him,* and I take *as much care of hym as of myself.*

Il répondit que la Reine mère l'avait envoyé chercher et voulait le faire venir; mais c'était lui, le prince, qui le faisait tarder ainsi; car j'ai peur, dit-il, que parmi tant d'hommes de guerre qu'il y a ici, quelqu'un ne lui tire un coup de pistolet; or je prends autant de soin de lui que de moi-même.

That is verie well done, I said, and addid that *Madame de Guise, as it is said, doth pursue verye sore against him.*

C'est fort bien fait, dis-je, et j'ajoutai que Madame de Guise, à ce qu'on disait, lui portait toujours une haine violente.

He said yt was true.

Il dit que c'était vrai.

Sir, quoth I, ye must take order for that.

Monsieur, repris-je, il faut prendre garde à cela.

He said he wold most gladlie do it.

Il dit qu'il le ferait bien volontiers.

Then, I said, you do remember when you, *th'admirall and Mons*[r] *d'Andelot were togeather at Orleans,* I said to you that yf good faith weare not ment, they wold go aboute III thinges. Th'one to have your *strenght of Orleans* from you, which is done; the next to divide you

Je dis alors : Vous vous souvenez que lorsque vous, l'amiral et M. d'Andelot, étiez ensemble à Orléans, je vous dis que si l'on n'était pas de bonne foi, on tenterait trois choses : l'une de vous enlever Orléans, votre principale force, ce qu'on a fait; la seconde de vous diviser, ou, si l'on

on sonder, which, if they could not otherwyse, they wold devide your case, as now it apperith they will do, *the admirall's* from yours in this of *Poltrot*, and yours from the rest in this of Newhaven; and thirdly make you show yourself unkiend to your freends, that ye should never loke for helpe at their hands; or els put some pike betwixt you and your freends, and so weaken you. And when thei have cleane devided you a sonder, and made you weak enough, then they will by one and one order you as thei list; all this working I se now, and you had nede take hed of it. I do understand by theis rumors which be spred abrod, and that you have complaynid of to the *master Midlemore*, *that the Q. M^{tie}* should report evill of you, and that injurious letters should be written of you by the Q. M^{tie}, what is gone aboute on your syde; and yf I should beleve and wryte home, that yt was you and your sute, who were th'eggers on of the Queene here *to drive us out of Newhaven*, as it was told me even this day, were not this enough, thinck you, to set a pike betwixt the Q. M^{tie} and you, and all youres on th'other side, and so to make hir to lose all hir benefitts and you to be estemyd the most ingrat men in the world. But I do know, quoth I, the *Q. mother* well enough, and I am partely

ne pouvait le faire autrement, de diviser vos intérêts, comme il paraît qu'ils veulent séparer maintenant les intérêts de l'amiral des vôtres dans l'affaire de Poltrot, et les vôtres de ceux des autres dans l'affaire du Havre; et en troisième lieu, de vous mettre mal avec vos amis, pour que vous ne puissiez jamais en attendre de secours, ou au moins de mettre quelque pique entre vous et vos amis, et de vous affaiblir par là. Et quand ils vous auront bien divisés et assez affaiblis, alors, d'une façon ou d'une autre, ils feront de vous ce qu'ils voudront. Je vois maintenant toute cette manœuvre, et il faut que vous y preniez garde. Par ces bruits qu'on répand au dehors, et par vos propres plaintes à M. Myddlemore de ce que la Reine parle mal de vous et des lettres injurieuses pour vous qui seraient écrites par la Reine, je comprends ce à quoi l'on travaille de votre côté; et, si je croyais et écrivais en Angleterre que c'est vous et les vôtres qui poussez la Reine ici à nous chasser du Havre, comme on me l'a dit aujourd'hui même, ne serait-ce pas assez, croyez-vous, pour mettre la brouille entre la Reine et vous et tous vos amis de l'autre côté, et pour lui faire cesser tous ses bons offices, et vous faire regarder comme les hommes les plus ingrats du monde? Mais je connais bien la Reine mère, dis-je, et je suis un

acquainted with theis practizes. Uppon this, he did excuse himself, and shew that he was and would be your servaunt, and that he desired nothing more then ones to have occasion to se Your Highnes, and for him, he wold most wish of God to se theis II great powers joynid in one (he ment England and Fraunce), that he might be Your Highnes servaunt doble wais, and that nothing did greve him so miche, as those evill reports, or that Your M^tie should conceive any evill opinion of him. And when I pressid som authors, he wolde name none but *Monsr Bricquemault* that came from theme, whither it was eden (*sic*), which is most likely, or som other whome he ment I know not, nor can not gesse, but this was the somme of our communication; *the prince semed* to me in his talke drowly, heavie pensif, and to speake as one who had his head occupied, or not verie well pleasid, and as one that had no ast to talke. . . . .

peu au courant de ces pratiques. Là-dessus il s'excusa et dit qu'il était et voulait être votre serviteur, et qu'il ne désirait rien plus que d'avoir une fois l'occasion de voir Votre Altesse, et que pour lui ce qu'il demandait le plus à Dieu était de voir ces deux grandes puissances réunies en une (voulant dire l'Angleterre et la France), pour pouvoir être doublement serviteur de Votre Altesse, et que rien ne lui faisait plus de peine que ces mauvais bruits, ou que Votre Majesté eût de lui mauvaise opinion. Et quand je lui demandai les auteurs de ces bruits, il ne voulut m'en nommer aucun, sauf M. Bricquemault, qui venait de partir d'ici, où il était caché (?), ce qui est très-probable. Je n'ai pas pu savoir ni deviner s'il voulait désigner quelque autre personne; mais tel est le sommaire de notre conversation. Le prince semblait pendant ce temps endormi, très-pensif, et parlant comme un homme qui a la tête occupée, ou qui n'est pas très-satisfait, et n'est point pressé de parler. . . . .

MYDDLEMORE A CECIL.

Saint-Germain, 17 mai 1563.

Sir, the admiral beinge, the XIth of this present, at Essone, a XIII leagues from Sainct-Germaines in his waye to come

Monsieur, l'amiral étant le 11 de ce mois à Essonne, à treize lieues de Saint-Germain, en route pour venir dans cette

to this court, according to the comandement he had receavid from the Quene mother, the prince of Conde, by the order of the sayd Quene, and by the advyse of his (the admirall's) frynds, went and mett hym at the sayd Essone, whyther fyndynge the same so mete *for the Quene's Ma[tie] service,* I went in the trayne of the sayde prince, at what tyme was discovryd unto the admyrall the secrett menees and enterprises of hys ennymys in and without this court, and so great daynger founde in them towards him, as that all his frynds dyd advyse him not to come there, of which mynd also the sayd Queene mother shewyd hirselfe to be but *rather for feare of the admirall and to kepe him styll out of the courte then of any desyre she had to have him escape those daingers,* for yf the wisest sort here be not disceavyd, *she dothe carefullye entertaygne all practises as do, or maye tende to the ruyne of the sayd admirall;* and, as I canne learne, this that followeth was ment to be putt in execution by hys ennemys at this tyme against him. They had obtaynyd and gotten forth secretlye that they caule here a *prinse de corpz* against him, for the deathe of the duke of Guyse, which they did meane to have servyd upon him in this court immedyatlye after his commynge; having for that pourpose

cour, selon le commandement qu'il avait reçu de la Reine mère, le prince de Condé, par ordre de ladite Reine et par l'avis des amis de l'amiral, vint à sa rencontre audit Essonne, où, le croyant bon pour le service de Sa Majesté la Reine, je me rendis à la suite dudit prince. On découvrit alors à l'amiral les entreprises et secrètes menées de ses ennemis dans cette cour et au dehors, et on y vit un si grand danger pour lui que tous ses amis lui conseillèrent de ne pas y aller. La Reine mère se montra aussi de cet avis, mais plutôt par crainte de l'amiral et pour le tenir encore éloigné de sa cour, que par aucun désir qu'elle eût de le voir échapper à ces dangers; car si les plus habiles ici ne se trompent pas, elle entretient avec soin toutes les pratiques qui tendent ou peuvent tendre à la ruine dudit amiral; et, à ce que je puis savoir, ses ennemis avaient le projet de mettre ce qui suit à exécution contre lui. Ils avaient obtenu secrètement ce qu'on appelle ici une prise de corps contre lui, pour la mort du duc de Guise, et ils comptaient s'en servir en cette cour, immédiatement après son arrivée; ayant pour cela gagné et corrompu beaucoup de personnes de la cour, mais surtout les soldats et les gardes, et s'il avait fait mine de résister, comme ils désiraient qu'il le fît, ils l'auraient coupé en morceaux,

wonne and corruptyd many of the court, but most of all the forces and gards about the same, and where he shuld have shewyd himselfe resistant, as they were desyerous he shulde, to have cutt him in pieces, as a most desobedyent and greavous offendor of the King's lawes, which enterpryse, in the opinion of most men, wolde never have bene taken in hande, without the connivance of the *greatest of this courte*. Thys matter ys found so dayngeroùs for the admyrall as the accordinge to the counseil and advice of hys frynds, and the pleasure of the Queene, he doth for this tyme retyer himselfe home to his house of Chastillon, where he ys lyke to remayne a good whyle before he be sent for, *yf the Queene mother's opynion* maye be allowyd of. But, somwhat to heame to content him, mary in dede to doo themselffs a pleasure and to keape the sayd admyrall the rather from interprisinge of any thinge against them, they have ordeynyd that his brother, Monsr d'Andelot, shall be a courtier.

The XIIth of this moneth I dyd declare unto the admyrall, as so given me *in commission from Her M^tie*, howe disagreable she had the offers made by Monsr de Bricquemault; how lyttell she lokid to have from the prince and him offers so farre different from all theyr promisses, *con-*

comme coupable de la plus grave désobéissance et rebellion aux ordres du Rôi; cette entreprise, dans l'opinion du plus grand nombre, n'aurait jamais pu être cóncertée sans la connivence des principaux de cette cour. Cela a été trouvé si dangereux pour l'amiral que, selon le conseil et l'avis de ses amis et la permission de la Reine, il se retire, quant à présent, chez lui dans sa maison de Châtillon, où il restera vraisemblablement longtemps avant qu'on l'envoie querir, si l'on s'en rapporte à l'opinion de la Reine mère. Mais, en quelque sorte pour le calmer et le contenter, plutôt certes pour leur plaisir et pour empêcher ledit amiral de rien entreprendre contre eux, ils ont décidé que son frère, M. d'Andelot, deviendrait courtisan.

Le 12 de ce mois, je dis à l'amiral, comme en ayant été chargé par la Reine, combien les offres qui lui ont été faites par M. de Bricquemault lui avaient été désagréables; combien peu elle s'attendait à recevoir du prince et de lui des offres si différentes de toutes leurs pro-

tractz and letters, and howe that Hir Mate had good cause (yf they wold acquytt themselfes no otherwise of theyr promisses to hir then they had done hytherto) both to thincke and saye that she had bestowyd great benyfytts of most ingratefulle persons, and that that manner of unthankfull dealynge was the waye to move Hir Mate to doo that which, per adventure, he and others wolde be right soryc for, er yt were longe after. *Th'admirall*, before he cam to touche any part of that talke I had holden to him, begane to tell me, by waye of bemonynge to me, of words Hir Mate shulde have of him.

Yt is, saith he, geven me to understand that the Queue, your mistrys, hath sayd that I ame the falseste and dishonestest man that lyveth, and that she wyll declare that our intent was not to establishe religion, but to distroye the Kynge, and make ourselfs kings and rullers. These be matters, sayd he, that touche me very nere, but greave me most of all that they shuld be spoken of them of whom I never deservyd any suche language.

Myne answer was, that I dyd not lesse beleave but suche reaports had bene made unto him, for that I dyd knowe that there were many that did nothinge but devise and some suche false

messes, contrats et lettres, et combien Sa Majesté avait juste sujet (s'ils ne s'acquittaient pas autrement de leurs promesses envers elle qu'ils ne l'avaient fait jusqu'ici) et de croire et de dire qu'elle avait accordé de grands bienfaits aux personnes les plus ingrates, et que cette façon ingrate d'agir était le moyen de pousser Sa Majesté à faire ce que peut-être lui et d'autres regretteraient beaucoup, avant qu'il soit longtemps. Sur ce, l'amiral, avant d'en venir à rien de ce que je lui avais dit, commença à me parler, en manière de planète, des discours que Sa Majesté avait tenus de lui.

On m'a, dit-il, donné à entendre que la Reine, votre maitresse, avait dit que j'étais l'homme du monde le plus faux et le plus malhonnête, et qu'elle publierait que notre intention n'était pas d'établir la religion, mais de renverser le Roi et de nous faire nous-mêmes rois et maitres. Ce sont choses, dit-il, qui me touchent de très-près; mais ce qui me fait le plus de peine, c'est qu'elles aient été dites par ceux à qui je n'ai donné aucun prétexte de tenir un pareil langage.

Ma réponse fut que je ne doutais pas que de tels rapports lui eussent été faits, parce que je savais qu'il y avait beaucoup de gens qui ne faisaient que répandre et semer de pareilles fausse-

brutes to putt division betwext Hir Ma^{te}, *him*, and the prince. But how unlikelye yt was that such wordes shulde proceade from Hir Ma^{te}, I did make him only judge. Mary, Sir, quoth I, yf Hir M^{te} shewe hirselfe offendyd towards you, yt can not be denyed but she hath good cause so to doo, considerynge the promises you have made hir, and howe contrarye you doo nowe by hir.

tés pour mettre la division entre Sa Majesté, lui et le prince; mais que je lui donnais seulement à juger combien peu il était vraisemblable que de telles paroles eussent été dites par Sa Majesté. En vérité, Monsieur, dis-je, on ne peut nier que Sa Majesté se soit montrée irritée contre vous; mais elle en avait de bons motifs, considérant les promesses que vous lui avez faites, et combien votre conduite envers elle y est opposée.

Well, sayd he, as unto those matters, me thinketh Hir M^{te} hath no cause to be offendyd, yf hir money be renderid to hir, and hir right, and that she canne any waye pretend to Callice, be assuerid her; and as unto that, I protest before God and all his angells, yf myne obligation were nothing towards hir as yt is most great, I wolde all that I might further hir right therin, for that I knowe and fynde in my conscience that it doth rightly appertayne unto hir, and what I have of late sayd for the keryinge of that treatye with hir, God and the Quene mother canne be my judges; and as I have alwayes bene of that mynde hitherto, and so declare yt francklye to all the worlde, so Hir Ma^{te} maye be assueryd I wyll never cesse to worke therin for hir to my uttermost; for any promisse made by me on any letter wryten by me to Hir Ma^{te}, wherin she hathe to shew that *she shulde kepe Newhaven*

Oh bien! dit-il, quant à cela, je pense que Sa Majesté n'a pas sujet d'être irritée, si son argent lui est rendu, et son droit conservé, si enfin elle peut toujours prétendre à ce que Calais lui soit assuré; et quant à cela, je proteste devant Dieu et tous ses anges, si j'avais envers elle aussi peu d'obligations que j'en ai de très-grandes, j'appuierais de tout mon pouvoir ses droits à cet égard, parce que je sais et crois en conscience que cela lui appartient à bon droit; Dieu et la Reine mère peuvent être juges de ce j'ai dit dernièrement pour l'exécution de ce traité avec elle, et comme j'ai toujours été de cet avis jusqu'ici, et le déclare franchement à tout le monde. Ainsi Sa Majesté peut être assurée que je ne cesserai jamais de travailler en ce sens pour elle et de mon mieux. Quant à avoir promis à Sa Majesté, par lettre ou autrement, qu'elle pourrait retenir le Havre jusqu'à ce qu'on lui eût

untill Calles were rendrid unto her, I doo not thinck I ever made any, and wolde be gladde to see them, if Hir Ma^te^ have any suche letters of myne to shew. Touching the contract you speake of, I protest I never sawe it, untill my comming into Normandy, at what tyme Mr de Throckmorton shewid it me, but I had first ratifyed it, and yf I did think before that there had bene any more conteynid in it then the assurence only unto the Q. M^te^ of suche money, as she had and shulde lend unto us, and that ayd and succours, which she had and shuld give unto us in this cause, might not prove domeageable in this sorte to her right and interest to Calles, God never doo me good! and to lett you understand more of that matter, and that you may thincke I had some reason *to beleve so, Mr de la Haye wrote to me to Orleans soone after the contract was made in England,* that, as touchinge the said contract, yt was promyssyd there unto him *it shuld be rendrid him, when he wolde.* And so sayd he wolde *sent it over to me*, for that they had playnely answeryd hym there *they coulde not serve themselfes by it*, nor yt coulde *serve them in my steade*, which *Mr de la Haye hathe here since confyrmid to be*, and wheras, sayethe he, Hir M^te^ dothe seame to accompte me an ungratefulle person, that do no better recorde me of hir benefitts be-

rendu Calais, je ne crois pas l'avoir jamais fait, et si Sa Majesté a quelque lettre pareille de moi à montrer, je serais bien aise de la voir. Quant au contrat dont vous parlez, je proteste que je ne l'ai jamais vu jusqu'à mon voyage en Normandie, où M. Throckmorton me le montra; mais je l'avais déjà ratifié, et si j'avais pensé auparavant qu'il y eût eu autre chose dedans que la seule assurance donnée à la Reine du remboursement de l'argent qu'elle nous avait prêté ou nous prêterait, et que l'aide et le secours qu'elle nous avait donnés et nous donnerait dans cette cause ne tourneraient pas au détriment de son droit et intérêt sur Calais, que Dieu ne me bénisse jamais! Et pour vous en dire plus à ce sujet, et que vous puissiez voir que j'avais des raisons de penser ainsi, M. de la Haye m'écrivit à Orléans peu après que le traité fut fait en Angleterre, que, pour ce qui concernait ledit contrat, on lui avait promis là-bas qu'on le lui rendrait quand il voudrait. Et ainsi disait-il qu'il me l'enverrait, parce qu'on lui avait nettement répondu là-bas qu'on ne pouvait en tirer avantage, et qu'il ne pouvait leur tenir lieu d'un contrat signé par moi; ce que M. de la Haye m'a depuis confirmé ici. Sa Majesté, ajouta-t-il, semble me regarder comme un ingrat, et me reproche de ne pas mieux me souvenir des bienfaits qu'elle m'a accordés;

stowyd upon me; yf she did knowe howe greatly I esteame them, how much I honor and serve hir for them, and howe contrary that vice of ingratitude ys to me, she wolde not so easelye condenyme me, and so much yt shall lacke that ever I wyl be ungrate towards hir, as that I confesse I am most bounden to hir, and next after the King my master, there ys no prince nor princesse in the worlde unto whome I beare that respect of honor and service as I doo to Hir Ma[te], and so I praye you assuer hir, from me, and with all besiche hir, that *so as she have so good assurance* as that, she may be out of all doubts for *the rendition of Calles to her at the end of the tearme specified in the treaty,* that yt maye please hir to accept it without further *troubling* herself, *indangering her frends or attending issue of a doubtfull* warre, for, sayd he, althoughe *Newhaven be very stronge yet she will lose it in the end yf they go to yt by force,* which I have and *do lett to my possible.* Lett Hir Ma[te] nowe, said he, so devise *her counsell as that she may demande suche assurance in dede as that here after she may be out all doubts or suspicions of not rendring it; for God forbyd but she shuld have what is her right;* and by this waye, she shall not onlye *perfourme that she hathe promised in her protestation,* and have

mais, si elle savait combien je les estime, combien je l'honore elle-même et suis son serviteur pour cette raison, et combien ce vice d'ingratitude est contraire à mon caractère, elle ne me condamnerait pas si aisément. Il s'en faut de tant que je sois jamais ingrat envers elle, que j'avoue que je lui suis très-obligé, et qu'après le Roi mon maître il n'y a ni prince ni princesse au monde à qui je porte le respect et le dévouement que je porte à Sa Majesté. Veuillez donc l'assurer de ma part, veuillez la supplier, puisqu'elle a une si bonne assurance et ne peut plus douter que Calais ne soit remis en ses mains à l'expiration du terme spécifié dans le traité, qu'il lui plaise de s'y tenir sans se tourmenter davantage, mettre ses amis en danger ou s'en rapporter à l'issue d'une guerre douteuse. Car, continua-t-il, quoique le Havre soit très-fort, elle finira par le perdre s'ils l'attaquent vigoureusement; ce que j'ai empêché et empêche de tout mon possible. Faites donc savoir à Sa Majesté qu'elle doit se résoudre à demander une bonne et réelle assurance, qui la délivre de toute crainte ou soupçon de ne pas recouvrer Calais; car Dieu nous préserve qu'elle n'ait pas ce qui lui est dû! par ce moyen, non-seulement elle se comportera comme elle l'a promis dans sa protestation, et néanmoins aura ce qu'elle désire, mais encore elle gagnera le cœur

that neverthelesse she desyreth, but allso *wynne the harts of an infynite nomber of poore Christians*, werby her *honour, reputacion and greatnes* shall marvelouslye *increase*. And when I semid much to *styck upon the contract, and recyted to him the words therin, he sayde yf the contract come to disputing*, yt ys of all others the worste and weakest *wapon the Q. Mte hath to defend herself*, yf you will well consyder of it; for, you knowe, *we can not gyve awaye that is none of oure, nor the King can lose his right by any promise we have made;* and (sayd he) *ther is* mannye other reasons *to be allegyd*, which I am suer the *Q. Mte* and her counsell understand well inoughe and therfore I trust wyll procede accordynglye. . . . .

Sir, I had forgotten to wryte to you of that that passyd betwixte the *Queene mother and Mr de Bricquemault after his coming from* England, which was with eyvill contentment, and so *speakith therafter of the Q. Mate, you, and others. The eight of this monethe he sayde to the Q. mother that yf she had gyvin him any commission* to have dealt further with Hir Matie in those matters then his simple legation, he beleavyd he coulde have made such an offer to hir as she shulde have acceptyd yt, and yet *Calles shuld not have bene rendrid untill the tyme lymytid in the treaty.*

d'un nombre infini de pauvres chrétiens, et ainsi son honneur, sa réputation et sa grandeur s'accroîtront merveilleusement. Et, quand je parus appuyer beaucoup sur le contrat, et lui en citai les termes, il dit : Si le contrat venait à être discuté, c'est, de toutes les armes que Sa Majesté a pour se défendre, la pire et la plus faible : prenez-y bien garde ; car, vous le savez, nous ne pouvons donner ce qui n'est pas à nous, et le Roi ne peut pas perdre ses droits par suite de quelque promesse que nous ayons faite ; il y a beaucoup d'autres raisons à alléguer ; je suis sûr que la Reine et son conseil les comprennent fort bien, et j'espère qu'ils agiront en conséquence. . . . . .

Monsieur, j'ai oublié de vous écrire tout ce qui s'est passé entre la Reine mère et M. de Bricquemault à son arrivée d'Angleterre, d'où il revint mécontent, et il parla en conséquence de Sa Majesté, de vous et d'autres. Le huit de ce mois, il dit à la Reine mère que si elle lui avait donné une commission pour traiter avec Sa Majesté de ces affaires plus à fond que ne le permettait sa simple légation, il croyait qu'il aurait pu lui faire une offre telle qu'elle l'eût acceptée, et encore sans rendre Calais avant le temps marqué dans le traité.

So the Quene asked him what offer that was. He sayde : to gyve her presentlie suche assurance *that she might know and beleve you did meane to render Calles to her in deede, at the ende of the tearme*, and so to graunt *her in hostage, eyther your sonne, the duke of Anjou*, or *the prince of Navarre and the duke of Guyse, to remayne ther untill suche tyme as tearme wear expyred. Wher* at the *Queene laughed.*

Whye, said he, Madame, what care you *whom or how many you gyve in hostage, yf you meane in dede to keape the treaty, and render her Calles. Mary, yf you do not meane to kepe the treaty your husband made with the queene of England for the restitucion of Calles.*

I wolde not weshe you there *to gyve such hostages, no, sayd she, je m'en garderay bien.*

But in the meane tyme, sayd *Bricquemault*, what canne *the quene of England do, ye see, yf you refuse to gyve her sufficient assurance for the rendring of Calles, then to kepe still Newhaven in her hand?* And I will, sayd he, assuer Your Ma[te] of on thinge, that yf you seke yt by force, you wyll have your hands full, for she hath made great preparacion for you, and ys reasolvyd to defend yt to the uttermost.

De sorte que la Reine lui demanda quelle offre c'était. Il dit : de lui donner maintenant telle assurance qu'elle puisse croire que vous avez intention en réalité de lui rendre Calais à l'expiration du terme, et pour cela de lui donner en ôtage, ou votre fils le duc d'Anjou, ou le prince de Navarre et le duc de Guise, pour y demeurer jusqu'à ce que le temps soit expiré. A quoi la Reine se mit à rire.

Mais, Madame, dit-il, que vous importe quelles personnes ou quel nombre de personnes vous donnez en otage, si en réalité vous avez intention d'exécuter le traité et de rendre Calais ? A la bonne heure, si vous n'entendez pas observer le traité que votre mari a fait avec la reine d'Angleterre pour la restitution de Calais.

Je ne vous chargerai pas de donner de pareils otages, dit-elle ; non, je m'en garderay bien.

Mais cependant, dit Bricquemault, que peut faire la reine d'Angleterre, si vous refusez de lui donner une assurance suffisante pour la restitution de Calais, si ce n'est de garder le Havre en sa possession ? Et j'assurerai Votre Majesté d'une chose, continua-t-il, c'est que si vous voulez le reprendre de force, vous aurez fort à faire, parce qu'elle a fait de grands préparatifs pour vous recevoir, et est résolue de le défendre jusqu'à l'extrémité.

Well, sayd *she, Bricquemault*, yt is not longe of you that all things be not well compounded; *go your waye, and rest you at your house*, and in the meane tyme *nous ne perdrons point le temps*.

Sir, I doo the rather advertise you herof to the ende you may se *howe these are bent to observe the treaty, and how lyttell it is ment that the Q. Ma^{te} shuld ever have Calles renderid her*, yf they might once gett Newhaven out of her hands without *very good assurance* . . . .

Eh bien! dit-elle, Bricquemault, il ne dépend point de vous que toutes choses ne soient pas bien arrangées; allez votre chemin, et reposez-vous chez vous, et cependant nous ne perdrons point le temps.

Monsieur, je vous avertis encore une fois, d'après cela, qu'à la fin vous verrez comment ils se disposent à observer le traité, et combien peu ils pensent à jamais rendre Calais à la Reine, s'ils peuvent une fois tirer le Havre de ses mains, sans de bonnes assurances. . . . .

SMITH A CECIL.

19 mai 1563.

Sir, the XVIIIth of this monethe, bicause I had sent (as I wrote before) to the prince, Mr de la Hay and Mr Steward cam to accompany me to the courte, at St Germaynes, in the which the King, the Queene and the chauncellor being at Paris, there was not left but the prince, Monsr d'Andelot and such as be of that trayne and sute. That daie I dyned wyth the prince, and before dinner, I had some talke both wyth the prince and the princesse. The occasion of my goeing to him, I said, was to understand yf I might now after my last communication before the Queene and the counsell what way thei wold take, either to go to New-

Monsieur, le 18 de ce mois, parce que j'avais envoyé (comme je l'ai écrit précédemment) vers le prince, M. de la Haye et M. Stuart vinrent me chercher pour me mener à la cour à Saint-Germain, où, le Roi, la Reine et le chancelier étant à Paris, il n'était resté que le prince, M. d'Andelot et ceux qui étaient de leur maison et suite. Ce jour-là je dînai avec le prince, et avant dîner j'eus quelque conversation avec lui et la princesse. Le motif de ma visite, dis-je, était d'apprendre (si je le pouvais maintenant, après ma dernière communication en présence de la Reine et du conseil), quel parti ils prendraient, ou

haven with force, and so we should have warre out of hand, or by gentle meanes thei wold do right and reason to the Queene my sovereigne mistress, and so bring all to a good accorde, which is most necessarie at this tyme, and most profitable to both realmes, and if thei did tend to accord, as me thought the Queene mother by hir talk betwixt hir and me did rather enclyne, then of the good zeale and love I did beare to the prince, I had a desier to come hyther to put them in mynd that it were better for the said prince and those of the religion to have the honor of yt, then th'other faction, so that it might be said that it was they that had brought the realme of Fraunce into quiet and order, and th'other into all this troble and disorder.

Long communication and verie eloquent and full the prince had (as I assure you he hath words at will) to this purpose, and they ment suerly by force, and that no hold is so strong to resist the power of a hole realme, yf not in one monethe, in II or III or in XII moneths, it wold be wonne, and that if the Queen's Majeste wold nedes stand upon Calais to be rendrid incontinent, he knew no remedie, and that he spake to me now as an Englishman, not as a Frencheman, for th'affection which he dothe beare to the Q. M. and not to make us afraid, etc.

d'attaquer le Havre par force, et alors nous aurions la guerre imminente, ou d'employer les moyens de douceur, de faire droit et raison à la Reine ma souveraine maîtresse, et de mener ainsi tout à un bon accord, ce qui est très-nécessaire en ce moment et très-profitable aux deux royaumes; et s'ils veulent s'accorder, comme la Reine, dans sa conversation entre elle et moi, m'a paru y être disposée, alors, par le zèle et l'affection que je porte au prince, je désirais venir ici pour leur persuader que, pour ledit prince et ceux de la religion, il valait mieux en avoir l'honneur, que de le laisser à l'autre faction, de manière qu'on puisse dire que c'était eux qui avaient mis le royaume de France en ordre et en repos, et l'autre parti en tout ce trouble et ce désordre.

Le prince me tint un long et fort éloquent discours (car je vous assure qu'il trouve des paroles à volonté), où il disait en somme qu'on pensait sûrement à employer la force, et qu'il n'y avait pas de place assez solide pour résister à la puissance de tout un royaume, que si ce n'était en un mois, au moins en deux ou en trois ou en douze, la place serait enlevée, et que, si Sa Majesté la Reine insistait sur la restitution immédiate de Calais, il ne connaissait pas de remède; enfin il me parlait maintenant comme un Anglais, non comme un Fran-

çais, à cause de l'affection qu'il porte à Sa Majesté, et non pour nous effrayer, etc.

To this I aunswerid as I could, in somme : we had no feare of ther force; we lokid for it, now ever sith we were there this VII moneths, and my comming thither now was not to pray them to leave of, but let them hardelie (if thei thinck to have honor of it) make the attempt; but as I did saie before; yf thei did encline rather to accord, that he and his faction should rather take that honor then ever parte eny part of it to the papists. This manner of communication did passe before dynner, as we weare walking togither in the park at St Germaynes, and when we were com in, with other talk and aunswereth we had as touching the Quene's protestacion in printe and under seale; th'end was the princesse breaking the talke by pressing him to prayers, all that our talke passed without any resolucion, as me thought.

A cela je répondis comme je pus, en somme, que nous n'avions pas peur de leurs forces; que nous les attendions depuis sept mois que nous étions là, et que je ne venais pas ici maintenant pour les prier de quitter la partie; qu'ils fassent leur tentative hardiment, s'ils croient s'en tirer avec honneur. Mais, comme je l'ai déjà dit, s'ils ont envie d'en venir à un accord, lui et son parti feraient mieux d'en prendre tout l'honneur que d'en laisser aucune part aux papistes. Cette sorte de conversation eut lieu avant dîner, tout en nous promenant ensemble dans le parc à Saint-Germain, et quand nous fûmes rentrés, avec d'autres discours et réponses que nous échangeâmes, entre autres sur la protestation imprimée de la Reine, et celle qui porte le sceau. La princesse y mit fin et rompit la conversation en l'appelant à la prière; toute cette conférence se passa sans prendre aucune résolution, à ce qu'il me semble.

At after dynner the prince and I, begynnyng agayne and beinge set besyde a bay-wyndow, there cam in Mr d'Andilot, who cam and sat with us, and the prince callid Mr Grammont, who stode by, there the prince to Monsr d'Andilot declarid my good affection to him and all those of that religion, and my desier

Après le dîner, le prince et moi nous recommençâmes, et comme nous nous étions mis dans l'embrasure d'une fenêtre, entra M. d'Andelot, qui vint s'asseoir avec nous; le prince appela M. de Grammont, qui était auprès de là; alors le prince dit à M. d'Andelot combien je lui étais attaché, à lui et à tous ceux

which I had to have a good order and wais taken for the peace.

But, saith he, I can not get of Mons[r] l'ambassadeur that the Queene will be content with any thing, but furst to have Calais rendrid immediately, and that can not be, or els she will kepe Newhaven, and ye know what force and power is toward it, and ye know what daunger is like to come of it, if it should be lost.

Uppon this, Mons[r] d'Andilot beganne with a long discourse (he is not uneloquent, nor unredye of his tonge) touching the Q. M. protestacion in printe, and that under seale, touching th' honor she should get in, showing hirself to have kept hir furst promesse and designe, and onely to have come for religion; and that the contracts made for Newhaven were but blank signid with protestacions before made; they were ment onely for money; that that article of Newhaven was extortid of them by force; that subjects could not give away, nor by end the townes of ther prince, that now uppon this accord and peace, they can but aide there king to recover his owen, and what daunger and troble that should be to the Q. M. Herin also the prince addid that the Q. M., he was suer, wold not helpe herself with those contracts, for, even that

de cette religion, et combien je désirais que l'on prît de bonnes mesures et de bons moyens pour la paix.

Mais, dit-il, je ne peux obtenir de M. l'ambassadeur que la Reine se contente de rien autre que la restitution immédiate de Calais, et si cela ne se peut pas, elle gardera le Havre; or, vous savez quelles forces on dirige contre cette ville, et vous voyez quel danger surviendra vraisemblablement, si elle est perdue.

Là-dessus, M. d'Andelot commença un long discours (il ne manque pas d'éloquence et a la parole facile) touchant la protestation imprimée de Sa Majesté, et celle qui porte le sceau; touchant l'honneur qu'elle en acquerrait en montrant qu'elle a tenu sa première promesse et résolution, et n'est venue que pour l'intérêt de la religion; et que les engagements pris pour le Havre n'étaient qu'un blanc seing, avec protestations préalables; qu'ils n'étaient contractés que pour obtenir de l'argent; que cet article du Havre leur avait été arraché de force; que des sujets ne pouvaient livrer ni donner sans retour les villes de leur prince, que maintenant, après cet accord et cette paix, ils ne pouvaient s'empêcher d'aider leur roi à recouvrer ce qui lui appartenait; tout cela était plein de dangers et d'embarras pour Sa Majesté. Là aussi le prince ajouta

contracting with the King's subjects was a forfeiture of our right of Calais.

que Sa Majesté, il en était sûr, ne se prévaudrait pas de ces engagements, car même ces conventions avec les sujets du Roi nous feraient perdre notre droit sur Calais.

Uppon this manner of talke ye may be suer I was somwhat heatid and began furst to declare my zeale to religion, and how that in England I am well enough knowen in those matters from the beginning, not onely to be a follower, but to have at all changes of religion to the new and evangelicall, to have bene a speciall doer and setter forwarde etc.; and therfore as I am affectionate that wais to helpe forward the Gospell, not onely in our owen realme, but in all places, so I am the bolder to speak, and seing ther ys none here but of the religion, I will franckely and freely speake my myend.

A cette manière de raisonner, vous pouvez être sûr que je me sentis un peu échauffé; je commençai par protester de mon zèle pour la religion; je rappelai qu'en Angleterre ma conduite à cet égard était assez connue; que non-seulement j'avais, dès le début, suivi la religion nouvelle et évangélique, mais lui étais resté fidèle au milieu de tous les changements, la pratiquant et la propageant avec ardeur, etc.; en conséquence, ajoutai-je, comme je suis chaud partisan de cette manière de propager l'Évangile, non-seulement dans notre propre royaume, mais en tous lieux, aussi suis-je plus hardi à parler, et, voyant qu'il n'y a ici personne qui ne soit de la religion, je dirai franchement et librement toute ma pensée.

Monseigneur le Prince, quoth I, and Monsieur d'Andilot, yf this matter come to a peace and accord without force, then there is no more a do; all particular doengs shall be shit up with silence and coverid with the mantell of love and amitie. But, yf it breake out into warre, then the Queene, my mistres, shall be contreynid as the mannor is now, to set out hir appologie or defence, wherin she shall declare

Monseigneur le Prince et Monsieur d'Andelot, si tout cela finit par une paix et un accord, sans violence, alors il n'y aura plus de bruit; toutes les actions particulières seront ensevelies dans le silence et couvertes du manteau de l'affection et de l'amitié. Mais, si cela aboutit à la guerre, alors la Reine, ma maîtresse, sera forcée, comme c'est l'usage maintenant, de publier son apologie ou défense; ou elle affir-

furst hir right to Calais, and how it is hirs by treatie, the condicion fulfillid on hir side, and broken by king Fraunch the second, and so by forfeite oures immediately by the same treatie, which, as Mr le chauncellor, at my last being before the counsell, did passe over (as I am suer you do remember) Monsieur le Prince, marie you, Monsr d'Andilot, was asleepe all the while.

mera d'abord ses droits sur Calais, montrant que cette ville est à elle de par le traité, puisque, les conditions ayant été exécutées par elle et violées par le roi François II, le même traité nous en donne immédiatement la propriété, ainsi que M. le chancelier en est convenu la dernière fois que j'ai été présent au conseil, comme je suis sûr que vous vous le rappelez, M. le Prince; quant à M. d'Andelot, il a dormi pendant tout le temps.

So I was in dede, saith he, I could not holde up my heade. — But, quoth I, as he passed it over lightly, so nother he, nor no man living is able to aunswer yt, and I thinck verely he thincketh in his conscience it can not be answerid. . . . .

Il est vrai, j'ai dormi, reprit celui-ci : je ne pouvais pas tenir la tête droite. — Mais, continuai-je, si le chancelier a passé légèrement là-dessus, c'est que ni lui, ni homme au monde ne peut répondre à ce que j'avance, et je pense véritablement qu'il croit en sa conscience qu'on ne peut y répondre. . . . .

Then belyke ye ment to mocke and to deceeve your freends, and to make them fooles, but yf we or our counsell have that note to be fooles in our bargaines, I know the note of ingratitude, and an other note as dishonorable as that, all the world will give you for yt.

Peut-être vous voulez vous moquer de vos amis, les tromper et les faire passer pour insensés; mais si nous ou notre conseil passons pour avoir fait un marché de dupes, je sais bien quel caractère d'ingratitude et quelle autre note aussi déshonorante tout le monde vous infligera pour votre conduite.

With that the prince callid Mr de la Hay. Howe saye you? saith he, Monsr l'ambassadeur saith that if we come to Newhaven, the Queene will set out in printe all those matters of our billes and contracts for Newhaven,

Là-dessus le prince appela M. de la Haye : Qu'en dites-vous? dit-il : Monsieur l'ambassadeur dit que si nous marchons sur le Havre, la Reine fera imprimer tous nos contrats et écrits concernant cette ville, et prou-

and that that article was not put in by force. — Monseigneur, saith he, God forbid it should come to that, ffor the love of God, seke some other waie; let us not put that good Queene to that extremitie; we be utterly undone then, and dishonorid for ever. — Monsieur le Prince, quoth I, yf there were a papist here to here me, I wold not for X^{m} crownes have said so miche, no, nor the Queene, nor the Cardinall could never, with all ther traine and crafte make me confesse that there was any contracte, as ye might well perceive that both by my doengs and my saiengs, and there answers, the last daie at the counsell, and yet I have the copie of it, and what names and signes there be at yt. But, Monsieur le Prince, I said, where ye said that the Queene wold not show theis contracts, for then she should lose hir right to Calais, ye know well enough what she should do; but if it come to force and the warre be openid, then we have Newhaven; and yf we take all Normandie and Calais, and all Picardie also to it, if we can get them, thei are oures. . . . . . .

Now that we have come to save your lieves, your goodes, your estates, your honours, and ye have all that ye can desier, ye have made your peace and agreament, shall we loke to have you

vera qu'il n'y a pas eu d'article mis de force. — Monseigneur, répliqua-t-il, à Dieu ne plaise que nous en venions là; pour l'amour de Dieu cherchez quelque autre moyen; ne réduisons pas cette bonne Reine à cette extrémité; nous serions entièrement perdus alors et déshonorés pour toujours. — Monsieur le Prince, repris-je, s'il y avait un papiste ici pour m'entendre, je n'en aurais pas dit autant pour dix mille couronnes; non, ni la Reine ni le cardinal ne pourraient jamais, avec toute leur puissance et leur astuce, me faire avouer qu'il y ait eu aucun contrat, comme vous avez bien pu voir par mes actions et mes paroles, et par leurs réponses, le dernier jour, au conseil, et pourtant j'en ai la copie, avec les noms et les sceaux qui y sont apposés. Mais, Monsieur le Prince, quand vous avez dit que la Reine ne voudrait pas montrer ces contrats, parce que alors elle perdrait ses droits sur Calais, vous saviez assez bien ce qu'elle ferait; mais si on en vient à la force, et que la guerre se déclare, alors nous tenons le Havre, et si nous prenons toute la Normandie et Calais, et aussi toute la Picardie, ce que nous prendrons sera à nous. . . . . .

Maintenant que nous sommes venus vous sauver la vie, les biens, les possessions, l'honneur, et que vous avez tout ce que vous pouvez désirer, que vous avez fait votre paix et ac-

against us when we demaund but our owen right? Yf there had bene no covenaunt nor agreament, yf there had bene no benefite, yf we had put ourself in no daunger (as now ye know we put ourselves for your sake in daunger of warre with king Philippe, with the pope, and with all the confederatz against you), but, I sais, yf we had put ourselves in none of this daunger, yet methinks you for religion's sake, and for conscience, wold have helpid us to our right without striefe or warre.

cord, nous verrons-nous vous tourner contre nous quand nous ne demandons que notre droit? S'il n'y avait eu ni convention ni accord, s'il n'y avait pas eu profit pour vous, si nous ne nous étions pas mis en danger (comme vous savez que nous nous sommes mis pour vous en danger d'avoir la guerre avec le roi Philippe, avec le pape et avec tous ceux qui étaient confédérés contre vous), si nous ne nous étions, je le répète, mis en aucnn de ces dangers, il me semble encore que, par religion et par conscience, vous devriez nous aider à recouvrer nos droits sans dispute et sans guerre.

And now, methinks, ye saye ye will and must come against us; I wold be loth* to se that daie; yf ye will nedes have warre, send the Guisards, I meane the papists against us, and yf thei be not well received, yf thei get not dishonour enough, let us beare the blame; and if thei be handlid as thei should be of us, you shall have th'advantage; thei shall be the weaker and you the stronger, but yf warre do ensue, and you do come against us, I tell you what will follow.

Or vous dites maintenant, si je ne me trompe, que vous marcherez et devez marcher contre nous. Je serais navré de voir semblable chose. Si nous devons avoir la guerre, envoyez les Guisards, je veux dire les papistes, contre nous; s'ils ne sont pas bien reçus, s'ils n'en retirent pas assez de honte, nous en porterons le blâme; s'ils sont traités comme ils doivent l'être par nous, vous en recueillerez l'avantage; ils en seront plus faibles et vous plus forts; mais si la guerre s'ensuit et que vous soyez contre nous, je vais vous dire ce qui en arrivera.

Furst, th'opening to all the worlde of the hole procedings betwixt the Q. M[te] and you, the evill opinion of unkiendnes that the Queene, my mistres, shall

D'abord, la révélation à tout le monde de ce qui s'est passé entre la Reine et vous; la mauvaise opinion que la Reine, ma maîtresse, concevra de vous; l'al-

conceive at you; this league and amitie which is begone for religion, and for th'aide and strenght of you, shall eande in discord and debate, and in hatrid and evill talks of th'one against th'other; and what thing can the papists desier more? What greater pleasure can thei take then to se that? And this must be the utter ruyne of you, and the weakening of all this league for the Gospell; all the world shall laugh us to skorne, and not without a cause.

Mon oncle, saith the prince to d'Andilot, M. l'ambassadeur was not so hote against us before dynner, when he and I were alone.

To me he said : Mr l'ambassadeur, we did agree better when we were but we two; we know and do se all this to be true that ye saye, and we do beleve that all ye saie comith of a good love and affection that ye beare to religion and us; I pray you, tell us your advice, what ye wold have us to do satisfie the Q. your mistres; yf it were to spend my life, I wold do it, and I am bounde therto.

I answerid : ye have commyted two greate errors alreadie, amend you those. I still speak frankly, quoth I, it is my nature, I can do none other, furst I may saie to you as he said : *Vincere scis, Hannibal, victoria uti ne-*

liance et l'amitié, contractées pour la religion et pour vous aider et vous fortifier, se changeant en discorde, en débat et en haine, avec mauvais discours des uns contre les autres : et que peuvent désirer de plus les papistes? Quel plus grand plaisir peuvent-ils prendre que de voir cela? Ce sera votre ruine complète et l'affaiblissement de toute cette association pour l'Évangile, et le monde se rira de nous avec mépris, et non sans cause.

Mon oncle, dit le prince à d'Andelot, Monsieur l'ambassadeur n'était pas aussi échauffé contre nous avant dîner, lorsque nous n'étions que lui et moi.

Puis il me dit : Monsieur l'ambassadeur, nous nous entendons mieux quand nous ne sommes que nous deux; nous savons et voyons la vérité de tout ce que vous dites, et nous croyons que tout ce que vous dites vient de la réelle amitié et affection que vous portez à la religion et à nous; je vous prie de nous donner votre avis : que voulez-vous que nous fassions pour satisfaire la Reine votre maîtresse? si je devais donner ma vie, je le ferais, et j'y suis obligé.

Je répondis : Vous avez déjà commis deux grandes erreurs; réparez-les. Je vous parle encore franchement, dis-je, c'est ma nature, je ne peux pas faire autrement. D'abord, je puis vous dire comme cet ancien : *Vincere*

scis; when ye were a greate deale stronger than your enemies, and might have commandid and given lawes, at the furst making of the peace, ye wold nedes submit yourselves, and take lawes at there hands, even so miche and so little as they wold give you, which was a marvelous great faulte, a discouraging to your freends, an encouraging of your enemies, which hath made them hitherto triumphe over you at ther pleasure. An other was in sending to the Q. M[te] my mistress, furst to send one with so slender a commission, not so miche as a letter of credite from the King or the Queene. Yf the Q. my mistress wold have condiscendid to the offers, what authoritie had he to ratifie them, and how miche the nerer had the Q. M[te] bene? — In dede, saith he, he had none but my letters and th' admirall, and that was no authoritie to ratifie and affirme.

Whien then, quoth I, belyke ye did but to attempte Hir Majeste what she wold saie to it; they saie : *Non tentabis Dominum Deum tuum.* God loveth not to be temptid; no more do great princes neather. Then th'offers weare so slender and of so small force, and so farre from Hir Highness expectacion; the Q. M[te], as she is of greate spirite and understandinge, and by and by can feele what valor and weight things be, that be movid to

scis, Hannibal, victoria uti nescis; vous étiez beaucoup plus forts que vos ennemis, et pouviez leur commander et faire la loi; mais à peine a-t-on eu fait la paix, que vous vous êtes soumis et avez reçu la loi d'eux, acceptant si peu qu'ils ont voulu vous donner, ce qui a été une bien grande faute, un découragement pour vos amis et un encouragement pour vos ennemis, et qui les a fait jusqu'ici triompher de vous à leur plaisir. Une autre faute a été d'envoyer tout d'abord à la Reine, ma maîtresse, un envoyé muni d'une si mince commission : pas même une lettre de crédit du Roi ou de la Reine. Si la Reine, ma maîtresse, avait consenti à accepter ses offres, quel caractère avait-il pour les faire ratifier, et où en aurait été ma souveraine? — En vérité, dit-il, il n'avait que ma lettre et celle de l'amiral, et cela ne lui donnait pas pouvoir de ratifier ou affirmer.

Qu'avez-vous fait alors, repris-je, si ce n'est tenter Sa Majesté pour voir ce qu'elle dirait? On dit : *Non tentabis Dominum Deum tuum.* Dieu n'aime pas à être tenté, les grands princes non plus. Puis les offres étaient si minces, et de si peu de valeur, et si loin de l'attente de Son Altesse! Sa Majesté la Reine, comme elle est d'un grand esprit et d'une grande intelligence, et sait bien de quelle valeur et de quel poids sont les

Hir M[te], so is she also of greate courage, and hir father, king Henry th'eight doughter, and will not sticke to saie hir miend plainly as I am suer M[r] Bricquemault can beare witnes, and partely by M[r] Middlemore and me ye have understood, and yet I am suer she settith more by you, Monsieur le Prince, then all the rest of the princes in Fraunce, and wold be loth now to linck in, or on any benefite or kiendnes to any other faction, or to loose all those benefitte loves and amities that she hath shewid to you, what so ever tales and reports be made unto you by them that wold break this league and amitie if they could, by which league hitherto all ther designes hath bene overthrowen. Now, shall I tell you what I wolde have you do; I have hard what you and mareschall Montmorency did in the cownsell the last daie as I was gone, and I did rejoise of it not a little. Yt was done honorably, courageously and friendly, and in dede ye could do no les, for if you beginne one ones to shrinck from an other, ye know what will follow. Yf ye be stowte and holde your strenghte, and whie shall ye not do the same now? Yf it had bene that the connestable or the duke of Guise that had had so miche hold as ye have now, he wold have said to the Queene mother : we must not fall out with the

choses qui lui sont exposées, est aussi d'un grand courage; elle est la fille de son père le roi Henri VIII, et n'hésite pas à dire sa pensée nettement, comme je suis sûr que M. de Bricquemault en peut rendre témoignage, et que vous l'avez compris par M. Myddlemore et par moi; pourtant je suis sûr qu'elle tient plus à vous, Monsieur le Prince, qu'à tout le reste des princes en France, et qu'elle serait fâchée de s'unir ou d'accorder aucun, bienfait ou faveur à quelque autre parti, ou de perdre tous ces bienfaits et preuves d'amitié qu'elle vous a prodigués, quelques contes et rapports qui vous aient été faits par ceux qui voudraient, s'ils pouvaient, briser cette alliance et amitié qui ont jusqu'ici renversé tous leurs desseins. Maintenant je vous dirai ce que je voudrais vous voir faire. J'ai appris ce que vous et le maréchal de Montmorency avez fait au conseil le dernier jour après mon départ, et je m'en suis beaucoup réjoui. C'était honorable, courageux et amical, et en vérité vous ne pouviez moins faire; car si vous commencez à vous éloigner l'un de l'autre, vous savez ce qui arrivera. Si vous êtes forts et maintenez votre force, pourquoi ne feriez-vous pas de même maintenant? Si ç'avait été le connétable ou le duc de Guise qui eût eu le pied aussi solide que vous l'avez maintenant, il

queene of England, nor we can not. She must have reason; she demandith but hir owen; let us consider hir right. Yt is not worth the making warre for it; ye se what thei do to king Philippe without stoppe or stay, what lately to the duke of Savoye, and, if there be any thing to be gotten at the queene of England's hands, take it upon you, that you will do it.

aurait dit à la Reine mère : nous ne devons pas nous brouiller avec la reine d'Angleterre, nous ne le pouvons pas; il faut lui faire raison : elle ne demande que ce qui lui appartient, reconnaissons son droit. Cela ne vaut pas la peine de faire la guerre. Vous voyez ce qu'on fait pour le roi Philippe sans hésiter, ce qu'on a fait dernièrement pour le duc de Savoie, et, s'il y a quelque chose à faire pour la reine d'Angleterre, prenez sur vous de le faire.

No other man shall medle with it, and if she shall have reason at any man's hands, let ir have it at yours, so it will be most thankfull, and if ye might se this courage in you, and that ye went to it on this sorte; not as fearing and dowtinge and instructing and craving at yours enemies hands that which thei should do at youres, then wold I be glad to joigne with you with my letters, to entreat, if nede were, and to amend all this unkiend talk, and to make the Queene have such an opinion of you as I wold wish she should ever have, and for this cawse have I staid my curror till I had spoken with you, that I might give Hir M[te] occasion to conceive better of you then she began of late to do.

Que personne d'autre ne s'en mêle, et si elle doit avoir raison par l'entremise d'aucun homme, que ce soit par la vôtre; de la sorte elle sera très-reconnaissante, et si vous pouviez avoir ce courage et agir de cette façon, non comme avec crainte et doute, ni comme implorant de vos ennemis ce qu'ils pourraient bien implorer de vous, alors je serais heureux de me joindre à vous par mes lettres, pour supplier, si besoin était, et pour réparer toutes ces fâcheuses paroles, et pour faire que la Reine ait de vous une opinion telle que je voudrais qu'elle l'eût toujours eue. A cet effet, j'ai arrêté mon courrier jusqu'à ce que je vous eusse parlé, pour pouvoir donner occasion à Sa Majesté de concevoir de vous une meilleure opinion qu'elle n'avait commencé à le faire dernièrement.

With this the prince stode up, and Monsieur Dandilot, and cam

Là-dessus le prince se leva, et M. d'Andelot, et ils se rappro-

nerer togither; for as we sat, I was betwixt them. And, saith the prince, uncle, I told you Mons[r] l'ambassadeur and I should agree better, but it must be so belike when we meete, we must every tyme have furst a crashe of chiding, but in th'end we parte frends.

And staieng a little, saith Mons[r] Dandilot, yt shall be well done to consider this that Mons[r] l'ambassadeur saith, me thincks he hath said well.

And the prince: ye have reason, saith he, Monsieur l'ambassadeur hath put things unto my head now; we had nede thinck of them; I will send one to the Queene every straight, and you and I will debate of theis matters how to ordre them yf Mons[r] l'ambassadeur could put us in som comfort that the Queen wold relent.

I assure you, quoth I, I have no commission for that, nor to saie so miche as I do, but my zeale onely that I have to religion and desire that th'amitie, love and league might be still betwixt the Queene my mistress and you, and the rest here for the conservacion of religion makith me to saie this, and even seke occasion to wryte som good thing to the Queene of you, Mons. le Prince, and upon this I staie my curror.

Ah! saith the prince, that I might se the tyme that Mylord

chèrent, car j'étais assis entre eux deux. Et le prince dit: Mon oncle, je vous ai dit que Monsieur l'ambassadeur et moi nous entendrions mieux, mais il faut que cela se passe ainsi quand nous nous trouvons ensemble; nous commençons par nous disputer un peu, et nous nous quittons toujours bons amis.

Après une pause, M. d'Andelot dit: Il sera bon de réfléchir à ce qu'a dit Monsieur l'ambassadeur; il me semble qu'il a bien parlé.

Et le prince dit: Vous avez raison, Monsieur l'ambassadeur m'a maintenant fait entrer les choses dans la tête; il faut y penser; je vais envoyer tout droit quelqu'un à la Reine; vous et moi nous débattrons ces matières et verrons comment les arranger, pourvu que Monsieur l'ambassadeur nous donne quelque assurance que la Reine s'apaisera.

Je vous assure, répondis-je, que je n'ai pas mission pour cela, ni pour dire autant que je fais, mais mon zèle seul pour la religion et mon désir que l'amitié, l'union et l'alliance subsistent entre la Reine ma maîtresse et vous autres pour la conservation de la religion, me font parler ainsi et même chercher l'occasion d'écrire à la Reine quelque chose de bon sur vous, Monsieur le Prince; c'est pour cela que je retarde mon courrier.

Ah! dit le prince, puissé-je voir le temps où Mylord Robert

Robert might com hither, to se the league and treaty sworne, and I might for the same matter go into England to se that Queene, whom I do so love and honor, and to whome I am so miche bownd. But, he told me that he with whom he talkid with before dynner so long cam to him from the conestable, who had not visited him of long tyme, but now, saith he, we be great freends, and things, I trust, shall do better then ye thincke for, saith he to me; but you will now go home, and we will dispatche to the Queene, Monsr Dandilot and I, but I pray you, staie your curror till you here from me.

And so he willede Monsr de la Hay and Mr Steward to conduct me to my horse.

puisse venir ici pour voir jurer l'alliance et le traité, et que je puisse pour le même motif aller en Angleterre voir la Reine que j'aime et honore tant, et à laquelle je suis si obligé. Sur ce il me dit que celui avec qui il parlait si longtemps avant dîner l'était venu trouver de la part du connétable, qui ne l'était pas venu voir depuis longtemps. Mais maintenant, ajouta-t-il, nous sommes grands amis, et les choses, j'espère, iront mieux que vous ne pensez; or, retournez chez vous maintenant; nous écrirons à la Reine, M. d'Andelot et moi, mais je vous prie, retardez votre courrier jusqu'à ce que vous ayez de nos nouvelles.

Et alors il dit à M. de la Haye et à M. Stuart de me reconduire à mon cheval.

SMITH A CECIL.

22 mai 1563.

(EXTRAITS.)

Sir, the communication I had with the prince and Monsr Dandilot, I do perceave hath taken some effect, for the prince dispaching immediatly to the Queene, the same night about midnight there cam annswer to him againe in post, that he should speake with the Queene at Paris. The prince and Mons. Dandilot went the next day, but not to Parys, but to Madry, which is an

Monsieur, je m'aperçois que la conversation que j'ai eue avec le prince et M. d'Andelot a fait quelque effet, car le prince depêcha immédiatement à la Reine, qui le même soir, vers minuit, lui manda par estafette de venir à Paris parler à Sa Majesté. Le prince et M. d'Andelot allèrent le lendemain, non à Paris, mais à Madrid, qui est une maison du Roi tout près de là, où la Reine

house of the King's hard by, where the Quene and thei had long conference. Thei retornid the same night to St-Germaynes, which was the XVIIIth, and at tenne of the cloke at night, Mr Middlemore cam from the prince to me, requiring me to staie my curror, which I should send into England, till I had word from him, belik the matter went not altogither as they wold, for the next daie, the XXth at night, he sent Mr Middlemore to me, praienge me yet to staie my curror. . . .

The protestants may thinck yf the force should com to Newhaven, then furst the Queene's Ma^{te} wold to maintein hir doengs and honor utter that which thei wold not gladlie here, and if thei come against us, their untruth, dissimulacion and unkiendness should be knowen to all the world.

Yf they do not come against us, yet there unkiendnes in making ther peace without us, and the little either aucthoritie, wisedom in conducting there affaires to redound so to ther dishonor, must nedes be an example and discredit to themselves for ever. . . . .

The prince of Conde, as thei saie here, swymeth betwixt two waters, nother the *Catholiks* nor the *Protestants* doth well love him. To saie the troth, I can not tell of which of the two *he* is more hatid, by such wordes as I here

et eux eurent une longue conférence. Ils retournèrent à Saint-Germain le même soir, qui était le 18, et à dix heures du soir, M. Myddlemore vint me trouver de la part du prince pour me prier de retarder le courrier que je devais envoyer en Angleterre, jusqu'à ce que je reçusse un mot de lui : peut-être les choses n'allaient pas tout à fait comme ils voulaient; car le lendemain, le 20 au soir, il m'envoya M. Myddlemore, me priant encore de retarder mon courrier. . . . .

Les protestants peuvent penser que, si les forces sont envoyées contre le Havre, la Reine, pour maintenir ses actes et son honneur, commencera par dire ce qu'ils ne seront pas satisfaits d'entendre; s'ils marchent contre nous, leur fausseté, dissimulation et méchanceté seront connues de tout le monde.

S'ils ne marchent point contre nous il restera acquis qu'ils se sont conduits en mauvais amis quand ils ont fait leur paix sans nous, qu'ensuite ils ont mené leurs affaires avec si peu de sagesse et d'autorité qu'ils ont abouti au déshoneur; ce qui servira d'exemple et les discréditera pour jamais. . . . .

Le prince de Condé, comme on dit ici, nage entre deux eaux; ni les catholiques, ni les protestants ne l'aiment réellement. A vrai dire, je ne peux dire desquels des deux il est le plus haï, d'après les paroles que j'entends

of them both; and *then* plaieth the parte that Machiavelli (as I remember) saith the pope or *la Chiesa* doth in Italie and was wont to do emong the christian princes; *tener gli desuniti*, for ells his power wold be nothing, or, as one that is in a tottering bote leanes upon the higher and stronger side, and ever flowith that, and yet by meanes, pluc-keth up the lower and weaker side; to make yt contervaile th'other.

des deux côtés; il joue ici le rôle que, selon Machiavel (à ce que je me rappelle), le pape ou *la Chiesa* joue en Italie et jouait jadis parmi les princes chrétiens: *tener gli desuniti;* car sans cela son pouvoir serait réduit à rien; c'est ainsi que celui qui est dans une situation chancelante s'appuie sur le côté le plus élevé et le plus fort, et vogue toujours ainsi, et cependant relève le côté le plus bas et le plus faible pour faire contre-poids à l'autre.

By cause *the prince of Conde* trustith nether th'one nor th' other, but as little or lesse then they trust *him*. . . . .

De même le prince de Condé ne se fie ni à l'un ni à l'autre, pas plus qu'ils ne se fient à lui. . . .

This day, the XXII[th] of may, M[r] d'Alluy, one of the secretaris of comandements, was dispachid from the court into England, with condicions to be offerid to the Quene's Ma[te]. He goeth by the way of Chantilly to the Conestable's house, where the prince hath requyred that he might stay the night. The Quene mother will have him go, because he is an indifferent man, as she saith. The prince wold have had som greater personnage, and of more authoritie and of his faction, and as I understand, Mons[r] de la Haye shall come shortly, or the busshop of Aixe. What manner of condicions shall be offerid as yet I knowe not. Yesterday ther was XII canons, besyde other peces, pouder, and shot, wheate and tymber, sent downe by

Aujourd'hui, 22 mai, M. d'Alluye, l'un des secrétaires des commandements, fut dépêché de la cour en Angleterre, avec des conditions à offrir à la Reine. Il va par la voie de Chantilly, où est la maison du connétable et où le prince a demandé qu'il puisse passer la nuit. La Reine mère veut l'envoyer parce que c'est une personne sans conséquence, comme elle dit. Le prince voudrait avoir un plus grand personnage, et de plus de poids, et de son parti. A ce que j'ai appris, M. de la Haye ira bientôt, ou l'évêque d'Aix. Quelle sorte de conditions offrira-t-on, je ne le sais pas encore. Hier, douze canons et d'autres pièces, de la poudre et des boulets, du blé et du bois ont été envoyés de Paris à l'armée du Havre. On

water from Paris to Newhaven ward. They gesse it shall be at Caudebeck about the XIIth or XVIIth of june. . . . .

pense que tout sera à Caudebec vers le 12 ou le 17 juin. . . . .

LE PRINCE DE CONDÉ A CECIL.

31 mai 1563.

Monsieur le secrétaire, puisque par le passé vous avez tant et si ouvertement faict paroistre le zelle et affection que vous portez à l'honneur de Dieu et à la conservation et défense en général de son Église, et à moy une particulière bonne volunté (ainsi que par les lettres de Monsr de la Haye, conseiller du Roy Monseigneur, et maistre de requestes de son hostel, estant par delà, et depuis son retour, par sa bouche, j'ay peu entendre), je ne me puis persuader que une tant bonne amitié procédant d'une si saincte occasion et logée dans ung cerveau si solide et constant puisse jamais estre esbranlée, ne souffrir altération par quelque faulx rapport que l'on s'efforce vous faire, ny que mes ennemys sceussent artificieusement semer. Car, estant nourry, comme vous l'estes, de si longue main au maniement des grandes affaires, vous n'ignorez poinct combien les grans sont subjectz à une infinité de calumnies; par quoy, de ma part, je ne trouve poinct estrange, d'aultant que Dieu m'a appelé et faict naistre en ce rang, s'il ne m'a voulu exempter de ceste condicion; mais il me desplait grandement que telles impostures parviennent aux oreilles de ceux dont je recongnois avoir reçeu beaucoup de plaisirs, comme de la Royne vostre maistresse. Touteffois, combien que la vérité ait ceste puissance, par la vivacité de ses rayons, de pénétrer avecques le temps l'obscurité des plus espesses mensonges, si n'ay-je peu avoir cette patience d'en attendre l'événement, ains estant adverty de la sinistre oppinion que l'on essaye d'imprimer de moy en la fantasie de ladicte dame, deschif-

frant mes actions et déportemens au grand désadvantage de ma réputation, je n'ay voullu faillir de redespescher soudain icelluy Sr de la Haye vers S. M., et l'accompaigner de la présente, par laquelle je vous priray, Monsieur le secrétaire, que s'il vous reste encores quelque scintille de cette première amitié vers moy, vous le démonstrez en cest endroict, affin que ledit Sr de la Haye, faisant entendre à ladite dame la pureté de mon cueur, et le meilleur de mes intentions, vous luy assistiez tellement de vostre crédit et faveur envers elle que, de son consentement, il m'en rapporte le gré et la satisfaction que j'en attendz et desire; et, pour ce que pour y parvenir il s'en va très-bien instruict de toutes choses, lesquelles je luy ay prié vous discourir par le mesme, je ne vous en feray icy autre ne plus ample discours. . . .

MYDDLEMORE A CECIL.

Du bois de Vincennes, 19 juin 1563.

Sir, the *inconstancy* and *miserablenes of this prince of Conde is so great, havinge bothe forgotten Godd and his owne honor, as that he hath sufferyd himselffe to be wonne by the Q. mother to go against Hir Matie at Newhaven, and for the present is the person that, above all others, as taken in hande to persuade them of the religion to fynd this his going thither good, just and lawfull, and that doth most solycit the said of the religion to serve in these warrs against Her Matie. The sevententh of this moneth he had this talk openly that the Q. mother wolde have him to go to Newhaven, and that he wold*

Monsieur, l'inconstance et la faiblesse de ce prince de Condé sont si grandes, il a tellement oublié et Dieu et son propre honneur, qu'il s'est laissé gagner par la Reine mère à marcher contre Sa Majesté au Havre; pour le moment, c'est l'homme qui, plus que tous les autres, a entrepris de persuader à ceux de la religion de trouver bon, juste et légitime qu'il y aille, et qui sollicite le plus ceux de la religion de servir dans cette guerre contre Sa Majesté. Le 17 de ce mois, il a dit ouvertement que la Reine mère voulait qu'il allât au Havre, et qu'il irait, et qu'en conséquence tous les siens de-

go thither, and that therfore all his shold prepare themselfes for that voyage, meaning to make it out of hand, declarynge unto them that were ther *the Q. Matie had sent word hither to them* that she had neyther for the cause of religion, for respect of any persone, neither for aydyng the King, nor for other ende, taken and kept Newhaven in this sort, but to be revengyd of this realme of the injuryes and wrongs the same had donne to her, and since the takyng of Calles, and to do hirselfe reason of the sayd Calles, which was hir right, dyd appertayne unto hir, and which she wold have before she left the other. So, as *he sayeth, that this beinge true, as yt ys most true, that Hir Matie hath sent such word hyther, there is no protestant in Fraunce but may, with a good and safe conscience, go employ himself in these warres against hir. Sir, this reaport runneth marvelously through this courte, and althoughe yt may easilye appere to them that be wyllynge to wage yt, a matter for the most parte of more mallice then trothe*, yet, *I assure you, Sir, it tourneth many gentlemen in this courte*, and such as I wolde have *beleved could not so lyghtly have bene reamoved*. The *Q. mother, the prince of Conde and the conestable, confederats in this poynct, and he, the prince, specially desiering nowe to have every man to shew him-*

vaient se préparer pour ce voyage, entendant le faire, et leur disant que notre Reine leur avait écrit que ce n'était ni pour le motif de la religion, ni en considération d'aucune personne, ni pour aider le Roi, ni pour autre chose, qu'elle avait pris et qu'elle gardait le Havre de cette sorte, mais bien pour se venger de ce royaume, des injures et des torts qu'on lui avait faits, et cela depuis la prise de Calais, et pour l'indemniser dudit Calais, qui était son droit, lui appartenait, et qu'elle voulait avoir l'un avant d'abandonner l'autre. De sorte que, selon lui, cela étant vrai, comme c'est très-vrai, que Sa Majesté a écrit cela ici, il n'y a pas de protestant en France qui ne puisse en bonne et sûre conscience servir contre elle dans cette guerre. Monsieur, ce bruit est merveilleusement répandu dans cette cour, et quoiqu'il puisse aisément paraître à ceux qui veulent l'appuyer qu'il y ait là plus de malice que de vérité, cependant, je vous assure, Monsieur, que cela a fait changer ici beaucoup de gentilshommes, et tels que j'eusse crus ne pouvoir point être changés si légèrement. La Reine mère, le prince de Condé et le connétable s'accordent sur ce point, et le prince particulièrement, qui voudrait à présent que chacun se montrât aussi mauvais que lui; ils ont envoyé chercher l'amiral et M. d'Andelot, son

self as wycked as he, have sent for the admyrall and Mr d'Andelot, his brother, to come to the court, out of hand, takyng order that all *theyre ennemyes shall dislodge and retyre* themselfes, *to bringe them there thither;* where beinge ones arryvyd, *they think to prevaile so much with them* as to wynne *them to like and take in hand* the said *enterprise.* How *necessary it is that some declaration come from thence, with all spede, to putt men out of these doubtes, and to kepe an infinite nombre from offending by false persuasion,* yt may lyke you to consyder.

All such *other* noblemen as be in this court, and that have governments shall be sent to resyde in them. Sir, as I have, in these my letters, truly and sincerely as I can, and as the uncertenty of the tyme will permit me, advertised you of ther intents and preparations for war here, so havinge occasion presentyd me at the making up of this letter, *I cannot but shewe you that I am advertised since the writing of the premysses, from thre or foure of good credit that for all these braggs, these here do meane to come to peace with Hir Matie, but will not shew the same, as yet hoping by bravery and approching to Newhaven to come by space, the better cheape, and specially by bringing the prince of Conde thither, and doth advise them*

frère, pour les faire venir à la cour, en hâte; on a pris soin que tous leurs ennemis en partissent et se retirassent, pour les y attirer; on pense qu'une fois qu'ils y seront arrivés, on gagnera assez sur eux pour les engager à faire de même et à mettre la main à cette entreprise. Je vous laisse à considérer combien il est nécessaire qu'il vienne de là-bas en toute hâte une déclaration capable de mettre fin à leurs doutes et d'empêcher un nombre infini de gens de pécher par fausse conviction.

Tous les autres gentilshommes de cette cour qui ont des gouvernements y seront envoyés pour y résider. Monsieur, comme dans mes lettres je vous ai averti, aussi véritablement et sincèrement que je puis et que l'incertitude des temps me le permet, des intentions et des préparatifs de guerre que l'on fait ici, de même, comme l'occasion s'en présente en écrivant cette lettre, je ne puis vous cacher que depuis que j'ai écrit ce qui précède, j'ai reçu avis de trois ou quatre personnes de crédit, que, malgré toutes ces bravades, on a envie ici de faire la paix avec Sa Majesté; mais on ne veut point le montrer encore, dans l'espoir que ces menaces et la marche sur le Havre la rendront plus facile, et spécialement si on y mène le prince de Condé;

never to take the matter in, have to procede by way of force, assuering them that yf they do attempt it by force, they shall lose both their laboures and honors, bring themselfes and ther nation in contempt; pluck a forrayne warre upon ther heades, in the tyme of the King's minoritye, which takyng evyle successe, may cost them all ther heades in tyme to come, with many other great reasons, but that he is of opinion and dothe wishe that the end of these differences be sought and procedinge in by waye of composition, which, he beleaveth, shall not be rejected of Her Ma[te]*, so as reasonable offers he made hir,* and suche *assuerances of* hir right to Callice, as she may take and think to be suffecient. . . . . .

ce dernier leur conseille de ne pas entreprendre la chose, s'il faut avoir recours à la force, les assurant que, s'ils le tentent par force, ils y perdront à la fois leurs peines et leur honneur, attireront le mépris sur eux et sur leur nation, allumeront sur leur tête, pendant la minorité du Roi, une guerre étrangère qui, si elle réussit mal, peut plus tard leur coûter la tête, avec beaucoup d'autres fortes raisons; il est d'avis et désire que l'on cherche la fin de ces différends par voie de composition, qui, si on le laisse faire, ne sera point rejetée par Sa Majesté, à laquelle il a fait des offres raisonnables, et donné, quant à son droit sur Calais, des assurances suffisantes, pour qu'elle puisse s'y rendre et les accepter. . . . .

MYDDLEMORE A CECIL.

(EXTRAIT.)

Paris, 29 juin 1563.

Right honorable, beinge at Pont d'Oyse, VII leagues from Parys, in the prince's trayne, to followe him in this journey of Normandye, accordyng to that I wrote to you in my letters of the XXVI[th] of the last; the said prince, hearyng of my beinge there, sent for me, and desyerid me (after a longe protestation that he dyd yt only for the ad-

Très-honorable, étant à Pontoise, à sept lieues de Paris, dans la suite du prince, pour le suivre dans son voyage de Normandie, selon ce que je vous ai écrit dans ma lettre du 26[e] du mois dernier, ledit prince, apprenant que j'étais là, m'envoya chercher et me pria (après beaucoup de protestations que ce qu'il en faisait n'était que pour le bien du service de

vauncement of Hir M^{te} service) to retyer myselffe, and to tarye with my Lord ambassador for a tyme, sayinge that me so followinge of him, would render hym so suspectyd to the Quene mother (who had alredye somewhat touchyd him for me) and to the house of Guyse, which dyd desyer no better occasyon, as that he shuld in no sort be able to doo Hir Matie that good service that he desyeryd to doo.

Sir, quoth I, you knowe well inoughe that the Q^{ne} M^{te}, my mistres, dyd send me hyther of pourpose to tary and remayne by you, to th'intent Hir M^{te} might have the more often and more commodyouslye of your good newes, and you, Sir, also of hers; and therfore, Sir, thar ys to be done one of these two things, eyther that, accordyng to the charge commytted to me, I be sufferyd to followe you, or elz that yt maye please you to gyve me leave to retyer myselffe towards the Quene's M^{ate}, my mistres.

At what tyme, he sayed that he wold never consent to my goinge awaye in any such sort, but prayed me to be consentyd to tarye for some dais with Hir Ma^{te} ambassador, where, he sayd, I shuld not be idle nor, as he termyd yt, inutile, for he wold from tyme to tyme send me such newes as shuld be at the court, and trustyd before yt were longe to have occasion to employe me in some good and gratefull mes-

Sa Majesté) de me retirer et de demeurer avec Mgr l'ambassadeur pendant quelque temps, disant qu'en le suivant ainsi je le rendrais si suspect à la Reine mère (qui lui avait déjà touché quelque chose à mon sujet) et à la maison de Guise (qui ne demandait pas une meilleure occasion), qu'il ne pouvait en aucune sorte rendre à Sa Majesté les bons services qu'il voulait lui rendre.

Monsieur, répondis-je, vous savez bien que la Reine, ma maîtresse, m'a envoyé ici pour demeurer auprès de vous, dans l'intention que Sa Majesté puisse avoir plus souvent et plus commodément de vos bonnes nouvelles, et vous, Monsieur, aussi des siennes; en conséquence, Monsieur, il faut de deux choses l'une, ou que, conformément à la charge qui m'a été confiée, j'aie la permission de vous suivre, ou sinon qu'il vous plaise me donner congé de me retirer vers la Reine, ma maîtresse.

Alors il dit qu'il ne consentirait jamais à ce que je me retirasse de la sorte, mais me pria de consentir à demeurer quelques jours avec l'ambassadeur de Sa Majesté; là, dit-il, je ne serais ni oisif, ni inutile (c'est ainsi qu'il s'exprima), parce que, de temps en temps, il m'enverrait les nouvelles de la cour, et il espérait qu'avant peu il aurait occasion de m'employer à un message bon et agréable à Sa Majesté.

sage to Hir Ma^te^. I replied that since yt was hys pleasure not to have me to followe him, that I had no commission to tarye here any longer, and therfor I dyd ones agayne beseche him to gyve me leave to retyer myselffe home to Hir Ma^te^, and that he wold for my discharge gyve me hys letters to the same, wherin he myght, yf yt so pleasyd him, wrytt the reasons and occasions that movyd him thus to retourne me towards Hir Ma^te^.

But notwithstandinge thus my pressing of him, which I dyd of pourpose the better to decypher hys and theyr meanyngs towards Hir Ma^te^, he wolde in no sort gyve me leave to goo me waye, but, in the end, he gave me his letter to my L. ambassador, and wyllyd me in anye wise to tary with him, untyll I hard from him agayne; which, by cause I have no order from Hir Ma^te^ and you, Sir, not knowinge howe my leavinge the prince and this contreye in this manner myght be lykyd, I have hytherto obeyed to the prince's reaquest and so doo remayne with my L. ambassador.

It maye therfore please you, by the next, to signifie unto me Hir Ma^te^ good pleasure and yours, howe hereafter I shall have to governe myselffe. . . . .

Je répondis que, dès que c'était son plaisir que je ne le suivisse pas, je n'avais pas commission de demeurer là plus longtemps, et en conséquence je le priai encore une fois de me donner congé de me retirer dans mon pays auprès de Sa Majesté, et de me donner, pour ma décharge, ses lettres pour elle, dans lesquelles il pouvait, s'il lui plaisait, écrire les raisons et les occasions qui le portaient à me renvoyer ainsi vers Sa Majesté.

Mais, nonobstant les instances que je lui fis, afin de mieux déchiffrer ses intentions et celles des siens envers Sa Majesté, il ne voulut en aucune sorte me laisser aller comme je l'entendais; enfin il me donna sa lettre pour Mgr l'ambassadeur, et voulut que, de toute façon, je demeurasse avec lui jusqu'à ce que j'eusse reçu un nouveau message de lui; ce que j'ai fait jusqu'ici, Monsieur, parce que je n'ai d'ordres ni de Sa Majesté ni de vous, et ne sais pas si l'on approuvera que je quitte le prince et ce pays de cette manière; donc, pour obéir à la demande du prince, je reste avec Mgr l'ambassadeur.

Veuillez en conséquence, s'il vous plaît, me faire connaître par la prochaine le bon plaisir de Sa Majesté et le vôtre, comment je dois me conduire dorénavant. . . . .

LA REINE ÉLISABETH A SIR TH. SMITH.

5 juillet 1563.

Trustie and right well beloved, we grete you well. We have perused both your common and private letters; and herd Thom. Dannett at lenght, and alloweyour diligence and circumspections in your wholl procedings, *but of the matter* that caused Dannetts jorney, we find no such successe as we ment. It seemeth that others have more to do there than the *prince*, but yet non can be so mete to deale in our causes *as he or the admirall*, and therfore we have thought mete to send answer to the princes letter, as you shall perceave by the copy herewith sent, wherby to gyve you occasion to enter furder in the matter. It should much content us, you know, to recover Callice presently, *but if nether cost nor treaty can procure it, than it is wisdome to be contented* with that which may stand with our honour and suerty. We *never used* such kind of speche as we wold never deliver Newhaven except we might have Callice presently, but the phrase of our speche hath ben except we had *reason* rendred us for Callice, so as the one or the other may be answerable for our honour.

Notre amé et féal, salut. Nous avons lu vos lettres particulières aussi bien que générales, et entendu au long Thom. Dannett, et reconnaissons votre diligence et votre circonspection dans toute votre conduite; mais, quant à l'affaire qui a motivé le voyage de Dannett, nous ne trouvons pas le succès que nous attendions. Il semble que d'autres aient plus de pouvoirs là que le prince; mais cependant personne ne peut être plus propre à agir dans notre intérêt que lui ou l'amiral, et en conséquence nous avons jugé bon de répondre à la lettre du prince, comme vous verrez par la copie ci-incluse, ce qui vous donnera occasion d'entrer plus avant dans l'affaire. Nous serions fort satisfaite, vous le savez, de recouvrer Calais dès à présent, mais si on ne peut y arriver ni par sacrifice ni par traité, il est sage de nous contenter de ce qui peut s'accorder avec notre honneur et notre sûreté. Nous n'avons jamais dit en propres termes que nous ne rendrions jamais le Havre, à moins qu'on ne nous rendît Calais immédiatement; les termes dont nous nous sommes servie sont: à moins qu'on ne nous rendît raison pour Calais, de manière que l'un ou l'autre puisse s'accorder avec notre honneur.

Our letter to the prince shall gyve you occasion to prosequute that which shall seme mete for our purpose, and though we prescribe you to deale with him and the admirall, yet, if occasion be given up to deale with the *constable* or any other whom ye shall thinck not unmet for the purpose, ye may use that discretion which we know you have to cause your speche to appeare to come of yourself.

We could be content for the love of peace, and for the advancement of the matter of religion in France, to render *Newhaven*, so as we may be answerid our money lent as it hathe ben promised, and our charges sustayned, and *such assurances made to us* for to have Callice *at th'end of the III yeres or soner*, as may be thought by commissionners to be named on both parts, sufficient and honorable. . . . .

Yf you see cause, ye may also deale plainly with the prince, that where the world is lett to understand that we do kepe Newhaven without any colour, if he and his frends do not better acquite our good will towards them, we must nedes, lett it be also understand abrode, what covenanty we have of the prince, the admirall and other the nobilytie associated with them under their hands and seales to the contrary, and what other great and strange offers were

Notre lettre au prince vous donnera l'occasion de poursuivre ce qui vous paraîtra bon pour notre dessein, et, quoique nous vous prescrivions d'avoir affaire à lui et à l'amiral, cependant, si vous aviez l'occasion d'en traiter avec le connétable ou tout autre que vous trouveriez convenable pour cet objet, vous pouvez en user avec la discrétion que nous vous connaissons, et en ne paraissant parler que de vous-même.

Nous pourrions consentir, pour l'amour de la paix et le progrès de la religion en France, à rendre le Havre, pourvu qu'on nous répondît des sommes que nous avons avancées comme il a été promis, et des dépenses que nous avons faites, et qu'on nous donnât pour la restitution de Calais, au bout des trois ans ou plus tôt, telles assurances qui seraient débattues par des commissaires suffisants et honorables. à nommer des deux parts. . . .

Si vous en voyez occasion, vous pouvez aussi traiter simplement avec le prince, en lui disant que, si on laisse croire au monde que nous gardons le Havre sans aucun prétexte, si lui et ses amis ne reconnaissent pas mieux nos bonnes intentions à leur égard, nous serons obligée aussi de faire connaître au dehors quelles conventions contraires ont faites avec nous le prince, l'amiral et toute la noblesse associée avec eux, sous leurs sceaux et signatures, et quelles offres plus con-

made to us of more importance then Newhaven is, which hitherto we kave kept in silence, because we wold not harme them as long as any spark remayned to hope of gratitude in him or them. . .

sidérables et plus étranges nous ont été faites, et d'une plus grande importance que le Havre, offres que jusqu'ici nous avons tenues secrètes, parce que nous ne voulions pas leur nuire aussi longtemps qu'il restait une lueur d'espoir en leur reconnaissance. . . . .

You may also saye that, for proofe of our indifferent dealing, we wold not refuse to referr the same to be herd at good lenght by any soverain prince christian and specially by king Philip although he be brother in lawe to the french king, for what more can be required than to be content *only with good assurance* for that which the French themselves do not deny but we shall have, and therfore seing the wholle difficulty will rest upon the *maner of the assurance,* why should they, yf they desire peace and meane sincerely stick *at any kind of assurance,* but if (because they meane otherwise), they will not yeld to *good assurance,* why should we procede any other way than to kepe that gage which we have; and beside many other great reasons to move us to be very exquisite and precise in seking assurance, none is better than that the French themselves make the kings deeds in his mynorytye to be of small moment, if they be not assisted or fortified with some other helpes. The other is the great cause given by them of diffidence that they

Vous pouvez dire aussi que, pour preuve de notre équité, nous ne refuserions pas de soumettre notre cause tout au long au jugement de n'importe quel prince chrétien, et notamment du roi Philippe, quoiqu'il soit beau-frère du roi de France; car, que peut-on nous demander de plus que de nous contenter seulement d'une bonne assurance pour ce que les Français eux-mêmes ne nient pas que nous devions avoir? Donc, voyant que toute la difficulté repose sur la nature de cette assurance, pourquoi, s'ils désirent la paix et veulent sincèrement, faire difficulté sur une assurance quelconque? Mais, si (parce qu'ils veulent autre chose) ils ne consentent pas à donner une bonne assurance, pourquoi ferions-nous autre chose que garder le gage que nous avons? Et parmi tant de bonnes raisons qui nous portent à être très-difficile et précise dans le choix des assurances, la meilleure est que les Français eux-mêmes regardent les actes de leurs rois mineurs comme de peu de valeur, s'ils ne sont assistés et fortifiés de l'assistance

meane not the delivery of Callice by force of treaty or compact, insomuch we know it hath ben reported by their owne ministers here, yf they doute whither it be so ment. The motions moved by you to the prince and la Haye *doth not miscontent us, nether dothe* those conteyned in the prince's letters *with some addicions,* which, by commissionners are to be devised for furder suerty, and therein no mention is made of repayment of our money and our charges; we write the largelier unto you, because ye may now at this tyme so fully procede, as we may knowe whereupon to rest, for we se the matters are even come to the full, and can receave no more delays.

d'autrui. Une autre grande raison est qu'eux-mêmes nous ont jetée dans le plus grand doute sur leur résolution de restituer Calais en vertu du traité; car nous savons que leurs propres ministres ont rapporté ici qu'ils doutaient fort que l'on eût telle résolution. Les ouvertures faites par vous au prince et à de la Haye ne nous ont point mécontentée, non plus que celles contenues dans les lettres du prince; il y faut quelques additions, qui doivent être débattues par commissaires pour plus de sûreté; nous remarquons aussi qu'il n'y est pas fait mention du remboursement de nos avances et déboursés. Nous vous écrivons plus au long, parce que vous devez savoir à présent pleinement comment agir, comme nous devons savoir à quoi nous en tenir, parce que nous voyons que les choses en sont venues au dernier point et ne peuvent souffrir plus de délais.

SMITH A LA REINE ÉLISABETH.

8 juillet 1563.

M[r] Middlemore being rejected from the prince of Conde, and sent with a letter of the XXVII of junii to tarie with me for a tyme, for the prince said yf he should tarie with him, he shoulde make him to be suspectid, I sent him, because he should not be idle,

M. Myddlemore étant repoussé par le prince de Condé, et renvoyé avec une lettre du 27 juin pour rester avec moi pendant quelque temps, parce que le prince disait que, s'il restait avec lui, il le rendrait suspect, je l'ai envoyé, pour qu'il ne

with a letter from me, to the *admirall* and certaine instructions to like effecte, as I and Mr Dannett should have said to the admirall, yf he had bene at the court. He toke myne advertizments in mervelous good parte, thincks himself mich bound to Your Ma^te, lamentith the imbesilitie and pussillanimitie of *the prince of Conde*, and thinkith reasonable those offers and condicions, and all good assurances; and iff thei should be refused *of the French*, that they should be in great wrong, and shew themself not to meane uprightly. He said he wold dispatch out of hand *Bricquemault* in poste to the court *to stir the prince of Conde* more, and to work what as is possible, and is marvelous sorie that *he is forbidden to com* to the courte, who if he weare there, he thought the matter should not go thus. *Bricquemault*, I know, is gone thither for him, for on tewisday the VIth of this moneth he came by Paris to have spoken with *Delahay*, who was then removid. *Delahay and* I have bene ones or twies together; I compleined as well to him as to *th'admirall* of the prince of Conde's letters, which I sent Your Ma^te by *master Dannet,* how slenderly yt was made, having no thing but frerely harengues in yt. I fiend *Delahay* marvelous willing that all should be well, but he is sicke, and I thincke *the prince of Conde his* evill

fût pas oisif, avec une lettre de moi à l'amiral, et certaines instructions pour faire connaître ce que moi et M. Dannett aurions dit à l'amiral, s'il avait été à la cour. Il prit mes avis en fort bonne part; il se regarde comme très-obligé envers Votre Majesté et déplore l'imbécillité et la pusillanimité du prince de Condé; il regarde comme raisonnables ces offres et conditions et trouve toutes les assurances bonnes; si elles sont rejetées par les Français, il pense qu'ils auraient grand tort et montreraient que leurs intentions ne sont pas droites. Il dit qu'il enverrait Bricquemault en poste à la cour, pour éperonner davantage le prince de Condé, et faire ce qui est possible; il est très-fâché qu'on lui ait défendu d'aller à la cour, parce que, s'il y avait été, il pense que les choses n'iraient pas ainsi. Je sais que Bricquemault y est allé de sa part; car mardi, 6 de ce mois, il passa par Paris, pour parler à de la Haye, qui s'y était retiré. De la Haye et moi avons été une ou deux fois ensemble. Je me suis plaint aussi bien à lui qu'à l'amiral de la lettre du prince de Condé que j'ai envoyée à Votre Majesté par M. Dannett, lui faisant sentir combien peu de valeur elle avait, ne renfermant que des paroles. Je trouvai que de la Haye voudrait bien que tout allât comme il faut; mais il est malade, et je crois que la

handling of this matter is some cause of his sicknes. . . . .

mauvaise conduite du prince de Condé dans tout cela est la cause de sa maladie. . . . .

SMITH AU PRINCE DE CONDÉ.

Rouen, 23 juillet 1563.

Monsieur, incontinant que mon courrier fust arrivé en la cours d'Angleterre, il fust sur le champ aussi despesché avec peu de motz, et la Royne, ma souveraine, vous remercie bien fort de la peine qu'avez prins pour accorder ces différentz d'entre les deux princes, et pour ce que la commission, pour estre escriptes et sellé demandera par adventure le traict d'un jour ou deux, la Royne l'a voulu retourner incontinant et me certifier de cela, et pour ce, je vous prie, Monseigneur, faictes tant qu'il me soit donné logis en quelque lieu près de la court, et pour celuy ou ceulx qui seront envoié avec moy en ceste commission, lesquelz j'attends de jour en jour. Je sçay bien qu'il n'y aura nul empeschement, sinon de la mer, laquelle a empesché mon coureur ung jour par la calme, et si vous semble bon, veu que aux principaulx poinctz nous sommes d'accord, et qu'est certainement délibéré d'avoir paix, de quoy je vous assure de la part de ma souveraine sur mon honneur et foye, et ne refuseray le serment s'il m'est requis: il m'est advis que c'est ung œuvre digne de crestien, de faire abstinence de guerre, tant d'ung costé que de l'autre, cependant qu'on besongne de mettre en perfection cest accord et traicté, pour saulver les vies de beaucoup d'hommes qui ont meis par adventure honeur en danger. Et s'il vous plaist faire tant envers la Royne, qu'elle commande ceste abstinence, estre sur de vostre costé, j'escripray à Monsieur de Waric, et j'entreprendray qu'elle sera entretenue et avisé.

LE PRINCE DE CONDÉ A SMITH.

Fécamp, 24 juillet 1563.

Monsieur l'ambassadeur, j'ay receu la lettre que vous m'avez escripte, pour respondre à laquelle, je vous diray que l'ayant communiquée à la Royne et faict entendre le meilleur que j'ay pensé de vostre intention, S. M. est sy contente d'entendre à toutes bonnes condicions, qu'elle a advisé de vous ordonner ung logis, où facillement on pourra discourir de toutes choses, le succès desquelles je prie à Dieu qu'il soit tel que les deux Majestez soient satisfaictes, leurs peuples en repos, et touttes occasions de mal puissent prendre fin. Vous verrez par la responce que S. M. vous faict la délibéracion de son intention et bon plaisir.

N° XV.

Lettres inédites écrites par le prince de Condé, dans l'intervalle de la première et de la seconde guerre civile (1563 à 1567).

A MONS^r DE HUMIÈRES[1], CH^er DE L'ORDRE DU ROY MONSEIGNEUR.

Amboise, 19 avril 1562 *(pour 1563. — Vieux style).*

Monsr de Humières, par la publication de lédict qu'il a plu au Roy Monseign^r faire sur la pacification des troubles de

1. Jacques, sire de Humières, marquis d'Encre, etc., gouverneur de Péronne, Montdidier et Roye. En 1567, il fut fait capitaine de cinquante hommes d'armes, et lieutenant général de Picardie en 1568. C'était un fougueux catholique ; en 1576 il commença « la ligue, » pour s'opposer à l'établissement du second prince de Condé en Picardie.

ce roy^{me}, vous auries peu sçavoir comme Sa Maiesté veult et entend que doresnavant chacun se maintienne et comporte affin d'obvier aux malheurs dont nous avons par le passé esté assés et trop travaillés. Et pour ce qu'il est bien requis que vous et les autres gouvern^{rs} des villes et places de mon gouvernement soiiés advertis des particularités de l'intention de Sa Magesté, lesquelles il m'a faict cest honneur me déclairer, oultre ce que je les ay envoyées par escript à Monsr de Senarpont po^{r} les vous communiquer, j'ay bien voulu encore vo^{s} f^{e} cette recharge par le s^{r} du Breuil, p^{nt} porteur, et par luy vous dire que puisque maintenant nous voions ce grand feu presque estainct et amorty, chacun en son regard, et principallement ceulx qui ont les charges du peuple en main, doibt bien regarder de retrancher le chemyn aux occasions qui le pourroient rallumer; ains suivant le bon plaisir et intention de sad. Majesté soutenir les ungs et les autres en tous office et devoir premièrement d'obéissance envers elle et puis dunyon et concorde entre eulx, les laissant vivre en liberté de conscience, ainsi quil le^{r} est préfix et ordonné, sans qu'ils soient po^{r} cest effect aucunement molesties ne recherchies. Faisant en sorte que ceulx qui po^{r} le faict de la religion ou po^{r} loccasion des guerres passées pourroient estre détenus, arrestés ou emprisonnés en quelque manière que ce soit ès lieux où vostre pouvoir sestend, soient incontinant relachiés et mis à pure et pleine delivrance. Veu que sad^{e} Maiesté expressément le déclaire par son édict, ainsi que led. s^{r} du Breuil vous dira plus amplement de ma part.

Original; signature et suscription autographes. — (*Musée britannique., Bibl. Egerton.*)

A M. DE HUMIÈRES, ETC.

La Fère, 15 avril 1564.

Mons[r] d'Humyères, je sçay pour certain qu'il y a grand nombre de personnes de Roye, le Plessier, Guermigny, Crapaumesnil et autres lieux circonvoisins qui sont de la religion refformée, et qui desirent en toute douceur vivre en l'exercice d'icelle; mais ilz craignent que, par le moyen de plus[rs] personnes de contraire opinion, vous ne soiez solicité de les empescher, et, pour ceste cause, se sont retirez vers moy, tant pour sçavoir mon intention sur cela, que pour me suplier vous en escrire : et considérant que ce seroit chose pernicieuse et dommageable à la conscience de tant d'hommes de vivre sans religion, je leur ay, pour ceste raison, permis et acordé que ès terres qui m'appartiennent hors la ville de Roye et ses faulxbourgs ils puissent, en toute honneste liberté, exercer le ministère de lad. religion, sans aucun empeschement, et mesmes aler à Cany, si bon leur semble, à la charge de se contenir en telle modestie les uns envers les autres qu'il n'advienne aucun tumulte. Parquoy je vous prie, Mons[r] d'Humières, tenir la main à ce que lesd. habitans puissent paisiblement et sans contredit aler et venir ès lieux où se fera led. exercice, hors lad. ville de Roye, et mander, pour cest effect, à vostre lieutenant et gens du Roy dud. lieu qu'ilz prennent garde qu'aucune sédition n'advienne. A quoy je m'asseure que sçaurez bien et prudemment pourveoir et contenir par ce moyen les subjetz de Sa Ma[té] en paix et transquilité.

AU PRINCE DE PORTIEN[1].

Condé, 6 mai 1564.

Mon nepveu, le desir que j'ay d'entendre de voz nouvelles

1. Nous avons déjà parlé de ce personnage. Nous n'insérons pas ici les lettres que le prince de Condé lui adressa pour hâter la sortie de France des reîtres,

me faict vous escrire ceste lettre, et par icelle vous supplier (si vostre commodité se présente) venir veoir et consoller vostre bon parent et amy, qui est fort ennuyé de l'extrême maladye qu'a eue sa femme, avec voz levriers et aussy voz chevaulx et armes, s'il est possible; et vous prometz que je vous montreray icy une aultant belle carrière que sauriez veoir. Mes chevaulx et armes arriveront aujourd'hui en ce lieu; espérons que si vous venez nous aurons moiens de nous resjouyr, si Dieu plaist.

A M. DE HUMIÈRES, ETC.

La Fère, 12 juin 1565.

Mons[r] de Humyères, ce mot de lettre ne sera sinon pour vous advertir de la résolution que j'ay prinse de visiter les places de mon gouvernement, et pour cest effect partir jeudy ou vendredy de ce lieu pour tenir le chemin d'Amyens, où je serois bien aise d'estre accompagné de mes bons amys. A ceste cause, je vous prie tellement disposer voz affaires que vous me puissiez venir trouver à Corbie; espérant vous fère là entendre le surplus de mes nouvelles, je ne vous en diray d'avantage fors après m'estre de bon cueur recommandé à vous.

A M. DE HUMIÈRES, ETC.

Conty, 19 juillet 1565.

Mons[r] de Humyères, j'ay entendu que vous avez envoié yci ung homme exprès pour sçavoir quand j'arriverois à Péronne: je vous avise que aiant, depuis deux jours, receu lettres du Roy, par lesquelles il me mande de l'aller trouver en diligence,

parce qu'elles ont été publiées, ainsi que nous l'avons déjà dit, dans les *Mémoires de Condé* et dans les *Additions* de le Laboureur aux *Mémoires de Castelnau.*

je me délibere aussi de baster mon chemyn, partant tantost de ce lieu pour estre domain à Maignelay, puis passer par ma maison du Plessier, et m'en aller chez moy, pour donner ordre à préparer mon voiage, afin de satisfaire au bon plaisir de Sa Majesté, estant bien marry que je n'ay peu suivre le cours de ma délibération; mais vous sçavez qu'il se fault accommoder selon la disposition du temps, et les occurrances des affaires.

Originaux ; signatures et souscriptions autographes. — (*Bibliothèque impériale*, Mss. Mémoires du règne du roy Charles IX, 8696 et 8705.)

A M. DE MATHIGNON[1] CHEVALIER DE L'ORDRE ET LIEUTENANT GÉNÉRAL POUR LE ROY MOMSEIGNEUR EN L'ABSENCE DE M. DE BOUILLON AU GOUVERNEMENT DE NORMANDYE.

Vendôme, 10 novembre 1565.

Mr de Matignon, ceulx de léglise réformée d'Alençon se sont retirez par devers moy en ce lieu pour me faire entendre la peine où à pnt il se retrouvent à faulte de navoir la continuation de lexerciee de religion qui leur a este concédé par le Roy Monseigneur comme ils souloient auparavant que vous eussiez interdict Me Pierre Merlin, leur ministre, soubz prétexte quon luy a voulu imposer davoir presche en un vergier ès faulxbourgs de la ville, davoir receu à la Cène aulcuns personnages qui ne sont du bailliage et davoir pris à femme une damoiselle qui estoit nonnain en labbaie du Pré. . . . Et sçachant d'aultre part que Sa Maiesté leur a octroié ltres patentes, tant pour remectre ledt Merlin en son ministère, que por le laisser paisiblement converser avecques sa femme legitime, lesquelles,

1. Jacques de Goyon, sire de Matignon, etc. Il avait la lieutenance générale de Normandie depuis 1562, et la garda jusqu'en 1585, où il la changea contre celle de Guyenne. Il fut fait maréchal de France en 1579. Il fut toujours dans le parti royal, et combattit la Ligue aussi bien que les huguenots. — Mort à son château de Lesparre, en 1597, à l'âge de soixante et onze ans.

a ce que lon ma adverty, vous avés retenues en vos mains. Je vous ay bien voulu escrire ceste l^re pour en premier lieu vous dire que naiant ces povres gens en rien contrevenu aux ordonnances et plaisir de Sa Maiesté, il n'est pas raisonnable qu'ils soient ainsi privés du bénéfice de leur religion, qui est, je vous asseure, le plus ferme lien que l'on sçauroit choisir po^r contenir le peuple en toute obéissance et devoir envers son prince, et puis à ceste occasion vous prier, etc.

Original; signature et souscription autographes. — (*Musée britannique, Bibl. Egerton.*)

A M. DE HUMIÈRES, ETC.

Anisy, 14 février 1567.

Monsr de Humières, pource que j'ay entendu qu'en ces quartiers de delà il y a plusieurs levreteux et gentz à qui tel mestier n'appartient, et n'attendant que l'heure de la venue de Sa Majesté en ce pays, selon l'advis qu'elle en pourra prendre, desirant luy reserver, à tout le moins, ce plaisir et à ceulx à qui cest exercice est destiné, je vous prye tenir la main que ce qui est particulier à aucuns ne soit rendu commun à tous, comme j'entends qu'il a esté depuys quelque temps, et est encores à présent; et m'asseurant que d'autant aussi qu'en vostre privé cela vous peult toucher, vous y donnerez ordre, je ne vous en feray plus longue lettre.

A M. DE HUMIÈRES, ETC.

Anisy, 1er avril 1567.

Monsr de Humières, vous avez puis naguères assés clairement peu entendre les causes et considérations qui ont meu le Roy Monseigneur de décerner l'édict portant inhibitions et défenses à tous estrangiers de se retirer en quelques lieux et

endroictz que ce soit de son roïaume, et à ses subjectz de les y recevoir, loger ny recéler [1], non en intention d'enfraindre l'honneste liberté et franchise permise par les traictés à noz voisins et amys de fréquenter, habiter, aller et retourner les uns avec les autres, tant pour le trafficq de marchandises que pour autres conversations louables et accoustumées de païs à autre et d'amy à amy, mais pour certaines grandes raisons non moins nécessaires et importantes que l'occurence des affaires et du temps sembloit la requérir, et combien que, suivant le contenu d'yceluy vous vous soiez mis en devoir, comme j'estime, de le faire publier, exécuter et observer, néantmoins, Sa Majesté aïant eu advertissement, ainsi qu'elle m'a faicte cest honneur de me l'escrire, que veu ce qui est advenu depuis peu de jours à Vallentiannes et au Casteau Cambrésis, et la fraïeur que cela a mis au Païs bas, y en a qui délibèrent de se sauver et réfugier par deçà, ce qu'elle vouldroit moins permectre que auparavant, elle m'a commandé expressément de l'empescher et y donner ordre : c'est la cause pourquoy je me suis avisé de vous en faire ceste dépesche, vous priant, incontinent icelle receue, que vous aiez à songneusement tenir la main preste et l'œil ouvert pour faire exécuter sur ce son bon plaisir et intention, faisant (afin que nul en prétende cause d'ignorance) derechef publier iceluy édict, et y faire selon la confiance que j'ay de vostre dextérité et bon entendement.

Original; signature et souscription autographes. — (*Bibliothèque impériale*, Mss. Mémoires du règne du roy Charles IX, 8696.)

1. Pour empêcher l'émigration en France des habitants des Pays-Bas.

N° XVI.

Extrait de la correspondance de M. de Gordes, lieutenant général en Dauphiné. (*Archives de Condé.*)

(Mai 1563 à juillet 1567.)

Les *Archives de Condé* contiennent une suite de pièces fort importante pour l'histoire de France sous le règne des deux derniers Valois : c'est la collection des lettres adressées à M. de Gordes, lieutenant général en Dauphiné, depuis 1562 jusqu'à 1576. Ces précieux originaux occupent vingt-sept portefeuilles, sous le titre de *Guerre civile en Dauphiné.* Comme nous en avons tiré plus d'un renseignement utile et quelques détails nouveaux, nous donnons ici *in extenso* ou par extrait les lettres auxquelles nous avons fait quelque emprunt et qui appartiennent à la période comprise entre la première et la seconde guerre de religion. Afin qu'on puisse bien comprendre le caractère et la nature de cette correspondance, il semble utile d'expliquer en quelques mots le rôle et la situation de celui à qui toutes ces dépêches étaient adressées.

Le gouvernement du Dauphiné avait été donné, en 1562, à Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon. Ce prince ne résidant pas dans la province, il y était, suivant l'usage, remplacé par un grand seigneur du pays, qui exerçait en réalité tout le pouvoir. En 1564, le lieutenant général délégué était Laurent de Maugiron, catholique ardent, fort dévoué à la faction de Lorraine et fort âpre à poursuivre les huguenots. Durant cette même année, la cour fit un séjour de deux mois en Dauphiné, et la Reine mère fut obsédée des plaintes des réformés. C'était le moment où Catherine se livrait au parti catholique avancé, et la mystérieuse, mais très-significative entrevue de Bayonne allait bientôt couronner le grand voyage

du Roi. Cependant la Reine était encore incertaine alors, et, d'accord avec le gouverneur titulaire, elle consentit à remplacer Maugiron. A peine le Roi était-il rentré en Provence que, par ordonnance signée à Aix, il nomma le baron de Gordes « son lieutenant général au Gouvernement de Dauphiné, en l'absence de son cousin le prince de la Roche-sur-Yon. » (Septembre 1564.)

Bertrand Raymbaud de Simiane, cinquième du nom, baron de Caseneuve et de Gordes, d'une des plus illustres familles du Dauphiné, était né le 18 octobre 1513; il avait servi avec distinction sous Bayard, en Italie et en Champagne, sous Brissac en Piémont; il était chevalier de l'ordre depuis 1561. Très-lié avec les Châtillon, il parut d'assez bonne heure incliner aux idées nouvelles, qui avaient trouvé de nombreux prosélytes dans la province, et que deux de ses frères avaient ouvertement adoptées. Pourtant il ne renonça jamais à la foi catholique, et se maintint à peu près dans la même ligne que les Montmorency; en un mot, il était déjà ce qu'on appela plus tard un politique.

On conçoit que ce choix fut très-peu agréable aux amis de Maugiron et à ceux qui aimaient à voir l'autorité aux mains d'un ennemi ardent des huguenots. Aussi tout fut-il mis en œuvre pour perdre le nouveau lieutenant général à la cour et ruiner son autorité dans la province; mais il déjoua ces doubles manœuvres avec beaucoup d'habileté et de fermeté. Le prince de la Roche-sur-Yon étant mort en 1565, et le titre de gouverneur de Dauphiné étant alors échu au duc de Montpensier, qui était beaucoup plus vif que son frère sur la question religieuse, de Gordes dut s'accommoder un peu aux opinions de son nouveau chef, et se montrer moins facile pour les protestants. On lui en voulut aussi de ce côté, et il se trouva en butte aux attaques des deux factions extrêmes, mais sans qu'au fond on pût le faire dévier de la voie de modération et d'équité où il s'était engagé. Aimé et estimé de tous ceux que la passion n'aveuglait pas, il était toujours bien renseigné, et à la fin de

l'été de 1567 il informa vainement la cour que les huguenots allaient une seconde fois prendre les armes. La majorité du parlement de Grenoble, dirigée par le premier président Truchon, le soutenait avec constance, et surtout s'associa à lui dans une circonstance bien glorieuse pour sa mémoire : c'est avec le concours actif du parlement que de Gordes put éluder les ordres sanguinaires qui lui furent envoyés de Paris, en août 1572, et empêcher dans sa province le massacre de la Saint-Barthélemy.

Tout en se montrant équitable et tolérant pour les réformés, il leur faisait vigoureusement la guerre quand il devait voir en eux des rebelles. La tâche n'était pas facile. Les huguenots du Dauphiné eurent successivement pour chefs trois hommes de guerre bien remarquables, des Adrets, Montbrun et Lesdiguières. Le premier était le meilleur capitaine, mais d'un égoïsme féroce, sans élévation de caractère et sans suite dans la conduite; le second, farouche aussi, avec moins de génie, mais ferme et opiniâtre, et de la plus brillante audace; le troisième, moins séduisant, mais plus complet et admirablement servi par la fortune. Dès le milieu de la première guerre civile, des Adrets se trouva rejeté au second plan et passa dans le camp catholique, sans qu'on sût bien cependant pour qui ni avec qui il était; de Gordes n'eut guère affaire à lui; mais il fut souvent aux prises avec Montbrun, et il eut enfin l'honneur de battre ce vaillant soldat et de le faire prisonnier (1576); toutefois il refusa de siéger parmi ses juges et de prendre part au procès qui se termina par son exécution. Enfin il luttait avec moins de bonheur que de persévérance contre Lesdiguières, lorsque la mort le frappa. Il périt victime de son dévouement à ses devoirs : il était malade à Grenoble lorsqu'il fut informé d'une tentative que les huguenots de la Provence et du Vivarais préparaient contre Valence; il partit à l'instant, mais son état empira, et il rendit l'esprit, le 21 février 1578, à Montélimart.

Nous ne prétendons pas faire la biographie de de Gordes; le sujet pourtant en vaudrait la peine; car vraiment on s'indigne que ce boucher de des Adrets ait trouvé un historien, tandis que personne n'a parlé d'un homme dont le rôle fut au moins aussi important, qui fit preuve d'une grande habileté en tous genres et qui sut toujours rester dans les temps les plus difficiles bon chrétien et bon citoyen [1].

En traçant ce court résumé, nous avons seulement voulu indiquer au lecteur ce que l'on pourrait appeler le diapason de la correspondance dont nous donnons ici quelques extraits. On comprendra qu'à côté des lettres officielles du Roi, des communications des fonctionnaires publics ou des réclamations des gentilshommes dauphinois, comme des avis envoyés par les gouverneurs des provinces voisines, ces portefeuilles contiennent aussi bon nombre de lettres particulières, de nouvelles envoyées de la cour ou d'ailleurs par des agents, par des amis qui appartiennent à tous les camps, et l'on s'expliquera de quel côté étaient les préférences secrètes et où étaient les relations les plus habituelles du baron de Gordes.

D'ANDELOT A M. DE GORDES.

Chastillon, 27 mai 1563.

. . . . Je me tiendray pour quelques moys en ce lieu ou à Tanlay, estant depuis ung jour retourné de St-Germain-en-Laye, à cause du séjour que le Roy doibt faire à Paris plus qu'il ne pensoit et que je nespérois, et aussy que je trouvois ce lieu incommode pour ma fiebvre et peu seur. Monsieur le Prince faisoit son compte de partir dudit St-Germain le jour mesmes que j'en ai deslogé ou le lendemain pour aller faire ung voyage

1. « *Vir antiqui moris et qui summam æquitatem his in turbis semper adhibuerat.* » (Thuanus) — La lacune que nous avions signalée vient d'être comblée. M. Taulier a publié une biographie du baron de Gordes. (Grenoble, 1859.)

en sa maison. . . . Je ne puis au reste vous escrire pour le présent autre chose de nouveau de ce que jay peu apprendre durant ce peu de temps que jay esté à la cour, sinon ce que vous en a pu dire Monsr de Soubize. . . .

L'AMIRAL DE CHASTILLON A M. DE GORDES.

Chastillon, 23 septembre 1564.

. . . . Quant à mes nouvelles, il y a sept ou huict jours que je suys de retour de Vallery, où jestoys allé veoir Monsieur le prince de Condé. . . .

(*Autographe.*) Monsieur de Gordes je vous pry faire estat de moy comme lun de vos meilleurs et anciens amys, et penses que ceulx la ne sont pas des pires.

DE LOSSE[1] A M. DE GORDES.

Lyon, 27 janvier 1564 (1565).

. . . . Ils disent questant Monsieur le cardinal arrivé à la rue Sainct-Denys dans la ville près l'église St-Innocent, Monsieur le mareschal de Montmorency vint de quelques uns bien accompagné et dict-on que le comte. . . . de mesme bien tost apres luy. Sadressant ledit seigneur mar^{al} à Monsieur le cardinal, luy dist que le Roy nentendoit poinct que lon portast les armes dans Paris et quelques autres parolles eurent ensemble sur quoy aucuns courent aux armes, de manière que

1. Jean de Beaulieu, seigneur de Losse, chevalier de l'ordre, maréchal de camp et capitaine de la compagnie écossaise des gardes du corps du Roi. Nous en avons déjà parlé dans une note (p. 348). Il commandait alors en Lyonnais; ses lettres de service sont datées, dit Pinard (*Chronologie militaire*, VI, 11), du 1er mars 1565. Nous voyons par la lettre ci-dessus que sa mission était déjà commencée au mois de janvier. Elle se termina au mois d'août de la même année.

mondit Sr cardinal descendist à pied et se gecta dans une maison et y poussa devant luy Monsieur de Guyse. Lon ma bien asseuré davantage que ung varlet de la maison où ils se refonçoient, fermant la porte, eut ung coup de harquebuzade en t avers du bras. Somme il y en eut trois ou quatre tuez. Lun desquelz estoit audit comte de. . . . Vez là ce que je vous en sçaurois dire. Si nest que Monsieur dAumale y arriva demye heure après ce faict, lesquelz frères et nepveu sen alèrent tous loger ensemble a lhostel de Cluny et le lendemain ilz partirent à Meudon.

CRUSSOL [1] A M. DE GORDES.

Toulouse, 4 février 1565.

. . . . Cest que la royne d'Espagne se doibt trouver à Bayonne le XVe davril, et nous partirons bientost dicy pour aller a Bourdeaux et de là la trouver. Cejourdhuy sont arri-

1. Antoine de Crussol, comte de Crussol et de Tonnerre (du chef de sa femme, Louise de Clermont), vicomte d'Uzès, baron de Lévis, etc., homme de la Reine mère et fort changeant comme elle. C'est lui qui avait été envoyé à Nérac en août 1560 pour décider le roi de Navarre et le prince de Condé à se rendre à la cour. Le 10 décembre 1561, il avait été commissionné pour commander en Dauphiné, Languedoc et Provence, et il était arrivé à son poste au mois de janvier suivant. Il se montra tout d'abord favorable aux huguenots, et se rapprocha d'eux successivement, jusqu'à ce qu'enfin il acceptât des réformés du Languedoc le titre de « chef et conservateur du pays jusqu'à la majorité du Roi » (novembre 1562). Après avoir fait quelques difficultés pour exécuter l'édit de paix (mars 1563), il revint tout doucement aux catholiques, et acheva son évolution après avoir pris le mot d'ordre de la Reine mère (août 1564). Le jour où il écrivait la lettre ci-dessus, il était à Toulouse auprès du Roi, qui y avait tenu la veille un lit de justice. Charles IX quitta le Languedoc en avril, et s'en fut à Bordeaux, puis à Mont-de-Marsan, d'où il créa le duché d'Uzès en faveur d'Antoine de Crussol. De nouveaux services rendus à la cause royale et catholique furent récompensés par la pairie en 1572. Il mourut sans enfants le 15 août 1573, laissant son titre et ses biens à son frère Jacques de Crussol, plus connu sous le nom de d'Acier, comme un des plus vaillants chefs huguenots. Un autre frère, Beaudiné, aussi huguenot, avait été tué à la Saint-Barthélemy. (Dom Vaissette, *Histoire générale du Languedoc.*)

vées nouvelles de la mort de M. dEstampes que je ne tiens touttefois asseurées. J'estime que vous estes bien informé de ce qui sest passé à Paris entre le card[al] de Lorraine et Monsieur de Montmorency, par quoy je ne vous diray seullement que Monsieur ladmiral depuis y est venu, qui a esté fort bien veu de tous, mesme de la court du clergé et de la Sorbonne, qui le sont allé visiter et offert infiny service, sy bien qu'il en est le plus satisfaict, et les autres de luy, qu'il est possible. Ce que jestime nimportera peu à la réunion. La desfiance des deux parties que lung avoit de l'autre amortie, lon a voullu abbreuver ycy le Roy et Monsieur le Prince [1] de quelque remuement prochain qui se brassoit en Daulphiné, mais jestime que vous y avez l'œil. . . .

PASQUIER [2] A M. DE GORDES.

Toulouse, 9 février 1565.

. . . . Par Mons[r] le Secret[e] Guyon, vous avez peu entendre toutes nouvelles de ceste court, nestant survenu aucune chose de nouveau depuys, si ce n'est l'asseurance de l'entreveue de la Royne et de la royne d'Espaigne, sa fille, qui se doibt fère à Bayonne le deuxiesme d'apvril prochain, où ladite royne d'Espaigne doibt venir. Je me doubte bien que se ne sera à jour nommé, car vous savez les cérémonyes espagnolles. Il s'en faict de grands préparatifz d'un cousté et d'aultre. Et mesmes que la Royne veult que sa compagnye soyt bien équippée et en grande triunphe. L'on a voullu dire ses jours passés que le Roy

1. Le prince de la Roche-sur-Yon, gouverneur de la province.

2. Aleman Pasquier, seigneur de Pasquier, chevalier de l'ordre, grand ami de Maugiron, et l'un des principaux meneurs de toutes les intrigues ourdies en Dauphiné contre de Gordes par le parti catholique avancé. Il avait beaucoup d'influence sur la noblesse du Grésivaudan. La rupture entre le lieutenant général et lui ne fut consommée que quelques mois plus tard, à propos d'une visite que Gordes fit faire chez Pasquier, par un officier de justice, pour y chercher des armes cachées. (Chorier, *Histoire du Dauphiné*.)

ne yroit poinct. Toutesfoys l'on tient que cy. La court ne partira de ceste ville qu'environ le huict[me] du moys qui vient pour s'en aller à Agen, et dellà l'on prendra le chemyn de Bayonne sans passer à Bourdeaux qu'au retour. Je croy que vous aurez sceu ce qui est advenu à Paris tant à Monsieur le cardinal de Lorrayne venant audit Paris que quelque doubte en quoy sont entrez ceulz dudit Paris pour l'arrivée que feit là Monsieur l'admiral. Mais, Dieu mercy, toutes choses sont réduictes en bon estat. Bien vous diray que ceste court en a esté troublée quatre ou cinq jours. Le Roy a despeché le chevalier de Seure devers Mess[rs] de Paris pour cest effect. Je vous diray aussi que le Roy et la Royne et toute ceste compagnie font fort bonne chère et ne se y parle poinct de peste : se ne sont que festins, triunphes et passetemps. Le Roy ira disner dimanche prochain à la maison de ville, où l'on faict de grands préparatifz pour luy donné du plaisir. Je croy que vous avez sceu la mort de Monsieur d'Estampes. Son gouvernement a esté donné à Mons[r] de Marteigues, et sa compagnye supprimée, pour l'importunité des poursuyvans, que je croy que Monsieur de Vennes[1], votre frère, vous a faict entendre, lequel n'a dormy cependant que les choses ont esté en estat de poursuytte, comme ont faict le semblable les aultres de vous amys.

CRUSSOL A M. DE GORDES.

Toulouse, 10-13 mars 1565.

Monsieur, trouvant ceste commodité de vous escrire, je n'ay voullu la perdre encores qu'il ne s'offre rien de nouveau et que ie sache que Mons[r] vostre frère qui est ycy vous tient de tout ce qui y passe bien adverty. Mais c'est pour tousiours vous

1. Gaspard de Simiane, septième frère de Bertrand, seigneur d'Évènes, d'Olioules et de Saint-Nazaire, chevalier de l'ordre du Roi en 1576, gentil homme ordinaire de sa chambre en 1508 ; testa en 1603.

continuer en la volunté de me faire part de voz nouvelles. Nous partirons lundy prochain pour prendre le chemin de Bourdeaux par Assier ou le Roy a voullu passer. Après Pasques nous prendrons le chemin de Bayonne. Lon a despesché les affaires de Languedoc que bien que mal. L'on veult renouveler ycy la persuasion quen vostre cartier l'on se remue, tant il y a des geus qui se playsent à faire courir ce bruit. Mais je m'asseure que vous estes tant aymé en ce pays là et sy vigilant à vostre charge, que s'il en estoit quelque chose ce ne seroit sans que vous le sceussiez et en donnissiez advertissement de deçà, qui me faict croyre que du tout il n'y en a rien. J'escris à Monsieur de Gap[1], mon frère, touchant son evesché. Je vous prye luy faire tenir la lettre. S'il s'offre chose decà cy après qui le mérite, je ne fauldray par toutes les commoditez de vous en départir.

(*Autographe.*) Surtout, je vous prie, allés tous les jours à la messe, et jeusnés le caresme, affin quon ne die que vous estes huguenot, car lon dit desjà partout que vous estes assez homme de bien et assez abille pour lestre. Donnez-vous-en bien guarde.

Le voyage dAssier a esté rompu, celuy de Bourdeaux quelque peu deffect.

D'ANDELOT A M. DE GORDES.

Tanlay, 23 avril 1565.

. . . . Je ne me délibère poinct partir encores d'icy, si ce n'est que j'aille avec Monsieur le cardinal de Chastillon et Mons[r] l'amyral, mes frères, jusques à Orléans, rencontrer Monsieur le prince de Condé, qui s'en va à la court, et lequel nous a mandé qu'il avoit volunté de nous voir tous trois là avant que passer plus

1. Gabriel de Clermont, frère de la comtesse de Crussol, évêque de Gap de 1527 à 1572.

avant. Je fust desià party n'eust esté qu'il a eu cinq ou six accès de fièvre tierce qui ont ung peu retardé son partement, mais ce sera pour incontinent après ces Pasques. Nous lui pourrons faire compaignye jusques à Vandosme, où est la royne de Navarre. Ce voyage faict, je délibère me retirer icy pour n'en partir de quelque temps, si autre occasion ne survient. . . .

Ce que je vous puis dire au reste, c'est qu'il y a tousjours quelques espritz mal composez qui ne cherchent que occasion de troubler la paix de ce roiaulme, comme vous pouvez voir par la coppie de la lettre cy-enclose, l'original de laquelle est en bonne main. Vous jugerez par le discours d'icelle l'occasion que chacun a de prendre garde à soy. . . .

(*Autographe.*) Je ne sçay si je dois espérer de vous pouvoir veoir quelque jour céans. Mais si jamais je vous y tiens je vous monstreré assez d'allées pour vous altérer et donner envie, avant que les avoir toutes achevées, de boire ung aussy grant trait que cestuy duquel vous feis gagner pour ung escu en Almagne, et si vous feray veoir que j'ay bien remué du mesnages et à quoy je suis enchores bien empesché.

J'escris à Monsr de Saint-Aulban[1] que, s'il vous veoit, vous lui ferez part de la lettre de Monsr d'Aumalle.

HECTOR MANIQUET[2] A M. DE GORDES.

Paris, pénultième d'avril 1565.

. . . . Ceste venue (*de la reine d'Espagne à Bayonne*), comme j'ay entendu, ne peult estre plus tost que le vingt-cinquiesme

1. Voyez sur le capitaine Saint-Auban la lettre du Roi du 28 juin 1566 (p. 535).

2. Hector Maniquet du Fayet fut maître d'hôtel de Charles IX, comme l'avait été son père. Il fut député aux princes protestants d'Allemagne pour leur expliquer la Saint-Barthélemy. D'autres circonstances prouvent, dit Chorier, « qu'il avait l'honneur d'être dans la confidence de son Roi. » Marie Touchet s'étant trouvée grosse, et Charles IX, récemment marié, ne voulant pas que

de may, car Monsieur le comte d'Aiguemont[1], qui partist hier en poste de ceste ville, venant d'Espaigne et s'en allant en Flandres, le dist ainsy à Monsgnr le mareschal de Montmorancy, lequel feist loger ledit sieur conte d'Aiguemont en l'hostel neuf de Montmorancy. L'on bruict icy que les actions de la relligion ne sont moings préparées du costé de la Flandres au remuement des armes qu'elles ont esté en France. Toute ceste ville est si bien régie et commendée par la prudence de mondit sieur le mareschal, qu'il n'est nouvelle d'aulcuns tròubles ny émotions. Passant par le Vendomoys, où la royne de Navarre est, il y avoyt quelque apparence de deffiance les ungs des aultres entre ceulx qui tiennent le party des deux religions. Monsieur de (la Curée?), qui en estoyt gouverneur, fust tué y a jà quelque temps, dont se sont ensuiviez jà quelques exécutions, que ladite dame royne de Navarre a faict faire par auctorité de justice. Il y en a plusieurs de prisonnierz qui ne sont guières bien asseurez de leurs vyes.

DE LOSSE A M. DE GORDES.

Lyon, 12 mai 1565.

. . . . Depuis trois jours le filz de Monsieur de Chamberg, qui est gouverneur de Rocroy en Champagne, a escrit à son père de ceste ville de Rains en hors du 5e de ce mois, et lui mande qu'il arriva avec Monsieur de St-Paul audit Rains le soir avant la date de sa lettre, auquel lieu Monsieur d'Aumale se doibt trouver ce jour mesme, et aussi Messieurs les princes de Condé

l'état de sa maîtresse parût aux yeux de sa nouvelle femme, il choisit Maniquet pour lui confier sa belle. Le fidèle serviteur emmena Marie Touchet chez lui, à cent trente lieues de la cour, et le duc d'Angoulême naquit au Fayet le 28 avril 1573.

1. Lamoral, comte d'Egmont, grand seigneur des Pays-Bas, qui fut décapité à Bruxelles, par ordre du duc d'Albe, le 8 juin 1568.

et cardinal de Lorraine, et dict qu'ilz tiennent pour certain que c'est pour arester le mariage de mondict sieur le Prince avec la fille de feu Monsieur de Guise. Quant à autres nouvelles, j'ai bien eu ces jours lettres de la court ; mais il ne se parle que de la venue de la royne d'Espagne, et cuide quils seront bientoust trestous à Bayonne. . . .

Lyon, 19 may 1565.

. . . . Je vous avois escrit que Monseig^r^ le Prince se debvoit rendre à Reims. Il ne si est pas trouvé. On pense que cest à raison de la maladie quil a eue. Lon ma asseuré à ce matin quil estoit à Paris. Je receuz hier lettres de Monsieur de Tavanes, par lesquelles il me mande que Monsr dAndelot est parti ces jours icy de ce pays de Bourgogne. Et a mené avec luy environ de deux cens chevaulx que bons que mauvais. Jai pensé quil sen va trouver mondict seign^r^ le Prince et la Royne à Reims, que toute ceste compagnie s'en va trouver le Roy. . . .

X... A M. DE GORDES.

Toulouse, 13 juin 1565.

. . . . Lon tient pour chose asseurée que le Roy a faict une assotiation avec Messeigneurs les prînces et chevalliers de son ordre de vivre sellon léglise catholique romaine, et de ne prendre les armes pour quelque parti que ce soit sans le sceu et exprès commandement de Sa Majesté, et que tous la signeront, et les refusantz déclarez atainz du crisme de lèse-magesté, et par édit at déclaré que nul proucès criminel peult nestre faict à aulcun chevallier de son dit ordre que par le Roy mesme appellé et avec luy tel nombre daultres chevalliers de son dit ordre que luy plaira. Interdisant à tous aultres juges et courtz toute juridiction et connoissance. Ce fust le 24e may, et disent

que le mesme jour signa les articles du consille, mais nest chose asseurée. . . .

LE VICOMTE DE CADENET[1] A M. DE GORDES.

Paris, 14 juin 1565.

Monsieur, ce qui me garde de vous escripre si souvent comme je desirerois, c'est qu'il n'y a pacquet qu'il ne soit vollé et crochetté, et de signer des nouvelles d'importance pour les exposer à la volle, je ne treuve que je le puisse ou que je le doibve faire. Et de les mander par chifres, oultre ce que elles sont deffendues par les ordonnances du Roy, il n'y en a point entre vous et moy. Comme sçavés semblablement, le Roy n'est point icy, et par concéquent il ne peult venyr nouvelles du costé de deçà, s'il ce n'est ce qui est d'importance, que je puis sçavoir par le moyen de Monseigneur le mareschal[2], chose comme dict est que je ne vouldrois fier à la poste, s'il ce n'est à ung homme congnu. Des nouvelles du Palais, je sçay bien que vous n'en voulés point, n'estant que des inventions que les hommes forgent suyvent leurs passions. Mais, pour vous parler en termes généraulx, je vous advise que nous avons heu à Paris le duc de Parme et le conte d'Aiguemont venant d'Espaigne pour s'en aller en Flandres. Monsieur le mareschal les a fort festoyés et logés à l'hostel neuf de Montmorency. Ils s'en sont allez fort satisfaictz dudict seigneur. Semblablement nous avons heu Monsieur le prince de Condé, qui a esté à Paris, faysant estat de s'en aller à la court; si est-ce qu'il a esté contremandé pour s'en retourner à son gouvernement, et tous les gouverneurs des villes et places de la frontière

1. Antoine, baron d'Oraison, vicomte de Cadenet, Provençal, lieutenant des gendarmes du connétable de Montmorency. Il devint chevalier de l'ordre et capitaine de cinquante hommes d'armes.

2. François de Montmorency, gouverneur de l'Ile-de-France.

ont reçeu commendement de eulx en aller à leur charge. Mondict seigneur le Prince a esté à Paris six ou sept jours, estant entièrement relié avec Monsieur le cardinal de Lorrayne, ayant maintefois conféré avec luy, dont ceulx de la religion prétendue réformée a une grande jalozie et semble que beaucoup, comme l'on dict, se sont distrait ou pour le moings rabatu quelque chose de la voulenté qu'ils avoyent de luy faire service. Monsieur le mareschal luy a rendu tout l'honneur qui luy a esté possible, ayant esté au debvant de luy accompaigné de huict ou neuf cens chevaulx, et si en avoyt renvoyé plus de cinq cens, comme n'ayant plus qu'il ne luy estoit nécessaire pour s'opposer aux préthendus desseins de ses ennemys, que l'on pensoit avoyr quelque entreprinse soubz la faveur dudict seigneur Prince, lequel toutesfoys a faict assez de remonstrance d'amytié à l'endroict dudict seigneur mareschal, estant si gentil prince qu'il ne favorisera jamais que la raison et le repos des subjects du Roy. Du cousté de deçà, à l'absence de Ça Maïgesté, Monsieur l'admiral avoit une estrange trouppe d'aultre part, en sorte que tous les villaiges ses voisins cy estoient farcis. Monsieur d'Andelot a esté à Paris, ayant conféré beaucoup avec mondict seigneur le Prince, lequel faict démonstration de vouloir entretenyr inviolablement l'amitié d'entre lui et Messeigneurs de Chastillon. Cependant nous sommes venuz en ce lieu de l'Isle-Adam, où je me suys faict le plus grand veneur de France, ayant encores hyer prins deulx cerfz à force. . . .

Nouvelles données par Hector Maniquet, le 1er août 1565.

Les nouvelles que nous avons de deçà sont que à l'occasion de quelques secrettes entreprises et eslévations d'armes qui se faisoient en ceste ville (*Paris*), comme l'on murmuroit, Monsieur le mareschal de Montmorancy y est venu en dilli-

gence faire pourveoir de par advis de Mess[rs] de la court de parlement. L'édict de pacification a esté de nouveau publié par ceste ville a cry publicq. A quoy Monsieur le prevost de Paris a assisté bien accompaigné de barquebouziers et aultres archers, en sorte que cella s'est faict sans esmeulte. Aussi a esté défendu le port des armes. Le tout sur peine de la hart.

Par lettres escriptes de la court, du 21[e] du mois passé, l'on disoit que le Roy seroit à Nerat le cinq[me] de cestuy-cy, approchant de deçà pour venir à Blois faire sesiour et passer une partie de son yvert.

A la vérité les séditions grandes advenues en la ville de Tours et Amboise et audict Blois, et les esmeultes d'Orléans avecq la suspition de l'entreprinse en ceste ville, crient et appellent de faire approcher Sa Magesté, à raison de quoi l'on tient le voiage de Bretaigne fort doubteux, et non toutesfois rompu.

Mondict S[r] le mareschal est mandé pour aller trouver le Roy. Monsieur de Mèru son frère demeure gouverneur en son absence.

Les remuements de Lorraine sont très-grands, ayant Monseigneur le cardinal faict amas de gens de guerre, jusques à sept ou huict mil hommes, et de douze pièces de batterie. A tout cella Monsieur d'Aumalle commande. L'intention de cecy est de prendre trois places, qui sont des deppendances de l'évesché de Metz, et néantmoins villes impérialles, en l'obéissance toutesfois de la Magesté du Roy, dont le cappitaine Sarceddo s'estoit emparé, soubz prétexte d'une sauvegarde de l'Empereur obtenue par mondict S[r] le cardinal, laquelle il vouloit faire publier ès dictes trois places, a quoi ledict S[r] Sarceddo n'auroit voulu satisfaire ne obéir.

TRUCHON [1] A M. DE GORDES.

La Palice, Noël 1565.

. . . . (*Le Roi est arrivé samedi à Moulins,*) et n'est-on en assurance de long séiour à cause de la famine qui suit la court de près, de quelque part qu'elle voise. Monseigneur le connestable et Monsieur ladmiral sont attendus à Moulins, et estoient dès hier leurs fourriers arrivez à Bourges.

. . . . Monseigneur le cardinal de Lorraine sen vient aussy à la court, accompaigné comme je pense de Monseigneur le duc de Nemours. Mais Monseigneur le duc Daumale n'y vient pour ce coup, et a esté réglée à Monsieur ladmiral la trouppe qui le doit accompaigner. Partie des financiers sont despeschés. . . . On vouloit seulement par la vérification de leurs estats entendre le fonds des finances et la charge du dommaine, ce qu'on pouvoit sçavoir à beaucoup meilleur marché. . . .

Gayette, 2 janvier 1566.

(*En route pour Moulins, où l'on ne parlera d'affaires qu'après les Rois.*) Monseigneur le connestable et Monsieur l'admiral arrivèrent lundy. Monseigneur le prince de Condé et Monsieur Dandelot y estoient jà auparavant. . . .

Moulins, 5 janvier 1566.

(*D'Andelot n'est pas en cette cour, mais en sa maison,*) et dict-on qu'on l'a voulu tuer et faict espier à ces fins : je ne

1. Premier président du parlement de Grenoble dès 1549. C'était un magistrat de l'école des de Thou, un homme de mérite et un bon citoyen. « Son union intime avec de Gordes, dit Chorier, conserva longtemps celle du Dauphiné. » On le trouve constamment employé à des missions de conciliation dans nos provinces méridionales. Ce fut son éloquence qui entraîna, en 1572, le parlement de Grenoble, et décida cette compagnie à s'unir à de Gordes pour empêcher en Dauphiné les massacres de la Saint-Barthélemy. Il mourut au mois d'octobre 1578.

le sçay encore au vray; cella viendroit mal à propos, parce qu'on est sur le poinct de traicter quelque réconciliation entre les maisons de Guise et de Chastillon, qui seroit ung grrand bien pour la paix et union de tout ce royaulme. Nous ne sçavons encore pourquoy nous sommes icy : la Royne nous a dict que nous l'entendrions par la bouche de Monseigneur le chancelier, qu'on attend à demain, et Monseigneur le cardinal de Lorraine à mercredy, ensemble Messeigneurs de Guise, de Nemours et d'Ellebeuf, avec Madame de Guise. . . .

Aucuns disent qu'on nous parlera en ceste assemblée, non-seulement du règlement de la justice, mais de la réconciliation de ces deux maisons, de l'appanage de Messeigneurs les frères du Roy, des moyens de rachepter le dommaine aliéné, et du règlement des finances. . . . Vos povés estre asseurés que estes en fort bonne et digne reputation entre les grans, mesme de la Royne, et de Monseigneur nostre gouverneur, lequel me la dict de sa bouche; je mets en ce ranc Messeigneurs les connestable et mareschaulx de Vieilleville et de Bordillon, qui sont tous bien vostres. . . .

Depuis ma lettre escrite, Monsieur le mareschal de Bourdillon ma dict que un laquais et ung homme de peu d'apparence ont esté constituez prisonniers pour le faict de Monsieur dAndelot, cest-à-dire dune embuscade de cent cinquante hommes, quon dict avoir esté descouverte, mais que, pour mieulx esclaircir la vérité, avoit esté ordonné que ce laquais et laultre seroient amenez en ceste ville. On vous pourra escrire que cejourdhuy, veille des Roys, sur lissue du disner du Roy, y a eu quelques parolles assez haultes entre la Royne et M. le connestable, présens plusieurs gentilzhommes. Cella a quelque apparence de vérité, et touttefoys nest rien. Mais icy et ailleurs faulx bruit va par la ville et par les champs plus viste qu'en poste, *viresque acquirit eundo*. M. le mareschal de Bourdillon sen va au-devant de M. le cardinal de Lorraine, entre aultres choses pour luy faire ou à ses gens poser les armes, comme à ceulx de

M. ladmiral, cest-à-dire à leurs gardes. La Royne a bon zelle et bonne espérance à ung bon accord. On est fort après la casserie, mais la compaignie qui vous a esté donnée ne sera de ce nombre.

MONTJAY A M. DE GORDES.

Moulins, 17 janvier (1566).

. . . . Quant à laccord que veult faire la Reine de la maison de Guise et Montmorency et Chastillon, qui n'est point sans grande espérance de faire quelque chose de bon, touteffois jay peur que cela aille ung petit en longueur. Car le cardinal de Lorrène et Madame de Guise disent en vouloir prendre conseil de leurs amys, et pour ce faire ont dépêché aujourdhuy à Ferrare et Lorrène. Mons' de Guise ny ses oncles despée n'ont encores comparu. On les a mandé comme on a faict Mons' le mareschal de Montmorency. Dieu leur donne la grâce à tous de faire ung bon accord! Pourveu qu'il n'y ait fourreure! . . . .

DE BRIANSON[1] A M. DE GORDES.

Moulins, 18 janvier 1566.

. . . . Lon avoit donné à entendre à Monsieur de Montpensier et presque à tous les grands de la cour que vous estiez de la relligion. . . . Monsieur le cardinal de Bourbon me dit que lon avoit parlé de mettre vostre compagnie au

1. Antique famille de Dauphiné. Chorier parle d'un Briançon très-aimé de de Gordes. Il dit plus loin que Briançon, premier consul de Grenoble, fut député par la noblesse du Grésivaudan aux États de 1576. Allard (*Nobiliaire du Dauphiné*) cite Pierre de Briançon, sieur de Saint-Ange, qui se distingua aux guerres de religion. Ces trois passages s'appliquent peut-être au signataire de cette lettre, correspondant habituel de de Gordes.

rosle de la cassation, mais que la Royne en avoit tellement pris la parolle que despuys chascun en a eu la bouche close. . . .

Moulins, 21 janvier 1566.

Monseignr, depuis mes lettres du 18e, j'ay parlé à Monsieur ladmiral, lequel j'ay trouvé desià bien informé de vos affaires et tant affectionné à vous y ayder quil nest besoing luy faire grandes sollicitations. Il est vray que mesmes par son conseil je suis contrainct de me cacher quand je luy parle, pour la crainte de Monsieur de Montpensier, comme je vous diray plus privément quand je seray de par delà jay; aussi parlé à Monsieur le chancellier[1], lequel trouve merveilleusement mauvais les procédures que lon a faict contre vous, jusques à m'avoir dict tout hault qu'il ne veult aultres preuves de vostre vertu, ayant cogneu par expérience qu'en ce reigne les gens de bien sont seullement calomniés. Il a lavé la teste dune estrange lessive a Bucher Pierre[2], luy ayant donné tant du fol par la teste, que depuis il n'a osé comparoir par-devant luy et n'a aultre recours qu'à mondict seigneur de Montpensier, duquel encores il ne se pourroit beaucoup promectre, tant il est cogneu en ceste court, si les affections de la religion ne lui estoient en ayde. Il est presque tous les jours en conseil avec Monsieur de Paquiers au logis de mondict seigneur, qui me faict pencer quils se prétendent prévalloir de luy. . . .

TRUCHON A M. DE GORDES.

(Sans date.)

Hier sur les quattre heures du soir arrivèrent Messeigneurs les cardinal de Lorraine et duc de Nemours, et furent au-de-

1. Michel de l'Hôpital.

2. Pierre Bucher, procureur général au parlement de Grenoble, du parti des Maugiron et des Pasquier, toujours opposé à de Gordes et à Truchon.

vant deulx Messeigneurs les prince de Condé et son filz, duc de Montpensier et prince Daulphin, son filz, duc de Longueville, et plusieurs aultres. Monseigneur le cardinal de Bourbon receut mondict seigneur le cardinal de Lorraine à l'entrée de la chambre du Roy, lequel se leva en sa chairre, sans touteffois s'advancer. Et après fut baisé par la Royne, qui aussy se leva de sa chairre. Cependant Madame de Guise, par une aultre porte, entra en la chambre de la Royne, qui est joignant à celle du Roy, et semblablement salua Leurs Majestez. Monseigneur de Guise n'est venu. Touteffois on dict qu'il viendra. Mais cependant on commencera à accorder la musique, sy faire se peut, et à mon advis que dans trois ou quattre jours on mettra bien advant les fers au feu, et vous escriray ce que jen pourray apprendre et don je verray le papier et l'ancre estre capables. J'avois oublié à vous dire que lesdicts seigneurs cardinal de Lorraine et Monseigneur le connestable, qui estoit en la chambre du Roy, s'entre-saluèrent et caressèrent avec bon visaige. . . .

Moulins, 15 février 1566.

. . . . Monseigneur de Guyse arriva hier, et furent au-devant de luy Messeigneurs le prince de Condé et cardinaulx de Lorraine et de Guise. Monseigneur le mareschal de Montmorency nest encore arrivé. . . .

MONTLUC, ÉVÊQUE DE VALENCE, A M. DE GORDES.

Toulouse, 20 juin 1566.

Monsieur, j'ay receu la lettre que vous m'avés escript de Laval du 5e du passé, de laquelle je vous mercie. Je suis icy à combatre tous les jours des gens qui sont plus folz et plus fantasticz que n'est Bucher Pierre, car il recognoist en sa conscience qu'il est fol. Et ceux-cy sont cent foys le jour en colère

de ce qu'ilz sont trop sages, et vous puis bien asseurer, Monsieur, que sans moy ceste ville estoyt sur le poinct d'estre saccagée, mais, Dieu mercy, il n'y a point eu de mal, de quoy le Roy m'en a sceu fort bon gré et m'en donne la louenge par lettres qu'il m'en a escript. Je ne feray pas long séiour en ce pais, et espère d'arriver à la court à la fin du moys d'aoust.

Monsieur, il y a eu de la folie à Pamyés, où les huguenaudz ont tué beaucop des catholiques, et le demeurant chassé hors de la ville, et tout est venu pour une dance. A Foix les catholicques ont faict le semblable.

L'AMIRAL A M. DE GORDES.

Saint-Maur, 24 juin 1566.

Mons. de Gordes, je vous eusse plus tost faict responce à la lettre que vous mavez dernièrement escripte, si je me fusse trouvé à propoz quant lon vous a dépesché où quil est allé quelques-ungs par delà, ce que je n'ay peu faire de tant que jestoys à Paris. Il y a plusieurs particularitez que je vous vouldroys bien faire sçavoir, mais nous sommes en ung temps quil ne fait pas bon escripre. Je vous diray seullement quil y a quinze jours quil y eut une alarme en ceste court, à cause de quelque compaignye de gens que lon disoit estre assemblée à Paris par Monsieur Dandelot, mon frère, et moy, dont il y eut des mareschaulx commys pour sen enquérir et informer. Et croy quilz ne trouveront pas ce que lon eust bieu voulu. Je ne doubte point que vous nen eussiez esté bien adverty. Je faictz mon comte de séjourner encore quelque temps en ceste court, mais je ne vous puys encore asseurer combien ce sera, car je me gouverneray selon ce que je verray et au doigd et l'œil. Je vous prieray au demeurant, Mons[r] de Gordes, de faire entièrement estat de moy comme de lun de voz meilleurs et plus seurs amys.

LE ROI A M. DE GORDES.

Saint-Maur, 28 juin 1566.

Mons[r] de Gordes, j'ay esté adverty que aucuns de la religion prétendue refformée, du costé de vostre gouvernement, brassent quelque secrette menée d'entreprinse sur Avignon et les villes du Contat. Ayant mesmement le capp[ne] Sainct-Aulban tenu certain langaige fort aprochant de cela en la ville d'Orenge, après s'estre desparty d'une assemblée de ministres qui fut faicte à Nyons, disant entre autres choses que l'on eust encores ung peu de patience et que bientost l'on verroit beau jeu pour eulx. Au moyen de quoy j'ai advisé de vous faire la présente, pour vous faire entendre ce que dessus, à ce que vous ayez l'œil ouvert à descouvrir telles secrettes entreprinses pour les rompre et empescher de tout vostre pouvoir, estant chose si contraire à mes edictz, vouloir et jntentiôn.

GUYON A M. DE GORDES.

Paris, 7 juillet 1566.

Monsieur le prince de Condé a esté en cette court, et s'en retourne à Vallery, ne pouvant laisser seulle Madame la Princesse, qui est fort grosse. . . .

(Cette lettre, comme plusieurs autres, est remplie de détails sur le voyage à la cour de M. et M[me] de Lorraine, l'agitation de Flandre, le passage des renforts espagnols, les mesures prises en Picardie, les retards du voyage qu'y projetait le Roi, les accusations réciproques des catholiques et des protestants, etc.)

X... DE SIMIANE A SON FRÈRE, M. DE GORDES.

Paris, 26 j. 1566.

. . . . Il ne se parle que de guerre. Le Roi a mandé les princes et seigneurs. On attend quelque bonne résolution.

TRUCHON A M. DE GORDES.

Saint-Germain, 30 juin 1567.

Je partys de Paris le jeudy 19e de ce mois et vous escrivy à mon département. Je vins ledict jour coucher à Montfort, et le lendemain je fus à Sainct-Léger, où le Roy estoit arrivé le mardy 17e. Le vendredy, environ trois heures après midy, Monsr de Thevalles partit dudict Sainct-Léger en poste pour aller querir les six mil Souisses; le dimanche ensuivant, qui fut le 22e, le Roy partit de Sainct-Léger, et alla coucher à Beyne, d'où il départit le lundy matin, et vint disner en ce lieu où je suis présentement arrivé, ayant prins le repos de cinq ou six jours avec mes frère et sœur. Depuis mon arrivée j'ai entendu que, sur l'advertissement que le Roy avoit eu que, du costé de Luxembourg, on avoit levé quarante enseignes de gens de pied et trois mil chevaulx, Sa Maiesté a dépesché Monsieur d'Andelot pour aller à Attigny sur la frontière de Champaigne, accompaigné de cinq mil hommes de pied, où tireront aussy ces six mil Souisses et deux cents hommes d'armes, mais on ne dict encore soubs quel chef; et combien qu'on peut penser que ces quarante enseignes et trois mil chevaulx ne soient levés que pour favoriser l'armée d'Espaigne allant en Flandres, toutesfois on a advisé estre le plus seur de tenir la frontière de Champaigne en seureté, et ledict Sr d'Andelot est party ce matin pour aller à Paris faire sonner le tabourin pour remplir ses bandes, dont quelqu'unes ne

seront sans jalousie. Monseigneur le connestable se trouva ici incontinant après l'arrivée du Roy, accompaigné de Messieurs les mareschaulx, ses enfans, bien unis, et y estoit aussy ledict sieur Dandelot. Quant à Monsieur l'admiral, il est en sa maison. Monseigneur le prince de Condé doit, comme l'on dict, bientost venir. Lesdicts sieurs maréchaulx frères, depuis estre arrivez en ceste court, ont par deux fois esté ensemble à la chasse et retournez ensemble, de sorte que tous ceulx qui les ayment louent Dieu de ceste union fraternelle, et ce bon vieillard en semble rajeuny. La Royne est partie ce matin à quattre heures pour aller à Paris, mais c'est pour revenir au giste; l'un dict que c'est pour aller veoir le bastiment des Tuilleries, l'aultre dict que c'est pour emprunter de l'argent, les aultres que c'est pour quelque mystère qu'on n'entend pas. Sy est-ce qu'elle est accompaignée des principaulx financiers, c'est-à-dire de Monsieur le Mareschal de Gonnor et de Messieurs de Morvillier, de Limoges et de l'Aubespine, lesquelz quattre partirent dès hier, et Monsieur de Valence les a suivis cejourdhuy matin. Cella est quelque conjecture apparente qu'on parlera des finances. . . .

DE SAULT[1] A M. DE GORDES.

Savigny, 30 juin 1567.

Monsieur, j'ay esté fort ayse d'avoir trouvé ceste commodité du chanoyne de Pionsin, qui s'en va de par deçà pour vous faire entendre de nos nouvelles, qui sont fort bonnes, grâces à Dieu, et aussi de celles de ce quartier, qui sont qu'ayant le Roy entendu que du costé de Flandres se fait grand préparatif d'armes, artillerie, munitions, et autres choses nécessaires pour

1. François d'Agoult, de Montauban et de Montlaur, comte de Sault, grand seigneur de Provence et huguenot fort actif. Il fut tué à la bataille de Saint-Denis.

la guerre, cela l'a fait entrer en quelque jalouzie de pourvoir aux frontières de son royaume de ce costé-là. Et pour cest effect a ordonné d'y envoyer quelques compagnies d'hommes d'armes, et d'envoyer Monsieur d'Andelot là au long de la frontière avec pouvoir de faire la reveue de ses compagnies d'infanterie, jusques au nombre de deux cens hommes pour chacune. Ce qui fait ainsi esmouvoir Sa Majesté, c'est que toutes choses en Flandres sont paciffiées et réduictes souz l'obéissance du roy d'Espaigne comme il desiroit, tellement qu'on ne peult autrement juger desdits préparatifs, sinon que ce soit pour nous venir troubler en ce royaume. J'ay esté ces jours passez à Vallery, au baptesme de Monsieur le prince de Condé (qui m'y avoit convyé), et a esté porté ledit enfant par Monsieur l'admiral au nom du Roy, s'estant trouvé audit lieu de Vallery Monsieur le cardinal de Chastillon, Messrs d'Andelot, de la Rochefoucault, de Janlys, et plusieurs autres Srs et gentilzhommes, tellement que la compagnie estoit fort honnorable et fut bien festoyée dudit Sr prince, et récréée de plusieurs honnestes passetemps. Depuis Sa Majesté a envoyé querir ledit Sr prince, affin qu'il s'en vienne à la court (comme elle a aussi fait Messrs de Guyse) pour regarder par ensemble ce qu'il est besoing de faire pour le regard de ces préparatifs et autres entreprises que l'on doute que ledit roy d'Espaigne a en ce royaume, tellement qu'on ne peut encores sçavoir comme se résouldront toutes ces menées. Il est bien vray qu'encores que nous n'ayons point besoing de guerre, si est-ce que toutes ces choses nous pourroient bien causer quelque meilleure union entre les uns et les autres que nous n'avons de présent. Au reste, Monsieur, Je m'en suis venu en ce lieu de Savigny (il y a jà sept ou huict jours) pour donner quelque ordre aux affaires que j'y ay, et espère en partir demain pour m'en aller retrouver la court, d'où je vous feray entendre quelquefoys de mes nouvelles.

GUYON A M. DE GORDES.

Saint-Germain-en-Laye, 3 juillet 1567.

. . . . Arrivant icy Monsieur le connestable, et regardant Leurs Majestés aux affaires qui se présentent, il leur persuada bailler *cœur* (?) aux compaignies estant soubz la charge de Monsr d'Andelot son nepveu, ce qui fust résolu et dépesché pour cest effaict, tellement qu'on faict estat il commandera à six mil hommes de pied, lesquels se doibvent rendre à Atigny près Reims, où pareillement se joindront les Suisses et douze cens hommes d'armes, pour le tout former un camp et s'emploier la part qu'on en auroyt besoin. . . . Ores que lestat dudict S^r d'Andelot et l'affection grande qu'il a au service de son roy l'ayent appelé a ceste nouvelle *cœurs* (?), si est-ce que plusieurs en ont murmuré. Or ce présent ordre dressé par Leurs Majestés, plus pour tenyr en seuretés ce roiaulme que pour autres effaicts, a donné occasion à plusieurs de dire comme ils font que nous sommes à la guerre, mais pour tout cella l'on n'eust jamais plus de desir de conserver la paix que nous avons, si bien qu'elle ne sera rompue de ce cousté. . . . Ces jours passés Madame la princesse de Portian[1] a esté à sa premyère messe, puysqu'elle est veufve, au grand contentement de plusieurs et très-grand regret de beaucoup d'autres. . . . Cejourd'huy est arrivé Monsieur le prince de Condé et hyer Monsr d'Aulmalle. L'on a mandé Monsr le cardinal de Lorreyne. Vous ne sauriez croyre de combien est descheu Monsr le connestable en ceste dernière malladye, si bien qu'il semble vieilliz plus qu'il n'a faict durant six ans. . . . Il se parle fort du mariage de Monsr de Guise avec Mad^e la princesse de Portian. . . .

1. Catherine de Clèves, comtesse d'Eu, veuve d'Antoine de Croy, prince de Porcien, un des principaux chefs huguenots, parent et ami du prince de Condé, mort en 1564. Six ans après, malgré les recommandations expresses de son mari, elle épousa Henri, duc de Guise.

TRUCHON A M. DE GORDES.

Saint-Germain, 4 juillet 1567.

Je vous escrivy lundy par un homme de pied, et mardy par la voye de la poste. Mercredy fut tenu conseil, où Monsieur présidoit, et y estoient Messeigneurs les cardinaulx de Bourbon et de Chastillon, duc d'Aumale, connestable et chancellier de France, mareschal de Montmorency, les sieurs evesques d'Orléans, de Valence et de Limoges, et les sieurs de Lansac, de Carnavalet et de la Cazedieu. Et fut résolu le faict des Souisses, quilz seroient entretenus, et rapporta Monseigneur le connestable que l'intention du Roy et de la Royne estoit qu'on n'y touchast, ni semblablement aux viséneschal et vibailly de robe courte, et fut lors bien entendu que cest entretenement estoit prins du retranchement des vingt archers, en y adjoustant neuf vingts livres tous les mois, ce qu'estoit besoin de remonstrer. Mais j'espiay bien l'occasion de n'estre absent cependant qu'on jouyait ce jeu. Hier fut tenu ung aultre conseil des gens des finances, où fut leue la paroolle du pais, et y furent faictz tant de retranchemens et radiatures de fraiz et vacations, que j'ay grande peur que par cy-après on aura bien à faire de trouver des commis du pais, sinon que s'en trouvent quelques-uns de l'humeur des anciens preudhommes romains, qui faisoient les affaires publicques à leurs despens. . . .

Monseigneur le prince de Condé arriva hier en ceste court. J'ai cejourd'huy veu le Roy, qui tenoit la teste de mondict seigneur le Prince à la main gauche, et celle de Monseigneur le cardinal de Bourbon à la main droicte, et par jeu les vouloit faire heurter leurs frons ensemble. Monseigneur d'Aumale caressoit Madame la connestable, et Madame la mareschale de Montmorency y adsistant, Monseigneur le mareschal faisant et recevant chère réciproque à l'endroict de mondict seigneur d'Aumale. Monseigneur le cardinal de

Chastillon n'en estoit loing. Somme tous sans distinction me sembloient sy d'accord que je souhaitte ne veoir jamais plus grande division en France. Cella est ung bel exemple pour beaucoup de gens de moindre qualité, qui tiennent leur cœur, et se regardent par-dessus l'épaule, et prennent plaisir à entretenir querelles. On ne sait encore quant on délogera d'icy, combien que les laboureurs des champs ayent jà faict présenter deux requestes au Roy pour se retirer et sa suite à Paris jusques à ce que la récolte soit faicte. Car, pour vous dire la vérité, la plupart des gens de court font en France comme les soldatz des cinq compagnies en Daulphiné, je ne diray pas à la barbe de Leurs Majestés, parce que l'une est femme, et celle qui est masculine n'en a encores poinct, mais si est-ce que cella advient presque tous les jours aux villaiges mesmes où elles logent.

GUYON A M. DE GORDES.

Saint-Germain-en-Laye, 11 juillet 1567.

. . . . Lon a sceu le passaige du duc d'Albe et de sa trouppe, quon dict estre de six mille espaignolz et quinze cens femmes. Monsieur le prince de Condé est party ce matin pour sen retourner à sa maison; plusieurs murmurent quil a heu ung grand mescontentement, ce que je laisse à ceulx qui en savent plus que moy. Tant y a je ne pense estre à reprendre quand après mille personnes je dys quil est party fort triste et fasché. Monsr l'admiral arrivera demayn icy, estant mandé pour le faict de sa charge. Monsieur d'Andelot a accompaigné ledict S^r prince jusques à Paris pour revenir avec son frère. . . .

13 juillet 1567.

LL. MM. partirent hier de St-Germain, dinèrent aux Tuileries et couchèrent à St-Maur. . . . Monsieur ladmiral arriva ce

matin à S[t]-Germain, qui receust for bonne chère du Roy. Monsieur le prince de Condé ne séjourna qu'un jour en ceste ville : je ne sçauroys vous rendre certain des propos ny *raisons* (?) quil a heus sen aller si soudain et mal content. . . .

N° XVII.

LE PRINCE DE CONDÉ A ISABELLE DE LIMEUIL.

Trois lettres tirées du dossier de l'information contre la dite Isabelle. Mai-août 1564.

Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges, avait été chargé, de concert avec Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans, d'informer contre Isabelle de Limeuil, fille d'honneur de la Reine mère, arrêtée à Dijon dans les derniers jours du mois de mai 1564. Nous avons raconté (p. 263-267 et 270) les motifs de cette arrestation et les principales circonstances de la détention d'Isabelle. L'information n'ayant eu aucune suite et la captivité de la belle recluse ayant cessé, l'évêque de Limoges conserva les procès-verbaux des interrogatoires et dépositions, ainsi que les lettres interceptées et les autres pièces relatives à cette affaire. Tout ce dossier se trouvait et doit se trouver encore au château de Villebon, parmi les papiers de Sébastien de l'Aubespine; c'est là qu'il a été découvert par M. Louis Pâris [1], qui a bien voulu nous en céder la copie. Comme, en touchant, si discrètement que ce fût, aux aventures galantes du prince de Condé, nous avons pu rétablir la vérité des faits

1. L'habile et spirituel éditeur de Maucroix, M. L. Pâris, a déjà tiré du portefeuille du sieur de l'Aubespine un curieux volume publié dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France,* sous le titre de *Négociations, etc., relatives au règne de François II.*

et sortir des suppositions et contradictions où l'on s'était perdu jusqu'à ce jour, nous comptions justifier de notre exactitude en publiant les originaux qui nous ont fourni les éléments de notre récit. Mais nous sommes forcé de reconnaître au dernier moment que l'espace nous manque pour insérer ici tous ces documents : nous nous bornons à mettre sous les yeux du lecteur trois lettres adressées par le prince de Condé à Isabelle de Limeuil, et qui nous ont paru un spécimen intéressant de son style amoureux.

Les deux premières ont dû être écrites peu après l'arrestation d'Isabelle, lorsqu'on était encore incertain sur son sort. Elles furent interceptées et remises à l'évêque de Limoges, ainsi que la troisième, qui semble assez postérieure aux deux autres.

Hellas! mon ceur, que vous puis-je dire austre chose, synon que suys plus mort que vif, voiant que suys privé de vous servyr, ne sachant où vous estes, et vous voiant partir et ne savoyr comment je vous pourrés secouryr. Monsieur du Fresne me mande prou souvant que luy etcryvés de voz nouvelles [1], mes moy je n'an puys savoyr où vous estes menée. Je m'étonne fort, puys cavés le moien d'écryre à quelque ungs, que ne puys recevoyr de mesme de vos lestre, car vous savés quy n'y a home au monde quy tant sait faché de vos pènes que moy et qui vous sait tant oblygé que vous suys, ny quy de plus grande gaieté de ceur sait plus ressollu de asardé sa vye pour vous fére ung bon servyse que moy quy vous et ceur et servyteur esclave.

Je vous anvoye une de mes robes de nuyt qui m'a servy et

1. Nous avons dit (p. 266 et 267) que le prince de Condé avait quelque jalousie du secrétaire d'état du Fresne, non sans raison, semble-t-il. Ce sentiment perce aussi dans plusieurs passages des lettres suivantes.

à vous avecque moy, supliant de crère que plustost je vous soueste vostre ceur que vostre robe, car je vous ferés plus de servyse qu'une marte; au moins, mon ceur, faistes-moy connestre cavés autant d'anvye de me concerver an vostre bone grace, ettant cative come an liberté, car vous savés que acoutumé n'avoyr compagnon, mes d'estre seul et preumyer, je m'asurre que n'avés perdue la bone opinyon cavyés de moy, mes au contraire quelle vous et plustot ocquemantée : reste an m'anploier et me donner le moien de vous aler mestre hors de la facherye où estes destenue, car y fault que j'é de vous les moiens, car j'é des yeux quy ne font que pleurer et ne voie goute, et des forces quy n'ont point de mouvemant, n'etant de vous commandée. Je lerés fère à vostre bon geugement pour anploier seus que sorés bien connestre quy on le myllieur moien de vous fère servyce : mes cants li vousloyr ètre fidelle, je suys le preumyer. — Je me contanterés de vous dire que j'é nostre fils antre mes mains, sint et galliar, et bien pour vivre, lequel vous et moy ne seryons, cant nous voudryons, désavoué, se que ne voudré fère. Je resu deux de vos lestres par lesquesles vous me le reconmandés : n'an n'eyés peur, car jens né le soint pareil que desirés que j'ée. Il let tropt an moy pour l'abandoner de se quy et en ma puyssance. — Il let vray quil avet été lessé cheu une pauvre feme quy l'a fait couché su la pallie six nuys, come braque; que j'é trouvé fort étrange. Mes sy o commansement seus à quy y n'apartené l'on ballié come ung petit chien, je lé prys come père pour le noury an prince : il le mérite, car sait la plus belle créature que jamays home vit.

Voylla ce que vous puys dire, sinon que sy bientost je ne vous voys, j'émerés autant moury que de vivre sans ceur. Croiés pour sertin que ne vous emys jamais tant, ny tant vostre que vous, ny sy pret à le vous fère parrestre. Vous baisant les piés et mains, atantdant myeus; mes je pance, cant vous verai, que d'esse je perdré la parolle, car je desire autant ou plus

sela que mon salut. Ellas! mon ceur, ne m'abandonés point. (*Ici un monogramme.*) Ses chivres mouront ansemble.

Au dos, le monogramme.

Hélas! mon ceur, que vous puisge mandé, synon que voz pènes me rande le plus afligé jenstilhome du monde, vous voiant soufryr tant de facherye et grande pasion, que je ne sé sy je suys mort ou vif. Mes cant je pance à l'amour que vous porte et porterés pour jamays, je me reconnés lors an vie pour vous fère ung bon et pront service, qui sera le remersimant des grandes obligasions an coy je vous suys demeuré redevable et serviteur esclave, ressentant an moy vos annuys quy prosède de mon aucasion : sella me rant tryste plus que sy moy mesme ettet captif an votre plase. Y a il une plus meschante prysont en France, ny plus lanmantable que la miene, quy ne me pryve seullement de ma liberté, mes de mon ceur et contantement, me partysant tellemant mes esprysts que je desire plus tost la mort soudène quene vie longe, facheuse, come et aujourdhuy la myène, étant de vous apesant, et ne pouvant savoyr de voz nouvelles ny le lieu asurré de votre demeurre, pour vous y aler fère perrestre que l'estrème amour que vous doys et porte et telle quelle ne connoyt ny estime que votre bone grace et veue, et de vous voyr an lieu où vous et moy puyssions vivre et mourryr ensemble. Et à saite heurre-là je pourès dire estre, an dépit de movesse fortune, bien heureus, et ne seret; car je ne vois que par voz ieux et ne sans que par vos sanstimans. L'afecsion et si fort anrasinée dedans nos ceurs, quelle ne se peult par persones mortelles se départir, mes bien socquemantera telle, sy se peut, se que plus né créable. — Je vous asurre que nostre fils est une belle et forte corde pour nous randre pour jamays bien atachés ansemble.

Je lerés mes trystes conplaintes pour vous dire lesse qué resu de voyr et antendre l'amytié que me portés et que desiré me continué, me faisant, par vos lestres, antandre que l'amour ocquemante et non se dyminue. Vous avés raison de m'estimer vérytable, et crère que ne fodré de vous tenyr foy et parolle et la fydelle proumesse que vous et faistes, car je veus que me creyés, mon ceur, que veus conmbatre pour vostre liberté, pluslost que ne vous fasse connoystre que patissés pour ung prynce quy vous reconnoys pour sont name et sa vye.

J'ay resu ung estrême plaisir, cant j'é veu se que m'avés mandé, qu'estes résollue de ne voyr ny soufryr parlé home à vous, que moy, ou venant de ma par, ne lestres de home quy vive. Saiste ressollusion m'a tant cotanté et satyfait, que sy suyvés, come je m'asurre, se chemain vous randra la heurreuse feme du monde. Car je vous asurre, mon ceur, quy m'annuyrès bien grandemant que l'on pût prendre seur voz acsions seuget de dire : à quy et sait anfant? come sy deus y avet passé : quy seret autant à dire, cant tennés deus à une mesme faveur; se que vous en dis, n'et pour le croere, car je n'an n'é point d'ocasion, come je vous le ferés perestre, mes que me croyés, car je vous ferés une preuve sy vous éme ou non, dans peu de jours. Puys quant somes sy avant, mon ceur, y faut du tout levé le masque, car tout le monde saist se qui an net; y n'et plus que question de fère partout perrestre nostre estrême et fidelle anmour, et que saiste seulle cosse vous on fait plus m'émé que vous-mesme, et par là vous serés honnorée et estimée de tous, cant leurs montrés par vos effaits, tant an petite chose que grande, que ne vouslés ouy parlé ny antandre nouvelles de home que de seluy cavés plus émé que se qu'estimés plus cher que vous-mesmes. Et de par, je ferés confesse que jorés fait le semblable. Vous avés jà antandu, à se que m'a dit Dupont et le Basque, que l'on parle à la cour de quelceun par icy; vous y pancerés dofusqué se fauxs bruyt par votre bon geugemant; et pas n'an feré plus de conte, ne retenant ryen plus de se quy

vien de sa par. Car vous regardés plus grant contantemant de mon conte que de la siene. — Y ne fault point cantryés an sermant aveque moy pour me fère crère quy let myen, votre filz, car je n'an né non plus doute que de seus de ma feme. Mais faistes que d'ostre n'an puys antrer an doute, et pancés que s'y le voiés, que diryés bien cavecque raysont yl let mon fils et le vostre, car à sont vissage les deux nostres se reconnesse. Je vous suplie doncque, mon ceur, m'émer et jamays ne m'abandoner, come m'avés proumys, et cant vous vous resouvyendrés du lien je m'asurre que me tiendrés proumesse.

Je vous ranvoye mon Basque pour vous asurrer que ne vous lèrai guerre an la pène où vous estes, et que vous an méterés bientost dehors. — Je vous anvoie une robe de nuyt fourré pour vous servyr. Je voudrès estre auprès de vous an sa plasse, car je ne pance estre si hinutille que je ne pansisse vous fère plus de servyce quelle. Vous prandrés doncque de bône par mon afecsion, puysque ne vous an puys sytot que desire vous an montré les effais; car se seret à saiste heurre, sy jens navés le moiens quy répondisse à la vouslonté.

Nostre fils se porte bien et se fait fort bien nourry, et et antre mes mains, quy et ma seulle consollasion, étant de vous etlongnyé, quy met ung bon gage pour me randre asuré pour jamays me tiendrés en votre bône grace, quy é la chose que j'estime le plus, et plus sans foys que je né jamays fait. Ellas! mon ceur, il fault que vous die les moiens que je prans pour me désannuyé, sait cant seul je pense à la fasont et èse que j'orés, mes que vous revoye. Mès j'é ferme opinyon que de moy la parolle se départira, du grant contantemant que prandrés de voyr mon espérance avoir ganyé sur mon dessespoyr; car yl m'et avis que sytot camour m'eut randu votre pryssonnyé et m'eut attaché sous votre obeysansse, y me print pour me fère le plus heureus home du monde, espuys me met an ésil, me pryvant de mon ceur. Se met avis jà plus de myll ans : quy sera fin, par vous baiser les piés et mains aussytot que saiste

lestre y touchera, et vous feré une requeste qui sera fort courte, m'asurant que me l'acorderés : sé qui vous plaisse, mon ceur, faistes de moy se que voudrés et commandés ce quy vous pléra, car sans respect je vous y obéyrés d'ausy grande afecsion, come j'espère que ses chifre demeureront ferme ansemble, pour sine et marque que noz ceurs le sont ynséparablement. (*Ici le monogramme.*) Fin à la mort.

Au dos, le monogramme ci-dessus.

Mon ceur, jé se matin, par mon Basque, resu de vous deus lestres quy m'ont fort resgouy de pancés qu'estes sy ressollue de prandre pasiance; reste à vous dire que devés prandre asurrance de moy quy ne vous lérés jamays, et me couteras la vye, ou je vous metrés hors de pène, mes que me veulliés crère : et vous suplie que vous me donnyés moien que je vous puysse voyr, à selle fin d'avysser ensemble se quy faut que je fasse pour votre servyce, sait sy faut vous oter par force ou par anmytié et faveur, car je n'y veus ryen etpargnyé; et sy vous trouvyés bon fère une lestre à la Rène fort pitoiable, luy confaisant l'avoyr ofancé, et quy luy plaise vous pardonné, et quelle se veuillie contanter des annuys grans que vous portés, sans vousloyr permestre que vos annemys se serve de vous come de trofée, et de vous fère être de vos parans pour jamays délessée et la plus malheureuse feme du monde, veu que sela n'y peut de ryen servy, et à vous sy prégudissiable.

Je vous anvoie Dupont et ung apoticaire pour vous servyr; et ung jentilhomme sers nostre filz pour le fère porter an sa maisont, là où y seras ausy bien traité cantfans que jée, que ne sans avoyr jamays porté tant d'afecsion que je luy porte, car je l'avousré, et sera de mon bien partisipant. Jé une estréme anvie de le voyr, se que ferés, Dieu aidant, et vous preumyerremant, que j'adorre et onnorre plus que jamays. Ganyé la

viellie quy vous garde, et me faistes souvent savoyr où vous estes, pour vous voyr, et ne permectez comme du monde vous voie que moy et les miens, car par là vous ferés connestre que ne voulés jamays émé que moy, à quy vous ètes lésée allé; et pour cosse je dis sesy, car je ferés pour vous se que ne pancés pas. Adieu, mon ceur : ne m'abandonés poinct, et seyés asurée que veus vivre et moury avecque vous; et se chifre (*Ici le monogramme.*) ne se séparera jamays. Fin à la mort.

Au dos, le monogramme.

N° XVIII.

LE CARDINAL DE CHASTILLON A L'ÉVÊQUE D'AQS.

(EXTRAIT.)

Condé, 4 juillet 1564.

. . . . Je vous ay bien voulu advertir par ce secrétaire que M. le Prince envoye à la court pour les affaires de Mad^e la mareschalle de St-André. Comme ledit seigneur a pris lad^e dame en sa protection, laquelle dame, pour user de mesme honnesteté et recongnoissance, aujourd'huy luy a donné la terre de Vallery et les autres de deça qui lui sont échues par la mort de sa fille, ensemble a fait héritiers universels luy et ses enfants de tous les autres biens que les loix et coustumes des pays donnent ès autres provinces où lad^e fille avoit du bien, à quelques charges et conditions fort advantageuses pour luy, qui est un party qui ne se trouve pas tous les jours.

Je vous diray, aussi quant à la disposition de Mad^e la Princesse, qu'elle va diminuant de forces à veue d'œil, qui me garde de partir encore d'icy, ne faisant qu'attendre l'heure bien souvent que Dieu la veuille appeler à soy, pour les grandes et

estranges douleurs qu'elle souffre, qui la rend et ceulx qui l'aiment si affligés que vous pouvez penser.

(Original. — Trésor de Noailles; Gaignères, 919. *Bibliothèque impériale.*)

N° XIX.

H. H. B... A X...

Sur les relations de Condé avec Isabelle de Limeuil après la mort de sa femme, les divers projets conçus pour le remarier, ses relations avec les réformés et les catholiques, etc.

15 mars 1565.

. . . . Il Re finalmente scrive quà che li siano mandati l'informationi del caso avvenuto in Parigi frà l'cardinale di Lorena et Mamoransi, a che proposito non si sa; ben si pensa che per dare parole a casa di Ghisa et a catolici et per non disperare il cardinale. Non ve ne pur uno quà, ne ugonoto, ne catolico, che pensi doversi fare giustitia. Ho visto lettere di Madama di Chelle, ne le quali mostra gran speranza de amicitia fra suo fratello et il cardinale. L'amico et jo stimiamo non potersi fare fondamento alcuno sopra le parole, ne sopra le attioni d'un huomo tanto leggiero come si mostra Condé, hora piu che mai passionato per la sua Limolia. Paroceli è stato quà quatro o

. . . . Finalement le Roi écrit ici qu'on lui envoie les informations faites sur ce qui s'est passé à Paris entre le cardinal de Lorraine et Montmorency : on ne sait à quel propos; mais on pense que c'est pour donner des paroles à la maison de Guise et aux catholiques, et pour ne pas désespérer le cardinal. Il n'y a pourtant ici personne, ni huguenot, ni catholique, qui pense que justice sera faite. J'ai vu une lettre de Madame de Chelles[1], dans laquelle elle montre grand espoir d'amitié entre son frère et le cardinal. L'ami et moi pensons qu'on ne peut faire aucun fondement sur les paroles ni sur les actions d'un homme aussi léger que se montre Condé, au-

1. Renée de Bourbon, sœur du prince de Condé.

cinque giorni et ha secretamente predicato a suoi ugoniti. Langheto da lui ha inteso che, per cagione de la Limolia, è nata discordia fra Condé et Sciatiglione, dopo fra'lmedesimo Condé et suoi seguaci, et di tal manera che Sciatiglione si è partito da lui, è venuto a Parigi, et se ne andato, chi dice a Sciatiglione, chi dice a una sua abbadia, et che i seguaci quasi tutti l'hanno abbandonato, et l'occasione essere stata tale che essendo stato scritto a Condé da Parigi una certa lettera nel fine de laquale era scritto essere venuta la damigella, Sciatiglione che stava sopra Condé mentre leggeva la lettera, vide quelle parole et imaginatosi quello ch'era, disse a Condé : Jo saprei dire che damigella è questa venuta a Parigi. Al che Condé rispose certe parole per lequali mostro non essergli stato caro il motto di Sciatiglione; pur la cosa non andò molto avanti fra loro per alhora. Dopo gionta la Limolia dove haveva ordinato Condé che fosse conduta, et vistisi insieme, certi gentilhuomini ugonoti andorno a trovare Condé et cominciorno a monirlo et quasi che riprenderlo de l'amica. Onde Condé imaginatosi essere stato scoperto da Sciatiglione il suo secreto a coloro, et per opera sua essere venuti a riprenderlo, adirato disse contra di loro molte parole, tassandoli dispioni, poi

jourd'hui plus que jamais passionné pour sa Limeuil. Paroceli[1] a été ici quatre ou cinq jours et a prêché en secret à ses huguenots. Languet a appris de lui que la discorde s'est mise, à propos de la Limeuil, entre Condé et Châtillon, puis entre ledit Condé et ses partisans, et de telle façon que Châtillon s'est séparé de lui, est venu à Paris, et s'en est allé, l'un dit à Châtillon, l'autre à une sienne abbaye, et que ses partisans (*de Condé*) l'ont presque tous abandonné, voici à quelle occasion : Condé ayant reçu de Paris une certaine lettre qui se terminait par ces mots : la demoiselle est arrivée, Châtillon, qui se trouvait au-dessus de Condé pendant qu'il lisait la lettre, vit ces paroles, et s'imaginant ce que c'était, dit à Condé : Je pourrais dire quelle demoiselle est arrivée à Paris. A quoi Condé répondit certaines paroles par lesquelles il fit voir que le mot de Châtillon ne lui avait pas été agréable; cependant l'affaire n'alla pas plus loin pour le moment. Après que la Limeuil fut arrivée où Condé avait ordonné qu'on la conduisît, et qu'on les eût vus ensemble, certains gentilshommes huguenots allèrent trouver Condé, et commencèrent à l'avertir et comme le reprendre au sujet de sa maîtresse. Là-dessus Condé, s'imaginant que son secret leur

1. Perocel célèbre ministre protestant.

soggionse che Sciatiglione gli haveva detto questo, et fattili venire a parlarli, et questo con tanto sdegno che venne a dire grand male di Sciatiglione et de tutta casa sua. . . . et biasmandoli d'arroganza, di presontione, et che volessero non solamente paregiarsi a principi, non essendo altro che piccioli gentilhuomini, ma ardissero ancora d'oltraggiarli, et ch'esso non era per comportare piu queste cose. Per queste o simili parole et forse peggiori Sciatiglione si e partito da Condé. Il medesimo hanno fatto la maggior parte de gl'ugonoti, di modo che si trova quasi solo. Jo per accertarmi meglio de la verita ho narrato tutto questo a un ugonoto amico mio per sapere da lui s'era vero, m' ha risposto sospirando esserci ancor di peggio, perche a lui era stato detto da gentilhuomini che solevano seguire il medesimo Condé.

Che per opera de Nal la Limolia era stata conduta a Condé a fine di fare di lui quello che gia fece del fratello per mezo di Roet, del che dubitandosi Sciati-

avait été découvert par Châtillon, et qu'ils étaient venus de sa part pour le reprendre, se mit en colère contre eux et leur parla très-durement, les qualifiant d'espions, puis il ajouta que Châtillon leur avait dit cela et les avait envoyés lui parler, tout cela avec tant de colère qu'il en vint à dire beaucoup de mal de Châtillon et de toute sa maison, disant. . . . , les accusant d'arrogance, de présomption, et de vouloir non-seulement s'égaler aux princes, tandis qu'ils n'étaient autre chose que de petits gentilshommes, mais d'oser encore l'outrager, ajoutant qu'il n'était pas fait pour supporter plus longtemps ces choses. C'est pour ces paroles et d'autres semblables, sinon pires, que Châtillon s'est séparé de Condé. La plupart des huguenots ont fait de même, de sorte qu'il se trouve presque seul. Afin de mieux m'assurer de la vérité, j'ai raconté tout cela à un huguenot de mes amis, pour savoir de lui si c'était vrai; il m'a répondu en soupirant que c'était encore pis; car il avait appris ce qui suit d'un des gentilshommes qui avaient habitude de suivre le parti dudit Condé.

C'est Nal[1] qui avait eu soin de faire conduire la Limeuil à Condé, afin de faire de lui ce qu'elle a déjà fait de son frère au moyen de la Rouët. Châtillon,

1. Catherine de Médicis (?).

glione, i ministri et i gentilhuomini di Condé fecero fra loro consiglio per trovare rimedio a tanto male, et risolvettero tre cose, l'una che i ministri li parlassero galiardamente, rimostrandoli il pericolo et infamia propria et il scandalo commune a tutta la relligione per esserne lui capo, et persuadendoli, se non si poteva contenere, a pigliar moglie; l'altro rimedio, se questo primo non giovava, fu, che i primi gentilhuomini de la relligione et suoi particolari di commune concordia andassero a trovarlo, et fatteli le medesime rimostranze, li facessero intendere che se non appartava da se la Limolia, lo lasciarebbero solo, et in effetto, se negava di farlo, chelo lasciassero. Il terzo remedio fu, quando i dui primi non giovassero, che la Limolia si dovesse scomunicare, anatematizare et dare in potere di Satanasso. Et cosi i ministri prima essere andati a parlargli, et dopo loro i gentilhuomini, ma gl'uni et gl'altri in vanno, perche a ministri rispose in somma, che non poteva contenire, ne facilmente poteva pigliare moglie, per esser difficile trovare persona eguale a se, de la medesina relligione, et impossibile trovar la d'altra relligione. A gentilhuomini poi rispose di manera che furno sforciati lasciarlo, onde la relligione si trova in gran travaglio ne sa che piu si fare, perche dubbita di fare peggio se scomunica la

s'en étant douté, les ministres et les gentilshommes du parti de Condé ont tenu conseil entre eux pour trouver remède à un si grand mal, et ont résolu trois choses : l'une, que les ministres lui parlassent gaillardement, lui remontrant le péril et l'infamie personnelle, et le scandale commun à toute la religion, puisqu'il en était le chef, et lui persuadant, s'il ne pouvait se contenir, de prendre femme; l'autre remède, si ce premier ne réussissait pas, fut que les principaux gentilshommes de la religion et ses intimes, d'un commun accord, allassent le trouver et lui fissent les mêmes remontrances, lui donnant à entendre que s'il ne se séparait pas de la Limeuil, ils le laisseraient seul, et qu'en effet, s'il refusait de le faire, ils le laissassent; le troisième remède fut qu'en cas d'inutilité des deux premiers, on devait excommunier la Limeuil, l'anathématiser et la dévouer au pouvoir de Satan. En conséquence, les ministres sont allés d'abord lui parler, et après eux les gentilshommes, mais les uns et les autres en vain; car aux ministres il a répondu en somme qu'il ne pouvait se contenir et ne pouvait facilement prendre femme, parce qu'il était difficile de trouver une personne égale à lui, de la même religion, et impossible de la trouver d'autre religion. Aux gentilshommes ensuite il a répondu de manière qu'ils furent forcés de

Limolia, per essere Condé di natura cosi effeminato che gran pericolo è che in lui possa piu la Limolia che la relligione.

Et perche, dissi jo, non li trovate voi una moglie? È possibile ch'in Francia non si trova donna ne dongella che lo satisfaccia? Non, disse l'ugonoto, de la nostra relligione, perche non gli ne alcuna in Francia pare a lui. Trovate ne una fuora di Francia, soggionsi jo, se ce ne. Questo si tratta hora, rispose l'altro. Et chi è? dissi-jo. A questo non volva egli rispondere, ma jo l'astrinsi tanto che venne a dirmi essere la figliola del palatino Elettore. Jo, per intendere piu oltre, fingendo essermi cosa nuova questa, dissi : Bel disegno è questo et di gran giovamento al stabilimento de la relligione, ma mi pare difficile à riuscire : il principe è povero, mal sano, carico d'anni et di figliuoli a quali tocca tutto quel poco che si trova havere il principe, si che a grand pena il Palatino vorra dargli la figliuola. Oltra di questo il principe ha non pur bisogno di moglie, ma d'una gran dote ancora, laquale non sogliono dare i principi d'Alemagna mai, et molto meno quando sono pregati. A questo non seppe che rispondersi l'ugonoto, anzi confesso es-

le quitter. De là grands embarras pour la religion; on ne sait plus que faire, parce que l'on craint de faire pis en excommuniant la Limeuil, Condé étant d'un naturel si enclin aux femmes qu'il y a grand péril que la Limeuil n'ait plus de pouvoir sur lui que la religion.

Et pourquoi, dis-je, ne lui trouvez-vous pas une femme? Est-il possible qu'il ne se trouve en France ni dame ni demoiselle qui le satisfasse? Non, dit le huguenot; pas de notre religion, parce qu'il n'y en a aucune en France qui soit son égale. Trouvez en une hors de France, ai-je ajouté, s'il y en a. On s'en occupe maintenant, répondit l'autre. Et qui est-ce? dis-je. Il ne voulait pas répondre à cette question, mais je le pressai tant qu'il en vint à me dire que c'était la fille de l'Électeur palatin. Moi, pour en apprendre davantage, je feignis que c'était chose nouvelle pour moi, et dis : C'est un beau dessein, et qui servira bien à l'affermissement de la religion, mais il me paraît difficile de le faire réussir : le prince est pauvre, d'une mauvaise santé, chargé d'ans et de fils à qui revient tout le peu qu'il se trouve avoir, de sorte que le Palatin aura beaucoup de peine à se décider à lui donner sa fille. Outre cela, le prince a non-seulement besoin d'une femme, mais encore d'une grande dot, ce que les princes d'Allemagne n'ont pas coutume de

sere negotio difficile; nondimeno soggionse poi che le difficolta cessarebbero in gran parte con l'ajuto che darebbe la relligione al principe, et che Mons[r] l'amirale et molt' altri s'affaticavano et travagliavano in questo.

Da questo discorso, gionto con quello ch'jo le scrissi a di passati de la Limolia, puo V. S. conoscere in che opinione sia Nal cosi appresso de catolici come de gl'ugonoti. I catolici dicono che, per impedire il matrimonio di Condé con la nepote del cardinale di Lorena, si serve del mezo de la Limolia. Gl' ugonoti dicono che per il costei mezo vuole inescare Condé et farlo tornare papista, come fu fatto di Vandomo impazzito per li amori di Roet; jo non m'accordo col parere di questi, ne di quelli, anzi penso, se pur ha parte nel negotio de la Limolia, che sia per volere fare tutto suo Condé, et che non dipenda d'alcun altro che da lei, per potersene servire a suo piacere, per ugonoto, per papista, et se bisogno sera per arista. Come che sia, quest' occasione non si doverebbe perdere da catolici di fare suo Condé. Doverebbe il cardinale di Borbone riscaldarsi per ricuperare il fratello et tirarlo fuora de le mani degli ugonoti et del diavolo. Doverebbe il cardinale di Lorena

donner jamais, et beaucoup moins encore quand ils en sont priés. A cela le huguenot ne sut que répondre, mais confessa que c'était une affaire difficile; néanmoins il ajouta ensuite que les difficultés cesseraient en grande partie avec l'aide que la religion donnerait au prince, et que M[r] l'amiral et beaucoup d'autres y travaillaient avec ardeur.

Par ce discours, joint à ce que je lui ai écrit ces jours passés de la Limeuil, V. S. peut connaître en quelle opinion est Nal aussi bien près des catholiques que des huguenots. Les catholiques disent que, pour empêcher le mariage de Condé avec la nièce du cardinal de Lorraine, elle se sert du moyen de la Limeuil. Les huguenots disent que par le même moyen elle veut allécher Condé et le faire devenir papiste, comme on a fait de Vendôme affolé d'amour pour la Rouët. Je ne m'accorde d'opinion ni avec les uns ni avec les autres, mais je pense que, si toutefois elle a part à l'affaire de la Limeuil, c'est pour attirer Condé tout à son parti et pour qu'il ne dépende d'aucun autre que d'elle, pour s'en pouvoir servir à son plaisir, soit comme huguenot, soit comme papiste, soit au besoin comme ariste (*arien?*). Quoi qu'il en soit, les catholiques ne devraient pas perdre cette occasion d'attirer à eux Condé. Le cardinal de Bourbon devrait se réchauffer pour regagner son frère et le tirer des

stringere la pratica del parentado, doverebbe la Regina astringerlo con lettere, con preghieri, con favori, con dinari, et con honori a venire alla corte per non dare tempo et commodita agl' ugonoti di placarlo et farlo piu che mai suo; il che senza dubbio sera se non vi si provede, per che non puo Condé stare in piedi senza l'appoggio de catolici o de ugonoti; onde, se i catolici non lo sostengono, è necessario che vadi non solamente a cascare, ma a gettarsi nelle braccie degl' ugonoti. Hora che sia in dubbio, è facil cosa spingerlo non meno a l'una che a l'altra parte. Non voglio jo negare che la Limolia non possa in lui molto mentre è. . . . seco, ma se si facesse venire in corte, segli offerisce una moglie bella, ricca et honorata, come la sorella di Monsr di Ghisa, se gli si promettessero honori, se gli si facessero favori, se vi s'aggiongessero i prieghi del fratello, le persuasioni d'huomini intendenti, credo per certo che si guadagnarebbe et diverebbe catolico. Certa cosa è che gl' ugonoti ne stanno in gran paura, et tanta che pensando ch' egli debbia essere tosto papista dicono mille mali di lui. Una sola difficolta pare che si è in questo negotio, et che non debbia piacere a Nal la concordia di Condé et d'il cardinale. Quelli ch' hora regnano, et che, se'l cardinale et Condé sarano in corte, non potrano regnare, sono quelli

mains des huguenots et du diable. Le cardinal de Lorraine devrait resserrer leurs relations de parenté, la Reine devrait le presser par des lettres, des prières, des faveurs, de l'argent et des honneurs, de venir à la cour, pour ne pas laisser aux huguenots le temps et la commodité de l'apaiser et de se l'attacher plus que jamais, ce qui arrivera sans doute si on n'y pourvoit, parce que Condé ne peut se soutenir sur pied sans l'appui des catholiques ou des huguenots; d'où il suit que, si les catholiques ne le soutiennent, il est nécessaire qu'il aille non-seulement tomber, mais se jeter dans les bras des huguenots. Maintenant qu'il hésite, il est facile de le pousser aussi bien d'un côté que de l'autre. Je ne veux pas nier que la Limeuil ne puisse beaucoup sur lui pendant qu'il est. . . . avec elle; mais si on le faisait venir en cour, si on lui offrait une femme belle, riche et honorée, comme la sœur de Monsr de Guise, si on lui promettait des honneurs, si on lui prodiguait des faveurs, si on y joignait les prières de son frère, les persuasions d'hommes entendus, je tiens pour certain qu'on le gagnerait et qu'il deviendrait catholique. Une chose certaine, c'est que les huguenots en ont grand'peur, au point que, pensant qu'il se fera bientôt catholique, ils disent de lui mille méchancetés. Une seule difficulté

che a Nal mettono la paura ch' hanno di se stessi. A questa difficolta potrebbe per aventura rimediare Mil assicurando Nal di aiutarla con l'autorità et bisognando con la forza a tenere il luogo che tiene.

qu'il semble y avoir en cette affaire, c'est que la concorde entre Condé et le cardinal ne doit pas être du goût de Nal. Ceux qui règnent à cette heure et qui ne pourraient régner si le cardinal et Condé étaient à la cour, sont ceux qui inspirent à Nal la peur qu'ils ont eux-mêmes. Peut-être Mil[1] pourrait-il remédier à cette difficulté en promettant à Nal l'appui de son autorité et au besoin de sa force pour la maintenir à la place qu'elle tient.

(*Archives de France. — Fonds Simancas.* B. 19. 158/283.)

Nº XX.

(LE PRINCE DE CONDÉ) A MONS^r DE MORVILLIERS, CONSEILLER DU ROY MONSEIGNEUR EN SON PRIVÉ CONSEIL.

Condé, 17 mai 1568.

Monsr de Morvilliers, Madame la Mareschalle de St André a ung affaire au conseil, duquel vous avez ouy parler et sceu mieulx le mérite à mon advis que je ne le vous pourrois icy discourir; seulement je prendray occasion là-dessus de vous prier en amy d'avoir en telle recommandation son bon droict jugé desjà par deux cours de parlement, et esgard aux menées qui se feront pour révoquer et casser tout cela, que à tout le moins, s'il est question d'ordonner des juges sur ce que sa partie adverse prétend le pétitoire n'avoir encores esté jugé, que ce soient ceulx dud. Tholouze, d'autant que jà le procès y est tout instruict, et jà une fois ce pétitoire esté renvoyé, et de

1. Le roi d'Espagne (?).

penser quelle raison ny espérance de pouvoir avoir jamais seine justice il y auroit si chacun jour on venoit ainsi à casser et révoquer les premiers arrestz de cours souveraines et évocations du conseil, ne vous en faisant pas moins d'instance que si c'estoit pour mes plus propres affaires, et vous m'obligerez grandement, pour m'en revancher où j'en auray jamais le moien.

Original; signature et souscription autographes. — (*Bibliothèque impériale*, Mss Colbert. 24 Vc. Pièce 151.)

N° XXI.

NORREYS, AMBASSADEUR D'ANGLETERRE, A CECIL.

(EXTRAIT.)

Paris, 23 août 1567.

I have, right honorable, acordinge to your letters of the xv[th] of june, incorragid the protestants, what I maye and intend so to doo; what ther request unto Your Honor was, I truste you kepe in mynde. This I must advertise you of, that you are the only man in whom they imposed ther greatest trust ther, and saye that they thinck you not only zealous by yourselfe, but also that you have an ernest desier that God's worde shuld florishe throughe out the worlde, so that hadd it not bin by your helpe therin, religion hadd bine as colde in Inglande as it is in other places, the number of God's enemys flowing ther as they doo. Sir, the attempt that is to be made ageinst them

Très-honorable, conformément à votre lettre du 15 juin, j'ai encouragé les protestants autant que je puis, et je compte bien continuer; j'espère que vous vous rappelez ce qu'ils réclamaient de Votre Honneur. Je dois vous avertir que vous êtes l'homme en qui ils mettent ici leur plus grande espérance : ils pensent, disent-ils, que non-seulement vous êtes zélé de vous-même, mais aussi que vous avez un ardent désir que la parole de Dieu prospère par tout le monde, de sorte que, si ce n'eût été par votre aide, la religion eût été aussi tiède en Angleterre qu'elle est ailleurs, le nombre des ennemis de Dieu y débordant comme il fait. Monsieur, l'attaque qu'on

is like to be sodein, and how sone unknowin; wherfor I humbly crave at your hands only that as sone as you may they may receyve some confortable newis touchinge ther demaunde, wherby you shall not only miche conforte them, but also bringe soche honor therby to Hir Majesty, being the shute anker of the pore afflicted for God's worde, but also souche creaditt to yourselve, as cannot be denized greater. . . .

veut faire contre eux paraît devoir être prochaine, mais on ne sait quand elle se fera; c'est pourquoi je prie humblement Votre Honneur de faire en sorte qu'ils reçoivent le plus tôt possible de bonnes nouvelles touchant leur demande; par là, non-seulement vous les consolerez beaucoup, mais encore vous ferez grand honneur à Sa Majesté; elle deviendra l'ancre de salut de ces malheureux qui souffrent pour la parole de Dieu; vous ferez aussi pour votre propre réputation, plus qu'on ne saurait imaginer. . . . .

LE MÊME A LA REINE ÉLISABETH.

29 août 1567.

. . . . The prince of Conde not beeinge so evill frended in courte, but that he understandethe from tyme to tyme of theyr doengs, wrote a letter of late, as I have hearde, to the Q. mother, to this effecte, that were he had notice that the Kinge have waged certaine Suisses and mynded to disadnulle and revoke th'edict of pacificacion, he coulde hope for no better frute therof then an intente to ruine religion, with the unjuste persecution of a nomber of the King's good and loyall subjects, the daunger and inconvenience whereof Her M^{ty} might well ynoughe concyder by

. . . . Le prince de Condé n'étant pas si mal servi en cour, qu'il ne sache de temps en temps ce qui s'y passe, a écrit dernièrement, à ce que j'ai appris, à la Reine mère : qu'il avait entendu dire que le Roi avait pris à sa solde un certain nombre de Suisses, et comptait annuler et révoquer l'édit de pacification; qu'il ne pouvait en espérer d'autre résultat qu'une tentative de ruiner la religion et une injuste persécution pour un grand nombre de bons et loyaux sujets du Roi; que Sa Majesté pouvait bien comprendre par les derniers troubles le danger et l'inconvénient

the lates troubles; whereunto the Queene returned answer by letters, assuringe him by the faythe of a princesse *et d'une femme de bien*, for so she tearmed it, that so long as she might any waies prevayle with the Kinge, her sonne, he should never breake the sayd edicte, and therof required him to assure himselfe, and if he coulde come to the courte, he shoulde be as welcome as his owne harte coulde devise; if not, to passe the tyme without any suspect or jelousie, protesting that there was nothing ment that tended to his indempnitie, what so ever was bruted abrode or conceyved to the contrary, as he should perceyve by the sequele erst it were long; and, as for the Suisses that were levied, they are to defend the frontiers for the King's better suertie and to garde the same in case the spanishe forces passing into Flaunders woulde attempt the surprise of any peece within the frenche dominions. . . . .

de ces mesures. A quoi la Reine a répondu par lettre, l'assurant par sa foi de princesse « et de femme de bien » (ce sont ses expressions) qu'aussi longtemps que ses conseils pourraient en aucune façon prévaloir auprès du Roi, son fils, il ne violerait jamais ledit écrit; qu'elle priait le prince d'en être assuré, et de croire que, s'il pouvait venir à la cour, il y serait aussi bien reçu que son cœur pourrait le désirer; sinon, qu'il passât le temps sans aucun soupçon ni jalousie. Elle protestait qu'on ne songeait à rien tenter contre lui, quelque bruit contraire qu'on inventât et répandît au dehors; que la suite le prouverait avant qu'il fût longtemps; quant aux Suisses, qu'ils étaient levés pour défendre les frontières, pour la plus grande sûreté du Roi, et pour garder les places que les forces espagnoles passant en Flandre pourraient tenter de surprendre dans les possessions françaises. . . .

(State paper office. Papiers de France.)

N° XXII.

LETTRES DU ROI A M. DE GORDES.

Meaux et Paris, 28 septembre 1567.

Monsieur de Gordes, la présente dépesche sera pour vous advertir d'une malheureuse conspiration et entreprinse, que

aucuns de mes subietz ont dressée de présent contre moy et mon estat; sestans eslevez en armes et assemblez en plusieurs lieux et endroictz de mon royaume, et s'estans saisiz d'aucunes de mes villes, et mesmement de celle de Montereau-Fautyonne, de sorte que continuent en tels et si malheureux depportemens, et est tout certain que en plusieurs et divers endroitz de mon royaume, où ilz n'ont pas faute de moyens et intelligence, ce feu courra incontinent, et s'essayeront den faire de mesmes. Et d'autant que j'ay assez congneu par expérience durant les derniers troubles combien la prinse de beaucoup de mes bonnes villes m'a apporté de domaige. A cesté cause, et pour évicter que à ceste seconde foys le mesmes n'advienne, je vous prie bien fort, mon cousin, que incontinant la présente receue vous donnez ordre et pourvoyez au mieulx qu'il vous sera possible à la seureté et conservation des places de vostre gouvernement, et de sorte qu'il n'en puisse advenir aulcun inconvénient, leur faisant pour cest effect reprendre les armes et faire garde aux portes de leurs dictes villes et au demourant, affin de rompre tout à ung coup tous les dessusdicts desseings, et que je puisse, comme la raison le veult, estre le plus fort partout, je vous écris, Mons[r] de Gordes, que au mesme instant vous faciez, par tous les lieux et endroicts de vostre gouvernement, assembler les arrière-bans et tous mes bons et loyaulz subjectz, gentilshommes et autres, pour vous assister et estre auprès de vous, affin de rompre, avec iceulx et telles autres forces que vous pourrez mectre ensemble de ma gendarmerye, estant de présent en garnison en vostre gouvernement, tous ceulx que vous sçaurez et entendrez s'estre armez et eslevez de leur auctorité, et sans avoir eu commandement de moy ou de vous de ce faire, et qui seront participans de ladicte conspiration et entreprinse. Pourvoyant par vous tant à la conservation des dictes villes que à celle de la campaigne, de sorte que vous en demeuriez le maistre, et que je puisse partout vostre dict gouvernement estre recogneu et obéy comme je doibz et que je m'asseure vous

sçaurez très-bien faire. Qui me gardera vous en dire autre chose, priant Dieu, Mons[r] de Gordes, quil vous aict en sa saincte et digne garde. Escript à Meaulx, le 28[e] jour de septembre 1567.

Mons[r] de Gordes, depuis vous avoir faict escrire la présente, et comme je la voullois signer, j'ay esté adverty que ceulx qui se sont eslevez marchoient droict à moy pour me venir enfermer dans Meaulx, où avecques moy estoient logez mes Suisses. Ce que voyant, je me suis résolu de monter à cheval et emmener avecques moy lesdicts Suisses, pour me mectre dans ceste ville de Paris, chose qui m'a si bien et heureusement succédé que, Dieu mercy, je y suis de présent, comme aussi sont lesdicts Suisses, lesquels aussi ilz ont essayé d'entamer et les combattre; mais ils s'en sont si mal trouvez qu'ils n'en ont rapporté que la honte, dont je vous ai bien voullu advertir, afin que si, suivant leur coustume, ils faisoient courir leurs bruictz accoustumés d'y avoir eu quelque advantage, vous puissiez certiffier à tous mes bons et loyaulx subgectz qu'il n'en est riens. C'est de Paris, le 28[e] jour de septembre 1567.

CHARLES.

ROBERTET.

8 octobre 1567.

Monsieur de Gordes, encores que j'estime que, suivant le premier advis que je vous ay donné depuis huict jours des nouveaux remuemens de ceulx de la nouvelle religion, vous aurez donné si bon commencement à pourveoir à la seureté et conservation de mon obéyssance des villes et pays de vostre gouvernement, que vous aurez prévenu l'exécution des desseings et entreprinses de ceulx qui sen sont peu vouloir emparer, et que, pour les maintenir en madicte obéissance, vous aurez fait telle assemblée de forces qu'il n'en pourra advenir aucun in-

convévient; si est-ce que, continuant de plus en plus lesdicts remuemens, et ne voyant aulcun moyen de les pacifier, j'ay bien voullu vous en advertir derechef, à ce que vous regardés par tous moyens possibles à mectre lesdistes villes de vostre gouvernement en si bon estat et seureté que j'en puisse demeurer en repos, advertissant tous mes bons et loyaulx subgetz de monstrer par effect en ceste occasion combien ilz me sont affectionnez et desirent la conservation de ma personne et de mon estat. Pour ce que en meilleure saison et plus nécessaire que ceste-cy ne me sçauroient-ilz jamais tesmoignage donner du bon zelle et affection qu'ilz ont de me faire service, faisant par vous lever le plus de forces que vous pourrez pour vous ayder et assister à ce que dessus tant de gens de cheval que de pied, et mesmes les arrière-bans et légionnaires du pays, en sorte que vous puissiez garder que personne ne s'esmeuve et face la moindre chose que ce soit préjudiciable à mes affaires, tellement que la force demeure tousjours de mon costé; et là où vous en sentirez aucuns qui branlent seulement pour venir secourir et ayder à ceulx-cy de la nouvelle religion, vous les empescherez de bousger par tous moyens possibles, et, si vous congnoissez quilz soyent oppiniastres à vouloir venir et partir, vous les taillerez et ferez mectre en pièces sans en espargner un seul; car tant plus de mortz moings d'ennemys.

P. S. du duplicata de la lettre du 28 septembre,
daté du 9 octobre 1567.

Monsieur de Gordes, je vous avois faict par deux fois les despesches cy-dessus, lesquelles, à ce que j'ay entendu, ont esté perdues, et depuis ce temps-là ceulx qui se sont eslevez contre moy se sont tenuz quelques jours à Claies et ès environs, et après sont venuz loger à St-Denis, ayant bruslé quelques molins à vent des faulxbourgs dudict St-Denis et St-Martin. Ils assemblent leurs forces, et moy les myennes, auxquelles les leurs ne

seront pour y respondre, comme j'espère, moiennant l'aide de Dieu et celle de mes bons et loyaulx subgectz, qui ne me deffauldront en cest affaire.

Paris, 11 novembre 1567.

Monsieur de Gordes, la présente dépesche sera pour vous avertir comme, aiant hier matin fait sortir hors de ceste ville les forces que j'ay depuis six semaines en çà mises ensemble, je les fis marcher contre mes ennemys qui estoient à S[t]-Denys, lesquelz se metans de leur costé en bataille, assez près toutesfoys de leurs logis dudict S[t]-Denys, S[t]-Ouyn, et Haubervillers, les nostres, après les avoir salués de quelques vollées d'artillerye pour les attacquer, les contraignirent enfin sur les quatre heures du seoyr de venir aux mains, où Dieu me favorisa tant que, après ung grant combat qui dura près de deux heures, la victoire demoura de mon costé, les ayant mis en routte et deffaitz, estans demourez sur place plusieurs des leurs tuéz, et ung bon nombre de prisonniers amenez en ceste ville sans perte de mon costé que de bien peu de gens. Il est vray que le malheur est tombé sur mon compère Monsieur le conestable, lequel, combatant vigoureusement et extrêmement bien avec sa trouppe, fut grandement blessé en deux ou trois endroitz. Mais à la fin, par sa vertu et de mes autres bons serviteurs, le camp où se donna la bataille m'est demouré, y aiant couschê ceste nuict mes gens de pied. Nous ne sçavons point encores quelz chefs des leurs sont demourez sur la place, mais aujourd'huy l'on se recongnoistra, et, s'il reste quelque chose à faire, on n'y oubliera riens, faisant cependant avancer de toutes pars mes forces. Desquelles bonnes nouvelles je vous prie faire part à tous mes bons serviteurs de delà, et en faire louer et rendre grâce à Dieu.

Paris, 14 novembre 1567.

Monsieur de Gordes, depuys vous avoyr donné advis de l'heureux succez et gaing de la bataille que Dieu me donna lundy dernier contre le prince de Condé et ceulx de sa suytte, je vous veulx bien advertir de ce qui est depuys succédé, qui est en somme que, voyant ledict prince et ceulx de sa dicte trouppe la grande perte qu'ils avoyent faicte en ceste rencontre d'un bien grand nombre de gentilzhommes des plus apparans des leurs, et la retraicte que ce mesme jour fut faicte par plusieurs de son party hors son camp et armée, et quant et quant ayant ledict prince et eulx esté advertys comme cejourd'huy je me délibérois de leur aller présenter une seconde batáille, il est advènu que hier au soyr sur les sept heures telle peur et alarme se mist en leur armée, qu'ilz sont deslogez et partis tous ceste nuyt dernière dudict Sainct-Denis, en telle haste et confusion que telle retraicte et deslogement si souldain ne se peult myeulx appeler que une bonne fuytte, et, pource qu'ilz ont encores quelques forces estendues en divers lieux, estimant qu'ilz se veullent aller joindre à eulx, je suis maintenant résolu de les suyvre avec mon armée quelque part quilz aillent, pour avec une aultre seconde victoyre mettre fin à ceste guerre. De quoy je vous ay bien voulu advertir, affin de vous faire part ordinairement de tout ce qui me succèdera en ceste guerre et que le faciez entendre à mes bons serviteurs de delà.

Paris, 17 novembre 1567.

Mon cousin, je vous veulx bien faire entendre comme, après qu'il a pleu à Dieu d'appeler à soy mon cousin le duc de Montmorency, per et connestable de France, j'ay faict et estably pour chef de mes armes et pour mon lieutenant général, représentant ma personne par tous mes royaume et pays, mon frère le duc d'Anjou et de Bourbonnois, sçaichant très-bien que, pour le zelle et grande affection que naturellement il me porte et au

bien de mes dicts royaume et subgectz, il se saura très-dignement acquiter de telle charge, à mon contentement et satisfaction, au bien et soullaigement de mes dicts subgectz. De quoy estant par moy adverty, je vous prye, mon cousin, que doresnavant, quant il se passera quelque affaire en vostre gouvernement qui concernera le faict des armes, vous vueillez, oultre ce que vous m'escriprez et à la Royne Madame ma mère, en donner aussy particullièrement advis à mon dict frère, qui vous fera souvent entendre mon intention sur toutes choses. Et de ce que dessus vous advertirez les cappitaines des places et aultres aiant charge de gens de guerre en vostre gouvernement, affin que ung chacun saiche et entende à qui, pour le faict desdictes armes, ilz auront maintenant à s'adresser.

(*Archives de Condé.*)

N° XXIII [1].

PIÈCES RELATIVES AUX NÉGOCIATIONS DU MOIS DE DÉCEMBRE 1567 [2].

(LE PRINCE DE CONDÉ) A MONSEIGNEUR (LE DUC D'ANJOU).

Bray-sur-Seine, 7 décembre 1567.

Monseigneur, par le premier mémoire qu'il vous a pleu envoier à Madame la marquise, ma belle-mère [3], pour me faire voir, et par la dernière lettre que pareillement il vous a pleu luy escripre, qu'elle m'a aussi faict voir, j'ay trouvé voz intentions telles que, pour y obéir et satisfaire, il me semble,

1. Et non pas XXIV, comme nous l'avons dit par erreur dans la note 1 de la p. 317.

2. Ces pièces sont au nombre de vingt et une. La première porte la date du 1er décembre. Nous ne publions que celles qui émanent du prince de Condé ou qui présentent un intérêt particulier.

3. Jacqueline de Rohan, marquise de Rothelin.

Monseigneur, que le meilleur sera, suivant led. mémoire, que les deux armées demeurent fermes et arrestées où elles sont de présent, sans qu'elles puissent attenter ou entreprendre par armes ou autrement l'un sur l'autre, en quelque façon que ce soit, pendant l'abstinence et suspension des armes, laquelle commancera (puisque tel est vostre bon plaisir) lundi au matin, et finira jeudy à mesme heure; qui sera, ce faisant, ung moien pour faciliter les choses et couper chemin à toutes deffiances et jalouzies. Et la présente, Monseigneur, servira de l'assurance qu'il vous plaist requérir de moy.

LE PRINCE DE CONDÉ AU DUC D'ANJOU.

S. L. 17 décembre 1567 [1].

Monseigneur, ceste compaignie, aiant veu les articles signez de la main du Roy. Monseigneur, que le S[r] de Combault a apportez de vostre part sur la pacification de ces troubles, a esté d'avis, et moy avecques elle, de dépescher le S[r] de Théligny [2] vers Sa Majesté, pour la suplier très-humblement qu'il luy plaise déléguer quelque nombre de gens de bien, d'expérience, et amateurs de paix, lesquelz, avecques Mess[rs] les cardinal de Chastillon, conte de la Rochefoucault et de Bouchavennes, puissent conférer ensemble sur les poinctz qui requièrent interprétation et esclaircissement; qui sera, par ce moien, gaigner le temps qui pourroit couller en allées et venues, afin que, aiant sur le tout pris une bonne résolution, toute la France soit désormais soullagée d'un repos perpétuel, et le bien de ceste couronne demeure asseuré, qui est le seul but auquel nous avons toujours visé et prétendu.

Monseigneur, je mestois oublié de vous supplier très-hum-

1. La lettre suivante prouve que celle-ci a été écrite de Saint-Martin.

2. Les instructions du prince de Condé à Téligny sont datées du camp près Épernay, le 16 décembre.

blement de faire bailler aud. S[r] de Téligny ung sauf-conduict; ce que, s'il vous plaist, Monseigneur, vous ferez afin qu'en toute seuretté, il puisse, si vous le trouvez bon, aller et venir sans dangier ny inconvénient, puisque c'est pour une si saincte occasion.

LE PRINCE DE CONDÉ A LA REYNE MÈRE.

Camp de Saint-Martin, 17 décembre 1567.

Madame, affin de satisfaire à l'invitation (?) de Voz Ma[tez], et effectuer les bons commancemens d'une paciffication et tranquilité en ce royaume, non moins desirée de nous que grandement nécessaire à ung chacun, après avoir bien considéré le mémoire (?) que le S[r] de Combault a apporté, et icelluy communiqué aux principaulx de ceste armée, nous avons tous ensemble advisé de despescher le S[r] de Théligny, présent porteur, vers vous, pour supplier très-humblement vosd. Ma[tez] qu'il vous plaise depputer quelques bons et advisez personnaiges amateurs de paix, lesquelz, avecques Mes[rs] les cardinal de Chastillon, conte de la Rochefoucault et de Bouchavennes, qui ont esté nommez de ceste part, puissent parachever et esclaircir ce que sur icelle pourroit tumber en difficulté, et se trouver la part qu'il vous plaira ordonner; qui sera, en ce faisant, Madame, establir une parfaicte réconciliation et union parmy voz subjetz, et la seuretté de cest estat, ainsi que plus amplemant la suffisance dud. S[r] de Théligny vous sçaura trèsbien discourir.

L'AMIRAL DE CHATILLON AU DUC D'ANJOU.

Notre-Dame-de-l'Espine, 21 décembre 1567.

Monseigneur, le sieur de Chimiervan, que vous dépeschastes hier devers Monsieur le prince de Condé, passa là où

j'estois, lequel me dist de vostre part que vous entendiez qu'en attendant le retour de Monsieur de Telligny, auquel vous aviez donné congé d'aller trouver le Roy, que vostre armée ne passast point de là la rivière de Marne, et qu'il ne se feist nul acte d'hostilité. Toutesfoys, contre cela sont venuz quelquesungs de vostre armée ceste nuict donner à ung logis auquel il y avoit quelques gens de cheval logez de ceste avant-garde. Chose que je ne puys penser, Monseigneur, que vous entendiez; et pourtant vous supliray-je très-humblement de m'en vouloir faire raison, et vous pouvant asseurer que, quant il se fust présenté toutes les plus belles occasions du monde, je n'eusse souffert que l'on eust rien entrepris contre la parolle qui m'avoit esté donnée de vostre part, comme j'ay donné charge à ce gentilhomme présent porteur vous faire entendre, et lequel pourtant je vous supplieray très-humblement, de vouloir escouter et croire.

LE PRINCE DE CONDÉ AU DUC D'ANJOU.

Apremont, 27 décembre 1567.

Monseigneur, aïant veu la dépesche qu'il a pleu à Leurs Ma^tez^ me faire par le Sr de Combault, ensemble le sauf-conduict envoié par Monsr le cardinal de Chastillon et ceulx qui le doivent accompagner en ceste négociation, limité jusques au nombre de vingt chevaulx seullement, j'ay bien ozé prandre la hardiesse de vous envoier ce gentilhomme, présent porteur, pour vous remonstrer très-humblement que la qualité de mond. S^r^ le cardinal, qui n'a acoustumé de marcher par païs avecques si peu de train, ny son eage ne permectent pas maintenant de commencer mesmement, attendu l'incommodité des logis par les champs et en ceste saison, sans y comprandre les S^rs^ qui l'accompagneront; vous suppliant, à ceste cause, Monseigneur, aussi très-humblement, qu'il vous plaise luy voulloir envoier de

vostre part ung aultre sauf-conduict, par lequel il puisse s'acheminer avecques lad. compagnie jusques au nombre de cent chevaulx, qui est le moins à quoy ilz doivent estre réduictz, et pour plus grande authorisation de ceste charge vostre bon plaisir pareillement soit députer quelque gentilhomme ou personnaige d'honneur et de réputation qui les vienne recevoir vers Bar-le-Duc pour les vous conduire, si le trouvez bon, ou à tout le moins vers leursd. Majestez; ainsi, Monseigneur, que de toutes ces choses led. porteur vous fera très-humblement requête de ma part.

(*Bibliothèque impériale. — Colbert*, 24 V[e].)

N° XXIV[1].

LETTRES DU PRINCE DE CONDÉ AU ROI[2], A L'OCCASION DE LA PAIX DE CHARTRES.

Bonneval, 30 mars 1568.

Sire, il seroit impossible à moy et à toute ceste compaignie de pouvoir assés très-humblement remercier Vostre Majesté de la grâce et faveur qu'il vous a pleu faire à nous et à tout ce roïaume, en octroïant ung si grand bénéfice comme celuy de la paix, laquelle, nous espérons, Sire, moiennant la faveur et assistence de Dieu, apportera autant de plaisir et d'utilité au bien de vostre estat et de voz subjectz comme les malheurs de la guerre ont causé d'ennuiz et de calamitez. Et combien que ceste espérance nous doive rendre ung grand contentement, si estimerois-je ce contentement fort petit sans celle qui me pro-

1. Et non pas XXV, comme nous l'avons dit par erreur dans la note 2 de la p. 334.

2. Chacune de ces lettres au Roi était accompagnée d'une lettre à la Reine mère, disant les mêmes choses en termes à peu près semblables.

met d'avoir encores une fois en ma vie ce bien de vous pouvoir faire en quelque endroict ung très-humble service et qui vous soit agréable; n'aïant voulu faillir, Sire, pour aucunement satisfaire à mon devoir, incontinent dépescher le Sr de Boucart, présent porteur, vers Vostre Majesté, à cest effect, l'aïant prié vous faire par mesme moïen les très-humbles remonstrances que j'ay pensé estre nécessaires pour plus facilement effectuer vostre bonne intention, estant certain que si la bonté de Vostre Majesté daigne l'escouter, elle prendra de bonne part sa très-humble suplication, pour y pourvoir selon vostre bon plaisir.

(*Bibliothèque impériale. — Colbert*, 24 V^e.)

Orléans, 5 avril 1568.

Sire, le retour de Messieurs le cardinal de Chastillon, conte de la Rochefoucault et de Bouchaveines, par lesquels j'ai entendu le favorable accueil que de votre bonté et grâce il vous a pleu leur faire, aiant eu cest honneur de baiser les mains de Vostre Majesté avecques un bon visage, m'a tellement faict participer à la joye et contentement qu'ils en ont rapporté, que j'estimerois me faire trop grand tort si j'oubliois de vous en faire par ceste lettre ung très-humble remerciement, attendant que moi-mesme puisse, comme ilz ont faict, joyr de pareille félicité et faveur. Ne voulant au demeurant faillir à vous dire, Sire, comme, suivant vostre commandement, aussitost qu'ilz ont esté arrivez, nous avons commencé, en la présence du Sr de Verdun, à vacquer au faict des reistres, tant pour le regard de ce qui leur sera deu, que pour haster leur partement, aiant cependant mandé Monsr le duc Casimir et ses collonelz pour avecques eulx faire ung arrest final. En quoy, Sire, nous travaillerons avecques tel devoir et diligence, qu'il ne sera rien omis de ce qui regardera le bien de vostre service, remectant sur la dépesche que vous faict ledict sieur de Verdun à vous

témoigner de quel pied nous y marchons, comme je m'asseure qu'il ne fauldra de vous en escrire à la vérité ce que desja il en a peu congnoistre. J'espère, puisque iceluy S[r] duc Cazimir est icy, lequel y arriva hier au soir, que cejourd'huy nous avancerons beaucoup ce négoce, duquel je desire infiniment voir l'issue, et eulx en chemin de leur retour, afin de lever de toutes partz toutes occasions de défiances, et seurement joyr du bénéfice de la paix qu'il vous a pleu nous octroier, et de laquelle je suis certain que Vostre Majesté desire l'exécution, et toutes violences et excès cesser. Sur ce propos d'excès, Sire, la juste occasion que le S[r] d'Esternay a de se complaindre et douloir des torts que Foissy lui a faitz, aiant contre le droict de la tresve que Vostre Majesté avoit donnée, au mespris de vostre exprès commandement et de celui de Monseigneur vostre frère, faict brusler sa maison de Lamothe, et commis tant d'exécrables indignitez que les barbares ne sçauroient pis faire. Et non content de ce, depuis la paix publiée, il y est retourné pour parachever ce qui restoit à ruiner, tenant, comme il a eu advertissement, ses serviteurs assiégez. Ce sont crimes, Sire, qui sont si insupportables, qu'il est bien besoing, tant pour la gravité du faict que pour la nécessité de l'exemple, en faire faire une prompte punition. Qui me faict suplier très-humblement Vostre Majesté, Sire, d'y vouloir mettre la main, à celle fin que, la justice en estant faicte, ung chacun congnoisse que vous ne voulez tollérer telz maléfices, ains conserver indifféremment tous vos subjectz soubz vostre protection avecques l'observation de vos édictz, qui sera ung acte digne d'une roialle grandeur.

Sire, depuis ma lettre escripte, j'ai esté averty qu'il y a en ce lieu encores environ quatre cents marcs d'argent en roiaulx et sizailles prestz à mectre le coing ; ce qui a esté différé à cause de vostre édict. Et pour ce, Sire, que cela pourroit bien servir à satisfaire aux debtes, s'il vous plaist, Sire, vous en envoirez vostre permission, et Mons[r] de Verdun y prendra garde.

(*Archives du département du Nord.*)

Orléans, 7 avril 1568.

Sire, aïant cejourd'huy arresté le tout avec Monsieur le duc Jehan Casimir, j'ay bien voullu vous dépescher le Sr de Bouchavennes, présent porteur, pour vous faire entendre bien au long les poinctz qui s'y sont traictez, et demain que le tout sera bien mis au net et par ordre, je ne fauldray vous renvoier soudain le Sr de Verdun, lequel aussi portera à Vostre Mat^é les nouvelles du partement des reistres, qui sera demain, et comme j'ay faict sortir des villes de Bloys et de Baugency les gens de guerre que je y avois, dont voz officiers aujourd'huy en font telle garde que bon leur semble, et dépesche les gentilshommes vers la Rochelle, Auxerre et autres villes, pour en faire de mesme, ainsy que plus amplement vous récitera ced. porteur, que je supplie très-humblement voulloir croire comme moy-mesmes; au demeurant, je supplieray très-humblement Vostre Maté que luy plaise me faire tant d'honneur et de faveur que mes petitz enfans puissent joyr du bénéfice de l'édict, comme voz autres subjectz, et que je les puisse veoir en ma maison, où j'espère m'y en aller.

(*Bibliothèque impériale. — Colbert,* 24 V°.)

Orléans, 9 avril 1568.

Sire, Vostre Majesté entendra par le Sr de Verdun, intendant de vos finances, présent porteur, ce qui a esté arresté avec les reistres et la peine que nous avons eue de les faire condescendre à raison, pour estre gens de difficile convention et fort malaisez à contenter. Comme des autres particularitez il vous sçaura plus amplement bien rendre compte. En quoy nous n'avons omis à y faire tout le bon mesnagement qu'il a esté possible pour le bien de vostre service, comme aussi je ne manqueray jamais en toute autre chose, lorsque j'auray cest honneur d'y estre emploié. Tant y a, Sire, que finalement nous

en sommes venuz à bout, et deslogent cejourd'huy pour s'acheminer à leur retour. Cela faict, nous avons advisé mander partout de faire retirer les forces qui estoient aux garnisons, afin de rendre les villes en leur premier trafficq et libre commerce, ce qui est de ceste heure exécuté; tellement que Mons[r] l'admiral et tous les seigneurs qui sont icy avecques moy, partons demain pour nos en aller en nos maisons, laissant ceste ville, au mesme repos et bonne union, en la garde des habitans qu'elle estoit auparavant les troubles. Maintenant je vous suplieray très-humblement, Sire, veu que de nostre part il a esté entièrement satisfaict à tout ce que nous avons pensé estre nécessaire pour affectuer l'exécution de vostre édict, qu'il vous plaise commander que mes enfans me soient renvoiez, à celle fin que je les puisse nourrir et eslever pour vous faire quelque jour le très-humble et fidelle service auquel ilz sont dédiés et consacrés, estant certain que Dieu leur fera et à moy la grâce qu'ils ne dégénèreront de la dévotion et prompte obéissance du père. Aussi, pour cest effect, Vostre Majesté, s'il lui plaist, ne me refusera en une si juste requeste.

(*Archives du département du Nord.*)

FIN DES PIÈCES ET DOCUMENTS.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME PREMIER

LIVRE PREMIER

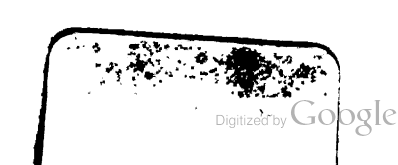
LOUIS DE BOURBON

PREMIER DU NOM, PREMIER PRINCE DE CONDÉ, NÉ LE 7 MAI 1530, TUÉ LE 13 MARS 1569

PIÈCES ET DOCUMENTS INÉDITS.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME PREMIER.

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOÎT, 7


Digitized by Google

